

PLAN DE PAYSAGE

Fium'OrbuCastellu

AVRIL 2024

DOSSIER COMPILÉ

Page 2	Diagnostic
Page 52	Fiches villages
Page 160	Objectifs de qualité paysagère
Page 174	Sites-projet
Page 283	Programme d'actions
Page 284	Calendrier d'actions
Page 285	Tableau croisé
Page 286	Plan d'actions
Page 287	Cartes de localisation des actions
Page 288	Fiches actions
Page 318	Planche de transcription Plan Paysage / SCoT
Page 319	Lettre d'information n°1
Page 321	Lettre d'information n°2

DIAGNOSTIC

PLAN DE PAYSAGE

Fium'OrbuCastellu

VERSION DU 30-09-2022

SOMMAIRE

LE CADRE DE L'ÉTUDE	6
CONTEXTE & OBJECTIFS	6
LE TERRITOIRE DU FIUM'ORBU CASTELLU	6
TROIS ÉCHELLES D'ÉTUDE	8
UN CALENDRIER SUR DEUX ANNÉES	9
LE FIUM'ORBU CASTELLU : UNE MACRO-UNITÉ PAYSAGÈRE	10
LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE CORSE	10
LE DIALOGUE SPECTACULAIRE DES COMPOSANTES RELIEF : MONTAGNE - PLAINE - MER	12
Un «paysage-tableau» spectaculaire	12
Quand la montagne, la plaine et la mer s'embrassent en un seul regard	14
UNE NATURE SAUVAGE ET AGRICOLE MULTIPLE, L'EAU OMNIPRÉSENTE	16
De la plage aux steppes subarctiques	16
Les sources, les fleuves, les étangs et la mer	17
Le dynamisme agricole	18
UNE OCCUPATION HUMAINE FORTEMENT CONTRASTÉE ET EN PLEINE ÉVOLUTION, À L'IMAGE DES PAYSAGES	20
À la montagne les villages, à la plaine les pôles urbains, à la mer, le tourisme	20
L'évolution démographique	22
LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE	23
MER, PLAINE, MONTAGNE : DES ENTITÉS FORTES AUX LIENS DISTENDUS	24

LA PLAINE ET SON LITTORAL	24
La campagne, ses richesses paysagères et ses produits	24
La Nature, l’omniprésence de l’eau et les risques associés	25
L’artère rapide RT10 et des voies secondaires très discrètes	25
Des bâtis anciens diversifiés, des friches industrielles et agricoles	25
La dynamique de développement urbain et ses conséquences dans le paysage	26

LA MONTAGNE ET SES VILLAGES	28
Le patrimoine bâti des villages	28
Le caractère rural des villages	28
Des facilités du quotidien inégalement réparties	29
L’accessibilité aux villages, pittoresque et difficile	29
L’attachement au bâti traditionnel et désir de développement	30
Le capital nature exceptionnel	30

LES LIENS MONTAGNE-PLAINE-MER	32
La relation visuelle et les routes, premiers points de vue	32
Les fleuves, le lien naturel montagne-mer à chérir	32
Les activités humaines historiquement et potentiellement liantes	33
Le piémont, une «étape» entre plaine et montagne	33

PANORAMA DES ENJEUX POUR LES PAYSAGES DU FIUM’ORBU CASTELLU

34

LES GRANDS ENJEUX DE LA PLAINE ET DE SON LITTORAL	34
----------------------------------------------------------	-----------

LES GRANDS ENJEUX DES VILLAGES ET DE LA MONTAGNE	36
---------------------------------------------------------	-----------

LES GRANDS ENJEUX POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE PLAINE, MER ET MONTAGNE	38
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

ANNEXE : LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE ET LE PAYSAGE DU FIUM’ORBU CASTELLU

40

LE CADRE DE L'ÉTUDE

CONTEXTE & OBJECTIFS

La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu est **lauréate du concours Plan de Paysage**, organisé par le Ministère de la Transition Ecologique.

Un plan de paysage est un outil issu directement de la **Convention Européenne du Paysage de Florence***, 2000, qui définit le terme «Paysage» et qui demande la fixation d'objectifs de qualité paysagère et de plans d'actions en faveur de la qualité et de la diversité des paysages européens.

Le plan de Paysage a vocation à élaborer à partir d'un **diagnostic** une **stratégie pour les paysages** du territoire étudié, formée d'**objectifs de qualité paysagère** et d'un **plan d'actions**, rassemblant des partenaires, sur des échelles de temps allant du court au long terme.

Tous les paysages, des plus remarquables à ceux du quotidien, que l'on nomme souvent le «cadre de vie», sont à considérer.

La démarche d'élaboration d'un Plan de Paysage doit par ailleurs intégrer systématiquement une large **concertation** et prendre en considération les enjeux du **changement climatique**, de son atténuation à l'adaptation du territoire à ces effets.

Sur le Fium'Orbu Castellu, la volonté de **renforcement de la cohésion territoriale** entre les communes, entre la plaine et la montagne, entre les habitants, anciens et nouveaux, a été fortement exprimée dès le démarrage de l'étude.

Enfin, pour ce Plan de Paysage en particulier, une **opérationnalité** plus poussée a été demandée, au travers notamment d'études de sites-projet sur un panel représentatif de la stratégie paysagère.



Etang d'Urbinu, Ghisonaccia

« **Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.** »

CEP, 2000

*La Convention Européenne du Paysage est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004. Par la suite, plusieurs lois françaises ont traduit des éléments de la Convention, dont la **LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, qui a notamment précisé la portée des objectifs de qualité paysagère :

«**Les objectifs de qualité paysagère** ... désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.»

LE TERRITOIRE DU FIUM'ORBUCASTELLU

La Plan de Paysage est mené à l'échelle du territoire administratif de la **communauté de communes du Fium'Orbu Castellu**, qui regroupe **13 communes**, pour une population de **12 971 habitants** (INSEE 2018) sur une superficie de **635,80 km²**, et un dénivelé de **0 à 2352 m**, parmi les plus hautes crêtes de Corse.

Les communes, dont 8 sont adhérentes du Parc naturel régional de Corse et l'une associée :

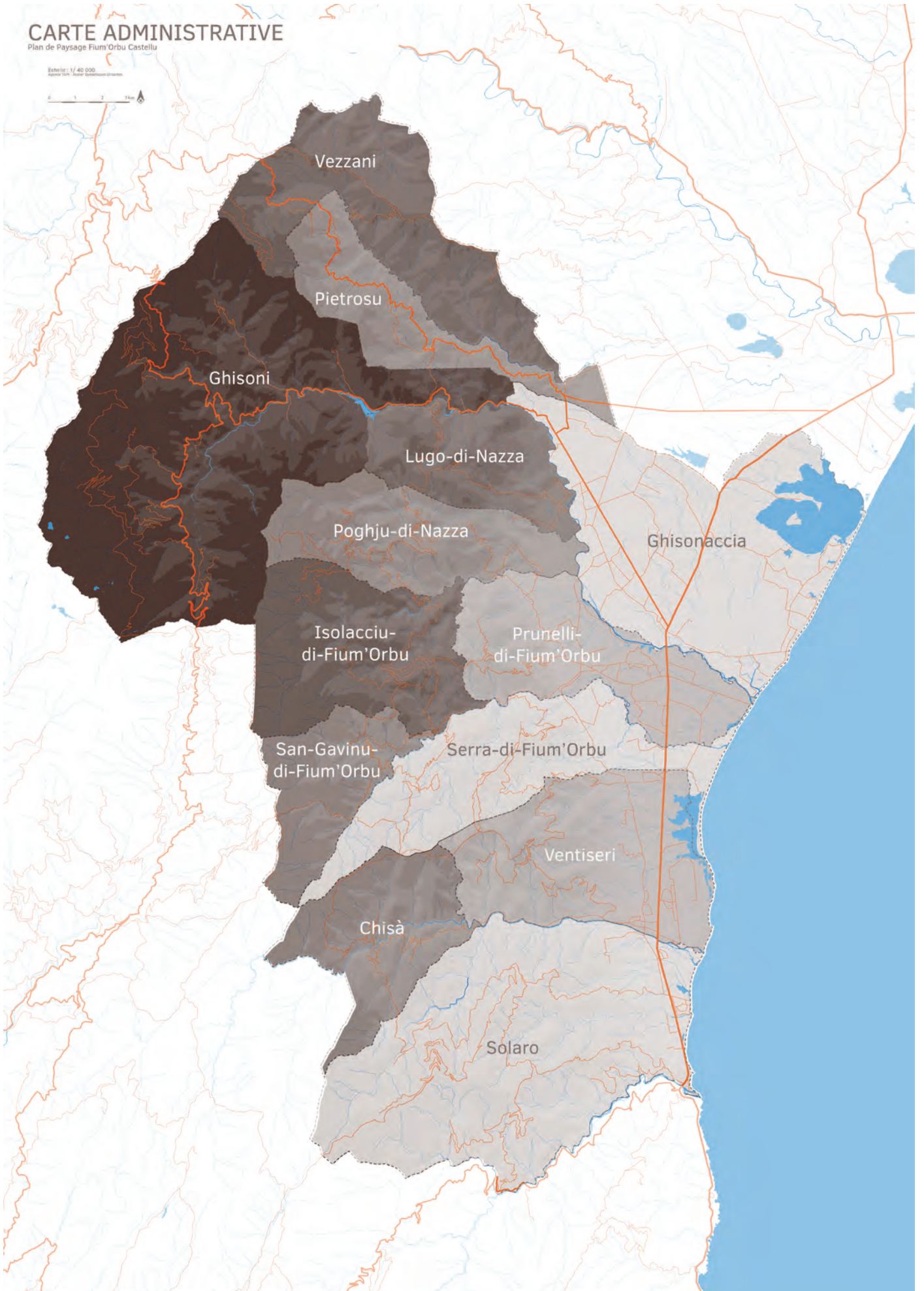
Ghisonaccia, Chisà, Ghisoni, Isolacciu-di-Fium'Orbu, Lugo-di-Nazza, Pietrosu, Poghju-di-Nazza, Prunelli-di-Fium'Orbu, San-Gavinu-di-Fium'Orbu, Serra-di-Fium'Orbu, Solaro, Ventiseri, Vezzani.

Ces communes sont soit soumises à la **Loi Littoral**, soit à la **Loi Montagne**, ou bien aux deux.

CARTE ADMINISTRATIVE

Plan de Paysage Fium'Orbu Castelli

Echelle: 1/40 000



TROIS ÉCHELLES D'ÉTUDE

La **méthodologie classique** d'élaboration d'un Plan de Paysage se décline en trois étapes :

- le **Diagnostic**, comprenant l'état des lieux et les enjeux paysagers

- la **Stratégie**, définissant et organisant des Objectifs de Qualité Paysagère

- le **Plan d'Actions**, constitué d'une série d'actions à mener par le territoire et ses partenaires, les temporalités, les indicateurs et potentiellement les budgets à allouer, pistes de financement et leviers à activer, ainsi que des préconisations de mise en oeuvre de ces actions

La méthodologie s'accompagne tout au long de l'élaboration du Plan de Paysage, d'**actions de concertation, de co-construction, de communication**. Enfin, dans le cadre de ce Plan de Paysage, **trois échelles d'étude** ont été définies :

- l'échelle de la communauté de communes
- l'échelle des communes
- l'échelle de sites-projet (ou d'études thématiques)

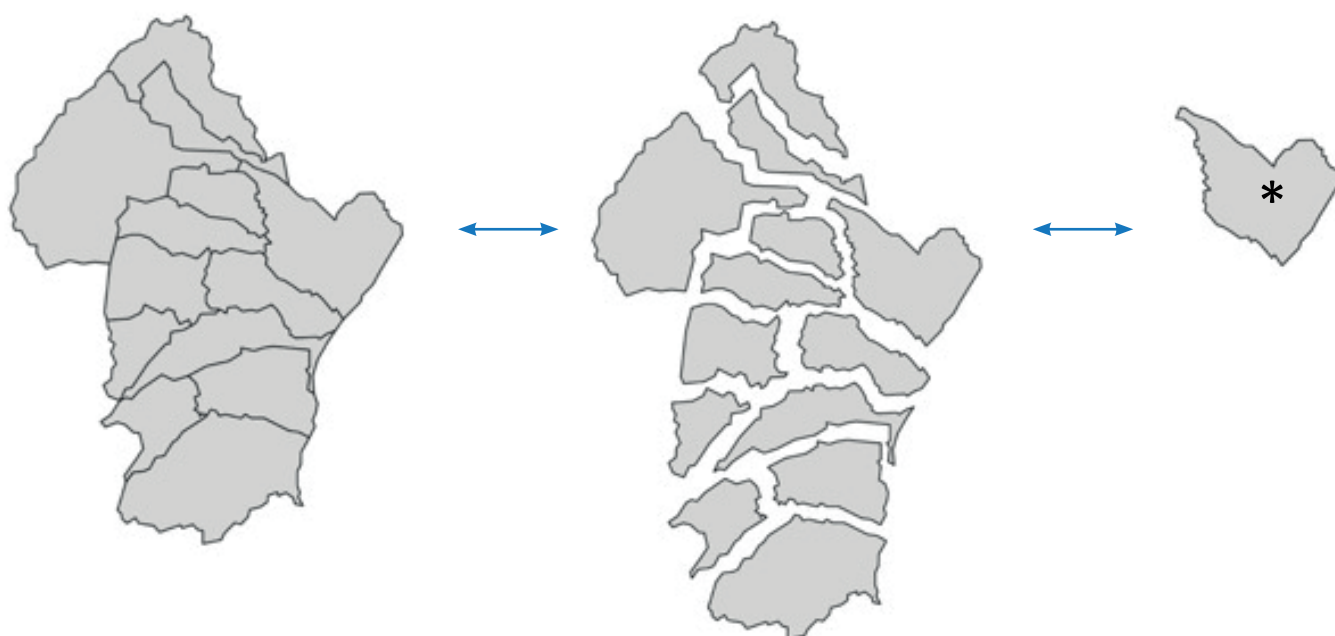
Ces trois échelles interagissent et s'alimentent l'une l'autre au fur et à mesure de l'élaboration du Plan de Paysage.

ÉCHELLES D'ÉTUDE

Intercommunalité

Commune

Site



Les rendus du Plan de Paysage sont les suivants :

- Le document Diagnostic (présent volume)
- Les dossiers Diagnostic des Communes
- Le document Stratégie
- Le Programme d'Actions
- Les Fiches Actions détaillées
- Les dossiers Sites-Projet
- Le rapport de Concertation
- Le dossier Cartographique
- Les supports et comptes-rendus de réunions



Les participants étaient invités à inscrire leurs observations autour de huit thématiques.

PHOTOS I.V

Extrait de l'article de Corse Matin sur la réunion du Plan de Paysage du 30 septembre 2021 à Ghisonaccia

UN CALENDRIER SUR DEUX ANS

Les études se sont déroulées sur deux ans, de mars 2021 à mars 2023.

Voici le récapitulatif des grandes phases de travail et dates de rencontres :

- Mars 2021, pré-diagnostic bibliographique
- 2 Avril 2021, réunion de lancement
- Avril-Décembre 2021, consultation grand public en ligne
- Fin mai-début juin 2021, visite des villages
- Eté 2021, rédaction des dossiers villages
- Septembre 2021, travail sur le diagnostic général
- 30 Septembre 2021, réunion intermédiaire diagnostic et dossiers villages, atelier enjeux
- Automne-Hiver 2021, travail sur le diagnostic et la stratégie, les cartographies
- 21 Février 2022, réunion de présentation diagnostic, stratégie et choix des sites-projet
- Printemps 2022, préparation et cadrage des sites-projet
- Début Juin 2022, visite des sites-projet
- Eté 2022, finalisation des rapports diagnostic et stratégie
- Automne 2022, travail sur les sites-projet
- Novembre 2022, exposition sur les sites-projet, présentation du rapport diagnostic et stratégie, co-construction du Plan d'Actions
- Décembre 2022-Février 2023, finalisation du Plan de Paysage
- Mars 2023, présentation finale
- À partir du printemps 2023, mise en oeuvre du programme d'actions



Visite de Prunelli, juin 2021



Discussion sur le site-projet du belvédère de Serra, juin 2022

LE FIUM'ORBU CASTELLU : UNE MACRO-UNITÉ PAYSAGÈRE

LES UNITÉS PAYSAGÈRES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE CORSE

L'Atlas des paysages de Corse a été réalisé par la DREAL en 2013.

Élément de référence pour la connaissance des paysages, c'est un outil également issu de la Convention Européenne du Paysage, qui s'organise de façon normée, en découpant des Unités Paysagères le plus souvent suivant une approche géomorphologique.

Le descriptif complet de ces unités est disponible sur le site de la DREAL Corse, à ce lien :

<https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-corse-r42.html>.

Il n'est pas repris ici dans son intégralité, mais il est proposé ci-après une synthèse des éléments forts exposés dans les unités paysagères du territoire étudié.

Sur le territoire du Fium'Orbu Castellu, **d'est en ouest, s'échelonnent des unités paysagères géomorphologiques de plaine, puis de vallées, enfin de massifs et de crêtes.**

Les **structures paysagères principales** décrites dans l'Atlas sont des structures naturelles, agricoles et urbaines, avec les villages «sentinelles», en hauteur et éloignés de la mer, le cas particulier de Ghisoni installé en cuvette, implantation rarissime en Corse.

Les **structures naturelles** y sont particulièrement diversifiées du fait du dénivelé du territoire, ainsi que de la présence de l'eau douce mais aussi de l'eau saumâtre des étangs et marais de bord de mer. Le littoral sableux de la mer Thyrrhénienne est une composante forte et particulière de Corse. En montagne, le couvert forestier très étagé se densifie, fermant les paysages et entourant les villages, de plus en plus exposés au feu. Sur les sommets, l'on retrouve des steppes subarctiques.

En matière d'**agriculture**, la plaine orientale est le grenier de la Corse (du temps des romains, elle était déjà investie, mais fut par la suite abandonnée jusqu'au début du XXe siècle, uniquement fréquentée par les bergers en raison du paludisme). L'agriculture dans la plaine, très diversifiée, a enrichi les paysages d'une nouvelle mosaïque de couleurs. L'Atlas fait aussi référence aux élevages, qui maintiennent des milieux ouverts en montagne, les alpages.

Il pointe le **développement urbain intense de la plaine et sur le littoral avec les hébergements de tourisme, et la vulnérabilité de ces paysages.**

L'Atlas fait également l'inventaire d'**éléments patrimoniaux naturels et bâtis** : le défilé de l'Inzecca du Fium'Orbu, les lacs d'altitude et les pozzines du Renosu, les Aiguilles de Bavella, l'étang d'Urbinu, les bergeries, le petit patrimoine de l'eau, mais aussi le grand avec la station thermale de Pietrapola à Isolacciu, le château de Coasina à Ventiseri... et le patrimoine du cœur des villages notamment religieux, ainsi que les formidables vues sur la plaine et la mer depuis ces villages sentinelles du Fium'Orbu Castellu, ou les châtaigneraies les entourant, comme l'écrin patrimonial de San Gavinu.

Les **périodes industrielles** sont retracées : l'exploitation du bois (avec les traces de la Fortef mais aussi de périodes plus anciennes), les mines (mine de plomb de la Finosa à Ghisoni par exemple), l'hydroélectricité... qui ont laissé des installations marquant les paysages et les caractéristiques de villages et hameaux.

L'Atlas pointe les **réseaux de communication routière** souvent difficiles en montagne, et leur impact sur le paysage, par leur remblais-déblais parfois, par la qualité de leurs abords, la difficulté d'entretien. Dans la plaine, la **RT10** est une infrastructure très prégnante, aux abords contribuant peu à la découverte esthétique des paysages.

Il évoque également les **chemins de randonnée et les sentiers de montagne**, reliant les villages et reliant ancestralement les alpages de montagne et les pâtures de la plaine et du littoral, anciennement ou toujours pratiqués par les bergers, aujourd'hui par des randonneurs (chemin de grande randonnée «Mare a Mare» par exemple).

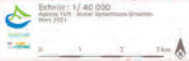
Extrait du descriptif de l'unité paysagère 5.05 de la Plaine Orientale :

«Ce lien visuel* réactive la mémoire de la communauté d'intérêt qui rattachait ces régions l'une à l'autre, lorsque les transhumances des éleveurs et de leurs troupeaux entretenaient une relation fonctionnelle entre plages et alpages».

* entre la mer, la plaine et la montagne

CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

Plan de paysage Fium'Orbu Castella



3.12

- 3.12 A Vallée de Tavignu
- 3.12 B Vallée de Tagnone
- 3.12 C Vallée de Fium'Orbu

5.05

- 5.05 D Etang d'Urbinu
- 5.05 E Plaine de Fium'Orbu et Tagnone
- 5.05 F Plaine de l'Abatescu - Travu

1.06

- 1.06 A Crêtes de Renosu
- 1.06 B Piani d'Ese - I Pozzi
- 1.06 C Crête de Prati - Usciolu

3.20

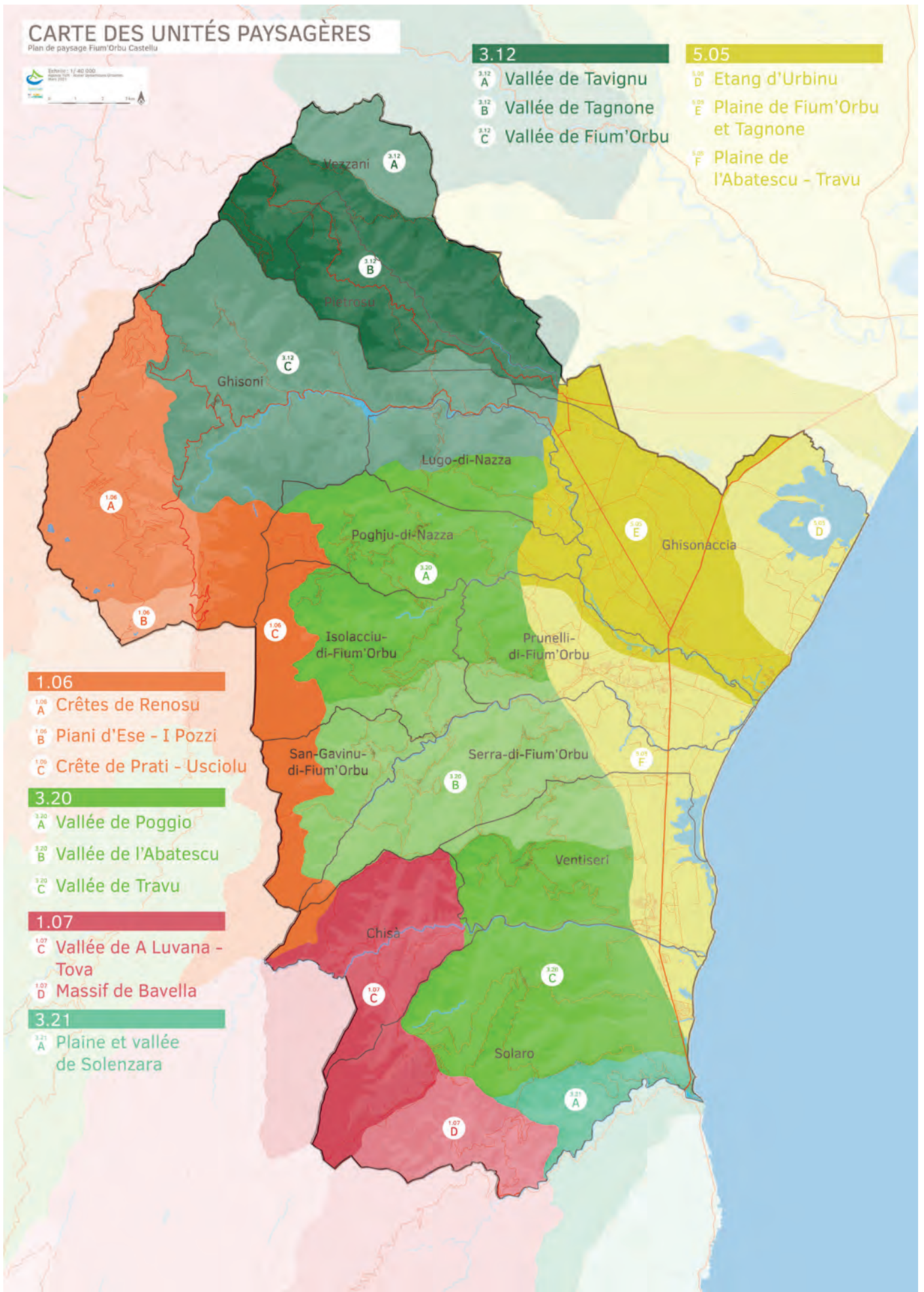
- 3.20 A Vallée de Poggio
- 3.20 B Vallée de l'Abatescu
- 3.20 C Vallée de Travu

1.07

- 1.07 C Vallée de A Luvana - Tova
- 1.07 D Massif de Bavella

3.21

- 3.21 A Plaine et vallée de Solenzara



LE DIALOGUE SPECTACULAIRE DES COMPOSANTES RELIEF : MONTAGNE - PLAINE - MER

Un «paysage-tableau» spectaculaire

« La Beauté, la majesté des grandes plaines, la mer, ou les montagnes en arrière-plan ! Ici, mon vœu est exaucé ; le profil des parois montagneuses, difficile à reproduire, est mis en valeur par la luminosité matinale. L'ondoiement du feuillage dense, sa couronne montagneuse bordée de neige défie le peintre. Du rivage, au pied de ces montagnes, une étendue verte uniforme. Je n'avais jamais vu, même en peinture, pareil paysage. »

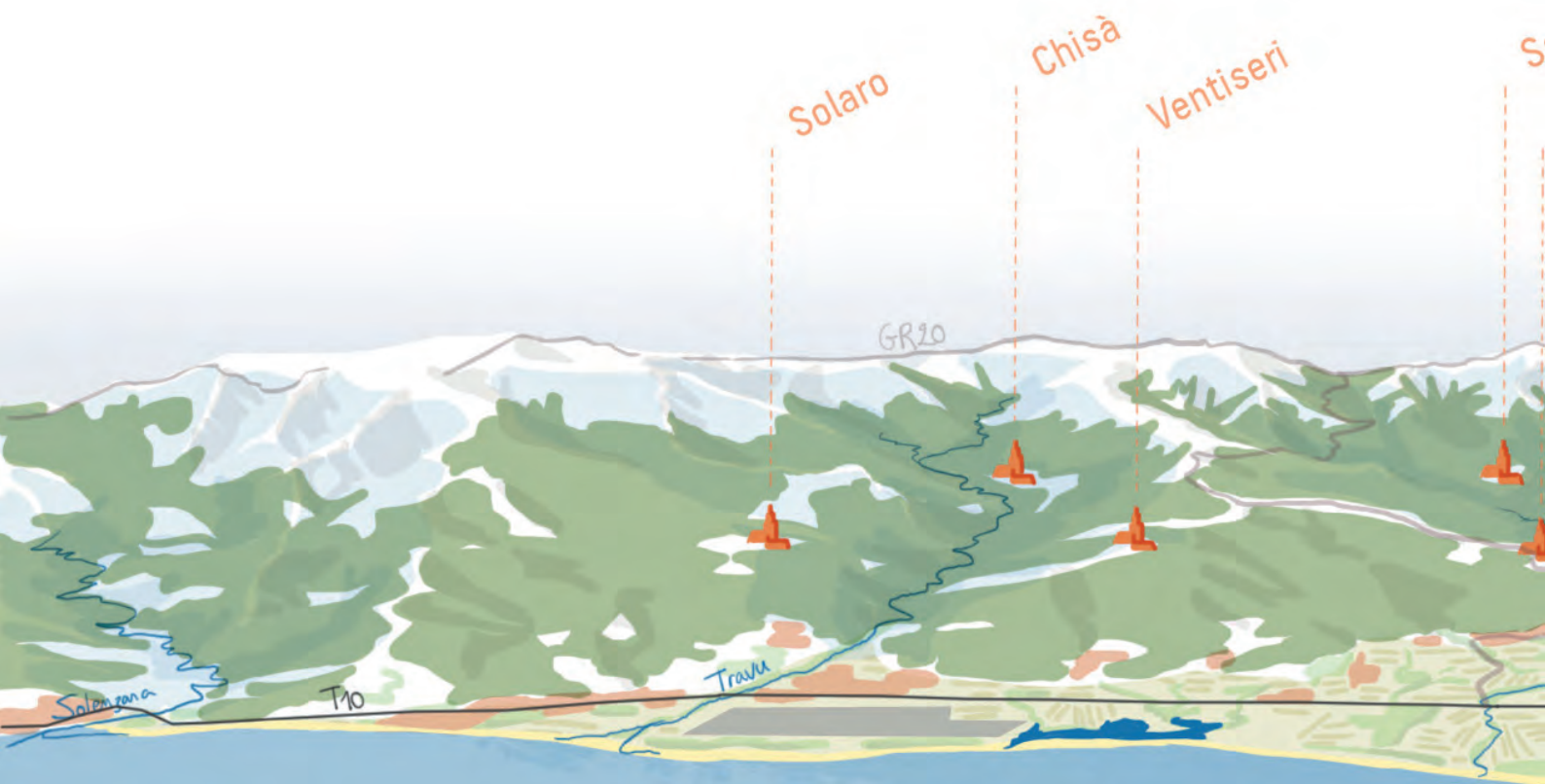
Edward Lear, Journal d'un paysagiste anglais en Corse, 1868 (Atlas des paysages de Corse)

L'organisation géomorphologique du territoire est particulièrement spectaculaire. Du cordon dunaire longeant toute la côte de la Méditerranée à l'est sur près de 15 km aux plus hautes crêtes de la dorsale de la chaîne montagneuse de Corse, le panorama peut, en certains points de vue, tout englober, depuis la côte ou depuis les hauteurs.

L'effet de mise à distance des montagnes et de la mer, provoqué par la plaine très large (se resserrant toutefois au sud) décuple l'expérience, laissant s'étendre depuis les hauteurs une mosaïque de nature et de culture ; et donnant du recul depuis la plaine et le littoral, permettant au regard d'englober les sommets culminants, souvent enneigés, et les aiguilles de Bavella, à la silhouette déchaquetée si caractéristique, au sud du territoire.

Peu de territoires offrent cette expérience si spectaculaire, un véritable «paysage-tableau»...

En prime, se perçoit parfaitement à mi-hauteur des versants le chapelet des villages traditionnels qui s'enchaînent du nord au sud, tous installés sur un intervalle d'altitude très resserré, entre 450 et 700 m environ. Seuls Chisà et Ghisoni ne sont pas visibles depuis la plaine, lovés au coeur de leurs montagnes.





La chaîne de Corse depuis l'ouest de Ghisonaccia



Quand la montagne, la plaine et la mer s'embrassent en un seul regard

Pour mieux comprendre l'organisation du territoire et ses **covisibilités spectaculaires**, la coupe ci-dessous et le schéma ci-contre montrent les dispositions des grands éléments de relief et les axes de circulation.

Les éléments contrastant de relief se déroulent d'est en ouest : tout d'abord la côte sableuse, puis l'espace de plaine, environ un tiers du territoire, occupé par des terres agricoles, des espaces naturels dont deux grands étangs, les fleuves, ainsi que la nouvelle urbanisation, enfin, les montagnes, qui, à partir des piémonts, représentent près de deux tiers du territoire et s'étagent jusqu'aux crêtes de la chaîne de Corse, en forêts principalement, jusqu'aux hauteurs asylvatiques, et abritent sur une courbe de niveau comprise entre 450 et 700 m environ tous les villages historiques.

L'axe de circulation principal emprunte la plaine, il s'agit de la RT10, route d'importance territoriale reliant le nord au sud de la Corse par l'orient. Des dessertes vers les villages et vers la mer jalonnent cette colonne vertébrale, avec trois grandes traversantes, via Vezzani et via Ghisoni vers Corte, Ajaccio, Propriano.

Coupe est-ouest du territoire

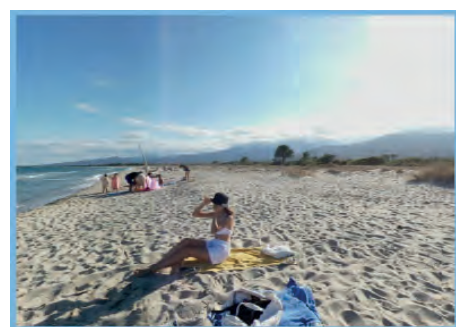
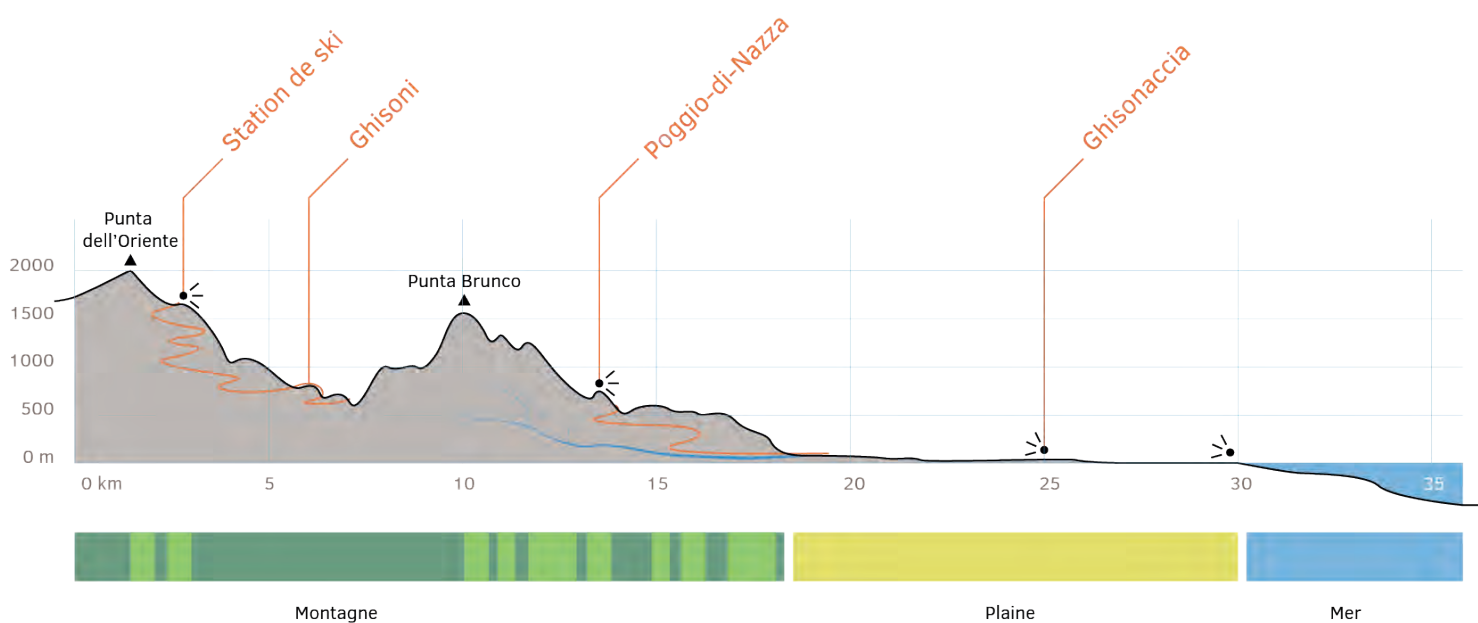
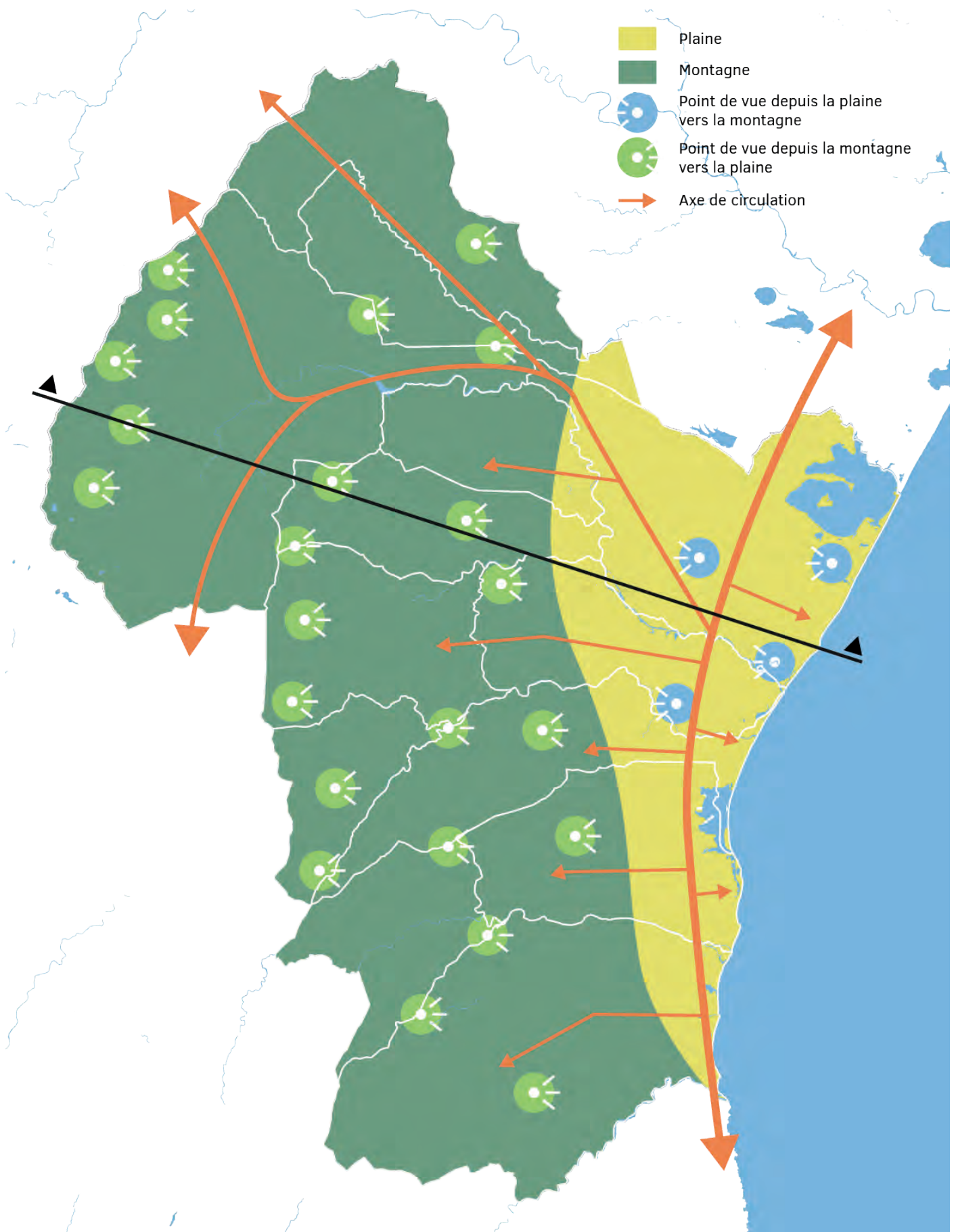


Schéma d'organisation des grands espaces naturels, des vues et des axes de circulation



UNE NATURE SAUVAGE ET AGRICOLE MULTIPLE, L'EAU OMNIPRÉSENTE

De la plage aux steppes subarctiques

A l'instar du paysage, la biodiversité du territoire est extrême. La quasi-totalité des milieux corses sont représentés, exceptés les falaises maritimes.

Les **milieux humides** sont largement présents, avec les ripisylves des fleuves ; des marais et étangs dont celui d'Urbino, à la biodiversité unique au monde ; les aunaies, ces dépressions dans la plaine, recueillant l'humidité des ruisseaux et en lien avec les nappes alluviales, riches en végétation ; mais aussi des lacs d'altitude avec des pozzines, ces tourbières particulières...

Les **plages, cordons dunaires, lidos et arrière-plages** accueillent eux aussi une variété d'espèces halophiles qui participent de la diversité du paysage.

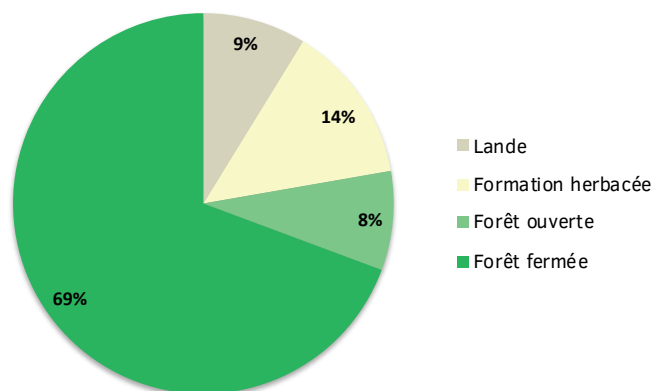
En montagne on retrouve un **étagement forestier hors du commun**, du maquis sec à chêne vert, au pin laricio montagnard, fierté corse, jusqu'aux genévriers nains et aux sommets, les steppes subarctiques. Le territoire est constitué de près de deux-tiers de forêt, un couvert majestueux qui n'est plus que très peu exploité et qui gagne du terrain, laissant les habitants inquiets par rapport au risque incendie.

Près de 40% du territoire se trouve en périmètre d'inventaire et/ou de protection du patrimoine naturel, soit 26 000 hectares :

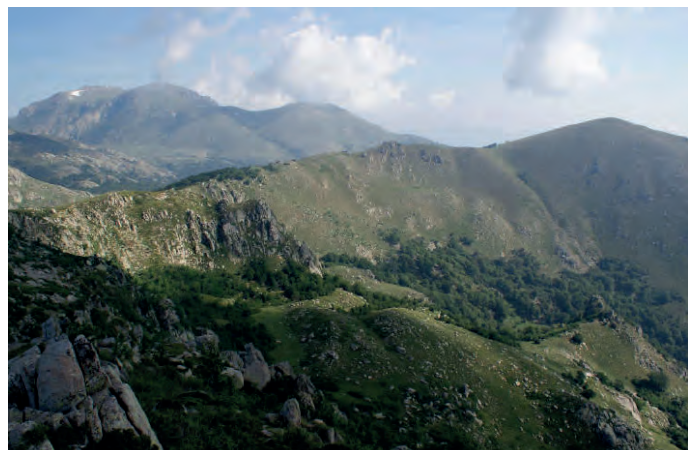
- 4 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- 27 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- 1648 ha acquis par le Conservatoire du littoral
- 3000 ha classés en Espaces Remarquables ou Caractéristiques (ERC) de la Loi littoral
- 11 zones Natura 2000
- 2 zones humides d'importance internationale (sites Ramsar)
- 1 site classé
- 8 communes membres du Pnr de Corse



Répartition du couvert végétal naturel



Couvert forestier



Steppes des sommets du Renosu
(Atlas des paysages de Corse)

Les sources, les fleuves, les étangs et la mer

Cinq grands fleuves «descendent» de la montagne vers la mer, rythmant la plaine du nord au sud, de leur cours, de leurs ripisylves, et parfois de leur inondations, alimentant par endroits de très larges zones humides, appelées **gunaies**, toutes classées Natura 2000.

Le **Tagnone**, au nord, creuse la vallée profonde et abrupte de Pietrosu et Vezzani, et se jette dans la Méditerranée au-dessus de l'étang d'Urbinu, à Aleria, en dehors de notre territoire d'étude. Le **Fium'Orbu** prend sa source dans le massif du Renosu, «remonte» vers le nord jusqu'à Ghisoni, avant d'être retenu par le barrage de Sampola, au sortir duquel il forme les gorges splendides du défilé de l'Inzecca, puis «redescend» vers le sud, pour se jeter dans la mer entre Ghisonaccia et Prunelli, une embouchure artificialisée par le Port de Calzarellu. **L'Abatescu** s'impose au pied des villages du coeur de la montagne : Prunelli, Ornasu, Isolacciu et San Gavinu, et traverse Pietrapola, station thermale. À San Gavinu, le sentier de Grande Randonnée Mare à mare le traverse au niveau du gîte communal, ancienne usine hydroélectrique de la Fortef. Il se jette à la mer sur une portion de littoral très marécageuse, à Serra. Le **Travu** est le fleuve de Chisà, que l'on longe tout le long de la route qui y mène. Très sauvage, il est cependant très domestiqué à son embouchure, au droit de la base aérienne. La **Solenzara** fait frontière entre la Corse du Sud et la Haute Corse. À Solaro la rivière est particulièrement accessible et très fréquentée pour ses bassins notamment. Depuis son lit le regard se porte vers les aiguilles de Bavella, massif en éperons rocheux «déchiquetés», très caractéristique des paysages perçus depuis ce fleuve.

Mais les fleuves sont aussi accompagnés d'une **multitude de ruisseaux** qui parcourent les montagnes et la plaine. De très **nombreuses sources**, appelées souvent fontaines, car elles ont été canalisées, parfois juste d'un petit tuyau de cuivre. Le patrimoine des villages est riche de **fontaines et lavoirs**. L'eau est omniprésente et conditionne une végétation très souvent luxuriante, qu'elle soit sauvage, en fond de vallon, ou domestiquée dans les jardins et parcelles cultivées des villages.

Les **étangs** font partie de cette variété extrême de paysages humides. Deux grands étangs très différents l'un de l'autre occupent le territoire sur le littoral, l'étang d'**Urbinu** au nord, le plus grand de Corse, est en fait un «trou» causé par l'effondrement du couvert naturel sur la nappe phréatique. Il est en lien avec la mer et possède une biodiversité unique au monde. L'étang du **Palu**, lui, fonctionne réellement en lagune, bordé d'un lido sur la mer et en lien avec elle par un grau. Tous deux sont propriétés du Conservatoire du Littoral qui met en oeuvre leur gestion et des aménagements d'accueil.

Enfin la **mer**, longe le territoire sur une interface terrestre sableuse de près de 15 km, aux arrière-plages encore assez préservées et diversifiées.



Fium'Orbu



Aunaie



Etang d'Urbinu



Pozzines du Renosu
(Atlas des paysages de Corse)

Le dynamisme agricole

Il s'agit de la première ressource du territoire aujourd'hui.

Les **cultures traditionnelles des villages** étaient et sont encore des vergers : châtaigniers au-dessus des villages et oliviers en-dessous, accompagnés de nombreux fruitiers près des habitations et dans les jardins : cerisiers, figuiers, agrumes... Les terrasses entourant et au coeur de nombre de villages de «montagne» étaient dédiées au maraîchage (de nombreux potagers sont encore travaillés). L'on retrouve aussi de nombreuses vignes, grimpantes, sur les façades, les murs... Enfin, des parcelles de prairies pour l'élevage, ou bien l'élevage en sous-bois, au maquis, était très répandu. Il reste des exploitations avec l'artisanat de charcuterie et de laitages bien implanté encore sur le Fium'Orbu Castellu. Il reste également du bétail sans maître, causant parfois des ravages dans les jardins du village ou effrayant les visiteurs.

Les **cultures dans la plaine** sont plus industrialisées et particulièrement variées : les agrumes, avec la production principale des clémentines corses alimentant le marché français ; les fourragères et les prairies de fauche ainsi que des prés de pâturage ; la vigne pour le vin surtout dynamique aujourd'hui, mais avec les friches d'anciennes caves coopératives ayant subi la crise des années 2000, bâtis massifs abandonnés aujourd'hui ; des céréales, avec du tournesol, du maïs, bénéficiant de l'eau des fleuves pour l'irrigation ; et de façon assez récente la culture de «PAPAM», plantes aromatiques et médicinales, dont la célèbre helichryse corse, avec ses champs jaunes.

Les **activités de transformation** sont bien établies, avec l'activité laitière et fromagère, la charcuterie, le vin et l'huile d'olive, la distillation d'huiles essentielles, la farine de châtaigne, les canistrelli... De nombreux **points de vente à la ferme** (notamment sur la «route des sens») et des **marchés de producteurs**, jalonnent le territoire. La distribution semble de fait assez bien organisée en circuit court, avec de larges espaces sur les supermarchés de Prunelli et Ghisonaccia dédiés aux produits corses, et aux produits locaux élaborés sur la communauté de communes. Transformation et distribution participent aussi du paysage et du cadre de vie.

Le développement récent de **hangars photovoltaïques**, dont certains sont plus photovoltaïques que hangars, a été stoppé par l'administration, portant atteinte aux paysages.

La communauté de communes anime en sus le Programme Alimentaire Territorial (**PAT**) auquel de nombreuses communes ont adhéré avec des projets variés.



Potagers à Serra, Ornasu



Mosaïque agricole et naturelle en plaine, depuis Prunelli



Exploitation laitière de la route des sens



Marché de producteurs aux halles de Migliacciaru

CARTE DIAGNOSTIC - NATURE & AGRICULTURE

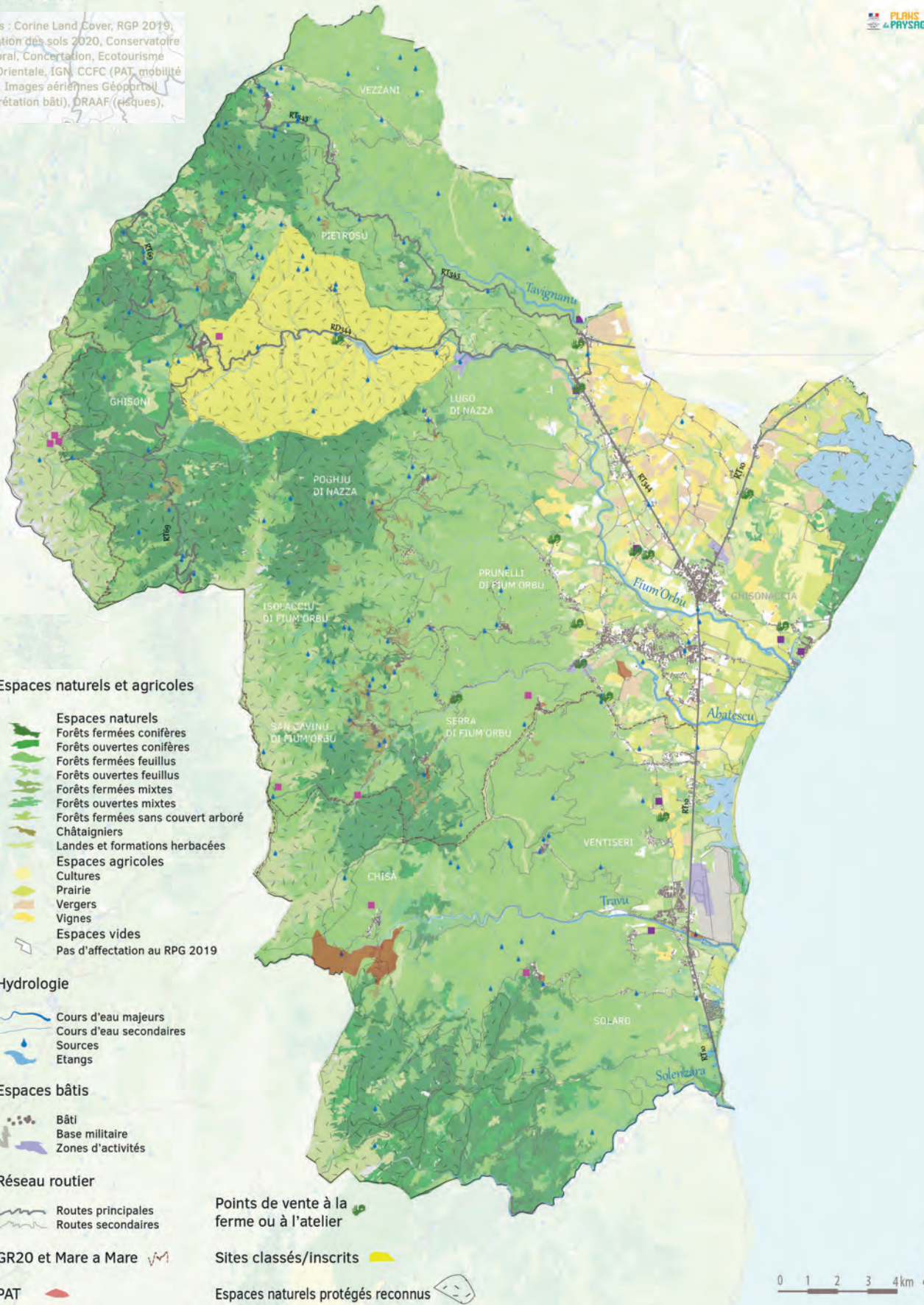
Plan de paysage Fium'Orbu Castellu

Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines
Juillet 2022



PLANS
& PAYSAGE

Sources : Corine Land Cover, RGP 2019, Occupation des sols 2020, Conservatoire du Littoral, Concertation, Ecotourisme Corse Orientale, IGN, CCFC (PAT, mobilité active), Images aériennes Géoportail (interprétation bâti), DRAAF (Régions), M3C



Espaces naturels et agricoles

- Espaces naturels**
- Forêts fermées conifères
- Forêts ouvertes conifères
- Forêts fermées feuillus
- Forêts ouvertes feuillus
- Forêts fermées mixtes
- Forêts ouvertes mixtes
- Forêts fermées sans couvert arboré
- Châtaigniers
- Landes et formations herbacées
- Espaces agricoles**
- Cultures
- Prairie
- Vergers
- Vignes
- Espaces vides
- Pas d'affectation au RGP 2019

Hydrologie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau secondaires
- Sources
- Etangs

Espaces bâtis

- Bâti
- Base militaire
- Zones d'activités

Réseau routier

- Routes principales
- Routes secondaires

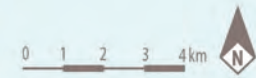
GR20 et Mare a Mare

PAT

Points de vente à la ferme ou à l'atelier

Sites classés/inscrits

Espaces naturels protégés reconnus



UNE OCCUPATION HUMAINE FORTEMENT CONTRASTÉE ET EN PLEINE ÉVOLUTION, À L'IMAGE DES PAYSAGES

À la montagne les villages, à la plaine les pôles urbains, à la mer, le tourisme

L'occupation humaine s'initie en «montagne», sur un étage compris entre 450 et 700 m environ qui accueille les villages. Se protéger de l'invasion, de la mer et du paludisme, exploiter les ressources de la forêt et cultiver en bordure de village, s'installer à mi-chemin entre pâturages de plaine et estives... ont motivé historiquement l'implantation des villages.

Depuis le début du XXe siècle, la plaine se développe cependant, avec tout d'abord la Fortef, entre 1930 et 1935, qui investit notamment le territoire de Prunelli d'Agnatellu à Calzarellu, et débute une réelle exploitation agricole de la plaine, pour nourrir les familles ouvrières de l'industrie du bois.

La base aérienne s'implante à la fin de la seconde guerre mondiale à Ventiseri, dans la plaine, et les militaires éradiquent alors complètement le palud de la plaine.

D'une plaine de bergers, dure à vivre en raison du paludisme, le territoire passe à une plaine agricole, aujourd'hui très dynamique, aux cultures d'une grande variété, comprenant aussi de l'élevage.

Le rythme est donné pour l'urbanisation, avec le développement de **pôles urbains intermédiaires**, autour de Migliacciaru (Prunelli), de Travu (Ventiseri), et de Ghisonaccia qui s'est formée sur des territoires anciennement appartenant à Ghisoni, Poghju-di-Nazza et Lugo-di-Nazza. Résidences principales surtout, espaces d'activités, d'artisanat et de commerces, bâti agricole, s'installent massivement dans la plaine.

En parallèle, se développe le **tourisme balnéaire**. Les villas Simounet, architecte précurseur en la matière, témoignent des débuts de ce tourisme sur la plage de la Pinia. Depuis, marinas et campings se sont développés, sans cependant investir tout le littoral, et restant globalement assez peu prégnants dans le paysage.



Village de Pietrosu (Montagne)



Migliacciaru (Prunelli, plaine)



Zone d'activités de Ventiseri (Plaine)



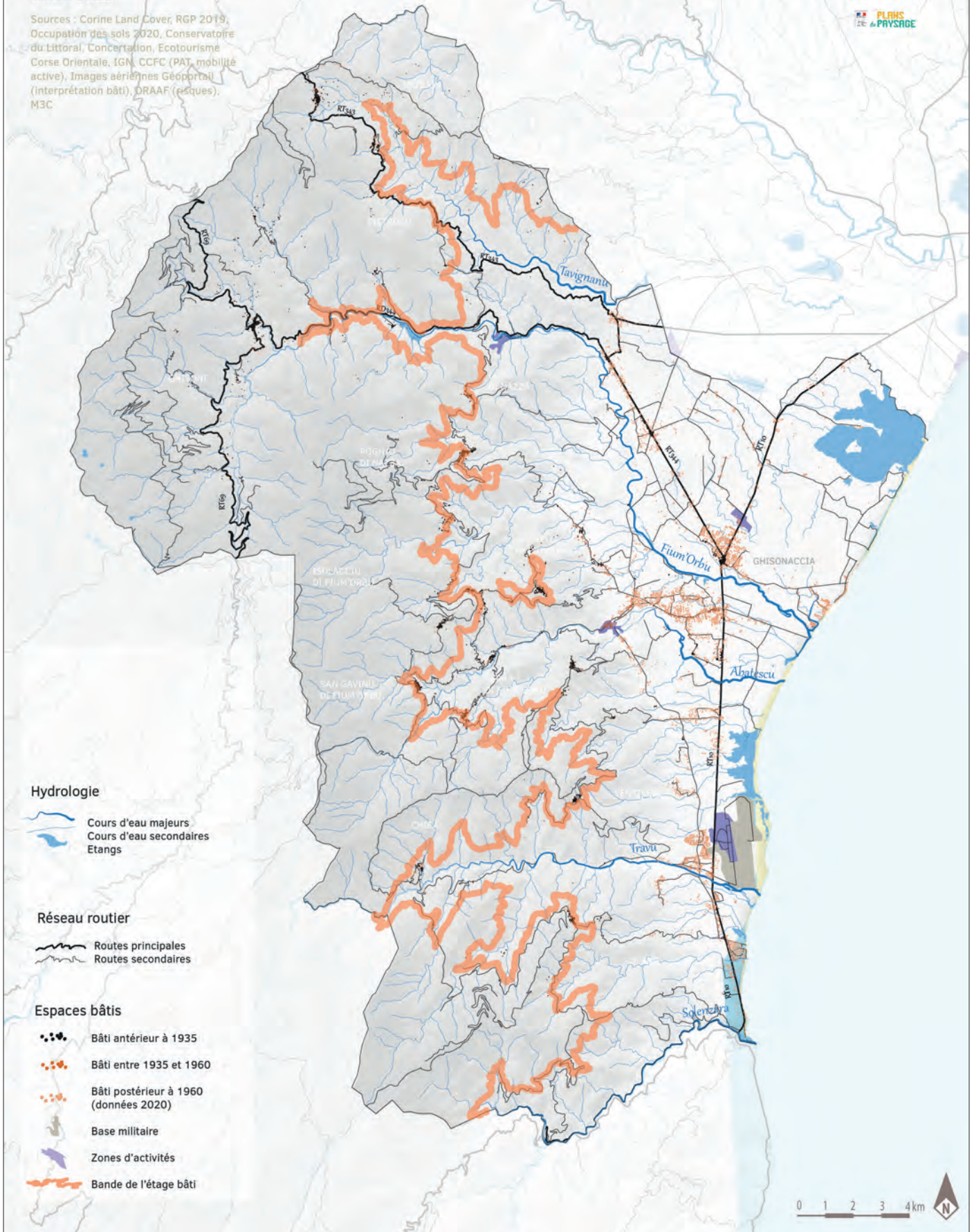
Plage de Vignale (Ghisonaccia, littoral)

CARTE DIAGNOSTIC - L'OCCUPATION HUMAINE

Plan de paysage Fium'Orbu Castellu

Agence TEM - Atelier Dynamiques Urbaines
Juillet 2022

Sources : Corine Land Cover, RGP 2019, Occupation des sols 2020, Conservatoire du Littoral, Concertation, Ecotourisme Corse Orientale, IGN, CCFC (PAT, mobilité active), Images aériennes Géoportail (interprétation bâti), DRAAF (Risques), M3C



+ 23%
entre 1999 et 2018

L'évolution démographique

La communauté de communes connaît une **croissance démographique soutenue** depuis au moins 1999, après une longue période de déclin, notamment des villages de montagne.

Cette croissance s'opère **surtout sur la plaine**. Elle est dûe en très faible partie à l'exode rurale des villages haut vers la plaine, mais surtout, à l'arrivée de nouveaux habitants, à la fois du continent mais également des villes de Bastia et de Porto-Vecchio.

Cette croissance démographique se traduit dans les paysages de la plaine par une **augmentation significative de l'urbanisation, notamment résidentielle, et le développement de pôles urbains en plaine et piémont**. Pour les villages, l'évolution est tout autre, l'exode

rurale les ayant impactés autant que sur le continent. Le résultat dans le paysage des villages est le vieillissement des bâtis et des espaces, la perte de dynamisme et «les volets fermés», parfois sans maître, en indivision. La difficulté d'entretien associée et l'augmentation de l'exposition au risque incendie avec l'enfrichement des terrasses autrefois cultivées et entretenues sont aujourd'hui les grands enjeux des villages.

Cependant, une **récente tendance au retour vers les villages** (depuis 2020) est observée, mais **très contrainte** par la difficulté de construire (Loi Montagne) ou d'acquérir (indivision) et de rénover, restaurer (coûts souvent élevés pour de jeunes ménages).

Nombre d'habitants						
Années	1999	2007	2012	2018	Evolution nette entre 1999 et 2018	Taux d'évolution
Territoire	10523	11623	12565	12963	2440	23,19%
Communes littorales	8775	9858	10879	11395	2620	29,86%
Communes non littorales	1748	1765	1686	1568	-180	-10,30%



Nouveau pôle médical à Ventiseri, à Travo, plaine



Nouveau lotissement à Ghisonaccia



«Volets fermés» à Ghisoni
(résidence non habitée à l'année)



Nouvelle construction sur existant à Ventiseri village
par de jeunes actifs

LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Le Fium'Orbu Castellu constitue une véritable «macro-unité paysagère», dans le sens où l'on peut embrasser d'un seul regard toutes ses composantes majeures : la montagne, la plaine et la mer.

L'Atlas des paysages de Corse l'a déjà évoqué (voir extrait de l'Atlas au chapitre dédié). Depuis la plage, on perçoit parfaitement, comme un tableau, toute la chaîne de Corse, les hauts sommets souvent enneigés, et sur les crêtes intermédiaires ou à mi-versant, le chapelet des villages «sentinelles».

Depuis les villages, tous avec vue sur la plaine (sauf Chisà et Ghisoni), et tous orientés vers la plaine, on embrasse la mosaïque agricole et naturelle de cette dernière, et la mer Tyrrhénienne.

L'idée d'une macro-unité paysagère fait aussi sens par rapport aux limites du territoire de la communauté de communes.

Au nord en venant d'Aleria, l'on ressent une certaine «descente» vers la plaine, et surtout, on fait face assez soudainement aux montagnes ; à l'est c'est la Méditerranée et ce cordon sableux qui débute à Urbinu pour s'arrêter net à la traversée de la Solenzara, où la plaine prend aussi fin et où l'on passe en Corse du Sud ; à l'ouest, ce sont les plus hautes crêtes de la chaîne de Corse qui font frontière. Vezzani se pose en bascule mais côté plaine juste après le col, et Ghisoni, au pied du Renosu d'où, sur les pistes de la station de ski du même nom, l'on peut voir... la plaine et la mer.

La cohérence intervient également dans la complémentarité des richesses paysagères.

La diversité apporte ici bien plus que de la cohérence, elle décuple l'expérience paysagère ! La plaine orientale ne serait finalement qu'une plaine... sans la chaîne qui la borde sur toute sa longueur et culmine à plus de 2500 m d'altitude. Cette plaine dominée par cette chaîne serait peut-être comparable aux plaines du nord de la chaîne des Pyrénées... mais non, la mer Tyrrhénienne borde la plaine de l'autre côté, et l'interface plaine-mer prend la forme d'un magnifique cordon sableux... C'est bien cette diversité et cette complémentarité, ainsi que le fait que tout soit visible ensemble qui caractérisent le grand paysage du Fium'Orbu Castellu.

La suite du diagnostic approfondit ces grandes composantes paysagères : la montagne et ses villages, la plaine et le littoral, et met en évidence ce qui les relie.

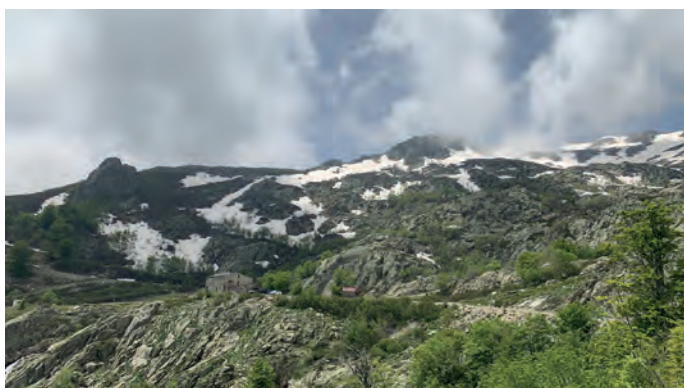
Les enjeux sont synthétisés en fin de document.



Arrivée nord sur le territoire, RT10



Vue vers le territoire depuis Solenzara



Les montagnes de Ghisoni



La plage à Solaro

MER, PLAINE, MONTAGNE : DES ENTITÉS FORTES AUX LIENS DISTENDUS

Ces trois grandes entités géomorphologiques possèdent chacune un caractère «bien trempé» : plaine-mosaïque ondulée, agricole et naturelle, hautes montagnes au riche couvert végétal, plage au cordon sableux à perte de vue... Elles sont très contrastées et l'on passe de l'une à l'autre sans transition, quasiment. Historiquement, le littoral et la plaine furent peu occupés, les hommes vivaient aux villages, mais ils voyaient la plaine, la mer, toujours : «les villages sentinelles», et l'activité

importante de l'élevage établissait un lien intime entre la mer, la plaine et la montagne, avec ses bergers menant leurs bêtes des pâturages «d'en bas» aux estives «d'en haut». Aujourd'hui ces liens sont distendus avec l'investissement de la plaine par l'agriculture, l'urbanisme, et du littoral par l'activité touristique. Les villages quant à eux ont perdu beaucoup d'habitants. Il y a maintenant presque trois mondes parallèles.

LA PLAINE ET SON LITTORAL

La plaine auparavant très peu occupée s'est transformée radicalement depuis la seconde guerre mondiale. Elle est devenue profondément agricole et l'urbanisme y explose aujourd'hui. Elle est sujette à une certaine méconnaissance même de la part des habitants, ainsi qu'une perception globalement négative associée à un sentiment de perte de contrôle face à un développement extrêmement rapide, qui paraît incontrôlable. (Ressentis recueillis en concertation)

Elle possède des atouts naturels forts mais dont peu sont valorisés et/ou accessibles :

- le bocage agricole en mosaïque
- les espaces humides et boisés,
- le littoral sableux,
- les fleuves...

Peu de routes et chemins parcourent la plaine en dehors

de la RT10, et ils sont assez confidentiels, empruntés par les résidents.

C'est un territoire d'activités agricoles, de services et d'artisanats dont l'identité se dilue :

- la traversée routière, par la RT10 est par endroit peu qualifiante
- l'urbanisation «incontrôlée» est souvent peu qualitative : lotissements, zones d'activités, et s'étale souvent en mode linéaire, le long des voies, masquant le paysage
- de nouvelles polarités urbaines sont en développement dans la plaine
- le patrimoine de friches industrielles et agricoles n'est pas (encore) vraiment mis en valeur

Le littoral est livré au tourisme dans une certaine limite géographique, et par ailleurs, il est protégé et mis en valeur, notamment sur les étangs, propriétés du Conservatoire du Littoral.

La campagne, ses richesses paysagères et ses produits

La plaine est **ondulée, parcourue par les fleuves** qui l'ont en grande partie formée avec leur apport alluvionnaire. Dans cette ondulation, se trouve une **mosaïque de milieux humides et secs, naturels et agricoles**, très caractéristique dans le paysage depuis les hauteurs. L'agriculture s'y est vraiment installée depuis l'après-guerre avec l'**éradication du paludisme**, et bénéficie à la fois de l'**eau omniprésente**, permettant l'irrigation mais aussi la présence de prairies humides de pâturage, de prés salés... Elle dispose d'un panel de milieux des plus secs aux plus humides qui rend possible la **culture d'une large palette végétale** : oliviers, vignes, céréales, agrumes, plantes fourragères, aujourd'hui les PAPAM, et d'accueillir l'élevage, avec des troupeaux d'ovins et de bovins (activité historique).

La région est l'une des plus productrices de Corse, avec en numéro un, la clémentine.

La «route des sens» jalonne la plaine avec de nombreuses étapes chez le producteur. Et l'on retrouve des **entreprises de transformation**, telles par exemple la fromagerie d'Ottavio, à Ghisonaccia-gare, ou plus récemment la distillerie d'huiles essentielles de l'Occitane.

En matière de **bâti agricole**, on notera quelques particularités, dont les friches des caves coopératives, assez imposantes et souvent près des routes. La qualité architecturale de la fromagerie est à relever comme l'initiative d'un éleveur-producteur qui occupe intégralement son hangar photovoltaïque et l'a paré de bois brûlé... peut-être des exemples à suivre pour une architecture agricole assumée, aux côtés des anciennes bergeries.



Campagne



Espaces boisés



Littoral



Fleuves & zones humides

La Nature, l'omniprésence de l'eau et les risques associés

La plaine est multiple, comme évoquée ci-dessus, avec des milieux des plus humides tels que les **fleuves et leurs ripisylves, les étangs, les marais, les aunaies...** aux plus secs, avec la forêt de Pinia par exemple, mais aussi les collines, surtout au nord du territoire, qui accueillent les vignobles et de multiples petits boisements. Sur le littoral, c'est un **cordon dunaire**, parfois envahi de galets surtout auprès des embouchures des fleuves, qui longe la côte sur près de 15 km, avec une arrière-plage à la végétation halophile, dunaire, plus ou moins investie par les hébergements de tourisme. La mer et les fleuves sont en relation étroite, **lidos, embouchures, graus**. Les étangs sont saumâtres.

Cette **nature multiple** est surtout mise en valeur par le Conservatoire du Littoral, sur Urbinu notamment,

et à Pinia. Mais peu de berges de fleuves sont encore accessibles.

La plaine largement alluviale est particulièrement sujette au **risque inondation** ainsi qu'au **risque de submersion** marine lié au réchauffement climatique. Actuellement, les deux risques sont traités indépendamment dans les études règlementaires de risques, ils sont pourtant très liés, surtout ici, alors que la plaine accueille quatre grands fleuves et une multitude de ruisseaux sur ces espaces rapidement saturés et en considérant l'intensification des épisodes orageux.

La plaine subit ainsi régulièrement des inondations, la RT10 est submergée par endroit, et enfin, le développement de l'urbanisation imperméabilise et entraîne un surcroît de risque.

L'artère rapide RT10 et des voies secondaires très discrètes

La RT10 est une artère rapide, aménagée en ce sens pour **relier efficacement le nord au sud de l'île** sur la façade orientale. Elle n'a pas fonction originelle de vitrine sur le territoire, pourtant elle constitue bien le **premier point de vue sur ses paysages**, très fréquentée. Elle est aujourd'hui mal perçue et donne une fausse image des paysages du Fium'Orbu Castelli.

Les **voies vers la montagne et la mer**, à partir de la RT10 sont **peu nombreuses** et le plus souvent peu identifiées, ce qui n'invite pas à «tourner» vers la montagne ou la mer, de façon spontanée. De plus, on assiste à une **urbanisation linéaire** le long de ses voies qui participe du masquage des paysages.



RT10



Lotissements, route de Ghisoni

Des bâtis anciens diversifiés, des friches industrielles et agricoles

Des bâtis anciens de diverses époques très marquées, rares, mais atypiques et prégnants : relais (centre Ghisonaccia), industrie (du bois, chimique, port...), agriculture (bergeries, caves...), militaire (base aérienne)... jalonnent le territoire de la plaine.

Les **traces de l'occupation romaine** sont difficiles à entrevoir dans la plaine (dont le canal Filu Neru, inaccessible). La strada romana soprana, à Prunelli est aujourd'hui un sentier patrimonial de découverte.

A Ghisonaccia, les **bâtisses massives le long de la RT10** (elle-même ancienne voie romaine), dénotent du caractère de carrefour-relais du hameau d'origine. Elles sont dégradées pour la plupart mais bénéficient

aujourd'hui d'une volonté de restauration, avec notamment le rachat par la commune de certaines, ainsi que le programme ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) qui débute et devrait se pencher sur ces éléments patrimoniaux.

Dans la plaine, on peut également encore trouver quelques **bergeries**, et de **petites chapelles** y sont préservées.

Avec l'arrivée du train, les petites gares se sont installées, et un quartier tout entier, **Ghisonaccia-gare** s'est développé, dans un style très singulier, et une architecture sobre, des bâtisses souvent faites de galets. Mais l'époque qui a le plus marqué le territoire par

ses constructions est celle de la Fortef («Forces et Terres du Fium'Orbu», 1930-1935), principalement sur la commune de Prunelli, avec sur le piémont, l'**usine d'Agnatellu** (travail du bois et fabrication de meubles), utilisant largement le béton dans la conception, à Abazzia et la Morta, hameaux développés pour les ouvriers et notables de la Fortef, des **maisons de maîtres** apparaissent encore, aux dimensions compactes, en R+1 le plus souvent, disposant d'un petit parvis, d'un balcon. Leur toiture 4 pentes inspire peut-être certaines constructions d'aujourd'hui dans les nouveaux lotissements... Plus à l'Est de Prunelli, c'est le hameau de **Migliacciaru** qui s'est développé à ce moment, avec la demeure du directeur, la tour octogonale d'appel des ouvriers et agriculteurs, l'église... Enfin, l'embouchure du Fium'Orbu, **Calzarellu**, a été aménagée en port, avec un quai et une capitainerie pourvue d'une tour haute de 14 mètres permettant d'éclairer le port et le large. Si le navire affrété, le «Fium'Orbu», ne pouvait y accoster, les transbordements y étaient organisés. Aujourd'hui, l'usine est en partie occupée par des entreprises et services de la communauté de communes et en partie à l'abandon, la capitainerie est maintenue et devrait faire l'objet d'un projet de requalification en

espace d'accueil, de restauration...

Une autre usine, de **fabrication de tanins**, et produits chimiques durant la guerre, se trouve à Ventiseri et actuellement privée et à l'abandon. Elle marque la route de Ventiseri par un long mur de galets, et sa façade en pierres aux ouvertures voutées. L'intérêt de cette usine réside aussi dans sa situation, au bord du fleuve Travu, et son emprise foncière étendue permettrait d'en donner un accès pour la population.

Les **caves coopératives**, notamment au nord du territoire ont quant à elles subi de plein fouet la crise viticole des années 2000 et sont pour la plupart à l'abandon. Jalonnant les routes, elles dominent dans le paysage. Une volonté de requalification existe mais se heurte à des questions administratives et urbanistiques quant à la destination de l'occupation.

Autre élément très important dans le paysage du Fium'Orbu Castellu : la **base aérienne de Ventiseri**, dont la clôture longe la RT10 sur environ 1,5 km, ce qui contribue à la perception négative de la plaine lorsqu'on la traverse par la RT10.

On notera aussi les **villas Simounet** de Pinia, en béton, sous la pinède, précurseur des maisons de vacances balnéaires.



Strada romana soprana



Centre de Ghisonaccia



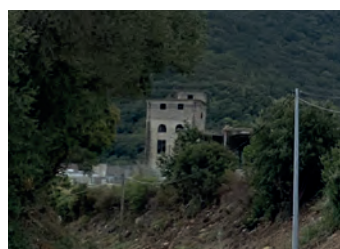
Maison de maître Fortef



L'église de Migliacciaru



Ghisonaccia-gare



Usine d'Agnatellu



Calzarellu



Usine de tanins

La dynamique de développement urbain et ses conséquences dans le paysage

La plaine a assisté ces dernières décennies à une **explosion de l'urbanisation**, surtout résidentielle, pavillonnaire, en lotissements... souvent peu qualitative et jugée « anarchique ».

Ce développement s'est opéré surtout au niveau des **hameaux de plaine**, voire de piémont (Aquacitosa), devenant de véritables pôles urbains intermédiaires, et **le long des voies**, la RT10 dans une certaine limite, la D344 de Ghisonaccia à Ghisonaccia-gare, la D244 (la «route du bois» de Prunelli) et le long de l'ancienne voie ferrée parcourant le piémont. Aujourd'hui elle tend à s'approcher de la mer, avec l'investissement des

routes vers le littoral depuis les carrefours de Travo, de Ghisonaccia, de Migliacciaru. L'urbanisation n'est que très peu « remontée » sur les versants (uniquement vers Ventiseri et de façon modérée), ce qui permet de maintenir un paysage d'arrière-plan naturel : les montagnes au couvert végétal intact.

Les «**quartiers**» sont très différents les uns des autres, l'architecture hétéroclite, avec cependant une dominance de bâti résidentiel sur un seul niveau, voire R+1, à la toiture 4 pentes.

Ce qui «choque» dans le paysage, au dire de beaucoup d'interlocuteurs, ce sont tout d'abord les **lotissements**

très minéraux, fermés sur eux-mêmes, banals, et les murs d'enceinte des pavillons qui se multiplient : «les gens s'enferment entre quatre murs». Lorsque l'urbanisation est linéaire, le long des voies, ses murs masquent le grand paysage et confèrent à la plaine **une image urbaine qui n'est pas la réalité**. Il existe bien des règlements d'urbanisation sur la hauteur et la végétalisation des clôtures, mais ils sont souvent enfreints. Au-delà de la perception visuelle, c'est un sentiment d'isolation, d'individualisation des modes de vie qui émerge. On ne connaît plus son voisin...

Les **lisières urbaines** sont aussi parfois très abruptes, sans transition : mur-campagne. Au nord-ouest de Ghisonaccia, une interface va être aménagée, avec le passage de la déviation ouest et la réalisation d'une piste cyclable.

La réflexion est de façon générale en cours sur l'intégration de ses nouveaux bâtis, ce qui est d'autant plus nécessaire que **le Padduc a identifié la plaine orientale, et en particulier Ghisonaccia et Prunelli comme secteur de développement majeur**. Beaucoup de permis de construire sont déposés, **la pression foncière est très forte**.

Dans cette urbanisation, qui inclut également **des équipements** (nouvelles mairies annexes, établissements scolaires, installations sportives, centres médicaux...) et

des **zones d'activités**, la question de la **consommation des terres agricoles** se pose ainsi que celle de la perméabilisation, face aux **risques inondations**. Même si les constructions ne sont pas directement en zone inondable, elles perméabilisent les sols et l'eau ruissellante accentue les crues.

Concernant les **espaces publics** de ces nouvelles urbanisations, ils sont encore peu pensés, constitués spontanément entre les bâtis. Mais de nombreuses réflexions sont aussi en cours, pour les rationaliser, créer de véritables centres de convivialité, de rencontres, et apaisés avec le souhait de les éloigner de la RT10, et lorsque cela n'est pas possible comme à Ghisonaccia, d'éloigner la RT10 par la réalisation d'une déviation.

Sur le littoral, c'est l'**urbanisation balnéaire** qui s'est développée, mais sans investir à outrance le bord de mer. Seule la plage de Vignale est assez construite, de petites villas sous les pins, imitant de très loin les villas Simounet de Pinia. L'urbanisation se concentre dans des marinas assez compactes à Solaro et Ghisonaccia, faites de maisons de vacances et de grands campings. Les étangs, fleuves et la base aérienne ont certainement contribué à la limitation de la «bétonisation», et heureusement, car le **risque de submersion marine** liée au changement climatique est aujourd'hui très fort.



Urbanisation linéaire, «murs»



Le long de la RT10



Zone artisanale



Lisière urbaine



Mairie Annexe, Serra



Stade et pavillons, Ventiseri



Villas balnéaires, Vignale



Camping, Solaro

LA MONTAGNE ET SES VILLAGES

En Corse, la montagne et les villages sont indissociables. Dans le Fium'Orbu Castellu, ce qui impose et différencie son paysage des autres régions de Corse, c'est la perception visuelle, ce chapelet des villages à flanc de montagne, tels des oasis humains dans la forêt. L'on se

demande, en les apercevant d'en bas, si ce n'est pas un mirage. Les montagnes aux sommets enneigés les surplombent, la forêt, le maquis, dense, les entourent, formant un tableau majestueux pour lequel on devine un ancestral et intime lien entre l'homme et la nature.

Le patrimoine bâti des villages

Les villages de montagne sont l'expression de l'occupation humaine traditionnelle corse. Ils sont, dans le Fium'Orbu Castellu, très humbles, contrastant avec les façades massives du Cap Corse ou de la Castagniccia par exemple. Ils n'en sont pas moins pourvus d'éléments patrimoniaux auxquels les habitants confèrent une grande importance. Au-delà du bâti traditionnel, abordé plus loin, ils possèdent tout un panel de **petits patrimoines**, dont beaucoup liés à l'eau : fontaines, sources aménagées (souvent appelées aussi fontaines), lavoirs, moulins, canaux, ainsi que des **édifices religieux** dont l'église fait systématiquement l'objet d'une grande attention (nombreuses restaurations). Sur le territoire des communes sont également très présentes les **bergeries**, jalonnant les chemins entre estives de montagne et pâturages de plaine. On retrouve également dans la forêt des **habitats troglodytes**, parfois appelés «grottes de bandits». Les **ponts et ouvrages de soutènement**, certains **abords de routes** sont aussi

caractéristiques, et parfois monumentaux (comme le long du défilé de l'Inzecca). A l'instar du four sur la route de Pietrapola, des **vestiges d'activités anciennes** ponctuent le territoire, avec en fer de lance, ceux de la Fortef au niveau de **Catastaghju**, dont l'ancienne usine hydroélectrique, aujourd'hui gîte d'étape communal sur le chemin de grande randonnée «Mare a Mare», et les aménagements du site d'exploitation : ruines et piliers du téléphérique, plateformes monumentales de réception des grumes, notamment. autrefois, des centaines de chalet «tout équipés», avec électricité parsemaient la forêt pour loger les bûcherons, salves, russes...

Il est essentiel de pointer l'importance historique et d'usage des **thermes de Pietrapola**, peut-être à l'échelle de la Corse, datant de l'époque romaine. Ils font actuellement l'objet d'une réflexion pour assurer le maintien de l'activité thermale et pour aménager et améliorer les abords et l'accueil sur tout le hameau, en développement (voir site-projet dédié).



Lavoir, solaro



Moulin, Lugo



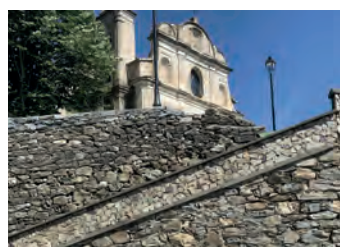
Four, Isolacciu



Thermes, Pietrapola



Fonatine, Vezzani



Eglise et murs Pietrosu



Habitat troglodyte, Lugo



Canaux, Ghisoni

Le caractère rural des villages

Les villages sont profondément ruraux, jusqu'à l'extrême avec San Gavinu, village de bergers à l'origine hameau d'Isolacciu, fait de bâtis très humbles : les « cabane ».

Ces villages sont typiquement positionnés à flanc de versant, ou sur un éperon comme Poghju, ou parfois, comme Serra et Prunelli, sur un sommet intermédiaire leur conférant une vue panoramique exceptionnelle à 360°.

Hormis **Ghisoni**, le seul «vrai» village de montagne lové dans une cuvette (position exceptionnelle en Corse) au pied du Monte Renosu (et le plus imposant dans son architecture) et Chisà, plus jeune commune de Corse,

également au coeur de ses montagnes mais à bien plus faible altitude, **tous les villages s'égrènent sur une même tranche d'altitude**, l'étage «bâti», qui varie entre 450 et 700 m environ. La plupart est visible depuis la plaine, en un chapelet à même hauteur, dont les perles sont régulièrement espacées, et placées environ au tiers de la hauteur perceptible du relief, paraissant de loin des **oasis humains au coeur du couvert forestier.**

Entourés et construits sur des terrasses, les villages et hameaux possèdent (ou ont possédé), **une châtaigneraie au-dessus du bâti, et une oliveraie en-dessous.**

Ils sont particulièrement aérés pour la Corse, avec de

nombreux espaces libres en leur coeur, des jardins, ou simplement ce qu'on appellerait des «délaiésés» en ville, laissés ici à la végétation spontanée.

L'une des caractéristiques fortes qui les unit est la vue spectaculaire qu'ils offrent sur la plaine, depuis le bâti et depuis des espaces publics, belvédères plus ou moins aménagés. L'Atlas des paysages de Corse les nomment **villages «sentinelles»**.

Les **matériaux** qui composent les bâtis mais aussi les revêtements de sol sont traditionnels. La pierre est déclinée suivant les ressources micro-locales, et assez variée. Au-delà de la matière, la technique de sa mise en oeuvre sur l'espace public est particulière, caractéristique, et provoque une perception très naturelle de l'ambiance villageoise : les **«ricciate»**, pierres plates, taillées de façon irrégulière et posées sur lit de sable à la verticale.

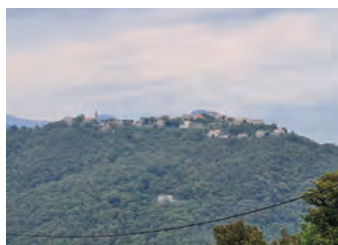
Avec l'exode rurale qu'ont subi les villages, comme partout

en Europe, **la ceinture de châtaigniers, d'oliviers et de prés ouverts s'est progressivement refermée**, envahie par la forêt se rapprochant ainsi des habitations. La conséquence est majeure : **le risque incendie**, accentué par l'abandon de la présence en forêt et le changement climatique qui la fait souffrir et la rend plus vulnérable.

Confrontés à la difficulté d'entretien de cette ceinture, de nombreux villages participent au PAT (Programme Alimentaire Territorial), porté par la communauté de communes, ce qui leur permettent de réouvrir des parcelles. En parallèle, la communauté de communes est également partenaire des services de lutte contre l'incendie, avec un programme pilote autorisant de défricher sur une bande de 100m près des bâtis sur des parcelles privées. Cependant, pour certaines configurations, comme à San Gavinu, au fond d'une vallée assez resserrée, ces 100 m ne paraissent pas suffisants.



Poghju-di-Nazza, éperon



Prunelli, sommet



Pietrosu, châtaigneraie



Vezzani, espaces libres



San Gavinu, versant



Ghisoni, cuvette



Lugo, Ricciate



Ventiseri, ceinture maintenue ouverte

Des facilités du quotidien inégalement réparties

La présence de services, équipements, commerces, ainsi qu'en espaces conviviaux de jeux ou de détente est différente d'un village à l'autre.

Ces éléments du cadre de vie facilitant le quotidien sont déterminants pour l'attractivité résidentielle des villages, peut-être plus que la distance avec la plaine, bassin d'emplois. A Poghju-di-Nazza, le témoignage d'un jeune père est explicite. Né à Poghju, «son village» auquel il est fortement attaché, élu de surcroît, il a du déménager récemment à Pietrapola, car Poghju n'a pas d'infrastructure pour accueillir son jeune enfant. Travaillant dans la plaine, les trajets sont devenus par

ailleurs trop pesants, en temps et financièrement. Sa première volonté l'accueil des tous-petits, la seconde une prise publique pour les véhicules électriques... Poghju dispose sinon de cafés, et souhaite accueillir bientôt un gîte, un espace de jeux pour enfants et participe au PAT. A Vezzani, village traversant sur la route de Corte et d'Ajaccio, l'école accueille une classe unique, il y a un bar-tabac, une grignoterie, une aire de jeux d'enfants... Le village en paraît tout de suite plus animé.

Tous les villages font des efforts, recherchent des solutions et ont des projets, mais parfois, se sentent démunis et un peu abandonnés.

L'accessibilité aux villages, pittoresque et difficile

L'accessibilité aux villages n'est pas toujours facile. Les routes sont étroites, sinueuses, difficiles et coûteuses à entretenir. Elles sont cependant **superbes**, laissant découvrir le paysage dans une immersion forestière jalonnée d'ouvertures spectaculaires vers la montagne

ou la plaine.

Les anciens **chemins**, écourtant radicalement les distances à parcourir, mais restant piétons, ont tendance à disparaître, mais bénéficient d'un programme au niveau de la plaine orientale. Des sentiers patrimoniaux et de

découverte sont retrouvés et réouverts progressivement. Les **transports en communs** sont quasi-inexistants et le **ramassage scolaire** n'est bien sûr possible qu'à partir de 6 ans.

Pourtant, une réflexion d'habitant de Serra-di-Fium'Orbu : «La route est étroite, mais si on l'élargit, il y aura plus de monde...», montre qu'il est difficile de trancher sur la réelle nécessité de rendre plus accessible les villages. Le maire de Chisà nous dit même qu'il «préfère rouler 20 minutes pour remonter au village le long du Travu,

dans la forêt, que passer 20 minutes dans des bouchons urbains ou sur la RT10»...

De plus, on observe aujourd'hui une légère tendance de retour au village, les jeunes veulent s'installer. Mais à Lugo-di-Nazza, qui possède une «nouvelle route», large, confortable, rapide pour rejoindre la plaine, on ne constate pas d'augmentation des installations, au contraire.

L'accessibilité n'est certainement pas le problème principal de la dévitalisation des villages.



Route d'Isolacciu



Nouvelle route de Lugo



Route de Chisà



Départ de chemin, Ornasu

L'attachement au bâti traditionnel et désir de développement

On constate un fort attachement des villageois au **bâti traditionnel d'habitation** et à l'organisation des **espaces publics très ouverts, conviviaux...** Certains nous disent «on dansait tous les soirs, il y a 60 ans !» (sur la place du village) ; d'autres nous expliquent en détail l'architecture et l'évolution des «cabane», ces bergeries devenues habitations de villages ; d'autres encore nous exposent les techniques et le savoir-faire de la pose des ricciate ou les étapes de la restauration de l'église ; d'autres encore déplorent l'évolution des bâtis de village, et notamment la multiplication des appendices durant la seconde partie du XXe siècle (Ghisoni), et souhaiteraient mettre en place une charte architecturale locale pour leur village (voir l'étude-projet de Ghisoni)...

D'autres points négatifs sont aussi relevés. Les **réseaux** dans certains villages constituent une véritable toile d'araignée aérienne. Si des «volets sont fermés», des bâtisses à l'abandon, c'est souvent en raison de l'**indivision**. On évoque aussi les animaux errants...

Et pour accueillir de nouveaux habitants, «il faudrait pouvoir construire, mais en **Loi Montagne**, c'est difficile, il n'y a plus de place». Les habitations en indivision sont inaccessibles sauf à enclencher des procédures complexes (bien que certains villages y arrivent,

comme Poghju-di-Nazza accompagné par le GIRTEC), et la **restauration coûteuse**. Sur ces difficultés se greffe un nouveau paramètre. On observe en effet une **remontée des prix des biens aux villages**, et des ventes très rapides sans que les élus aient été informés, à des investisseurs, ou des personnes recherchant une résidence secondaire... Tout cela contribue à un malaise et à l'**éloignement des jeunes de leur village**.

On observe cependant des **expériences positives**, la réussite de certains projets, comme à Pietrosu, avec l'ancienne réhabilitation de bâtis en logements communaux (la commune poursuit d'ailleurs ses efforts dans ce sens) ; à Chisà avec de nombreux aménagements publics et équipements communs ; à Isolacciu et surtout Pietrapola, avec de nouvelles habitations en petits collectif... Presque tous les villages ont des projets et des ambitions de revitalisation, par de jeunes actifs. Certains posent aussi la question de **réinvestir certains bâtis de petits hameaux aujourd'hui complètement abandonnés...** (Lugo, San Gavinu par exemple)

Les garants de la qualité des paysages villageois, sont aussi la présence humaine, l'activité, la vie... Et le développement, lorsqu'il est possible, est à organiser dans la continuité architecturale et l'esprit villageois.



San Gavinu, «cabane»



Lugo-di-Nazza, «ricciate»



Ghisoni, appendices



Solaro, réseaux aériens

Le capital nature exceptionnel

Les villages sont implantés au cœur de la nature, et quelle

nature ! L'omniprésence de l'eau, les forêts diversifiées,

dont le célèbre maquis, les hauteurs asylvatiques qui les surplombent... et les **vues imprenables** sur la plaine et l'horizon méditerranéen... constituent l'environnement au quotidien de la vie au village.

Dans cette nature, **certains sites sont très prisés**, très fréquentés comme certains «spots» **le long des fleuves**, des cascades, des bassins, posant des questionnements quant à leur accessibilité, la régulation de la fréquentation peut-être, et aussi des problématiques de pollution et de sécurité. Plusieurs fleuve sont labellisés «rivière sauvage» ce qui doit pouvoir leur permettre de réaliser des études et aménagements.

Au moins deux autres sites touristiques de grande importance se trouvent sur le territoire : l'étape de **Catastaghju** sur le Mare a Mare et la **station d'hiver du Renosu** de Ghisoni. Ces espaces sont en requestionnement. Le site de Catastaghju pour des aménagements pédagogiques et un conservatoire d'espèces corses, fait l'objet d'une étude spécifique dans le cadre de ce plan de paysage (voir le dossier du site-projet associé). La station de ski, à l'enneigement encore régulier (mais pour combien de temps ?), constituerait une opportunité d'accueil en montagne sur 4 saisons. Son aspect paysager hors enneigement est à améliorer cependant.

Des **chemins** de grande randonnée ainsi que de multiples sentiers, parcourent cette nature. Si certains sont mis en évidence et (re)mis à jour par le programme «sentiers» de la communauté de communes, de nombreux autres s'embroussaillent, disparaissent.

Il existe des **hébergements**, gîtes d'étapes, gîtes ruraux, mais en nombre assez restreint mais se développe. A Chisà, un gîte rural communal vient d'ouvrir au coeur du village ; à Serra, la commune souhaite agrandir le gîte d'étape ; à Vezzani, l'on souhaiterait pouvoir retenir pour quelques nuitées les cyclotouristes qui «ne s'arrêtent qu'au bar» en leur proposant un hébergement, quelques balades, la visite des producteurs locaux (charcuterie, canistrelli, produits laitiers notamment).

Le territoire des villages du Fium'Orbu Castellu, de par son environnement naturel, ses villages pittoresques, ses sites exceptionnels et son artisanat est particulièrement

propice au développement de l'**éco-tourisme**.

Le changement climatique avec ses périodes de sécheresse rallongées et plus fréquentes, l'augmentation des températures moyennes, met à mal la forêt, qui de plus n'est quasiment plus exploitée, ce qui, avec l'embroussaillage des abords des villages dont les ceintures peinent à rester ouvertes, décuplent le **risque incendie**. Les villages s'organisent tant bien que mal, créant des réservoirs, débroussaillant même les parcelles privées (opération pilote sur la communauté de communes), participant au PAT... mais ils restent très inquiets quant à ce risque, d'autant que le comportement des incendies a évolué, et les stratégies DFCI aussi.

La **forêt** a par ailleurs de tout temps été exploitée, à Poghju jusqu'à il y a seulement une dizaine d'années. Elle était aussi parcourue par les bergers, son bois mort ramassé. Si la période d'activité de la Fortef illustre un extrême dans son exploitation, la période actuelle illustre l'extrême inverse, avec un quasi-abandon à elle-même. Aujourd'hui, **la question de sa remise en exploitation ne peut que se poser avec le changement climatique**, pour un bois-énergie certes, mais aussi pour un bois d'oeuvre. Les filières corses s'organisent peu à peu, avec notamment un chaînon faible, celui du séchage, qui sera bientôt conforté par l'ouverture de nouvelles plateformes (échelle de la Collectivité). En parallèle, des initiatives éclosent, petites et/ou symboliques, mais se multiplient. Lugo-di-Nazza projette de restaurer son bâtiment médiéval en y élevant une nouvelle tour, en bois brûlé. A Vezzani, il y a la fête du bois, et un acteur économique se lance dans le bois-énergie, par ramassage de bois mort en forêt.

Si développement il y a, l'aspect paysager devra être particulièrement soigné, ainsi que l'aspect biodiversité et la préservation d'anciens peuplement. Les questions d'intégration paysagère des ouvrages DFCI sont aussi à considérer, notamment l'ouverture de pistes, les zones d'appui, qui peuvent être perçues comme des cicatrices dans le paysage, et plus accessoirement, les citernes et tous les petits équipements nécessaires à la stratégie DFCI.



Forêt de Poghju



La Solenzara



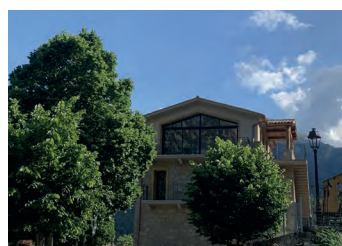
Le Travu



Catastaghju



Station du Renosu



Gîte rural de Chisà



Grignoterie de Vezzani



Bâtiment médiéval de Lugo

LES LIENS MONTAGNE-PLAINE-MER

Comme exposé au début de ce document, le Fium'Orbu Castellu constitue une véritable macro-unité paysagère, dans laquelle le dialogue visuel entre les grandes composantes du paysage est spectaculaire. A ce titre, on peut affirmer déjà que la mer, la plaine et la montagne sont intimement liées. Autre lien, le plus naturel et tangible, mais aussi sentimental dans les esprits des habitants qui y sont particulièrement attachés : les fleuves. Enfin, l'activité ancestrale de l'élevage a relié longtemps ces espaces, avec ces bergers transhumant des pâturages de plaine aux estives de montagne, ouvrant les chemins et parsemant leurs routes de bergeries, de chapelles... Cette relation s'est pourtant délitée depuis quelques décennies. Moins de bergers avec l'exode rurale qui a touché les villages de Corse comme partout, l'arrivée du tourisme balnéaire avec de nouvelles activités, de nouvelles populations saisonnières, enfin, le développement de l'agriculture de plaine, sédentaire, et de l'urbanisation qui accueille de nouveaux arrivants...

sont les trois principaux facteurs qui ont dissocié les composantes du paysage. A la montagne les villages, et villageois installés depuis des générations ; dans la plaine de nouveaux habitants de toutes origines, militaires avec la base aérienne, saisonniers des cultures, jeunes actifs de Porto-Vecchio ou même Bastia ; à la mer, les touristes du monde entier...

Les liens visuels s'estompent aussi, car les points de vue principaux se floutent avec l'urbanisation. Les liens physiques sont aussi devenus discrets, les routes d'accès à la montagne, le long de la RT10, peu signalisées, les chemins embroussaillés, les fleuves peu accessibles... Enfin, ce sont les liens humains qui peu à peu disparaissent, dissociant les mondes qui ont de moins en moins de points communs.

Aujourd'hui, la cohésion du territoire, le lien social, c'est une préoccupation majeure pour le territoire. Et il existe des opportunités de nouveaux liens... peut-être au travers de nouveaux paysages.

La relation visuelle et les routes, premiers points de vue

Elle est abordée en détail au début de ce diagnostic, et rappelée ci-dessus. Ce qui importe aujourd'hui, c'est d'identifier les raisons qui font qu'elle s'estompent. Elles sont nombreuses et prennent leurs sources, surtout, dans le développement de la plaine, mais aussi dans le délaissement de la forêt.

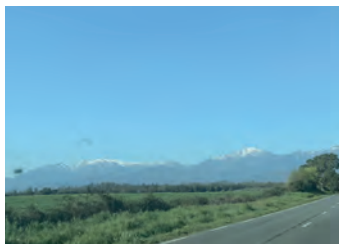
En plaine, la **RT10** permet de relier rapidement le nord et le sud de l'île, et elle a été construite en ce sens, d'où de nombreuses portions en déblais, masquant le paysage, des abords peu avenants, la base militaire, et une urbanisation linéaire qui a réduit les **fenêtres sur le grand paysage**. On y roule vite, on ne voit pas la mer, et presque plus la montagne... et on «rate» facilement les **voies d'accès à la mer et à la montagne**.

Depuis la plage, le **touriste regarde la mer** surtout,

sa principale préoccupation de vacances. De plus, les résidences d'arrière-plage peuvent masquer aussi le grand paysage.

Depuis les villages, les vues sur la plaine et la mer sont toujours là, physiquement, quoique de plus en plus voilées par la forêt qui envahit leurs pourtours. Mais c'est dans les esprits que la relation visuelle a fléchi, certains disent ne **«pas vouloir regarder la plaine»**, n'avoir plus d'intérêt pour ce qui s'y passe, pire, penser qu'il ne s'agit plus de la Corse.

Cette relation visuelle est à soigner, depuis les routes, les zones habitées, les lieux publics et fréquentés. Elle serait à mettre en scène, pour montrer à tous la réalité du territoire qu'ils occupent.



RT10, fenêtre sur montagne



RT10, premiers plans masquants



Route à la mer, peu visible Ghisonaccia



Belvédère à mettre en valeur à Serra

Les fleuves, le lien naturel montagne-mer à chérir

Ils ont creusé les vallées, construits la plaine, désaltéré la nature, porté le bois des bûcherons...

Ils souffrent aujourd'hui, à l'instar de la relation entre la montagne et la plaine. Sujets à **pollution** récurrente surtout dûe à la surfréquentation estivale directement et indirectement, leur **aspect en été** dans la plaine est un peu triste. Ils sont parfois durement canalisés (comme le Travu à Ventiseri). Les habitations s'en rapprochent, et l'**urbanisation**, qui artificialise les sols, couplé au **changement climatique** qui intensifie les épisodes

pluvieux, les mènent à **sortir de leur lit** plus souvent et avec plus de colère.

Si **certaines «spots» sont trop accessibles**, la majeure partie de leur linéaire ne l'est pas, et n'est que très peu visible. De ce fait, **ils sont un peu oubliés** et ne remplissent plus ce **rôle de liant dans l'imaginaire**, car lorsqu'on voit un cours d'eau, on ne peut s'empêcher de regarder l'amont et l'aval et se demander d'où l'eau vient et où l'eau va.



L'Abatescu à Catastaghju



Aaménagements hydrauliques, Travu



Rare accès au Fium'Orbu (bras mort), dans la plaine



Rare accès public au Fium'Orbu, Prunelli

Les activités humaines historiquement et potentiellement liantes

L'élevage, le lien ancestral des hommes à leur territoire, était le premier liant du territoire. Il l'est toujours mais dans une bien moindre mesure. Il reste cependant un potentiel fort d'utilisation de ses traces, de sa mémoire : les anciens chemins, le patrimoine des bergeries.

La Fortef et ses jalons industriels relient aussi historiquement la montagne à la mer. Elle constitue une fierté, même si celle-ci n'est pas toujours clairement exprimée, et ses sites emblématiques, de la montagne à la mer, ont un véritable potentiel de lien patrimonial. Au-delà, l'exploitation du bois elle-même, sa transformation sur le territoire, pourrait peut-être renouer les liens avec la composante forêt.

Le réseau des agriculteurs d'aujourd'hui, bien plus diversifié qu'antant, avec des cultures et productions traditionnelles de montagne et de nouvelles expériences en plaine, est très complémentaire. On y trouve l'essentiel pour vivre : olives, vins, fruits et légumes, châtaignes, miel, viandes et charcuteries, laitages, poissons aussi... Les marchés de producteurs (ci-contre, la halle de Migliacciaru) donnent l'occasion de se faire rencontrer la plaine et la montagne. On les retrouve ensemble même au supermarché. La «route des sens» permet de circuler sur tout le territoire dans un itinéraire gustatif et de senteurs. L'agriculture du territoire peut devenir un liant.



L'éco-tourisme se développe doucement, surtout dans la montagne. C'est un moyen de faire connaître le territoire sous toutes ces facettes... Le développement de la randonnée est aussi une chance, qu'il faut accompagner par la réouverture des chemins.

Les équipements et services, aujourd'hui inégalement répartis, et surtout présents en plaine, pourraient eux aussi se délocaliser, devenir mobiles, pour aller vers la montagne. Les événements festifs, culturels sont des occasions de rencontres et mélanges des populations. Des organisations multisites, bicéphales pourraient être imaginées.

Enfin, la tradition des modes de vie corse contient une grande part de solidarité, de travail en commun et pour le bien commun. Les «operati» sont encore pratiquées dans les villages de montagne, et l'on peut voir également ce type d'action collective en plaine (nettoyage des abords de route vers la mer par exemple). En organiser de façon à regrouper les populations ? Une possibilité qui aiderait à mieux se connaître.

Le piémont, une «étape» entre plaine et montagne

Aquacitosa, Saint-Antoine, Maison Pieraggi, Abbazia sont des hameaux de piémont sur lesquels se porte un intérêt d'accueil croissant. Serra a construit une casa comuna annexe à Aquacitosa, Pietrosu a le souhait de développer Maison Pieraggi. Au-delà, toujours en faible altitude mais plus au coeur des montagnes, c'est Pietrapola qui opère une transformation. Quelques occupations historiques sont aussi remarquables même si elles sont aujourd'hui désertes, telles que Coasina, dont le château sur sa colline basse se trouve très près de la plaine, il est entouré des ruines d'un ancien village. La récente découverte de quelques maisons abandonnées dans le maquis et d'une grotte troglodyte sur le piémont du territoire de Lugo suscite aujourd'hui un certain intérêt de la commune : « pourquoi ne pas les restaurer et y accueillir quelques familles ? ». De même, à San Gavinu, nombres de bergeries, groupes de bergeries et habitations pas si anciennes mais abandonnées parsèment le territoire... «Ne pourrait-on pas les réinvestir ? Ou tout du moins, en laisser la possibilité dans l'avenir ? ». Cette «frange»

de piémont est certainement à questionner dans les orientations d'accueil de population, en tant que «qu'étape entre plaine et montagne», un lien physique qui raccourcit les distances, des équipements plus proches des villages haut... mais aussi vis-à-vis de l'adaptation au changement climatique : il y fait frais (Serra souhaite réexploiter la source d'Aquacitosa), ces espaces ne sont pas soumis aux risques inondation et submersion marine... De plus, d'un point de vue paysager, la situation n'entame pas l'intégrité du couvert forestier perçu depuis la plaine.

C'est difficile entre la montagne et la plaine, mais en même temps c'est ce qui apporte du charme. C'est presque une chance.



PANORAMA DES ENJEUX POUR LES PAYSAGES DU FIUM'ORBU CASTELLU

LES GRANDS ENJEUX DE LA PLAINE ET DE SON LITTORAL

Une plaine qui s'est profondément transformée depuis la seconde guerre mondiale. Développement de l'agriculture, urbanisation, tourisme balnéaire... Un sentiment de perte de contrôle installé, couplé à une perception négative face à un développement extrêmement rapide et qui ne cesse de s'intensifier.

- Des atouts naturels forts dont peu sont valorisés et/ou accessibles : le bocage agricole, les espaces humides et boisés, le littoral sableux, les fleuves...
- Des risques inondations, submersion, qui s'intensifient avec le changement climatique
- Un territoire d'activités agricoles, de services, d'artisanats dont l'identité n'est pas clairement lisible et qui se dilue
- Une traversée du territoire très routière, par endroit peu qualifiante, renvoyant une fausse image de la plaine, notamment envers les visiteurs
- Une urbanisation « incontrôlée » et peu qualitative : lotissements, zones d'activités... et une pression foncière qui s'intensifie
- Des polarités urbaines de plaine sous tension parfois mal perçues car encore peu rationalisées, et en fort développement
- Des friches industrielles et agricoles (bâtis et champs) marquant l'histoire et le paysage, en demande de valorisation

CARTE DIAGNOSTIC LA PLAINE ET LE LITTORAL Plan de paysage Fium'Orbu Castellu



Source(s) : Carte Land Cover RGP 2019, Circulation des sols 2020, Commune de 1000 du Littoral, Conservatoire, Souterrains Corse Orientale, IGN, CC-BY (PNT, mobilité active), Images aériennes Géoportail (interprétation bâti), OPA (Tropique), MJC.

LEGENDE GENERALE

Espaces naturels et agricoles

- Espaces naturels
- Forêts fermées conifères
- Forêts ouvertes conifères
- Forêts fermées feuillus
- Forêts ouvertes feuillus
- Forêts fermées mixtes
- Forêts ouvertes mixtes
- Forêts fermées sans couvert arboré
- Châtaigniers
- Landes et formations herbacées
- Espaces agricoles
- Cultures
- Prairies
- Vergers
- Vignes
- Espaces vides
- Pes d'affectation au RGP 2019

Espaces bâtis

- Bâti antérieur à 1935
- Bâti entre 1935 et 1960
- Bâti postérieur à 1960 (données 2020)
- Base militaire
- Zones d'activités

Réseau routier

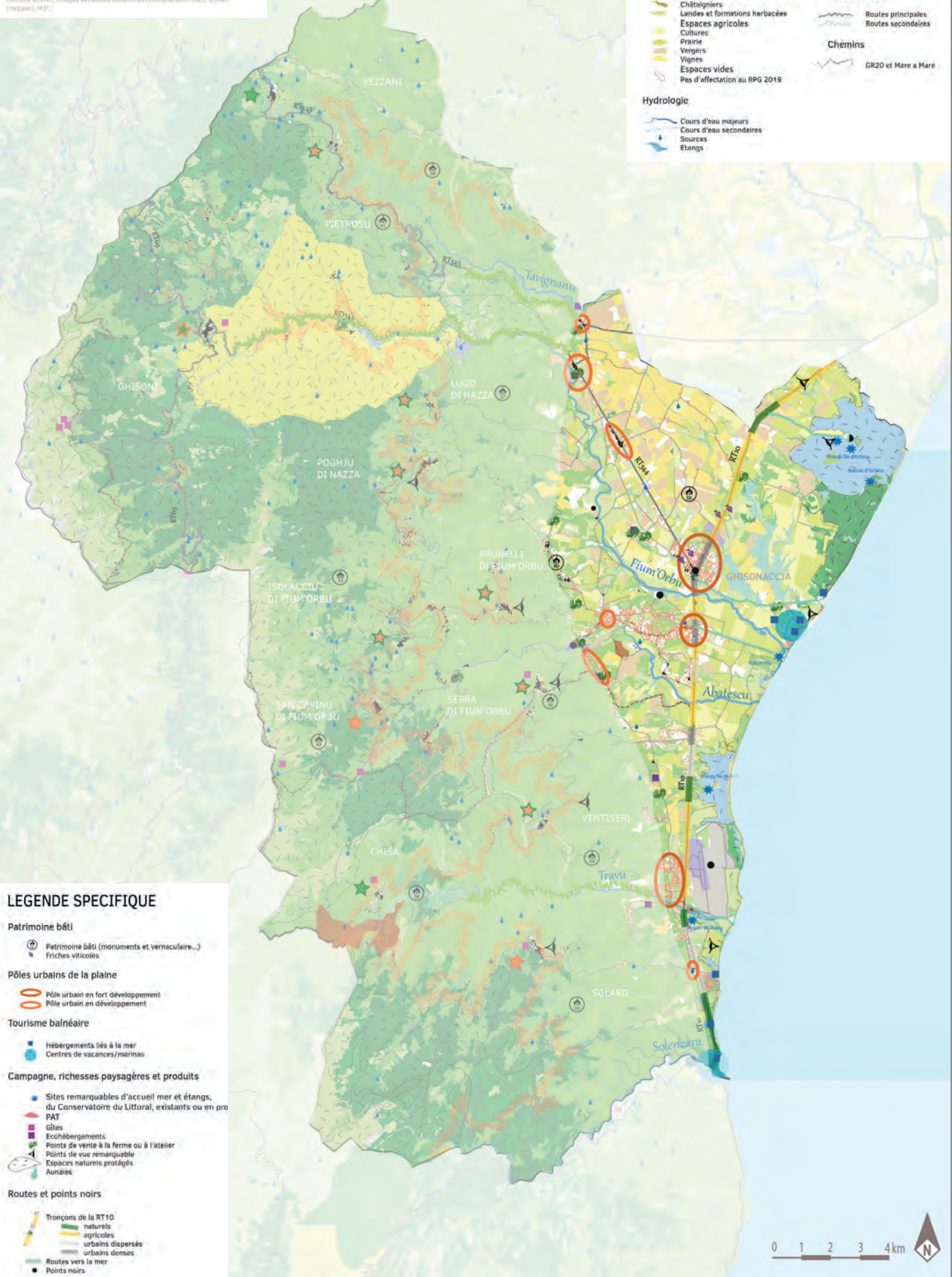
- Routes principales
- Routes secondaires

Chemins

- GR20 et Mare a Mare

Hydrologie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau secondaires
- Sources
- Etangs



LEGENDE SPECIFIQUE

Patrimoine bâti

- Patrimoine bâti (monuments et vernaculaire...)
- Friches viticoles

Pôles urbains de la plaine

- Pôle urbain en fort développement
- Pôle urbain en développement

Tourisme balnéaire

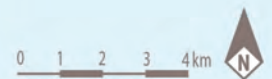
- Hébergements liés à la mer
- Centres de vacances/marinas

Campagne, richesses paysagères et produits

- Sites remarquables d'accueil mer et étangs, du Conservatoire du Littoral, existants ou en pro
- PAT
- Gîtes
- Ecohébergements
- Points de vente à la ferme ou à l'atelier
- Points de vue remarquable
- Espaces naturels protégés
- Aunages

Routes et points noirs

- Troncçons de la RT10
- naturels
- agricoles
- urbains dispersés
- urbains denses
- Routes vers la mer
- Points noirs



LES GRANDS ENJEUX DES VILLAGES ET DE LA MONTAGNE

De grandes richesses patrimoniales et culturelles des villages et de leur environnement, mais une démographie en baisse, une faible attractivité résidentielle, une certaine dévitalisation et un abandon progressif du bâti traditionnel, avec pourtant un constat de regain d'intérêt et de nouvelles demandes d'installation. De formidables atouts montagne : nature & ressources mais une forte sensibilité au feu

- ^ Des villages en perte de population confrontés au problème de l'offre d'habitat, visible dans le paysage
- ^ L'accessibilité à améliorer et des équipements et espaces publics à requalifier, aménager, installer...
- ^ Une réelle solidarité traditionnelle garante de cohésion sociale et symbole de «l'esprit corse»
- ^ Un patrimoine bâti très diversifié et auquel les habitants sont fortement attachés
- ^ Une forte présence de jardins accompagnant les bâtis, au coeur des villages à la trame aérée
- ^ Une faiblesse d'infrastructures d'accueil touristique, mais un réel potentiel d'éco-tourisme
- ^ Des milieux naturels exceptionnels : fleuves, forêts, montagne
- ^ Des accès aux fleuves rares et pour certains sous tension
- ^ Des forêts très diversifiées, peu exploitées, peu parcourues et extrêmement sensibles au risque incendie
- ^ Le GR20 et le Mare a Mare

**CARTE DIAGNOSTIC
LA MONTAGNE ET SES VILLAGES
Plan de paysage Fium'Orbu Castellu**



Source: R. L'Année Lando Corvè, RGD 2019, Circoscrizione des vils 2020, Commune-
1000 du Lido de Corsari (Sintini), Sottosistema Corvè Orientale, RDN, DCAC (PNT)
monité active), Images aériennes Géoportail (interprétation bâti), IGN (A)
(Topo), MJC.

LEGENDE GENERALE

Espaces naturels et agricoles

- Espaces naturels
- Forêts fermées conifères
- Forêts ouvertes conifères
- Forêts fermées feuillus
- Forêts ouvertes feuillus
- Forêts fermées mixtes
- Forêts ouvertes mixtes
- Forêts fermées sans couvert arboré
- Châtaigniers
- Landes et formations herbacées
- Espaces agricoles
- Cultures
- Prairie
- Vergers
- Vignes
- Espaces vides
- Pes d'affectation au RPG 2019

Espaces bâtis

- Bâti antérieur à 1935
- Bâti entre 1935 et 1960
- Bâti postérieur à 1960 (données 2020)
- Base militaire
- Zones d'activités

Réseau routier

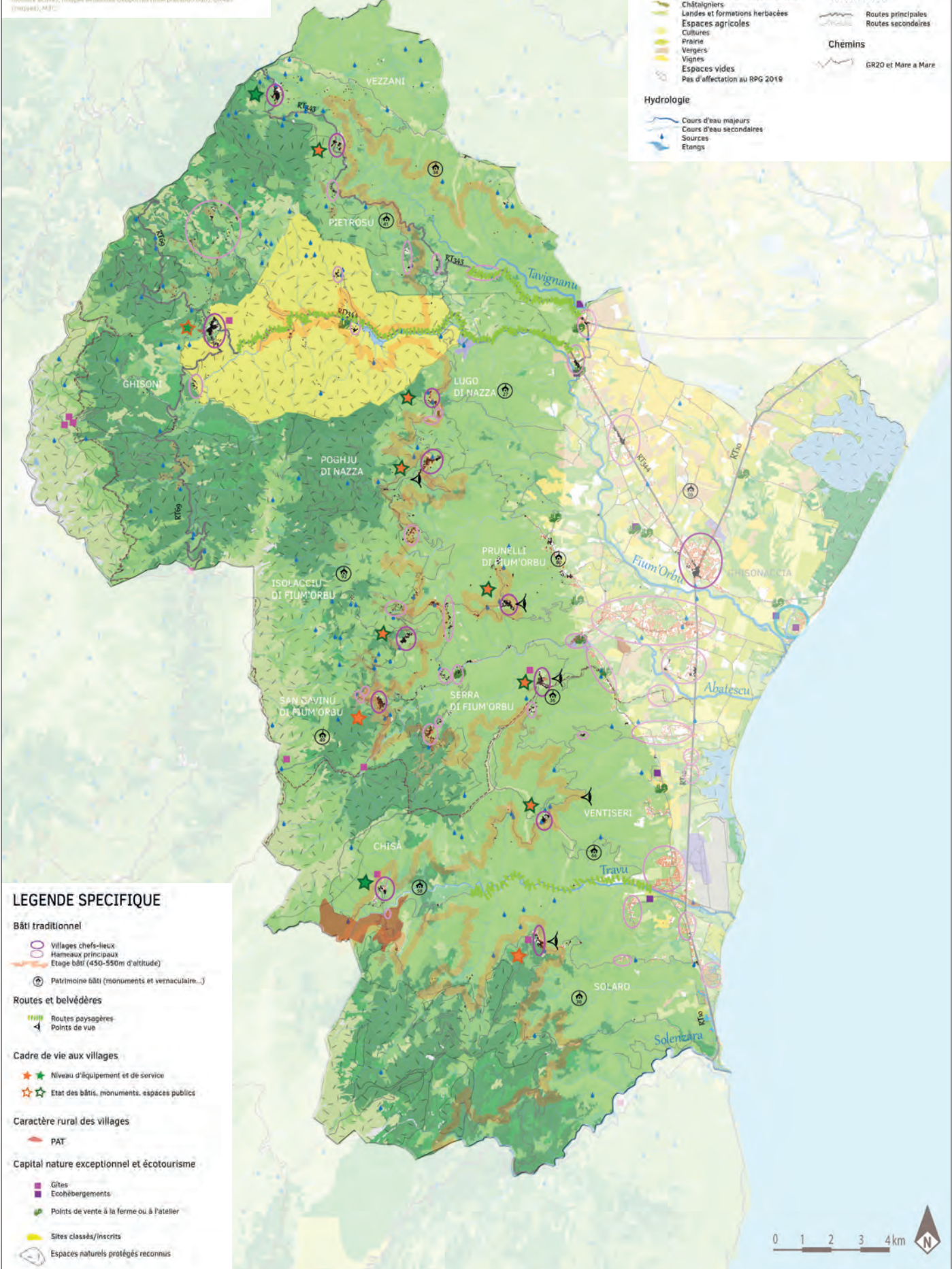
- Routes principales
- Routes secondaires

Chemins

- GR20 et Mare a Mare

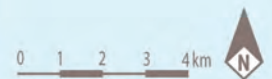
Hydrologie

- Cours d'eau majeurs
- Cours d'eau secondaires
- Sources
- Etangs



LEGENDE SPECIFIQUE

- Bâti traditionnel**
- Villages chefs-lieux
 - Hameaux principaux
 - Etage bâti (450-550m d'altitude)
 - Patrimoine bâti (monuments et vernaculaire...)
- Routes et belvédères**
- Routes paysagères
 - Points de vue
- Cadre de vie aux villages**
- Niveau d'équipement et de service
 - Etat des bâtis, monuments, espaces publics
- Caractère rural des villages**
- PAT
- Capital nature exceptionnel et écotourisme**
- Gîtes
 - Ecohébergements
 - Points de vente à la ferme ou à l'atelier
 - Sites classés/inscrits
 - Espaces naturels protégés reconnus





LES GRANDS ENJEUX POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES LIENS ENTRE PLAINE, MER ET MONTAGNE

Des «milieux humains» très sectorisés : nature et tourisme au sommet (GR20, station de ski), villages et hameaux de montagne, pôles intermédiaires et poches résidentielles de piémont/plaine, espaces littoraux touristiques (et parfois résidentiels). Une faiblesse de la lisibilité, des transitions et des liens physiques.

 Une relation visuelle spectaculaire mais qui s'estompe et perd de son évidence depuis la traversée du territoire

 Des fleuves constituants et liants, mais en souffrance et peu accessibles

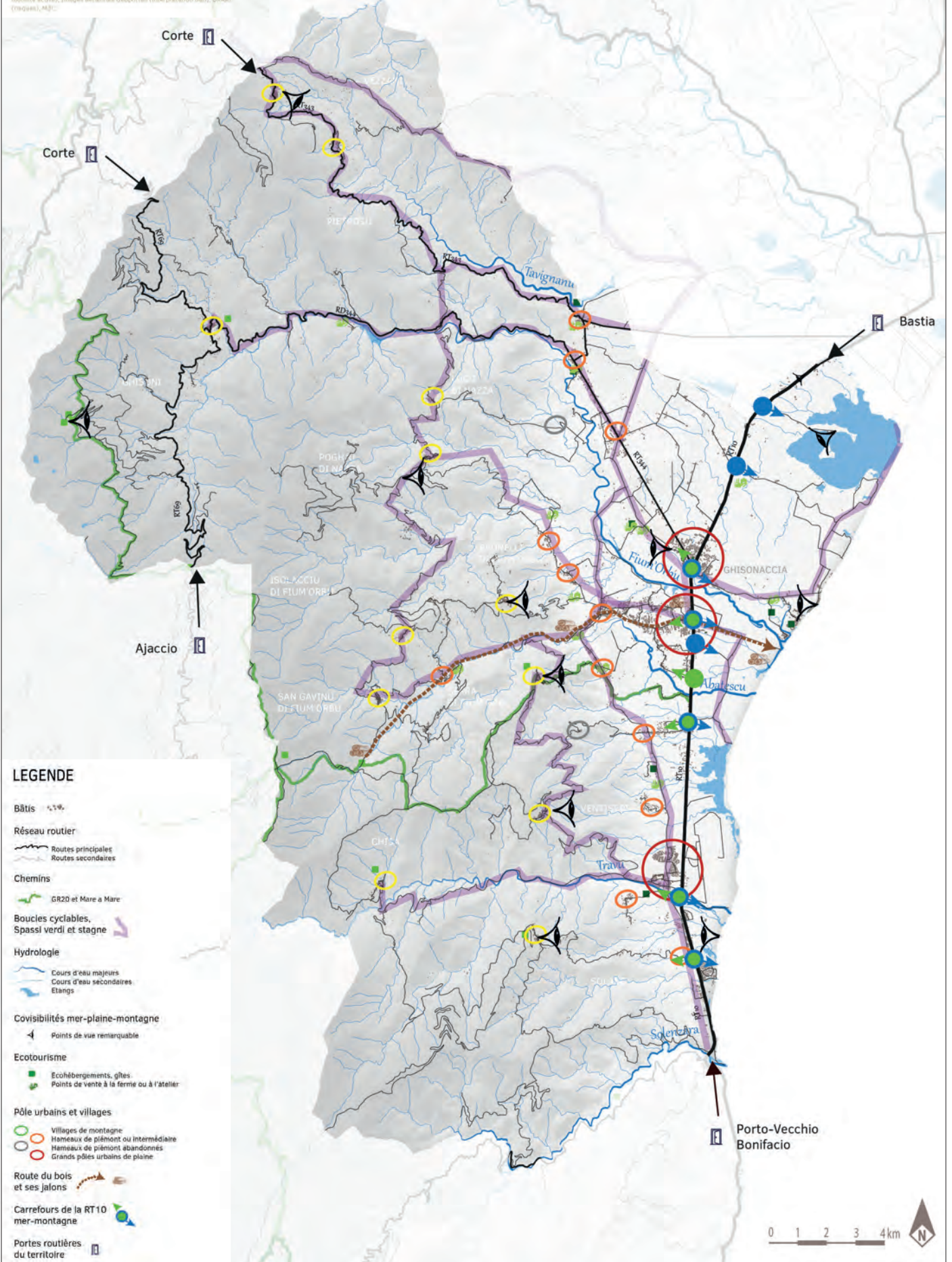
 Une mutation profonde des activités du territoire, traditionnellement liées à la fois à la plaine et à la montagne, aujourd'hui se concentrant dans la plaine, mais des opportunités de retour à une collaboration, notamment grâce à la mise en valeur paysagère

 Une «sururbanisation» récente de la plaine qui appelle à une reconsidération raisonnée du développement et de la solidarité à l'échelle de tout le territoire

CARTE DIAGNOSTIC
LES LIENS MONTAGNE-PLAINE
 Plan de paysage Fium'Orbu Castellu



Sources : Corine Land Cover, RGP 2019, Occupation des sols 2020, Corine 2009 du Littoral, Coproduction, Ecoforumisme Corse Orientale, IGN, CCZC (PST mobilite active), Images aeriennes (aerophotol interpretation bati), QIAAF (travaux), MJC



LEGENDE

- Bâties
- Réseau routier
 - Routes principales
 - Routes secondaires
- Chemins
 - GR20 et Mare a Mare
- Boucles cyclables, Spassi verdi et stagne
- Hydrologie
 - Cours d'eau majeurs
 - Cours d'eau secondaires
 - Etangs
- Covisibilités mer-plaine-montagne
 - Points de vue remarquable
- Ecotourisme
 - Ecohébergements, gîtes
 - Points de vente à la ferme ou à l'atelier
- Pôle urbains et villages
 - Villages de montagne
 - Hameaux de piémont ou intermédiaire
 - Hameaux de piémont abandonnés
 - Grands pôles urbains de plaine
- Route du bois et ses jalons
- Carrefours de la RT10 mer-montagne
- Portes routières du territoire



ANNEXE : LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE ET LES PAYSAGES DU FIUM'ORBU CASTELLU*

* Chapitre rédigé en majeure partie grâce aux apports de Madame Peraldi, PNRC

10 communes sur 13 sont concernées par les prescriptions de la Charte du Parc naturel régional de Corse (PNRC), établie pour la période 2018-2033, document cadre auxquels les documents d'urbanisme locaux doivent faire référence et dont les orientations doivent être respectées.



Extrait du Plan de Parc

Les communes du périmètre d'adhésion sont :

Chisà
Ghisoni
Lugo di Nazza
Poghju di Nazza
Prunelli di Fium'Orbo
San Gavinu di Fium'Orbo
Serra di Fium'Orbo
Solaro

La commune de Isolacciu di Fium'Orbu fait partie du périmètre potentiel mais n'y a pas adhéré.

La commune de Vezzani est associée au Parc par Convention.

Le paysage s'inscrit dans les missions transversales des Parcs naturels régionaux, définies par la Loi :

Mission 1 : Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée

La Corse, et plus particulièrement le périmètre du PNRC, présente une importante diversité de paysages due à la fois à la topographie et à l'histoire de l'adaptation humaine aux contraintes du territoire. En effet, les variations d'altitude et de climat ont façonné, malgré un nombre d'espèces assez réduit, une mosaïque de paysages naturels différents. En parallèle, l'homme a composé avec les contraintes de cette « île-montagne » en adaptant sa production alimentaire au terrain, et en modifiant les milieux pour les rendre plus propices à son mode de vie, que ce soit pour l'agriculture ou la défense des villages.

Les paysages ne sont pas une donnée invariable mais doivent être envisagés dans leur dimension évolutive. Il s'agit donc ici non pas de viser à recréer une situation idéale figée dans le temps, mais d'appréhender les fondamentaux naturels des structures paysagères, notamment sur la base de l'atlas des paysages, et leurs évolutions possibles, par rapport aux changements globaux ou aux pressions anthropiques, et de définir des objectifs de qualité paysagère pour orienter les politiques paysagères et maîtriser les impacts des activités humaines.

En tant qu'état signataire de la Convention Européenne du Paysage, la France s'est engagée à mener une démarche d'identification et d'analyse de l'ensemble de ses paysages, qualifiés en fonction de leur valeur patrimoniale. C'est ainsi que l'atlas des paysages de la Corse a été réalisé à l'initiative de la DREAL. Le territoire du Parc intègre la quasi-totalité des massifs montagneux de la Corse. Sur cette zone, les évolutions du paysage sont principalement liées à la régression de l'activité pastorale et à l'impact des changements globaux, avec une tendance marquée à la fermeture des milieux et une modification de la couverture végétale. La préservation des paysages de la montagne est donc étroitement associée à la politique pastorale et aux objectifs de conservation d'espèces emblématiques, comme le Gypaète barbu. L'objectif de la Charte est également d'assurer la qualité paysagère des cols

emblématiques (Palmarella, Verghju (Vergio), Vizzavona, Verde, Bavedda...) et de maîtriser les impacts des aménagements sur les sites très fréquentés (Ascu, Ninu, Ese...), notamment à travers les opérations (ou projets d'opérations) grand site (OGS) sur la Restonica et Bavedda. La préservation des paysages portera également sur la qualité exceptionnelle du ciel nocturne.

La question des paysages est ainsi l'une des thématiques transversales les plus prégnantes de la Charte ; on la retrouve à la fois dans les objectifs liés à la préservation de la biodiversité et des milieux, et à la fois dans les objectifs liés aux démarches de durabilité des activités humaines.

LE PAYSAGE DANS LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Axe 2 I PAESI E A CAMPAGNA / LES VILLAGES ET LE RURAL

Objectif stratégique 2.2 CONSTRUIRE UN PROJET SOCIAL DURABLE

Objectif opérationnel 2.2.1 Participer à la revitalisation des territoires [objectif prioritaire]

Les flux de population sur les communes rurales de l'intérieur sont variables et parfois contradictoires. Si des familles quittent le village pour se rapprocher des établissements scolaires et d'une offre de services diversifiée, le mouvement inverse est parfois observé, avec le choix délibéré de vie en village de la part de « rurbains » ou des « partis-revenus », souvent au moment de la retraite. De la même manière, si les personnes âgées avaient tendance à quitter leur village pour se rapprocher des services de santé en milieu urbain, les aspirations actuelles seraient de prolonger la vie chez soi plutôt qu'en établissement, ce qui suppose des services d'accompagnement au maintien à domicile.

La crise économique et le coût de l'immobilier sur les villes tendent également à repousser des habitants hors des agglomérations, comme les travailleurs migrants. La sociologie des villages est donc en pleine évolution. Le premier frein à la revitalisation des villages tient au manque de disponibilité de logements. Nombre de maisons de famille détenues par la diaspora corse ne sont occupées que durant l'été. Le problème tient surtout à la fréquence des propriétés indivises et à l'absence de titre de propriété, ce qui constitue un frein à la mise à disposition, comme à la restauration de l'habitat. Les communes rurales qui souhaitent dynamiser la vie de leur village préfèrent souvent recourir à des extensions de l'urbanisation pour accueillir de nouveaux habitants, face aux difficultés d'amélioration ou de mise sur le marché de l'existant.

La Corse possède des conditions exceptionnelles pour le développement de l'hydroélectricité. L'importance du relief montagneux fait bénéficier l'île d'une topographie

On peut identifier trois types d'objectifs et/ou d'actions liés aux paysages :

- la gestion des milieux naturels, en vue de la préservation de la biodiversité et de ses services écosystémiques ;
- la gestion de sites naturels ou culturels pour leurs qualités paysagères, qui sont facteur de lien social (à travers la réappropriation du patrimoine commun) pour les habitants, et facteur d'attractivité pour les visiteurs ;
- la maîtrise des impacts d'activités anthropiques sur les paysages, sans obérer les potentialités de développement du territoire : activités d'exploitation, circulation des véhicules à moteur, publicité et signalétique, urbanisation.

accentuée donnant cours à des rivières nombreuses et rapides à fort dénivelé. La pluviosité y est irrégulière mais abondante. Ainsi le "potentiel sauvage" de l'ensemble des cours d'eau corses, c'est-à-dire l'énergie brute cumulée, atteint des niveaux très importants en comparaison avec d'autres régions et d'autres pays.

Le développement de l'hydroélectricité doit à la fois protéger un patrimoine environnemental riche et relativement bien préservé jusqu'à aujourd'hui et développer une plus grande autonomie énergétique pour l'île en réduisant les émissions de gaz à effet de serre conformément aux orientations du SRCAE adopté le 20 décembre 2013. L'exploitation de l'hydroélectricité constitue un atout pour le développement de la Corse tout en permettant la réappropriation de zones confrontées à une forte déprise.

Pour répondre à ce double enjeu, il est nécessaire de se doter d'ouvrages hydroélectriques respectant la réglementation en vigueur (code de l'environnement) et réalisés dans les règles de l'art en matière de construction mais aussi en matière de fonctionnement pour garantir l'intégrité fonctionnelle et biologique des cours d'eau, et ainsi assurer une activité hydroélectrique compatible avec la protection du patrimoine environnemental des cours d'eau.

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Permettre aux populations de se réappropriier les villages en tant que communautés de vie.
- Renforcer l'attractivité de la vie en village.
- Contribuer à l'objectif d'autonomie énergétique de la région à l'horizon 2050.
- Rendre plus accessible le patrimoine immobilier avant d'entreprendre des extensions de l'urbanisation.
- Faciliter l'accès au bâti existant pour la résidence permanente en village.

CONTENU DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :

- Étudier les évolutions démographiques et sociologiques contrastées de quelques villages, en analysant les besoins et aspirations des habitants (services de santé, d'éducation, accès aux loisirs et à la culture, perception de la question du grand âge et de la fin de vie, relation

au patrimoine, au tourisme et à la protection de l'environnement...) afin d'identifier les problématiques à traiter et les solutions concrètes à apporter pour conforter la vie sociale villageoise. [action du premier programme triennal]

- Susciter et participer à l'élaboration de plan d'actions opérationnels énergie/air/climat sur le territoire du PNRC, conformément aux objectifs du SRCAE et de la PPE et ce dans le cadre du travail à engager pour le premier programme d'actions triennal. [action du premier programme triennal]

- Orienter et accompagner les communes dans leurs démarches foncières (acquisition, transmission, préemption...) pour la reconquête du patrimoine bâti vacant au cœur des villages en respectant le caractère architectural local.

- Soutenir un rééquilibrage de l'habitat secondaire vers l'habitant permanent.

- Privilégier dans le bâti ancien la création de logements à destination de résidences principales et de locaux commerciaux et artisanaux (éco-quartier rural).

- Susciter des agendas 21 micro-régionaux coordonnés par l'OEC dans le cadre de l'agenda 21 régional mis en place par la CTC, en s'appuyant sur un diagnostic participatif en matière de patrimoine et de biodiversité, d'eau, d'habitat, d'énergie, de mobilité, de traitement des déchets.

- Contribuer à la lutte contre la précarité (énergétique, sociale,) par exemple en développant des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

- Développer une offre de services contribuant au dynamisme de la vie sociale (services à la personne, silver économie ...) et encourager les démarches de mise à niveau des équipements liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

- Renforcer l'autonomie des communes du rural et des EPCI dans le cadre du transfert de compétence (sobriété, maîtrise énergétique et production d'énergies renouvelables, transport/mobilité, régularisation des ressources en eau, traitement de l'eau potable, assainissement, gestion des déchets, desserte numérique...).

- Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail, de la vie sociale et des services publics (télétravail, visioconférence, covoiturage, etc.) comme solutions alternatives à la mobilité.

- Intégrer « la vie au village » dans les thématiques du service EEDD du Syndicat mixte du Parc. [action du premier programme triennal]

Objectif stratégique 2.3

PRESERVER ET VALORISER LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Objectif opérationnel 2.3.1

Préserver les paysages ruraux et le caractère patrimonial des villages [objectif prioritaire]

Tous les paysages de la Corse portent l'empreinte

de l'activité humaine, et ceux du rural conservent de nombreuses traces d'occupation allant du simple enclos en pierres sèches aux constructions plus sophistiquées comme les églises baroques et les maisons décorées du XIXe siècle. La topographie de l'île fait que les éléments du paysage sensible sont souvent désignés en langue corse en fonction de leur proximité à la mer ou à la montagne. La valeur patrimoniale n'est pas toujours liée à la singularité ou l'esthétique, mais aussi au rappel des usages et coutumes. L'exode rural a préservé les villages des transformations importantes observées sur le littoral avec le développement d'un tourisme de masse. La préservation des caractéristiques originales de l'architecture et des silhouettes de villages répond à des enjeux de préservation des paysages et de sauvegarde d'un ensemble de savoir-faire liés aux techniques de construction. Au-delà, la préservation de ces patrimoines paysagers et culturels, par le maintien d'une appropriation partagée du village traditionnel, contribue au lien social. Dans le même temps, le besoin de logements pour la revitalisation des villages et les nécessités de la rénovation thermique du bâti annoncent des transformations du tissu bâti qu'il convient de maîtriser pour éviter une perte de caractère et une banalisation qui seraient préjudiciables au cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Les villages corses, dont l'implantation est souvent liée aux itinéraires de la transhumance, à la présence de sources et à la qualité des terres agricoles, souligne les lignes de force du paysage. Ils sont généralement orientés de manière à profiter du meilleur ensoleillement, tout en cherchant à se protéger des vents dominants. Ils ont une organisation dense et compacte. Selon les microrégions, ils affichent certaines unités de styles et de matériaux. Les extensions récentes donnent souvent lieu à une urbanisation diffuse, fortement consommatrice d'espace, selon des gabarits de hauteur, de couleur et de forme éloignés des formes urbaines existantes. La Charte promeut, conformément aux principes généraux du droit de l'urbanisme, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. Ces principes sont compatibles et cohérents avec les grands objectifs du PADDUC. Il faut cependant rappeler que tout document d'urbanisme d'une collectivité signataire de la Charte doit être à la fois compatible avec la Charte et avec le PADDUC. En cas de document d'urbanisme préexistant, la collectivité doit, si nécessaire, le réviser pour le rendre compatible.

Le territoire du Parc concentre la quasi-totalité des communes corses soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) et sans démarche d'élaboration de document d'urbanisme en cours. La plupart des communes du périmètre d'étude dotées d'un document d'urbanisme opposable disposent d'une simple carte communale et plus rarement d'un plan d'occupation des sols (POS). Le besoin de conseil et d'accompagnement des communes en matière d'urbanisme est donc très important. Bien que la TVB en Corse identifie peu de menaces liées à l'urbanisation sur le territoire du Parc [hors la commune de Corti (Corte)] le document

valant SRCE devra intégrer des préconisations visant à préserver les continuités écologiques y compris dans les zones urbanisées.

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Renforcer l'attractivité de l'espace rural par la maîtrise du caractère des villages dans le développement de l'urbanisation.
- Valoriser les paysages ruraux, mixant espaces bâtis et espaces naturels, comme le résultat d'une activité humaine respectueuse de son environnement et de sa culture.

CONTENU DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :

- Poursuivre les travaux de recensement des éléments patrimoniaux bâtis structurant le monde rural : infrastructures de transports routier / ferroviaire / hydraulique, aménagements industriels et touristiques, bâti religieux et funéraire isolé, jardins et murets en village, espaces agropastoraux, à haies ou murets en pierres locales, utilisés ou à l'abandon, aux abords des villages (dont aires à blé) ; encourager et soutenir leur prise en compte, leur valorisation et leur réhabilitation si nécessaire. [action du premier programme triennal]
- Constituer un pôle de compétences pour une intervention concertée au service de communes et autres porteurs de projets en matière de restauration du patrimoine bâti ou de projet de développement. Ce pôle pourrait réunir le Syndicat mixte du Parc, l'AUE, les architectes des bâtiments de France (ABF), les conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'OEC...). [action du premier programme triennal]
- Créer une commission d'experts animée par le SMPNRC chargée d'évaluer et de valider les projets subventionnés ayant un impact sur le paysage, le patrimoine architectural et la biodiversité. [action du premier programme triennal]
- Initier une démarche d'inventaire et d'élaboration de prescriptions architecturales à l'échelle micro-régionale. [action du premier programme triennal]
- Réaliser des chartes paysagères et des plans de paysage à l'échelle d'une unité ou d'un ensemble paysager notamment selon la typologie de l'atlas des paysages, en tenant compte des limites communales et intercommunales, en incitant les habitants à se réapproprier leur lieu de vie et à contribuer à la maîtrise des évolutions du paysage par la définition d'objectifs de qualité paysagère ; les chartes ou plans de paysage seront prioritairement incités et soutenus dans les microrégions identifiées comme possédant des motifs particuliers et remarquables : bâtis liés à l'eau et aux productions préindustrielles dans le Caccia et le Fium'Orbu, châtaigneraies du Sevi ingrentu et du Taravu, oliveraies en terrasses et murets de pierre sèche en Alta Rocca et Falasorma, villages en crête caractéristiques de Castagniccia par exemple.
- Accompagner prioritairement les réflexions sur le développement de l'urbanisation et la signalisation des communes qui marquent l'entrée du territoire du Parc, comme le carrefour de Ponte-Leccia, sur la commune

de Merusaglia (Morosaglia), nouvelle entrée du Parc en provenance de Bastia ou de Isula Rossa (l'Ile-Rousse). [action du premier programme triennal]

- Accompagner les communes et/ou intercommunalités compétentes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, selon les modalités les plus adaptées (incluant la possibilité d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage), pour assurer une bonne prise en compte de tous ces principes d'aménagement, et dans l'ordre de priorité suivant :

communes connaissant une forte expansion urbaine et des risques de conflits d'usages, parmi lesquelles U Sulaghju (Solaro), I Prunelli di Fiumorbu (Prunelli di Fium'Orbo), Corti (Corte), Merusaglia (Morosaglia), Calinzana (Calenzana), Sartè (Sartène), Carghjese (Cargèse), Omessa, Ota, Pedigrisgiu (Piedigriggio), U Pratu di Ghjuvellinga (Prato di Giovellina), Serra di Fiumorbu (Serra di Fium'Orbo) (cf. annexe 9)

communautés de communes et communes s'engageant dans un PLU(i),

communes en perte de vitesse (déprise agricole et/ou économique, recul démographique, faible fréquentation touristique),

communes qui ont la volonté d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme.

- Accompagner les porteurs de projets publics et privés en veillant au respect des préconisations suivantes dans le cadre de toute construction, aménagement, réfection d'un bâtiment ou d'une infrastructure publics :

Respect des volumes, formes et couleurs du bâti villageois.

Recours aux méthodes de construction traditionnelles.

Recours aux matériaux caractéristiques de la microrégion d'appartenance.

Soutien aux projets de construction innovants, notamment en termes de matériaux et techniques de construction, qui s'inscrivent dans le cadre paysager et contribuent à maintenir ou renforcer la typicité des villages.

Soutien à la transition énergétique dans le respect, au cas par cas, des enjeux du paysage naturel et du paysage bâti

- Accompagner, sur appel à projets, des territoires volontaires (communes et intercommunalités) dans l'expérimentation de processus exemplaires de renouvellement urbain intégrant les dimensions écologique et énergétique, la qualité architecturale ainsi que l'éco-rénovation des bâtiments patrimoniaux, et assurer la promotion de ces opérations de référence.

- Veiller au respect des principes fondamentaux de protection des structures paysagères, et notamment le maintien ou la recréation d'une diversité de paysages alternant milieux ouverts et milieux fermés, dans tout document d'urbanisme ou lors de l'application du règlement national d'urbanisme ou RNU :

Concevoir l'extension de l'urbanisation de manière continue à l'espace urbanisé du village, dans le respect des proportions des masses urbaines, mais également à travers le respect des rythmes et des

échelles des masses bâties .

Tenir compte de la nature géologique du site, du paysage, de la morphologie urbaine existante et des traditions locales.

Aménager les limites de l'urbanisation existante de manière à constituer un front bâti cohérent et à maintenir les coupures d'urbanisation.

Prendre en compte les éléments constitutifs de la trame verte et bleue (TVB), ainsi que les zonages relatifs aux ESA et aux espaces stratégiques environnementaux identifiés dans le PADDUC.

- Veiller à la qualité des études et à une bonne appropriation par les élus, y compris en matière de prévention des risques (PLPI, PPRI...).

- Diffuser auprès des collectivités les préconisations visant à limiter, voire supprimer, les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements paysagers (zones urbanisées, axes routiers...).

- Structurer l'exploitation et l'approvisionnement en matériaux constructifs locaux, notamment par l'élaboration du schéma régional des carrières et du programme régional forêt bois (cf. objectif stratégique 2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources locales).

Objectif opérationnel 2.3.2

Maitriser la publicité et valoriser les savoir-faire locaux par une signalétique commune

Le périmètre d'étude du Parc naturel régional de Corse concerne 180 communes essentiellement rurales et s'étend sur une superficie de 450.000 ha, soit 1/3 de l'île et quasiment l'ensemble du rural. Les communes du PNRC sont exclusivement des communes présentant moins de 10.000 habitants, pour une population estimée à 45.000 habitants, soit 240 habitants par commune en moyenne. Les activités socio-professionnelles (artisanat, productions agricoles, etc...) implantées dans les villages contribuent à la revitalisation de l'intérieur et sont souvent dépendantes d'une clientèle directe, dans un contexte territorial de villages enclavés, et d'un réseau routier parfois complexe à appréhender. Le cadre de vie y est un élément fondamental de l'attractivité des villages, pour les visiteurs mais avant tout pour les habitants.

Dans ce contexte, cet objectif doit concilier la préservation (ou la restauration) du cadre de vie (cf. objectif suivant, 2.3.3) et la mise en visibilité des activités commerciales que souhaitent les signataires de la Charte dans le respect du droit (cf. encadré ci-dessous).

Rappel de la législation en vigueur :

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention ; les dispositifs dont le principal objet est de recevoir les dites inscriptions, formes ou images, étant assimilées à des publicités.

Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble (au sens foncier) où s'exerce une activité déterminée.

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Le code de l'environnement interdit la publicité :

- Dans certains espaces remarquables (art. L581-4) comme les sites classés, les réserves naturelles, les monuments naturels et les cœurs des Parcs nationaux.

- Sur les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

- En dehors des agglomérations sauf (art. art. L581-7):

dans l'emprise des aéroports et gares ferroviaires ou à proximité immédiate des centres commerciaux exclusifs de toute habitation si un RLP(i) la réintroduit (art. L581-7).

- Dans les agglomérations de certains territoires dont les parcs naturels régionaux et les lieux définis dans l'art. L581-8.I.

Cependant, à titre exceptionnel, la publicité peut être réintroduite (art. L581-8) dans les agglomérations d'un parc naturel par un règlement local de publicité (RLP, défini à l'art. L581-14) communal ou intercommunal [RLP(i)], dont les dispositions doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte du PNR.

Le code de l'environnement distingue quant à lui les formats applicables en agglomération en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi :

- si l'agglomération comporte moins de dix mille habitants et ne fait pas partie d'une unité urbaine de plus de cent mille habitants, demeurent interdites :

la publicité scellée au sol ou installée directement sur le sol ;

la publicité lumineuse autre que celle supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence ;

la publicité numérique qu'elle soit supportée ou non par du mobilier urbain ;

- si l'agglomération comporte moins de dix mille habitants qu'elle fasse ou non partie d'une unité urbaine de plus de cent mille habitants demeurent interdits :

la publicité numérique supportée par du mobilier urbain ;

les bâches publicitaires, les bâches de chantier et autres ;

les dispositifs publicitaires de dimensions exceptionnelles.

L'impact de la publicité reste limité sur une bonne majorité de l'espace rural du périmètre du Parc. En dépit des contrôles effectués par les services de l'Etat dans les secteurs dépourvus de RLP et malgré l'élaboration et l'implantation par le SMPNRC (depuis 2003) d'une signalétique identifiant d'information service (RIS), Il existe toutefois quelques points noirs ou sensibles.

Ces points noirs paysagers sont essentiellement situés le long des axes routiers principaux de l'île et dans certaines agglomérations [Corti (Corte), Ponte Leccia, I Prunelli di Fiumorbu (Prunelli di Fium'Orbo), Migliacciaru] et sporadiquement sur certains sites sensibles (cols routiers, corniches, points de vue...). Dans quelques cas des panneaux publicitaires sont implantés en agglomération, scellés à même le sol, ou directement sur

les façades.

La Charte du Parc propose de maîtriser la publicité sur le territoire en s'appuyant sur l'application de la réglementation en vigueur. À cet effet, sans pour autant inciter à la mise en place de RLP(i), le Syndicat mixte accompagnera les collectivités qui souhaitent en élaborer un.

On remarquera cependant qu'à l'heure actuelle aucune commune du périmètre d'étude n'a l'intention de réaliser un RLP.

Afin de valoriser les savoirs-faires locaux, la Charte propose également de permettre, tout en la maîtrisant, une signalisation de proximité des activités adaptée aux enjeux du territoire.

La Charte du PNRC propose ainsi un certain nombre de préconisations (cf. encadré ci-contre). Ces préconisations s'imposeront notamment aux communes ou intercommunalités qui souhaiteraient s'engager dans la mise en œuvre de RLP(i) et aux acteurs souhaitant signaler leurs activités par des pré-enseignes. Elles pourraient également s'appliquer aux villes périphériques qui souhaiteraient améliorer leur entrée d'agglomération.

1- Il ne peut être envisagé de publicité dans le territoire du PNRC, Hors agglomération et hors élaboration d'un RLP(i)

2- Une charte graphique contient les règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques constituant l'identité visuelle du PNR, de sa marque.

3- La charte signalétique est un document technique, véritable guide et "boîte à outils", qui définit le cadre opérationnel pour la mise en place de projets signalétiques sur le territoire du Parc.

De son côté la CTC, au titre de sa capacité à solliciter une adaptation réglementaire (art. L4422-16 du code général des collectivités territoriales), a souhaité étudier des mesures en matière de signalétique tenant compte des particularités de la Corse, l'objectif étant de concilier la valorisation des activités économiques et sociales ou culturelles avec la préservation du cadre de vie telle que prévue par le code de l'environnement (L.581-1 et L.581-2).

En ce sens, le SMPNRC pourra engager sur les territoires volontaires des expérimentations dans le cadre des possibilités offertes par le code de la route et le code de l'environnement. Ces expérimentations privilégieront les identifications collectives des activités et seront préférentiellement implantées à proximité de ces activités.

Le SMPNRC pourra également participer à une identification des zones à enjeux distinguant celles où la réglementation en matière de publicité, pré-enseignes et enseignes n'est pas respectée, celles qui n'ont pas vocation à recevoir de la signalétique, et celles où l'identification des activités socioprofessionnelles est indispensable mais doit être maîtrisée.

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Reconquérir les paysages par l'application de la réglementation en matière de publicité (code de

PRECONISATIONS DE LA CHARTE DU PNRC SUR LA PUBLICITÉ ET LES ENSEIGNES

Dans le cas de publicité en agglomération réintroduite par exception dans le cadre d'un RLP(i) 1

Des règles concernant les surfaces maximales, les coloris, les matériaux (ressources locales, voir micro régionales), la hauteur et la superficie, selon une charte signalétique² et graphique³ tenant compte de l'identité spécifique du Parc seront définies en concertation avec l'ensemble des acteurs.

La définition des zones d'implantation sera réalisée par un groupe de travail large comprenant les élus locaux, les institutions, les chambres consulaires, des associations locales d'usagers ainsi que les professionnels de l'affichage. Après avis de la Commission des sites, les zonages sont obligatoirement précisés dans le règlement du RLP(i).

Sur les pré-enseignes

Le SM du PNRC préconise, dans l'attente de la mise à jour concertée de sa charte signalétique en conformité avec les codes de l'environnement et de la route, les dispositions suivantes :

- Respecter strictement la charte graphique actuelle du PNRC.
- Ne pas dépasser les dimensions maximales recommandées : 60 cm de hauteur, 1 mètre de largeur et 1,50 m de hauteur totale par rapport au sol.
- Pour les monuments historiques qui peuvent bénéficier de mesures dérogatoires (1m50*1m) au titre du Code de l'environnement à condition qu'ils soient ouverts, dans la mesure du possible préférer la signalisation touristique ou les SIL. Par ailleurs, les SIL seront développés pour signaler les activités non signalables au titre du code de l'environnement dès l'élaboration d'un Schéma Cohérent.
- Pour les produits locaux², harmoniser les pré-enseignes hors agglomération pour une insertion paysagère.
- Utiliser des matériaux et savoirs faire locaux (bois, pierre, fer forgé, ...), y compris au verso des panneaux.
- Éviter les pré-enseignes dérogatoires et temporaires impactant le paysage tout au long des routes (même si elles sont limitées en nombres et en périmètre), dont les passages de cols et les corniches, aux vues remarquables. Le cas échéant, harmoniser les pré-enseignes dérogatoires et temporaires pour une insertion paysagère.

Sur les enseignes :

Afin de développer, à travers leur harmonisation, une politique de qualité en matière d'environnement et de paysage, il est nécessaire de réaliser un travail de concertation sur les enseignes en et hors agglomération qui soit adapté à l'environnement architectural du site et ainsi d'affirmer clairement l'identité du territoire du PNRC. Dans le cadre d'une volonté affirmée pour la mise en place d'un RLP(i), une charte graphique sur les enseignes pourra être élaborée.

Par ailleurs, certains dispositifs sont clairement :

A éviter :

- o Les enseignes sur toiture ou terrasse.
- o Les enseignes numériques.
- o Les enseignes au sol y compris de moins de 1m².

Pour les autres dispositifs, les principes suivants sont à respecter :

- Concernant les enseignes apposées à plat sur un mur ou parallèlement à un mur, il convient :
 - o D'en limiter le nombre à une par activité et par façade.
 - o De les installer en-dessous des limites du plancher du premier étage.
 - o D'éviter les caissons lumineux, souvent d'aspect médiocre et peu harmonisés avec les devantures et façades. On préférera les enseignes rétroéclairées.
 - o De privilégier les lettres peintes les plus sobres et les plus simples possibles ainsi que les supports utilisant des matériaux et savoir-faire locaux (bois, fer forgé).
- Concernant les enseignes perpendiculaires à un mur, il convient :
 - o De les réaliser en lettres ou en formes découpées (enseigne en potence, par exemple en fer forgé).
 - o D'en limiter le nombre à une par activité et par façade.
 - o De les installer en dessous des limites du plancher du premier étage.
 - o D'en limiter la saillie à moins de 80 cm.
 - o D'éviter les caissons lumineux, souvent d'aspect médiocre et peu harmonisés avec les devantures et façades.
- Concernant les enseignes de plus de 1 m², scellées au sol ou installées directement sur le sol, il convient :
 - o D'en éviter l'usage sauf pour les activités en recul de la voie publique.
 - o De ne pas les cumuler avec une enseigne perpendiculaire.
 - o D'en limiter la hauteur à 4 m.
 - Concernant les enseignes de moins de 1 m², scellées au sol ou installées directement sur le sol, il convient :
 - o D'en limiter le nombre à une par activité et par façade.
 - o De limiter la hauteur de panneau (hors mât) à 1 mètre.
 - o De prévoir une couleur de dos qui s'intègre bien dans l'environnement ou qui soit préconisée.

l'environnement) et de signalétique (code de la route).

- Poursuivre la mise en place concertée d'une signalétique micro-régionale harmonieuse sur la base de la signalétique actuelle du PNRC.

CONTENU DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :

- Réaliser un diagnostic précis qui permettra d'identifier les zones à enjeux. Ce diagnostic distinguera [action du premier programme triennal]:

les zones impactées par de l'affichage illicite, où l'application de la réglementation par les pouvoirs publics doit se porter en priorité.

Les zones qui n'ont pas vocation à recevoir de la signalétique.

Les zones où l'identification des activités socioprofessionnelles est indispensable mais doit être maîtrisée.

- Inciter à une bonne compréhension et à une application des réglementations en matière de publicité, pré-enseigne ou enseigne en informant régulièrement les professionnels, via les chambres consulaires, et/ou agences et offices de la Collectivité de Corse, sur les dispositions réglementaires applicables au territoire d'un parc naturel régional en matière de publicité, et en élaborant un guide d'accompagnement fixant les préconisations en termes d'enseignes et pré enseignes. [action du premier programme triennal]

- Accompagner les collectivités désireuses de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre de règlements locaux de publicité [RLP(i)] en se conformant aux préconisations de cette Charte et dans le respect de la valeur patrimoniale du paysage.

- Réévaluer la charte signalétique du PNRC en préconisant l'utilisation de matériaux locaux dans la conception et réalisation de cette signalétique tout en respectant au mieux les préconisations fixées par le code de la route. [action du premier programme triennal]

- Dans le cadre des alternatives réglementaires aux pré-enseignes et sur la base de la charte signalétique du PNRC déjà mise en place sur des secteurs du Parc, accompagner les intercommunalités, et communes volontaires dans la conception et la mise en œuvre d'une signalétique micro-régionale harmonieuse (SIL, RIS...) permettant l'identification des artisans, producteurs locaux, socio professionnels proposant des savoirs faire locaux, en et hors agglomération.

- Expérimenter dans les communes ou EPCI sur des zones à enjeux des dispositions permettant d'intégrer des pré-enseignes hors agglomération dans le cadre de l'adaptation réglementaire envisagée par la CTC.

Objectif opérationnel 2.3.3 Maîtriser l'impact paysager des activités sur le territoire

La diversité des paysages participe à l'attractivité du cadre de vie de la Corse. Malheureusement, ces paysages sont soumis à des pressions (coupes de bois sauvages, dépôts sauvages), pouvant conduire à des dégradations irréversibles (constructions non déclarées impactant fortement le paysage ou réhabilitation de hangars

agricoles avec des matériaux inappropriés...).

Les sites sensibles correspondent souvent à des points d'arrêts très fréquentés. Ils constituent des seuils de perception du paysage qui méritent une vigilance particulière. Le territoire du Parc compte des espaces dégradés disséminés, qu'il s'agisse d'infrastructures abandonnées, de décharges ou de parkings sauvages, de zones stockages de matériaux. Les sites les plus visibles doivent faire l'objet d'une stratégie de reconquête de la qualité paysagère.

Parallèlement, le développement des énergies renouvelables, essentiel à l'objectif d'autonomie énergétique affiché initialement par la CTC et à la minimisation du changement climatique, pose la question de l'acceptabilité de ces ouvrages par rapport à leur impact paysager. Le schéma régional éolien (SRE), partie du SRCAE, la charte du photovoltaïque, et le schéma régional des carrières en cours d'élaboration pour redynamiser les productions locales de lauzes et pierres, intègrent les contraintes des sites à protection ou classement environnementaux et paysagers. Ils ne tiennent cependant que peu compte des paysages. Les implantations de production solaire ou éolienne, ainsi que les réseaux aériens, prévus sur le territoire du Parc sont à étudier sous l'angle du patrimoine paysager, en ayant recours le cas échéant à des mesures compensatoires ou appropriées.

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Veiller à ce que chaque acteur soit amené à porter une vigilance permanente sur la place du paysage dans les projets d'aménagements.

- Éviter les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements urbains ou routiers.

- Requalifier les points noirs paysagers.

- Préserver et valoriser les spécificités naturelles et anthropiques du paysage.

CONTENU DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :

- Élaborer, en s'appuyant notamment sur les schémas existants ou en cours de définition, des cartographies des zones ayant vocation à recevoir des activités de production d'énergies renouvelables en collaboration avec les services compétents et d'exploitations des ressources du sous-sol et des zones n'ayant pas vocation à recevoir ces activités. [action du premier programme triennal]

- Initier un plan de requalification paysagère des sites dégradés (résorption des décharges brutes, dépôts sauvages, carrières fermées et/ou illégales, et points noirs paysagers), portant prioritairement sur :

- Les stations de ski en activité ou non [Ascu (Asco), Ese, Ghisoni, Vergio] .

- Les nouvelles routes et leurs délaissés (incluant les cols).

- Tous les sites recensés et ceux non traités lors de l'opération territoire propre du Parc.

- Systématiser, par un accompagnement des maîtres d'ouvrages, l'intégration architecturale et paysagère des points d'apport volontaire (containers) et autres

infrastructures nécessaires, par l'évitement, la réduction ou des mesures compensatoires ou appropriées (enfouissement des réseaux aériens par exemple).

- Veiller à une qualité des aménagements routiers (cols routiers, routes de corniches...) à hauteur de la valeur paysagère des sites traversés, avec la mise en place d'un conseil d'experts pour un avis préalable sur les projets d'élargissement de certaines voies ; intégrer le cas échéant des modalités d'accueil et d'information du public aux cols, points d'entrée des territoires, sur initiative locale et dans le respect des qualités paysagères existantes ou à recréer (notamment les cônes de vue). [action du premier programme triennal]

- Élaborer, à la suite du SRCAE, une procédure d'instruction de tout projet d'énergie renouvelable (centrales éoliennes, photovoltaïques...) incluant la cartographie des zones à enjeux dans le respect de la grille multicritères (patrimoine paysager, naturel, bâti...) d'analyse des champs photovoltaïques et de la charte de l'éolien définie initialement par la CTC. [action du premier programme triennal]

- Élaborer le schéma régional des carrières incluant un schéma d'approvisionnement, les potentialités et enjeux du territoire en termes de ressources du sous-sol, et des préconisations paysagères d'intégration des carrières en projet ; accompagner le plus en amont possible les porteurs de projet pour une prise en compte maximale des enjeux paysagers lors de la création de nouvelles carrières ; accompagner les carrières en exploitation dans une démarche qualité de leur activité ; fixer des objectifs de requalification paysagère des sites en fin d'activité par un remodelage reconstituant une topographie intégrée et un couvert végétal approprié ; sur la base des mêmes objectifs, viser à la requalification des sites abandonnés. [action du premier programme triennal]

- Établir des préconisations pour préserver la qualité du ciel nocturne par la réduction de la pollution lumineuse, en incitant les communes à faire des économies d'énergie par l'interruption de l'éclairage nocturne, particulièrement sur les pôles de Corti (Corte), Carghjese (Cargèse), Ponte-Leccia Hameau de Merusaglia (Morosaglia), I Prunelli di Fiumorbu (Prunelli di Fium'Orbu).

- Limiter l'impact paysager des travaux de prévention contre l'incendie (favoriser les zones d'appui à la lutte arborées, limiter la largeur des pistes et coupures actives au nécessaire).

- Veiller à la prise en compte paysagère des constructions agricoles et agro-alimentaires, qui sont par nature en dehors des villages et dont l'impact paysager est important dans les espaces dégagés.

Axe 3 A PIAGHJA E U MARE / LE LITTORAL

Objectif stratégique

3.2 RECHERCHER UN DEVELOPPEMENT PLUS DURABLE DES ACTIVITES HUMAINES

Objectif opérationnel 3.2.2

Promouvoir un urbanisme respectueux des paysages [objectif prioritaire]

Les formes urbaines traditionnelles de la Corse montrent une grande compacité, qui doit inspirer la conception des extensions urbaines, dans le sens d'une gestion économe de l'espace prenant en compte le futur document valant SRCE (TVB) et de l'intégration d'espaces publics de qualité. La Charte promeut, conformément aux principes généraux du droit de l'urbanisme, la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain. Les zones littorales du PNRD doivent être soumises à une vigilance particulière car elles concentrent la majorité des pressions d'urbanisation du territoire.

La qualité de l'urbanisme est un enjeu déterminant du développement touristique du littoral, confronté au risque de banalisation par mitage de constructions aux gabarits hétérogènes. La qualité des fronts bâtis perçus depuis la mer et la préservation des vues sur la mer dans la conception des nouvelles formes urbaines, sont des éléments essentiels de la qualité du cadre de vie et de l'image touristique de l'île. Les nouveaux équipements touristiques doivent exprimer une identité forte par la qualité architecturale et l'esthétique des aménagements. Enfin, il faut préciser que dans les communes concernées par les enjeux de l'axe 3, les mesures et préconisations de l'objectif 2.3.2 Maitriser la publicité et valoriser les savoir-faire locaux par une signalétique commune (cf. axe 2 I paesi è a campagna) s'appliquent également et dans leur intégralité.

AMBITIONS PARTAGÉES :

- Promouvoir un urbanisme économe en espace et respectueux des paysages.

- Améliorer la qualité des installations liées au tourisme, y compris des installations temporaires.

CONTENU DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :

- Constituer un pôle de compétences pour une intervention concertée au service des communes et autres porteurs de projets en matière de restauration du patrimoine bâti (Syndicat mixte du Parc, AUE, ABF, CAUE, OEC...). [action du premier programme triennal]

- Initier une démarche d'inventaire et d'élaboration de prescriptions architecturales à l'échelle micro-régionale. [action du premier programme triennal]

- Approfondir et partager la connaissance du patrimoine bâti pour établir des recommandations adaptées en matière de restauration. [action du premier programme triennal]

- Maintenir les coupures d'urbanisation et les éléments constitutifs de la TVB ainsi que les zonages relatifs aux ESA et aux espaces stratégiques environnementaux identifiés dans le PADDUC.

- Reconquérir les lieux et aménagements abandonnés impactant négativement le paysage (gravières, sablières).

- Accompagner les communes et/ou intercommunalités compétentes dans l'élaboration de leurs documents

d'urbanisme, selon les modalités les plus adaptées (incluant la possibilité d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage), pour assurer une bonne prise en compte de tous ces principes d'aménagement, et dans l'ordre de priorité suivant :

communes connaissant une forte expansion urbaine et des risques de conflits d'usages, parmi lesquelles U Sulaghju (Solaro), I Prunelli di Fiumorbu (Prunelli di Fium'Orbo), Calinzana (Calenzana), Ota, Carghjese (Cargèse) (cf. annexe 9)

communauté de communes et communes s'engageant dans un PLU(i),

communes en perte de vitesse (déprise agricole et/ou économique, recul démographique, faible fréquentation touristique),

communes qui ont la volonté d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme,

- Favoriser la densification du tissu bâti dans la

conception des extensions urbaines.

- Démontrer par la sensibilisation, le conseil, la formation et l'expérimentation la légitimité d'une architecture contemporaine valorisant les techniques et matériaux traditionnels.

- Valoriser le bâti ancien en l'adaptant à certaines exigences des modes de vie contemporains, dans le respect de l'identité architecturale, paysagère et patrimoniale.

- Diffuser auprès des collectivités les préconisations visant à limiter, voire supprimer, les introductions d'espèces exotiques dans le cadre d'aménagements paysagers (zones urbanisées, axes routiers...).

- Prendre en compte les mobilités douces dans la conception des nouvelles formes urbaines et le traitement paysager des cheminements valorisant la présence de la mer.



CHISÀ



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

Chisà est la plus jeune commune de Corse !

102 habitants (2020)
3,5 hab/km²
28,92 km²

Village traversant
Village en fond de vallée non traversant

Loi montagne
Loi littoral

Altitude : **139 à 1850 m**
Altitude village : **420 m**

Village littoral
Village de montagne
Village de plaine

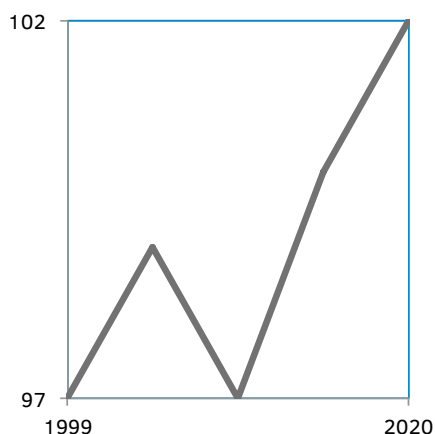
RNU
Carte communale
PLU

Hameaux principaux :
Chisà (chef-lieu), Bura, Basadda, L'Agnu, I Cucuracci

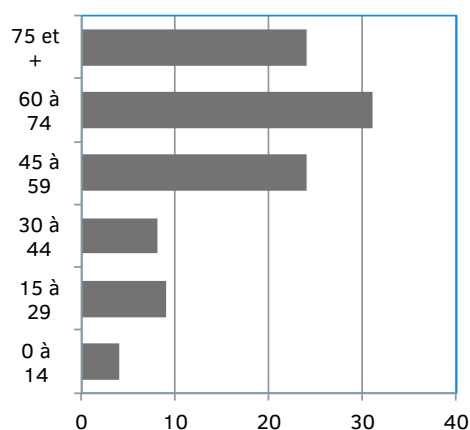
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

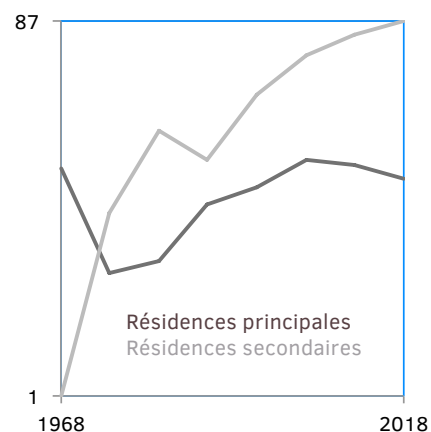
+ 5%



Répartition par âge

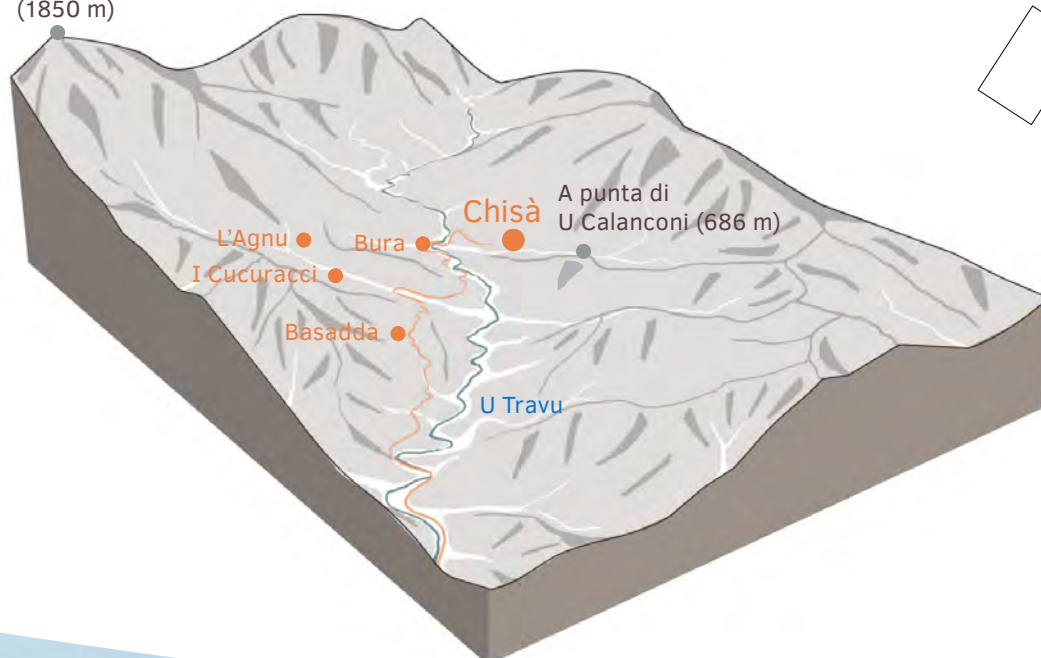


Part des résidences secondaires

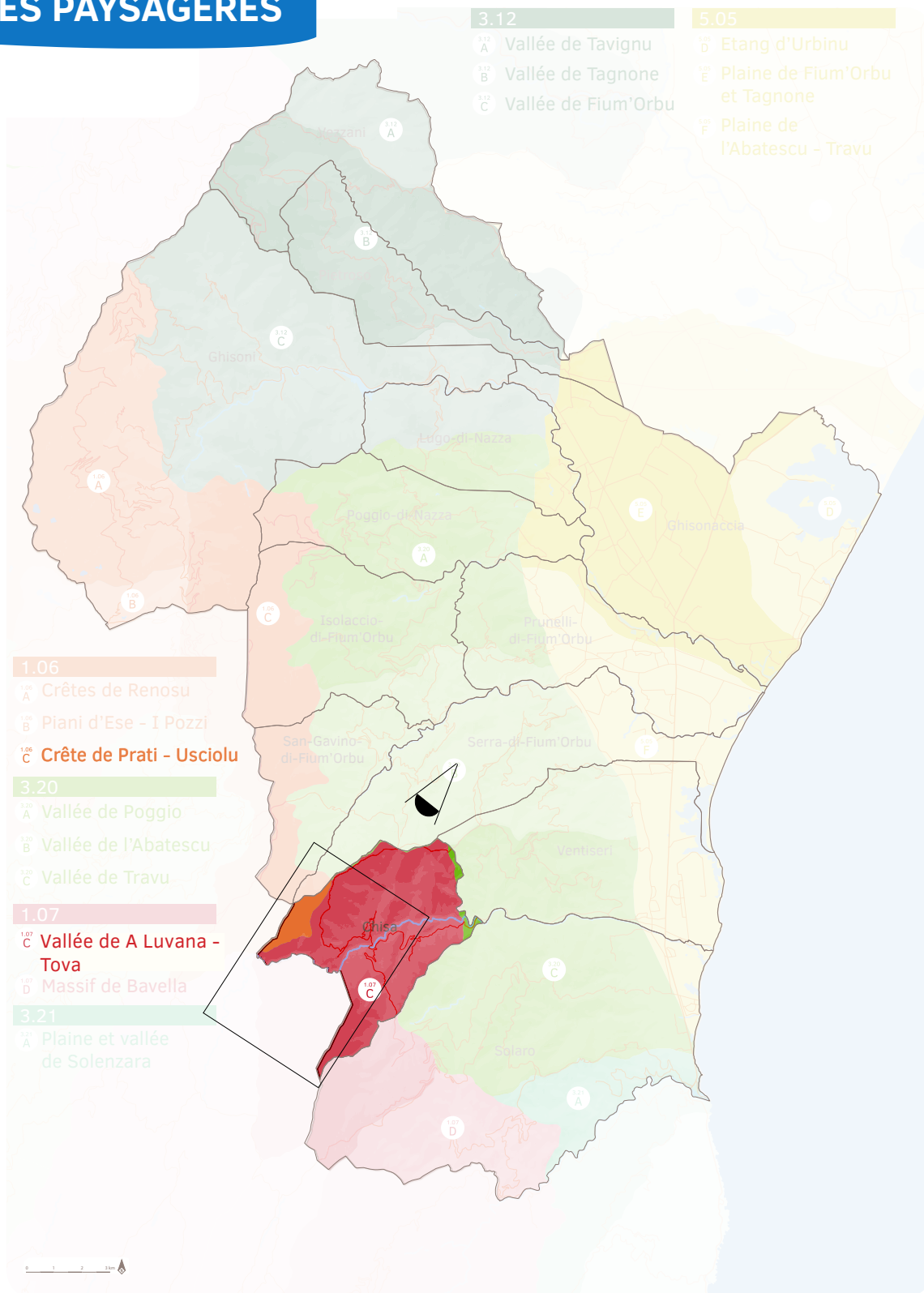


RELIEF

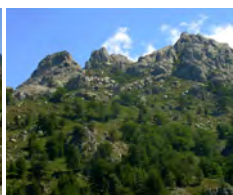
U Monti Malu (1850 m)



UNITÉS PAYSAGÈRES



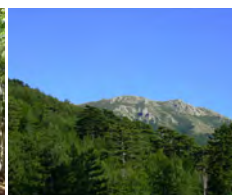
Alpes



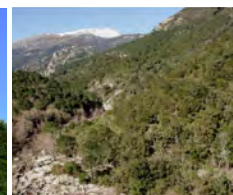
Crête en barrière rocheuse



Forêt hêtres



Forêt pins Laricio



Forêt chênes verts



Vallée d'altitude montagnarde

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

3 juin 2021 : Entretien avec Monsieur le maire, plusieurs élus et Madame la directrice des services, puis visite du village ensemble.



Elus

**Ce qui caractérise
notre village ?
C'est un écrin
de verdure !**



Ancien hameau de Vintisari, Chisà a été fondée en 1947. Les composantes paysagères principales du village sont la verdure, la végétation, l'eau et la montagne. Il y a des bergeries, des habitats troglodytiques, un moulin. Le fleuve U Travu est labellisé «rivière sauvage». Chisà est l'une des communes à l'initiative du Parc naturel régional de Corse. Avec lui, elle a effectué sur son territoire les premiers lâchers de Cerfs dans le cadre de leur réintroduction en Corse.

Chisà est un village situé au fond d'une vallée non traversante, mais ce n'est pas un problème. Au contraire, cette situation favorise la tranquillité. C'est ce que recherchent les personnes qui s'installent au village : tranquillité et nature. De plus, le trajet vers la plaine ne dure que 20 min, c'est parfois le temps passé dans les bouchons d'une agglomération... Et l'école est à Travu, pas très loin, donc. La commune a eu récemment deux naissances.

Il y a une grande solidarité au village, les habitants organisent souvent des «operati», comme par exemple lors des journées de l'environnement organisées depuis 15 ans. Dernièrement, l'idée était d'aller chercher des plantes sauvages et les cuisiner ensemble.

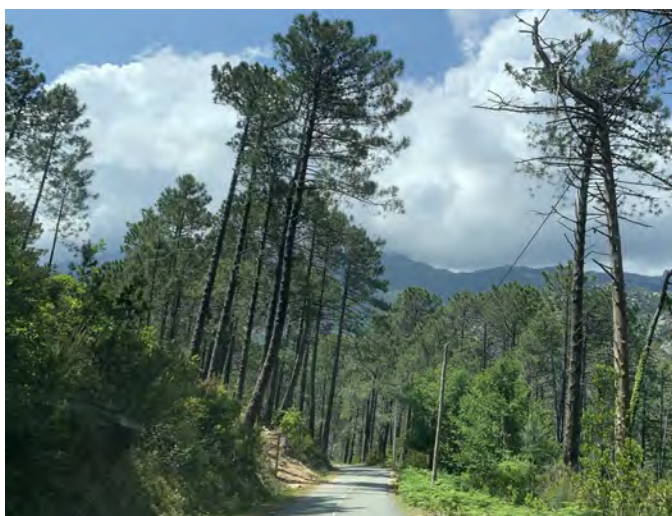
La commune est très active, et de nombreux projets ont vu le jour, sont en cours de réalisation ou planifiés : la requalification des escaliers dans le centre du village, en pierres, l'aire de jeux d'enfants, la restauration du monument aux morts, la création d'un colombarium, la réalisation de la salle communale, Fiori di Lumi, le four à pain collectif et la médiathèque dans les locaux de la mairie, l'enfouissement des réseaux et bientôt l'arrivée de la fibre, de nouveaux gîtes ruraux, la via ferrata et les tables d'orientation au sommet d'U Calanconi, etc. L'église va bientôt être dotée d'un clocher et un belvédère sera aménagé. En entrée du village une fontaine et un espace convivial vont être aménagés. La commune a également une stratégie de développement de sentiers : des boucles balisées depuis le village. Tout se fait «tranquillement», au fur et à mesure des possibilités.

Il existe cependant une préoccupation forte, c'est le risque incendie, et à ce titre, la commune a créé une réserve de sécurité civile communale en 2017. Il y a quelques temps, un incendie s'est déclaré sur les crêtes au Sud de la commune. Mais ces crêtes sont en Corse du Sud. Une réelle coordination et une stratégie contre le feu doivent être mises en place. Il faut aussi régulièrement débroussailler les abords de la route, qui est territoriale. Chisà, comme beaucoup de communes sur le territoire et en Corse, présente par ailleurs quelques problèmes d'indivision, des actions sont en cours.

**Monsieur
le Maire**



**Si j'avais une baguette magique, d'abord je ferais
tout pour protéger le village des incendies.
Je ferais un village en pierre et pavés en préservant
notre écrin de verdure, notre environnement
et notre fleuve auquel nous sommes tous très
attachés.**



Ambiance sur la route d'accès à Chisà



Le fleuve d'U Travu depuis le pont de Bura



Placette repos devant la mairie



Route territoriale avec au fond les nouveaux gîtes ruraux



Départ de randonnées



Escaliers rénovés

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Chisà fait partie de ces communes qui ont réussi à prendre leur destin en main. Bénéficiant d'un cadre naturel particulièrement sauvage et préservé, elle a pris le parti de s'y inscrire pleinement, d'en exploiter l'attractivité pour sa population actuelle et à venir, ainsi que pour ses visiteurs.

D'un point de vue aménagements paysagers du village et infrastructures touristiques, les orientations prises vont toutes dans ce sens, et peu à peu affirment cette image de village de pleine nature, tout en restant humbles et à l'échelle humaine.

Le patrimoine bâti est loin d'être oublié, et il s'enrichit avec de nouveaux projets et mises en valeur.

L'esprit solidaire, propre à beaucoup de vallées corses, est également maintenu et favorisé par des équipements collectifs et des actions telles que les «operati».

Arriver à Chisà se mérite (quoi qu'en disent les locaux, la route est quand même étroite par endroits !), mais le bonheur est bien là, au bout du chemin !

Au sein du Fium'Orbu Castellu, Chisà est particulièrement atypique. Tout d'abord en situation de limite, en frontière du territoire, mais surtout de part sa position au coeur du relief. Chisà est la seule commune, avec Ghisoni, n'ayant non seulement pas de littoral, mais pas non plus de vue sur la plaine et la mer. C'est aussi le village le plus «bas» (Chisà centre), qui se perçoit pourtant comme un village de montagne.

La commune, au dire de ses élus, se sent également un peu loin de la communauté de communes dans son fonctionnement. Ex-centrée et n'ayant pas les mêmes préoccupations que les autres communes (celle du développement de la plaine en particulier), elle se développe un peu en «aparté». Elle participe cependant au Plan Alimentaire Territorial (PAT).

En commun avec tout le Fium'Orbu Castellu mais aussi une grande majorité des communes de Corse, il existe une préoccupation forte : celle du risque incendie.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Trois enjeux paysagers principaux émergent de la visite de terrain et des échanges avec l'équipe municipale :

- **La préservation de la forêt et du village vis-à-vis du risque incendie**

- **La poursuite des aménagements qualitatifs du village, avec en particulier la «couture» des espaces et équipements publics qui serait à réaliser au travers de la requalification de la route territoriale, entre le pont d'A Piscia et le gîte d'étape**

- **Une éventuelle réflexion pour la préservation de la qualité architecturale du hameau de Bura s'il se développe (situation très visible depuis la route en montant vers Chisà)**

En sus, au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, l'expérience de Chisà peut certainement être valorisée pour «donner envie» mais aussi techniquement par échanges et analyse de son retour d'expériences auprès d'autres communes qui souhaitent engager des démarches similaires (enfouissement EDF, développement de l'offre d'hébergement en gîtes d'étape et ruraux dans le cadre de l'écotourisme, réalisation d'équipements publics, mise en valeur de belvédères...).



La forêt



La route territoriale traversant le village



Le hameau de Bura

LE SITE DE PROJET ENVISAGÉ

A Chisà, le travail sur la route territoriale traversant le village et son réseau d'espaces attenants se pose comme le site-projet incontournable.

En effet, il ne s'agit pas simplement d'une route, mais d'un espace public majeur au coeur de tous les éléments urbains : espaces et bâtiments publics et collectifs... De plus la route s'arrête à la sortie du village.

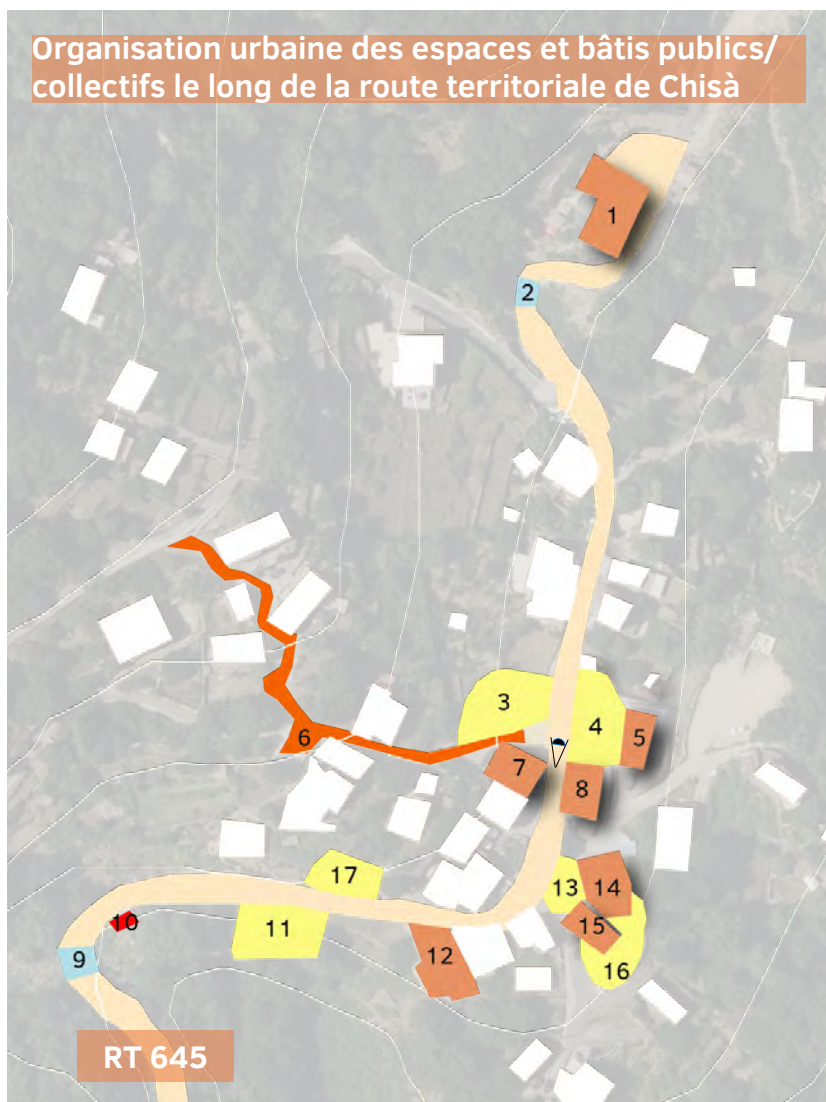
Cet espace est aussi une vitrine pour le village offrant vues sur la nature, les montagnes et marquant l'ambiance du village. Tous les habitants et les visiteurs empruntent forcément cette voie.

Ce site-projet est par ailleurs l'opportunité d'exposer l'organisation urbaine du village, les projets réalisés et à venir de la commune, à des fins de retour d'expérience à l'échelle de la communauté de communes.

Les objectifs d'une future qualification de la route (qui ne pourra se faire qu'après installation de la fibre) sont à minima de :

- marquer l'arrivée sur le village dès le passage du pont d'A Piscia
- apaiser l'allure des véhicules
- relier les circulations du village, notamment piétones
- lier les espaces et équipements publics
- maintenir de façon raisonnée la possibilité de stationnement
- mettre en valeur les vues, les ambiances et préserver, enrichir le patrimoine arboré et végétal le long de la route
- qualifier architecturalement les revêtements en leur donnant une fonction triple : esthétique en continuité avec les travaux déjà réalisés (escaliers notamment), de confort thermique et d'usage (piétons et véhicules), d'apaisement pour la circulation (par la rugosité, la largeur, l'élévation peut-être, la différenciation des revêtements...)

Organisation urbaine des espaces et bâtis publics/collectifs le long de la route territoriale de Chisà



La «route-rue» entre l'aire de jeu et l'espace festif

- 1 - Gîte d'étape communal & salle polyvalente
- 2 - Pont d'A Pisciadosa
- 3 - Aire de jeux d'enfants, «U Scontri Zitiddini»
- 4 - Place festive & jeux de boules
- 5 - Salle communale «Fiori di Lumi»
- 6 - Escaliers restaurés
- 7 - Nouveaux gîtes ruraux
- 8 - Préau équipé d'une scène de représentation en lien avec l'espace festif et la salle communale
- 9 - Pont d'A Piscia
- 10 - Nouveau transformateur EDF
- 11 - Monument aux Morts
- 12 - Restaurant
- 13 - Petite place devant la mairie
- 14 - Mairie
- 15 - Eglise Sa' Ghjacumu, projet de clocher
- 16 - Espace belvédère derrière l'église
- 17 - Projet de fontaine et espace convivial en entrée de village



GHISONACCIA

CUMUNA
d'A
GHISONACCIA
Corsica Suprana



VILLE
de
GHISONACCIA
Haute-Corse

CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

4223 habitants (2018)
61,9 hab/km²
68,25 km²

Altitude : **0 à 329 m**
Altitude village : **17 m**

Hameaux principaux :

Ghisonaccia (chef-lieu), Ghisonaccia-Gare, Saint-Antoine, Vignale

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

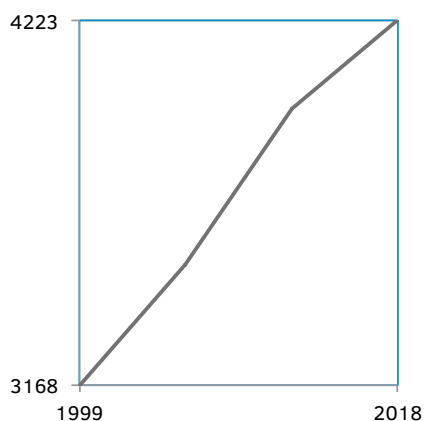
Carte communale

PLU

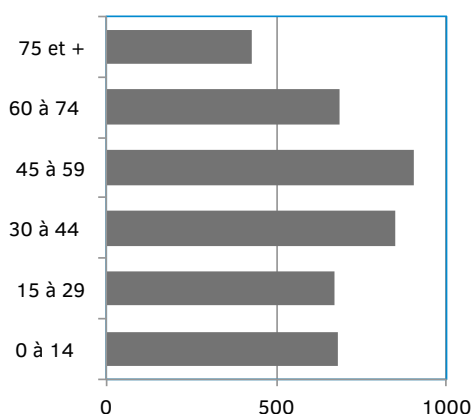
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

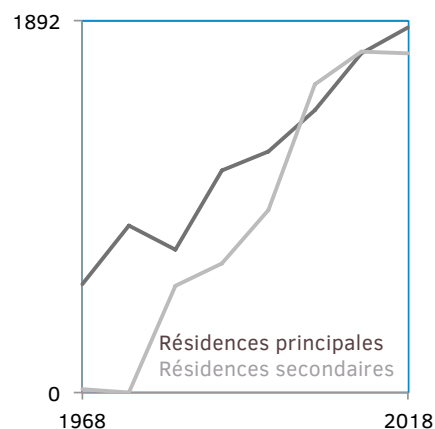
+ 33%



Répartition par âge

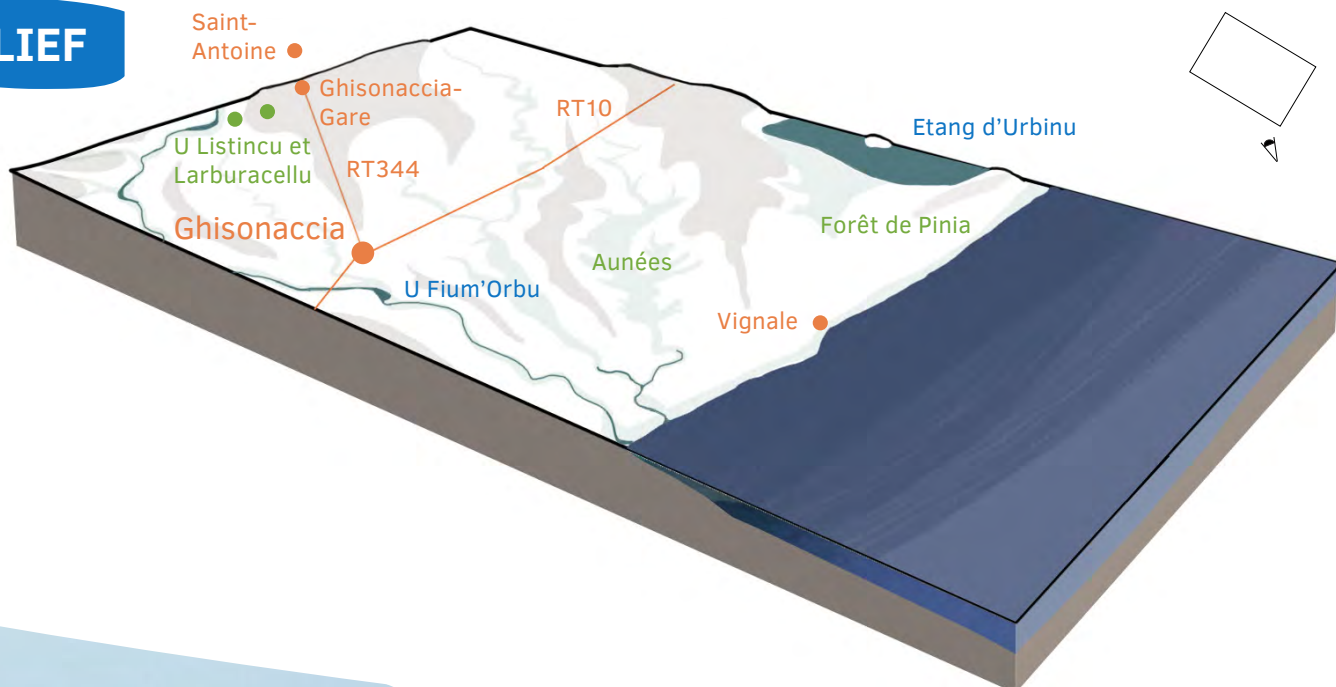


Part des résidences secondaires*

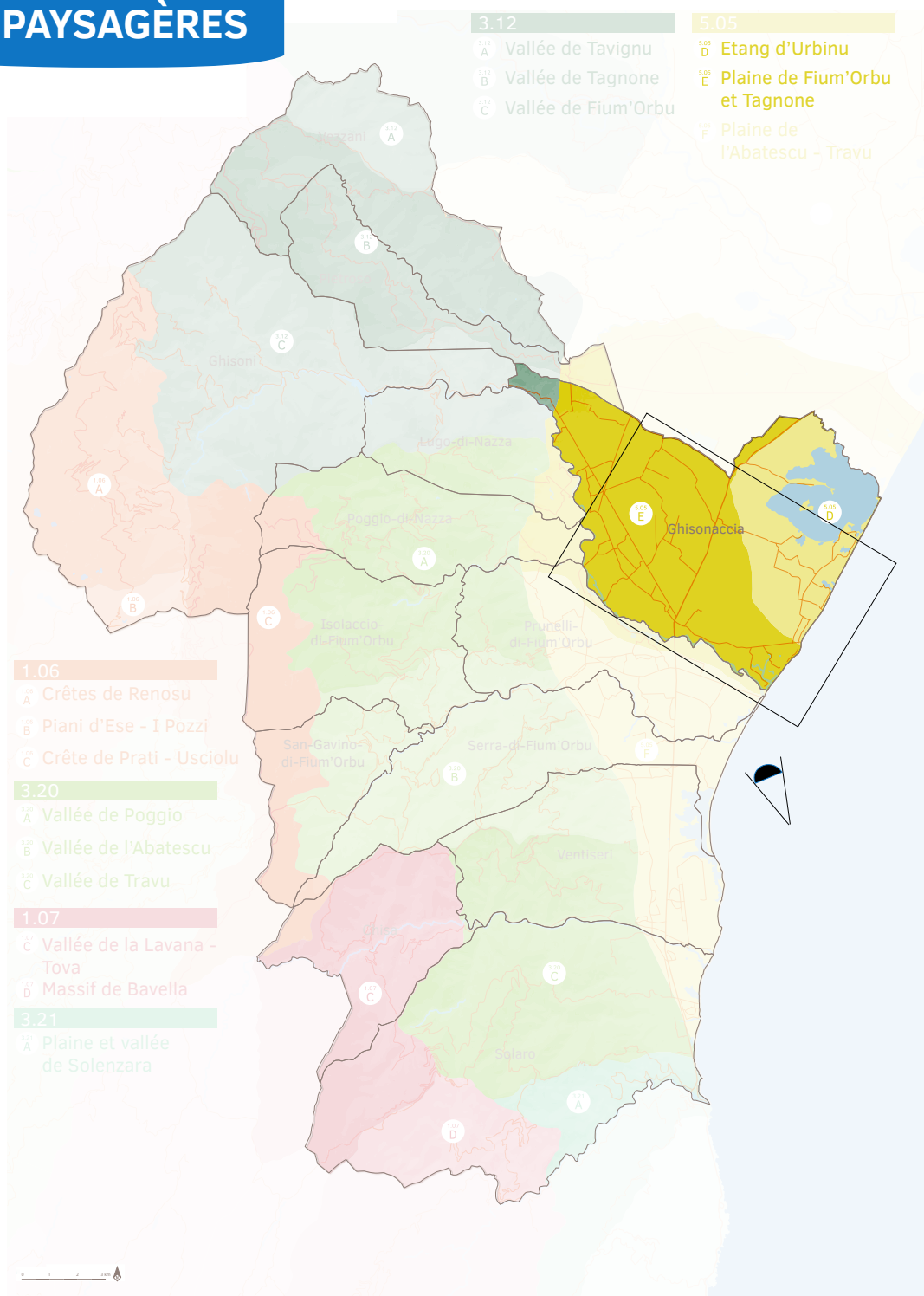


*Le taux des résidences secondaires est cependant faussé par la prise en compte par l'INSEE des résidences de tourisme des villages de vacances

RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



Berges



Étang



Forêt
Pinia



Zones
agricoles



Cordon sableux sur la
mer Tyrrhénienne

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

3 juin 2021 : Entretien avec le maire, des élus, puis rencontre des habitants à Saint-Antoine et visite de lieux remarquables

Les élus et habitants rencontrés pointent la grande diversité des composantes paysagères de la commune, qui ne sont pas forcément perceptibles en traversant le territoire par la RT10. Par exemple, les sites naturels remarquables comme la forêt de Pinia et l'étang d'Urbinu, sont finalement assez peu ou mal connus.

La commune se trouve en effet à l'articulation entre plaine, mer, vallons et piémonts et elle se caractérise par la végétation et l'eau. On y trouve des arbres remarquables, dont deux très reconnus : U Listincu et Larburacellu. L'agriculture est dominante dans le paysage : vignes, vergers, plantes aromatiques et médicinales, ainsi que l'élevage avec la production de lait.

Il existe peu de patrimoine bâti remarquable, ce qui s'explique par l'occupation récente de la plaine, Ghisonnacia étant située uniquement en plaine. Toutefois, on retrouve des éléments vernaculaires comme par exemple les châteaux d'eau le long de la RT.

C'est en effet une commune jeune créée en 1845 sur un territoire donné par Ghisoni, Lugo di Nazza et Poghju di Nazza (à l'origine le domaine d'Alzitone de 2500 hectares). Ghisonaccia fut pendant longtemps une commune pastorale et un village de transhumance. Les bergers partaient avec leur troupeau sur les estives au-dessus de Ghisoni à la Saint-Antoine (13 juin) et redescendaient à la Saint-Michel (29 Septembre), patron de la paroisse de Ghisonaccia dont la population est surtout originaire de Ghisoni (bergers). Les hameaux de Ghisonaccia Gare et Saint-Antoine sont plutôt tournés vers les cultures de vignes et vergers. Au haut du hameau de Saint-Antoine, la population est originaire en majeure partie de Ghisoni et de son hameau de Volta, et au bas du hameau, de Lugo di Nazza. Ghisonaccia Gare est l'ancien pôle économique du village avec la Gare, les épiceries et les habitants issus Lugo di Nazza et Poghju di Nazza pour plupart, ainsi que quelques habitants originaires de Ghisoni.

Autre caractère communal : le rivage et son activité touristique balnéaire et familiale (avec de nombreuses structures d'accueil de grande capacité) qui est une ressource économique conséquente. Même si la commune est loin d'être la plus touristique de Corse, les visiteurs qui la découvrent se disent «agréablement surpris» et y reviennent.

Habitant

Ici, il y a tout : plage, terres agricoles, convivialité.



Si la croissance démographique et le développement économique sont pour les élus et les habitants des signes positifs de «dynamisme et vitalité du territoire», ils engendrent des transformations urbaines perturbantes : fort développement bâti plus ou moins anarchique le long des voies de communication, en mitage dans la plaine, en entrée de ville ; architecture nouvelle souvent «dépareillée, hétérogène» ; abandon ou vieillissement de certaines vieilles constructions : maisons de pierre y compris dans le centre-ville, caves en bordure de la RT10, etc. ; prolifération de murs de clôtures ; «toile d'araignée» des réseaux aériens ; multiplication des hangars dans la plaine.

Il est aussi constaté un début de tension dans le fonctionnement urbain. En effet, sont pointés des problèmes de stationnement, de difficulté de circulation, ainsi qu'un sentiment de manque d'équipements dans les hameaux, ces équipements se concentrant au centre de Ghisonnacia. Egalement, il apparaît une tendance chez «les gens» à «s'enfermer dans leurs maisons».

Tous sont cependant tout à fait favorables à l'accueil de jeunes actifs, et il est pointé l'évolution de sa position en Corse, qui devient centrale.

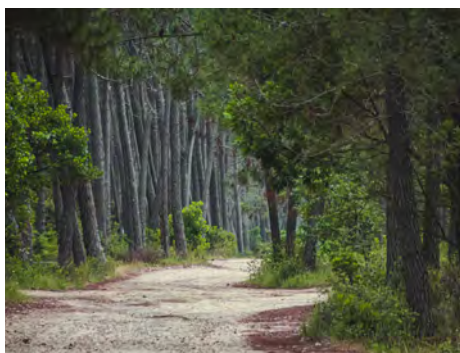
Afin d'apaiser le trafic, beaucoup souhaiteraient voir se développer de nouveaux modes de circulation, comme les voies cyclables. L'on s'attache généralement à dire que «l'on vit bien ici». Et la commune a de nombreux projets : plusieurs projets de qualification paysagère et urbaine autour de la RT10 à la traversée du centre ancien ; des équipements publics structurants autour de l'actuelle mairie (nouvelle mairie, médiathèque, salle de spectacle, réaménagement des abords) ; un projet de complexe sportif sur la route de la mer ; sur tout le territoire communal, le développement des stationnements en prenant en compte la nécessité de ne plus imperméabiliser les sols ; une politique de la « Nature en ville » ; des arbres endémiques à planter...

Elus

La RD344 et la RT10 sont des vecteurs de découverte du territoire communal mais aussi des vitrines pour les activités économiques.



Ghisonaccia et la plaine orientale sont des lieux dynamiques démographiquement et sont marqués par des apports migratoires forts. Dans ce contexte de développement, l'héritage architectural est fondamental, alors que nous assistons à une banalisation des constructions.



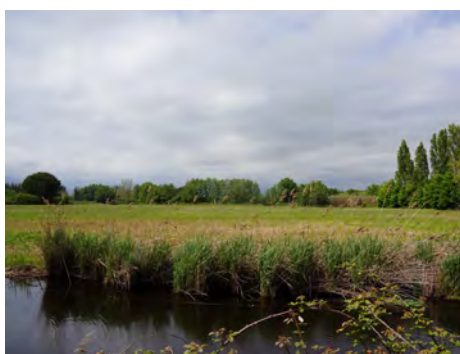
Forêt de Pinia



Etang d'Urbinu



RT10 à l'entrée Nord de la commune



Végétation et eau



Le Fium'Orbu



Vignoble



Vergers d'agrumes



PAPAM (ici l'immortelle de Corse)



L'arbre-oiseau



Château d'eau



Plage de Vignale



RT10 au centre-ville et anciens bâtis



Ancienne bâtisse du centre



Ancienne cave viticole



Nouveaux bâtis dans la plaine et clôtures

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Ghisonaccia est une commune surprenante. La quasi-totalité de l'équipe (les continentaux), a déjà traversé la commune et n'a pas eu le désir de s'y arrêter... C'est l'effet RT10.

Pourtant, nous sommes tous tombés sous le charme à Vignale et à Urbinu avec ces vues splendides, parfaitement cadrées sur la chaîne montagneuse enneigée, et tout simplement aussi à travers champs, et même à quelques mètres seulement du centre, derrière les dernières maisons donnant sur la campagne et la montagne.

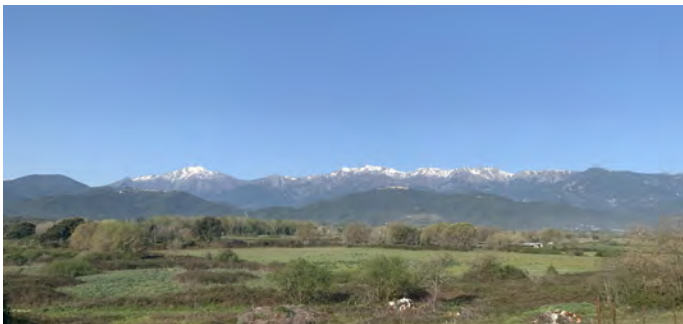


Image prise à l'arrière du bourg-centre

Nous regrettons juste, dans cette découverte, de n'avoir trouvé que si peu d'accès au fleuve et même aux vergers d'agrumes, et avons constaté peu d'incitations pour trouver la mer. Mais cette discrétion permet peut-être de préserver le littoral d'une surfréquentation.

L'ambiance dynamique de la ville en son centre et le trafic intense, même hors-saison, sont bien ressentis. Et ce centre possède à notre sens, des atouts architecturaux indéniables, avec ses quelques vieilles bâtisses massives rassemblées, grises et aux petites fenêtres, qui traduisent un passé de carrefour, de halte cochère, dont le fonctionnement actuel «passant» s'inscrit dans la continuité historique. Ces bâtisses mériteraient une restauration et une mise en valeur.

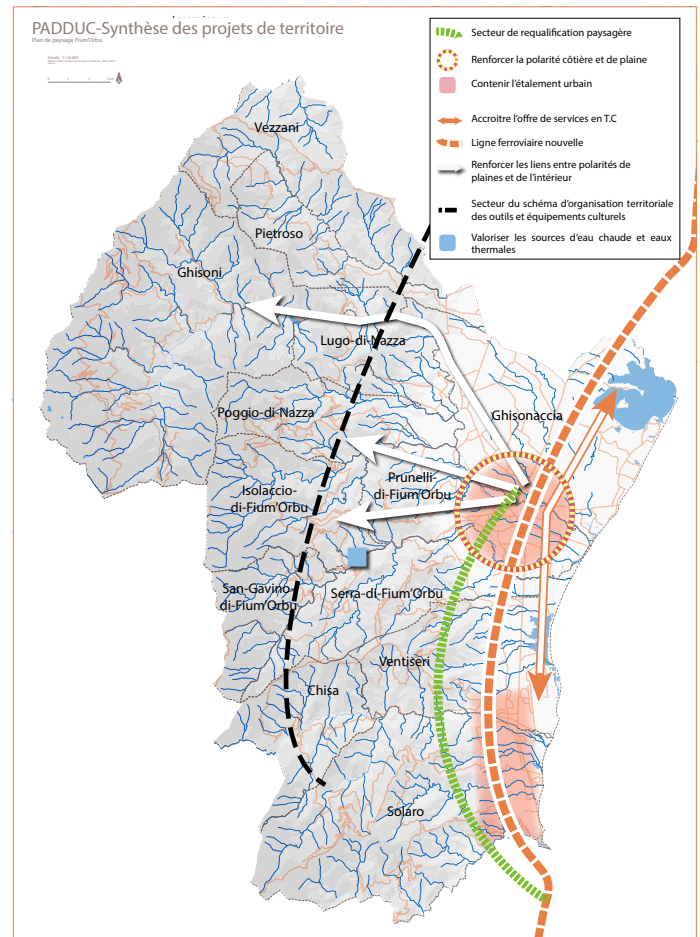


RT10, traversée de Ghisonaccia

La tendance de développement urbain est également très visible, mais plus qu'en plaine, elle nous paraît surtout linéaire : le long de la RT10, de la RT344 et aussi le long de la route de la mer. Ces trois axes sont effectivement les principales vitrines du paysage du territoire et de ses

activités, car l'on ne s'aventure pas spontanément sur les chemins de traverse. Cette tendance s'accompagne d'une fermeture progressive des vues sur le grand paysage et d'une transformation de l'ambiance du territoire traversé : passant de l'immersion dans la campagne, au contact d'éléments bâtis (disparates effectivement), de clôtures, de délaissés de voiries... et ce semble-t-il, dans une dynamique d'étalement aléatoire.

Ce phénomène nous amène à déjà pointer des enjeux forts de préservation de respirations vertes significatives le long des axes routiers, de qualité architecturale des nouveaux bâtis et de leurs limites parcellaires, ainsi que du traitement des abords de voirie, d'autant plus que le Padduc identifie le secteur urbain Ghisonaccia/Prunelli (Migliacciaru) comme pôlarité urbaine majeure et à renforcer.



Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé un seul village, mais bien quatre hameaux très différents les uns des autres, bien qu'ils aient tendance aujourd'hui à se rejoindre par le développement urbain le long des RT. Ghisonaccia-centre, c'est le «carrefour», concentrant la majorité des équipements et commerces. Ghisonaccia-Gare fut à l'origine le terminus de la ligne orientale. Saint-Antoine se revendique de la montagne, ce qui est étonnant vu l'altitude modérée, mais c'est historique car cette partie de territoire fut cédée par Poggio-di-Nazza. Enfin, Vignale

et le littoral, qui se développent indépendamment, pour le tourisme balnéaire, dans le cadre strict de la Loi Littoral.

Paysagèrement, ces quatre facettes sont à notre sens un véritable atout. Humainement, il est ressenti une faiblesse des liens. Il paraîtrait important que ces pôles travaillent ensemble pour un développement au service de chacun et du paysage dans toute sa diversité.

En matière de remarquabilité, sans cependant être exhaustif, notons ici 4 éléments forts qui nous ont interpellés :

- la singularité de l'Etang d'Urbinu, lagune formée par effondrement, bordée de falaises et qui abrite des espèces uniques au monde. Le Conservatoire du Littoral va bientôt mettre en oeuvre un projet monumental pour maintenir ouverte la passe vers la mer en la désensablant, et empêcher ainsi le comblement de l'étang et la disparition de ces espèces. Par ailleurs, cet étang calme, le restaurant sur l'eau et l'ambiance de pêcheurs qui y règne, sont particulièrement dépaysants et attachants.



Etang d'Urbinu

- les villas Simounet (villas construites par l'architecte Roland Simounet entre 1969 et 1971 en bordure de la plage de Vignale, dans la forêt de Pinia), avant-gardistes et s'inspirant de l'architecture méditerranéenne du Maghreb, ont influencé d'autres constructions de vacances et pourraient être qualifiées aujourd'hui d'écologiques.



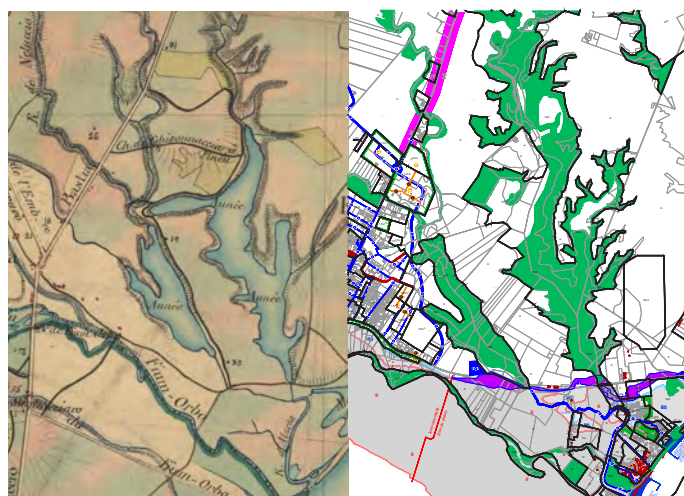
Villa Simounet

- les aunées sont des formations caractéristiques de la plaine à la fois géologiques, hydrauliques et végétales, présentes surtout sur le territoire de Ghisonnaccia. La carte de l'Etat-Major (1820-1866) les représentait en bleu, couleur des plans d'eau. Aujourd'hui, elles se manifestent par une végétation que l'on peut qualifier

de luxuriante, et sont classées en espaces boisés au PLU de Ghisonnaccia. Elles se posent en creux dans la plaine, avec de petits contreforts sur leurs pourtours.



Ambiances dans une aunée



Carte d'Etat-Major et PLU

- et de façon plus générale, la plaine, ici, est bien loin d'être plate ! C'est un ressenti de terrain, et le paysage se dessine de façon bien différente de celui de la Camargue par exemple. En effet, en fonction de la position de l'observateur, et même le long de la RT10, les perceptions peuvent être multiples : d'un vallon campagnard en plongée à une butte boisée, incluant de fréquents contacts avec de petites falaises souvent (et parfois assez hautes, jusqu'à peut-être 20 mètres)...



Image prise depuis les hauteurs de l'étang d'Urbinu

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Parce que Ghisonaccia est dynamique et en plein essor, elle concentre de nombreux enjeux :

- La valorisation des espaces-vitrines que sont les RT10 et RT344, ainsi que la route de la mer, par le traitement des abords et par la préservation de respirations vertes significatives et de nombreuses fenêtres sur le grand paysage remarquable
- La qualification des entrées du bourg-centre
- L'apaisement et la valorisation architecturale de la traversée du bourg-centre
- La qualité urbaine des hameaux, dans leur diversité avec le ménagement d'espaces urbains de convivialité, de vie de village, d'équipements essentiels de proximité
- La qualification des nouveaux bâtis mais également des quartiers pavillonnaires existants, avec en particulier la limitation des effets de couloirs urbains créés par les murs de clôtures, et l'inclusion d'exigence environnementales nécessaires pour limiter les effets du changement climatiques (perméabilité des sols, végétalisation, gestion pluviale...)
- l'affirmation, dans les futurs nouveaux équipements structurants du territoire, de ce caractère de polarité majeure du secteur Ghisonaccia, et ce, dans une ambition architecturale et urbaine en continuité avec l'architecture locale et Corse, et en favorisant les filières locales
- Le maillage doux du territoire dans le respect et la valorisation des paysages
- La poursuite de la préservation et de la valorisation des espaces naturels remarquables, y compris des

abords du fleuve, ainsi que de la campagne (points de vue, accès, communication), avec des mises en accès et aménagements dans le respect de leurs paysages et de leur intégrité

- La valorisation des activités du territoire (pas uniquement celles de Ghisonaccia, mais de tout le Fium'Orbu Castellu, Ghisonaccia étant un pôle central et porte d'accès à tout le territoire), notamment par le traitement architectural et paysagers de leurs installations et abords visibles, par l'emploi de leur registre paysager (agrumes, PAPAM, vignes notamment... dans les aménagements urbains et de bordure de RT)
- la reconnaissance et la valorisation du patrimoine bâti, même récent et du vernaculaire
- la mise en valeur par une réhabilitation du réseau des anciennes caves viticoles, patrimoine agricole du territoire
- l'accompagnement du développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque
- le maintien du caractère familial et discret de la fréquentation touristique balnéaire, notamment au travers du caractère des aménagements et de la qualification de l'accès à la plage de Vignale

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Ghisonaccia, avec Prunelli et son hameau de Migliacciaru en particulier, se positionnent comme un pôle urbain majeur. De ce fait, les enjeux de ces communes dépassent largement leur territoire pour influencer toutes les communes du Fium'Orbu Castellu.

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

A l'instar de l'étendue et de la diversité des enjeux, les propositions de sites-projets sont multiples :

- La qualité paysagère des espaces publics urbains de façon générale
- La qualité urbaine, architecturale du centre-ville
- L'apaisement de la traversée du centre-ville
- La qualification des entrées de ville
- Les projets de l'Etang d'Urbinu : désensablement de la passe...

- Le réseau de déplacement doux

Nous souhaiterions ajouter à ces propositions :

- La qualité urbaine des zones pavillonnaires de la plaine
- La qualification des abords de la route de la mer (arbres, maintien et mise en scène des vues sur la campagne) et la qualification de l'arrivée sur la plage de Vignale

Localisation des suggestions de sites-projets



1 - Espaces publics urbains

2 - Centre-ville Ghisonaccia

3 - Traversée du centre-ville

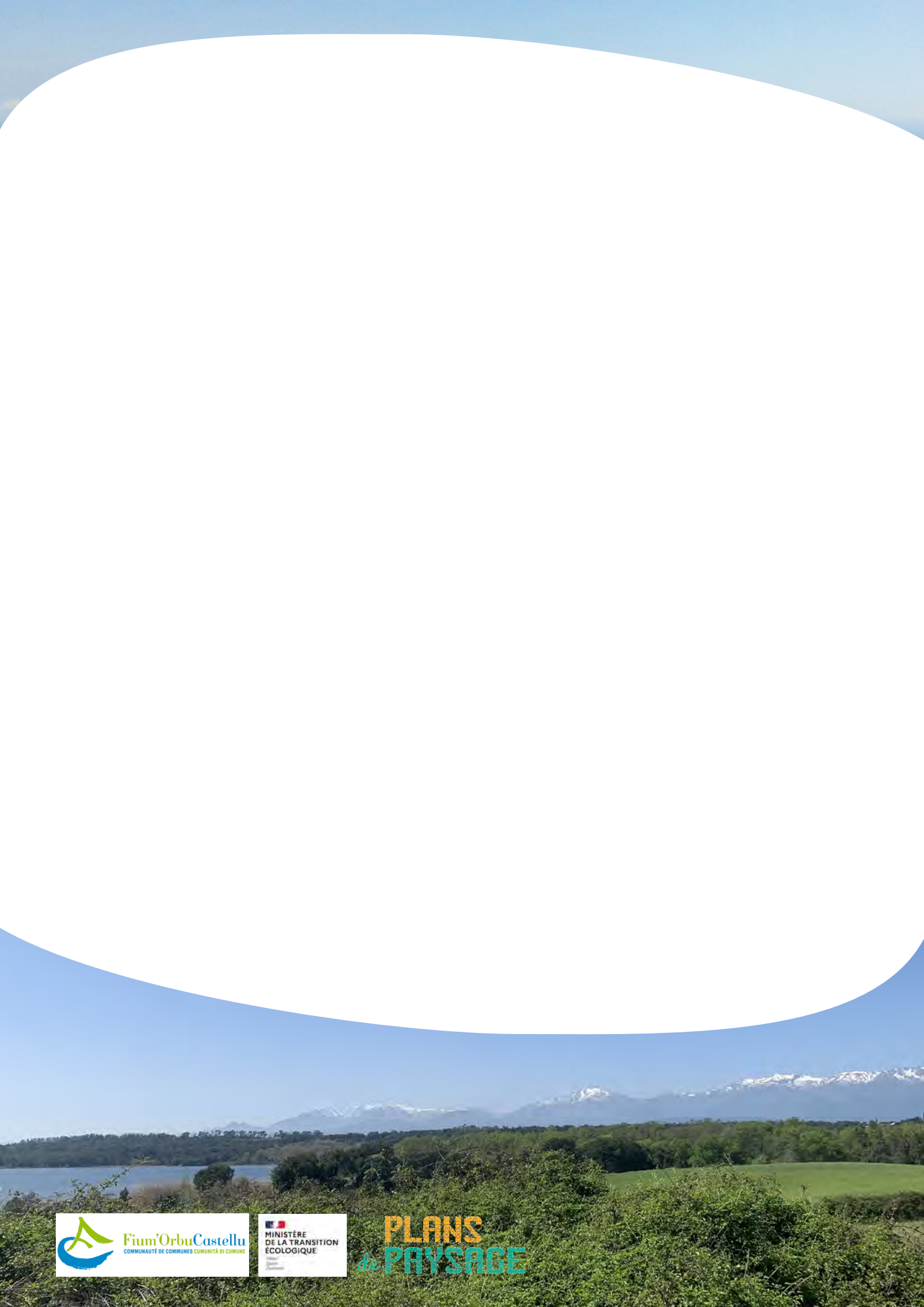
4 - Entrées de ville

5 - Passe Urbinu

6 - Réseau doux

7 - Zones pavillonnaires

8 - Route de la mer



GHISONI



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

211 habitants (2018)
1,7 hab/km²
124,6 km²

Altitude : **117 à 2352 m**
Altitude village : **634 m**

Hameaux principaux :

Ghisoni (chef-lieu), Cavu, Galgacciu, Sampolu, E Rosse

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

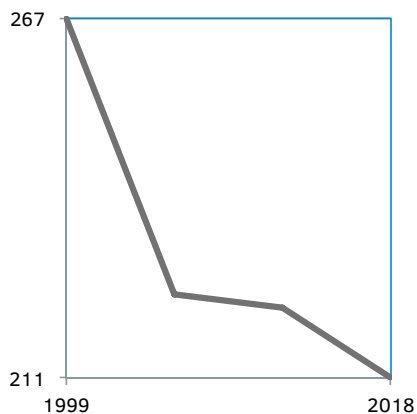
(élaboration en cours)

PLU

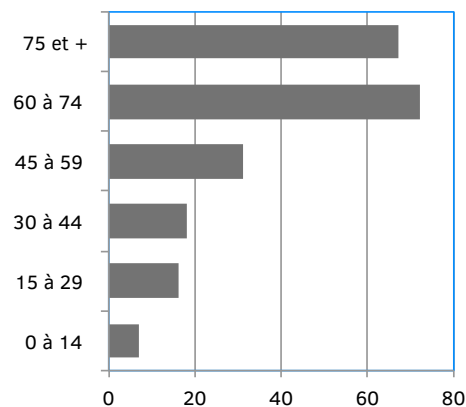
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

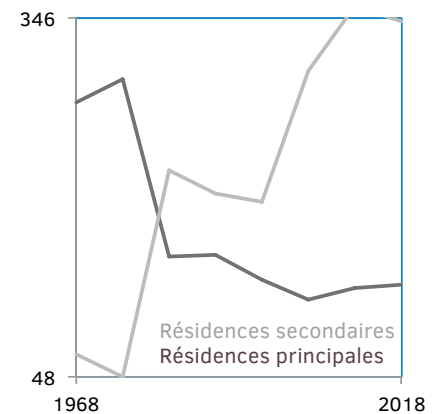
-21%



Répartition par âge

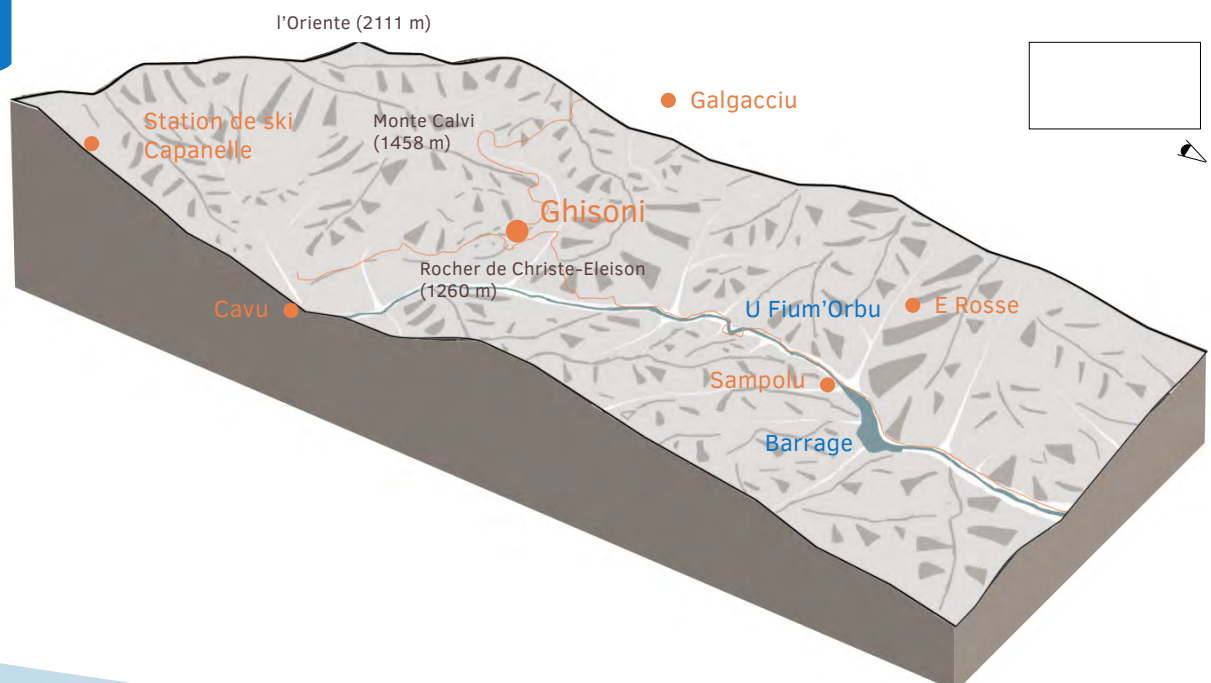


Part des résidences secondaires

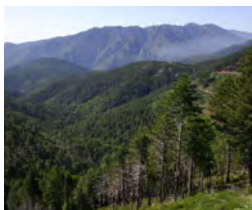
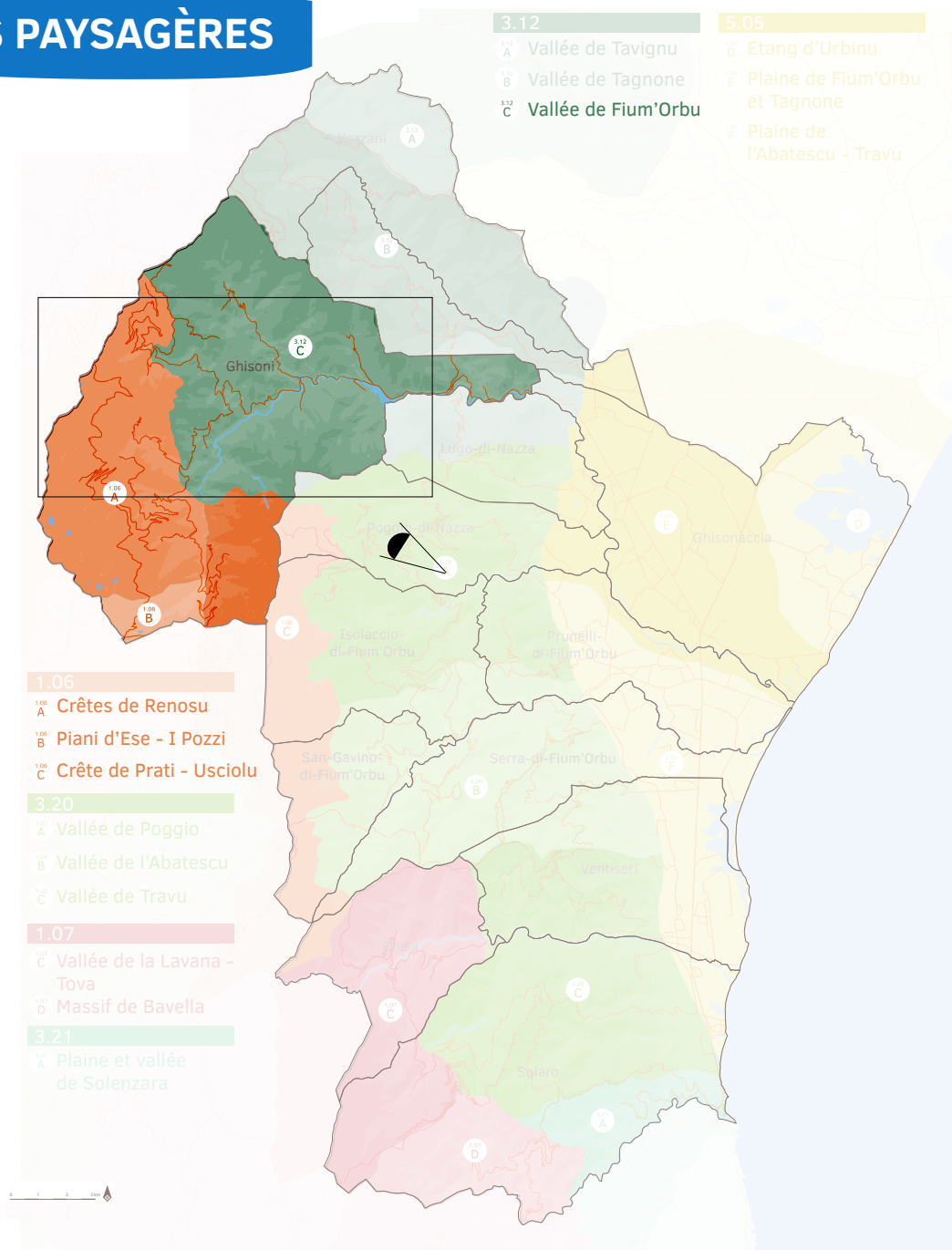


RELIEF

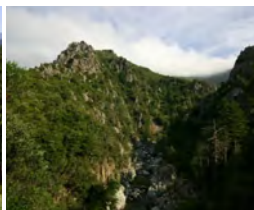
Monte Renoso (2352 m, hors cadrage)
Lacs d'altitude (hors cadrage)



UNITÉS PAYSAGÈRES



Cuvette forestière



Maquis



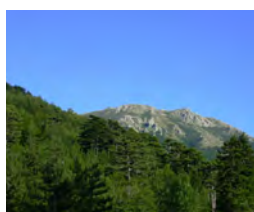
Alpages



Crête barrière rocheuse



Forêt hêtre



Forêt pins Laricio



Lac et cirque d'anciens glaciers



Landes d'altitude



Pozzines

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

3 juin 2021 : Entretien avec le maire

Monsieur le Maire énonce d'entrée et de façon déterminée les priorités de sa commune en termes de paysage.

Il décrit également les projets initiés, en cours, à venir, portés par la commune. Ils sont nombreux et pour certains très innovants.

Sans conteste pour lui, la priorité actuelle est celle de la qualité architecturale des bâtis du village, en termes de nouvelles constructions et en termes de rénovations. Il pointe ces excroissances d'après-guerre, qui correspondent à l'installation des sanitaires dans les immeubles, et qui ont selon lui «défiguré» les façades. Il souhaite mettre en place une charte architecturale et donne des pistes telles que la définition d'harmonies par quartier, l'utilisation traditionnelle de bois, de cuivre, de granite et d'ocre. Pour lui, cette charte permettrait d'anticiper sur les avis de l'Architecte des Bâtiments de France, qui sont donnés au cas par cas, à chaque permis de construire. Cela permettrait également d'élargir à tout le village la cohérence architecturale et non se limiter au périmètre des abords de l'Eglise, Monument Historique.

Concernant ces «toilettes fermées sur balcon», il préférerait les voir supprimer, mais est conscient de la difficulté. A minima, il faudrait les intégrer. Il nous dit également que son avis sur le caractère disgracieux de ces appendices n'est pas forcément partagé par tous au village.

Dans un second temps, il souhaiterait pouvoir susciter les rénovations grâce à des aides financières.

Autre préoccupation, à l'instar de nombre de communes du Fium'Orbu Castellu : le risque incendie de forêt, et surtout, le risque pour le village. Monsieur le Maire nous expose longuement la problématique, la question de la légitimité d'intervention pour le débroussaillage, la

largeur des périmètres, l'indivision... Il nous dit ressentir les effets du changement climatique, les vents sont plus forts, les pins maritimes dépérissent à cause de la mouche. Mais la commune a pris les devants et dispose d'un PPFENI (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies) avec une ZAL, en milieu naturel (Zone d'Appui à la lutte ou pare-feu). Et surtout elle s'est portée volontaire pour être territoire pilote en matière de DFCI avec le Fium'Orbu Castellu, avec une Déclaration d'Intérêt Générale émise par le préfet par arrêté et permettant à la commune d'intervenir sur des terrains privés «sans maître», sur une interface de 150 mètres avec le village.

Monsieur le Maire pointe par ailleurs les efforts faits par la commune pour son embellissement et pour maintenir un dynamisme démographique qui peine : procédures d'acquisition des biens sans maître, en indivision, qui sont longues et coûteuses ; logements communaux ; développement et accompagnement d'une épicerie ; développement d'un point de restauration communal (point chaud) ; enterrement progressif des lignes aériennes ; intervention sur les monuments ; aménagements paysagers : ruelles pavées, mobiliers urbains, espace public. Il pointe également la faible capacité d'accueil touristique.

La conversation se porte peu sur les caractères remarquables du paysage naturel, mais il suffit de regarder autour de soi ! Toutefois, il est abordé le réseau remarquable de sources et canaux, pour encore beaucoup en pierre et terre, et qui alimentent le village. Il est abordé également la question du ravinement sur les pistes de ski, et la difficulté de trouver une parade.

Monsieur le maire

On aimerait mettre en place une charte pour les nouvelles constructions et pour les rénovations de façade, et trouver des solutions pour les appendices rapportées.



Une parade juridique innovante a été trouvée en permettant une intervention du public sur des terrains privés en faisant valoir une Déclaration d'Intérêt Général. Il s'agit d'un arrêté pris par le Préfet qui autorise l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence parfois en cas de carence des propriétaires.

On est territoire pilote sur ce projet. (Cadre de la lutte contre les incendies de forêt)



Exemples d'appendices en façade



Canal



Pavage traditionnel



Ravinement sur la station de ski

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Ghisoni est un village montagnard. Il est atypique du Fium'Orbu Castellu. En cuvette, au coeur des hautes montagnes, entouré de forêts et hauts sommets, il est complètement différent des autres villages de la communauté de communes. Seul Chisà se pose dans une situation similaire, mais bien moins haut, moins éloigné de la plaine, d'une taille beaucoup plus restreinte et non traversant. A ce titre, Ghisoni est l'une des portes vers l'Ouest de la Corse et certains l'empruntent pour aller à Ajaccio sans passer par Corte.

Ghisoni est un village imposant, qui possède de nombreuses bâtisses massives. Il est vrai, son architecture est étonnante et les appendices sont foisonnants, il y en a partout, à tel point qu'elles en deviendraient presque identitaires ? Ajoutées aux ruelles,

pas d'ânes, escaliers, balcons, passerelles et placettes... elles participent finalement d'une découverte villageoise faite de multiples coins et recoins, abris et surplombs... Comme le dit Monsieur le Maire, son avis sur le caractère disgracieux de ces éléments n'est pas toujours partagé : c'est peut-être notre cas. Mais par contre, l'impression est parfois celle d'un amas de «bric et de broc», non du fait des excroissances elles-mêmes, mais de leur état, des matériaux, des couleurs... Cela ne doit pas être facile d'entretenir ces façades complexes.

Effectivement, lové au coeur de ces montagnes, le village de Ghisoni mérite certainement une attention toute particulière à sa qualité bâtie, en tenant compte de cette proximité avec la roche et la nature, qui aspirent à fusionner dans l'architecture.



Sur les espaces naturels, nous sommes en montagne, en forêt... Que dire de plus sur cette vraie nature sauvage ? Monsieur le Maire nous l'avait déjà prédit au téléphone, «que pouvez-vous faire ?».

A notre sens, il y aurait cependant la question du peuplement forestier, dont l'évolution serait à étudier,

et également, la station de ski, qui mériterait un projet de requalification... Mais quel projet ? Car au-delà de la question paysagère du ravinement et de la qualité esthétique en été, c'est l'activité même qui pourrait être remise en question, en raison du changement climatique.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux paysagers principaux de la commune seraient ainsi :

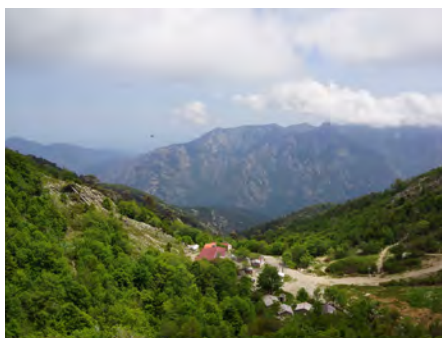
- La qualité architecturale du bâti villageois montagnard
- La préservation de la forêt et du village vis-à-vis du risque incendie
- L'avenir de la station de ski
- le développement de l'hébergement tourisme
- la préservation du réseau des sources et canaux

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Ghisoni tient une place majeure à notre sens. Elle est différente, mais nous sentons qu'elle est en fait centrale, historiquement fondatrice. Elle est ce lien avec la haute montagne et nous sentons un respect fort de la part des autres communes.

Egalement, l'expérience de Ghisoni sur la DFCI est fondamentale et devrait faire «boule de neige».



Le bâti villageois



La station de ski



La forêt

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Il n'est pas ici choisi un site-projet, mais une étude-projet. Il s'agit de la charte architecturale du village.

Elle ne pourra pas être complètement élaborée dans le cadre de cette mission, mais il s'agira ici de poser les bases de la réflexion sur la qualité architecturale : l'existant, le traditionnel, les enjeux de demain et les enjeux techniques, fonciers et financiers.

Il est proposé d'effectuer un état des lieux, de dégager des priorités et produire une méthode d'élaboration de la charte.

Surtout, l'objectif de cette focale thématique est de constituer un groupe de travail avec les institutionnels, partenaires potentiels, tels que le CAUE, la collectivité de Corse, l'Architecte des Bâtiments de France, le Parc naturel régional de Corse...



Images aériennes de Ghisoni : aujourd'hui et dans les années soixantes : le village a peu évolué dans sa trame, mais quelques

îlots bâti s'y sont greffés. ○

Pages suivantes, une toute première note d'analyse de l'Architecte du Patrimoine du groupement d'étude.

NOTE ARCHITECTURALE

1-UNE PERCEPTION LOINTAINE HOMOGENE ET COHERENTE

A flanc de vallon, le centre-bourg de Ghisoni marque fortement la perception du grand cadre paysager par la compacité, l'homogénéité, la régularité de l'enveloppe générale des volumes de constructions qui le composent. Le caractère austère, simple et dépouillé des élévations est clairement visible sur les perceptions lointaines de cet ensemble rural. La majorité des constructions, élevées de 3, 4 voire 5 niveaux sur Rez-de-Chaussée, est établie avec une gestion rigoureusement logique de la pente, très souvent en ordre continu, privilégiant

les accès hauts depuis les voies et espaces publics. Des circulations transversales sont aménagées entre ces constructions, permettant des accès secondaires de nature plus privée, vers des parties basses et diverses parcelles non bâties, à usage de jardins en terrasses. Ces éléments forts sont des marqueurs fondamentaux de la perception de Ghisoni, qui doivent être absolument préservés, tout en permettant une évolution permanente de ces constructions aux usages et besoins contemporains.



Perception lointaine

2-UNE PERCEPTION PROCHE SINGULIERE ET DOMESTIQUE

Parcourant l'ensemble de l'agglomération, il est inévitable de noter à quel point les résidents ont cherché à faire évoluer de façon « vernaculaire » au sens premier du terme « non savant » leurs conditions d'habitat. Ainsi, nous constatons une quantité exceptionnelle de greffes, adjonctions, ajouts, édicules construits représentant à peu près tout ce qui est possible d'imaginer comme techniques : en avancées, en porte à faux, en débords, de façon isolée ou en ordre continu.

Egalement, toutes typologies d'usages ont su se développer en la matière : pièces sanitaires supplémentaires, extensions de cuisines et celliers,

extensions de pièces à vivre, créations de jours.

Le développement de ce phénomène atteint ici un tel niveau qu'il devient inévitable de poser la question de son maintien en place, avec améliorations possibles. Car il est fondamental de noter que l'ensemble de ces actions, dans un site à forte pente à flanc de colline pour une agglomération de taille conséquente, a eu le grand mérite de permettre à ses habitants de pouvoir poursuivre une vie locale digne des usages au XXe siècle, préservant la compacité du groupement, économisant de fait du foncier disponible en abords, pour le bénéfice de la perception paysagère en grand cadre.



Usages domestiques



3-DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PRÉSENTS, À PRÉSERVER ET VALORISER

Les textures – parements de pierre et leurs modes de mise en œuvre, enduits et polychromie – devront faire l'objet d'un cahier de recommandations et de prescriptions à l'échelle de la commune, basées sur un inventaire local. Il en sera de même pour les modes constructifs, les revêtements de couvertures et les implantations bâties, les possibilités d'extensions et greffes, qui doivent suivre les concepts forts évoqués précédemment.

Les usages locaux cités plus hauts : les circulations transversales dans les pentes, les accès privés multiples et ingénieux, sont des éléments patrimoniaux locaux

fondamentaux dans la perception de l'identité de Ghisoni : cet ensemble doit être cartographié, repéré et inventorié pour constituer un corpus de connaissances et de prescriptions sur les interventions qui pourraient être menées dessus.

Les éléments singuliers, témoins d'usages anciens – lavoirs, oratoires, canaux, logements de mineurs, vestiges industriels (si l'on étend hors de l'agglomération) doivent de même faire l'objet d'un recensement documentaire scientifique, pour établir un plan de gestion patrimonial en vue de leur préservation et mise en valeur.



Evolutions et caractère propre



Patrimoine - Circulations privées (et ci-contre)



Patrimoine - Enduits & pierre



Patrimoine - Usages & éléments divers





ISOLACCIU DI FIUM'ORBÙ

CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

311 habitants (2017)
7,6 hab/km²
40,89 km²

Altitude : **119 à 2036 m**
Altitude village : **485 m**

Hameaux principaux :

Isolaccio Di Fium'Orbo (chef-lieu), Pietrapola, Acciani, Aghjola

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

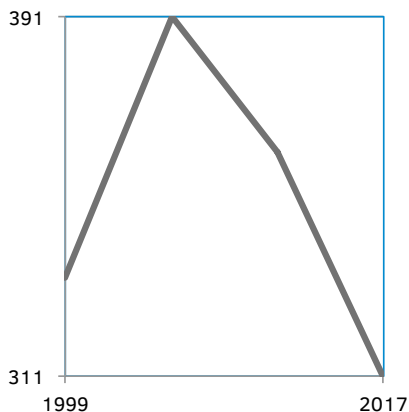
Carte communale

(en cours d'élaboration)

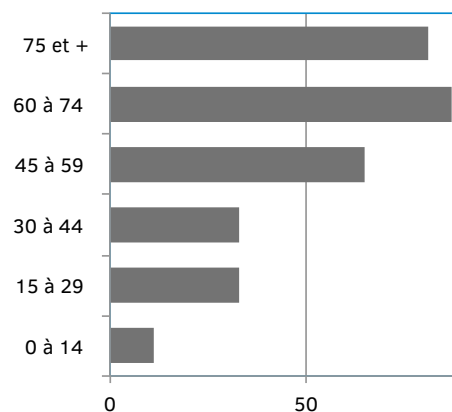
PLU

DONNÉES INSEE

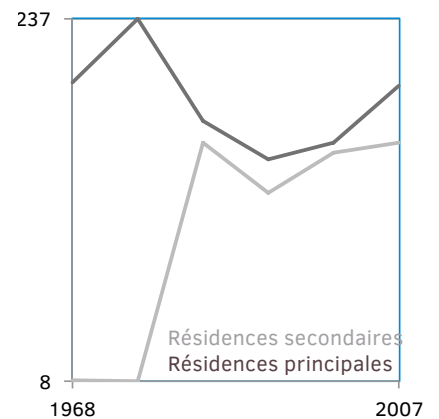
Évolution démographique



Répartition par âge

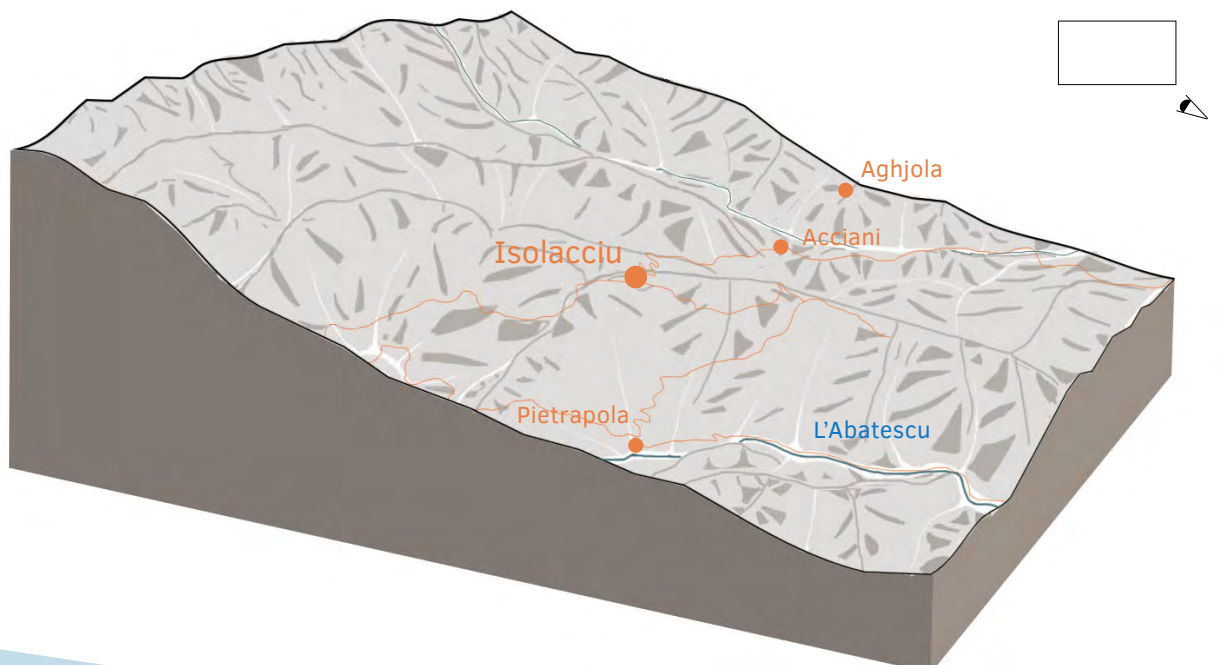


Part des résidences secondaires

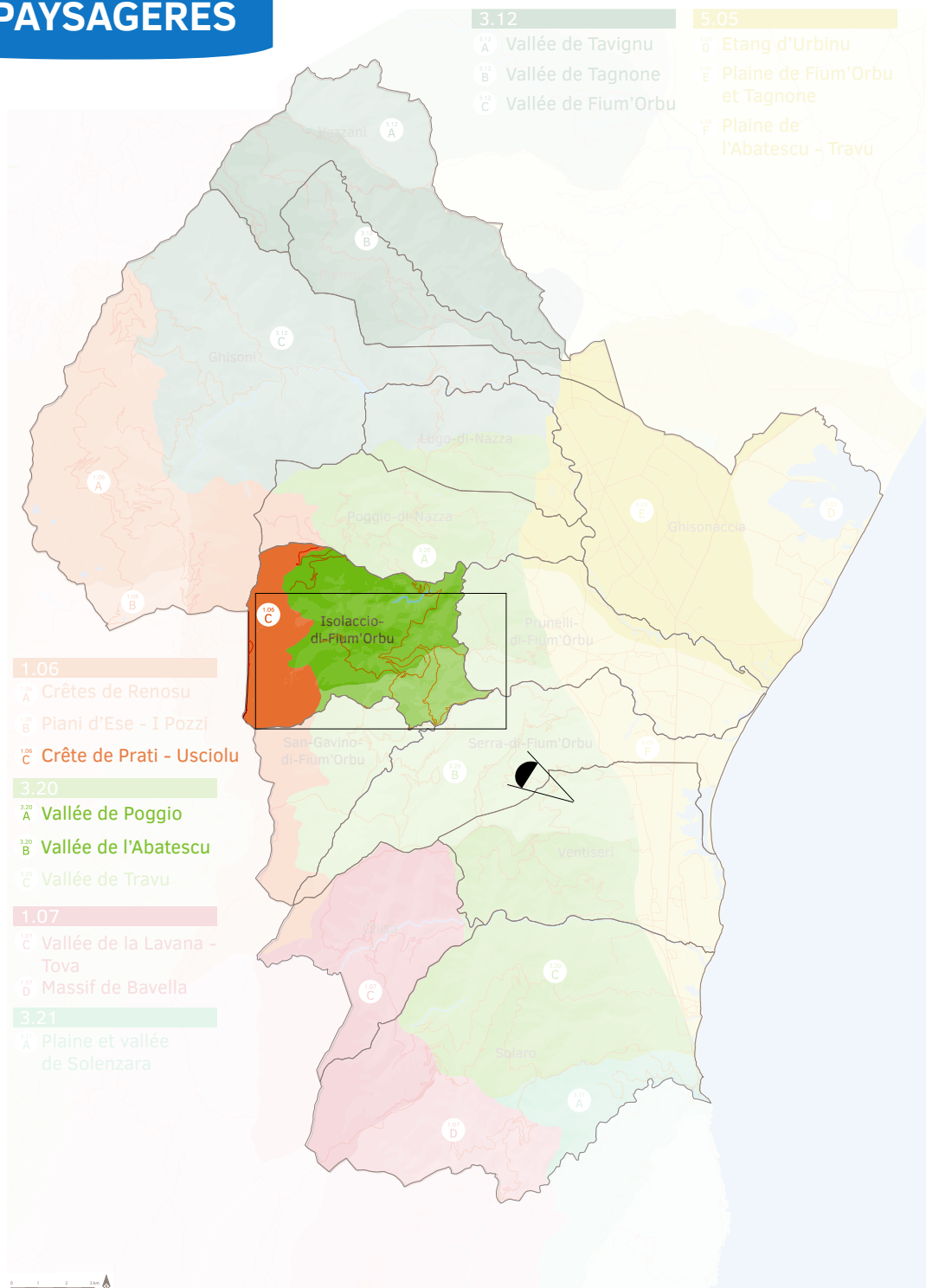


RELIEF

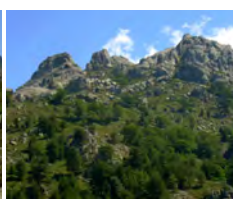
Ligne de crête de Punta Bocca dell'Oru (Nord) à Punta della Capella, via Punta di u Prati, 1954 m, (GR20)



UNITÉS PAYSAGÈRES



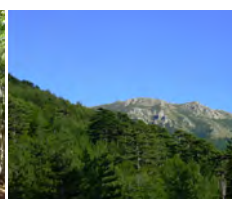
Alpes



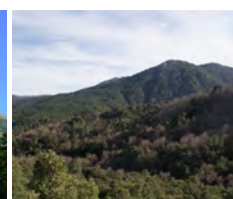
Crête en barrière rocheuse



Forêt hêtres



Forêt pins Laricio



Maquis chênes verts



Vallons abrupts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

2 juin 2021 : Entretien avec le maire et des habitants

Les habitants

La rencontre avec Monsieur le Maire, accompagnée de nombreux habitants, en mairie, nous a particulièrement touchés par le désir de s'exprimer et surtout de parler de l'avenir de la commune. Elle nous a laissé un message très clair : Isolacciu est tourné vers l'avenir et veut accueillir des jeunes actifs.

En effet, dans les discours, Isolacciu n'est pas posé comme une commune particulièrement remarquable, ce serait juste «une belle région». C'est extrêmement humble au vu d'une part de son environnement de nature, de la vue sur la mer, des montagnes, d'un caractère bâti affirmé... et de son histoire.

Mais tous ont plutôt préféré pointer la vie et le désir de dynamisme. La commune souhaite (re)devenir une commune active, et accueillir des jeunes vivant à l'année, et y travaillant. Elle fut chef-lieu de sa Pieve, accueillit une université dont le bâtiment est toujours sur pieds (fondée par les Frères Ignorantins), et surtout, avait vu par le passé sa population culminer à plus de 1700 habitants.

Parmi les efforts dans ce sens, la commune a construit une vingtaine de logements qui sont actuellement en location à prix modérés, et poursuit la construction. Et dans ce contexte elle a osé le petit collectif en construction nouvelle, ce qui est rare dans les villages de l'intérieur. D'ailleurs, Isolacciu reçoit de nombreuses demandes d'installation.

En matière d'environnement et comme dans beaucoup d'autres communes, le risque incendie de forêt est omniprésent, et pose autant de problèmes de prévention qu'ailleurs en raison de l'indivision et de la difficulté de faire respecter les obligations de débroussaillage. La question est aussi prise de façon transversale, on aimerait en effet le retour de l'élevage (Isolacciu avait beaucoup de bergeries de transhumance) qui faciliterait

C'est une belle région.



ce débroussaillage et permettrait de contenir la divagation de bêtes ; et il y a la volonté d'accueillir du maraîchage, mais pour l'instant personne ne veut s'installer comme agriculteur et les parcelles exploitables sont privées. Pourtant, «il y a beaucoup d'eau ici». La mairie entretient cependant les châtaigneraies, car le sol est communal, même si les arbres sont privés. Toujours vis-à-vis de l'environnement, la commune est l'une des premières à avoir installé une station de phytoépuration.

Isolacciu n'est par ailleurs pas insensible au tourisme, elle possède un restaurant avec 7 chambres, des sentiers qui ont été réouverts (le GR20 passe au-dessus du village sur la crête), mais malheureusement qui se referment par difficulté d'entretien.

De façon générale, on pointe comme limite d'action le foncier, car «personne ne veut vendre, et personne ne veut louer», tout autant pour le bâti à vivre, que pour le tourisme ou pour les parcelles non bâties qui pourraient être exploitées, et devraient être débroussaillées.

Au niveau du patrimoine bâti, la commune reste encore très humble, disant qu'il y a peu de monuments, sauf l'église et la chapelle, les monuments aux morts (qui sont ici particulièrement émouvants au vu de l'histoire d'Isolacciu), et beaucoup de fontaines. Il y a cependant beaucoup de vernaculaires, les bergeries, le four, les thermes, de nombreuses églises et chapelles...

Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir faire expertiser les fresques de l'église, et la réhabiliter.

Monsieur le Maire

Les maisons du village sont vieilles. Personne ne veut vendre mais personne ne veut louer non plus.

On essaie de garder la population existante et d'aider les jeunes à s'installer.



Il faut installer des gens qui vivent de leur travail.



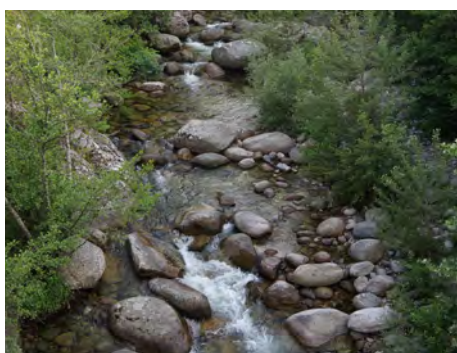
La forêt...



Vues du village Isolacciu



Le four sur la route d'Isolacciu



L'Abatescu à Pietrapola



Pietrapola



Station de phytoépuration



Terrasses entretenues, abords du village



Fresques de l'église

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Notre première impression fut que Isolacciu portait bien son nom : un village isolé. C'est aussi l'impression que nous ont donnée les hameaux éclatés, difficiles d'accès hormis Pietrapola qui occupe une place particulière sur le territoire.

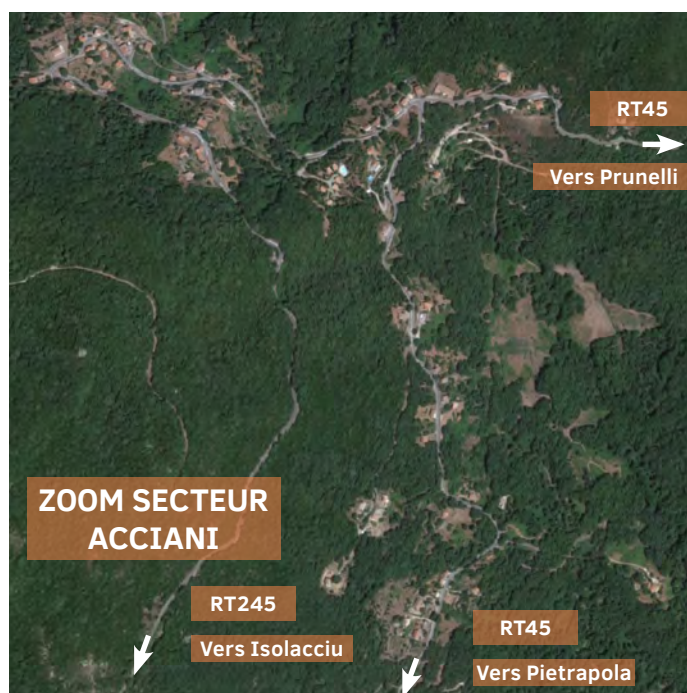
Village de l'intérieur, en seconde «ligne» comme San Gavinu, «derrière» Serra et Prunelli, Isolacciu est plus montagnard ou plutôt forestier, même si il a toujours vue sur la plaine et la mer. Profondément lové dans une forêt dense, le village ne donne cependant pas une vue exceptionnelle sur la crête de la chaîne centrale de Corse, pourtant juste derrière lui. Elle est finalement trop proche. C'est peut-être pour ces raisons que les habitants ne l'ont pas décrit comme exceptionnel d'un point de vue des paysages naturels.

L'observation de l'occupation humaine vient ensuite nous interpeller et même contredire cette première impression car le village présente de façon évidente des signes d'évolution : restaurations, construction, il semble comme en transition. On observe aussi au niveau de la constellation des hameaux une urbanisation bien réelle et vivante. Malgré leur apparente difficulté d'accès, car les routes sont sinueuses et étroites, allongeant en temps les trajets, on y sent une vie plus ou moins dynamique, des modifications architecturales, on y trouve des pavillons, des clôtures... des rénovations. Non, ils ne sont pas abandonnés.

Quant à Pietrapola, plus qu'un hameau, c'est un pôle important, à «mi-chemin» entre plaine et villages hauts, il accueille des équipements (école notamment), attire le tourisme avec ses thermes et se pose comme potentiellement très patrimonial, entre nature et culture. Sur la route d'Isolacciu, la commune construit actuellement de nouveaux logements en petit collectif.

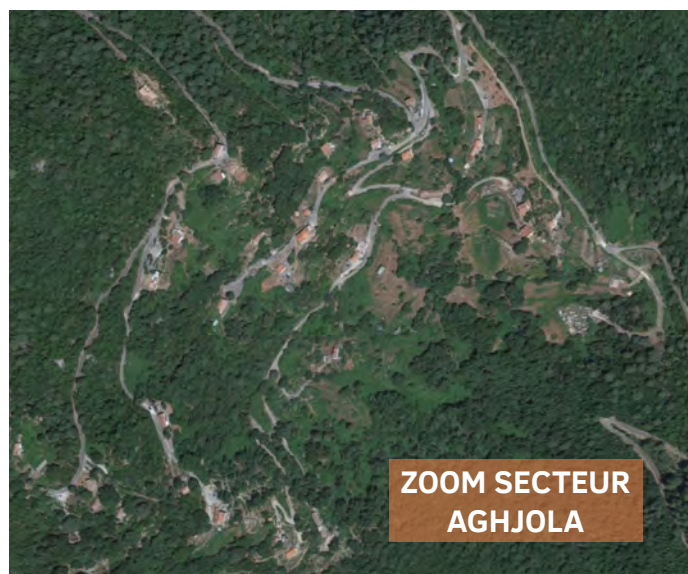
Cette notion de transition est peut-être ce qui caractérise Isolacciu. Dans cette volonté d'accueillir et dans l'optique d'un futur développement, poser des jalons qualitatifs en termes de paysage et d'architecture serait-il important, et ce, en continuité avec son passé et sa riche histoire locale.

Notons également un caractère architectural/urbain traditionnel assez particulier, que l'on retrouve dans beaucoup de villages du Fium'Orbu Castellu et particulièrement dans les hameaux de Isolacciu : c'est la compacité, elle est plutôt lâche. Les maisons sont rarement accolées les unes aux autres, comme dans d'autres régions de Corse. Il y a beaucoup de respiration, même au cœur des villages. Mais ici, il est fait le choix de construire différemment et d'introduire du petit collectif : Isolacciu serait-il un laboratoire pour une nouvelle urbanisation des villages de l'intérieur ?



Voici ci-dessus un zoom effectué sur l'image aérienne du secteur du hameau Acciani, Bimi Maio et Traggina. Les maisons y sont entretenues, les abords débroussaillés, et l'on constate une certaine urbanisation linéaire au Sud, vers Pietrapola, ce secteur semble dynamique.

Et ci-dessous, c'est le secteur d'Aghjola, plus «isolé», mais également habité. Dans ces deux cas, les habitations sont éloignées les unes des autres et sont loin d'être abandonnées.



LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux paysagers principaux de la commune seraient à notre sens de l'ordre de l'urbain et de la qualité architecturale, afin d'accompagner le développement futur, en terme d'animation foncière mais aussi de qualité. Nous retenons également une potentielle valorisation culturelle, du site de Pietrapola, mais peut-être aussi du bourg d'Isolacciu même, du réseau d'églises, des bergeries. Enfin, la forêt, il n'en a pas vraiment été question...

- Une animation foncière au service des projets d'accueil de population, de la protection DFCI, de maraîchage

- Une mise en valeur de sites patrimoniaux, centre-bourg Isolacciu, abords des thermes de Pietrapola, ancienne gendarmerie, etc. ainsi que du réseau de bergeries

- La qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions et des rénovations

- L'évaluation des nouvelles orientations en termes d'urbanisation (petit collectif, carte communale en cours d'élaboration)

- La forêt ?

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Isolacciu tient une place importante à notre sens, du fait de sa position géographique centrale et des liens routiers avec les villages de l'intérieur. Le pôle de Pietrapola devient structurant pour ses hameaux et les villages de San Gavinu, Prunelli (village haut), peut-être aussi pour Serra, avec Ania... Il nous semble qu'Isolacciu pourrait être un «laboratoire urbain» pour ces villages de l'intérieur, dans sa démarche d'accueil de jeunes actifs.



L'ancienne gendarmerie



Abords des thermes



Pavage à Pietrapola

Extraits d'une interview de Monsieur le Maire par Corse Matin, 28 janvier 2021 :

«Quels sont donc les projets en cours sur la commune ? Six logements collectifs à vocation sociale, trois T3 et trois T2 sont programmés à Pietrapola. Ils ne sont pas encore sortis de terre qu'ils sont déjà loués. La collectivité de Corse nous a accordé son soutien à hauteur de 576 000 €, soit pratiquement 50 % du coût total. Le reste nous le financerons par la prise d'un prêt à un taux raisonnable et en autofinancement...

Nous désirons également créer, toujours à Pietrapola, une petite agence postale. Une convention va être signée entre la direction de la Poste et la commune. Ce petit local de 50 m² accueillera les habitants et sera équipé d'un îlot

informatique pratique pour toutes les opérations de la vie courante qui se font par internet. Nous espérons le rendre opérationnel en octobre 2021...

On va en profiter pour renforcer la puissance électrique au village et enfouir des lignes basse tension du cimetière jusqu'à la place de l'église. 240 000 € de travaux de voirie ont été investis pour un escalier en pierres sèches et le prochain aménagement de trottoirs à Pietrapola...

Un vœu qu'il vous importe d'exaucer en 2021 ?

Oui, celui de réhabiliter une maison existante sur un terrain que la commune a racheté via l'office foncier et y construire trois appartements pour seniors et un logement pour un couple dont la mission serait d'aider les résidents. ...»

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Excepté le désir d'accueillir du maraîchage sur le territoire aux abords du village, qui est plus une thématique qu'un site, il n'a pas été proposé de sites-projet lors de la concertation. Nous souhaitons proposer, pour un accueil plus organisé et de qualité :

- L'aménagement des abords du site des thermes de Pietrapola



LUGU DI NAZZA

CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

80 habitants (2018)
3,1 hab/km²
25,41 km²

Altitude : **38 à 1054 m**
Altitude village : **521 m**

Hameaux principaux :
Lugu di Nazza (chef-lieu),
Giardinu, Nazza

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

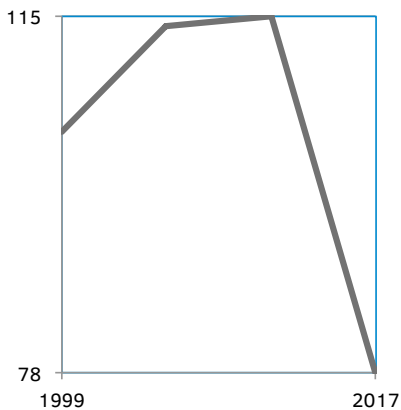
Carte communale

(en cours de révision)

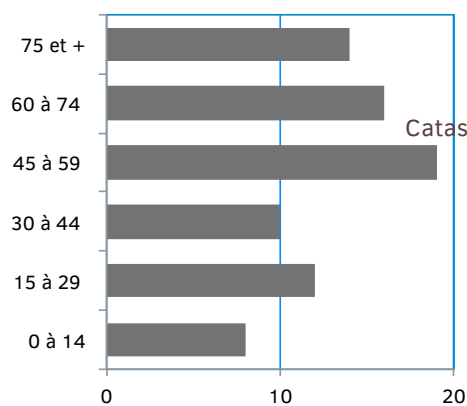
PLU

DONNÉES INSEE

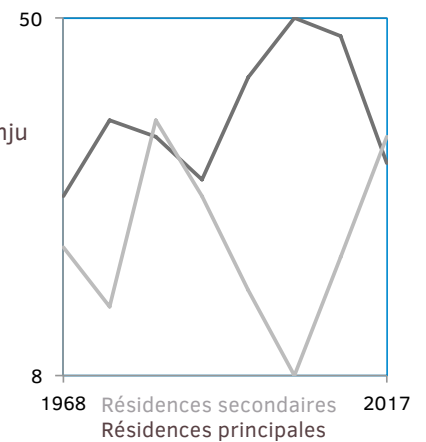
Évolution démographique



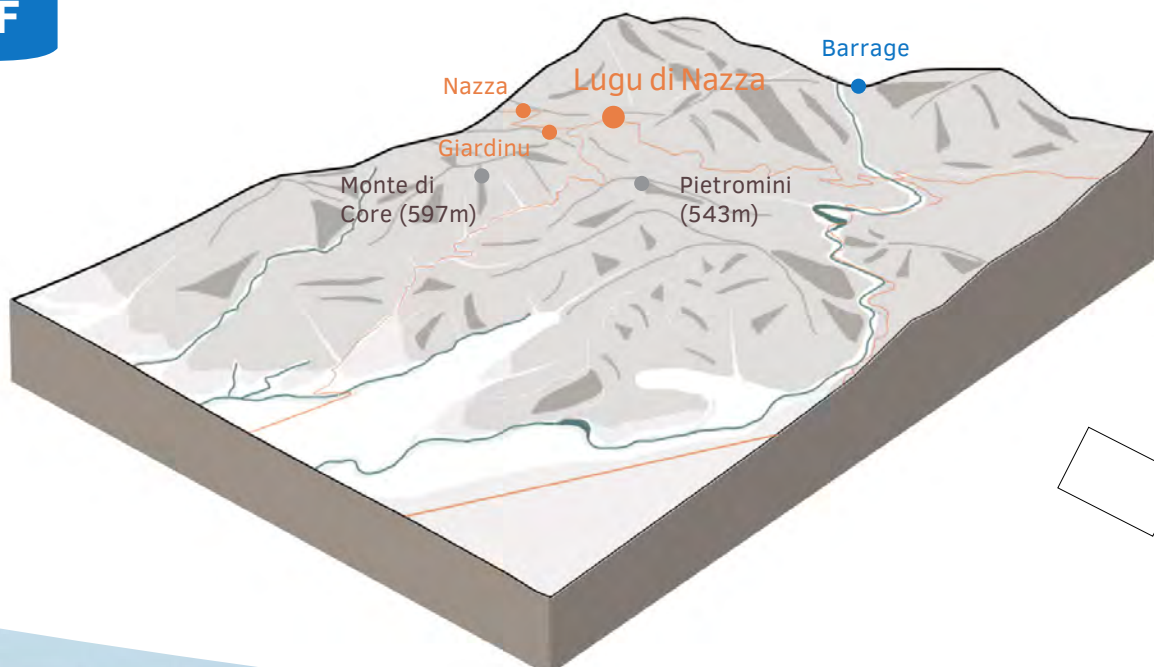
Répartition par âge



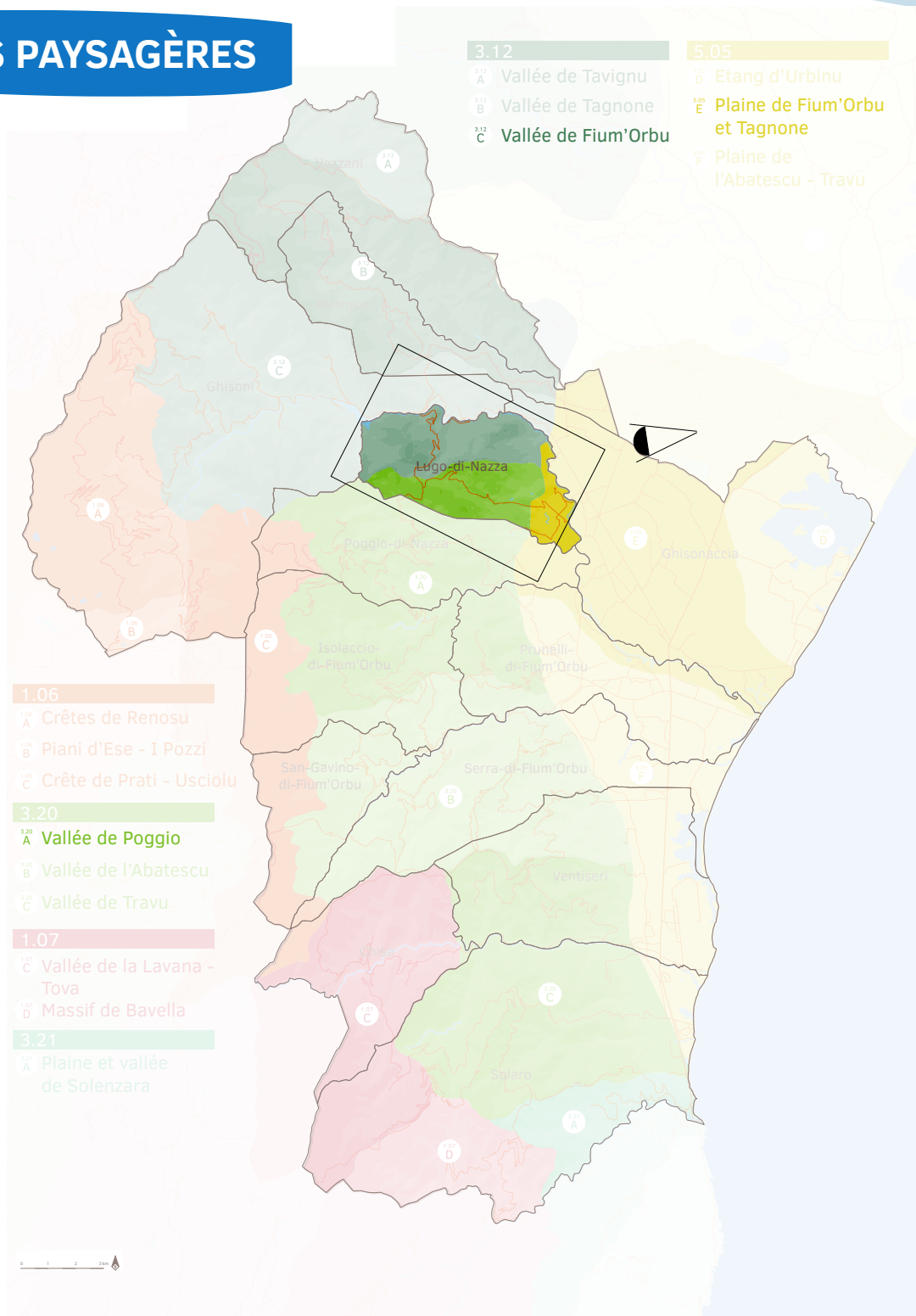
Part des résidences secondaires



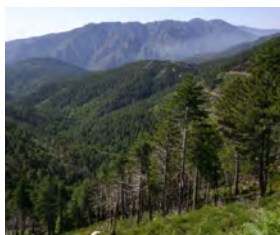
RELIEF



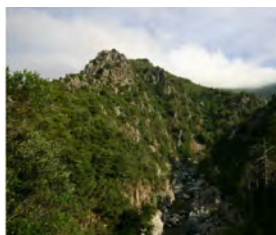
UNITÉS PAYSAGÈRES



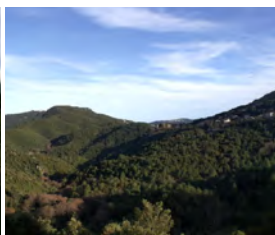
Zone agricole



Cuvette forestière



Maquis



Maquis chênes verts



Vallons abrupts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

2 juin 2021 : Réunion avec le premier adjoint au maire et les habitants, en extérieur sur la place de la mairie puis visite du village

Nous avons trouvé un village plutôt démoralisé... Peut-être parce qu'il ne faisait pas beau, mais plus certainement par reflet d'une réelle détresse face à une démographie en chute libre et la contrainte amiante découverte assez récemment...

La réunion a regroupé élus et habitants, tous ensemble tout d'abord, puis de petits groupes ont été formés pour travailler autour des cartes, remplir le questionnaire et échanger. Nous avons ensuite visité le village ensemble.

Ont été exposés les atouts et les richesses du village, mais aussi les problèmes d'aujourd'hui, avec le désir d'y trouver des solutions mais un désarroi quant à la marche à suivre, et surtout face à cet exode et au risque amiante : «Nous n'avons pas de problème d'argent, mais nous ne savons pas quoi faire pour retenir la population, et il y a ce sol amiantifère, on ne peut même plus débroussailler à la machine...».

En effet, le village bénéficie de la présence du barrage sur son territoire communal, source conséquente de revenu. Grâce à cela, il a pu entreprendre la requalification de son centre, avec enterrement des réseaux dont la fibre et la pose de «ricciate», pavage en pierre posées à la verticale, typique de la région. Il a pu mettre en oeuvre de nombreuses restaurations, l'église, sa porte, la mairie... et l'assainissement, l'installation de l'unité de chloration, parmi bien d'autres projets.

Mais rien n'y fait, les gens partent et peu reviennent... Et l'on nous dit «on va agrandir le cimetière». C'est dur. L'amiante quant à elle pose un réel problème car les nouvelles constructions sont difficiles, on ne peut pas toucher au sol, débroussailler, planter...

Le riche patrimoine de la commune fait cependant fierté : l'église avec sa porte et son clocher, l'un des plus beaux du Fium'Orbu Castellu, le palazzo, ce qui est rare dans les villages du Fium'Orbu, qui contient un moulin à

châtaignes et un séchoir à olives ; de nombreux points d'eau, des fontaines ; cette grande bâtisse médiévale pour laquelle un projet de réhabilitation très ambitieux est en cours avec l'école d'architecture de Montpellier ; le maquis et la forêt avec des arbres patrimoniaux, laricios, chênes, genévriers ; les couleurs changeantes du paysage avec les saisons ; les teghje, ces lauzes rouges en toiture, extraites du rocher de Serra juste au-dessus du village ; etc.

L'on nous parle aussi de la «nouvelle route» qui permet de relier rapidement le village à la plaine, et de projets divers, en bas, dans la plaine.

Parmi les effets de la perte de population, ce sont des maisons qui s'effondrent, des animaux errants, l'enforestation autour du village, les sentiers abandonnés, et «on se fait plus d'operati», ces actions collectives pour le village. Il n'y a plus non plus beaucoup de châtaigniers, et ils sont «mal en point». Et si le barrage a apporté des revenus nouveaux, on nous dit également qu'il «a bousillé la rivière».

Le risque incendie est aussi évoqué avec une grande interrogation sur la stratégie de protection à adopter : «avant il venait d'en haut, aujourd'hui on nous dit qu'il peut venir d'en bas... on ne comprend plus ce qu'il faut faire».

Et lorsque nous abordons la question touristique, il nous est répondu que le village souhaite donner la priorité aux habitants. Lugu a par ailleurs peu de lien avec le parc naturel régional.

Par contre, il formulé le souhait d'accueillir des artistes, des artisans, peut-être grâce au projet de réhabilitation du bâtiment médiéval.

Sur la petite partie du territoire communal situé en plaine, il y a de l'activité : élevage, vignes, apiculture, vergers de clémentines. On nous dit qu'un projet de lotissement

Nous sommes dans une période charnière, avec la question du renouvellement de génération.



Ici, c'est sauvage et abandonné.



Il nous faudrait des conseils pour la DFCI, et des leviers pour régler le problème d'indivision sur les parcelles forestières.

était envisagé justement vers la plaine, à Petra Fessa, mais il a été abandonné.

A la question «Si vous aviez une baguette magique, que feriez-vous ?», on nous répond «Je ne sais pas»...

En fin d'après-midi, nous visitons la récente mise à jour d'une grotte, près de la route, vers la plaine, et près d'elle se trouve un ancien hameau de quelques maisons et un four, complètement enfouis sous le maquis, mais les maisons pourraient y être retapées...

Le questionnaire

Quatre personnes ont pris le temps de renseigner un questionnaire que nous proposons autour des paysages de la commune. Voici un résumé des réponses.

Les mots qui caractérisent les paysages de la commune

: beau, varié, apaisant, forêt, magnifique vue sur la mer, points de vue sur la mer et sur la montagne, les rivières. Les éléments positifs : les grands espaces, le silence, l'exposition du village, les vues, les chemins de randonnées.

Les éléments négatifs : le dépérissement du village, les murets dégradés, les pylônes, les fils électriques, les containers d'ordures.

Les réponses s'accordent pour dire que les paysages du village ont moyennement évolué ces dernières années, et de façon plutôt positive, grâce aux initiatives de la mairie. Tous s'accordent sur le fait qu'il va évoluer encore à l'avenir y compris sous l'effet du changement climatique (la forêt surtout). A ce titre, « il faudrait respecter des règles édictées pour éviter la déforestation, mais aussi la végétalisation incontrôlée».



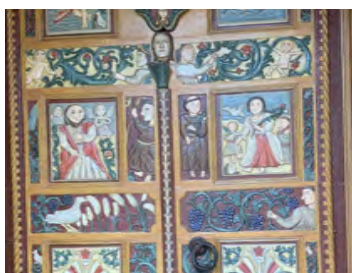
Les ricciate



L'église



Son clocher, l'un des plus beaux



Une partie de la porte de l'église



Le bâtiment médiéval



Le palazzo



La «nouvelle» route



Oliveraie à l'abandon



L'unité de chloration



L'amiante et sa roche



Côté plaine, jeune installation d'élevage

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Lugu se présente comme un archétype des conséquences de l'exode rurale post seconde guerre mondiale qui a touché lourdement la Corse. Elle semble de plus avoir beaucoup de mal à remonter cette pente démographique, alors que d'autres villages voient les prémices d'une réinstallation.

Il est presque difficile de parler paysage lorsque l'on ressent autant cette détresse et ce sentiment d'abandon.

Lugu ne manque cependant pas d'atouts paysagers, avec sa forêt, son village riche de patrimoine et en cours de rénovation grâce à de nombreux efforts très qualitatifs.

Le village est de plus suffisamment proche de la plaine, avec sa nouvelle route très praticable, pour envisager d'accueillir des actifs y travaillant.

Alors que se passe-t-il ? Nous ne pouvons pas répondre, ni même proposer quelque solution que ce soit... Bien sûr, gérer le risque incendie, poursuivre la restauration et la mise en valeur du patrimoine... ces pistes sont celles de tous les villages.

Il semble en fait qu'aujourd'hui Lugu soit finalement encore à la recherche du fil conducteur qui lui permettra d'identifier clairement les objectifs de l'action pour la

redynamisation du village et la préservation, valorisation de ses paysages. A notre sens, il faut ensemble (élus et habitants du village, mais aussi avec la communauté de communes) définir une stratégie de territoire (et par conséquent de paysage aussi), point de départ obligatoire pour configurer et mener des actions qui seront alors plus efficaces.

Une réelle concertation avec les institutions autour des risques doit aussi se faire, feu et amiante, pour cerner clairement les actions possibles de protection et de lutte en matière de DFCI et les marges de manoeuvre en terme d'occupation des sols amiantifères.

Parmi ses considérations, et parce que Lugu possède des «perles» architecturales, une place magnifique et un cadre très tranquille, l'optique d'un village d'art voqué par nos interlocuteurs nous semble effectivement intéressante. C'est peut-être cette ouverture tournée vers l'avenir que Lugu pourrait prendre, surtout dans un contexte de développement culturel de la communauté de communes.

Enfin, l'idée de reconquérir un ancien hameau dans la forêt en piémont vers la plaine n'est pas isolée, ni anecdotique...

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Voici les enjeux principaux qui se dégagent sur Lugu di Nazza :

- La préservation de la forêt et du village vis-à-vis du risque incendie
- La poursuite de la mise en valeur patrimonial des bâtis : du monumental au vernaculaire
- La valorisation des vues depuis le village
- L'organisation de l'accueil de nouveaux résidents, dans le respect des paysages : l'étude des opportunités foncières au village et vers la plaine, le choix de l'image du village

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Lugu tient une place très particulière, avec un revenu assuré et des actions de restauration du village très ambitieuses et qualitatives, mais une perte de population affirmée. L'image que le village souhaiterait confirmer, village d'arts et artisans est peut-être la piste. Il s'agirait alors, en parallèle de la poursuite des actions de restauration et réhabilitation de mettre en place un marketing territorial ?

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

- Restauration de la grotte et des maisons récemment découverte, la grotte et le four pour la découverte patrimoniale, les maisons pour l'habitat

- Mise en valeur du petit patrimoine, dont hydraulique

- Réhabilitation du bâtiment médiéval

- Les abords de la nouvelle route, avec la zone de stockage de déchets amiantés et l'ancienne citerne, espace très visible depuis le village



La grotte aménagée



Le bâtiment médiéval



Ancien moulin dans un jardin privé



Fontaine (source) au village



La zone de déchets et citerne, en covisibilité avec les points de vue du village vers les monts, la plaine et la mer



PIETROSU

CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

319 habitants (2018)
12 hab/km²
25,76 km²

Altitude : **70 à 1389 m**
Altitude village : **550 m**

Hameaux principaux :
Pietrosu (chef-lieu), Saparelle, Maison Pieraggi

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

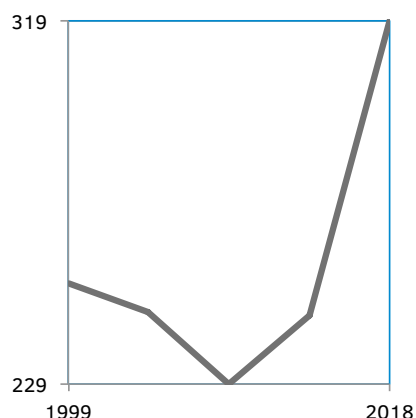
Carte communale

(en cours d'élaboration)

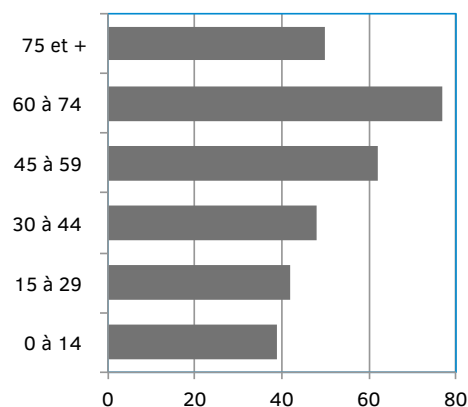
PLU

DONNÉES INSEE

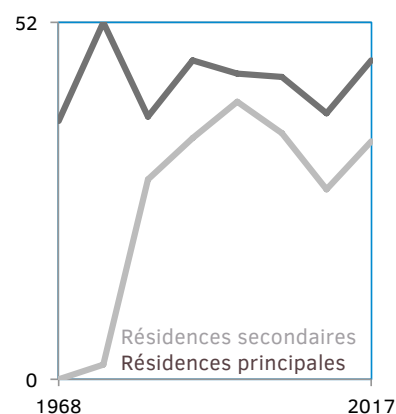
Évolution démographique



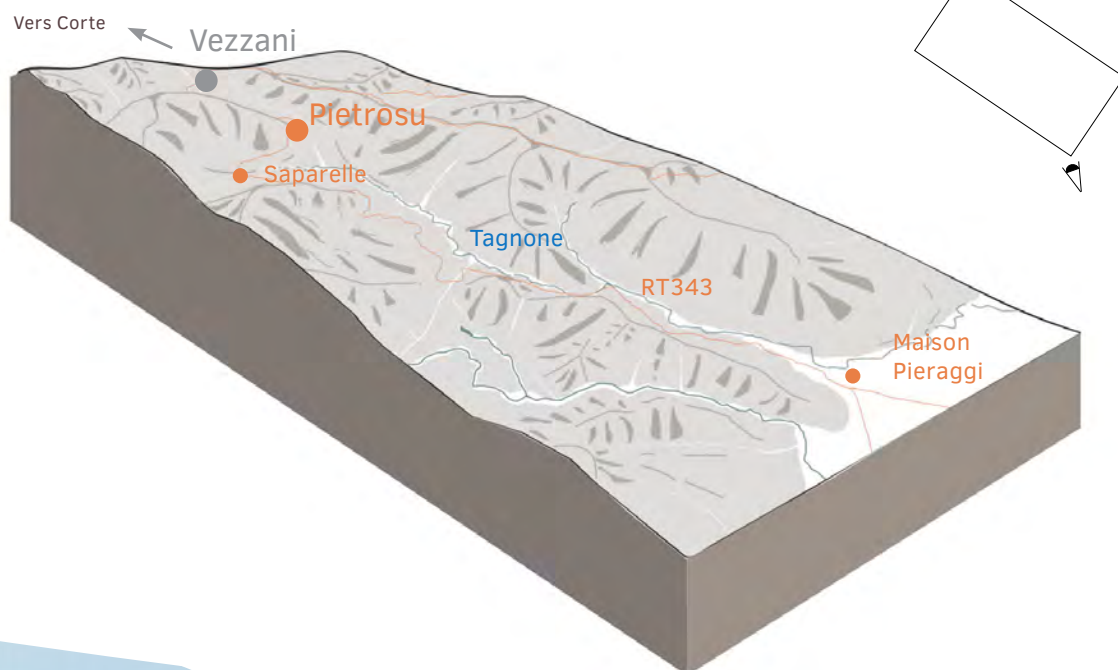
Répartition par âge



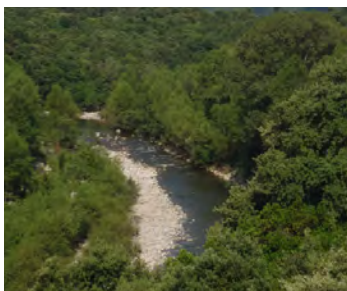
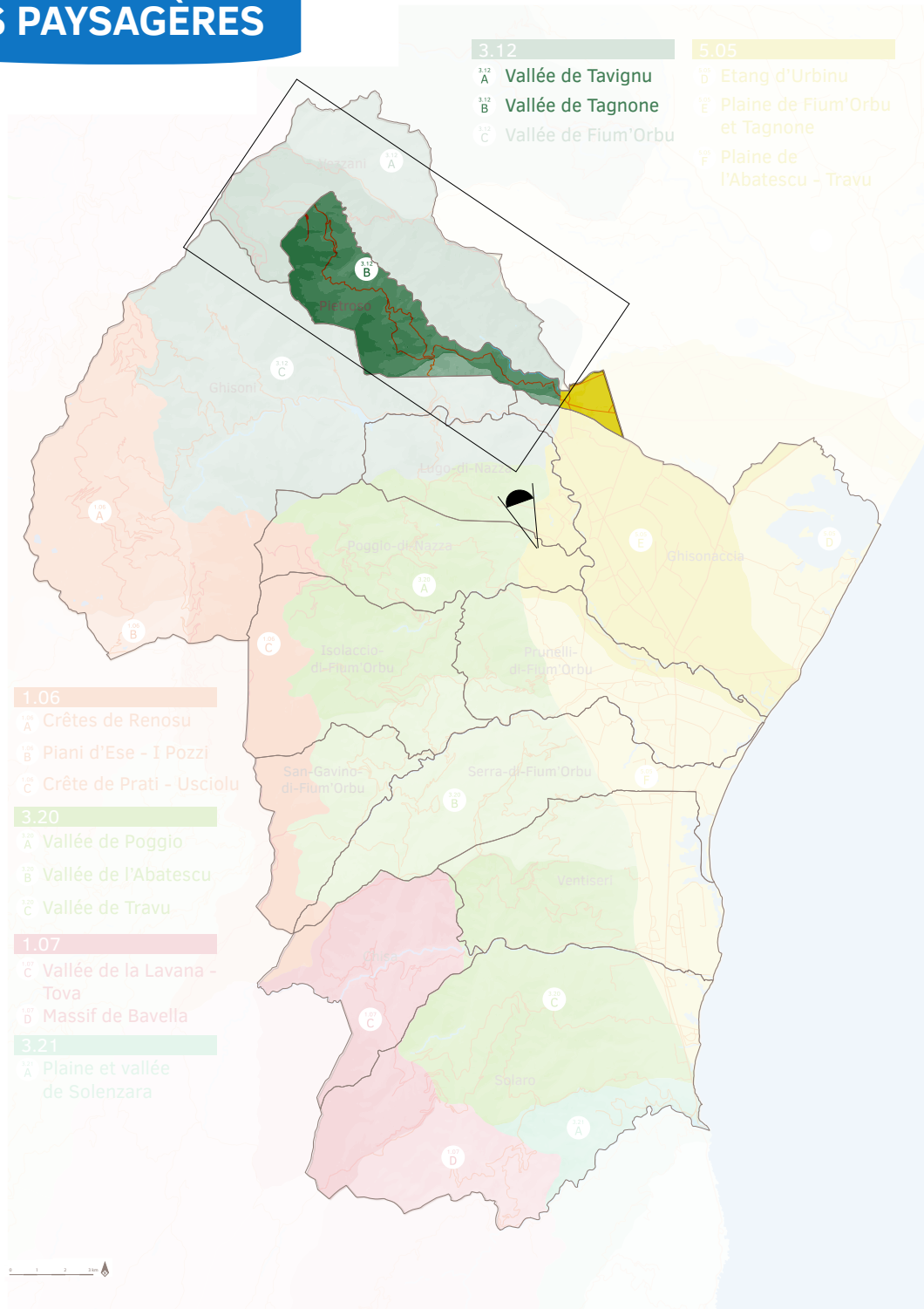
Part des résidences secondaires



RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



Forêt creux de vallons



Maquis chênes verts



Pins laricio en ubac

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

31 mai 2021 : Entretien avec Madame l'élue à la culture et un technicien municipal, puis montée au village depuis Maison Pieraggi et visite

Avant même la visite, les élus contactés nous ont fait part de leur souhait de nous faire découvrir tout le territoire de leur commune, et ont proposé de «remonter» la vallée, depuis le hameau bas, Maison Pieraggi, jusqu'à Pietrosu, les deux entités urbaines se situant aux extrémités de ce territoire en vallée longue, plongeante vers la plaine, la vallée du Tagnone.

L'environnement naturel est défini comme montagnoux, très végétal avec ses forêts, et il y a la rivière, une présence de l'eau affirmée, mais, qui au dire de nos interlocuteurs décline : «la rivière s'assèche». Et concernant la lutte contre l'incendie, Pietrosu possède un bassin et un second va être installé.

La commune se qualifie de commune d'artisanat, et elle gagne en population. Fromagerie avec un berger qui collecte le lait et tient un gîte, charcuterie, mièlerie, viticulture et agrumes dans la plaine... mais aussi de village «dortoir», pour des gens qui travaillent dans la plaine, et de l'autre côté, vers Corte, car Pietrosu est sur la route de Corte, ce n'est pas si loin.

Si Pietrosu concentre les équipements, c'est Maison Pieraggi qui se développe et des projets s'y profilent : le souhait de jardins partagés, qui pourraient être aménagés dans le cadre du PAT, au-dessus du bourg où il y en avait auparavant («il y avait même une source»), la rénovation de l'école, une aire de jeux... La commune souhaite aller encore plus loin avec des équipements et espaces publics.

A Pietrosu, l'aménagement de la place de l'église est en cours et la commune souhaite rénover la salle des fêtes et la piscine ainsi que leurs abords. Il y a un projet de construction de trois maisons en-dessous de l'église et la commune souhaite préserver une partie du terrain pour des jeux d'enfants.

Attentive à la qualité des aménagements, et à leur simplicité, elle s'attache au choix des matériaux, au maintien de verdure. Nos interlocuteurs regrettent cependant que les châtaigneraies et oliveraies ne soient plus entretenues. Les gens ne vont par ailleurs plus trop se balader aux «3 canons», la fontaine au-dessus du village. D'ailleurs, c'est l'un des points remarquables cités pour le village : ses fontaines, avec l'église, la vue plongeante vers Maison Pieraggi, les «strette», ces escaliers en pierre.

Il y a un réel souhait de développer des chemins, pour le vélo mais surtout à pied («car c'est pentu !»), et en ce moment un projet de liaison avec Vezzani est en cours d'étude.

Cette visite nous a laissé un sentiment de grande simplicité et d'humilité. Ici, à Pietrosu, «on est des artisans, on fait des choses pour les gens, pour les familles, les enfants, on est conscient du lien entre plaine et montagne, on fait attention à l'environnement (la qualité et la simplicité des aménagements, la gestion des déchets, l'écotourisme, les chemins, la DFCI...).

Elue

Le paysage c'est la montagne autour du village. Il y a la rivière, les châtaigneraies, les vieux oliviers et les gros eucalyptus aussi.

C'est difficile entre la montagne et la plaine, mais en même temps c'est ce qui apporte du charme. C'est presque une chance !



A Pietrosu, les gens restent et les jeunes s'installent. C'est un village d'artisanat.



La vue



Les jardins et l'oliveraie abandonnée au bas du village



La charcuterie



Fontaine (source)



La piscine



Emplacement des futures constructions sous l'église



Les travaux en cours devant l'église



Les strette et le vernaculaire au coeur du village



La RT à Maison Pieraggi



Les eucalyptus

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Pietrosu la discrète, nous pourrions surnommer cette commune ainsi. A l'instar de cette longue vallée du Tagnone, elle suit son chemin tranquillement.

L'impression d'une vie réelle, hors tourisme, est forte. Et l'on se prête à imaginer de nombreuses pistes d'aménagement des espaces publics dans le sens de la convivialité, de la vie sociale... C'est ce que pointe l'équipe municipale, et c'est aussi l'analyse de notre groupement.

Ensuite, ce qui a prévalu dans la perception, c'est cette vue particulière vers la plaine, que nous trouvons franchement exceptionnelle, avec cette vallée en V, aux versants densément boisés. La vue interroge sur sa mise en valeur bien sûr, avec le belvédère déjà existant au village, qui mériterait une qualification. Elle interroge aussi sur la forêt, bien qu'elle n'ait pas été abordée lors de la rencontre. Qu'en est-il de son état, du risque incendie, de la potentialité d'exploitation... Elle est commune avec Vezzani, qui n'en a pas non plus particulièrement parlé...

Le patrimoine villageois, même s'il n'est pas pointé comme extraordinaire, est bien là, et il ne demande qu'à être encore mieux mis en valeur, notamment les fontaines.

Par ailleurs, cette commune d'artisans pourrait peut-être affirmer ce caractère, peut-être plus au travers de la communication, possiblement grâce à la communauté de communes.

Et si la commune ne semble pas avoir de vocation de développement touristique en hébergement, elle peut parfaitement devenir une échappée gustative et artisanale authentique sur la route entre Ghisonaccia et Corte.

Enfin, la position de Maison Pieraggi rappelle celle de Pietrapola, une situation «entre plaine et montagne», un pôle qui relie villages hauts et villages de plaine (au-delà des limites administratives d'ailleurs).

Comme à Pietrapola, la réflexion sur le développement et l'implantation d'équipement est en cours. De plus, Maison Pieraggi est très proche de Saint-Antoine, tout juste un kilomètre via la RT343A au coeur des vignes, où l'on voit se profiler une urbanisation linéaire... L'avenir de ces hameaux ne peut que questionner : une complémentarité à identifier ? Là c'est au sein de la communauté de communes que la réflexion doit se faire.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux qui se dégagent sont soit parfaitement clairs pour l'équipe municipale rencontrée, soit évidents pour nous mais étonnamment non abordés :

- **Le développement et la qualité des équipements et des espaces publics**

- **Le développement du maillage doux**

- **La mise en valeur patrimoniale notamment du vernaculaire, des fontaines, de la vue depuis le belvédère de Pietrosu, de l'artisanat local et gustatif**

- **L'articulation du développement de Maison Pieraggi avec les hameaux proches, même hors communaux**

- **La question de la forêt, de sa sensibilité, de son avenir**

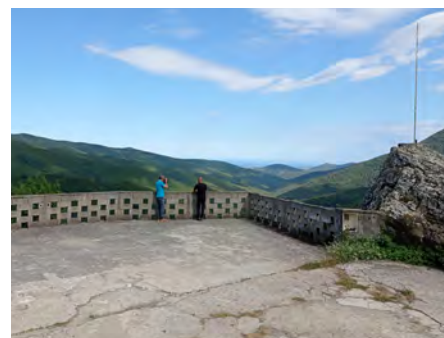
Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Pietrosu est un exemple de village vivant, simple, humble. Il fait le lien avec la plaine, considérant que c'est plus une chance d'avoir la montagne et la plaine, ensemble, qu'un problème.



Les abords de l'école



Les abords de la salle des fêtes



Le belvédère

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Ils répondent directement à la préoccupation de constructions nouvelles et d'accueil de nouveaux habitants, et d'aménagement des espaces publics :

- Le projet de construction au-dessous de l'église, avec un espace pour les enfants (1)
- La poursuite de l'aménagement autour de l'église (2)

- Le débroussaillage et l'entretien des oliveraies/ châtaigneraies en leur trouvant une vocation d'espace de repos, de convivialité... (3)

- L'installation de jardins partagés à Maison Pieraggi (4)



Ci-contre, le secteur préférentiel pour l'installation de jardins partagés à Maison Pieraggi possède déjà des planches, qui sont à restaurer. Il se trouve en coteau, et fait l'interface avec la forêt, protégeant ainsi le hameau, à la fois du feu, mais aussi vis-à-vis de la perception paysagère, en y stoppant la construction vers les hauteurs, qui serait très prégnante.





PLANS
de **PAYSAGE**

POGHJU DI NAZZA



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

178 habitants (2018)
5,4 hab/km²
32,79 km²

Altitude : **21 à 1720 m**
Altitude village : **400 m**

Hameaux principaux :
Poghju di Nazza (chef-lieu)

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

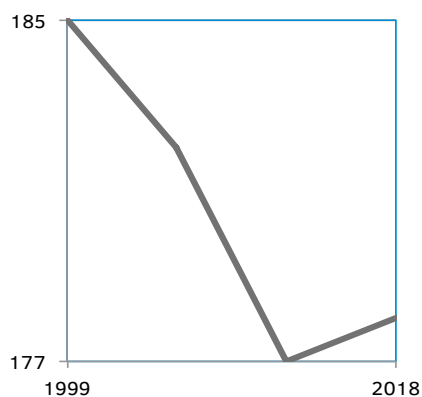
(en cours de révision)

PLU

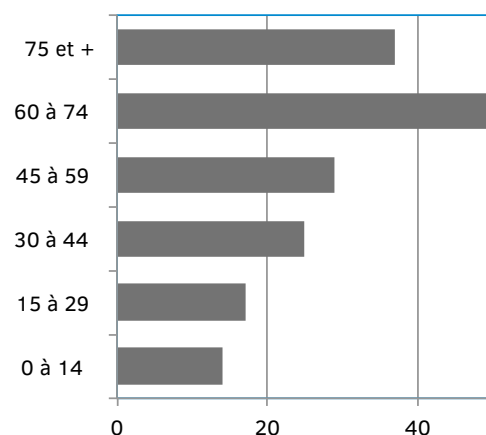
DONNÉES INSEE

Évolution
démographique

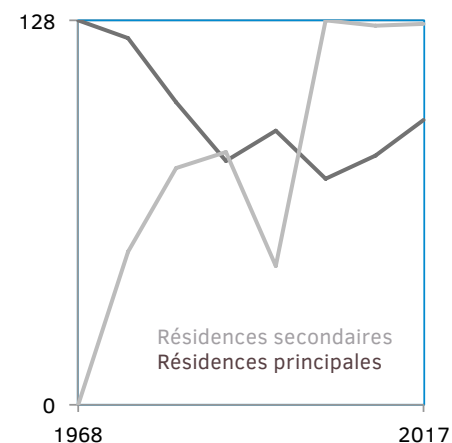
- 4%



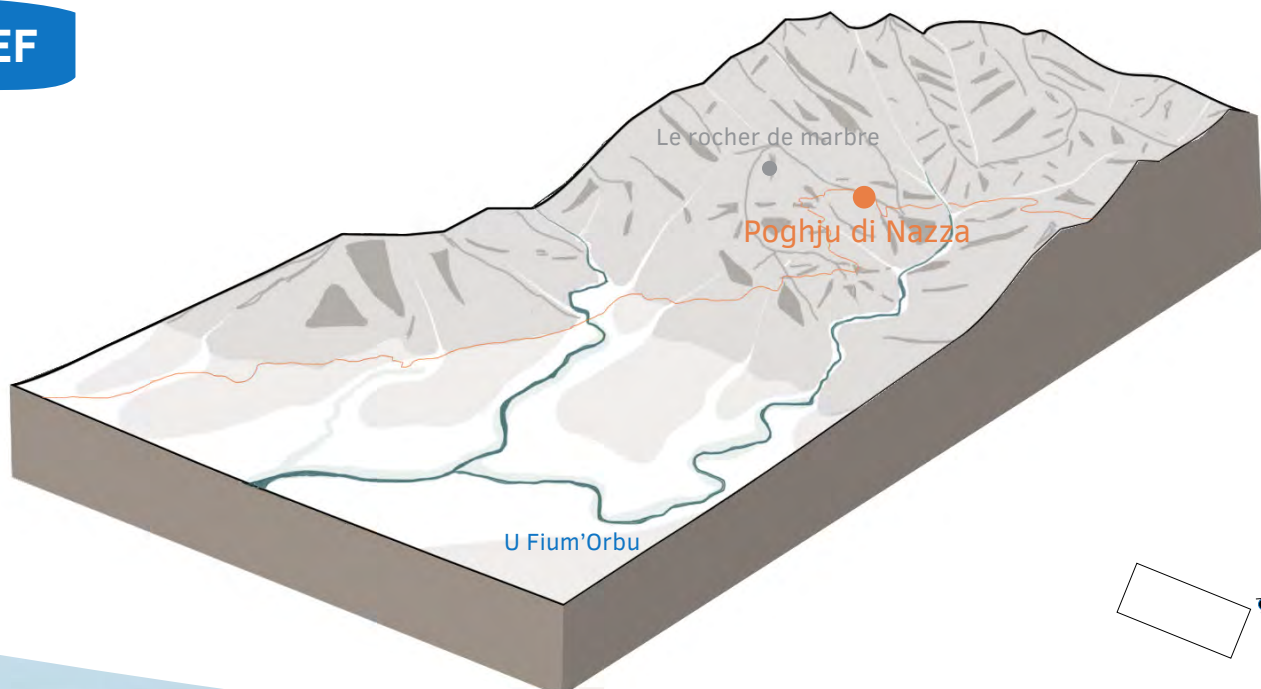
Répartition par âge



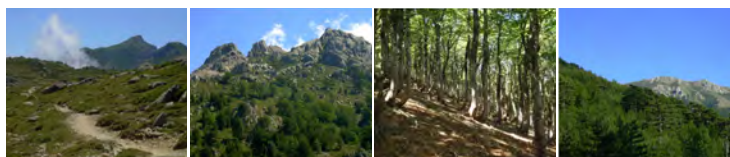
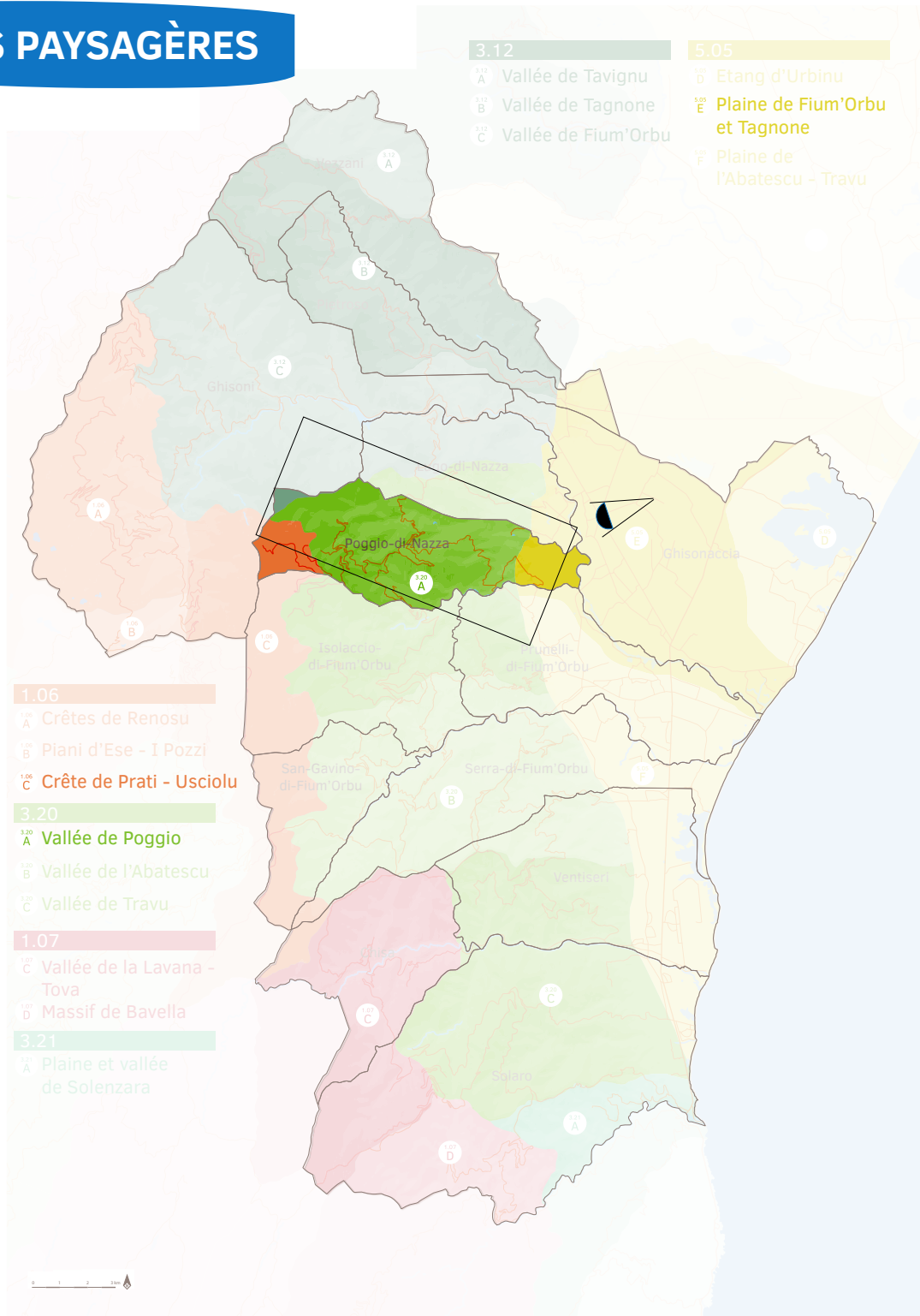
Part des résidences
secondaires



RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



Alpages

Crête en barrière rocheuse

Forêt hêtres

Forêt pins Laricio



Maquis chênes verts

Vallons abrupts

Zones agricoles

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

2 juin 2021 : Entretien avec le maire, des élus et techniciens, puis visite du village et des sites-projets

L'intérêt à la démarche du plan de paysage est affirmé et l'équipe qui nous reçoit souhaite avoir des détails. Nous nous exprimons longuement en partant de la définition « officielle » du paysage, celle de la Convention Européenne du Paysage de Florence.

L'entretien se poursuit avec la caractérisation du paysage de la commune. Si il fallait éditer une carte postale, ce serait la place de l'église, depuis en bas et depuis en haut aussi. Ce qui nous interpelle ensuite est l'article possessif « notre » utilisé par Monsieur le Maire en parlant de la forêt, composante majeure des paysages de la commune. Il s'agit de « notre forêt ». C'est la première fois que nous entendons cela, et pour cause, la forêt n'est pas toujours communale, mais ici elle couvre toute la commune. Elle fut exploitée jusqu'en 2014, et aujourd'hui, on n'envisage pas de la réexploiter pour l'instant, ce n'est pas une priorité, mais quel sera son avenir ? La question devra se poser un jour ou l'autre. Autre caractère remarquable de la commune, ses rivières. Il y a de nombreux cours d'eau qui rejoignent le Fium'Orbu. Les points remarquables, pour nos interlocuteurs, sont : le rocher de marbre, qui bénéficie d'un arrêté biotope et accueille une plante endémique, qui ne pousse que là sur son sommet ; le moulin de l'époque romaine ; l'ancien château dont il ne reste que des douves ; la grotte...

Quatre préoccupations se dessinent dans les propos. Tout d'abord la fréquentation du site du trou du diable : le site est très dangereux. Il n'en est pas fait de publicité par la commune, mais il est répertorié sur des sites touristiques. Il est au bout d'un chemin privé, il y a un panneau, et il y a eu des noyades. Les gens du village n'y vont pas.

Le risque incendie est aussi problématique et il faut un entretien des pistes forestières/DFCI.

Au bas du village, un ancien garage s'est effondré et la commune souhaiterait faire quelque chose à cet emplacement, en-dessous de l'église.

Enfin, il y a la question architecturale qu'il faudrait harmoniser, peut-être avec une charte.

En termes de dynamisme, la commune a réalisé de nombreux projets, la salle polyvalente, la restauration du centre ancien, de l'église. Elle a engagé également des procédures pour racheter des immeubles en indivision qui sont abandonnés, notamment grâce à des arrêtés de mise en péril.

Aujourd'hui, de nombreux autres projets se profilent : le développement du solaire en toiture, hangars, au sol, ou dans le cadre de réhabilitation d'une carrière... ; l'installation d'apiculture, de viticulture et d'élevage ; le projet de rivière sauvage ; la rénovation d'habitats du centre (après leur acquisition en cours) ; un projet de gîte avec le Pnr de Corse (avec qui la commune entretient une relation étroite) et d'espace convivial avec jeux d'enfants en entrée de village ; le PAT qui ici, rencontre un franc succès, avec plusieurs parcelles en périphérie du village ; un à deux projets de lotissement (chacun de deux ou trois maisons, près du moulin et vers le stade). La commune a en effet des demandes d'installation de personnes qui travaillent dans la plaine et souhaitent vivre au village.

Un point fort est souligné également : la commune possède un accès direct sur le GR20 et le Mare Monte, avec des randonnées intéressantes.

Restant très humble malgré une grande détermination pour l'avenir du village, l'équipe qui nous reçoit nous dit que les enjeux sont différents aux villages et dans la plaine, et que l'évolution elle, se fait surtout dans la plaine : là sont les plus grands enjeux.

Le village a évolué, il y a eu la restauration du centre entre 2010 et 2018 : l'église, la place, la salle polyvalente, le réseau EDF... Et nous avons de nouveaux projets.

« Notre » forêt. C'est une forêt communale mais elle n'est plus exploitée depuis 2014. La question de son avenir n'est pas une priorité mais il faudra se la poser.



Si j'avais une baguette magique j'aimerais augmenter un peu la population, la fixer, rouvrir des commerces et plus loin dans le temps une école.



Vue sur le village



Place de l'église



Vue depuis la place de l'église : la forêt



Brassica insularis présente sur le rocher de marbre



L'ancien moulin sous la végétation



Le trou du diable



Coeur de village



Rénovation récente en sortie du village



Site-projet du gîte et espace de jeu



Site-projet lotissement 1, en sortie de village



Site-projet lotissement 2, au-dessus du stade



Planche PAT avant débroussaillage



La RT244 : alignements de pierre et «cathédrales» d'arbres



La salle polyvalente sous la place de l'église

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Poghju di Nazza nous a surpris. Après avoir visité plusieurs villages, sa «tenue» est apparue flagrante, et il émane de ce village un caractère sobre, noble.

La vue sur le village depuis la RT44 en venant d'Isolacciu est particulièrement prenante, suffisamment éloignée pour englober toute la silhouette, et suffisamment proche pour percevoir de nombreux détails. L'église domine au-dessus du mur de soutènement de la route qui enroule littéralement le village (plus précisément le petit promontoire sur lequel il est implanté : «poghju» en corse), et il est vrai que si l'on devait retenir une image, c'est celle-ci, la vue sur l'église et son clocher séparé.

Autre facteur déterminant du caractère de Poggiu : l'architecture générale. On y trouve en effet de nombreux bâtiments massifs et assez hauts, ce qui est finalement rare sur le Fium'Orbu Castellu. Ils sont de plus très organisés, suivant les courbes de niveaux, et aérés les uns des autres par de nombreux espaces libres, jardins, planches, ce qui les rend très visibles.

L'écrin forestier du village offre un contraste fort qui met en valeur le bâti. L'ouverture sur la mer, pourtant très présente, reste cependant discrète et ce n'est pas ce que l'on remarque de prime abord, c'est plus le village lui-même.

Enfin, la rénovation récente du centre du village et de certains bâtiments participe fortement de cette impression de «tenue» du village, avec également le soin apporté à de nombreux détails urbains tels que les murets bien entretenus, les enclos des containers d'ordures ménagères en pierre, la «discipline» du réseau EDF aérien, les candélabres de la place de l'église, la

signalétique villageoise très travaillée aux côtés de celle des chemins de randonnées, en bois, les rembarbes gris-vert sombre, sobres et en parfait état...

Poghju di Nazza a subi une grande transformation. La comparaison des images anciennes aux récentes est significative : l'aspect de Poghju est passé d'un village forestier de montagne à une petite ville distinguée... en pleine forêt. On ne retrouve plus de traces de l'exploitation forestière «dans la rue». Les planches anciennement très arrasées et cultivées sont pour beaucoup aujourd'hui recouvertes de végétation, et participent encore plus du contraste et de la séparation bâti-nature. Les espaces du village sont de plus en plus organisés, revêtus au sol, tout en gardant une continuité architecturale dans les matériaux, et notamment la pierre.

Le village affiche des ambitions de reconquête de sa population, qui a pu s'élever par le passé jusqu'à plus de 1000 habitants. Il souhaite assurer une qualité de vie résidentielle pour les jeunes actifs de la plaine, en respectant l'âme architecturale corse et au coeur de la nature mais avec les aménités d'une petite ville : école, stade, salle polyvalente, commerces. Poghju, comme Chisà, est à 20 min de la plaine, une bagatelle comparé aux embouteillages citadens.

Nous souhaiterions ajouter que Poghju dispose d'un atout fort : sa forêt, et si son exploitation s'est arrêtée en raison de la chute du cours du bois, elle pourrait aujourd'hui être reconsidérée, car justement, ce cours remonte et le bois est recherché. Cet atout économique potentiel est aussi une fragilité paysagère, et dans une éventuelle reprise de l'exploitation, il faudra considérer son impact sur le «nouveau paysage» de Poghju.



LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux du paysage de Poghju di Nazza sont fortement liés aux transformations en cours et à venir :

- La qualité architecturale du village, des bâtis existants et des futurs bâtis, avec des enjeux forts d'intégration dans la pente, de préservation de la silhouette villageoise, de volumétrie et de qualité des matériaux
- La poursuite des efforts en termes de qualité paysagère des espaces publics pour les futurs aménagements
- L'intégration paysagère des planches du PAT afin qu'elle agissent comme écrin de la silhouette villageoise
- L'intégration des projets photovoltaïques
- La préservation du village des incendies de forêt

- La vigilance paysagère en cas de reprise de l'exploitation forestière

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Poghju di Nazza est en position centrale, sur cette RT44 qui est peut-être à l'origine une voie romaine selon la littérature, et qui relie en transversal certains villages (Lugu, Isolacciu). Elle fait partie de ce chapelet de villages de seconde ligne, très proches de la forêt et de la montagne, entretenant des liens étroits avec le Parc. Comme Isolacciu, Serra, Lugu, San Gavinu, les enjeux ici sont le dynamisme de la commune et l'accueil de jeunes actifs. Un travail étroit entre ces communes nous semble important à réaliser, pour une coordination des équipements, des vocations, et pour que chaque village puisse se démarquer dans son offre d'accueil, assurant ainsi une diversité qui ne peut que servir le territoire dans son ensemble.

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Suggérés par les élus ou proposés par notre équipe :

- Charte architecturale locale
- Le (ou les) nouveau lotissement : leur architecture, leur intégration dans le paysage communal
- L'aménagement de l'espace convivial et du gîte en

entrée de village

- L'avenir de la forêt : réflexion sur l'exploitation, la fréquentation, le risque incendie
- Les terrasses du PAT
- L'intégration du photovoltaïque





PLANS
de **PAYSAGE**

PRUNELLI DI FIUM'ORBU



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

3663 habitants (2018)
97,9 hab/km²
37,41 km²

Altitude : **0 à 1033 m**
Altitude village : **778 m**

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

PLU (en cours de révision)

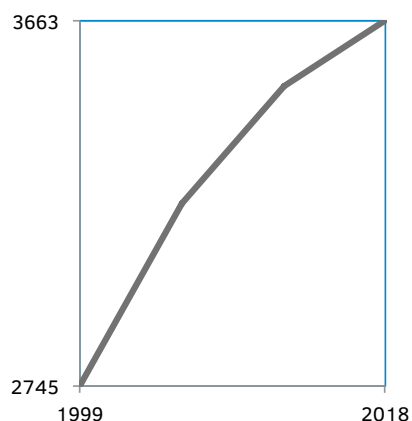
Hameaux principaux :

Prunelli di Fium'Orbu (chef-lieu), Migliaccaru, Morta, Abbazia, Agnatellu, Casamozza, Valcazza, Padula

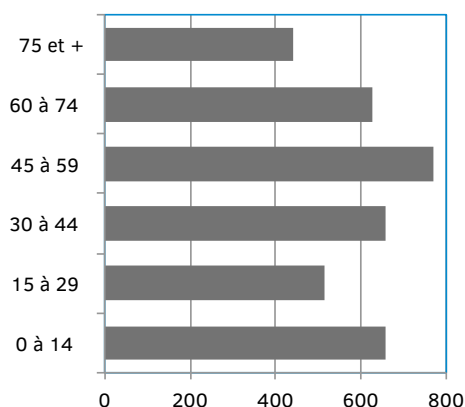
DONNÉES INSEE

Évolution
démographique

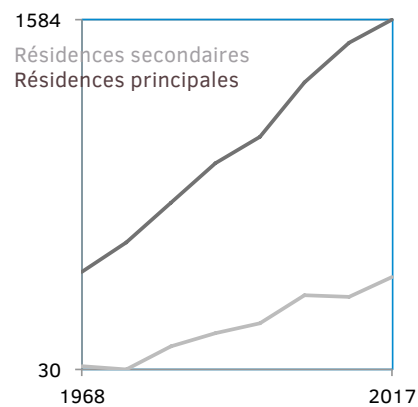
+ 33%



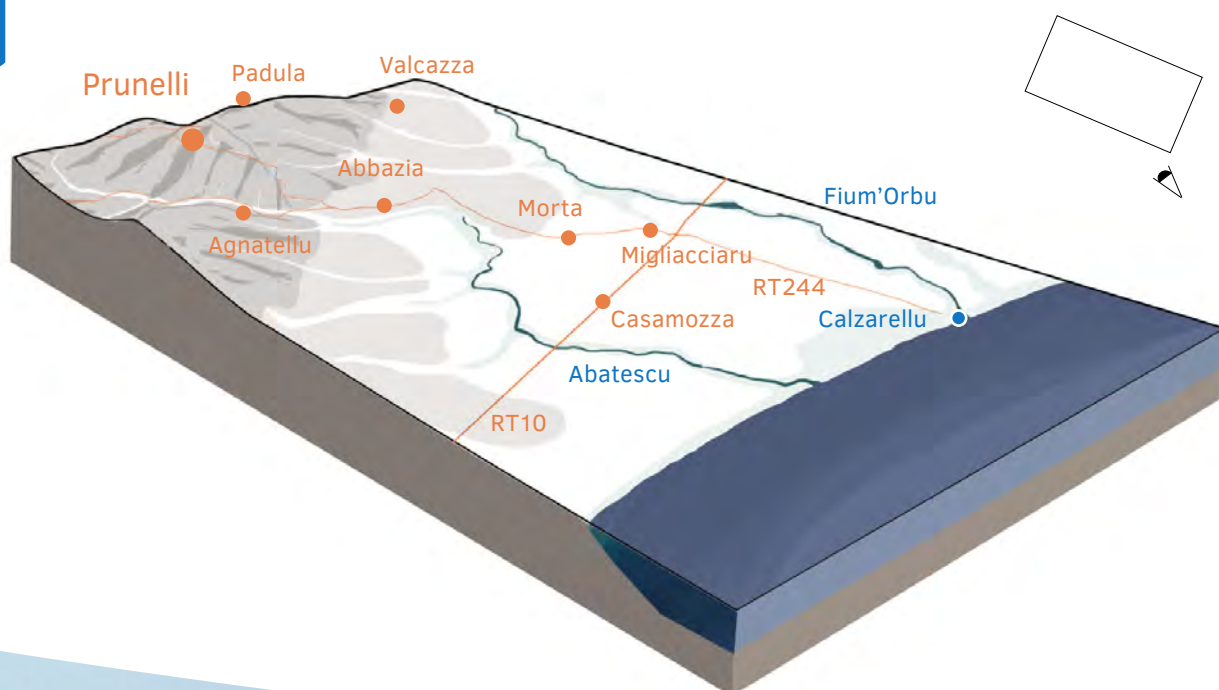
Répartition par âge



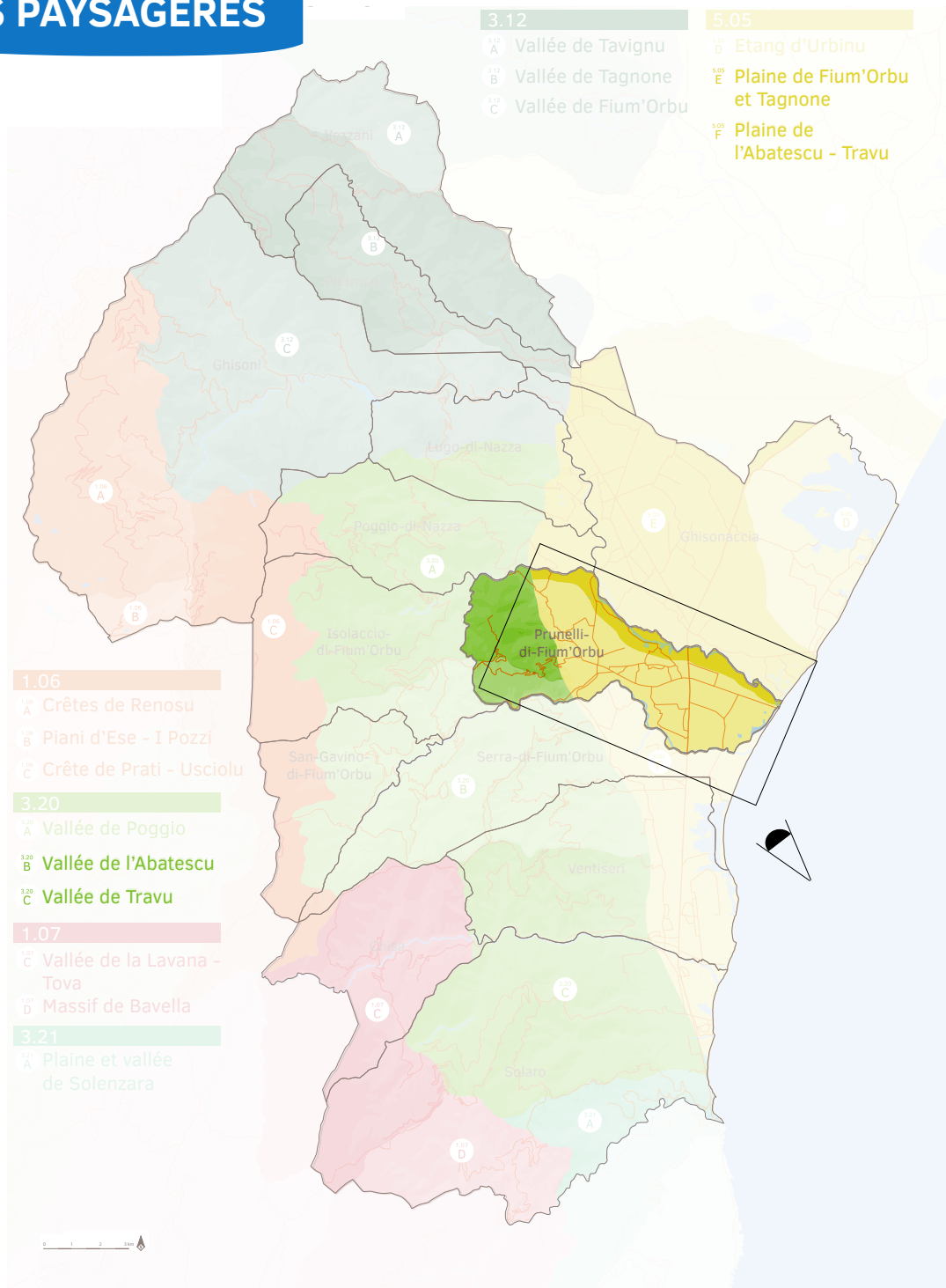
Part des résidences
secondaires



RELIEF



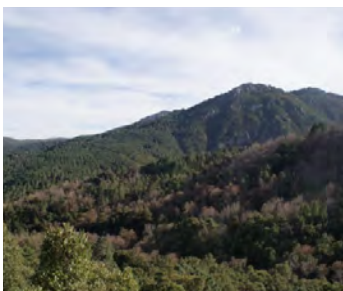
UNITÉS PAYSAGÈRES



Plaine agricole et zone humide



Zone agricole



Maquis chênes verts



Embouchures des fleuves et cordon sableux

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

3 juin 2021 : Entretien avec le monsieur le maire, des élus et des habitants au village de Prunelli, puis visite du village, en fin de matinée, retour à la mairie (Migliacciaru et échanges avec les techniciens et l'AMO du PLU)

Prunelli est particulièrement complexe, et l'on sent au travers des propos de la rencontre une profonde scission entre le village haut et la plaine, qui ne date pas d'hier. Il y a le village et il y a la plaine, très séparés, dans les esprits et de fait, car il faut 30 minutes pour atteindre le village par une route sinueuse.

Monsieur le maire pointe l'histoire riche de la commune, représentative de celle de la Corse. C'est une histoire qui prend source à l'époque romaine, et qui va jusqu'à l'après-guerre avec des choix de territoire imposés et forts. Dans le paysage et qui ont forgé le profil de Prunelli aujourd'hui, il y a l'éradication de la malaria, qui a permis l'installation en plaine, il y a la Fortef, et cette route du bois, qui marque Prunelli de la forêt (avec des traces maintenant peu visibles) jusqu'au port de Calzarellu avec sa tour et son quai, en passant par les hameaux ouvriers d'Abbazia et de Migliacciaru. La RT244 porte les jalons de cette route du bois et à Agnatellu, il y a toujours l'ancienne usine.

En parallèle et de façon très liée, Prunelli a cette vocation de services rendus au territoire. Se sont installés depuis longtemps des services de santé et d'éducation, et cela se poursuit, c'est une volonté et une fierté, mais également une question de dignité pour une population de plaine majoritairement ouvrière. De nombreux projets sont en cours (plateau sportif et parc, cheminements doux, qualification des entrées de ville...).

Concernant le village, il a perdu beaucoup de ses habitants, et d'un point de vue paysager et architectural c'est un peu difficile, il y a ici comme partout ailleurs des problèmes fonciers. Les procédures auprès du Girtec sont longues.

Le village est spécifique, avec beaucoup d'espaces de respiration en coeur de village (on y trouve entre autres des cerisiers), un mélange de schiste et de granite dans l'architecture (situation d'articulation géologique), un bâti patrimonial particulier : église remaniée, maisons de notables de style colonial.

Dans la plaine qui poursuit un fort développement depuis les années 60, on constate une banalisation architecturale, avec la mise en oeuvre d'un style néo-provençal qui n'a rien à voir avec la Corse. De plus, les habitants s'enferment dans leur pavillon, le plus souvent entre quatre murs de clôture.

Parmi les enjeux évoqués, et pour l'avenir, élus et habitants pointent le développement du photovoltaïque (nécessaire et à encadrer), la protection de l'agriculture, la reconquête des planches autour du village, le fleurissement du village, la requalification de l'ancienne déchetterie (véritable point noir dans la plaine), le risque incendie...

Et si le DOCOBAS prône l'exploitation de la forêt, cela paraît anachronique pour nos interlocuteurs.

Les habitants

Le village prend place dans un décor naturel, une beauté de sites avec des panoramas remarquables sur la mer, la plaine et la montagne. Le village est considéré en Corse comme une des trois merveilles qui présentent les plus belles vues de l'île avec Borgo et Antisanti.

Monsieur le Maire

Le village est le lieu de la réflexion, la plaine est le lieu de l'action.

Prunelli rend beaucoup de services au territoire. C'est dans sa tradition historique de «services rendus à la Corse».

La plaine est un lieu où s'exprime un malaise de vie sociale : les habitants s'enferment entre les murs des pavillons.





Au coeur du village, église et prairie...



Vue sur la plaine depuis le village



Bâties au village



Complexe industriel de la Fortef



Tour de Calzarellu



Eglise de Migliacciaru



Trame d'urbanisation dans la plaine



Maisons récentes dans la plaine et mur



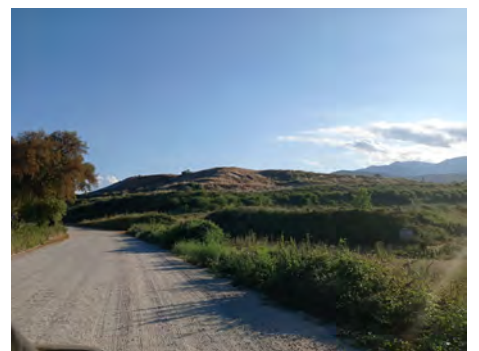
Rond-Point RT10, entrée Prunelli



La plaine agricole



Hangars et parcs photovoltaïques récents



L'ancienne décharge



Embouchure du Fium'Orbu



La passerelle vers la plage de Prunelli



L'allée d'eucalyptus monumentaux

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

La visite et la rencontre avec les élus et les habitants, le village haut si détaché, comme «flottant hors du temps», si particulier et hétéroclite dans son architecture, notre hébergement insolite à Abbazia dans la plaine où les «murs poussent», le marché de Migliacciaru et ce quartier étonnant, l'usine abandonnée à Agnatellu, le port de Calzarellu, le lézard vert sur la petite passerelle menant à la plage, l'embouchure du Fium'Orbu, l'allée d'eucalyptus monumentaux, la diversité des gens aussi, ... bref, tout nous a étonnés et il nous faudrait encore du recul pour émettre une analyse solide...

En premier lieu, Prunelli, et avec elle Ventiseri, sont finalement les seules communes à montrer une telle dichotomie entre village haut et plaine. Serra a bien moins d'urbanisation en plaine, à Solaro la plaine est étroite, quant à Ghisonaccia, elle n'a pas de village haut. C'est un véritable défi pour la commune de gérer cette diversité.

Elle fait de plus partie de ces communes dont le territoire et le paysage sont profondément marqués par une époque industrielle dont la patrimonialisation n'a pas encore vraiment eu lieu et dont la transition, après la fin de l'activité, n'est pas encore acquise, et en tout cas peu visible.

L'époque pourtant courte de la Fortef dans les années 1930 a en effet été déterminante. Les installations, le bâti industriel, ouvrier, celui des dirigeants... sont profondément visibles mais on ne les comprend pas directement, on est simplement étonné de ces singularités. Au-delà, c'est aussi toute l'agriculture qui a été promue par la Fortef, qui devait alimenter ses ouvriers. Comme l'a dit Monsieur le Maire, elle était «propriétaire des terres et des hommes». N'oublions pas non plus les premiers équipements de santé, d'éducation, et même l'église de Migliacciaru. C'est aussi la Fortef qui a donné le ton à l'urbanisation en plaine avec les cités ouvrières... Prunelli est emprise de l'héritage de cette gigantesque entreprise (pour l'époque et pour la Corse).

Et il faudrait aller plus loin dans l'étude historique, la relier à la ressource industrielle, celle du bois et de l'exploitation de la forêt et pas uniquement sur le territoire de Prunelli d'ailleurs mais aussi sur San Gavinu, Isolacciu, Poghju, Lugo... pour mieux comprendre.

En tout état de cause, aujourd'hui la commune dispose d'un patrimoine marqué, très visible et bien à elle, qui mériterait d'être assumé et mis en valeur à notre sens, d'une façon ou d'une autre :

- Peut-être effectivement comme le propose le DOCOBAS, reprendre l'exploitation du bois et réutiliser ainsi certaines infrastructures ?
- Réhabiliter d'autres bâtis pour une nouvelle destination en mettant en avant leur singularité et qualité architecturale (Calzarellu, les usines...)
- Interpréter cette histoire...

Mais Prunelli c'est aussi un patrimoine traditionnel plus ancien, le village évidemment, et un patrimoine naturel avec les espaces humides, les forêts, les fleuves. Tous ses aspects sont à intégrer dans les actions pour le paysage.

Enfin, la vitalité de la commune qui tient aujourd'hui à ses équipements, son agriculture, et son économie résidentielle, nous amène à porter l'attention paysagère sur les qualités urbaines et architecturales tout autant des espaces et bâtis publics que privés pour la vie sociale et pour l'adaptation au changement climatique (confort thermique mais aussi risque inondations).

Prunelli est particulièrement attachante, volontaire et fière. Elle gagnerait à notre sens, à mettre plus en valeur l'héritage du passé.

Le PLU est en cours de révision, c'est l'occasion de fixer des objectifs forts, et à long terme.



LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Prunelli cumule les enjeux paysagers. Parmi eux, nous identifions ces principaux thèmes :

- La valorisation du patrimoine, et notamment industriel
- La préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels
- La poursuite de la mise en valeur des espaces-vitrines le long de la RT10, notamment aux entrées
- La revitalisation du bourg haut, avec peut-être, à l'instar de Ghisoni, l'élaboration d'une charte architecturale spécifique
- La qualité urbaine dans les hameaux, à l'image des réalisations sur Migliacciaru, pour des coeurs de hameaux où la vie sociale peut s'affirmer

- la qualité architecturale dans la plaine mais aussi sur les piémonts, avec en fer de lance l'adaptation au changement climatique et l'anticipation de phénomènes climatiques accentués (notamment pluviométrie) : les sols doivent rester perméables, l'eau doit pouvoir s'écouler (problématique des «murs»), la végétation doit rester dense pour limiter l'élévation des températures urbaines et absorber l'eau de pluie...

- l'accompagnement du développement des énergies renouvelables et notamment du photovoltaïque

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Prunelli di Fium'Orbu est la ville des services, la «ville ouvrière». L'articulation de la vocation qu'elle affirme avec celles des autres communes est importante à organiser, et elle doit à notre sens se matérialiser de façon claire sur le territoire et dans son paysage.



Belvédère au village



Calzarellu



Marché de Migliacciaru

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Les sites-projets proposés sont multiples :

- L'ensemble industriel de la Fortef à Agnatellu
- Un belvédère au village
- La mise en valeur des terrasses en balcon du village
- La mise en valeur du port de Calzarellu
- La gestion de la fréquentation de l'Abastecu
- Le risque incendie de forêt
- Le maillage doux des quartiers
- L'après-décharge/stockage



SAN GAVINU DI FIUM'ORB

CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

106 habitants (2018)
4,8 hab/km²
22,17 km²

Altitude : **225 à 1981 m**
Altitude village : **488 m**

Hameaux principaux :

San Gavinu di Fium'Orbu (chef-lieu), Bruschiccia, Frassiccia, Milella

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

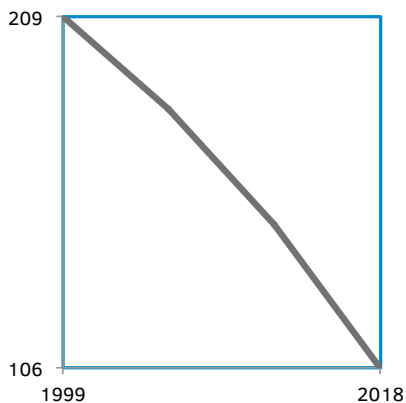
Carte communale

PLU

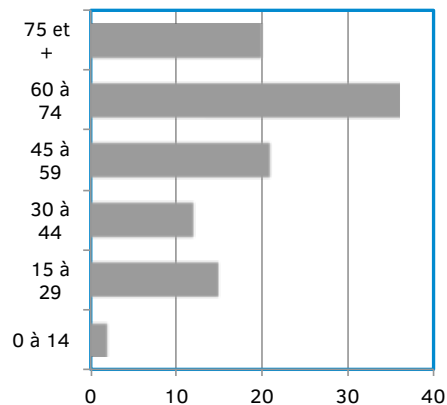
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

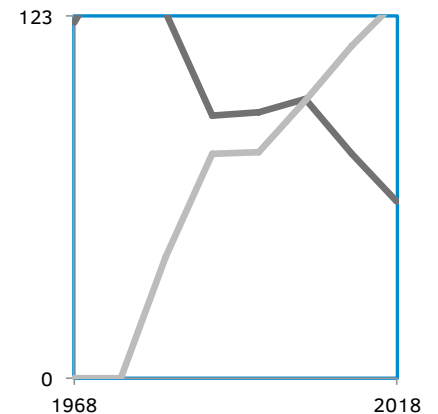
- 49%



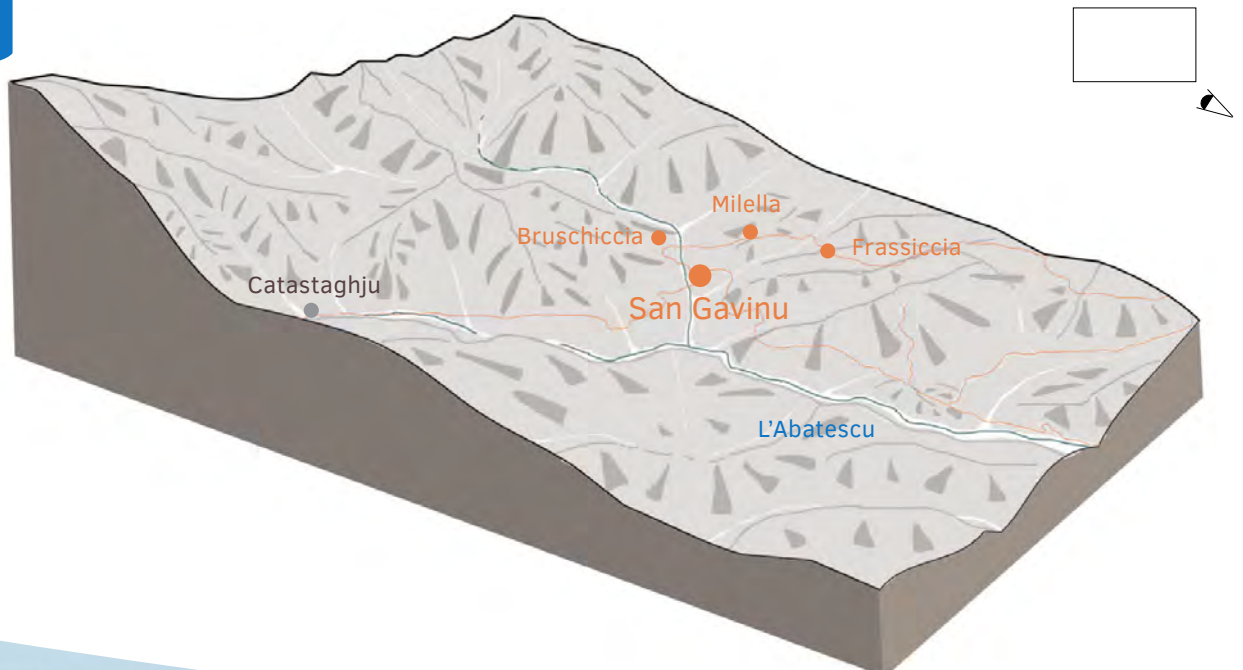
Répartition par âge



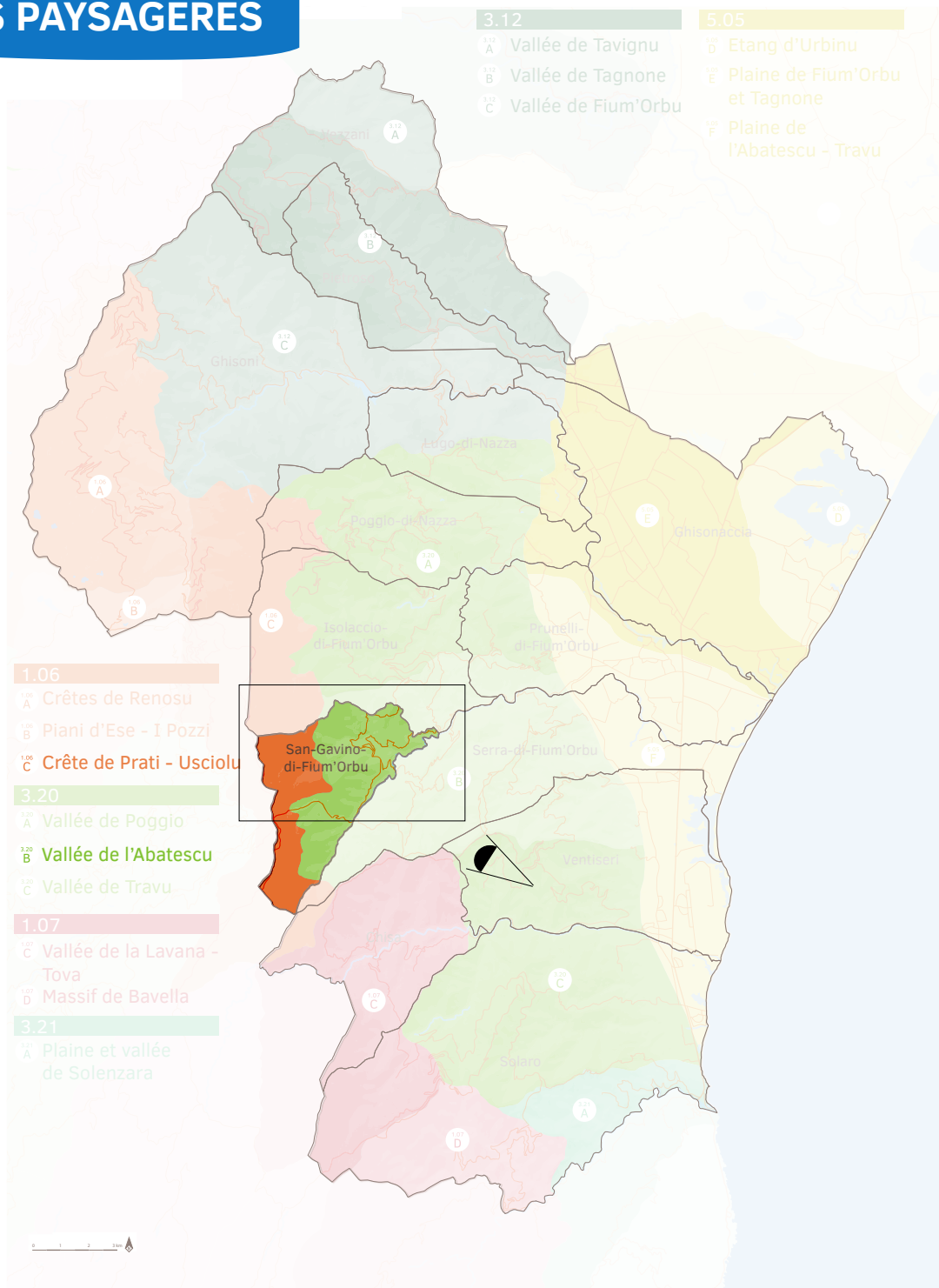
Part des résidences secondaires



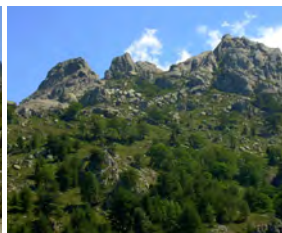
RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



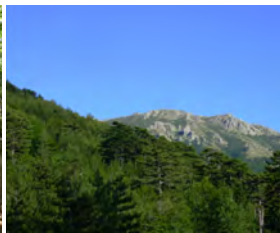
Alpages



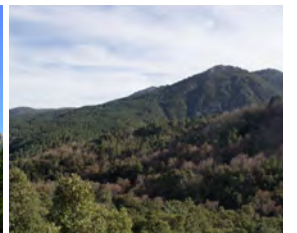
Crête en barrière rocheuse



Forêt hêtres



Forêt pins Laricio



Maquis chênes verts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

3 juin 2021 : Réunion avec le maire et les habitants, en extérieur sur la place de l'église

San Gavinu est un ancien hameau de Isolacciu. Au départ, c'est un lieu-dit «cabana», sur la route de la transhumance.

Monsieur Charles Bartoli



A l'entrée de San Gavinu, nous demandons notre chemin pour la mairie à un habitant en train de travailler à la restauration d'un muret. Il nous répond «C'est pour la réunion sur le paysage ? je vous rejoins bientôt.» Tous les habitants étaient conviés.

Arrivés sur l'impressionnant parvis-belvédère de l'église donnant sur la vallée de l'Abatescu, et où se trouvent aussi la mairie, une fontaine et le monument aux morts, nous sommes accueillis par Monsieur Charles Bartoli, aux yeux pétillants de passion pour son village et sa région. Un peu en avance, nous sommes invités à visiter l'église, magnifiquement restaurée, colorée, et, disons-le, joyeuse.

Peu à peu nous rejoignent monsieur le maire et de nombreux habitants. Nous serons une douzaine de personnes à nous réunir à l'ombre du tilleul, ce qui est beaucoup pour un jour de semaine. Madame Alessandrini, épouse Warin, nous parle de la maison de sa mère, une grande bâtisse près de l'église, peut-être une des plus anciennes du village, que l'on appelle communément la maison du Commandant.

L'auditoire est très intéressé par la démarche dont nous expliquons l'origine et les objectifs. Puis monsieur Bartoli nous conte l'histoire de San Gavinu, à l'origine hameau de Isolacciu, étape de bergers sur la route de la transhumance. Entre anecdotes et analyse architecturale, nous comprenons que ce village, à l'architecture très simple, possède une grande valeur car il raconte l'habitat des bergers, et l'évolution de leur installation. D'ailleurs, lors de la conversation, le réseau des bergeries de San Gavinu apparaît comme l'une des plus grandes fiertés du village, avec un enjeu fort de préservation et de valorisation. Autre fierté, la présence de l'eau : la cascade, les multiples fontaines (sources aménagées), les moulins.

Un jeune couple, Corinne et Hervé, récemment installé au village souhaite ouvrir une épicerie, la discussion tourne autour de sa faisabilité et en parallèle du souhait d'accueillir plus d'habitants au village. Une personne

s'engage à dépenser une certaine somme d'argent chaque mois : «il faut savoir ce que l'on veut.» Et quand la jeune femme dit qu'il faudra faire connaître l'épicerie, les sourires s'épanouissent, sous-entendant que ce sera bien vite fait !

Nous sommes impressionnés par le grand respect des prises de paroles et l'écoute des uns envers les autres. Le maire nous explique aussi qu'il n'est pas question de décider tout seul, c'est ensemble et dans la contradiction que l'on est efficace. Monsieur Bartoli nous éclaire aussi sur l'éducation traditionnellement forte ici, avec notamment l'école des Ignorantins à Isolacciu, par le passé certes, mais dont l'aura reste bien présente.

La discussion se porte ensuite sur les grands enjeux paysagers du village, avec tout d'abord le risque incendie de forêt, et la nécessité non seulement de faire appliquer les obligations légales de débroussaillage, mais d'élargir les bandes : il faut 150 m autour du village, dit Monsieur le Maire, sinon «si le feu se déclare, le village est en danger». «Il faut débroussailler sur les crêtes, et le long des routes, c'est nous qui le faisons.» Cela devrait être fait cet hiver. De plus la communauté de communes travaille sur le risque incendie.

Vient ensuite le souhait de mieux reconnaître le bâti de la commune, ces «cabanes», basses avec peu de pièces, souvent l'une sur l'autre avec un escalier un bois, «scalo», qui avaient été édifiées avec peu de moyens par les bergers. Pour les habitants, elles constituent un patrimoine au même titre que de grands monuments, qu'il faut inventorier et préserver.

Les préoccupations se portent aussi sur la biodiversité. «Il est hors de question de faire venir des châtaigniers d'on ne sait où !» Et le maire nous dit son souhait d'une pépinière d'essences locales, des fruitiers surtout. Une tentative a été menée, mais cela ne marche pas bien.

Egalement, en forêt, les hêtraies qui ont fait l'objet de coupes radicales à certains endroits ne se régénèrent pas là où passent les bêtes...

Concernant l'accueil de nouveaux habitants, monsieur le maire nous dit ne pas vouloir établir de carte communale, car il y a sur le territoire de nombreux bâtis abandonnés pour l'instant, qui pourraient un jour où l'autre être reconquis.

Etablir une carte équivaldrait à faire des choix. «Il faudrait sacrifier des zones habitées auparavant et potentiellement réhabitables.»

Monsieur le Maire

Je sais que si la démarche est contradictoire, elle sera efficace.



C'est la première fois que nous entendons cet argument, mais il est vrai qu'ici, le territoire est parsemé d'innombrables bâtis dans le maquis, la forêt : autant d'opportunité peut-être de voir revenir la population.

Il existe un souhait d'accueil d'activité agricole, d'artisanat... et concernant le tourisme, oui, les touristes passent, il y a la cascade, le gîte de Catastaghju, mais il n'y a rien pour les retenir quelques heures au village.

Le problème des animaux errants (vaches et cochons) est aussi abordé. «Il faut clôturer les jardins, ils mangent tout !»

Un projet de carrossage d'une piste de 7 km pour franchir le col est à l'étude, mais il apporterait plus de circulation.

«Il faut trouver un équilibre, nous voulons garder notre

tranquillité.» Par contre, refaire la route pour mettre la plaine à 15 minutes semble important.

La proximité de sentiers de randonnée est importante pour le village aussi.

Et concernant la communauté de communes, il est proposé d'avoir des référents par thématique : écotourisme, architecture, énergie, etc.



La place du village, la fontaine et le monument aux morts entre l'église et la mairie



Belvédère sur la vallée et toitures des «cabanes»

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Le contexte géomorphologique de San Gavinu est bien particulier par rapport aux autres villages car le hameau se trouve au fond de la vallée de l'Abatescu, sur un versant et très entouré de montagnes et forêt. Son cadre est particulièrement étroit dans la nature, mais avec cette prodigieuse ouverture en long vers la plaine qui permet au village de ne pas se sentir étouffé. La place-belvédère est idéalement implantée et spacieuse à souhait pour accueillir réunions et événements, et tout simplement pour la contemplation.

Comme évoqué en page précédente, il est vrai que la première impression est celle d'un village de bric et de broc. Et finalement c'est un peu le cas, mais il reste fait de pierre, de tuiles, de matériaux nobles locaux, et de «petits brins de folie» tels que la rembarde en béton de la place, aussi attachante. Tout cet ensemble, s'échelonnant sur la pente et donnant à voir les toitures, avec de nombreux petits espaces plantés de fleurs, et tous ces chats, confère au village un aspect rural attrayant, simple et convivial. On s'y sent très proche de la nature, physiquement mais aussi mentalement.

L'histoire de San Gavinu est assez proche de celle de Chisà, jeune commune ayant fait «secession» de son chef-lieu. Toutefois, l'on sent que l'avenir n'y est pas encore bien tracé.

La volonté de la commune d'avancer ensemble et en concertation est ici aussi forte. Les enjeux sont clairs mais les moyens d'atteindre les objectifs bien moins.

Durant la conversation, peut-être par manque de temps, le site de Catastaghju, en tant que gîte mais aussi mémoire de la Fortef (Forces et Terres du Fium'Orbu), avec l'hydraulique et les traces du téléphérique à bois, n'a pas été discuté. La question de l'aménagement des abords du gîte fut cependant l'un des points forts évoqués à la réunion de lancement du plan de paysage, et les installations de la Fortef nous semblent, de Catastaghju à Calzarellu, un patrimoine industriel déterminant des paysages du Fium'Orbu Castellu à mettre en valeur (et en réseau).

La question de la biodiversité locale, surtout au travers des plantations fruitières n'a été évoquée qu'à San Gavinu. De ce fait et du fait de l'importance de cette question, il semblerait que la commune pourrait devenir un laboratoire pour l'ensemble de la communauté de communes.

L'exploitation du bois est passée sous silence, mais il faudra, comme à Poghju et sur la majorité des communes, reconsidérer cette possibilité et l'accompagner d'un point de vue paysager.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Aux enjeux clairement établis lors de la rencontre, est rajouté celui du gîte et de ses abords :

- **La préservation de la forêt et du village vis-à-vis du risque incendie**

- **La connaissance, reconnaissance et préservation du bâti du village, l'histoire architecturale des «cabanes»**

- **Le maintien de l'opportunité de réinvestissement des anciennes habitations disséminées sur le territoire communal**

- **La préservation et la valorisation des nombreuses bergeries**

- **La création d'un conservatoire d'espèces fruitières locales**

- **L'aménagement et la mise en valeur des abords du gîte de Catastaghju**

- **La création d'un espace d'accueil, épicerie, buvettes, pour les habitants et pour les touristes**

- **Le maintien de la possibilité de réinvestissement d'anciennes habitations abandonnées (question d'urbanisme sensible)**

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, San Gavinu est particulièrement attachant. Très proche de la nature, lové au fond d'une des plus belles vallées (celle de l'Abatescu), avec une trame villageoise très humble et authentique, la commune pourrait être, dans cette diversité de territoires que contient le Fium'Orbu Castellu, celle de la simplicité et de la préservation d'une vraie vie villageoise rurale... est-ce possible ?

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Au-delà de sites-projets, il peut aussi être envisagé des études-projets :

- L'inventaire et une stratégie d'action pour les maisons du village

- Un plan de préservation et de valorisation des bergeries : peut-être un circuit patrimonial ?

- La création d'un conservatoire d'espèces fruitières corses dans le cadre du PAT

- L'aménagement des espaces extérieurs du gîte

- L'interprétation et l'aménagement des traces de la Fortef autour du gîte

- L'implantation d'une épicerie-buvette dans le village



Le site et le gîte de Catastaghju





SERRA DI FIUM'ORBU



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

339 habitants (2018)
7,8 hab/km²
43,2 km²

Altitude : **0 à 1560 m**
Altitude village : **453 m**

Hameaux principaux :

Ornasu (chef-lieu), Pinellu, Ania, Murcicone, Acqua Citosa

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

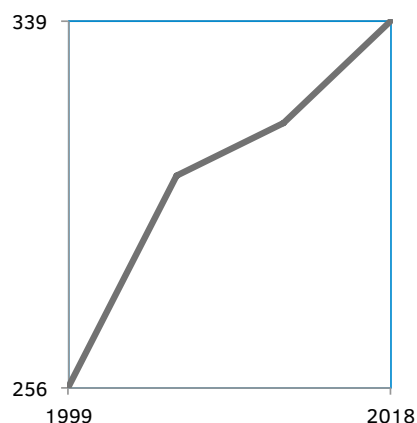
(en cours de révision)

PLU

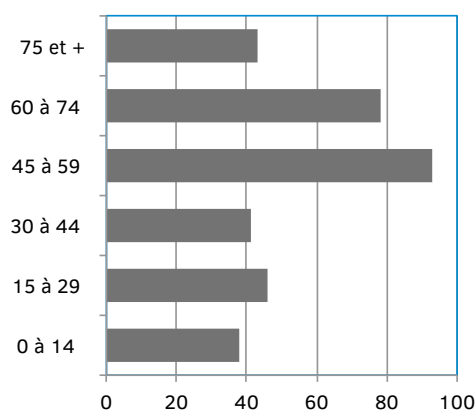
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

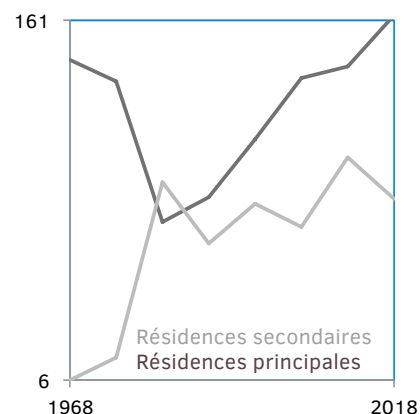
+ 32%



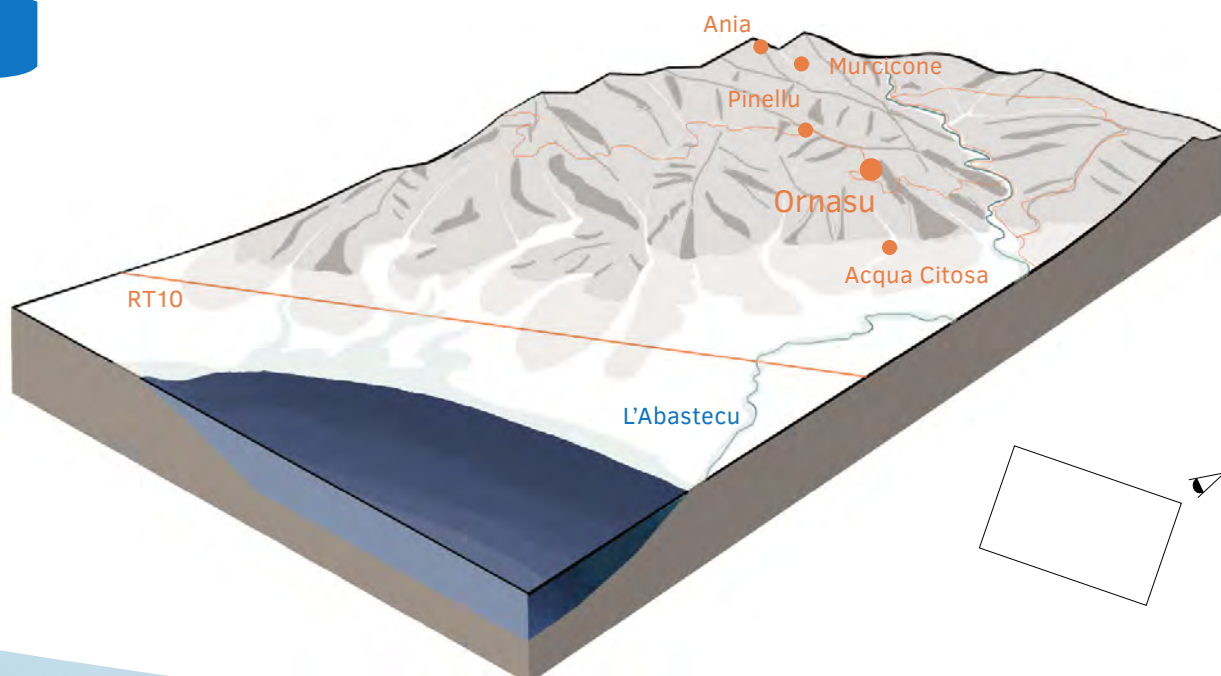
Répartition par âge



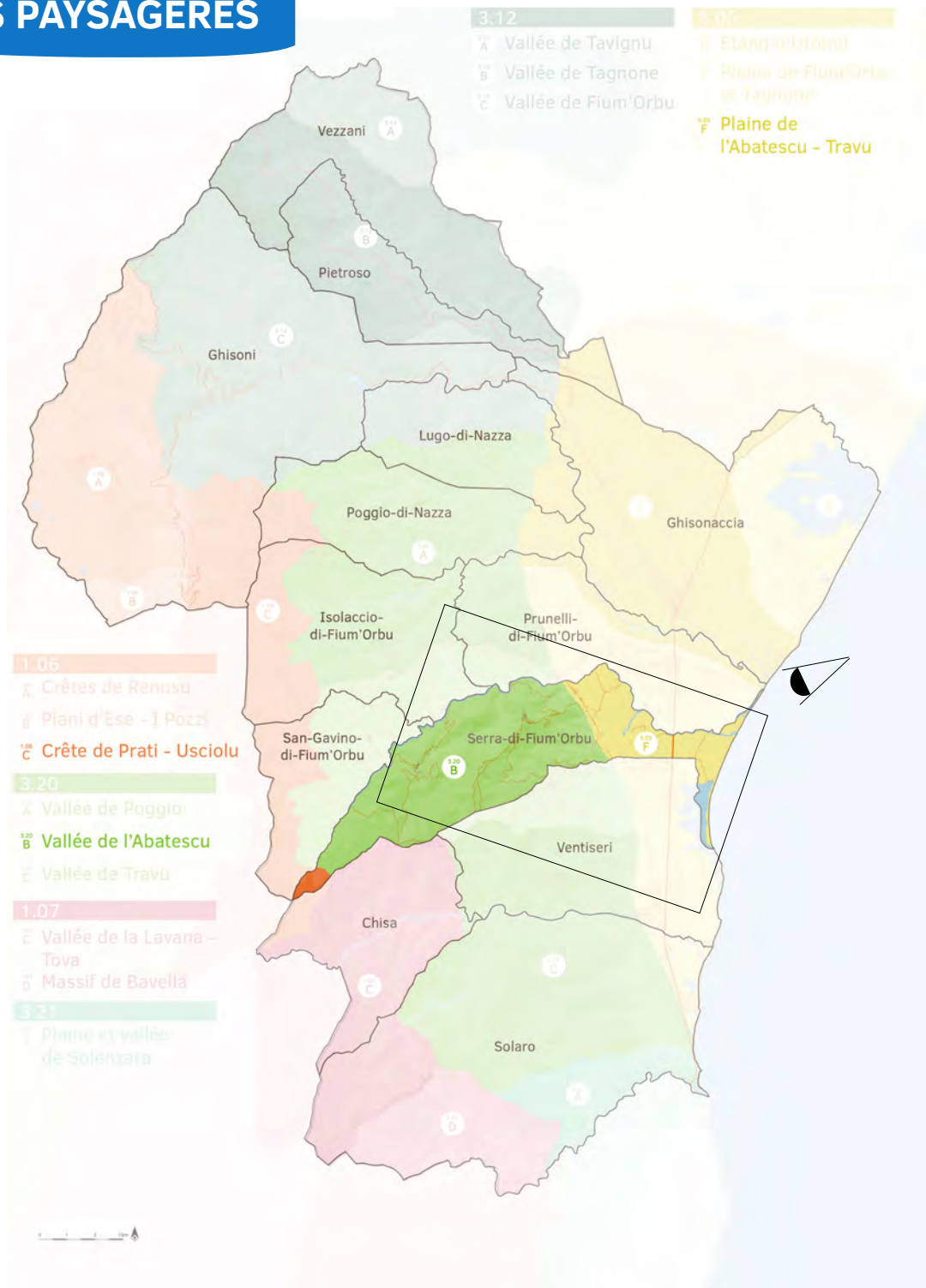
Part des résidences secondaires



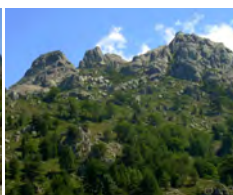
RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



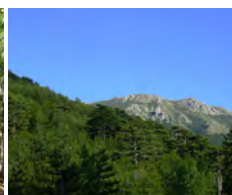
Alpages



Crête en barrière rocheuse



Forêt hêtres



Forêt pins Laricio



Plaine agricole, zone humide, cordon sableux



Maquis chênes verts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

2 juin 2021 : Entretien avec le maire, des élus et des habitants



La commune et la plaine orientale se trouvent à un moment charnière : soit elles se laissent aller à la banalisation, à la disparition d'une histoire d'un monde rural paysan et du patrimoine, soit elles valorisent ce qu'elles représentent, leurs identités et leurs patrimoines (naturel, bâti).

Dans une atmosphère très conviviale, et même joviale, la rencontre s'est déroulée à l'extérieur de la mairie, au village de Ornasu, avec une vue à couper le souffle...

Les paroles ont été très clairvoyantes et prospectives.

Tout autant les habitants que les élus considèrent que Serra a gardé un cadre naturel remarquable et très diversifié, même le long de la RT. Ils s'accordent également sur le fait qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'établir des règles pour pouvoir évoluer tout en préservant ce cadre.

Les villages sont des lieux riches et multiples mais exposés à un abandon et à la disparition de leur patrimoine, comme le four à pain de Pinellu. Des maisons se dégradent, l'indivision demeurant un problème réel qui paralyse les projets. Les gens de Serra sont fortement attachés à ce patrimoine qu'il est nécessaire de réhabiliter, de valoriser pour le transmettre à nos enfants, et ils sont dans l'attente du maintien de l'harmonie et de la cohérence architecturale.

A l'échelle de la communauté de communes, la plaine s'est banalisée depuis 20 ans, on ne veut pas cela.

Les blocages actuels pour le développement sont liés aux difficultés de construire. Elles se retrouvent aussi bien au village qu'en plaine en raison de l'absence de document d'urbanisme, en raison des dispositions restrictives portées par le PADDUC et surtout en raison d'une application stricte de la loi littoral. Ces éléments apparaissent comme un frein au développement économique. Il existe également un manque d'eau potable lié à des problèmes de captage bien que l'eau

soit présente (beaucoup de cours d'eau et de sources), et qu'il faut résoudre. Enfin, les routes d'accès sont difficiles, dégradées.

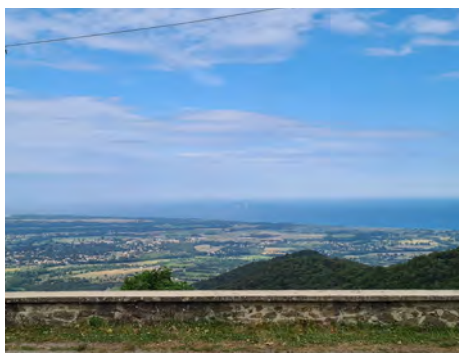
Dans la plaine, où dominent l'agriculture et les milieux naturels, la multiplication de hangars agricoles avec panneaux photovoltaïques ne pose pas de problème à nos interlocuteurs. Ils représentent une source d'énergie renouvelable permettant d'atteindre les objectifs fixés pour la transition écologique. A l'inverse, l'éolien ne doit pas pour eux constituer un axe de développement pour le futur. Un projet a d'ailleurs récemment été abandonné sur les crêtes dans le prolongement du village. La commune possède également un réel potentiel bois énergie/biomasse. Elle avait une tradition d'exploitation du bois et de fabrication de charbon. L'exploitation de la forêt est de plus considérée ici comme un rempart au risque incendie au même titre que le pastoralisme qui a disparu sur la commune.

En matière de tourisme, Serra a des atouts à faire valoir. Il convient d'orienter la commune vers un « bon » tourisme à l'inverse d'un tourisme balnéaire de masse. Il pourrait être basé sur la découverte de l'identité du village par la valorisation du petit patrimoine et de l'environnement naturel (découverte de la montagne). « Il s'agit de partager avec les touristes ce que nous sommes encore ». A cette heure, il manque des sentiers de découverte malgré un fort potentiel et la présence de circuits de randonnées (Mare a Mare). Serra souhaite également remettre en valeur les anciens chemins entre le village et la plaine.

La RT10 sur la commune ne présente pas de points noirs. Elle est relativement bien préservée des aménagements à ses abords.



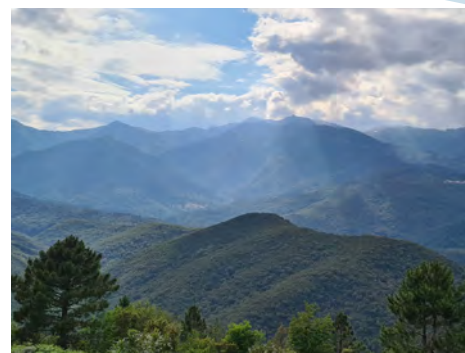
**La plaine de Serra est orientée vers l'agriculture (agrumes) et des cultures « nouvelles » dynamiques (PAPAM : immortelles).
Le littoral de Serra est naturel, riche de son patrimoine de zones humides, plages et végétations.**



La vue «à couper le souffle»



Les planches cultivées avec vue sur mer



De l'autre côté, vue sur la montagne



Prunelli en vis-à-vis



L'église d'Ornasu



L'entrée d'un chemin vers la plaine



Tissu villageois très aéré, jardins



Maison abandonnée



Des aménagements très simples



La route montant à Ornasu



De récents hangars photovoltaïques



La RT10



Trame urbaine en piémont : Acqua Citosa



Plaine humide et agricole, littoral vierge

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Outre la jovialité de nos interlocuteurs et la convivialité de la réunion, notre équipe a trouvé un village calme et apaisé. Beaucoup d'habitations apparaissent cependant fermées. Elles retrouvent apparemment une certaine animation estivale avec l'arrivée de la diaspora.

A l'intérieur même du village, les constructions se mêlent aux espaces «naturels» donnant une impression d'ouverture, de respiration et de proximité avec la nature. L'ambiance est effectivement très rurale.

Les habitations sont simples, entretenues et «coquettes» mais ne présentent pas (ou plus) d'unité architecturale, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'ont pas d'identité, elle est juste un peu «diluée». Les aménagements aussi sont simples et efficaces, même la route montant au village, une bande d'enrobé aux abords enherbés.

Si presque tous les villages ont vu sur la plaine et la mer, ici, c'est peut-être plus qu'ailleurs... Parce que nous étions plusieurs heures en position de belvédère peut-être, parce que la vue y est si dégagée, si panoramique ; peut-être aussi parce qu'à l'arrière, elle se poursuit sur les montagnes offrant ce contraste qui met tout en exergue ; peut-être aussi parce que la nature est omniprésente au village ; bref, si l'on devait voter pour la plus belle vue sur la plaine et la mer, ce serait celle de Serra !

Autre vue remarquable, à l'arrière du village, la co-visibilité avec les villages d'Isolacciu, San Gavinu et Prunelli ainsi que d'autres hameaux est imposante, formant un cirque presque fermé sur Pietrapola que l'on ne peut voir par contre, située au fond de la cuvette derrière un promontoire inhabité. Tous les villages sont à peu près à la même altitude, et semblent former un groupe, bien détachés les uns des autres mais finalement peu espacés à vol d'oiseau. C'est particulier dans le

Fium'Orbu Castellu où les villages se perçoivent plus en chapelet depuis la RT10 (depuis la plaine) s'égrénant du Nord au Sud. On aperçoit dans cette vue, le phénomène pointé sur Isolacciu de prémice d'urbanisation linéaire entre Acciani et Pietrapola, peut-être à surveiller car cela peut rompre la perception de ces hameaux isolés.

Sur la configuration du territoire de Serra : elle est particulière, tout en long, offrant ainsi une diversité extrême de paysages et d'ambiance allant de la mer aux plus hauts sommets.

Il est cependant effectivement difficile d'accéder aux espaces naturels et agricoles.

Dans la plaine, sauf pour aller sur la plage aux vaches (que des habitants de Ventiseri ont revendiqué pour anecdote), il n'y a pas beaucoup de passages. L'endroit est particulièrement sauvage et préservé.

La forêt quant à elle se présente comme un manteau inaccessible bien que des chemins la traversent. Ils ne sont pas évidents à trouver. Et sur le territoire de Serra, elle est fortement majoritaire.

Autre considération suite à notre approche de terrain, nous constatons effectivement que la plaine sur le territoire de Serra est très préservée et l'urbanisation n'y est pas perçue. Mais elle est aussi là, en rupture de pente vers le piémont, le long de la RT545, c'est-à-dire l'ancienne voie ferrée. L'avenir de ce secteur est à questionner, nous y avons vu de très récentes constructions, et effectivement, des règles architecturales pourraient être définies.

Serra est un village très particulier, humble, naturel et rural, caractères dont les habitants semblent déterminés à préserver. Il n'est cependant pas passéiste, et souhaite se développer en intégrant les enjeux d'aujourd'hui de qualité urbaine, de mobilité douce, d'énergie renouvelable...



LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux du paysage de Serra ont été évoqués clairement :

- La qualité architecturale des villages, des bâtis existant
- l'encadrement urbain et architectural des nouvelles constructions, aux villages et dans la plaine
- Le maillage doux du territoire, et surtout des villages vers la plaine
- La préservation des espaces de nature et agricole dans la plaine
- La préservation de la «vitrine» sur les paysages

qu'est la RT et de l'ambiance traversée et à ses abords

- L'attention et l'acceptabilité dans le développement des énergies renouvelables et la réflexion sur l'énergie bois/biomasse, en relation avec la lutte contre les incendies de forêt

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castelli, Serra semble l'un des villages les plus authentiques, ayant préservé à la fois ses espaces naturels, sa convivialité et sa cohésion. Une attention toute particulière à ce qui existe toujours doit y être portée, sans pour autant figer tout développement, c'est possible.

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

Suggérés par les habitants et élus ou proposés par notre équipe :

- La mise en valeur de la place belvédère
- Le gîte communal sur Via Mare
- Le PAT : mise à disposition de 20 hectares dans la plaine

- La liaison village-plaine par les chemins
- Le projet d'agrivoltaïsme sur 5 hectares dans la plaine
- Peut-être une charte architecturale pour le village



PLANS
de **PAYSAGE**

SOLARO



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

714 habitants (2018)
7,6 hab/km²
93,36 km²

Altitude : **0 à 2018 m**
Altitude village : **530 m**

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

PLU (en cours de révision)

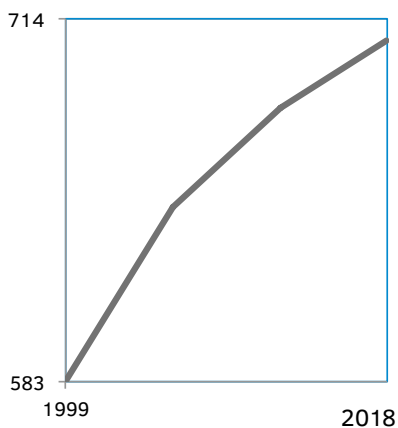
Hameaux principaux :

Solaro (chef-lieu), Listinchellu, Nerucciu, Agnarone, Marina di Scaffa Rossa, Pielza, Chiola, Puzzone, Tribbiu, Punta, Pianiccia

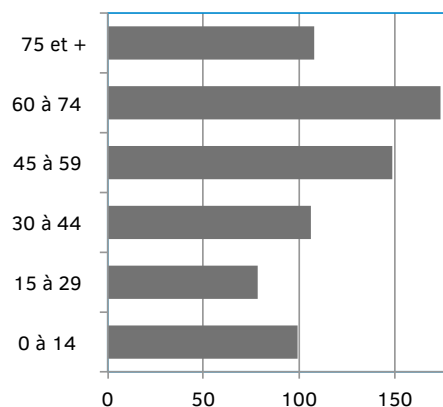
DONNÉES INSEE

Évolution
démographique

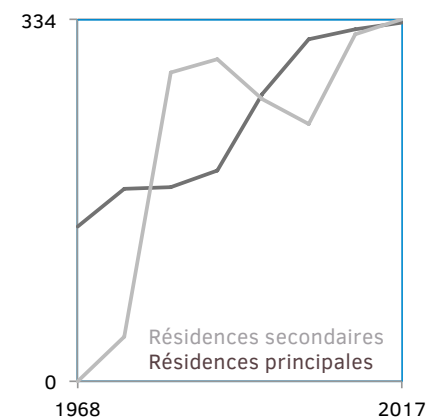
+ 22%



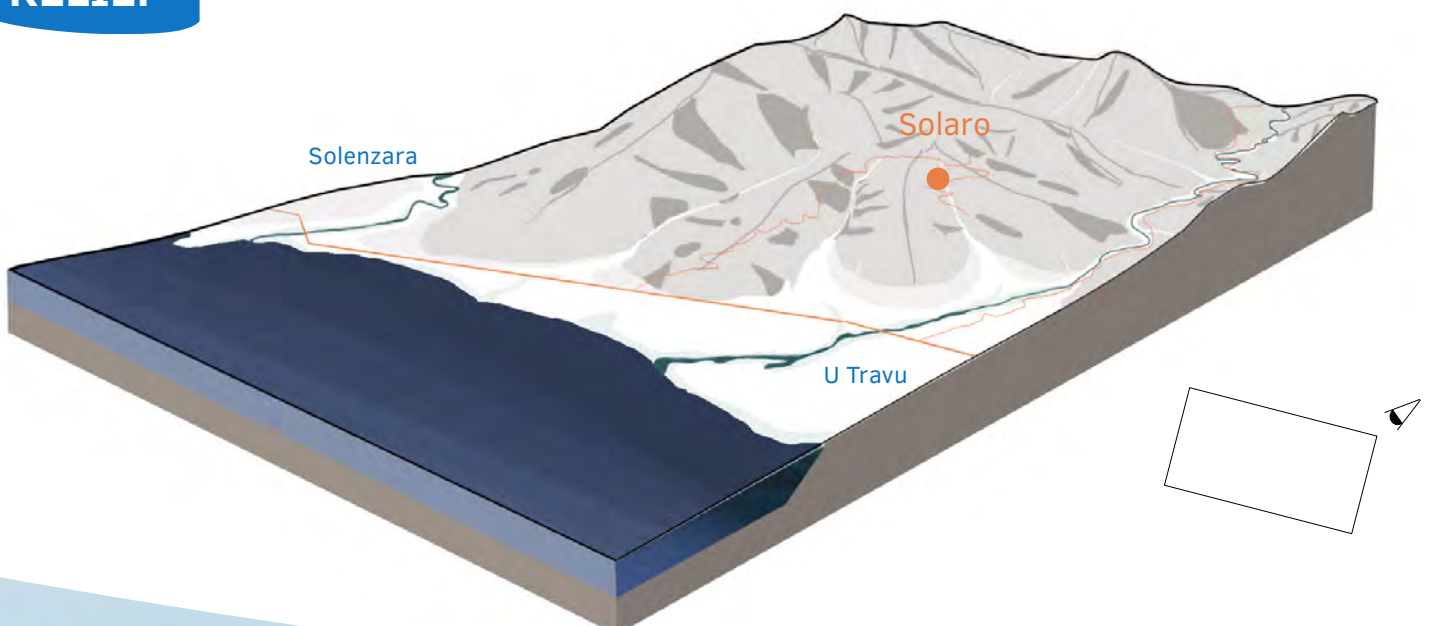
Répartition par âge



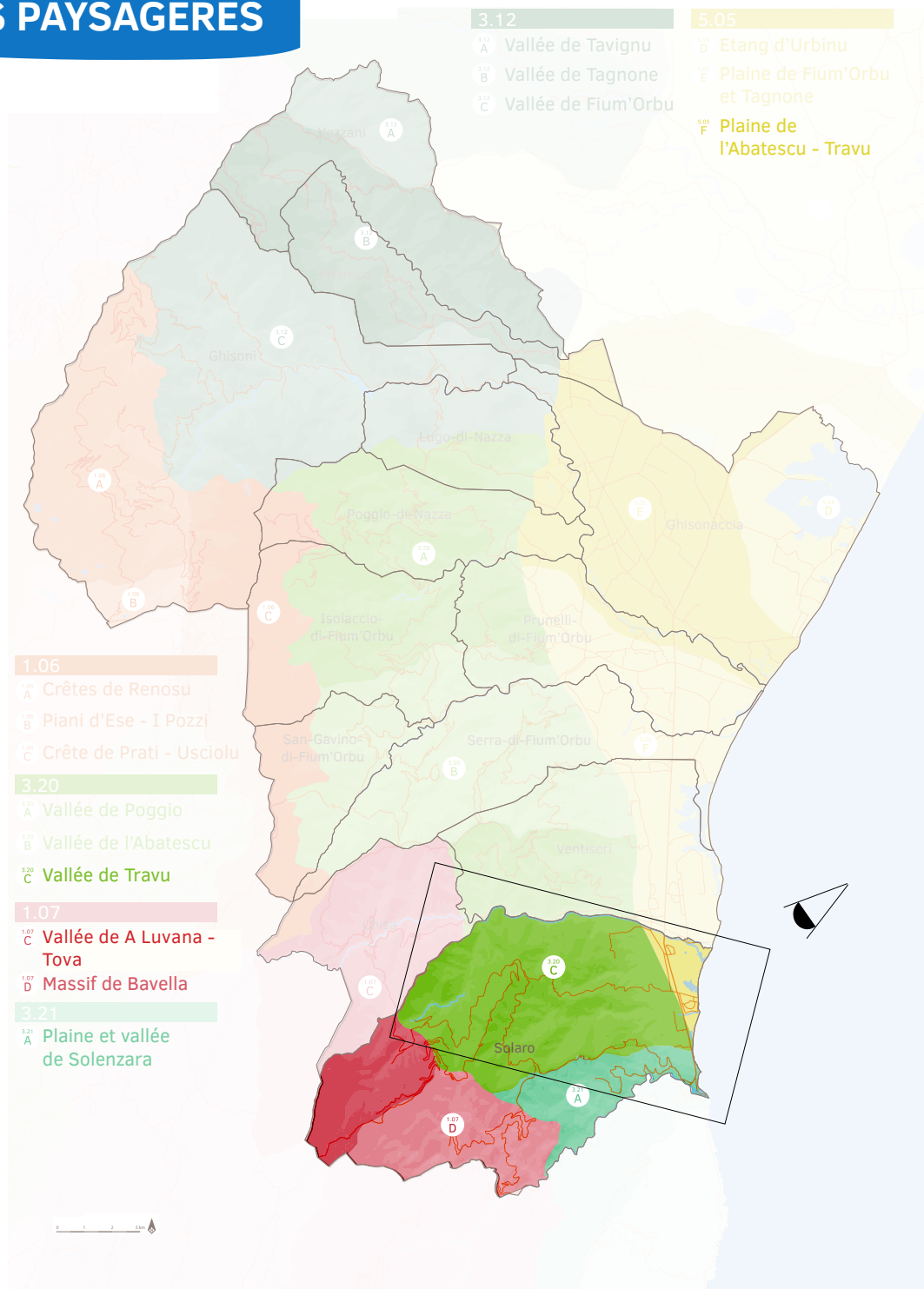
Part des résidences
secondaires



RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



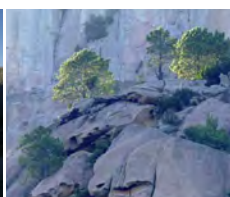
Plaine, zone humide et littoral sableux



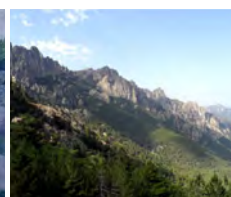
Forêt de chênes verts



Vallée d'altitude montagnarde



Falaise granit rose



Pins Laricio



Basse vallée à cours d'eau

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

1er juin 2021 : Réunion avec Monsieur le Maire, une adjointe et un conseiller en présence de l'AUE, avec en parallèle, plusieurs habitants venus remplir le questionnaire, puis visite du village tous ensemble

En premier lieu, monsieur le Maire nous expose la diversité des paysages de Solaro qui composent un territoire communal de 95 km², soit la deuxième commune la plus étendue du Fium'Orbu Castellu, après Ghisoni. Cette diversité va du littoral à la montagne culminant à près de 2000 m d'altitude, avec une plaine relativement étroite. Le village n'est pas loin de la mer, il est agréable et dispose d'une riche végétation et de vues spectaculaires. Cette configuration géomorphologique, entre les vallées du Travu et de la Solenzara, a cependant des conséquences en termes d'urbanisme. La commune cumule en effet l'assujettissement à la Loi littoral et à la Loi montagne, ce qui complique beaucoup le développement. Ces Lois sont très contraignantes «pour les individus» (on nous dit que «certains propriétaires ont dépensé des fortunes pour régler le problème de l'indivision, mais ne peuvent aujourd'hui rien faire sur leur terrain»), mais apparemment pas pour les «investisseurs», et l'on regrette sincèrement la construction récente de ces immeubles le long de la RT10, très dommageables pour l'image de Solaro. Par ailleurs, il existe une incompréhension du principe de densification, «facteur de maladie grave» pour certains. «Il faudrait pouvoir avoir plus de souplesse.»

La conversation se poursuit sur la situation géographique de Solaro «au bout» de la communauté de communes, à la frontière de la Corse du Sud. La commune ne se sent pas vraiment partie intégrante du Fium'Orbu Castellu et se dit plus proche de Solenzara, physiquement mais aussi historiquement et d'un point de vue de la langue. Le «vrai territoire de vie» serait plutôt Solenzara, Solaro, Chisà, Ventiseri. De plus, Solenzara et Solaro sont complémentaires. La commune de Solenzara est propriétaire de parcelles d'alpages et forestières sur le territoire communal de Solaro. La complémentarité se fait aussi au niveau touristique, mais elle semble à Solaro assez déséquilibrée. En effet, les touristes de Solenzara, vont à la grande plage de sable de Solaro

et profitent (voire dégradent) donc de l'espace naturel gratuitement. Il y a peu de retombées économiques pour Solaro, qui se qualifie de «commune pauvre», car elle a peu d'infrastructures touristiques sur sa partie plaine. Solaro aimerait développer l'éco-tourisme, quelques commerces, faire un point d'information en entrée de la commune, mais pas de marina.

On regrette également la zone de stockage des bateaux, qui peuvent mettre à l'eau à Solenzara, mais qui polluent le paysage routier de la RT10 sur le territoire de Solaro.

Nous enchaînons sur les problématiques du village, qui sont présentées comme des axes d'actions, des projets, avec des priorités : la forêt de poteaux électriques, la question des bâtis abandonnés. Les axes d'amélioration généraux pour le village sont le cadre paysager, l'habitat et l'offre d'habitat.

Voici la liste des souhaits/projets évoqués, pour «faire revivre le village» :

- rationaliser l'électrification, enfouir les réseaux
- réhabiliter la mairie/gîte
- restaurer des maisons pour permettre l'installation d'artisans, de familles
- requalifier la place de l'église et y mettre en valeur le belvédère sur la mer
- développer le carrefour où se trouve la mairie annexe, récente, en créant une centralité de plaine, avec une salle polyvalente, un centre aéré, des commerces, à côté d'un nouveau lotissement
- développer l'habitat entre la RT10 et l'ancienne voie ferrée (à Pianice et Punto, les constructions sont pour l'instant bloquées)

Pendant la visite, de façon débridée, on aborde la question du lien humain entre le village et la plaine. Il est nécessaire, «il faut faire la démarche d'aller vers les nouveaux arrivants de la plaine». On parle d'aménagements, d'évènements...

Le paysage de la commune c'est plusieurs choses : le paysage du village, celui de la plaine, la montagne. Sur 95km² tous les étages méditerranéens sont représentés, avec des zones d'alpages. Le paysage est extrêmement riche, le végétal dense.

Les paysages habités sont nos principales préoccupations.

Les nouveaux dans la plaine, dans 20 ans, ce sont eux qui font les élections.



Le questionnaire

Cinq personnes ont soigneusement renseigné un questionnaire que nous proposons autour des paysages de la commune. Voici un résumé des réponses.

Les mots qui caractérisent les paysages : la situation panoramique du village et la belle vue sur la mer surtout au bas de l'église, la tranquillité, «peut mieux faire».

Les éléments positifs : la faune, la flore, la vue, la situation et le petit parc à côté de l'école (qui n'est cependant pas à Solaro).

Les éléments négatifs : les poteaux électriques, les poubelles sales et mal aménagées, la place de l'église encombrée, la perte du lien de convivialité.

Les lieux préférés au village sont la place de l'église pour la vue imprenable, la place du village, la fontaine pour s'y asseoir ; on aime aussi la plage, les hauteurs (Corso), la forêt de Tova. Aucun lieu n'est spécialement évité.

Trois personnes trouvent que les paysages de la commune ont un peu ou moyennement évolué, deux qu'ils n'ont pas évolué... Deux personnes pensent que le paysage a évolué positivement, une négativement, les

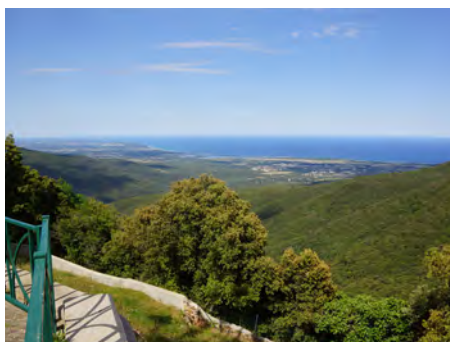
autres ne se prononcent pas. En positif parce qu'on a planté des arbres et changé des lampadaires, en négatif parce que le maquis disparaît.

Trois personnes pensent que le paysage va évoluer dans le futur. Parmi elles, une seule voit dans le changement climatique la cause de l'évolution.

Pour améliorer les paysages de la commune, les propositions suivantes sont faites : aménager des pistes cyclables, changer les poteaux électriques, améliorer les règles d'architecture et d'urbanisme pour le village, embellir, entretenir les forêts pour éviter les incendies.

Les contributeurs font des choses pour le paysage : surveiller et prévenir si quelque chose paraît anormal, trier les ordures et les déposer en décharge, jardiner, respecter la faune et la flore, entretenir sa clôture. On propose de faire une pépinière et un potager à l'école (idem, l'école n'est pas à Solaro). De façon générale, «il faut respecter la commune», «aider les gens à retaper les hameaux», et «il faut plus de communication».

NB : les références à l'école sont proposées par une habitante de Ventiseri qui travaille à Solaro.



Vue sur la mer depuis le bas de l'Eglise



La place du village



Le lavoir communal



Les poteaux électriques



Autour de l'église



Nouvelle urbanisation



Nouveaux immeubles RT10



Hangars à bateaux



Zone située entre l'ancienne voie ferrée et la RT10

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Solaro fait partie des quatre communes, avec Ventiseri, Serra et Prunelli, qui combinent un territoire montagnard et littoral. La principale différence géographique est que la plaine est étroite à Solaro, ce qui n'empêche pas d'avoir des préoccupations quant à son développement urbain, et quant aux liens humains entre les habitants du village et ceux de la plaine.

Les paysages sont spectaculaires, peut-être parce qu'on est plus près de l'eau, il y a moins de distance avec la mer depuis le village. C'est la seule commune qui offre cette configuration de vue. Elle est de fait un peu différente, et l'on ressent directement dans la perception cette position de «bout de territoire», c'est en fait une position de bout de plaine orientale.

Et en même temps, l'on ressent aussi fortement le caractère de charnière avec Solenzara, la Corse du Sud : passé le fleuve, on se retrouve dans un autre monde, ce n'est vraiment plus la plaine orientale ni le Fium'Orbu Castellu.

Ici, nous souhaiterions donner notre avis de paysagistes : à notre sens, et paysagèrement parlant, Solaro fait bien partie du Fium'Orbu Castellu, c'est une porte d'entrée (et pas de sortie, car on ressent encore l'ambiance de la plaine). Le caractère du village participe également de notre analyse. Il poursuit ce chapelet de villages vu depuis la plaine, à même altitude à peu près, et depuis son sein, on voit la plaine et la mer. Il possède ces points communs précieux qu'ont la majorité des villages du Fium'Orbu Castellu.

La visite et le repérage de terrain nous confirment par ailleurs parfaitement cette richesse végétale et la diversité paysagère évoquées par monsieur le Maire. Elle nous confirme aussi les problématiques de bâti abandonné et d'électrification.

Par contre, ce qui apparaît de façon flagrante et dont on avait peu parlé, c'est l'urbanisation nouvelle au

village, de part et d'autre du cœur villageois. Il s'agit des dernières parcelles constructibles, les travaux sont encore en cours pour certaines. Les choix architecturaux y sont hétéroclites.

On est un peu désorienté et on cherche l'harmonie entre anciens bâtis vieillissants, nouveaux bâtis de styles tout à fait différents, poteaux et réseau électrique en toile d'araignée, voitures garées un peu partout et jusque devant l'église, aménagements urbains également vieillissant...

Il y a cependant des perles, comme le lavoir très particulier et même disons-le monumental, le cœur de village avec ses escaliers en pierre, des murs de soutènement aussi en pierre, la vue depuis le belvédère en bas de l'église avec le monument au mort, et cet écran végétal très dense.

Nous pensons très vite qu'il existe à notre sens une véritable opportunité de révéler la trame villageoise et de mettre en valeur le village tout entier au travers de son chapelet de places et placettes, communiquant les unes avec les autres et qui devraient faire l'objet d'une requalification (et pas uniquement la place de l'église), à l'occasion de l'enfouissement ou après.

Nous nous interrogeons enfin sur l'urbanisation souhaitée de la plaine, parce qu'elle est encore très préservée à la traversée de Solaro par la RT10. Le projet de centralité plaine nous paraît légitime, pour les habitants du village tout autant que pour ceux de la plaine, mais il est extrêmement sensible paysagèrement. L'idée de développement urbain entre la RT et l'ancienne voie ferrée l'est aussi. Notre mission n'a pas à se prononcer sur le fait de développer ou non, mais par contre, elle se doit d'alerter sur la sensibilité paysagère, et, en cas de développement acté, les projets doivent être très qualitatifs et prendre en compte le paysage et la volonté générale de préserver la vitrine qu'est la RT10.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux paysagers principaux de Solaro sont ainsi les suivants :

- La mise en valeur du village : bâtis et espaces, publics et privés
- L'intégration des nouveaux bâtis du village
- L'urbanisation raisonnée en plaine
- Le traitement des points noirs le long de la RT10

- La mise en valeur de sa position d'entrée de territoire et le soin aux liens de solidarité avec le territoire limitrophe, qui dépasse les enjeux paysagers mais ont un impact sur les paysages

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Solaro est important, de part sa superficie, de part sa situation en entrée du territoire, de part sa vue spectaculaire, mais également en raison de sa vision prospective sur le devenir de la relation plaine-village, qui n'est pas à considérer seulement pour les communes possédant une partie plaine et une partie montagne, mais bien pour toutes les communes du Fium'Orbu Castellu.

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

- Aménagement de la centralité de plaine
- Aménagement de la place de l'église
- Requalification du coeur de village
- Enfouissement du réseau électrique
- Le fleuve Travu et son accessibilité
- Le développement et l'intégration des pistes cyclables



Carrefour RT10-RT845



Places du village



Espaces du coeur de village





VENTISERI



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

2464 habitants (2018)
53 hab/km²
52,8 km²

Altitude : **0 à 1033 m**
Altitude village : **545 m**

Village traversant

Village littoral
Village de montagne
Village de plaine

Loi montagne
Loi littoral

RNU
Carte communale
PLU (en cours d'élaboration)

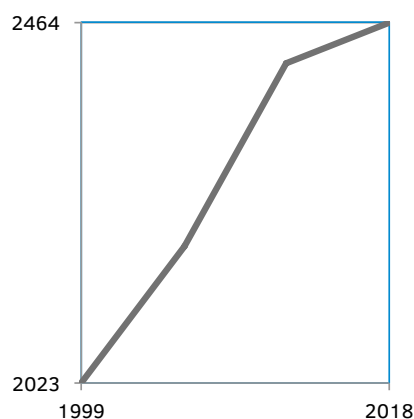
Hameaux principaux :

Ventiseri (chef-lieu), Travu, Contra, Suppranacia, Vignarella, Pedi Quarciu, Mignataja, Cotticio, Battello, Vix

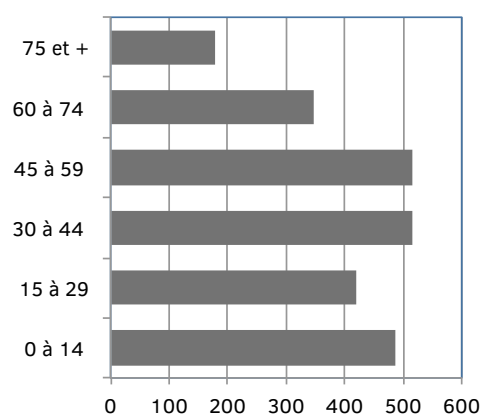
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

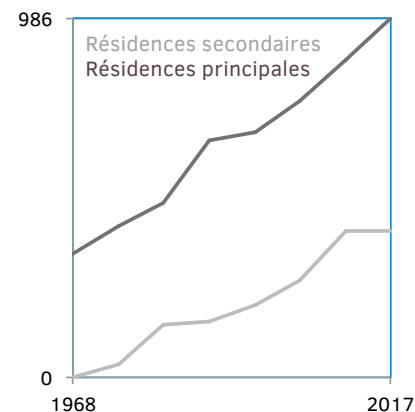
+ 22%



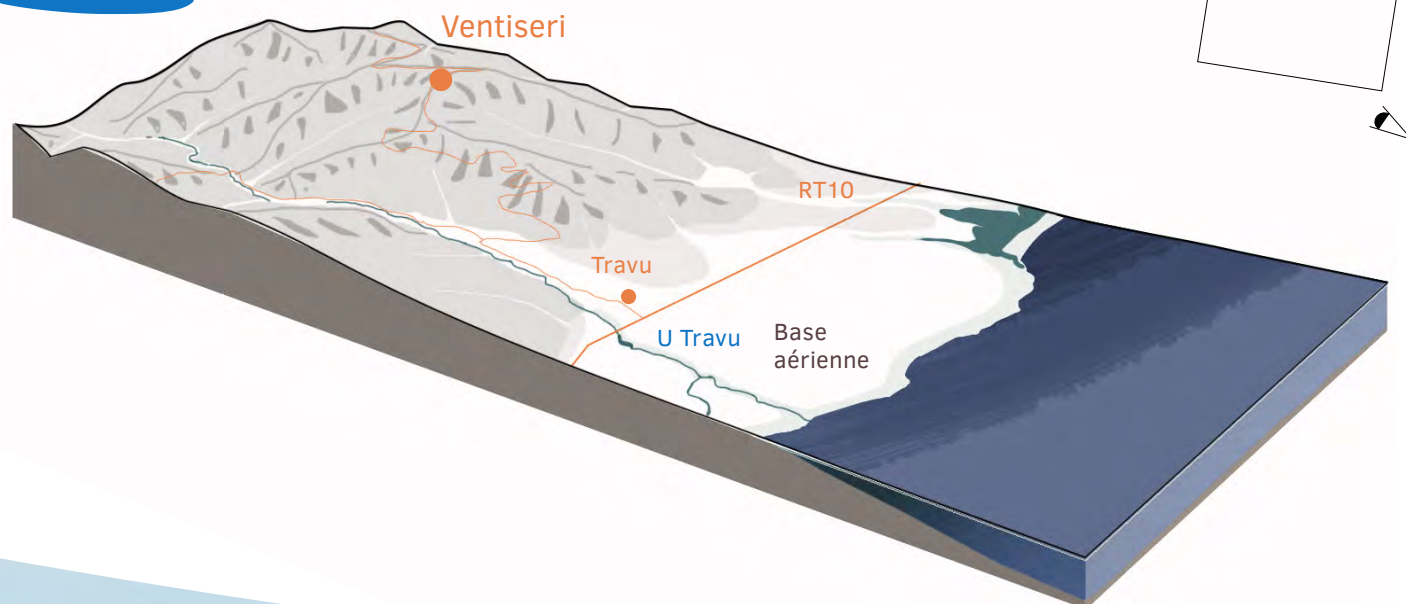
Répartition par âge



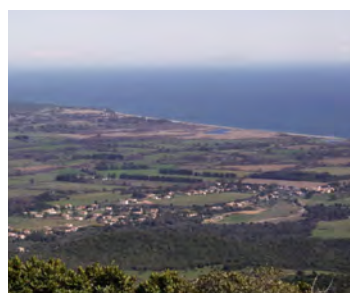
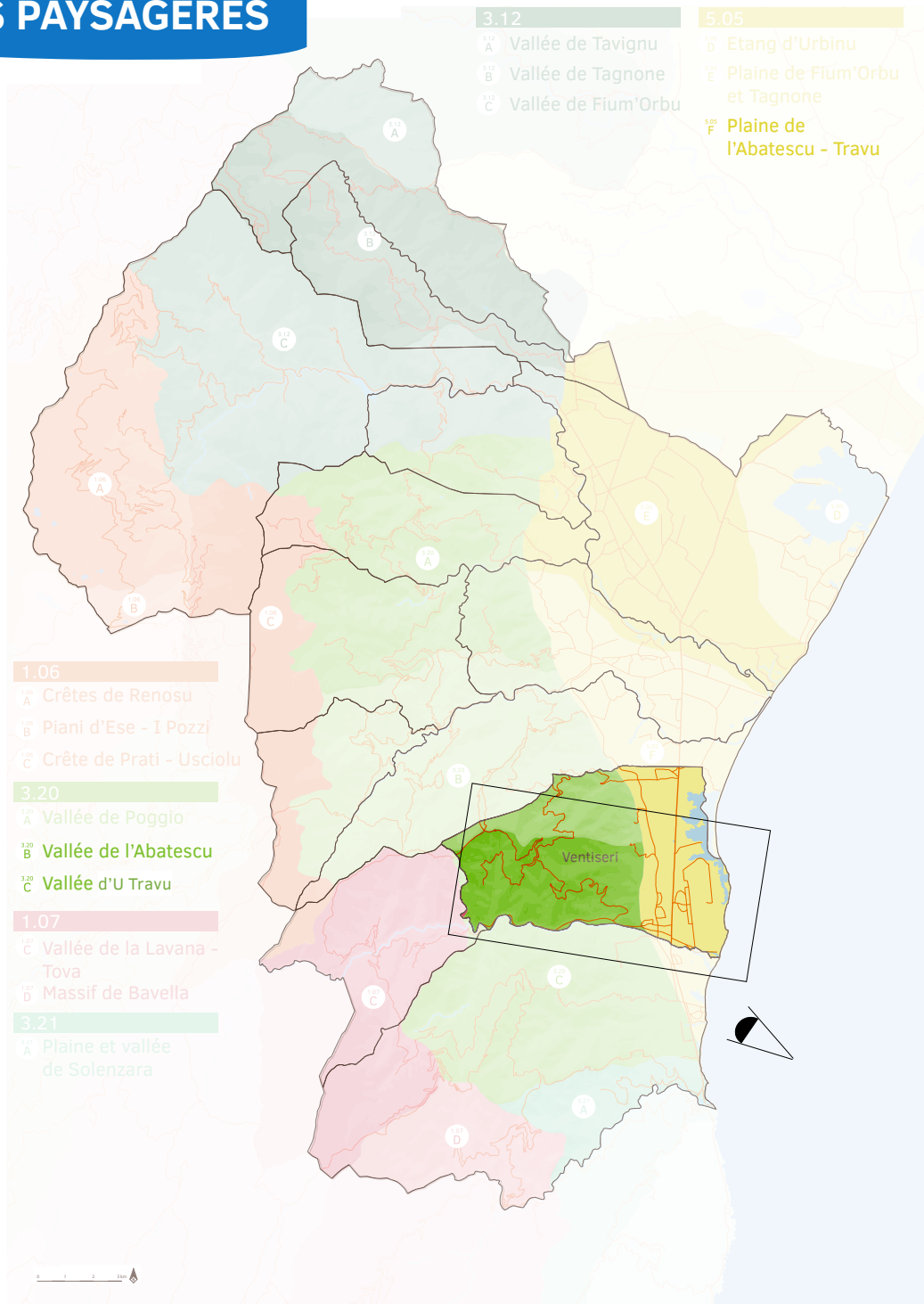
Part des résidences secondaires



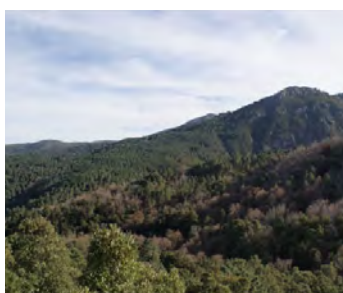
RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



Plaine agricole, zone humide, littoral sableux



Maquis chênes verts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

1^{er} juin 2021 : Réunion avec le maire, des adjoints et conseillers, en présence de l'AUE de la CTC et en parallèle, rencontre des habitants à Travu

Monsieur le maire caractérise la commune comme atypique et étendue. Son chef-lieu est sur la colline. Ses composantes paysagères majeures sont la montagne, la plaine et le littoral. Les éléments remarquables sont la vue depuis le village, le château de Coasina et le fleuve U Travu, labellisé rivière sauvage.

Sur les points négatifs du paysage, la base militaire se dégage, pas forcément en elle-même, mais du fait qu'«on ne voit que le grillage» le long de la route, et qu'elle grève aussi une grande partie du littoral (quasiment tout le littoral de la commune d'ailleurs). Il semble exister une certaine tension entre la base et la commune sur la question de la gestion des espaces naturels. On note aussi le gel de terrains inutilisés depuis près de 60 ans au coeur de l'agglomération de Travo. L'ancienne usine de tanins est également citée. La commune tente de récupérer le terrain pour en faire un espace public et une ouverture sur le fleuve U Travu, mais sans succès à ce jour. En matière de gestion des feux de forêt, il y a aujourd'hui des feux de cîme et maintenant des feux d'hiver. Les OLD sont difficiles à faire respecter et les pistes DFCI sont problématiques puisqu'elles sont empruntées par tout le monde. Des pare-feux sur les crêtes ont été réalisés mais ça ne semble pas suffire et beaucoup de sentiers ont été détruits en les faisant. Des essais de plantations spéciales pour entretenir ces pare-feux par pâturage ont été menés, mais pas très concluants. Et il n'est pas possible d'utiliser n'importe quelles espèces, il faut rester dans la palette endémique de l'île.

Concernant l'évolution passée des paysages de Ventiseri, on nous dit qu'originellement la plaine était très peu peuplée. Ventiseri était un village fortifié avec des souterrains car la proximité à la mer était dangereuse. C'était le village de Ventiseri qui était le coeur de la commune. Aujourd'hui, c'est plutôt le hameau de Travu qui se développe. Et cela évolue beaucoup. Il y a une

nouvelle zone artisanale et beaucoup de lotissements.

Les échanges s'animent ensuite autour des actions en cours, des projets et des souhaits pour l'avenir des paysages.

La commune est en train d'aménager une salle des fêtes à Ventiseri. Le long de la RT10, une bande verte a été conservée en attendant de faire un aménagement pour végétaliser et sécuriser. L'aménagement de la zone d'activités le long de la RT10 est rendu compliqué par la base aérienne. Avec le PAT, il y a des projets de maraîchage en plaine (plusieurs hectares pour alimenter la cantine scolaire, la seule du Fium'Orbu Castellu) et de jardins partagés en montagne. Avec le Conservatoire du Littoral, la commune a un projet de sentier naturel, des grillages sont en train d'être enlevés pour libérer l'espace et des passerelles doivent être installées. Egalement, un projet de sentier autour du fleuve U Travu est à l'étude avec Chisà et Solaro.

Il y a des projets de hangars photovoltaïques. Normalement, ça se fait en zone agricole, mais «on s'aperçoit que finalement ça fait tâche». Comment cela évoluera-t-il dans le temps ? La commune regrette de ne pas avoir de lien avec la CAUE.

L'architecture semble d'ailleurs aussi une préoccupation importante : «on aimerait conserver les spécificités montagne / plaine et développer une architecture propre au territoire de la communauté de communes». Et parmi les souhaits, il y a celui de relier les espaces de la commune (Travu) et d'aménager des espaces publics (type théâtre de verdure), ce qui se heurte à des problèmes de maîtrise foncière. On a également envie de revitaliser «l'intérieur», le village. «On a installé un restaurant au village», il y a aussi une poste et une belle place publique.

Nous avons des lotissements communaux avec des prix abordables pour que les gens s'installent. Il y a une navette pour l'école qui descend de Ventiseri. Elle permet de faire le ramassage en plaine pour aller au collège.



On ne voit pas le village, on ne voit que le grillage de la base aérienne.



Ça évolue beaucoup dans la plaine.

Ces questions de foncier valent autant à Ventiseri (60 à 80% d'indivision et des «maisons qui s'effondrent»), qu'à Travu («dents creuses» et liaison des quartiers).

Question socio-économique, le poids de la base militaire est fort, avec approximativement 800 emplois. De plus, de nombreux retraités de la base restent, s'installent à Ventiseri et poursuivent d'autres activités. Il y a aussi de l'agriculture dans la plaine (vignes, agrumes, maïs, élevage bovin, un chevrier qui fait son fromage). Il y a peu d'infrastructures touristiques, à cause de la base, mais le sentier de Ghisoni à Chisà est très prisé, et la commune souhaiterait développer le tourisme vert, profiter de la proximité avec les Aiguilles de Bavella,

Le questionnaire

C'est aux abords des écoles que nous débutons la rencontre des habitants, ce sont de jeunes parents ; puis après la rentrée, nous partons vers le centre médical et sur la grande place de Travu, avec les commerces ; en fin de matinée nous montons au village. Nous interpellons directement de nombreux passants, mais six personnes seulement veulent bien renseigner le questionnaire (les autres n'ont pas le temps ou ne veulent pas poser sur le papier leurs avis), mais nous discutons avec toutes.

Aucune des personnes rencontrées n'est originaire de Ventiseri mais toutes y vivent ou y travaillent (certains commerçants) et vivent dans la plaine sauf une seule. Il est difficile de résumer les réponses, tant elles sont diversifiées, suivant les points de vue.

On parle de «campagne à la mer», de «vue sur la montagne», de propreté, de beaux aménagements, de commerces et d'équipements de proximité, de «beaux espaces verts et ronds-points», d'accès rapide à la RT10.

valoriser et préserver la vallée du Travu en réglementant l'accès. La commune souhaite parallèlement limiter le développement de résidences secondaires et une flambée des prix conséquente.

Par rapport à la RT10, la réaction est épidermique : «Rien n'a été fait depuis sa construction.» «En été, c'est un enfer cette route.» «Il faut réussir à faire ralentir les voitures pour que les piétons puissent traverser plus facilement.» «Il faudrait aussi réussir à valoriser ce qui se passe en dehors de la RT depuis la RT.»

Quant à la relation avec la communauté de communes, on souhaiterait qu'elle ait un vrai projet de territoire.

La base militaire et les lotissements sont cités comme éléments positifs du paysage. Ces réponses ont surtout traités à la plaine, et parmi les personnes qui s'expriment ici, certaines ne sont jamais montées au village.

Et il y a les réponses inverses, «les poubelles ne sont pas entretenues», «il n'y a pas de transports en commun», «les ponts sont en mauvais état», «la RT10 est en mauvais état», «environnement merveilleux sans constructions» (quelqu'un vivant au village), «vue sur la mer»...

Par contre, vont en commun des réponses concernant la nature et la tranquillité. La rivière (qui est un fleuve) et la plage Quarcionu sont plébiscitées.

Il y a peu de propositions d'actions : «un téléphérique», «un parcours de santé et plus de choses pour les enfants», «avoir un centre aéré», «garder les logements accessibles pour les locaux».

En premier lieu, nous nous sentons déçus, mais en fait, nous venons de rencontrer ces «gens de la plaine» dont tout le monde parle, mais que nous n'aurons finalement jamais approchés qu'ici, à Ventiseri.



L'église au village



Coasina



Hangars photovoltaïques dans la plaine



Equipements et nouvelles constructions dans la plaine



Grande place à Travu



RT10 côté base militaire

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Ventiseri est atypique. Monsieur le Maire a parfaitement résumé la situation paysagère. C'est ici que la dichotomie montagne-plaine atteint son paroxysme.

Alors qu'au village, en pleine nature, de jeunes gens retapent certaines bâtisses en pierre apparemment dans les règles de l'art, et que l'on fait des efforts pour conserver un «cachet corse», le long de la RT10 entre la zone d'activités et la base aérienne, nous sommes projetés dans un autre monde. Le grillage effectivement est très prégnant, mais ce sont tout d'abord ces blocs monumentaux de la ZAC, gris sombres, tous pareils, aux extérieurs bitumés noirs et s'interposant aux montagnes, ainsi que les nouveaux aménagements de l'entrée de la base en face, qui choquent, ou en tout cas contrastent, suivant les points de vue individuels. D'ailleurs, après avoir conversé avec des habitants de la plaine, la question se pose sur la concertation et ses limites. Que souhaitez-vous vraiment finalement ?

Sur cette portion de la RT hors du temps et pas du tout «authentique» de la Corse, en tant que paysagistes, nous aurions tendance bien sûr à végétaliser et masquer les éléments si artificiels dans ce paysage si grandiose avec les montagnes et les villages en chapelet. C'est aussi ce qu'il faudrait faire, en tout cas pour la végétalisation, pour faire face au changement climatique et limiter ses effets.

Mais allons plus loin, car si cette section est très visible certes, en bordure de la RT10, elle n'est que la partie

immergée d'un iceberg, car c'est bien le style de toute la plaine et de ses lotissements nouveaux, de ses espaces publics aussi, qui est en question.

La réflexion du maire sur la recherche d'une architecture propre au territoire est absolument pertinente. Aujourd'hui, il y a la plaine et son développement, et d'ailleurs, si l'on voulait faire la même chose que dans les villages, cela sonnerait faux.

Mais dans l'attente d'une réflexion et d'une stratégie globale, se développent malheureusement des pastiches de villas méditerranéennes, des blocs, des murs le long des routes... chacun fait ce qu'il veut, sans sensibilité peut-être, mais surtout sans inspiration locale, puisque la plaine n'a que très peu été habitée.

En matière de paysage, nous pensons qu'ici, à Ventiseri, l'enjeu majeur est celui de la qualité architecturale dans la plaine : bâtis et espaces privés d'habitation ou d'activités, espaces publics. Il s'agirait d'une part de faire avancer la réflexion architecturale sur l'esthétique, et d'autre part, de prendre le pas de la transition énergétique et écologique, de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ses effets... aux travers du bâti et des aménagements. Cela passe aussi par la sensibilisation de la population.

Focaliser sur le grillage de la base militaire ou juste la ZA ne doit surtout pas faire oublier cette question globale de l'urbanisme et de l'architecture dans la plaine.

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux principaux de Ventiseri en matière de paysage seraient ainsi :

- La qualité architecturale et urbaine dans la plaine, bâtis et espaces, publics et privés
- La préservation de la forêt et du village vis-à-vis du risque incendie

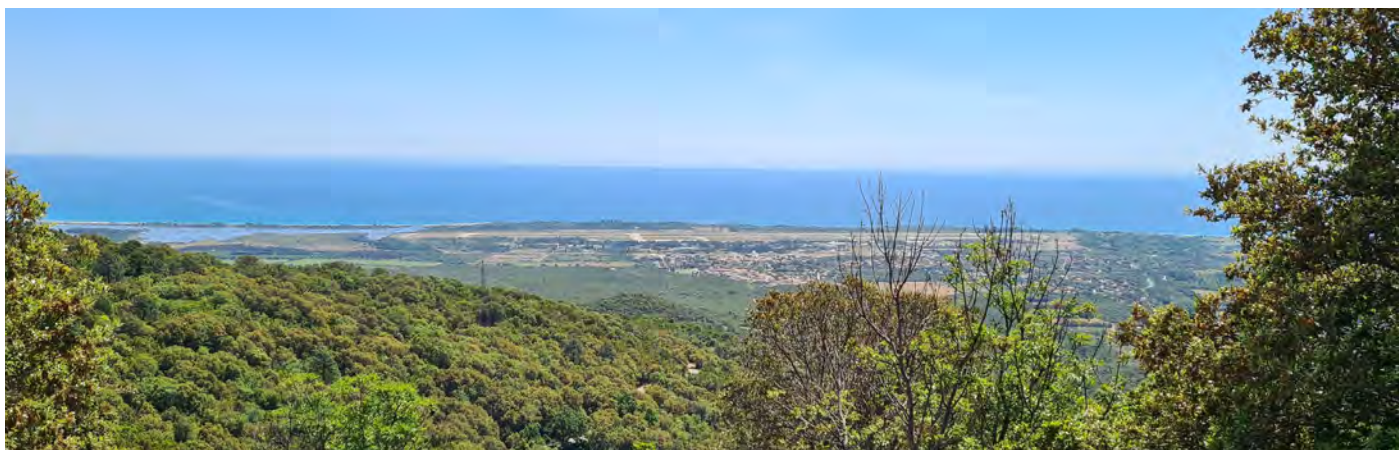
- La préservation et la restauration du bâti du village, en passant par la maîtrise foncière

Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Ventiseri est atypique, certes, elle abrite la base militaire. Mais elle peut être ce laboratoire urbain de demain, pour tester et organiser une nouvelle identité architecturale en Corse, une identité de plaine.

LES SITES DE PROJET POTENTIELS

- Aménagement de la grande place de Travu
- Qualification de la nouvelle ZA
- Mise en valeur de Coasina

- Accessibilité du fleuve U Travu
- Aménagement des parcelles PAT
- Aménagement des traversées de la RT10





VEZZANI



CARTE D'IDENTITÉ

PRÉSENTATION

264 habitants (2018)
5,7 hab/km²
46,32 km²

Altitude : **0 à 1033 m**
Altitude village : **778 m**

Hameaux principaux :
Vezzani (chef-lieu)

Village traversant

Village en cul-de-sac

Village littoral

Village de montagne

Village de plaine

Loi montagne

Loi littoral

RNU

Carte communale

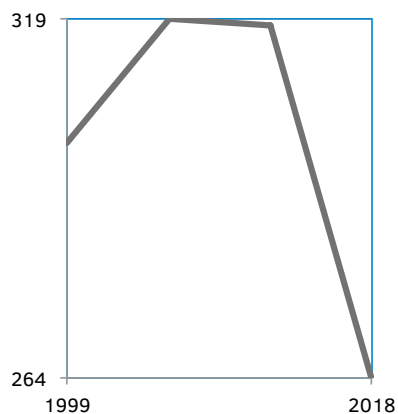
(révision en cours)

PLU

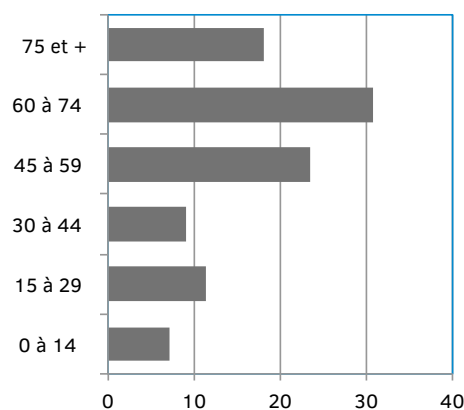
DONNÉES INSEE

Évolution démographique

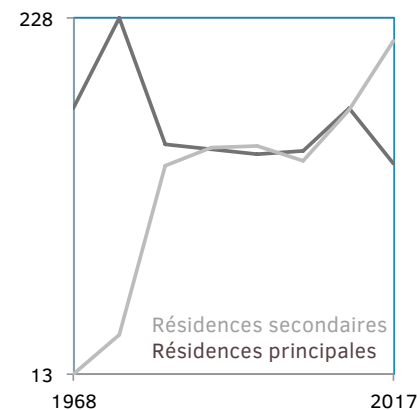
+ 21%



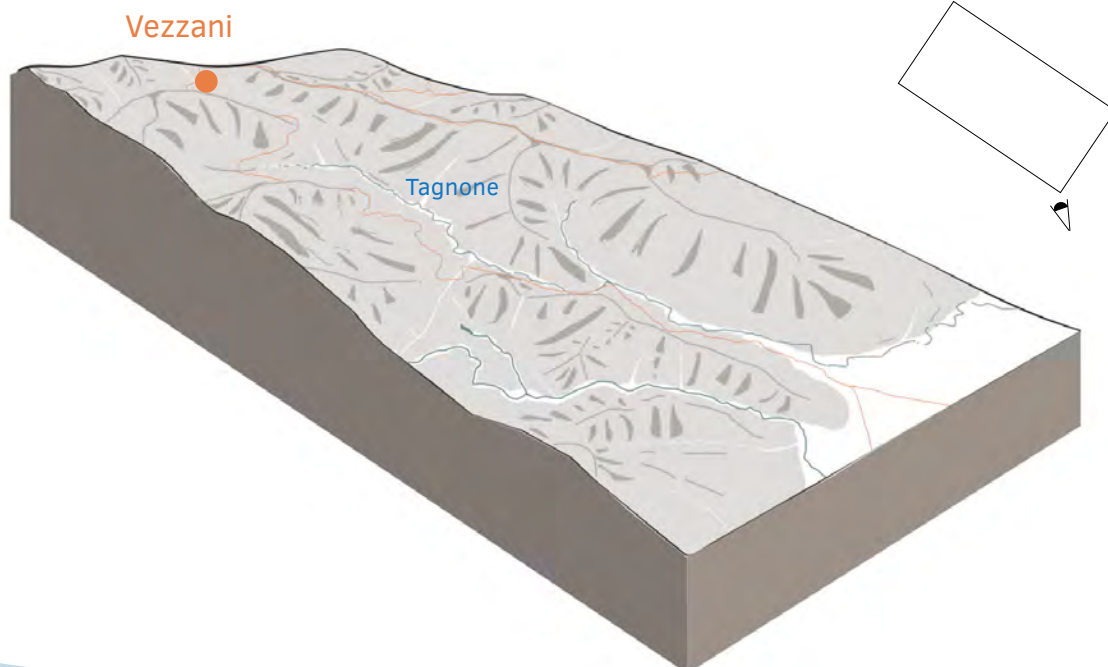
Répartition par âge



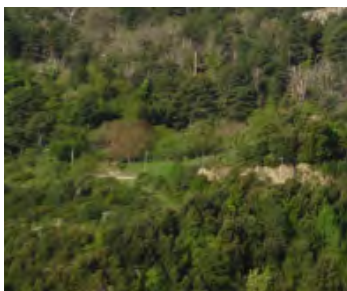
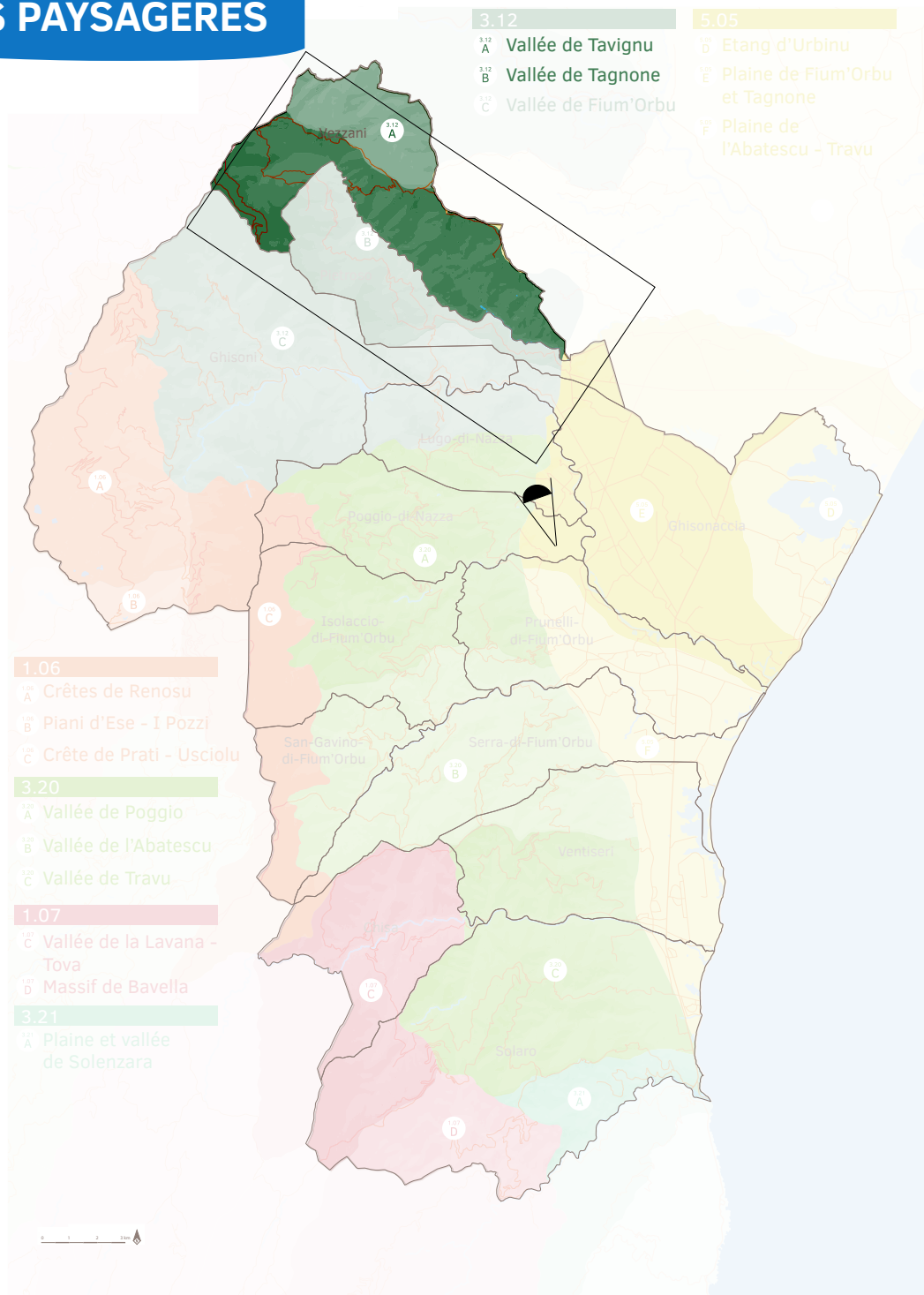
Part des résidences secondaires



RELIEF



UNITÉS PAYSAGÈRES



Pins Laricio en ubac



Forêt creux de vallon



Maquis chênes verts

LA CONSULTATION LOCALE

VISITE

31 mai 2021 : Réunion avec le maire, un adjoint, deux adjointes, puis visite du village avec les adjointes et rencontre directe des habitants présents

L'équipe qui nous reçoit nous questionne sur la mission «plan paysage». La clarification de la notion paysage au sens de la convention européenne du paysage et de la législation française est faite et apporte plus de compréhension à la démarche engagée par le Fium'Orbu Castellu.

La discussion se poursuit par la caractérisation des paysages du village : il est entouré de forêts dont des forêts de Laricio, le maquis, et aussi, des châtaigneraies. Ici, «tous les villages sont à la même hauteur à peu près, avec des châtaigneraies au-dessus et des oliveraies en-dessous». Le village participe au PAT de la communauté de communes, et essaie d'utiliser un maximum d'espaces, ce qui permet de laisser le village ouvert et à distance des risques incendie.

Si une carte postale devait être éditée, ce serait la place de la fontaine des Trois Grâces avec le clocher de l'église derrière. On nous parle aussi du vieux saule pleureur du village, qui a une histoire... Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit d'un rameau du saule de Sainte-Hélène qui veillait sur le tombeau de Napoléon 1^{er}. Ce saule est centenaire. Il y a bien sûr aussi un lien paysager fort mer-montagne, la vue sur la mer est remarquable. Il n'y a pas vraiment de point noir, peut-être la décharge de l'ancienne mine de cuivre, visible depuis la table d'orientation... «Et on n'a pas encore de hangar subventionné !»

Nos interlocuteurs sont fiers de leur village, ils nous exposent son dynamisme, qui passe d'une part par la présence d'activités et d'équipements sur la commune : de l'élevage et deux charcuteries artisanales, des fromagers, un fabricant de yaourts, du lait de brebis, un fabricant de canistrelli, des entrepreneurs, la gendarmerie, l'école, le stade de foot, deux bars, un restaurant, une pizzeria, une boulangerie, une épicerie... ; et d'autre part, du fait de son caractère traversant : le bassin d'emploi de Vezzani va de Corte à Porto-Vecchio, et le village se trouve de plus en plus fréquenté par les routards, cyclistes, cyclotouristes... qui contribuent

à son développement économique. Est également pointé un atout du village : «toutes les habitations sont accessibles en voiture». On nous parle aussi de la fête du bois fin juillet.

Et l'on voudrait aller plus loin : «encore plus de dynamisme et de joie de vivre» (Vezzani comptait plus de 1000 habitants en 1926, et était le chef-lieu de canton). La volonté est de développer l'attractivité résidentielle pour des familles car la position du village est stratégique. On observe d'ailleurs déjà une légère progression de la population, très récente (depuis 2019). Ce sont des personnes qui viennent d'autres villages.

Il y a des ambitions pour affermir cette dynamique : agrandir l'école et la rendre performante, ouvrir une crèche, aménager une châtaigneraie en espace convivial et pédagogique, réhabiliter la maison départementale en occupation mixte avec des gens pour y travailler et y vivre...

Concernant le tourisme, Vezzani n'est pas très bien équipé en infrastructures d'accueil. Il y a pourtant du potentiel, de belles balades, et l'on pourrait raccorder les chemins au GR20 qui n'est pas loin. Il existe aussi un souhait de développement d'hébergements pour les cyclotouristes.

Sur ces ambitions, plusieurs freins sont cités : «La carte communale est en cours de révision, mais pas facile entre PADDUC et Loi Montagne. il n'y a pas assez de monde et l'on ne peut pas construire, et le problème de l'indivision, certains propriétaires ne veulent pas se séparer de leur maison, mais les volets sont fermés».

Quant à la relation à la plaine, on nous dit : «la plaine, on ne la regarde pas», «les villages sont tous pareils dans la plaine, il y a plus de caractère en montagne». Si Vezzani est en situation d'entrée dans le territoire du Fium'Orbu Castellu, on se sent pourtant loin et beaucoup plus proche de Corte et même Ajaccio.

Vu d'en haut, on voit les choses autrement, à tous points de vue et même sans point de vue !



On voudrait plus de dynamisme et de joie de vivre



Si j'avais une baguette magique, je ne ferais pas grand-chose, je ne modifierai que quelques petites choses.

Le questionnaire

Lors de la visite du village, nous avons rencontré plusieurs personnes, et toutes ont bien voulu renseigner le questionnaire. Sept réponses sont enregistrées.

Les paysages de la commune et leurs composantes positives sont : la vue, la montagne, la forêt, la nature, les chemins, les fontaines, le caractère «paisible, calme, agréable, tranquille», la bonhomie et la convivialité, l'entre-aide, les gens, la qualité de vie, la propreté. On cite aussi un rocher au-dessus du village «Razzo Rosso», le Palazzo Vecchio et le Piano.

Les éléments négatifs sont les bâtisses et les terrains à l'abandon, l'éloignement des commerces et services, les problèmes avec internet.

Les réponses s'accordent pour dire que les paysages du village ont moyennement évolué ces dernières années, et de façon plutôt positive par la volonté d'améliorer le cadre de vie. Peu se prononcent sur l'évolution future.

Les suggestions d'actions sont cependant : attirer plus de monde, rester vivant, développer des lieux de vie,

entretenir la place de l'église, un hôtel, un commerce. Et de façon très pragmatique «si le paysage change, il vaut mieux qu'il change en bien, pas en mal».

Presque tous les enquêtés disent faire quelque chose pour le paysage : respect de l'environnement, tri des déchets, entretien de son jardin, potager, verger.

Trois expressions libres sont renseignées :

«On ne met pas assez en valeur. Il faut faire quelque chose : église, forêt... Il faut une stratégie.»

«Village agréable pour élever son enfant dans le milieu rural où le cadre de vie est lié au paysage. C'est un atout incontestable.»

«Village aux aspects positifs et négatifs. Respect de la tranquillité du village.»

Le nombre d'enquêtés est restreint en absolu, mais élevé relativement à la population (2,6 %), et le panel est varié : jeunes mères, retraités, associatif, artisan et commerçant, hommes et femmes. Tous habitent à Vezzani.



Mairie, bureau postal, école



Fontaine des Trois Grâces



Le saule pleureur et le clocher de l'église



Le Palazzo Vecchio, un platane monumental



Places de l'église et stationnement



L'ancien bâtiment du département



Le snack, la forêt, le rocher



Espace vert au coeur du village longé par la route traversant le village



L'espace des conteneurs d'ordures

ENJEUX ET PISTES DE PROJET

L'ANALYSE DU BUREAU D'ÉTUDE

Vezzani est le premier village visité. Nous n'avons donc encore que peu de moyens de comparaison. Nos premières impressions : il est très aéré, plutôt plat, avec ces grands espaces centraux, verts, de terre ou goudronnés ; il est animé : à l'aire de jeu et au city-stadex, des enfants, au-dessus vers le Palazzo en fin d'après-midi, beaucoup de 4x4 et une partie de boule jouée, avec des jeunes et des moins jeunes, et en bas du village, qui gens qui construisent une maison (la dernière parcelle constructible au bout du village nous dit-on). On ressent une vie bien réelle, qui prendra plus de sens après la visite des autres villages, car beaucoup parmi les villages hauts, sont bien moins vivants.

Il y a aussi du passage routier. La route borde le piano et directement l'aire de jeux, les gens voient les voitures, les voitures voient les gens. Cela participe de l'animation du village et de son image.

La vue que nous n'avons malheureusement pas bien photographiée est profonde, entre les versants densément forestiers la mer est effectivement très loin, et on sent physiquement cet éloignement de la plaine dont nous a parlé l'équipe municipale. Arrivant de plus depuis Corte, puis repartant le soir sur la plaine, nous sentons aussi la plus grande praticité du parcours vers Corte par rapport à celui vers la plaine.

Pourtant, on a aussi franchi un col, et le village est tout de même orienté vers la plaine. Il reste pour nous une entrée du Fium'Orbu Castellu, et nous avons le sentiment qu'il en fait vraiment partie, et qu'il peut lui apporter

beaucoup, en termes d'authenticité, d'artisanat, avec Pietroso son voisin direct, plus proche de la plaine (possédant sur son territoire le hameau bas de Maison Pieraggi). Il représente peut-être cette interface avec la Corse intérieure, que ni Ghisoni, très montagnard, ni Chisà, qui n'est pas traversant, n'apporte au Fium'Orbu Castellu.

Par rapport au paysage «urbain» du village, nous sommes (à posteriori par comparaison avec les autres villages) très agréablement surpris par l'espace, le vert dans le village, la facilité de se déplacer à pied et en voiture. Surpris aussi par cette occupation de l'espace public par la population : c'est leur cour, leur jardin, leurs jeux, c'est à eux.

Le maire nous dit qu'ils ont un projet pour l'aménagement des places de l'Eglise, et nous pensons que cela va être déterminant pour la qualité paysagère du village, la qualité d'usage aussi... C'est un point de sensibilité extrêmement forte à notre sens.

La réhabilitation de la bâtisse du département sera également déterminante, à la fois dans le paysage urbain par la qualité architecturale et le traitement de ses abords, mais dans la vocation socio-économique du village, car elle est imposante et peut accueillir de nombreux usages. Ce bâtiment peut être un réel levier sur le paysage «social», qui pour nous est une composante à part entière du paysage, vu que les gens, «on les voit dans rue».

LES ENJEUX PAYSAGERS PRINCIPAUX

Les enjeux paysagers qui se dégagent sur Vezzani sont finalement assez restreints :

- **La préservation et l'enrichissement de la qualité du cadre de vie (espaces, accessibilité, lieux de convivialité...), notamment des espaces publics**

- **La maîtrise du développement du paysage «social», notamment au travers de la réhabilitation de la bâtisse départementale**

- **De façon générale, l'accompagnement de l'implantation de nouveaux équipements et éventuelles constructions à venir, avec pour objectif le maintien de l'authenticité**

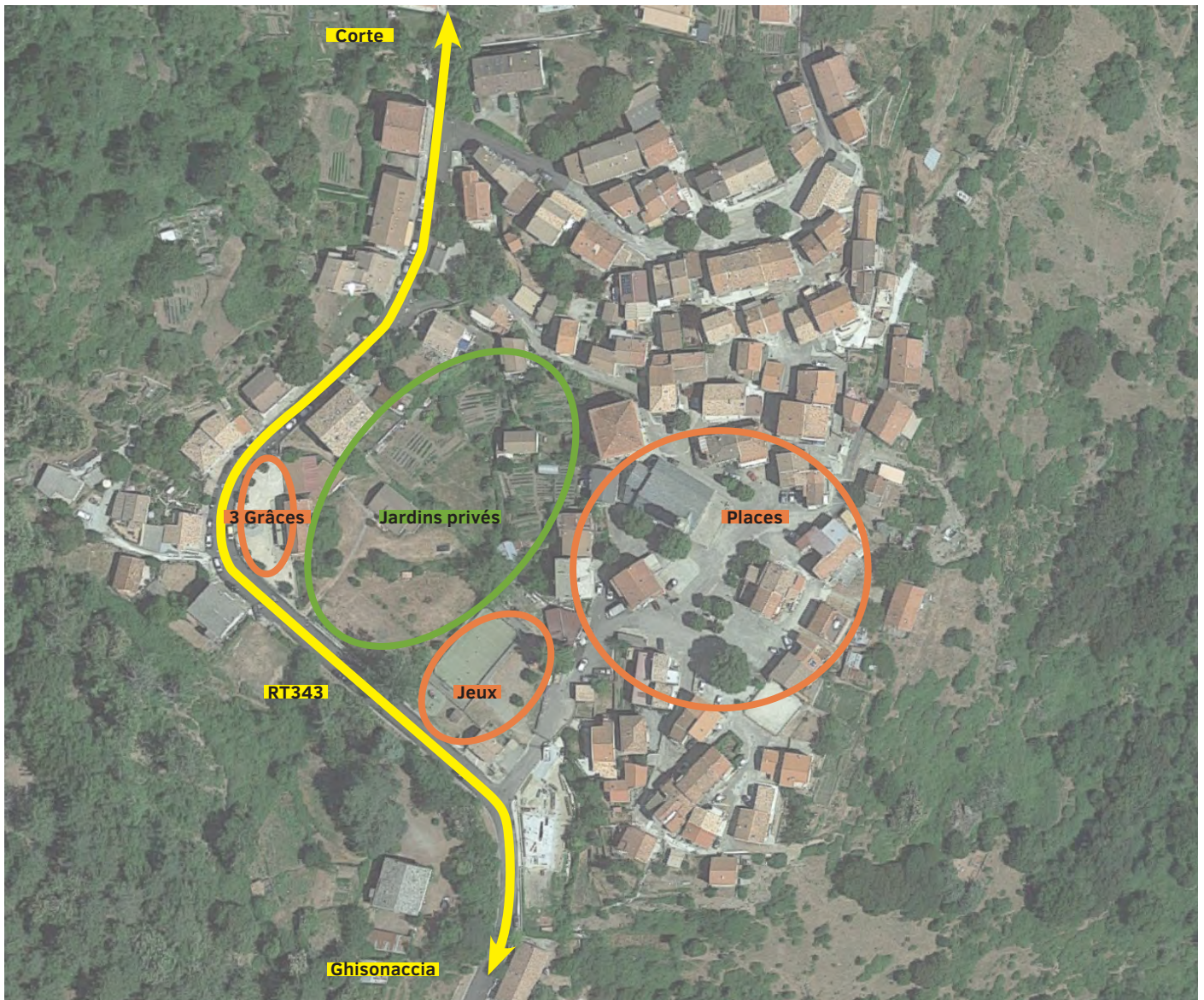
Au sein de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, Vezzani est plus qu'une porte d'entrée depuis l'intérieur de la Corse, c'est une interface, avec une «vraie vie» résidentielle, des artisans, des enfants... Et elle reste tournée vers la mer, même de loin.

La volonté d'hébergement des cyclotouristes traduit finalement bien cette position, c'est une étape sur la route. Une étape très agréable et authentique pour les amoureux de la Corse. Et ceux qui y vivent, y vivent bien.

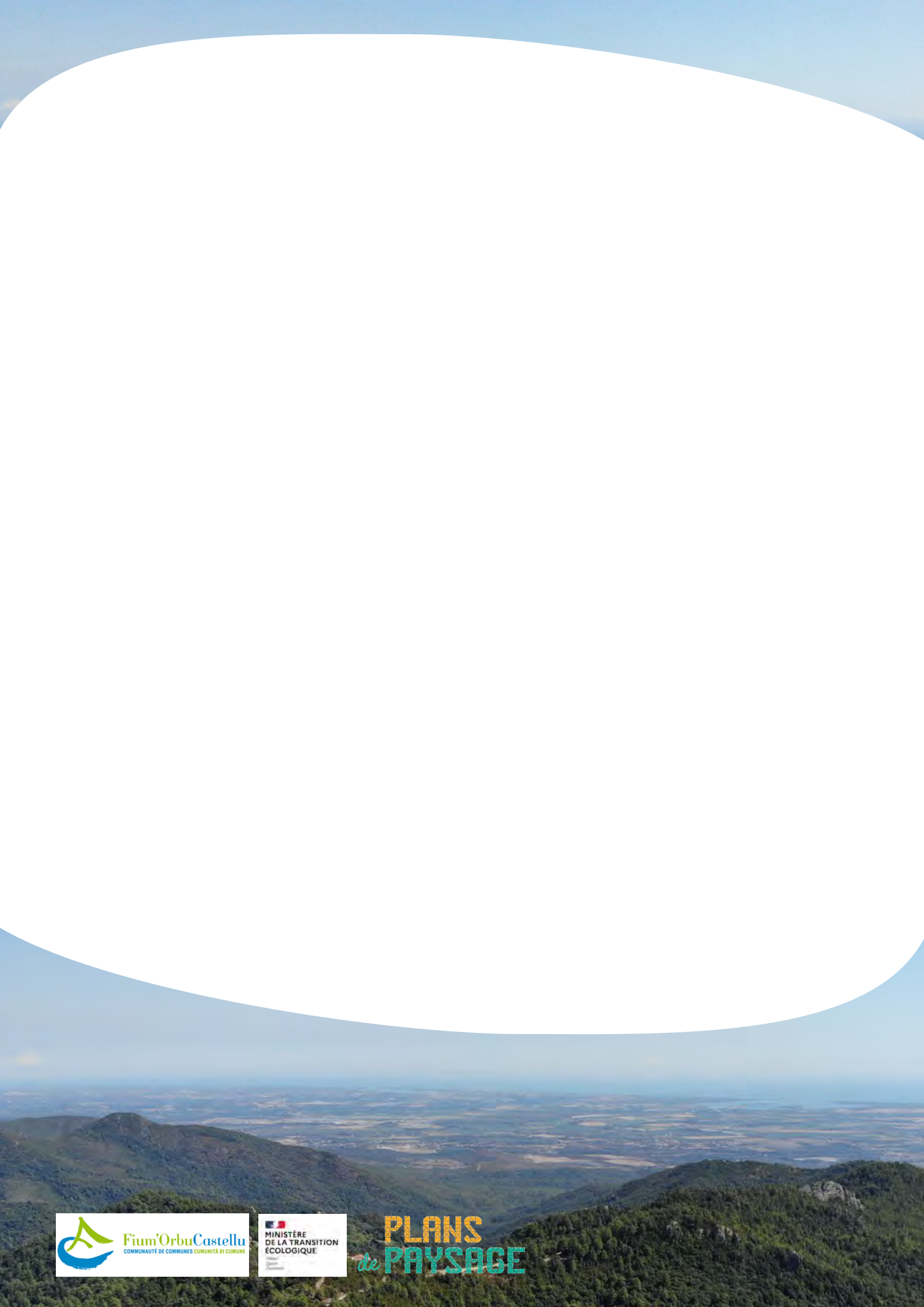
LES SITES DE PROJET POTENTIELS

- La bâtisse départementale et sa réhabilitation
- L'aménagement de la place de l'église

- La création d'un espace convivial et pédagogique dans la châtaigneraie, près du stade de foot



Trame des principaux espaces ouverts en coeur de village, et situation de la route traversante principale



DE LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE À LA COHÉSION TERRITORIALE

PROPOSITION DE STRATÉGIE POUR LE PLAN DE PAYSAGE DU FIUM'ORBU CASTELLU

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

SOMMAIRE

4 - LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE

6 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

10 - ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

14 - TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

18 - LA COHÉSION TERRITORIALE

 *Les paragraphes introduits par cette icône abordent les orientations sous l'angle du changement climatique.*

LA MONTAGNE, LA PLAINE ET LA MER S'EMBRASSENT EN UN SEUL REGARD

Le Fium'Orbu Castellu : une macro-unité paysagère

En pénétrant dans le Fium'Orbu Castellu en voiture, depuis Bastia, la RT10 plonge vers la plaine au travers de ses champs, ses boisements et ses zones humides, avec en arrière-plan monumental, la chaîne centrale de montagnes de Corse.

A mi-hauteur des versants, le chapelet des villages interpelle. Ils sont posés à intervalle assez régulier, sur des éperons, avancées ou promontoires, ou bien accrochés aux versants, mais à peu près tous à la même altitude, et tous tournés vers la mer, offrant des vues sur cette plaine toutes plus spectaculaires les unes que les autres. Au coeur de la montagne, non visibles se trouvent aussi villages et hameaux. La montagne n'est pas si sauvage, elle est bel et bien habitée. L'authenticité et l'art de vivre corse nous y attendent.

De multiples points de vue sur ce véritable «paysage-tableau» parsèment le territoire, depuis la plage, l'étang d'Urbinu, depuis des points hauts de la plaine qui n'est pas si plate, depuis même les zones d'activités ! On regrette de ne pas en profiter tout au long du parcours de la RT10, support de l'urbanisation récente, de la publicité et des activités. C'est vrai que dans la plaine «on s'active». On ne voit pas non plus clairement les accès vers la mer et vers la montagne, bref, qui ne connaît les richesses du Fium'Orbu Castellu poursuit son chemin... quel dommage !

Il existe ainsi une réelle cohérence paysagère de ce territoire «administratif», qui est tout d'abord visuelle et spectaculaire. Elle est ensuite hydrogéologique. Les fleuves venant de la chaîne ont formé la plaine, ils relient toujours la montagne à la mer, et l'eau y est omniprésente.

Elle est aussi historiquement humaine, car si on a évité la plaine par périodes (malaria, invasions...), certaines activités ont pourtant fondamentalement marqué et lié ce territoire. L'élevage a vu transhumer les bêtes de la plaine aux alpages, sur quelques deux mille mètres de dénivelé en seulement quelques dizaines de kilomètres à vol d'oiseau, la forêt en est parsemée de bergeries... et l'on croise aujourd'hui encore des vaches jusqu'au coeur des villages ou bien même sur la plage. Le bois fut une fierté, le territoire n'en manque pas avec près de soixante-dix pour cent de forêt. Sur une courte période au début des années 1930, la Fortef a donné un tournant décisif à la plaine. La «route» du bois, du téléphérique près de San Gavinu au port de Calzarellu de Prunelli, en passant par l'usine d'Agnatellu, les cités ouvrières d'Abazzia et de Migliacciaru, cette route reste ancrée dans le paysage, jalonnée des traces de cette activité aujourd'hui disparue. Mais il ne s'agissait pas que d'exploitation forestière, cette industrie marquait le développement de l'agriculture dans la plaine, car il lui fallait nourrir ses ouvriers. Elle amena également des équipements dans la plaine : une nouvelle église, des écoles, des services médicaux, des logements bien sûr. Prunelli revendique d'ailleurs encore aujourd'hui cette vocation de services à l'attention du territoire, voire de la Corse en général.

Il y eu aussi des activités minières, et aujourd'hui, le tourisme vert débute peut-être une nouvelle relation. Le Mare a Mare et le Mare Monti, déjà, permettent de traverser toutes les ambiances de cette macro-unité paysagère.



Entrée Nord du territoire, RT10, Ghisonaccia



Vue sur les montagnes depuis l'étang d'Urbinu



Vue sur la plaine depuis Serra

SCHÉMA DE COHÉRENCE PAYSAGÈRE



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

CONSTAT

Une plaine devenue profondément agricole mais sujette à une certaine méconnaissance, une perception globale négative, un sentiment de perte de contrôle face à un développement extrêmement rapide

Des atouts naturels forts dont peu sont valorisés et/ou accessibles : le bocage agricole, les espaces humides et boisés, le littoral sableux, les fleuves...

Un territoire d'activités agricoles, de services, d'artisanats dont l'identité se dilue :

Une traversée du territoire routière, par endroit peu qualifiante

Une urbanisation « incontrôlée » et peu qualitative : lotissements, zones d'activités

Des polarités urbaines de plaine sous tension parfois mal perçues, en développement

Des friches industrielles et agricoles (bâties et champs)



Campagne



Espaces boisés



Littoral



Fleuves & zones humides



RT10



Lotissements



ZA



Friche agricole



Friche industrielle

ORIENTATIONS, PRINCIPES D' ACTIONS, LEVIERS

PRÉSERVER ET RÉVÉLER LA CAMPAGNE, SES RICHESSES PAYSAGÈRES ET SES PRODUITS

Soigner et valoriser les paysages de

campagne

Préserver l'activité agricole, les espaces et la trame bocagère (haies, espaces ouverts, bosquets, ripisylves), et les valoriser, notamment par les routes et chemins de campagne et par le développement des

circuits courts

Encadrer le développement du photovoltaïque sur hangar et au sol

Eviter la dissémination et la multiplication des constructions agricoles

Sanctuarisation du foncier agricole aux PLUs

Animation foncière pour les friches

Introduction de clauses ou conventions environnementales dans les baux de foncier agricole public

Relance du DOCOBAS, concertation avec les agriculteurs (CA)

Poursuite, élargissement, animation du PAT

Programme sentiers et schéma vélo CCFC

Programme Eco-tourisme

Possibilité d'inscription des chemins en emplacements réversés aux documents d'urbanisme

Schéma ENR (PCAET à relancer)



La trame bocagère des espaces agricoles, haies, fossés, ripisylves des cours d'eau et canaux lorsqu'ils existent, permettent d'amortir les effets des pluies intenses, l'érosion, et apportent de façon générale une fraîcheur aux cultures qui vont de plus en plus souffrir des canicules répétées.

De façon générale, l'agriculture doit rester vigilante : au travail des sols, de façon à les garder vivants, à l'observation de l'augmentation des températures qui peut créer une vulnérabilité, à la limitation de l'intensification avec ses risques faces aux épisodes méditerranéens, à la diversification pour faire face aux aléas... Sur les territoires où « tout va bien », on ne sait pas quand ni quelles problématiques vont émerger, mais il en émergera.

VALORISER LA PRÉSENCE DE L'EAU DOUCE ET LA NATURE LIÉE

Valoriser les espaces humides et les boisements de plaine

Permettre la découverte raisonnée (voire accompagnée) des espaces naturels remarquables

Décliner un volet découverte de pleine nature au programme écotourisme, à l'échelle de la CCFC Mobiliser un groupe de travail avec les partenaires du territoire : Pnr Corse, Conservatoire du Littoral...

Recenser les activités existantes, les lieux, et potentialités, les sites en tension

Etablir une stratégie raisonnée de développement de l'écotourisme de pleine nature, la mettre en lien avec la valorisation des activités agricoles et artisanales du territoire, et la valorisation des villages de montagne



Les ripisylves des cours d'eau sont les premiers barrages aux inondations. Elles permettent également de réguler la température des cours d'eau lors des épisodes caniculaires et ainsi limiter la dégradation des milieux aquatiques.

Les zones humides quant à elles sont de véritables éponges,

non seulement pour faire face aux épisodes méditerranéens qui vont devenir de plus en plus intenses, mais vis-à-vis du CO₂. Elles sont en effet l'une des formations naturelles les plus efficaces en termes de stockage. Sans oublier leur valeur reconnue depuis longtemps pour la biodiversité. A Biot, dans les Alpes Maritimes, la communauté de communes rachète des terrains artificialisés pour les renaturer en zones humides afin d'introduire des zones tampons pour les crues.

Permettre l'approche des fleuves, rivières et sites d'eau douce dans la plaine

Aménager des espaces conviviaux

Développer un réseau doux en intégrant les risques inondation

Programme sentiers et schéma vélo CCFC

PLU, PMS (plan de mobilité simplifié)

Animation foncière

Rendre plus visibles et soigner les accès aux plages et à la mer

Limiter l'urbanisation le long des routes à la mer, à minima, ménager de vraies coupures d'urbanisation, à travers les Trames Vertes et Bleues par exemple, et qualifier ces voies

Développer la mobilité douce vers la mer, depuis la plaine et depuis la montagne et les villages Qualifier les « arrivées » sur les plages notamment en éloignant les stationnements du rivage et en réduisant leur impact visuel (cacher grâce à des arbres, privilégier sol naturel compte-tenu de la fréquentation principalement estivale)

SCOT, PLU, PMS (plan de mobilité simplifié)

Programme sentiers et schéma vélo CCFC

Concertation riverains, propriétaires et gestionnaires

Définition et poursuite des « operati » en s'appuyant et en accompagnant les associations

Réflexion sur le stationnement en bordure de mer

(éloignement du véhicule)

Qualification des accès



Il existe sur le territoire des secteurs urbanisés en bord de mer. Pavillons ou campings, ils peuvent être à terme affectés par une double-peine : l'élévation de la mer assorties des phénomènes de surcôte durant les tempêtes et crues-inondations des cours d'eau à proximité.

En Région PACA, 20% de la population vit en zone inondable, soit près de 1 million d'habitants (source INSEE 2021).

ASSURER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET DE L'AMBIANCE NATURELLE ET AGRICOLE DE LA PLAINE EN LA TRAVERSANT

Qualifier la RT10

Définir et préserver les coupures d'urbanisation
Identifier et préserver les cônes de vue dynamiques sur la montagne et les villages
Soigner les abords
Lui donner le caractère d'un boulevard urbain à la traversée des agglomérations et y qualifier les principales entrées

Etude de diagnostic global sur tout le tracé en collaboration avec la Collectivité de Corse
SCOT & PLU
Contrat de route multipartite
Règlement local de publicité

FAVORISER L'INTÉGRATION DU BÂTI EXISTANT DANS SON ENVIRONNEMENT RURAL ET NATUREL

Améliorer la perception des lotissements et habitats individuels existants

Végétaliser, perméabiliser
Qualifier l'espace public : voirie, végétalisation...
Organiser la perméabilité des lotissements et développer les liaisons douces
Anticiper les mesures de requalification future
Sensibiliser les pétitionnaires
Travailler paysagèrement les lisières, espaces de transition entre urbanisation et espaces naturels

Guide grand public du jardin & clôture (avec CAUE)
Atelier grand public urbanisme, paysage et architecture
SCOT & PLU, PMS (plan de mobilité simplifié)
ORT (Opération de revitalisation de territoire)
Programme sentiers et schéma vélo CCFC
Partenariat pépinières
Création conservatoire espèces locales
Concertation habitants & sensibilisation

Améliorer la perception des zones d'activités existantes

Prendre en considération le grand paysage et la qualité urbaine & environnementale
Les relier en mode mobilité active aux pôles urbains et aux lotissements

Charte d'amélioration des ZA existantes (avec les propriétaires et exploitants)
Programme sentiers et schéma vélo CCFC

PERMETTRE LA CRÉATION

D'UNE ARCHITECTE DE PLAINE SINGULIÈRE ET INTÉGRÉE, QU'ELLE SOIT D'HABITATION OU D'ACTIVITÉS

Encadrer l'architecture des nouveaux lotissements et habitations individuelles


Définir* et communiquer les grandes lignes d'une architecture de plaine et des espaces libres d'accompagnement (espaces publics : usages et traitement, perméabilité, liaisons douces ; espaces privés : traitement parcelles : implantation, accès dont piéton et liens doux, clôtures et interface avec les espaces agricoles et naturels, perméabilité, principes de végétalisation et palette...)

* Pistes de définition :

- Reprendre les usages locaux de l'architecture traditionnelle en plaine (trame et prospect urbain, densité, hauteur, volumétrie, typologies)
- Adapter le développement aux caractéristiques et échelles des lieux
- Mutualiser les accès, réutiliser les accès existants
- Limiter les nouveaux accès sur les axes majeurs
- Privilégier la desserte parallèle aux accès principaux
- Intégrer les nouveaux enjeux de perméabilité, de nature en ville, de lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)

Charte locale (avec CAUE) avec déclinaisons :

- compatibles à l'annexion au PLU
- sensibilisation grand public
- guide instructeurs
PLU (et OAP)
Sensibilisation, négociation promoteurs et porteurs projet en amont des projets
Formation instructeurs droit des sols

 Dans le contexte local de la plaine orientale, parcourue de rivières et de fleuves, l'artificialisation des terres augmente le risque général d'inondation. Conserver au maximum la perméabilité des sols dans tout projet de construction et laisser l'eau circuler en évitant la création d'obstacles de type murs d'enceinte sont des orientations à privilégier. Le principe de «Zéro Artificialisation Nette» est inscrit dans la récente Loi sur le Climat et la résilience*. Il est prévu à l'horizon 2050. Mais d'ici là, les territoires doivent diviser par 2 le rythme de leur artificialisation dans les 10 prochaines années, par rapport aux 10 années précédentes.

Par ailleurs, la recherche de la remobilisation des matériaux**, de l'architecture bioclimatique, de la végétalisation pour lutter contre l'ICU, de la (ré)activation d'exploitation et de filières locales pour les matériaux, sont des leviers d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

* LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets


**Pour exemple, à Miramas dans la Bouches-du-Rhône, un groupe

scolaire est en construction, il réutilise les matériaux de structures des hangars qui occupaient le terrain et ont été démolis.

Encadrer les éventuelles futures zones d'activités et équipements

Prendre en considération le grand paysage et la qualité urbaine & environnementale
Relier en mode mobilité active aux pôles urbains et aux lotissements

SCOT, PMS (plan de mobilité simplifié) & PLU (OAP)
Programme sentiers et schéma vélo CCFC
Cahiers de prescriptions Architecturales, Environnementales & Paysagères détaillées
Sensibilisation, négociation porteurs projet en amont

 Les principaux déplacements réalisés par les particuliers en véhicule personnel sont les trajets domicile-travail. L'incitation à la pratique des mobilités actives et le développement des transports en commun sont des leviers forts de la lutte contre le changement climatique. Lorsqu'un territoire est en plaine, l'opportunité en est d'autant plus importante. Le réseau sera d'autant plus incitatif s'il est apaisé donc si possible séparé des voies véhicules, confortable (ombrage, qualité des revêtements), bien connecté aux pôles d'emploi, scolaires, d'habitation, centres d'intérêt.

FAIRE DES PÔLES URBAINS EXISTANTS ET À VENIR DES ESPACES APAISÉS ET CONVIVIAUX

Encadrer le développement des nouvelles polarités

Fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs aux nouveaux aménagements : qualité architecturale et urbaine, liens doux, qualité environnementale (perméabilité, végétalisation), qualité sociale (espaces conviviaux, évènementiels...)

Limiter les nouveaux lotissements et leur privilégier de nouveaux quartiers «de vie»

- Encourager la mixité sociale et urbaine

PLU (et OAP) - (L'application des principes d'actions devra s'inscrire dans le cadre législatif en vigueur et notamment dans le respect des lois Littoral et Montagne, dont les modalités sont définies par le PADDUC)
Démarche de concertation avec les habitants des villages & de plaine

Apaiser les polarités urbaines sous tension et les qualifier

Orienter les aménagements de ces polarités en retrait et en profondeur de la RT10 pour casser la linéarité du développement le long de la voie
Développer les fonctions de centralité et de proximité

Qualifier les espaces publics en multifonctionnalité : convivialité, nature en ville, confort face au effets du changement climatique, vitrine du territoire...

PLU (OAP), PMS (plan de mobilité simplifié)
Programme de requalification de centre urbain
ORT (Opération de revitalisation de territoire)
Concertation locale
Programme sentiers et schéma vélo CCFC

RÉPARER LES ESPACES DÉGRADÉS OU ABANDONNÉS

Réhabiliter la décharge

Intégration des zones de décharge, dépollution, végétalisation, protection des environs

Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation

Donner une destination aux friches industrielles en valorisant leur histoire (notamment pour le bois)

Valoriser les friches industrielles en relation avec leur histoire et leur environnement, et/ou en les tournant vers l'accueil des énergies renouvelables

Inventaire à l'échelle de la CCFC (CAUE, communes...)
Définition des programmes en concertation avec la population
PLU (Zones réservées, préemption, DUP... ?)
Animation foncière (GIRTEC, négociations...)
Procédure de protection (MH, patrimoine XXIème siècle...)
Mise en oeuvre de projets de réhabilitation/reconversion

Réhabiliter les friches bâties agricoles

Valoriser les friches bâties agricoles et notamment le réseau des anciennes caves viticoles

Inventaire à l'échelle de la CCFC (CAUE, communes...)
Définition des programmes en fonction des situations (patrimonialité, proximité pôle urbain, potentialités intrinsèques pour habitat, artisanat, etc.)
Animation foncière
Procédure de protection (MH, patrimoine XXIème siècle...)
Mise en oeuvre de projets de réhabilitation/reconversion

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

CONSTAT

De grandes richesses patrimoniales et culturelles des villages et de leur environnement, mais une démographie en baisse, une faible attractivité résidentielle, une certaine dévitalisation et un abandon progressif du bâti traditionnel, avec pourtant un constat de regain d'intérêt et de nouvelles demandes d'installation

De formidables atouts montagne : nature & ressources mais une forte sensibilité au feu

Des villages en perte de population confrontés au problème de l'offre d'habitat, visible dans le paysage

L'accessibilité à améliorer et des équipements et espaces publics à requalifier, aménager, installer...

Une réelle solidarité traditionnelle garante de cohésion sociale et symbole de «l'esprit corse»

Un patrimoine bâti très diversifié et auquel les habitants sont fortement attachés

Une forte présence de jardins accompagnant les bâtis, au coeur des villages à la trame aérée

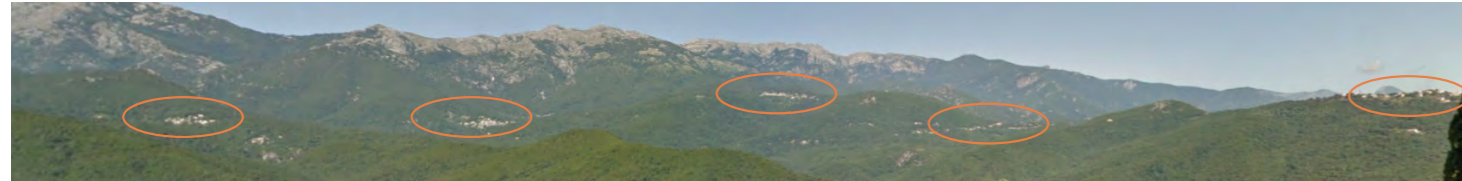
Une faiblesse d'infrastructures d'accueil touristique, mais un réel potentiel d'éco-tourisme

Des milieux naturels exceptionnels : fleuves, forêts, montagne

Des accès aux fleuves rares et pour certains sous tension

Des forêts très diversifiées, peu exploitées, peu parcourues et extrêmement sensibles au risque incendie

Le GR20 et le Mare a Mare



Chapelet de villages de montagne : Ania, San Gavinu, Isolacciu, Acciani, Prunelli, vus depuis Serra di Fium'Orbu



Ghisoni



Place de San Gavinu



Salle, jeu boules, espace festif Chisà



Jardins Ventiseri



Solenzara



Forêt de Poghu

ORIENTATIONS, PRINCIPES D'ACTIONS, LEVIERS

FAVORISER LA PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DU BÂTI TRADITIONNEL ET PERMETTRE UN

DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES VILLAGES DANS LEUR CONTINUITÉ ARCHITECTURALE

Accélérer, accompagner et faciliter le règlement des problèmes fonciers, autant sur le bâti que sur le non bâti

Mutualiser les efforts des communes dans la gestion foncière et accompagner les propriétaires privés dans leurs démarches

Mise en place d'un conseil à l'échelle de la CCFC
Campagne de communication sur les outils et démarches

Recherche de financements-programmes d'accompagnement dans le cas de bâtiments ou espaces stratégiques

Partenariat avec le GIRTEC et l'OFC (Office Foncier de la Corse)

Permettre le développement raisonné des villages et hameaux (nouvelles constructions, réhabilitation d'anciens hameaux) dans le respect de la qualité de vie des villages

Organiser un urbanisme nouveau raisonné sur les villages et prendre appui sur les sites anciennement habités

Documents d'urbanisme locaux et Opérations d'Aménagement Programmées détaillées (OAP)
Elaboration d'agumentaires historiques et paysagers pour répondre à la Loi Montagne et concertation avec la Collectivité de Corse

Porter des projets d'aménagements publics intégrés

Préserver le patrimoine bâti villageois, notamment celui de l'habitat et assurer la continuité identitaire dans les nouvelles constructions

Définir* à l'échelle locale les caractéristiques architecturales des villages et des hameaux, établir des prescriptions et sensibiliser

Engager la réhabilitation du bâti dégradé

Charte architecturale locale (avec CAUE et en concertation locale) avec déclinaisons :

- compatibles à l'annexion au PLU

- sensibilisation grand public

- guide instructeurs

ORT (Opération de revitalisation de territoire)

Documents d'urbanisme communaux

Sensibilisation, négociation en amont des projets

Formation instructeurs droit des sols

Possibilités de convention commune-propriétaires

privés pour la mise en oeuvre de restaurations, réhabilitation sur des espaces stratégiques (façades

de la place principale du village par exemple)

*Pistes de définition :

- Préserver la structure et la morphologie urbaine traditionnelle (resserrer les contours des zones urbaines autour des noyaux anciens, déterminer des règles inscrites dans la trame urbaine traditionnelle, adapter le développement aux morphologies urbaines existantes)

- Permettre des constructions en greffe ou à la frange des villages sans remettre en cause la taille des noyaux urbains anciens

- Ménager les espaces de respiration et les espaces aérés des villages (Serra, Prunelli, Solaro...)

Préserver et valoriser les patrimoines bâtis qu'ils soient monuments historiques, vernaculaires, industriels, artisanaux...

Poursuivre l'inventaire, les actions de préservation et de valorisation des patrimoines liés aux activités traditionnelles et industrielles (traces de l'exploitation du bois, fours, moulins...)

Poursuivre l'inventaire, les actions de préservation et de valorisation des patrimoines liés à l'eau (sources et fontaines)

Poursuivre l'inventaire, les actions de préservation et de valorisation des patrimoines religieux et liés à l'histoire (chapelles, église, cimetières... habitations troglodytiques...)

Inventaires thématiques à l'échelle de la CCFC (CAUE, Collectivité de Corse, DRAC, communes...)

Procédures de classement (documents d'urbanisme, MH...)

Opérations de mises en sécurité

Etudes d'opportunité pour leur valorisation : circuits découverte patrimoniale en lien avec l'éco-tourisme, thématiques et/ou par village (L'Office de l'Environnement de la Corse finance et réalise ce type de sentiers : i chissi di a memoria)

Mise en oeuvre et communication

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ AUX VILLAGES PAR ROUTE ET EN MODE ACTIF

Permettre de relier plus aisément les villages tout en valorisant les paysages traversés

Développer le réseau de mobilité active entre les villages et vers la plaine

Documents d'urbanisme locaux

Programme sentiers et schéma vélo CCFC avec

priorisation sur remise en état des chemins existants (Anciens sentiers reliant les villages pour la marche et chemins communaux/ruraux agricoles pour le vélo)

Soigner les routes pour en assurer à la fois leur praticité et leur fonction de découverte dynamiques des paysages

Qualifier et entretenir les routes et leurs abords

Partenariat avec la Collectivité de Corse pour les routes
Charte qualité des routes

FAVORISER LA MISE EN PLACE DES CONDITIONS D'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DU CADRE DE VIE

Organiser l'implantation d'équipements, commerces et services en cohérence avec les besoins et aspirations des villages et en assurer la qualité architecturale

Au-delà du paysage physique, favoriser le dynamisme des villages et leur «paysage social»

Documents d'urbanisme communaux
Animation foncière
Démarche de partenariats avec les acteurs «de la plaine» (producteurs, supermarché, centres médicaux, clubs sportifs...)

Mettre en place les conditions physiques d'une vie sociale communale dans le respect et la valorisation des paysages

Soigner les espaces publics en offrant des lieux de convivialité, d'évènements... pour tous âges, et en respectant, voire s'appuyant sur les qualités paysagères des villages (belvédères, châtaigneraies et oliveraies, places naturelles, jardins...)

Documents d'urbanisme communaux
Charte locale paysagère ou volet paysager de charte architecturale
Planification, programmation, mise en oeuvre

Reconnaître les pratiques «operati» comme pratiques citoyennes, les promouvoir et les animer

A l'instar des comités citoyens citadens et des démarches participatives, élargir ces pratiques d'actions collectives au service du bien commun, dans

la vie quotidienne des communes

Concertation, désignation de groupes et de délégués par type d'opérations, calendrier...


Définir une charte de bonnes pratiques par thématique d'operati, pour les nouveaux arrivants et les visiteurs souhaitant participer

PRÉSERVER ET CONFIRMER LE CARACTÈRE RURAL DES VILLAGES DU FIUM'ORBU CASTELLU LAISSANT UNE FORTE PLACE À LA NATURE RUDÉRALE ET CULTIVÉE EN LEUR COEUR ET EN PÉRIPHÉRIE

Poursuite et élargissement du PAT

Au vu du succès rencontré, poursuite si possible du programme, suivi et accompagnement des actions réalisées et de la gestion dans le temps, notamment en lisière de villages et hameaux

Intégrer des prescriptions paysagères au programme, sous la forme d'une charte de bonnes pratiques


 *Il est important de préciser ici l'importance du rôle joué par les terrasses réalisées en pierres sèches. Elles sont tout d'abord un rempart à l'érosion lors des pluies qui vont s'accroître avec l'intensification des épisodes méditerranéens. Perméables, elles permettent également aussi à l'eau de circuler et constituent des habitats à part entière pour la biodiversité. Quant aux châtaigneraies, souvent proches des villages, l'on peut citer l'exemple de l'Ardèche qui revalorise cette culture. De nombreux espaces sont replantés, avec le plus souvent un objectif de revenu complémentaire. Enfin, avec l'élévation générale des températures et la disponibilité de la ressource en eau (même si aujourd'hui elle semble acquise, elle dépend aussi de l'enneigement qui va diminuer en Corse comme partout ailleurs), il s'agit d'organiser l'adaptation des cultures, vergers, maraîchères, en fonction des micro-contextes de chaque village.*

Préserver les trames aérées et jardins au sein des villages

Une typicité qui participe de la qualité de vie villageoise, et finalement peu présente en Corse, où les villages sont souvent plus compacts, à préserver dans ses principes spatiaux et dans la qualité intrinsèque, souvent très naturelle, jardinée ou pas, atout pour la vitalité des villages

Documents d'urbanisme communaux
Charte locale paysagère ou volet paysager de charte architecturale
Promotion du PAT et animation
Operati spécifiques pour la gestion, l'entretien
Pépinière, conservatoire intercommunal

Aménagements d'espaces conviviaux / pédagogiques / jardins partagés... au sein des parcelles communales

 *La nature en ville est un programme national qui vise le maintien et la réintroduction de la biodiversité en milieu urbain. Mais les apports de la végétation vont au-delà, notamment en termes de lutte contre les effets d'îlot de chaleur urbain. Même si l'on ne se sent pas en «milieu» urbain au sein d'un village, il n'en reste pas moins un espace bâti, la lutte contre l'ICU et la préservation de la Nature en ville sont tout aussi importants, et vont participer de la qualité du cadre de vie aux villages.*

PRÉSERVER ET VALORISER LE CAPITAL NATURE EXCEPTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT DES VILLAGES DU FIUM'ORBU CASTELLU (MONTAGNE, FORÊTS, EAU DOUCE),

Développer et accompagner l'éco-tourisme

Infrastructures d'accueil et activités découverte

Volet paysager du guide de l'éco-hébergement
Etude d'opportunité à l'échelle CCFC, incluant les orientations pressenties de chaque village
Requalification de certains gîtes, constructions de nouveaux

Ouvrir de façon raisonné des accès aux fleuves, rivières et sites d'eau douce et les rationaliser

Élargir et apaiser la fréquentation dans le respect des paysages et des milieux


Mutualiser les actions liées au label «Rivière sauvage» et les élargir à tous les fleuves et certains affluents importants et fréquentés de la CCFC
Recenser les lieux surfréquentés
Établir une stratégie d'accès, d'accueil, de surveillance (dont zones de stationnement, saisonnalité, cheminements d'accès et le long des cours d'eau, activités et guide-découverte, communication, hébergement...)

Gagner en lisibilité sur la stratégie et la mise en oeuvre des actions de prévention des incendies de forêt

Stratégie sur le long terme
Actions court terme

Coordination stratégique à l'échelle de la CCFC avec les différents acteurs
Bilan de mise en oeuvre de l'opération-pilote, ajustements, généralisation

Communication auprès des habitants et communes


 *La bonne gestion du risque incendie est la condition de la survie des villages de montagne entourés de forêt, et ce, pour de plus en plus de territoires. Parmi les leviers de la gestion, le sylvopastoralisme est important, et souvent reprend une tradition locale ancestrale. C'est un outil reconnu par de nombreux SDIS. Il est également utilisé par des propriétaires forestiers, faisant appel à des bergers en passant des conventions, et suivant les conseils d'ingénieurs forestiers déterminants les zones et les périodes de pâturage de façon à ne pas fragiliser la régénération.*

Impulser une dynamique pour l'exploitation forestière et poser le cadre du respect des paysages

Volonté politique
Diagnostic global et stratégie

Concertation des acteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers => groupe de travail forêt
Se rapprocher des démarches régionales : collectif pour la forêt, acteurs institutionnels tels que DRAAF, OEC...


Approfondissement de la connaissance
Etude d'opportunité exploitation et filière
Classement des bois
Faire évoluer la charte forestière en y intégrant un volet paysager

 *Si cette impulsion se concrétise, l'enjeu sera de bien mener l'exploitation, d'un point de vue paysager, mais aussi du changement climatique, car de nombreuses espèces sont perturbées par l'élévation des températures et les épisodes de sécheresse. Il conviendra d'accompagner scientifiquement l'exploitation.*

Valoriser la station du Renoso

Paysagement et dans ses vocations

Etude ravinement (en cours)
Etude d'opportunité pour la diversification de l'accueil : saison, activités, hébergements... (éco-tourisme)

 *La réflexion sur l'évolution des stations de ski et stades de neige est complexe. Les sports de neige y sont souvent exclusifs. Lorsque l'enneigement ne permet plus cette pratique, ou insuffisamment pour une rentabilité des infrastructures, l'élargissement des usages, en qualité et sur d'autres saisons est à considérer si le lieu possède à la fois une attractivité et des infrastructures, notamment d'accès. Mais ce n'est pas évident. On constate actuellement un intérêt des stations de basse altitude pour le tourisme de proximité ne mettant pas en jeu des activités «artificialisées». L'accueil pédagogique et scientifique est de plus en plus expérimenté également, par des stations qui souhaitent rester à taille humaine et ne pas s'exposer à une surfréquentation et à une dégradation de ses milieux naturels. Il s'agit, de façon générale, de repenser le tourisme sous l'angle des empreintes carbone et environnementale.*

CONSTAT

Des «milieux humains» très sectorisés : nature et tourisme au sommet (GR20, station de ski), villages et hameaux de montagne, pôles intermédiaires et poches résidentielles de piémont/plaine, espaces littoraux touristiques (et parfois résidentiels)

Une faiblesse de la lisibilité, des transitions et des liens physiques

Un habitat historique essentiellement villageois (zones humides et malaria dans la plaine, positionnement défensif, proximité de la forêt-ressource) face à des phénomènes urbains, industriels, agricoles et touristiques plutôt récents et non localisés dans ou à proximité des villages, mais sur les crêtes, la plaine et le littoral

Une traversée routière du territoire initialement prévue comme liaison rapide Nord-Sud, qui n'a pas (encore) vocation à faire découvrir le territoire et sert par ailleurs de support d'urbanisation et de communication commerciale

Une transformation profonde des aspirations d'habitats, teintée d'un nouveau regain pour le traditionnel mais un besoin d'équipements essentiels, actuellement plus concentrés dans la plaine

Des routes souvent étroites et sinueuses, un manque de cheminements doux (ou disparition), un manque de transport en commun

Une fréquentation touristique très ciblée mer-montagne, plus les sites emblématiques des fleuves

Peu de connections des lieux touristiques avec les villages, et peu d'infrastructures d'accueil

Aucune mise en valeur de la campagne, et peu de valorisation des produits et de l'artisanat local

Une réelle opportunité de développement d'un tourisme doux, raisonné et orienté vers l'art de vivre corse



Refuge du Prati sur le GR20



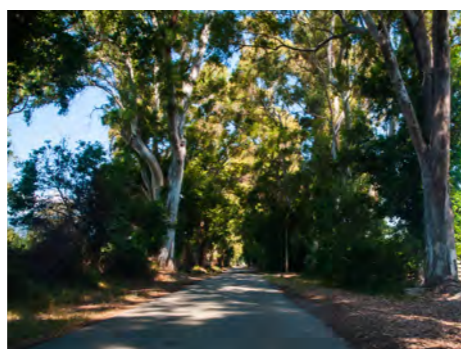
Ancien chemin depuis Serra



Route vers Isolacciu



Carrefours RT10, route de la mer Ghisonaccia



Route vers la plage de Prunelli



Hébergements touristiques à Vignale

ORIENTATIONS, PRINCIPES D' ACTIONS, LEVIERS

FAIRE DU RÉSEAU ROUTIER LE PREMIER VECTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET Y INTÉGRER L'INVITATION À SA DÉCOUVERTE DANS TOUTE SA MULTIPLICITÉ

Qualifier la RT10 (suite) et notamment ses carrefours, pour rendre plus lisibles les accès mer, plaine et montagne et inviter à la découverte

Définir des orientations paysagères pour les carrefours de la RT10, permettant une lisibilité et une invitation claires à pénétrer dans les terres, vers la montagne et la mer

Etude de faisabilité en concertation avec la Collectivité de Corse (RT10)

Améliorer le réseau routier montant aux villages dans le respect et la valorisation des paysages traversés et de façon raisonnée vis-à-vis des objectifs d'accueil des villages (suite)

En concertation avec les villages, définir une stratégie de requalification avec la Collectivité de Corse notamment, accompagnant sur le long terme ses opérations programmées et élaborer des plans de gestion route

Concertation et études
Charte architecturale et paysagère des routes (avec le CAUE)

Délégation de maîtrise d'ouvrage (déchargement de la Collectivité de Corse pour des petites opérations n'engageant pas la question de la sécurité)
Tableau de bord de suivi et retour des usagers

Qualifier le réseau routier secondaire de plaine traversant la campagne et les zones naturelles en routes paysagères

Définir une stratégie de requalification avec la Collectivité de Corse notamment ainsi qu'avec les communes pour les voies communales, accompagnant sur le long terme les opérations programmées et élaborer des plans de gestion route. En sus ménager des espaces d'arrêt-minute sur des points de vue

patrimoniaux et d'arrêt-repos en immersion dans la campagne, mettre en évidence des lieux de production-vente, les points d'intérêt, résorber les points noirs...

Concertation (avec riverains également) et études
Charte architecturale et paysagère des routes (avec le CAUE)

Etudes de faisabilité
Communication

Valoriser en particulier la route du bois

Une démarche à long terme nécessitant peut-être des acquisitions foncières, des partenariats, mais pouvant aussi être mise en lien avec la réexploitation du bois ainsi qu'avec les milieux naturels forestiers.

Etude de faisabilité valorisation sur site, dématérialisée, en programme pédagogique
Communes plus particulièrement concernées : Prunelli-di-Fium'Orbu, San Gavinu, Poghju di Nazza, Serra di Fium'Orbu, Lugo di Nazza, Isolacciu di Fium'Orbu

DÉVELOPPER ET FAIRE DU RÉSEAU DE MOBILITÉ ACTIVE UN SUPPORT DE DÉPLACEMENT AU QUOTIDIEN ET DE DÉCOUVERTE

Poursuivre le développement et la mise en oeuvre du réseau de mobilité active hiérarchisant ses objectifs et ses tracés

L'orienter sur la pratique résidentielle au quotidien d'une part (liens équipements, services, village-plaine, inter-village...), et sur la découverte des paysages, plaine, mer, montagne, fleuve et villages en lien avec les activités actuelles et le programme éco-tourisme (liens GR, gîtes et hébergement, activités, points d'intérêt, boucles depuis les villages, artisanat...)

Documents d'urbanisme locaux
Programme sentiers et schéma vélo CCFC
Programme éco-tourisme
Charte qualité des chemins
Animation foncière
Partenariats Pnr Corse, Conservatoire du Littoral

Organiser la multifonctionnalité des pistes et chemins

Pistes DFCI, chemins de randonnées, promenades,

dessertes forestières... Minimiser la quantité des tracés et mutualiser leurs usages et leur entretien

Coordination des études et des acteurs

Faire vivre le réseau de mobilité active

Animer le réseau, organiser des évènements, organiser l'entretien

Partenariats, soutien financier

Mobilisation «operati» y compris en plaine

Clubs sportifs, acteurs de l'environnement...

ASSURER L'ÉQUITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES ET TECHNIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE, AUTANT QUE POSSIBLE ET DANS LE RESPECT DES PAYSAGES

Organiser un système de desserte des biens et des personnes sur tout le territoire

Au-delà du paysage, réfléchir à une organisation mettant en lien les équipements, services et communes présents sur la plaine, avec les villages (exemples : tiers lieux, Maison France Service, bureaux postaux, co-voiturage, bistrot de pays, épicerie franchisées de grandes enseignes...)

Etudes d'opportunité

Partenariats

Investissements



Les circuits courts (vente à la ferme, marchés de producteurs, livraisons de paniers...) sont des leviers forts de la transition énergétique. Au niveau mondial, un tiers des émissions de CO₂ sont liées à l'alimentation. Mais les «co-bénéfices» de l'activité économique en elle-même sont multiples, à commencer par le lien territorial, surtout ici où l'agriculture est diversifiée, s'étageant de la plaine à la montagne (élevage), et où les productions sont très complémentaires. Vient ensuite le lien social entre les agriculteurs eux-mêmes et avec les habitants. L'échange permet de mieux se comprendre, et de s'intégrer au territoire pour les nouveaux arrivants. Les circuits courts sont aussi un média de sensibilisation et de communication très efficace, sur les pratiques, sur les modes de culture, et ils peuvent générer de véritables dynamiques territoriales. Enfin, lors du premier confinement lié au Covid-19, au printemps 2020, beaucoup de marchés ruraux n'ont vu résister que leurs producteurs locaux, et les populations se sont ruées sur les points de vente à la ferme.

Accompagner le déploiement de la téléphonie fibre et mobile vers les villages

Certains villages ont déjà réalisé les réseaux internes et la connection des bâtis en attendant l'arrivée de

la fibre dont le déploiement est une obligation et en cours par la CdC

Accompagnement paysager

Organiser le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire y compris dans les villages

Solaire au sol, solaire en toiture même au village, micro-hydroélectricité, bois-énergie... les orientations du SRCAE peuvent aussi s'appliquer sur les villages et permettraient d'accentuer leur attractivité résidentielle

Etudes d'opportunité et de faisabilité

Accompagnement paysager et architectural

Accompagnement auprès des porteurs de projets

individuels et collectifs (centrales communales par exemple)

Renforcer l'équité et la solidarité entre plaine et village au sein de la communauté de communes

Afin d'éviter la centralisation plaine...

Poursuivre autant que possible la tenue de réunions intercommunales dans les villages

Renforcer le principe des «operate»

Mutualiser des services dont des guichets uniques en

relation et partenariat avec les organismes concernés

S'appuyer et soutenir le réseau d'associations

sportives et culturelles

A l'instar de la bibliothèque en tournée et du

solidaribus du Secours Populaire, développer des

systèmes de tournées de biens, de personnes et de

services dans les villages, notamment depuis les

équipements et commerces présents dans la plaine

(exemple d'initiative associative dans le cadre de

l'Economie Sociale et Solidaire pouvant être soutenue

: <https://monptitcamion.fr>)

DÉVELOPPER ET DIFFUSER UNE CULTURE COMMUNE DU TERRITOIRE, GRÂCE À SES PAYSAGES

Organiser des évènements «bicéphales» (à la fois en plaine et en montagne)

Notamment dans le cadre de la culture, des sports, de la pédagogie, culinaire... Inventer des évènementiels et activités se déroulant au village et au sein des

pôles de plaines, en montagne et en campagne, etc.

Partenariats, soutien financier

Mobilisation des équipements

«Jumelages» : tous les villages n'étant pas bicéphales

Sensibiliser les jeunes publics au territoire et ses paysages

Développer des activités périscolaires et des équipements à destination des jeunes publics

Formation d'animateurs (compétence périscolaire des communes) et définition de programmes pérennes

Rapprochement du milieu scolaire via les projets

d'établissement

Aménagements de sites d'interprétation facilement

accessibles

Partenariats avec le Pnr Corse, le Conservatoire du

Littoral, les guides..

Conforter les entrées du territoire dans leur rôle de vitrine, mais aussi d'interface et de liens avec les territoires limitrophes

Définir un mode de communication sur les entrées du territoire, routières et via les chemins de grande randonnées. Organiser la concertation avec les territoires limitrophes

Etude marketing territorial

Définition de représentants auprès des instances des

territoires voisins parmi les élus et techniciens des

communes limitrophes, qu'elles soient traversantes ou

non, et en fonction de leurs enjeux pour articuler au

mieux les objectifs des territoires et les interactions/

interfaces (Ghisonaccia pour le développement de

plaine, la RT10 depuis Aleria, Solaro pour l'articulation

tourisme balnéaire et fleuve Solenzara, Chisà pour le

risque incendie et la forêt, Ghisoni pour les espaces

naturels sommitaux, Vezzani pour la représentation

de l'artisanat local à l'extérieur... par exemple)

LE PAYSAGE EN TANT QUE SUPPORT DE COHÉSION DU TERRITOIRE DU FIUM'ORBU CASTELLU

Valoriser les villages, qualifier la plaine, (re)tisser les liens.

Parce que les paysages du Fium'Orbu Castellu s'organisent en superbe unité paysagère donnant à voir presque tous les milieux naturels corses en un seul regard, on ne peut que souhaiter que cette cohérence paysagère se traduise en cohésion sociale parmi les hommes qui l'occupent.

La stratégie pour le plan de paysage du Fium'Orbu Castellu s'appuie essentiellement sur ce paysage cohérent et magnifique, à l'instar de nombres de territoires qui définissent aujourd'hui leur paysage comme fil conducteur de leur projet (notamment au travers de leur SCOT).

S'appuyer sur les paysages, bien commun et fédérateur, permet de balayer tous les sujets, d'intégrer l'histoire, la nature, les activités, les ressources et l'économie, le lien social, la santé... et aujourd'hui, le contexte environnemental et notamment la prise de conscience vis-à-vis de la perte de biodiversité et des effets du changement climatique sur les hommes.

Ces 3 grands objectifs de qualité paysagère proposés ci-avant sont à la limite entre paysage et projet de territoire, forcément. L'un ne va pas sans l'autre. L'un doit servir l'autre. Et vice-versa.

Le schéma ci-contre synthétise les orientations proposées. Il s'agit maintenant de rédiger les actions opérationnelles, feuille de route de la communauté de communes et de ses partenaires, et d'étudier la vingtaine de sites-projet (ou études spécifiques) qui vont venir les illustrer.



Entrée Nord du territoire, RT10, Ghisonaccia

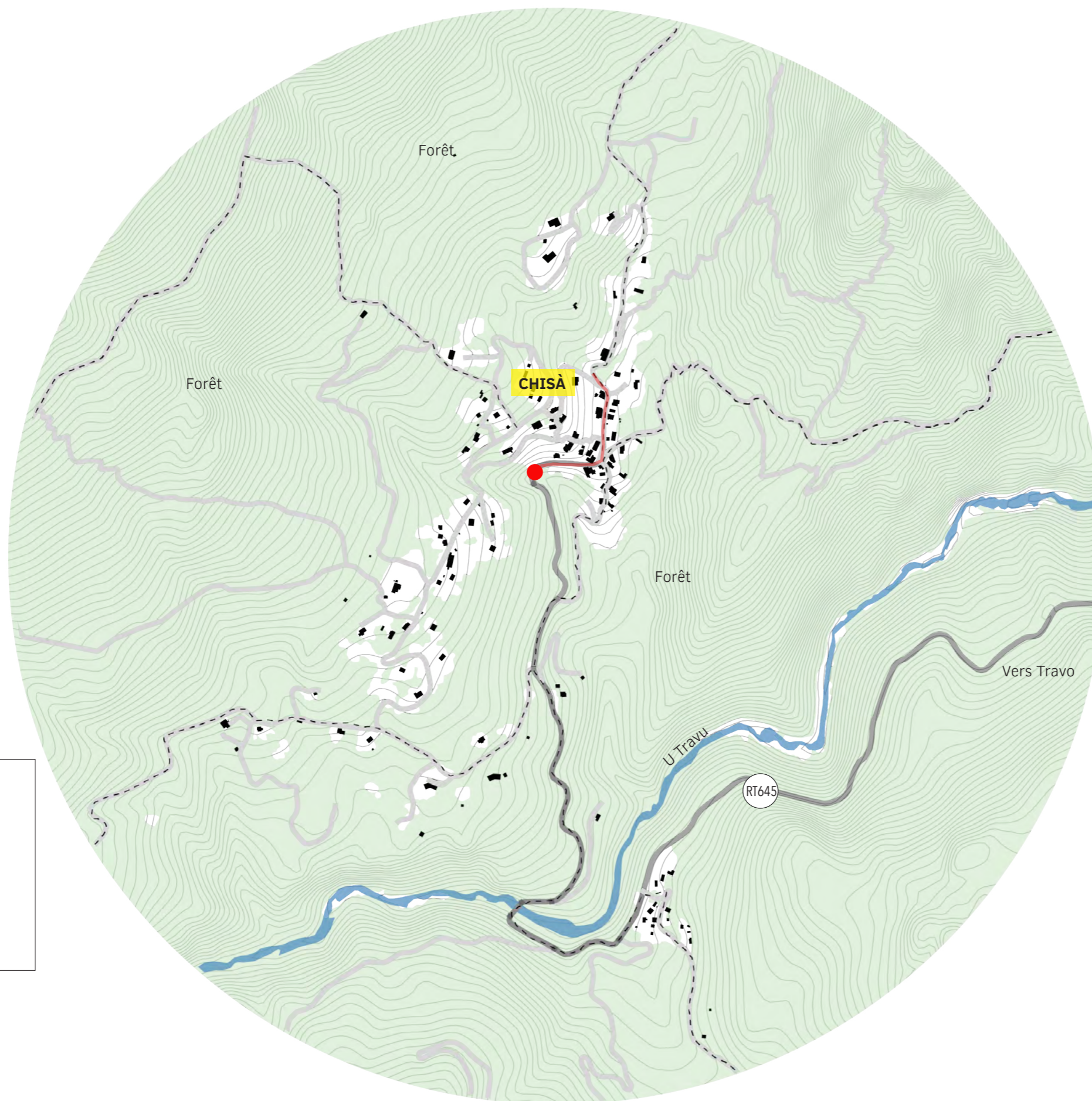


Vue sur les montagnes depuis l'étang d'Urbinu



Vue sur la plaine depuis Serra





LA TRAVERSÉE DE CHISÀ, VILLAGE AU COEUR DE LA NATURE

Chisà, plus jeune commune de Corse, met en oeuvre depuis plusieurs décennies des projets d'embellissement et d'équipements publics sur son territoire. Profondément orientées vers une image de nature, toutes les étapes s'organisent autour d'espaces conviviaux, de taille humaine, en utilisant des matériaux nobles, surtout la pierre, et en mettant en scène les vues sur les montagnes, la forêt...

Chisà se trouve au bout de la vallée du Travu, que l'on parcourt par la route territoriale 645. Celle-ci pénètre dans le village et le traverse jusqu'au gîte d'étape, où elle prend fin.

Elle a, de ce fait, une position très particulière au coeur du village, plus complexe qu'une simple voie de circulation. Elle est comme une colonne vertébrale pour le village, qui relie tous ses espaces, les équipements, les lieux publics.

Elle est également de part sa nature non traversante du massif, une voie peu fréquentée, où finalement, les enjeux de fluidité de la circulation passent largement derrière ceux de l'espace public et de l'apaisement d'un coeur de village.

L'idée ici est de donner à cette voie, depuis l'entrée du village au pont d'APiscia, une nouvelle apparence et une nouvelle fonctionnalité, celle d'un espace public liant et apaisé, qui reflète esthétiquement l'ensemble des efforts faits par le village en termes d'embellissement.

LES ENJEUX DE LA RT645

- marquer l'arrivée sur le village dès le passage du pont d'A Piscia
- apaiser l'allure des véhicules
- relier les circulations du village, notamment piétonnes
- lier les espaces et équipements publics
- maintenir de façon raisonnée la possibilité de stationnement
- mettre en valeur les vues, les ambiances et préserver, enrichir le patrimoine arboré et végétal le long de la route
- qualifier architecturalement les revêtements en leur donnant une fonction triple : esthétique en continuité avec les travaux déjà réalisés (escaliers notamment), de confort thermique et d'usage (piétons et véhicules), d'apaisement pour la circulation (par la rugosité, la largeur, l'élévation peut-être, la différenciation des revêtements...)
- préserver l'intimité des riverains de la voie

...

LES LIEUX D'INTÉRÊT PRINCIPAUX

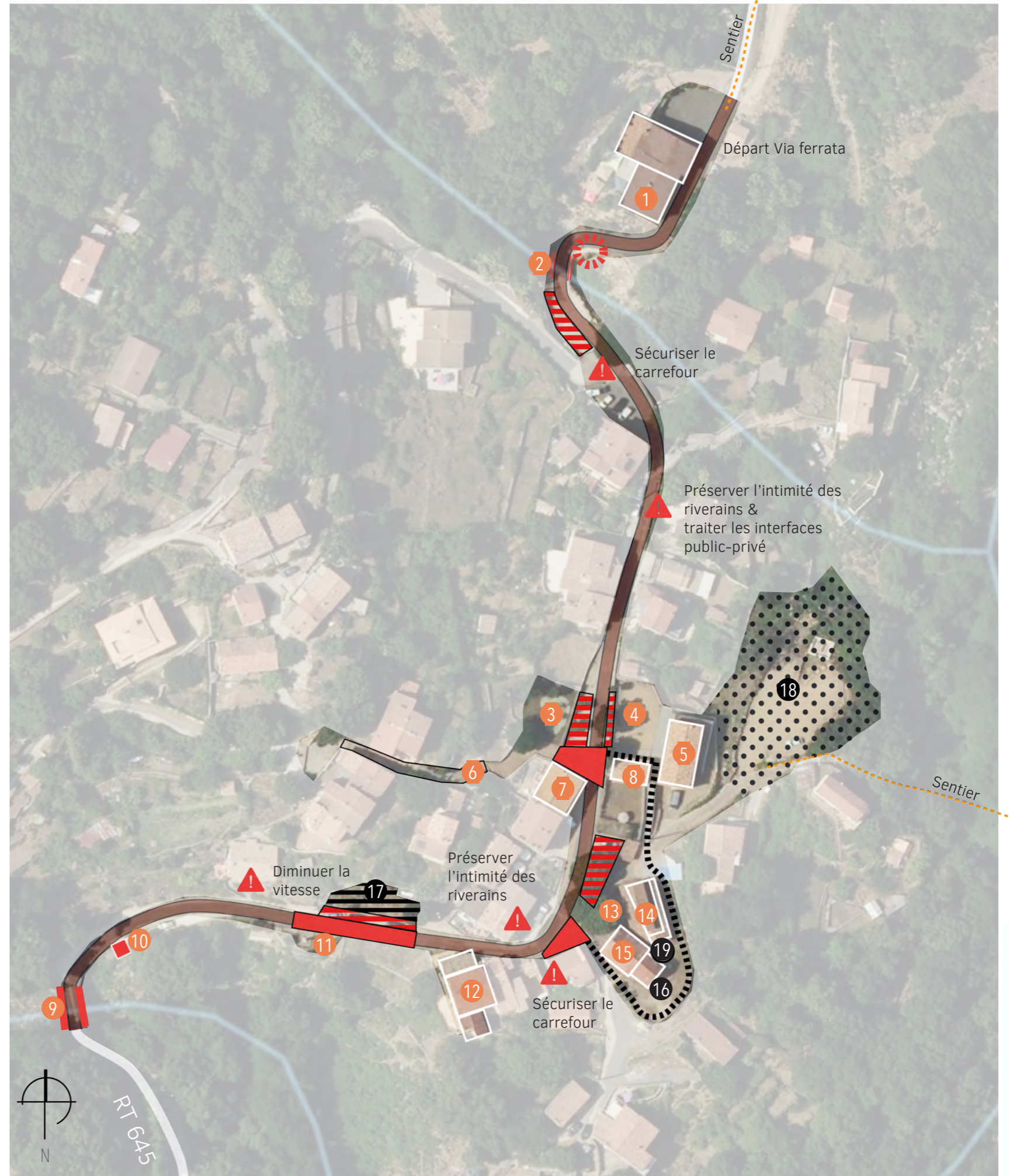
- Gîte d'étape communal & salle polyvalente
- Pont d'A Pisciadosa
- Aire de jeux d'enfants, «U Scontri Zitiddini»
- Place festive & jeux de boules
- Salle communale «Fiori di Lumi»
- Escaliers restaurés
- Nouveaux gîtes ruraux
- Préau équipé d'une scène de représentation en lien avec l'espace festif et la salle communale
- Pont d'A Piscia
- Nouveau transformateur EDF
- Monument aux Morts
- Restaurant
- Petite place devant la mairie
- Mairie
- Église Sa' Ghjacumu

LES PROJETS COMMUNAUX EN COURS

- Projet de belvédère derrière l'église
 - Projet de fontaine et espace convivial en entrée de village
 - Projet de stationnement perméable
 - Projet de construction de clocher
- Aménagement de la continuité belvédère - salle communale

ENJEUX POUR LA VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE CHISÀ

- Enjeux particuliers
- Sections à apaiser
- Stationnement à préserver
- Pont à valoriser
- Pont à embellir
- Berges à renaturer
- Poste EDF, containers à intégrer



0 ————— 40 m

SCHÉMA DIRECTEUR

La route, ses abords et cheminements au coeur du projet



Des sections en pierres naturelles similaires à celles utilisées pour la restauration des escaliers, montreraient la priorité aux piétons, et permettraient de faire le lien entre les espaces phares du village :

- entre le monument aux morts et la future fontaine
- entre le gîte, l'espace de jeux d'enfants, l'entrée des escaliers et l'entrée de l'espace festif et des équipements communaux

Ces pierres pourraient se retrouver au niveau du belvédère de l'église, et guider le visiteur/habitant jusqu'à la salle communale et la traversée de la voie vers l'escalier et le haut du village.
Ce «chemin empierré» permettrait d'apaiser les traversées piétonnes de la voie allant au nouvel espace de stationnement.



Un enrobé marron pour la route, à partir du pont d'A Piscia, qui s'intégrerait à l'esprit des lieux, en marquant l'arrivée sur une zone partagée



LÉGENDE

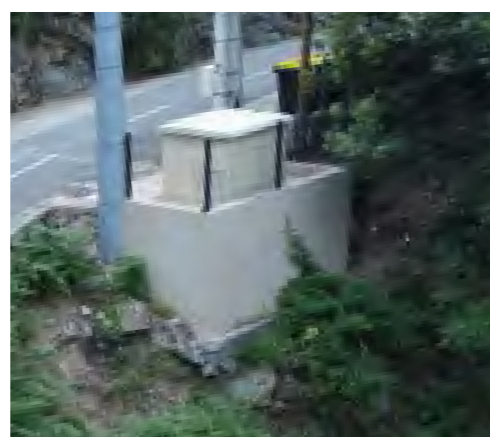
- RT645
- Section apaisée & pavée

A-LE PONT D'A PISCIA

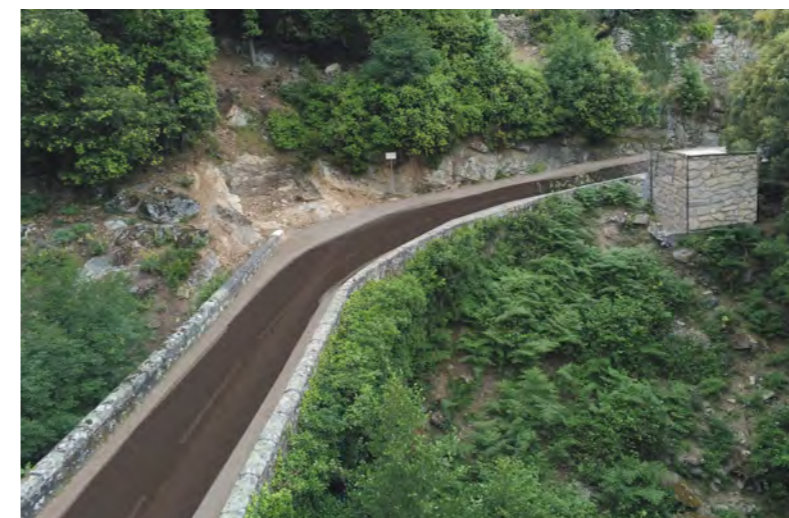
Un patrimoine révélé qui annonce l'arrivée au village par son caractère bâti et le changement de revêtement de sol



AUJOURD'HUI



DEMAIN ?



B-ENTRE LE MONUMENT AUX MORTS ET LA FUTURE FONTAINE

Une section pavée piétonne pour ralentir le trafic et marquer une zone d'évènementiels



AUJOURD'HUI



Enrobé
marron

Stabilisé

Réseaux
enfouis

Pierres
naturelles

DEMAIN ?

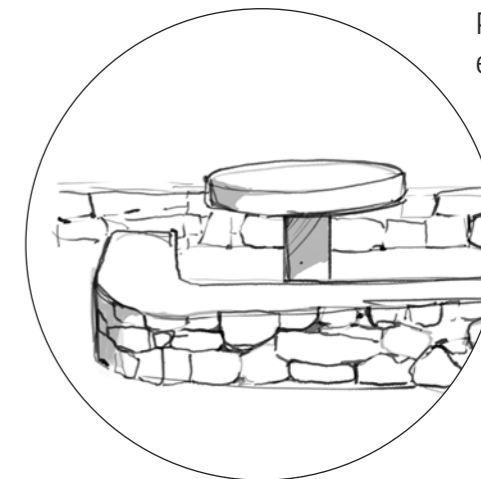
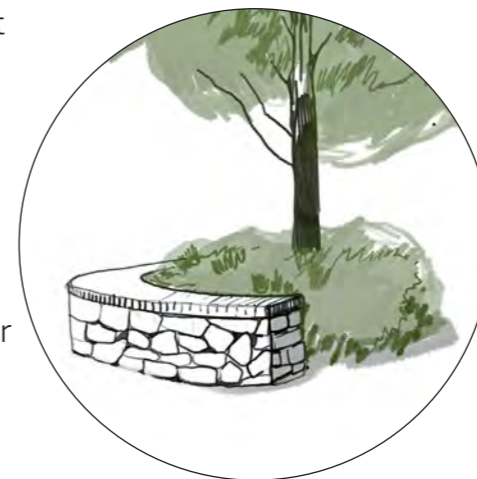
C-LA PLACETTE DES TILLEULS

Au-dessus de la mairie, l'affirmation d'une placette villageoise pour les visiteurs, dans la continuité de la récente réalisation, au croisement de la route et de l'accès au nouvel espace de stationnement



AUJOURD'HUI

Des assises ponctuent l'espace public. Les matériaux rappellent les pierres de celles existantes et emblématiques du village. Ces assises permettent également de protéger le pied des tilleuls.



Placette existante



DEMAIN ?

L'enrobé marron s'intègre à son environnement, la voiture n'est plus prioritaire comme c'est le cas aujourd'hui, et elle est éloignée de la clôture des riverains.

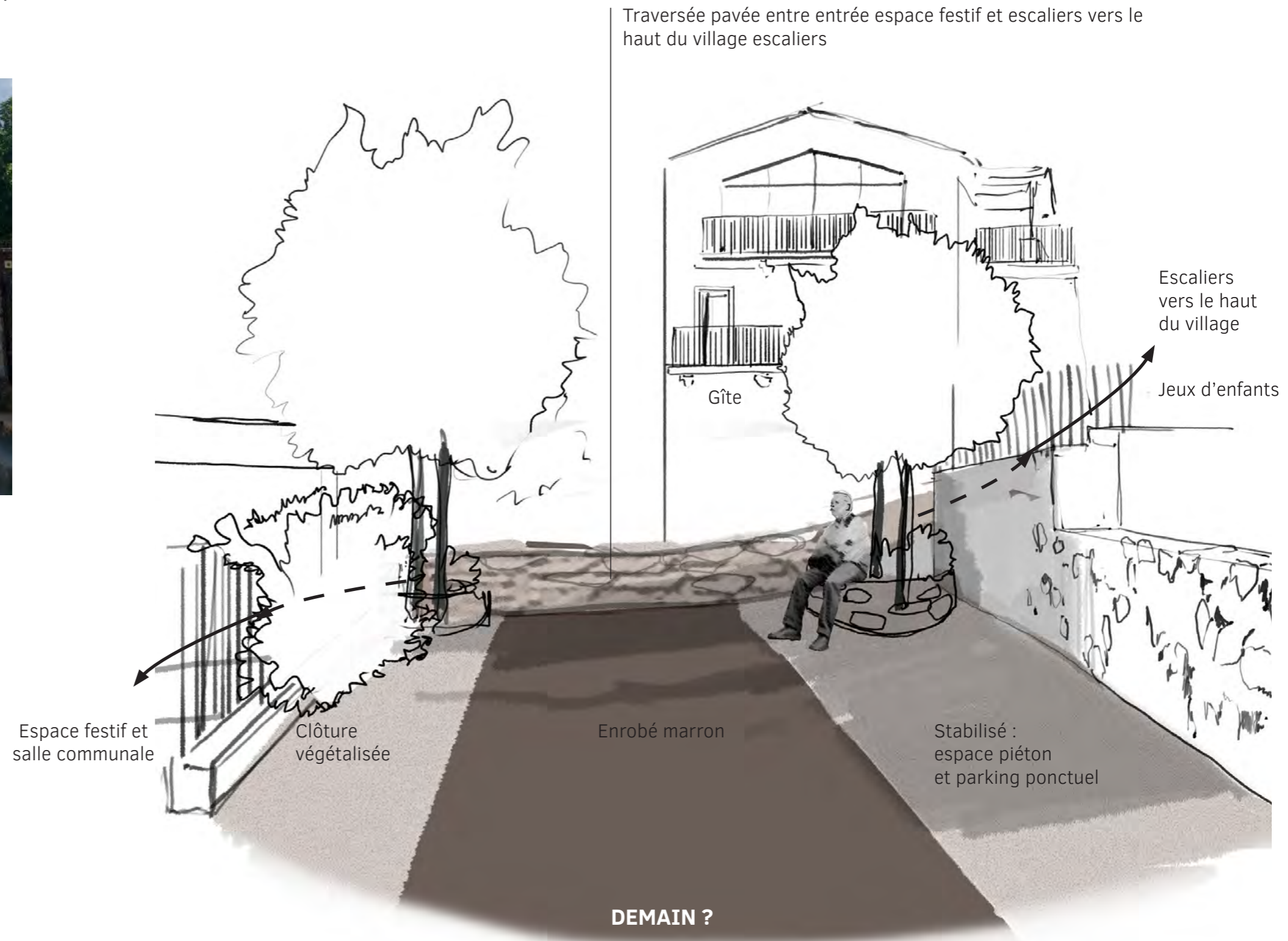
Les surfaces perméables en stabilisé priorisent le piéton sans empêcher le stationnement ponctuel.

D-LA TRAVERSÉE ENTRE U SCONTRI ZITIDDINIS ET FIORI DI LUMI

Du haut au bas du village,
un passage empierré instinctif pour les piétons,
l'incitation visuelle au ralentissement pour les véhicules



AUJOURD'HUI



Traversée pavée entre entrée espace festif et escaliers vers le haut du village

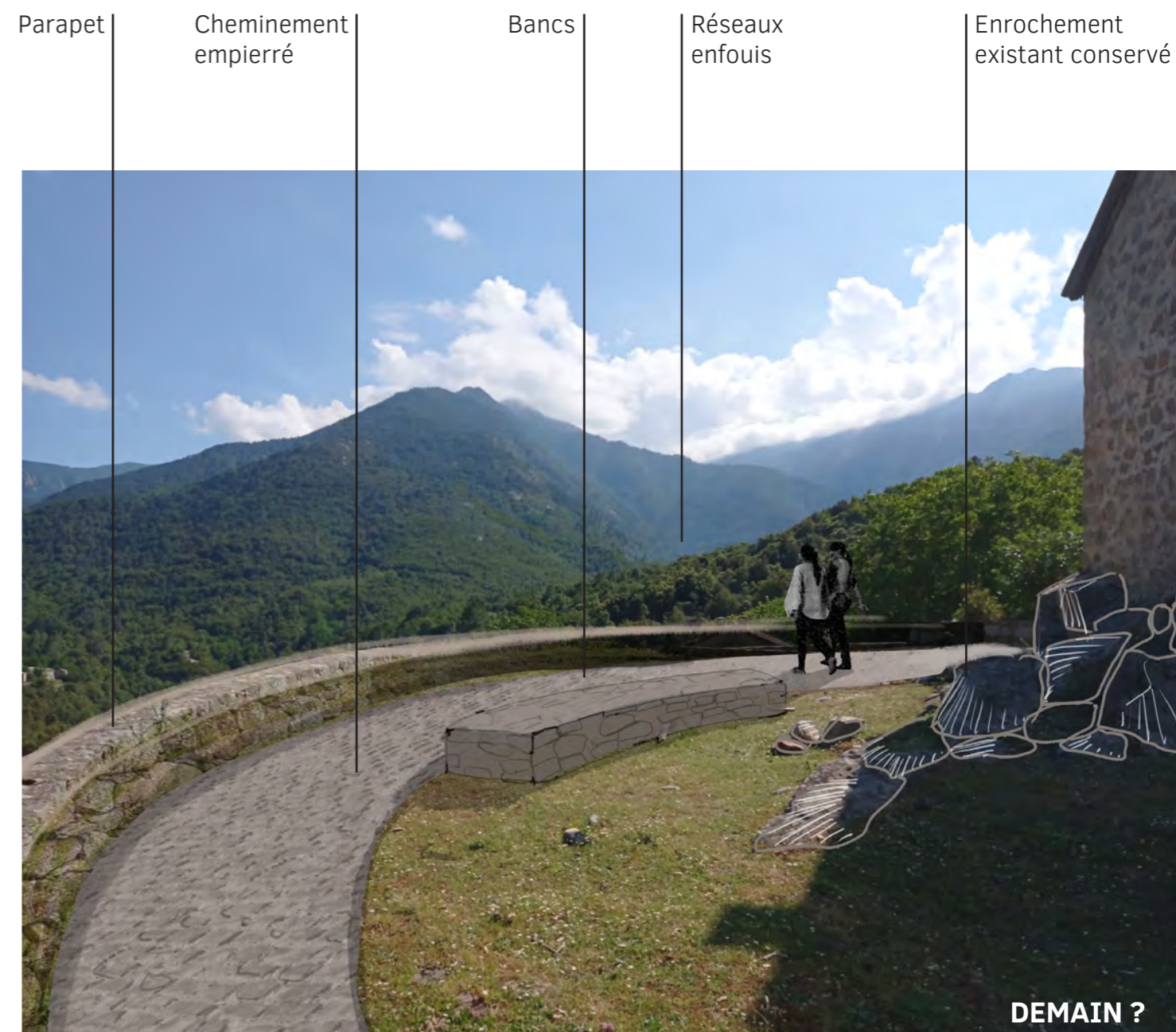
DEMAIN ?

E-LE BELVÉDÈRE DE L'ÉGLISE

Une alternative au projet actuel empierrant tout le belvédère et platelant la zone de roches : un esprit plus naturel et un lien piéton plus marqué entre l'entrée du village et la salle communale



AUJOURD'HUI



Parapet

Cheminement
empierré

Bancs

Réseaux
enfouis

Enrochement
existant conservé

DEMAIN ?

RETOURS DE LA COMMUNES

Suite à la présentation de l'étude, la commune a formulé les remarques suivantes :

- Intégrer dans le projet, le sentier pouvant relier les deux ponts (départ entrée de village, arrivée haut de village) qui permettrait de mettre en valeur la centralité du village par la création d'une boucle
Le schéma a été modifié.
- Le projet doit être composé d'éléments plus ou moins rapides à mettre en oeuvre, qui pourrait servir d'exemple à reproduire ailleurs
- Il n'y a qu'une seule arche au pont
Le croquis a été modifié.
- Il existe aussi un moulin plus au bas du village
La boucle villageoise devra s'étendre jusque là.
- Il faut intégrer une rembarde sur le parapet, et l'estrade prévue est pour les enfants, pour faire des animations (dans le projet du belvédère de l'Eglise). De plus, l'Eglise est posée sur la roche et il y a des problèmes d'infiltration.
Le croquis n'a pas été modifié. Ces éléments sont d'ores et déjà pris en compte dans le projet à l'étude.
- Traitement de l'ancien espace du transformateur EDF : ce sera l'arrivée/départ du chemin prévu autour du village, mais c'est compliqué par là, car c'est très pentu. Comment passer la falaise ? Une passerelle ?
Une étude géotechnique devra être réalisée.

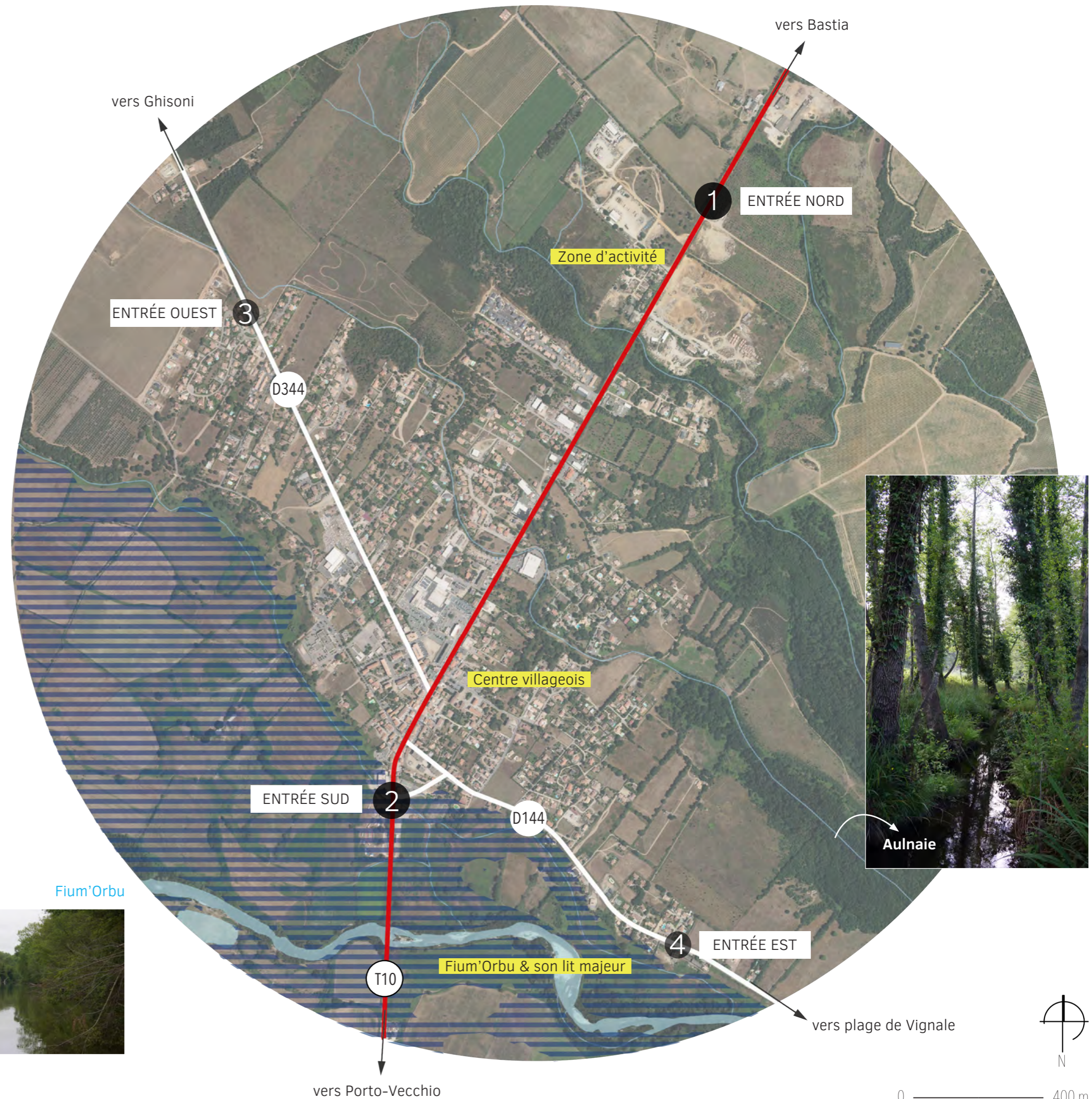
CONTEXTE DE L'ÉTUDE

GHISONACCIA : UNE VILLE-CARREFOUR TENDUE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Ghisonaccia est la seule commune du Fium'Orbu Castellu située uniquement dans la plaine. A la croisée des chemins, elle permet l'accès à la mer et à la montagne par les D144 et D344. En plein développement, Ghisonaccia va bientôt accueillir une zone d'activité conséquente en son entrée nord, un complexe sportif sur la route de la mer, et va refondre l'espace de la mairie en un lieu administratif et culturel. Alors que son coeur de village subit de plein fouet le fort trafic de la RT10, la Collectivité Territoriale de Corse envisage des déviations est et ouest à moyen terme, ce qui permettra à la ville d'apaiser son centre. Autre élément de contexte fort, la zone sud de la ville est inondable et voit régulièrement le Fium'Orbu sortir de son lit jusqu'aux portes de la ville.

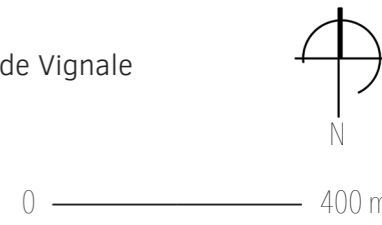
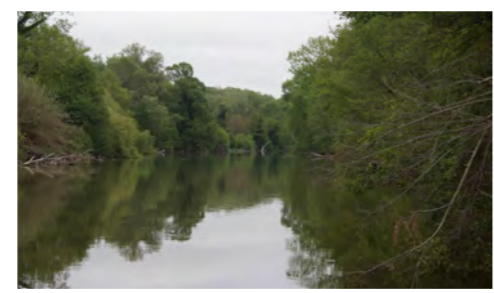
Dans ce contexte d'évolution urbaine majeure, la commune réfléchit à de nouveaux fonctionnements, et une nouvelle image, en particulier à ses entrées.

La présente étude traite des entrées nord et sud en particulier, mais c'est bien les 4 directions qui seront à valoriser : la montagne, la mer, la plaine naturelle et agricole, le nord économique...



LÉGENDE

- Route principale (T10)
- Route secondaire (D)
- Risque inondation élevé lié au Fium'Orbu
- Fleuve Fium'Orbu



INTENTIONS GÉNÉRALES

QUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE NORD ET SUD EN VALORISANT LEUR CARACTÈRE

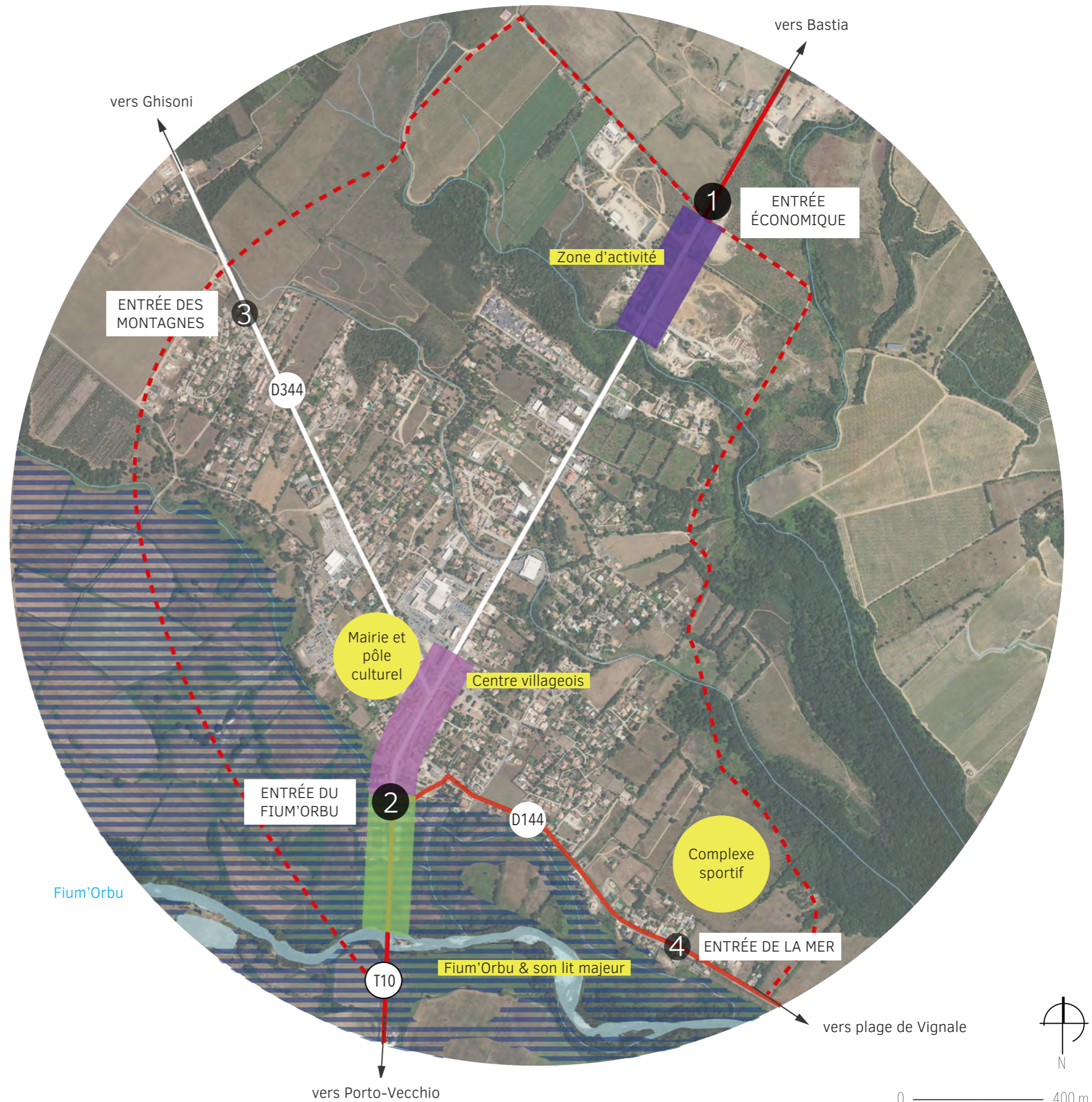
Au sud, l'entrée de la ville est un peu en contre-bas, c'est le lit du Fium'Orbu. L'ambiance est assez naturelle, et l'espace y est investi à l'est par le stade, qui sera déplacé. A l'ouest, la vue sur la plaine agricole et les montagnes est remarquable. En sus, l'ancien tracé de la RT10 (une chicane a en effet été créée au sud de l'entrée de Ghisonaccia pour ralentir le trafic à l'approche de l'espace urbain) est bordé d'eucalyptus remarquables.

Au nord, on arrive d'Aléria en traversant une coupure d'urbanisme très agricole, entrée du territoire du Fium'Orbu Castellu. La «porte active» de Ghisonaccia est déjà annoncée par deux marqueurs d'activité économique locale : une menuiserie à l'est et une ancienne cave coopérative à l'abandon à l'ouest. Se faisant face, ses activités pourraient donner une image du dynamisme local, si la cave pouvait être réhabilitée, l'exploitation du bois relancée... et l'espace de la menuiserie valorisé.

Les orientations proposées ci-après s'attachent à prendre appui sur ces caractères préexistants.

LÉGENDE

- - - Projet de détournement
- Route principale
- Route secondaire
- Risque inondation élevé
- Fleuve Fium'Orbu
- Zone d'activité durable et apaisée
- Coeur et esprit de village retrouvé
- Espace de nature & d'accueil



ENTRÉE SUD - Entrée du Fium'Orbu

ÉTAT DES LIEUX



1 Un coeur de village très passant



4 Le marché des producteurs



2 Le rond point d'entrée



5 Espace ouvert, usages divers



3 Vue sur les cultures et la montagne



6 Les gradins du stade



ENTRÉE SUD - Entrée du Fium'Orbu

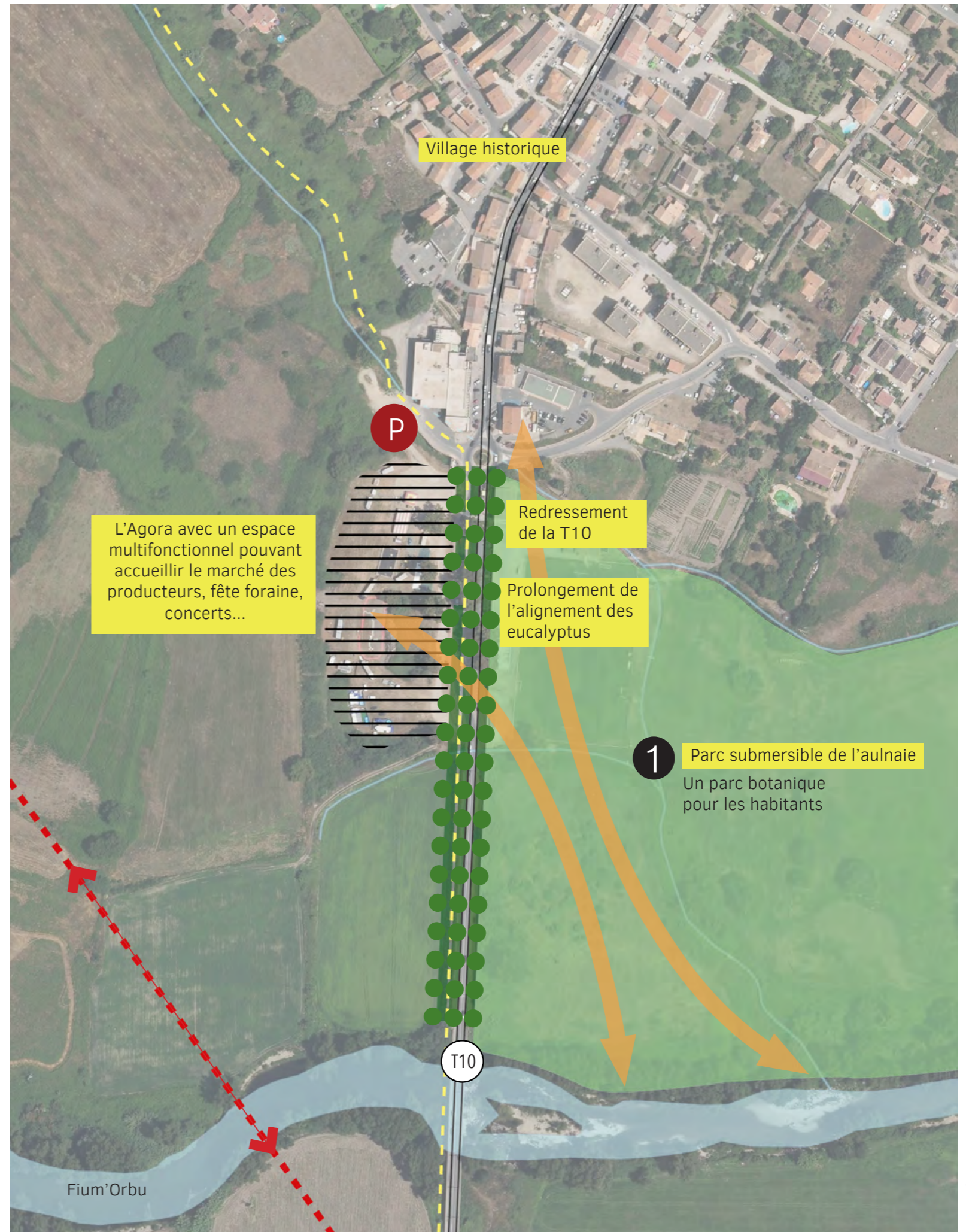
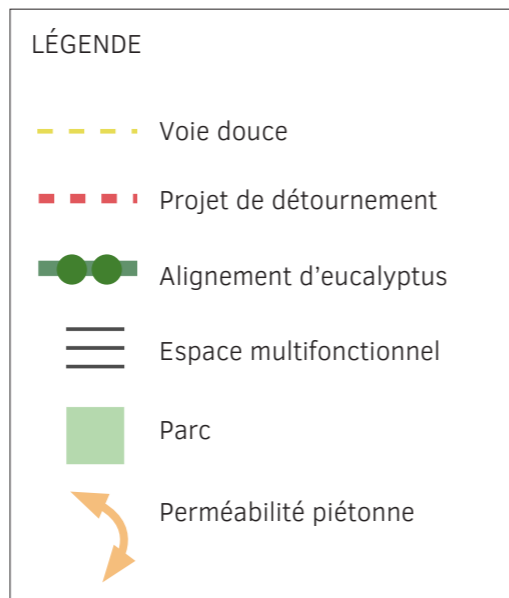
ENTRÉE NATURE, FLEUVE ET MONTAGNES...

Le tronçon de RT10 situé entre la déviation sud et le rond-point croisant la D144 va voir sa fréquentation diminuer. Le stade va être déplacé sur le nouveau plateau sportif. Compte-tenu des atouts du site et de l'évolution future de son fonctionnement, il est proposé de qualifier cette entrée de naturelle et agricole. De fortes opportunités de mise en valeur s'offrent et il est proposé de redonner à la voie un caractère moins routier, jusqu'à la disparition du rond-point aux portes du coeur villageois...

Les grandes orientations seraient :

- Création d'un parc, en lieu et place du stade et dans la mesure du possible s'élargissant et en relation avec le Fium'Orbu. Ce parc serait botanique, sumersible, à la façon d'une aulnaie...
- Création d'une Agora par officialisation de la plateforme multifonctionnelle, dégagée, à l'Ouest, avec vue sur la plaine agricole et les montagnes, pouvant accueillir des événements, le marché...
- «Redressement» de l'avenue du 9 septembre de façon à retrouver le passage entre les eucalyptus et les perspectives depuis la route vers le sud et vers le nord (mais à étudier précisément vis-à-vis des terrasses des restaurants)
- Poursuite des alignements d'eucalyptus le long de l'avenue du 9 septembre
- Intégration de la voie douce le long de la route, en bordure de l'Agora
- Suppression du rond-point (cf. planche suivante)
- Rationalisation du parking ouest en contre-bas du centre commercial

Les bénéfices seraient l'apaisement général, un meilleur accès aux commerces, un parc pour les habitants avec accès au fleuve, une réelle qualification de l'entrée sud avec ambiance nature et vues sur plaine et montagne valorisées... Le parc pourrait par ailleurs réellement contribuer à la diminution de l'exposition aux risques inondations.



ENTRÉE SUD - Entrée du Fium'Orbu

UN NOUVEAU CROISEMENT, APAISÉ, SPACIEUX, VILLAGEOIS...

La suppression du rond-point, élément routier et non urbain, qui de plus est une source de contrainte piétonne forte, se ferait au profit d'un croisement avec stop ou feux tricolores.

Le carrefour devenant à terme beaucoup moins fréquenté, cette option peut être envisagée, d'autant plus si la déviation est rejoint la RT10 plus bas.

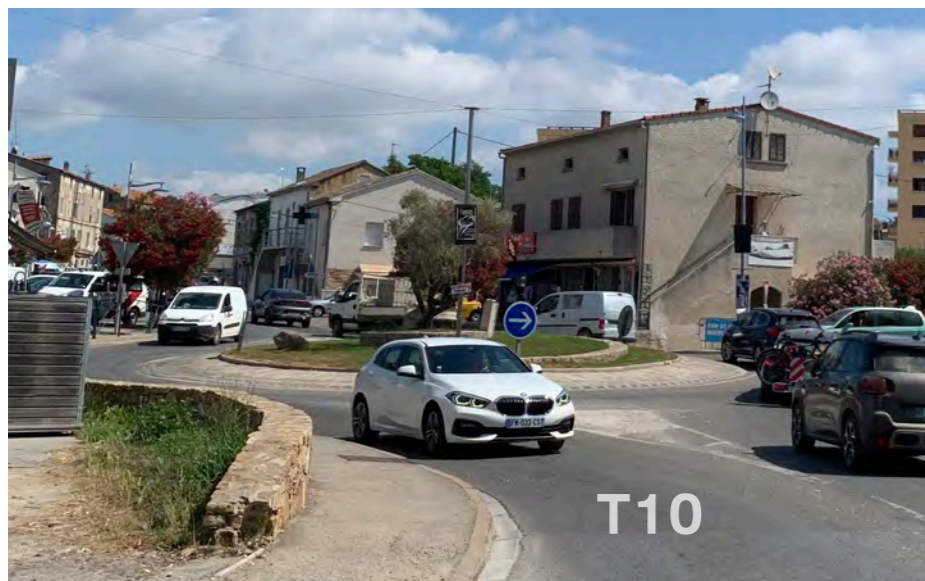
Cela permettrait de récupérer du foncier, le rond-point en étant très gourmand, pour l'embellissement des espaces, pour plus de place aux extérieurs des commerces, mais aussi pour retrouver la perspective vers le village avec le front bâti. Les commerces gagneraient en visible et attractivité.

Il pourrait être aussi étudié un carrefour complètement en plateau surélevé pour des passages piétons facilités et pour assurer la réduction de la vitesse.

Enfin, il s'agira d'accueillir les modes doux, avec la piste cyclable arrivant le long du ruisseau...

AUJOURD'HUI :

Un grand rond-point comme entrée de ville



Montagne ← Village

→ Mer



ENTRÉE NORD - Entrée active

ÉTAT DES LIEUX

La portion de RT10 entre les deux traversées d'aulnaies offre une perspective sur un horizon à la ligne bien caractéristique du Fium'Orbu Castellu, avec ses montagnes au loin, descendant à l'est.

Le long de la voie, s'ouvre en sus des fenêtres à l'ouest vers les montagnes et les champs de la plaine. A l'Ouest, la vue est aplanie, espaces agricoles ou en chantier pour les premiers terrassements de la zone d'activité.

Des haies sont encore présentes, surtout des cyprès en état plus ou moins dégradé, mais aussi il faut remarquer un fossé très végétalisé, une haie vive de ronces surtout, qui sépare la RT10 d'une zone résidentielle, au sud du tronçon.

Au nord du tronçon, la cave coopérative est abandonnée, offrant une piètre image à l'arrivée sur Ghisonaccia. Lui faisant face, l'artisan du bois expose son activité locale dans un désordre apparent pour les automobilistes.

Une parcelle est déjà construite, en retrait de la route, avec un petit muret surmonté d'un grillage et les entrées des commerces sur parking planté d'arbres et bitumé.



1 Des vues latérales sur les montagnes



2 Une ligne d'horizon caractéristique



3 Coopérative et artisan du bois



4 Premières constructions



LÉGENDE

- Emprise zone d'activités
- Tracé future déviation
- Espaces boisés classés

Cave coopérative

Activité du bois

Alignement d'arbres structurant

Haies champêtres ou de cyprès

Déjà construit

Fossé et haie vive

Les aulnaies, patrimoine naturel

Fium'Orbu

0 200 m



ENTRÉE NORD - Entrée active

ASSUMER LA ZONE D'ACTIVITÉ DANS LE PAYSAGE D'ENTRÉE DE VILLE ?



AUJOURD'HUI :

Bâtiments éloignés
de la route mais
enseignes visibles

Rond point de la déviation
sans grand arbre, aux
végétaux bas de façon à laisser
la perspective dégagée

Maintien de la
ligne d'horizon
caractéristique

Cheminements
piéton

Parking perméable
végétalisé

DEMAIN ?



Hàie ≈ 2m
Pas de mur/muret

Piste cyclable séparée

Réseaux enterrés

RT10
Voierie sans
terre-plein

Noüe plantée



Etudier une reconversion du bâtiment de l'ancienne cave, une réhabilitation qui conserve son caractère architectural... des bureaux ? Et aménager ses abords en cohérence avec l'arrivée sur la zone d'activité.

A l'occasion des travaux sur la RT10, engager un dialogue avec l'artisan pour améliorer son interface avec la route, tout en mettant mieux en valeur et en lisibilité son activité.



ENTRÉE NORD - Entrée active

UNE ZONE DURABLE ET DE CARACTÈRE

«Ce que dit le PLU» / Ce qui pourrait être renforcé

«Les eaux pluviales précipitées sur toute construction devront être collectées sur leur emprise sans écoulement dans le domaine public, celles provenant de toute surface imperméabilisée seront collectées et dirigées par des canalisations vers les caniveaux, fossés ou réseaux prévus à cet effet.» / Il faut donc prévoir un maximum d'espaces perméables et des systèmes de noues... Il pourrait être demandé de stocker les eaux de toiture, pour s'en servir en arrosage...

«En l'absence ou en cas d'insuffisance de ce réseau, les aménagements nécessaires à la rétention des eaux pluviales doivent être réalisés par des dispositifs adaptés à l'opération et au terrain sans porter préjudice à son voisin, soit sur l'opération même, soit par un regroupement commun à plusieurs opérations.» / Un parc situé en point bas pourrait absorber ces eaux... S'affranchir du réseau ?

«Le long de la RN 198, les bâtiments doivent s'implanter en observant un recul d'au moins 10 mètres de l'alignement de la RN 198, et au-delà des espaces paysagers des bords des voies.» / Qualifier la bande de 10 m, perméabilité, coefficient végétal...

«Les projets participeront par leur architecture et le choix des matériaux à la mise en œuvre d'une approche bioclimatique : orientation des façades et des surfaces extérieures, dimensions et performance thermique des ouvertures et occultations, isolation par l'extérieur, capteurs solaire, etc... Les toitures terrasses seront préférentiellement végétalisées et/ou dans tous les cas traités avec des matériaux de revêtement autres qu'une simple protection d'étanchéité. Les capteurs solaires doivent s'intégrer harmonieusement à la toiture. / Imposer les équipements solaires, ou la végétalisation des toitures... Imposer des arbres en façade sud, une végétalisation arbustive en pied de façade...

«Les ripisylves des cours d'eau seront maintenues et les talwegs ne seront pas remblayés.» / Délimiter finement les ripisylves...

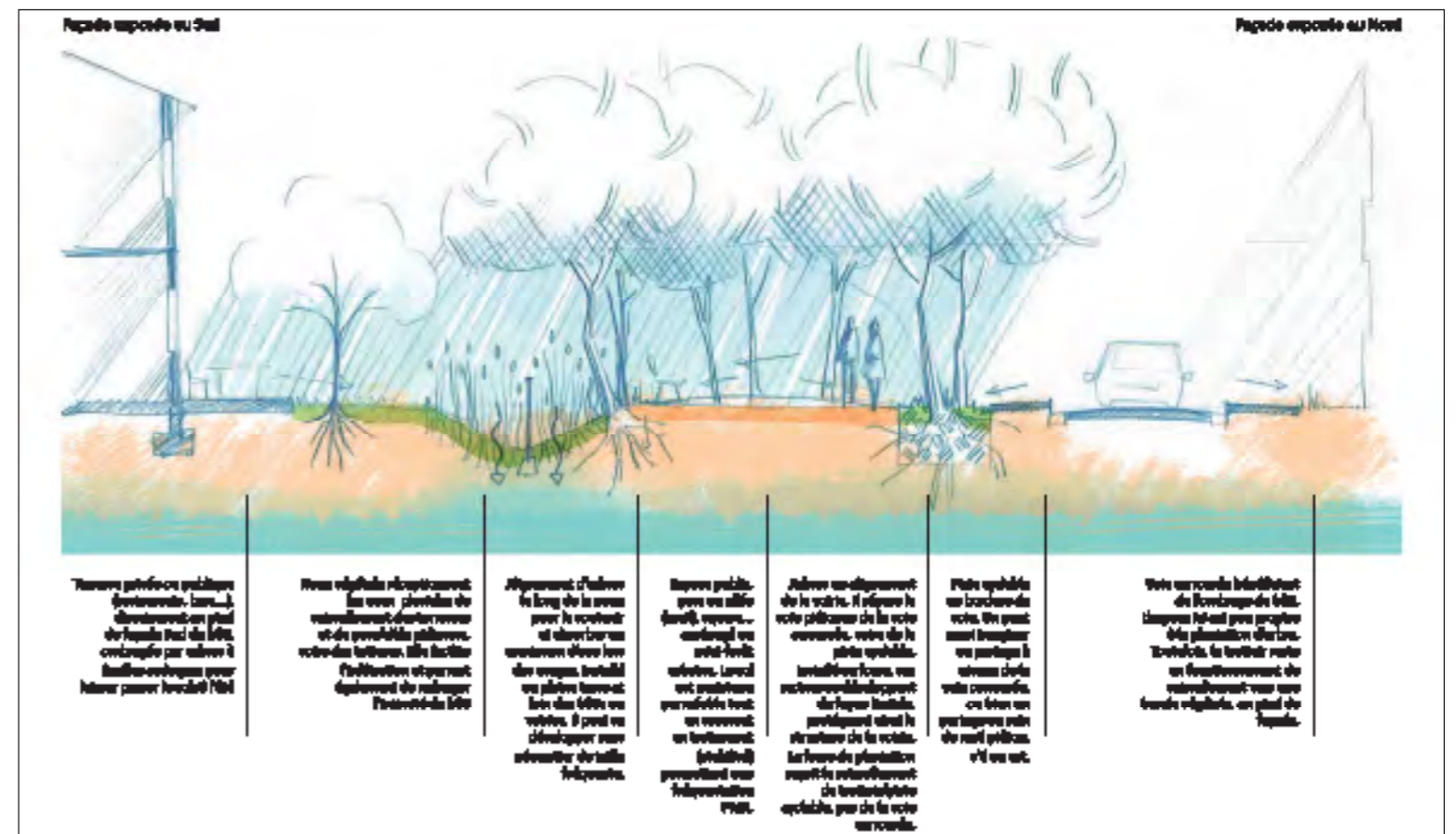
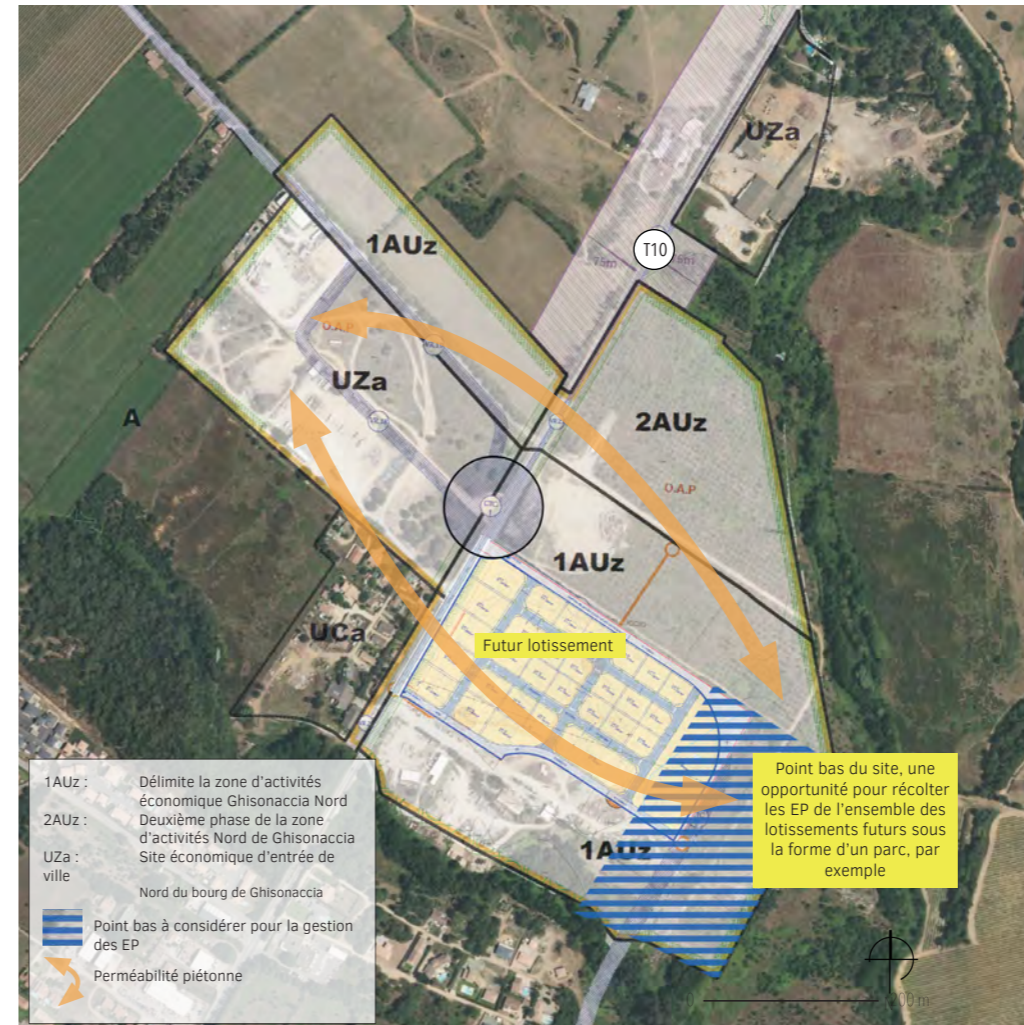
«Les normes définissant les Espaces Verts sont détaillées à l'article 13 des Dispositions Générales du Règlement d'Urbanisme. Les unités foncières doivent être traitées en Espaces Verts pour une superficie minimale de : 15% dans l'ensemble des zones 1AUZ. Les Espaces Verts Protégés existants ou à réaliser au titre de l'article L.123-1-5 III 2 Ceux figurant sur les documents graphiques doivent être préservés selon les modalités fixées à l'article 6 des Dispositions Générales. Le respect d'un périmètre suffisant autour des arbres concernés doit être garanti pour assurer leur pérennité et leur développement. Les espaces libres aux abords de la construction doivent être traités avec un soin particulier afin de participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau pluviale. La végétalisation des espaces verts doit être conçue, tant au regard de leur composition que des espèces et de la densité des plantations retenues, en proportion avec la dimension de l'espace aménagé, en harmonie avec la construction en prenant en compte leur développement dans le temps et leur pérennité. La plantation d'un arbre de haute tige au minimum est requise pour 50 m² d'espaces verts. Les espèces locales méditerranéennes peu consommatrices en eau doivent être privilégiées. Les plantations le long de la RN198 privilégieront des arbres de haute tige d'essences locales à grand développement (type olivier, chênes lièges, lentisques, micocouliers...). Dans les zones de rétention ou de gestion des eaux pluviales, des plantes locales ayant des capacités épuratoires de polluants et adaptées aux milieux humides seront favorisées. Les espèces invasives et la concentration d'espèces allergisantes sont interdites. / Des précisions peuvent être apportées : coefficients de pleine terre, de végétalisation, nombre d'arbres à la surface et non uniquement en espaces verts, une palette végétale indicative plus avancée...

«La hauteur des clôtures est limitée à 2 mètres dont 0,60 mètre pour le mur-bahut (clôture pleine), seul un dispositif végétal ou à claire-voie est admis au-delà de 0,60 mètre de hauteur.» / Un dispositif végétal est préconisé plutôt que les clôtures et murs qui empêchent l'écoulement des eaux pluviales et gênent à la cohérence du paysage. Il faudrait interdire tout mur ou muret, préférer uniquement des noues végétalisées, avec éventuellement des clôtures perméables à l'eau et la faune et doublées de végétal...

«Les constructions, voiries, aires de stationnement devraient être implantés de manière à préserver au maximum les arbres et ensembles végétaux de valeur.» / Les identifier précisément et imposer leur préservation...

«Les aires de stationnement à l'air libre doivent être plantées à raison d'un arbre pour 5 emplacements», mais nous préconisons plutôt au moins un arbre pour 4 emplacements, et en imposer l'implantation auprès des places (et non en bosquet dans un coin du stationnement)...

La mise en place d'un Règlement Local de Publicité afin de préciser les règles applicables localement en matière de publicité extérieure est à prévoir.



Pincipes de composition d'un espace public durable, multifonctionnel et laissant place à la convivialité (qui peut être envisagée pour les clients d'établissements de restauration, mais aussi en extérieur des bâtis industriels et artisanaux, pour les employés).

RETOURS DE LA COMMUNE DES ÉLÉMENTS DE BASE MODIFIÉS DES SOUHAITS D'APPROFONDISSEMENT

Entrée sud :

- À retravailler, il faut garder le rond point

Entrée nord :

- Travailler sur une végétalisation haute en bord de RT10
- Travailler ++ sur les zones humides
- Travailler sur charte architecturale
- Piste cyclable : de Ghisonaccia à Prunelli
- Travailler un théâtre de verdure sur le stade
- Projet marquant l'entrée de tout le territoire (un territoire qui a encore du mal à exprimer une identité commune auprès des visiteurs)
- Prévoir une route de détournement de l'agglomération sur la RT 10 (emplacement réservé sur le PLU)

Remarques orales :

L'espace vente du PAT est prévu le long de la RT, côté stade

Les gradins du stade peuvent être conservés, habillés de bois, et on peut retirer le toit.

GHISONI, VILLAGE DE MONTAGNE AU PATRIMOINE BÂTI À SOIGNER

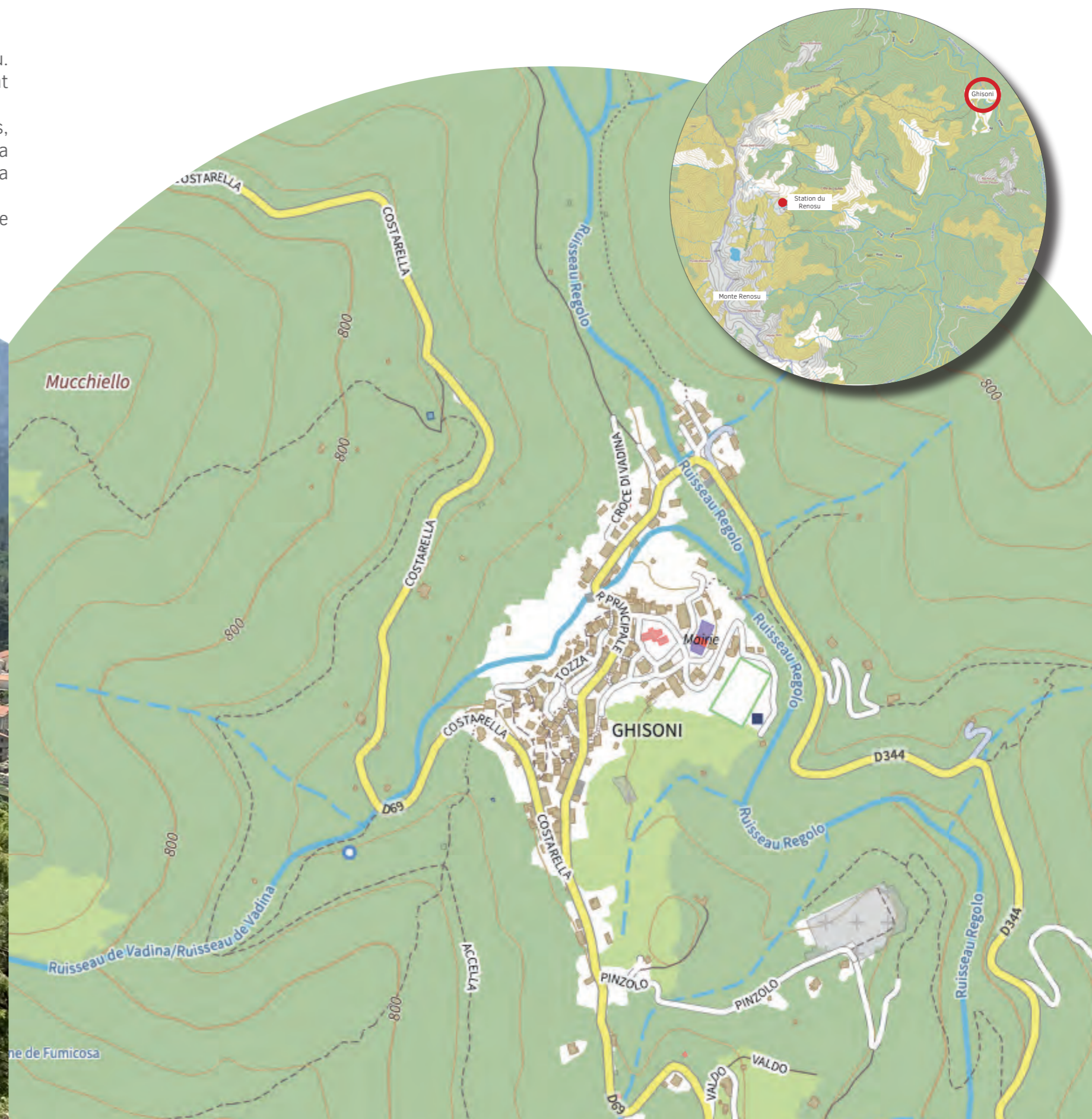
Vers une charte architecturale locale

Ghisoni, au coeur des montagnes, est un village emblématique du Fium'Orbu Castellu. Longtemps très habité, il a perdu de sa population, et les bâtis massifs qui le constituent sont pour beaucoup vieillissants.

Par ailleurs, il a subi une transformation architecturale très prégnante, celle des appendices, excroissances en façade venant accueillir les nouvelles installations sanitaires pour la plupart. Si ce phénomène est très répandu, il est ici très important, et a transformé la perception dans le coeur du village.

Leur avenir est en question mais pas que, c'est la cohérence générale d'un village patrimonial de montagne qui est en jeu.

Une charte architecturale serait la bienvenue.



NOTE ARCHITECTURALE

1-UNE PERCEPTION LOINTAINE HOMOGÈNE ET COHÉRENTE

A flanc de vallon, le centre-bourg de Ghisoni marque fortement la perception du grand cadre paysager par la compacité, l'homogénéité, la régularité de l'enveloppe générale des volumes de constructions qui le composent.

Le caractère austère, simple et dépouillé des élévations est clairement visible sur les perceptions lointaines de cet ensemble rural. La majorité des constructions, élevées de 3, 4 voire 5 niveaux sur Rez-de-Chaussée, est établie avec une gestion rigoureusement logique de la pente, très souvent en ordre continu, privilégiant les accès hauts depuis les voies et espaces publics.

Des circulations transversales sont aménagées entre ces constructions, permettant des accès secondaires de nature plus privée, vers des parties basses et diverses parcelles non bâties, à usage de jardins en terrasses.

Ces éléments forts sont des marqueurs fondamentaux de la perception de Ghisoni, qui doivent être absolument préservés, tout en permettant une évolution permanente de ces constructions aux usages et besoins contemporains.



Perception lointaine

2-UNE PERCEPTION PROCHE SINGULIÈRE ET DOMESTIQUE

Parcourant l'ensemble de l'agglomération, il est inévitable de noter à quel point les résidents ont cherché à faire évoluer de façon « vernaculaire » au sens premier du terme « non savant » leurs conditions d'habitat. Ainsi, nous constatons une quantité exceptionnelle de greffes, adjonctions, ajouts, édicules construits représentant à peu près tout ce qui est possible d'imaginer comme techniques : en avancées, en porte à faux, en débords, de façon isolée ou en ordre continu.

Egalement, toutes typologies d'usages ont su se développer en la matière : pièces sanitaires supplémentaires, extensions de cuisines et celliers, extensions de pièces à vivre, créations de jours.

Le développement de ce phénomène atteint ici un tel niveau qu'il devient inévitable de poser la question de son maintien en place, avec améliorations possibles. Car il est fondamental de noter que l'ensemble de ces actions, dans un site à forte pente à flanc de colline pour une agglomération de taille conséquente, a eu le grand mérite de permettre à ses habitants de pouvoir poursuivre une vie locale digne des usages au XXe siècle, préservant la compacité du groupement, économisant de fait du foncier disponible en abords, pour le bénéfice de la perception paysagère en grand cadre.



Usages domestiques

3-DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PRÉSENTS, À PRÉSERVER ET VALORISER

Les textures – parements de pierre et leurs modes de mise en œuvre, enduits et polychromie – devront faire l'objet d'un cahier de recommandations et de prescriptions à l'échelle de la commune, basées sur un inventaire local.

Il en sera de même pour les modes constructifs, les revêtements de couvertures et les implantations bâties, les possibilités d'extensions et greffes, qui doivent suivre les concepts forts évoqués précédemment.

Les usages locaux cités plus hauts : les circulations transversales dans les pentes, les accès privés multiples et ingénieux, sont des éléments patrimoniaux locaux fondamentaux dans la perception de l'identité de Ghisoni : cet ensemble doit être cartographié, repéré et inventorié pour constituer un corpus de connaissances et de prescriptions sur les interventions qui pourraient être menées dessus.

Les éléments singuliers, témoins d'usages anciens – lavoirs, oratoires, canaux, logements de mineurs, vestiges industriels (si l'on étend hors de l'agglomération) doivent de même faire l'objet d'un recensement documentaire scientifique, pour établir un plan de gestion patrimonial en vue de leur préservation et mise en valeur.



Evolutions et caractère propre



Patrimoine - Circulations privées (et ci-contre)



Patrimoine - Enduits & pierre



Patrimoine - Usages & éléments divers



Note réalisée par Stéphane Baumeige, Architecte du Patrimoine

CONTENU, ACTEURS & PROCESSUS POUR UNE CHARTE

UNE INTRODUCTION RELATANT L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

La charte devant avant tout être pédagogique, elle peut inclure un chapitre introductif sur l'histoire du village, qui sera certainement apprécié de ses lecteurs.

C'est le moment, également, de faire le lien entre modes d'habiter et modes de vie, entre matériaux et ressources, et d'aborder aussi les techniques traditionnelles de constructions, puis les évolutions.

SUR LE COEUR DU VILLAGE

Le patrimoine reconnu et ses abords

Pour une cohérence d'ensemble, une étude menant à la définition du Périmètre Des Abords (PDA), serait à réaliser autour de l'église avec la DRAC.

Cette étude est vouée à remplacer le périmètre des Monuments Historiques des 500m. Elle doit inclure des préconisations et recommandations d'aménagements.

Elle serait à la base de la charte.

L'état de l'existant

Un inventaire des bâtiments, mais aussi du vernaculaire et des espaces publics, revêtements, mobiliers... du coeur de village serait à mener, incluant leur descriptif, leur état, leurs abords, les degrés d'urgence d'intervention. Le partenaire pourrait être le CAUE pour ce volet.

Les restauration, réhabilitation, rénovation, extension des bâtiments existants

La charte doit proposer de grandes orientations sur le bâti existant, en termes de volumétrie, de matériaux, de couleurs...

Ici, la question des appendices est à considérer en particulier.

Il serait préconisé de réaliser une concertation avec les habitants, le CAUE, l'ABF, l'AUE et

éventuellement des architectes locaux, architectes du patrimoine, pour définir une stratégie partagée sur le traitement de ces appendices.

Les espaces extérieurs et le mobilier urbain

La charte doit également donner des préconisations sur les espaces non bâtis, qu'ils soient publics ou privés, en termes de matériaux notamment, mais aussi de végétalisation, de clôtures... Une palette végétale peut être y incluse.

SUR LES EXTENSIONS RÉCENTES, SEMI-RÉCENTES ET FUTURES

Consommation de l'espace et paysage

La charte doit présenter une analyse paysagère de la perception du village, dans son écrin paysager, des extensions existantes, et pointer les éléments de valeurs, ceux soulignant la silhouette villageoise, notamment. Elle doit aussi pointer les éléments à restaurer et identifier éventuellement des secteurs de possible développement, à l'instar d'un PLU, mais en partant de la perception paysagère.

Qualité des constructions récentes et futures

La charte peut apporter des recommandations sur l'entretien, la rénovation des constructions existantes et de leurs abords dont les clôtures, hors coeur de village. Elle peut aussi établir des règles pour les nouvelles constructions, qui pourraient être directement versées au PLU.

Changement climatique, transition énergétique et biodiversité

La charte doit rappeler les enjeux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique, rappeler les nouvelles législations en la matière en terme de construction et sur les espaces publics. Elle doit permettre d'engager la réflexion sur la possibilité d'intégration des énergies renouvelables, notamment en toiture, et avec l'enjeu de

patrimonialité du coeur de village.

DES INFORMATIONS PRATIQUES

Une boîte à outils, des adresses de professionnels, des palettes végétales, de couleur... des pistes de financement

La charte peut indiquer des informations pratiques pour les particuliers et pour les professionnels

LES ENGAGEMENTS

Une charte doit être signée entre plusieurs acteurs, si l'ensemble des habitants ne peuvent forcément le faire, les acteurs institutionnels et des collectivités peuvent la signer et apporter ainsi leur appui, notamment en conseil.

Un autre outil peut aussi être mis en place lors de l'élaboration de la charte, une convention entre les habitants et la commune, notamment sur certains espaces-clés du village. En contre-partie de la signature de la convention qui oblige à effectuer des travaux de qualité, la commune peut s'engager (grâce notamment à des partenaires tels que le CAUE ou l'AUE) à fournir une aide de conception et maîtrise d'oeuvre pour la requalification de façade par exemple. Elle peut aussi aider au financement.

URBANISME

Un volet directement annexable au PLU

Il faut considérer la réalisation de la charte avec un double-objectif, celui de la sensibilisation des habitants et de l'appui à la réalisation, et l'objectif réglementaire, avec une rédaction orientée pour s'inscrire directement dans le PLU. L'appel à un urbaniste réglementaire sera alors nécessaire.

Un livret spécifique pour les instructeurs de permis

Ce livret doit leur servir de guide et mettre en évidence les points de vigilance.

L'ANIMATION ET LA DIFFUSION

Lors de l'élaboration de la charte, des ateliers pourraient être menés, des soirées-débats thématiques, avec les habitants, mais aussi les visiteurs, en hiver, en été.

La charte doit ensuite être largement diffusée, et notamment à tous les propriétaires, ainsi qu'à tous les nouveaux arrivants.

Un format de page web serait ppproprié, ainsi qu'une affiche en mairie pour informer de la nécessité de la consulter.

La charte n'est par ailleurs pas un document figé, il peut évoluer, et ainsi des bilans réguliers peuvent être faits, avec les partenaires notamment.

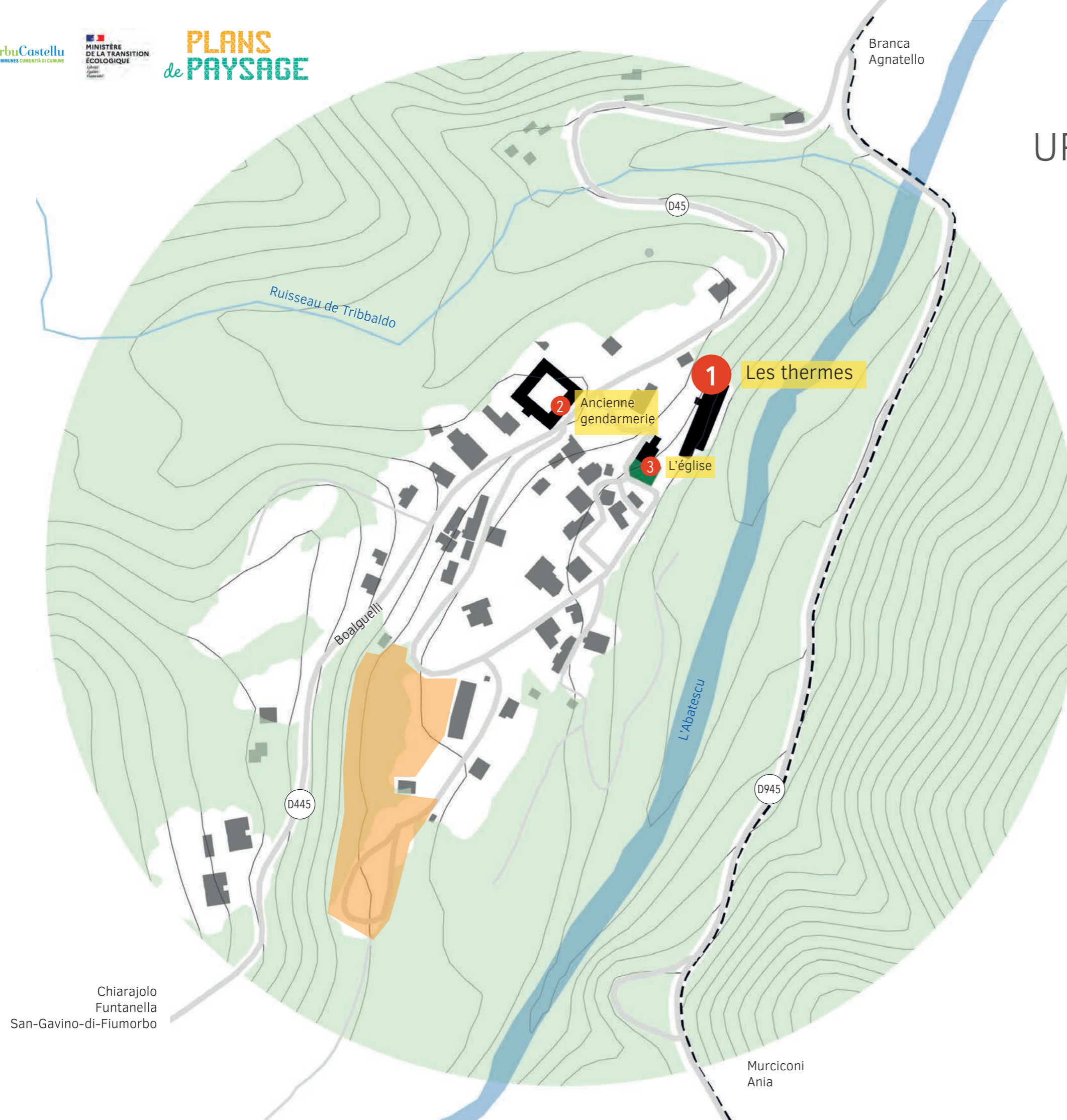
ÉTAT DES LIEUX URBAIN ET PAYSAGER

PIETRAPOLA, ISOLACCIU

Bien que ni la plaine ni la mer ne soient visibles depuis Pietrapola, ce hameau de montagne et ses thermes représentent un point d'articulation entre ces entités. Lové dans une forêt dense, ce patrimoine mérite d'être valorisé et organisé afin d'accueillir les jeunes actifs et les touristes de manière raisonnée.

Les thermes sont aujourd'hui un enjeu pour la commune, pour la communauté de commune mais aussi pour la Corse, de valorisation du territoire à travers les sources d'eaux chaudes soufrées.

L'objectif est de permettre leur valorisation touristique et économique de façon durable et à l'échelle de ce territoire et du site projet.



LÉGENDE	
-----	Chemin de randonnée
■ (green)	Espace public
■ (black)	Bâti remarquable
■ (grey)	Bâti
■ (orange)	Développement envisagé en lien avec les thermes



0 ————— 75 m

UN PROJET GLOBAL











PIETRAPOLA, ISOLACCIU

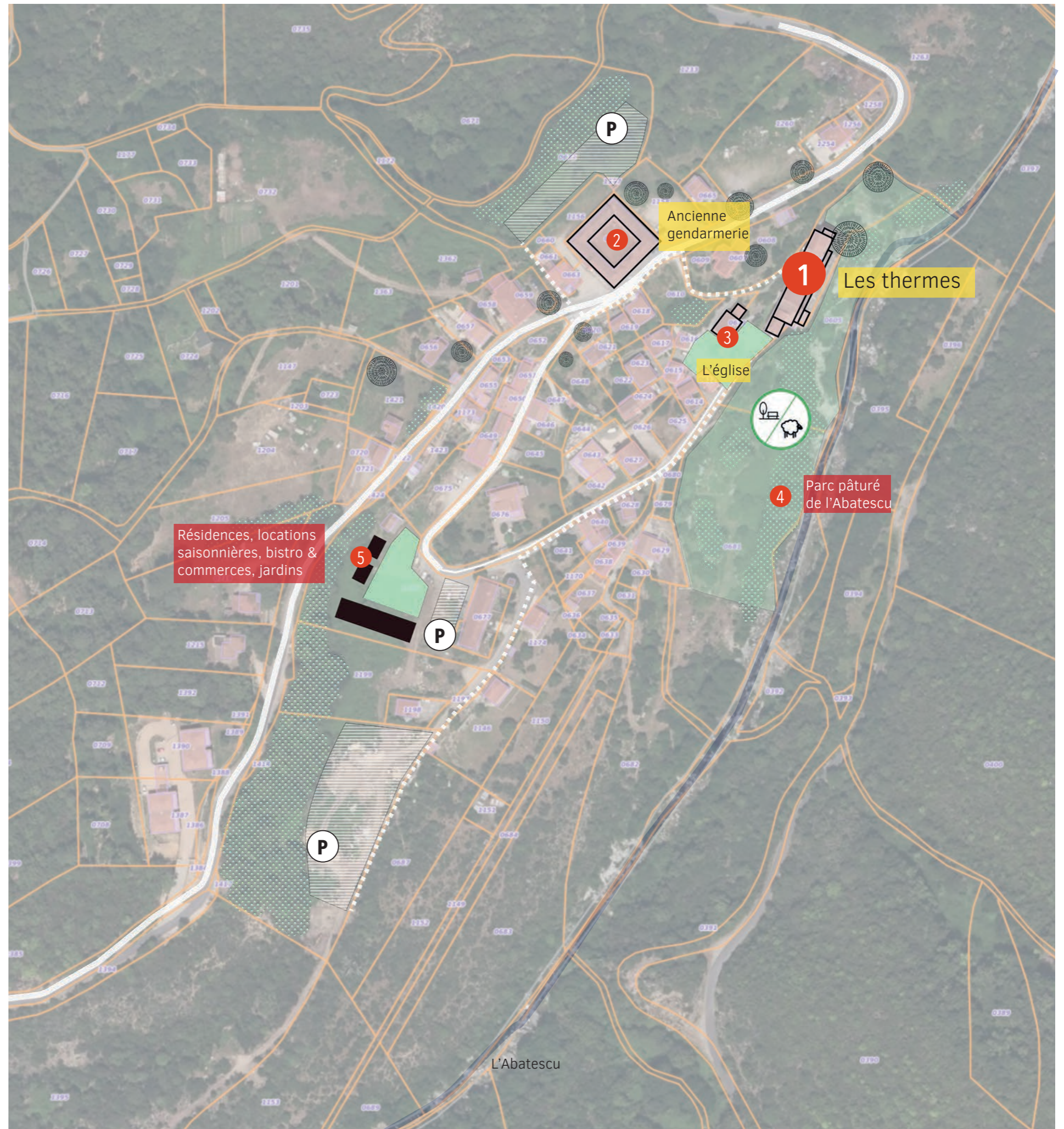
Afin de renforcer le lien entre la montagne et la plaine, et d'accueillir jeunes actifs et touristes, un projet global à l'échelle du hameau de Pietrapola sur la commune d'Isolacciu serait pertinent. Bien sûr, il doit s'articuler autour des thermes et des projets, souhaits et propositions suivantes :

Le parc pâturé de l'Abatescu entre les thermes qui seront réhabilités et le fleuve.

- Des résidences pour les nouveaux habitants,
- Des locations saisonnières pour les touristes
- Quelques stationnements afin d'accueillir les flux ponctuels.
- De nouveaux accès et parkings dimensionnés et conçus sobrement et de façon adaptée au terrain.
- Des cheminements piétons développés afin de faciliter la mobilité douce dans le village et reliés aux thermes.

LÉGENDE

-  Bâtiment remarquable
-  Nouvelles constructions
-  Stationnements
-  Accès principal
-  Accès résidents
-  Accès piéton aux thermes depuis les parkings
-  Espace public
-  Parc
-  Bosquets existants
-  Arbres remarquables



N 0 ————— 50 m

SCHÉMA DIRECTEUR

PIETRAPOLA, ISOLACCIU

Les cheminements piétons permettent de rejoindre les thermes depuis le nouveau lotissement, l'église ou encore l'ancienne gendarmerie. Ces accès tissent un réel lien entre les entités, patrimoine et habitants des lieux.

Le parc de l'Abatescu devient un lieu accessible depuis les thermes ou le village. On peut profiter de l'ombre des arbres, de la fraîcheur du fleuve ou encore de la lumière des milieux ouverts. Ces derniers sont entretenus par le pâturage, mêlants usages agricoles et de plaisance. Cela permettrait par ailleurs de limiter le risque incendie auquel est exposé le hameau.

RÉFÉRENCES :



Eco-pâturage dans le parc



Parkings arborés et perméables



Ce parking permet l'accueil des touristes et groupes arrivant en autobus. Très arboré, il est saisonnier et perméable pour accueillir d'autres usages.

5 Résidences en R+1, quelques commerces et bistro au rez-de-chaussée.

Des espaces communs végétalisés

Des maisons locatives saisonnières

4

3 L'église

2 L'ancienne gendarmerie

1 Datant de l'époque romaine, le bâtiment des thermes est le patrimoine phare de la commune

ÉTAT DES LIEUX

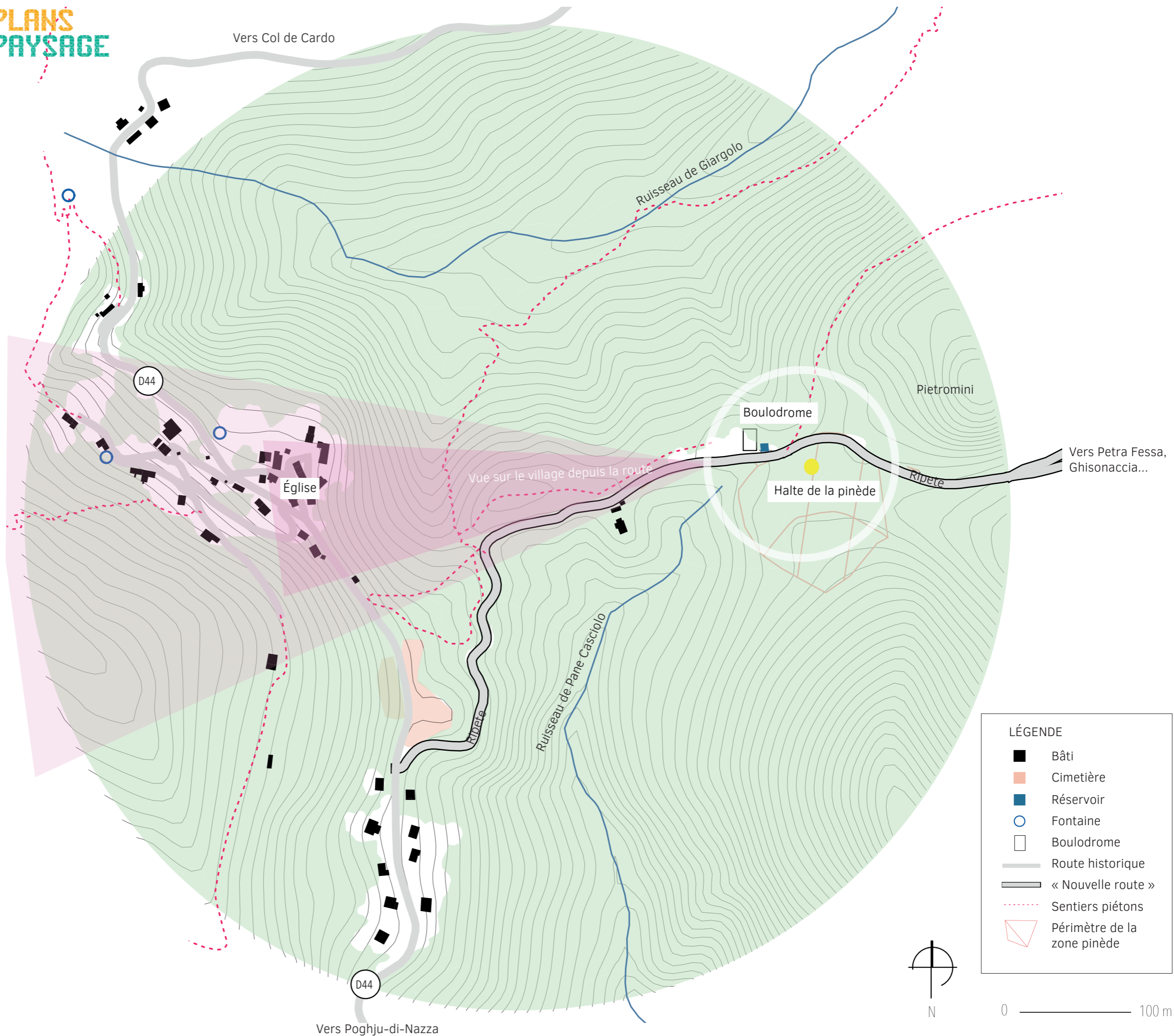
«NOUVELLE ROUTE» DE LUGO-DI-NAZZA

Lugo possède des « perles » architecturales (l'église, le bâtiment médiéval, le palazzo...) une place magnifique et un cadre de vie très tranquille. Le village fait de gros efforts et investissements dans la qualité architecturale de ces espaces publics, avec notamment l'enfouissement des réseaux et la requalification des places et voies du village avec les « ricciate », pavage typique et patrimonial.

L'idée de faire de Lugo un village d'art et d'artisans a été évoquée en première consultation des élus et habitants. La réhabilitation du bâtiment médiéval est un point-clé de ce tournant.

Par ailleurs, les infrastructures suivent, avec l'assainissement, très bien intégré en entrée nord du village, la « nouvelle route », déjà ancienne mais conservant cette appellation courante, qui permet de relier la plaine au village de façon beaucoup plus rapide et confortable que l'ancienne, la récente installation de l'antenne-relais, permettant l'accès internet mobile, le réseau fibre déjà installé au village dans l'attente du raccordement...

Cette nouvelle route, objet de la présente étude, est prégnante dans le paysage. Elle se voit depuis le village. Et lorsqu'on emprunte cette voie, une vue imprenable sur sa silhouette s'offre au passage du col. La route constitue également une voie de découverte du territoire communal, depuis la plaine jusqu'au village en traversant des boisements et offrant de nombreux points de vue sur la plaine et la montagne.



ÉTAT DES LIEUX

un lien village-plaine optimisé une qualité paysagère à améliorer

La route Ripete, qui a «raccourci» le trajet plaine-village, de par sa fréquentation et sa perception, participe de la qualité paysagère générale du village. Ses abords, les espaces particuliers attenants gagneraient à être améliorés en qualité et en usages. Le passage du Fium'Orbu est aussi à améliorer.



Vue sur la silhouette du village de Lugo-di-Nazza depuis Ripete



Vue sur la «nouvelle route» Ripete depuis le village de Lugo-di-Nazza

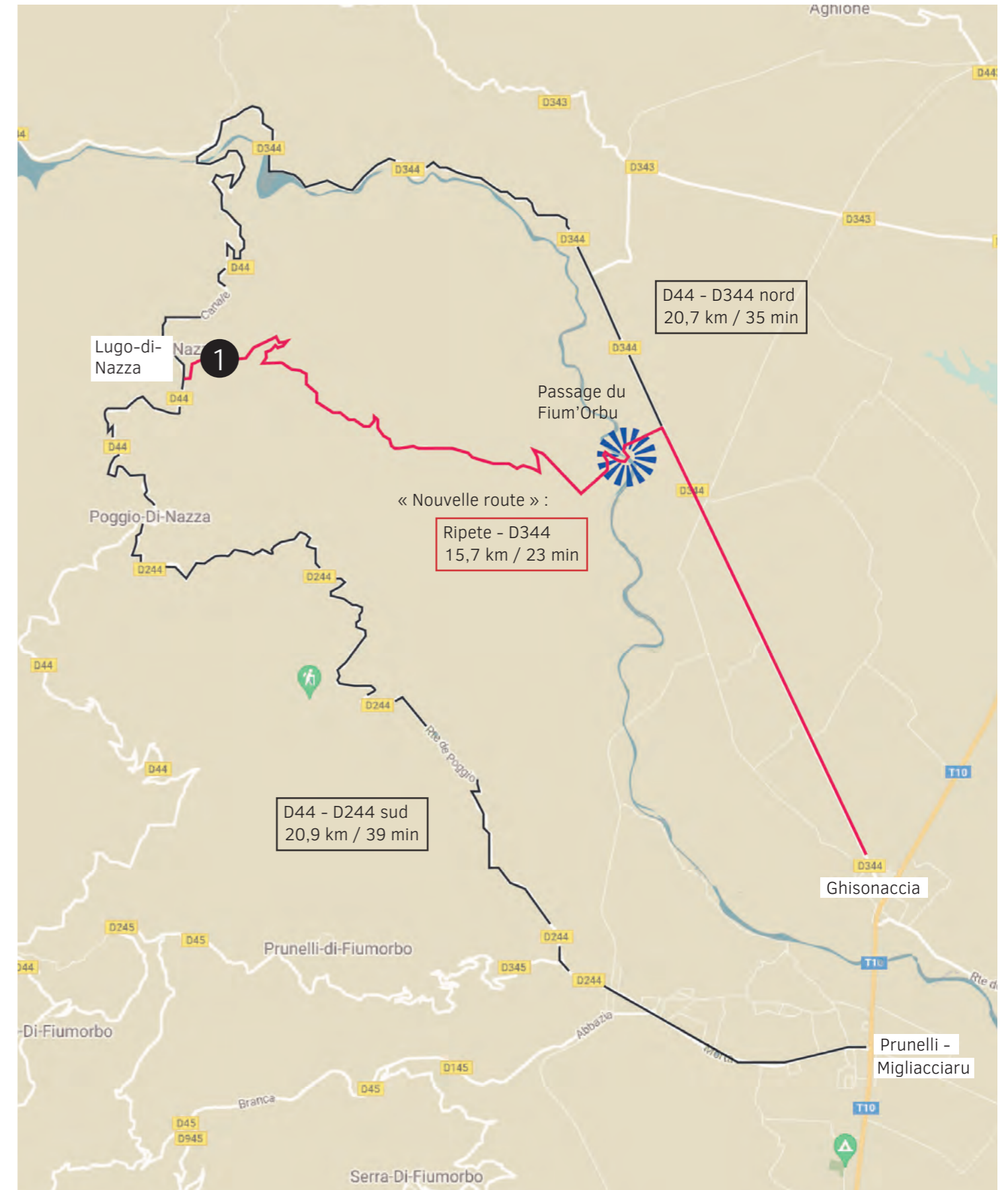
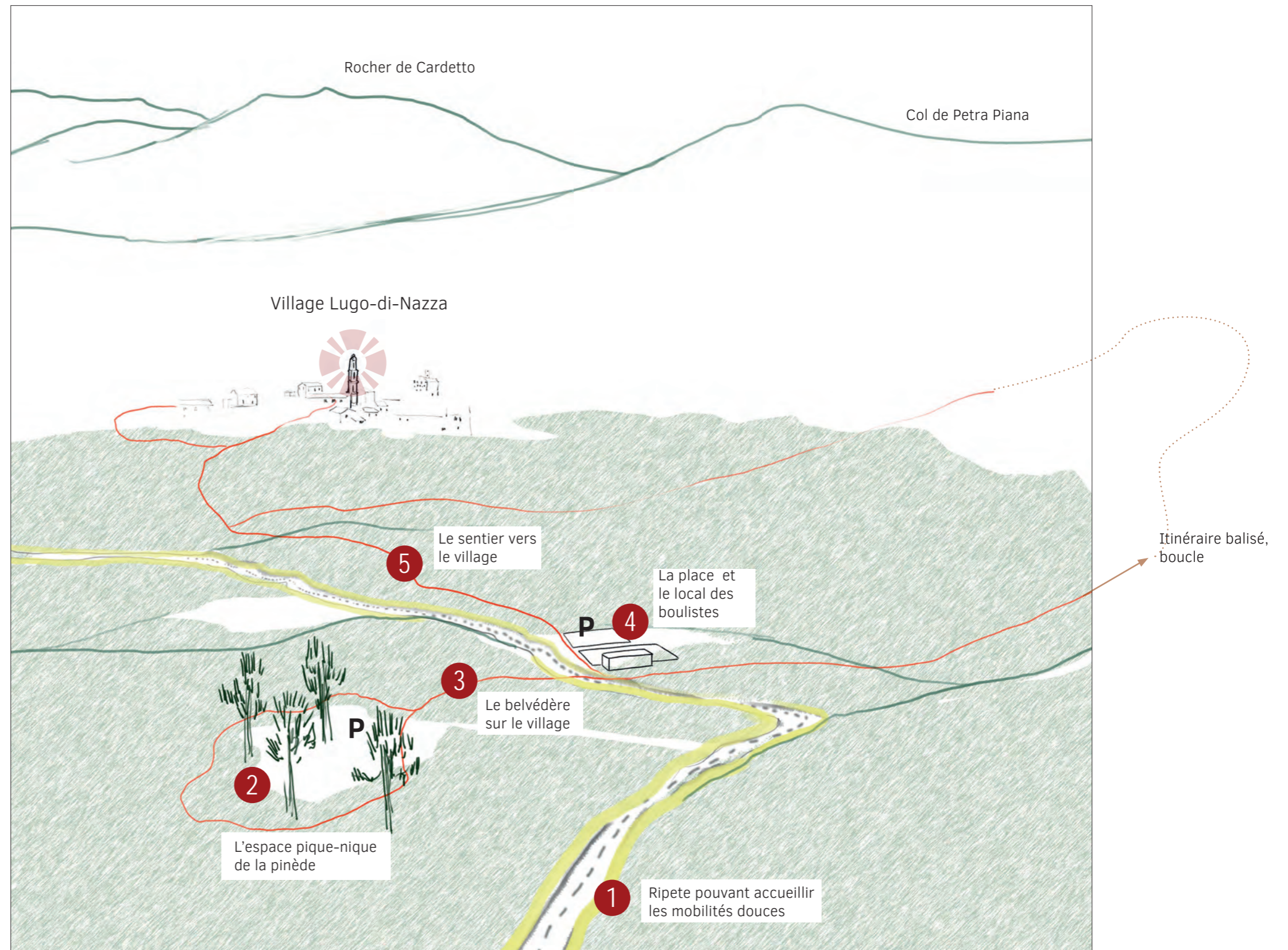


SCHÉMA DIRECTEUR

La route et ses abords liés à son village



Ripete pouvant accueillir les mobilités douces



1

Piste cyclable
peut-être à envisager à l'occasion
des travaux sur les fossés

Végétalisation de certains
abords afin de garder le lien
avec le massif

L'espace pique-nique de la pinède



Tables de pique-nique à l'ombre de la pinède ou dans la prairie pour confirmer un aspe existant offrir une halte forêt-patrimoine aux visiteurs

La place des boulistes

4



Transformation du réservoir en local boulistes et buvette, bardé de bois brûlé, en clin d'oeil au projet de réhabilitation du bâtiment médiéval - Ci-dessous un exemple de buvette



Passage piéton
matérialisé vers la pinède

Assises et végétalisation
lisière pour adoucir la
perception de la route

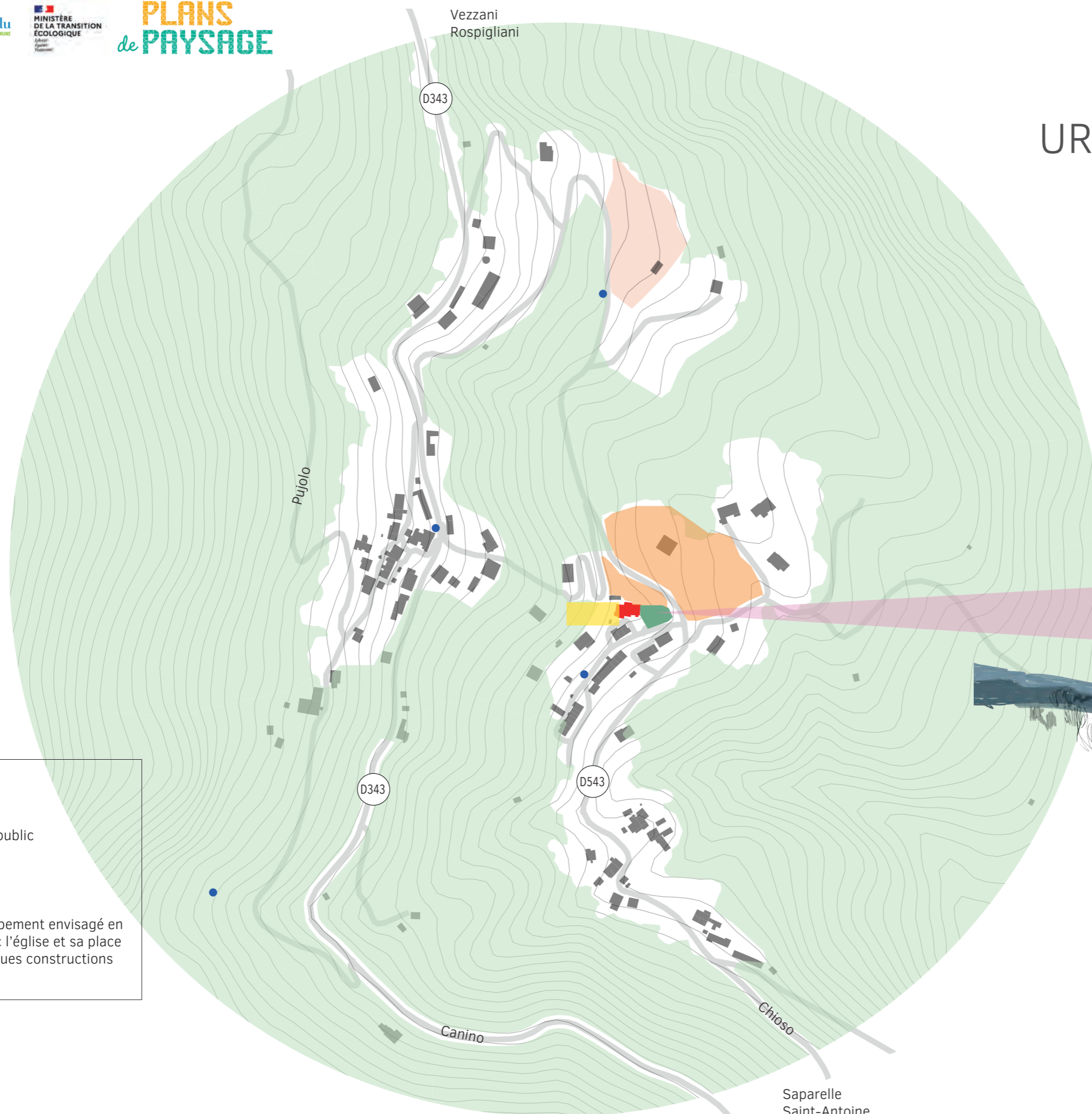


Parking
végétalisé
perméable et
réversible

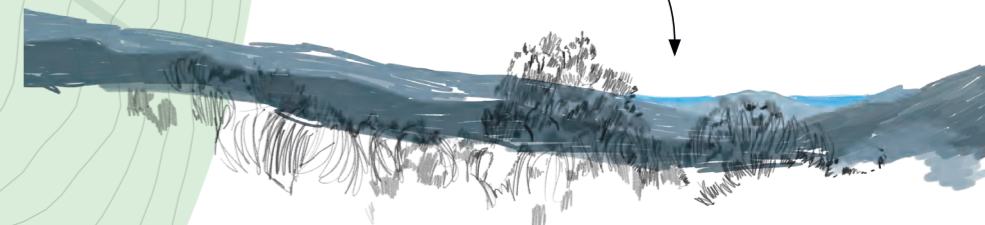
ÉTAT DES LIEUX URBAIN ET PAYSAGER

PIETROSU

A Pietrosu, l'aménagement de la place de l'église est en cours . La mairie a acquis un terrain en-dessous de l'église et a un projet de construction de logements, la commune souhaite également aménager un espace convivial et définir un véritable coeur de village.



Vue sur la vallée de Tagnone & la mer



LÉGENDE

- Espace public
- L'église
- Bâti
- Développement envisagé en lien avec l'église et sa place & les furues constructions



0 ————— 100 m

Saparelle
Saint-Antoine
Ghisonaccia

DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS POUR LA COMMUNE PIETROSU

La place de l'église resterait ouverte sur le paysage. Une d'aire de jeux sur le côté de l'église est proposée ci-contre (5). L'espace généreux permettrait l'installation de jeux diversifiés et des bancs à l'ombre des arbres existants. Un cheminement piéton (2) faciliterait la traversée de ces espaces, jusqu'au nouveau parc de la pause (4) qui inviterait au pique-nique et à une partie de boules, puis au café communal des oliviers, qui pourrait s'installer sous la mairie, pour un moment convivial avec en visu l'éperon rocheux patrimonial du belvédère de l'église.

Les constructions seraient menées sur deux tranches (1&7), après aménagement et division en deux lots de la maison existante (3).

LÉGENDE	
	Arbres existants
	Plantation d'arbres
	Plantation d'herbacées et d'arbustes
	Prairie
	Jeux pour enfants
	Balanoires
	Ganivelle
	Terrain de pétanque
	Bancs, tables de pique-nique
	Accès principal
	Accès piétons
	Franchissement par escaliers
	Ralentisseurs



0 ————— 20 m



SCHÉMA DIRECTEUR

PIETROSU

L'éperon rocheux patrimonial serait nettoyé et mis en valeur

L'église, patrimoine phare de la commune

Les espaces attenants à l'église pourraient être occupés par des jeux pour enfants

Un cheminement piéton permettrait de traverser le couvert arboré, une prairie ouverte, la place de l'église, le parc de la pause et desservir les nouvelles constructions

Un café pourrait voir le jour, en dessous de la mairie et sous le couvert des oliviers présents

La mairie

La place de l'église est en cours de restauration

La prairie serait investie par des enfants s'amusant dans la pente douce.

RÉFÉRENCES :



Des jeux et installations qui s'intègrent dans le cadre naturel et rural des lieux



Le parc de la pause serait un espace arboré avec des tables de pique nique et un terrain de boules. Des végétaux viendraient prolonger l'ambiance de ceux du talus de l'église, on retrouverait également une balançoire en écho à celle de la prairie

La maison actuelle serait divisée en deux lots

Vues vers la vallée de Tagnone & la mer

LE PARC DE LA PAUSE

PIETROSU



LA PRAIRIE DES ENFANTS

PIETROSU



LE CAFÉ COMMUNAL DES OLIVIERS

PIETROSU



CONTEXTE

PARCELLE PAT À POGHJU-ÐI-NAZZA

Poghju-di-Nazza participe au PAT, avec entre autres possibilités, une parcelle villageoise en pente forte.

Participer au PAT c'est se donner des moyens d'acquérir une parcelle en foncier communal, de débroussailler, d'installer un verger, un potager... en priorité.

Mais il faut aussi au sein des villages réfléchir à l'impact paysager des aménagements, et lorsque cela est possible étendre les objectifs à d'autres considérations, comme l'attractivité, la patrimonialité, les vues, la praticité, etc. du village.

Ainsi, effondrée en niveau bas sur le toit de la voiture d'une voisine (sans faire de blessés), la parcelle pose la question de la sécurisation de l'une des voies principales du village.

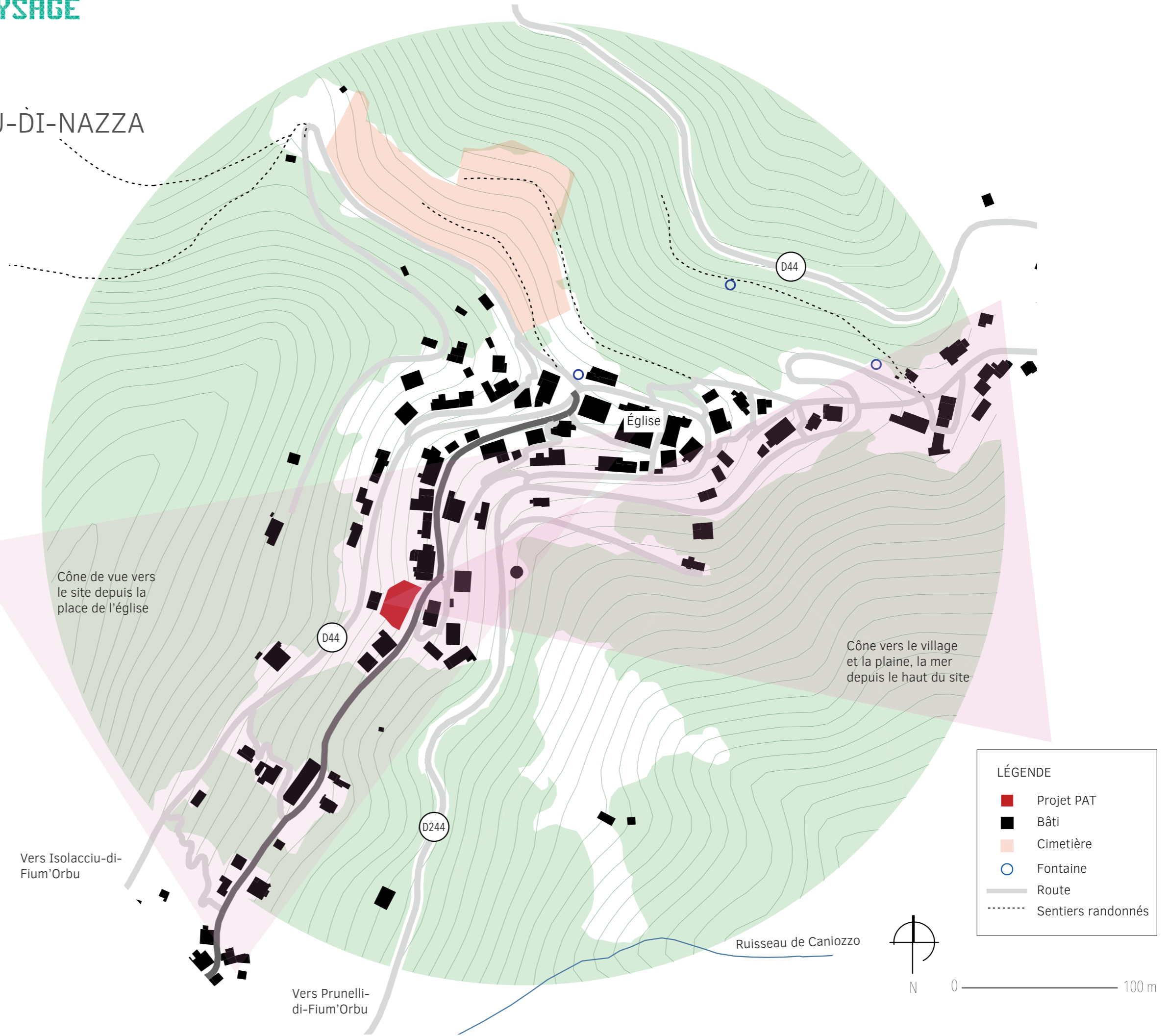
La même riveraine, agée et accueillant ses petits-enfants en été, a besoin de pouvoir se garer devant chez elle : dédier une partie de l'espace au stationnement ?

En partie investie par un autre habitant qui cultive un petit champ de pommes de terre, et accueillant déjà quelques fruitiers, l'espace gagnera à voir consolider l'usage de vergers-potagers, en objectif direct avec le PAT.

Visible depuis la place de l'église, et juxtaposée à un bâtiment dont la façade est patrimoniale, la parcelle est donc à traiter esthétiquement.

Depuis le haut du site, c'est peut-être la plus belle vue sur la silhouette du village au bout de son éperon et face à la mer qui s'offre à la vue. Aménager un petit belvédère y serait sympathique, le muret en pierre du local technique peut servir d'assise...

Enfin, la parcelle étant délimitée par une voie au-dessus et une au-dessous, une fonction de passage piéton, raccourci du village, vient naturellement à l'esprit.



Cône de vue vers le site depuis la place de l'église

Cône vers le village et la plaine, la mer depuis le haut du site

Vers Isolacciu-di-Fium'Orbu

Vers Prunelli-di-Fium'Orbu

Ruisseau de Caniozzo

LÉGENDE	
■	Projet PAT
■	Bâti
■	Cimetière
○	Fontaine
—	Route
- - -	Sentiers randonnés



0 ————— 100 m

SITUATION ET AMBIANCE

VUE DEPUIS LA
PLACE DE L'ÉGLISE

patrimoine
religieux

façades
patrimoniales

local technique
mairie



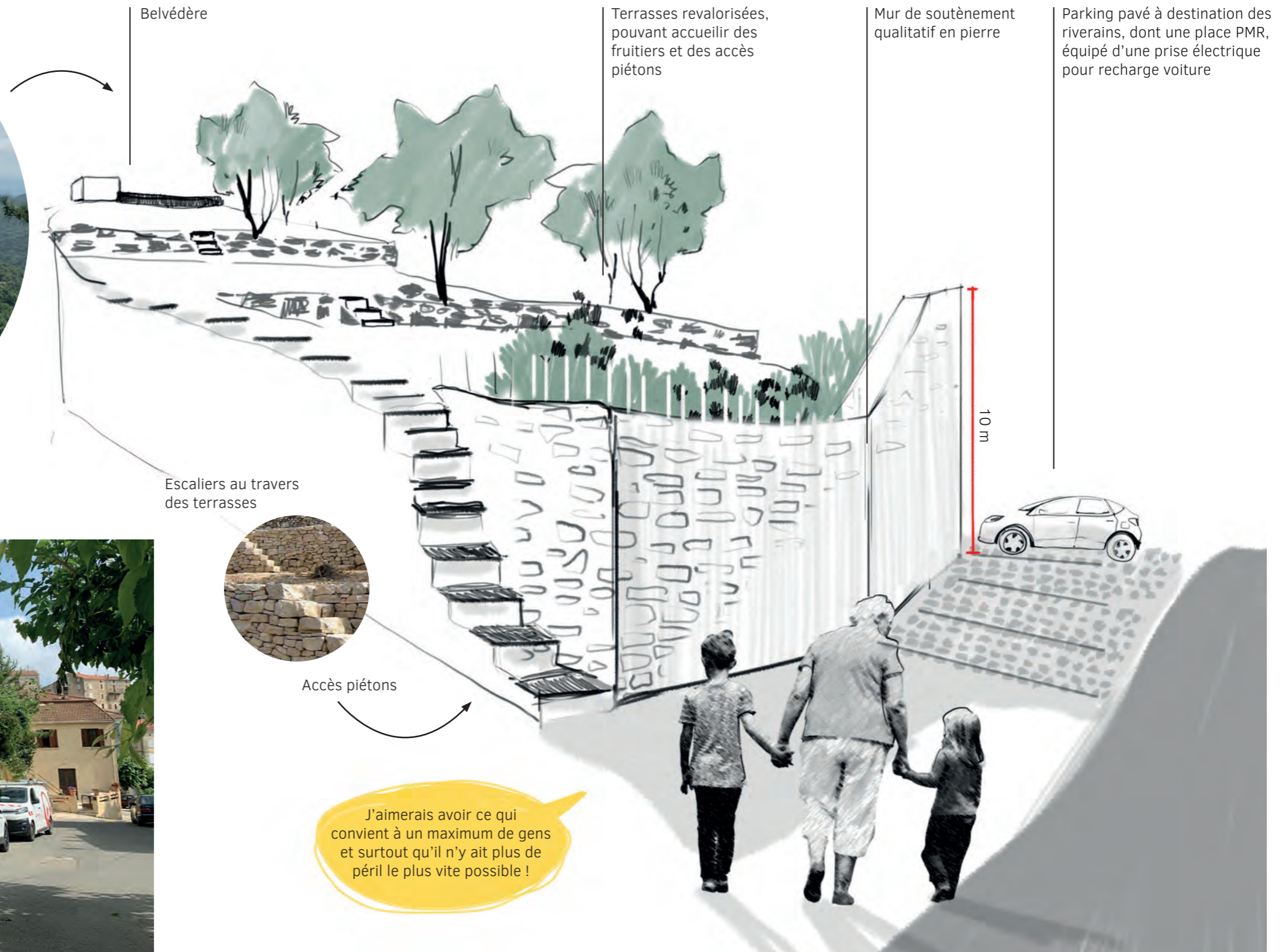
VUE DEPUIS LE HAUT
DE LA PARCELLE

culture de
pommes de
terre

maison de la
riveraine



PRINCIPES EN CROQUIS ET IMAGES POUR UN ESPACE DE RESPIRATION QUALITATIF ET UTILE AU VILLAGE



Un mur de soutènement qualitatif et des places de stationnement qui participent de la qualité architecturale du village

ETAT ACTUEL



Mur de soutènement qualitatif présent à Poghju

Des prises pour voitures électriques discrètes (ci-dessous espace public, Miramas)



Une place de stationnement PMR délimitée en pavés à Lugo



Des terrasses et des accès piétons

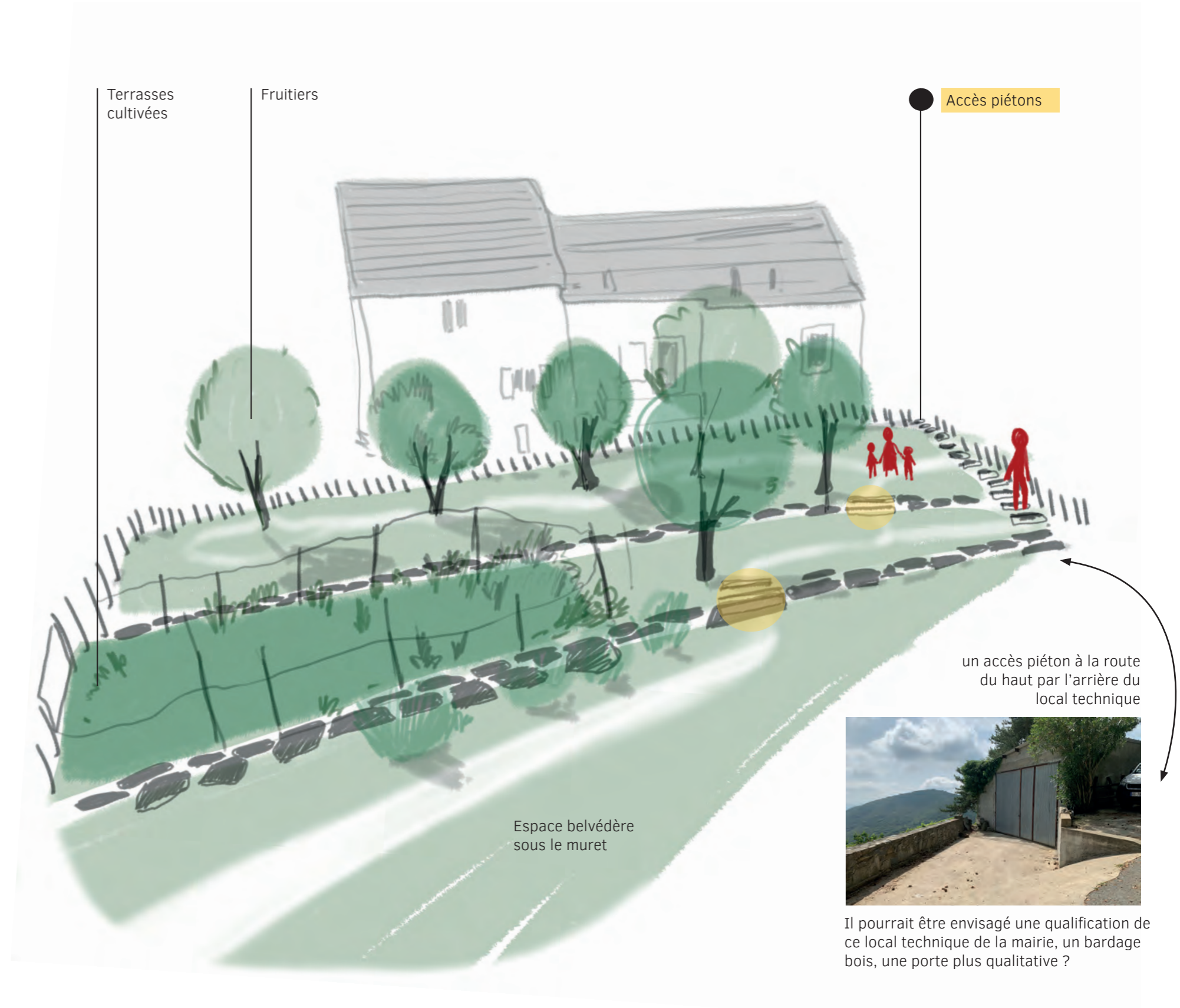
AUJOURD'HUI



Schéma d'accès



- Terrasses cultivées
- Escaliers
- Cheminement piétons Principal



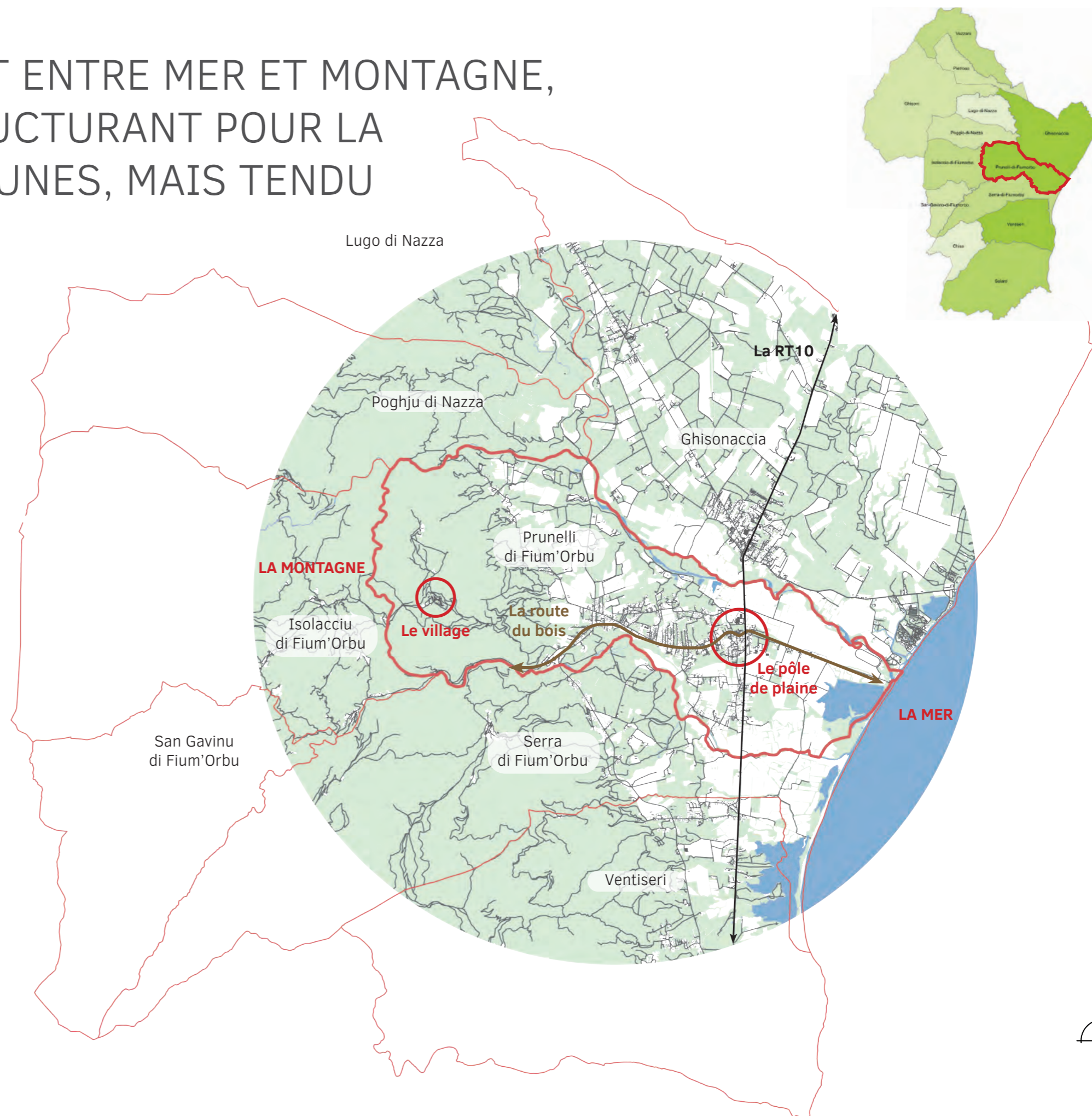
PRUNELLI : UN LIEN FORT ENTRE MER ET MONTAGNE, UN PÔLE DE PLAINE STRUCTURANT POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, MAIS TENDU

La commune de Prunelli fait le lien entre mer et montagne, et présente un développement en plaine conséquent, le premier du Fium'Orbu Castellu, débuté avec la Fortef, au début du XXe siècle.

Ses différents quartiers, hameaux de plaine et de piémont se sont développés au départ avec l'activité du bois, puis ont continué et continuent aujourd'hui, de telle façon que l'espace de plaine au niveau de Migliacciaru est devenu un pôle urbain très structurant.

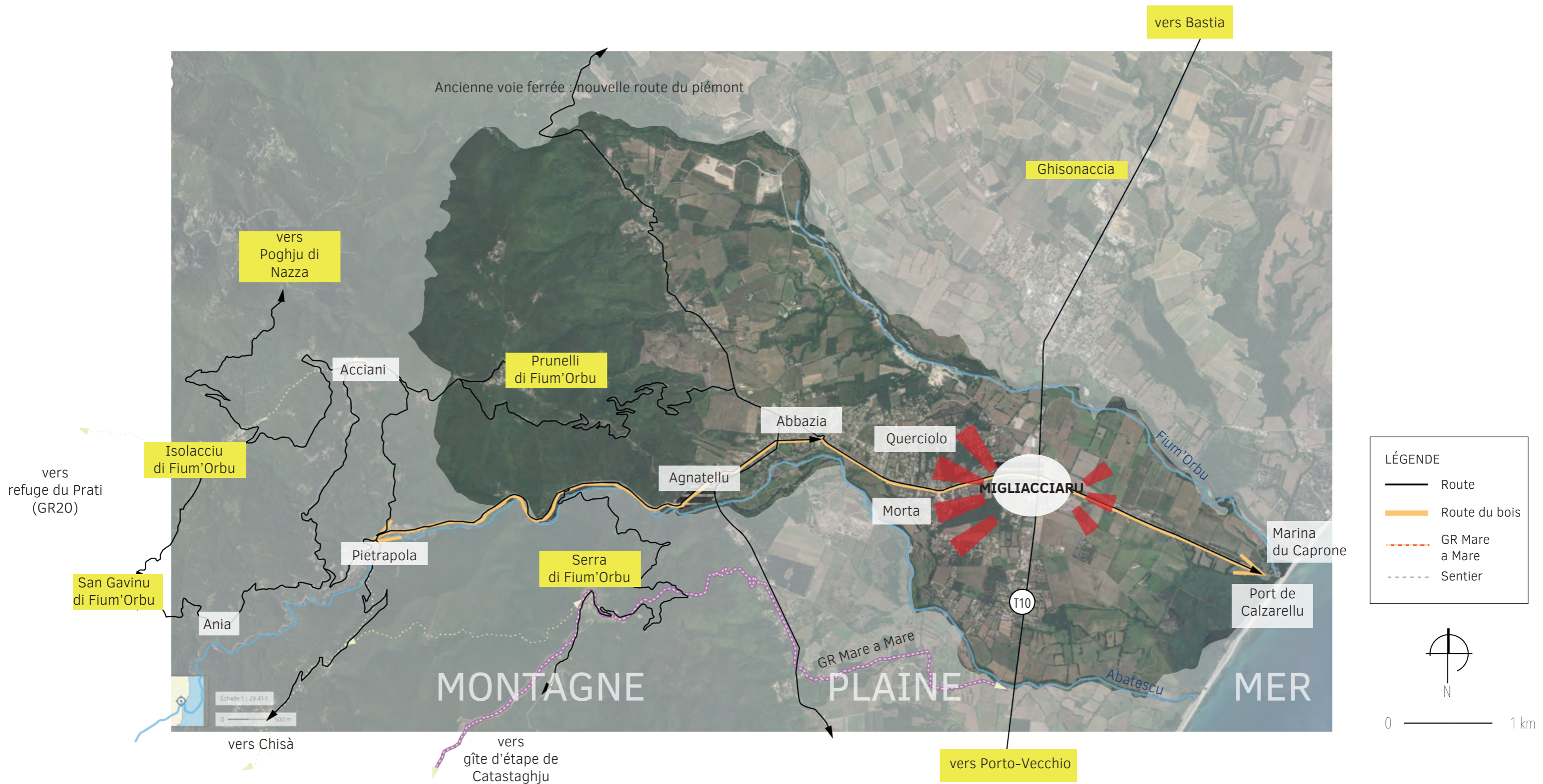
Concentrant services, équipements et commerces, il est également le passage «obligé» de près de 5000 véhicules par jour reliant la RT10 aux zones habitées de la plaine mais aussi aux villages hauts.

De nombreux enjeux se placent sur ce tronçon de l'ancienne «route du bois», dont le premier est l'apaisement de la circulation, non uniquement par des installations ralentissant cette dernière, mais par la mise en place d'un maillage doux, favorisant les déplacements de proximité à pied ou en vélo, et donc limitant l'usage du véhicule. Le second enjeu est la valorisation de l'espace public avec la définition d'un véritable coeur de village de plaine, aux espaces publics généreux, multifonctionnels et jalonnés d'éléments de nature et de patrimoine.



MIGLIACCIARU : «À LA CROISÉE DES CHEMINS»

UN HAMEAU STRATÉGIQUE À LA FOIS PORTE PRINCIPALE VERS LA MONTAGNE, PORTE INTIME VERS LA MER ET PASSAGE OBLIGÉ POUR LES HABITANTS DES VILLAGES ET LES QUARTIERS DE PLAINE DE PRUNELLI

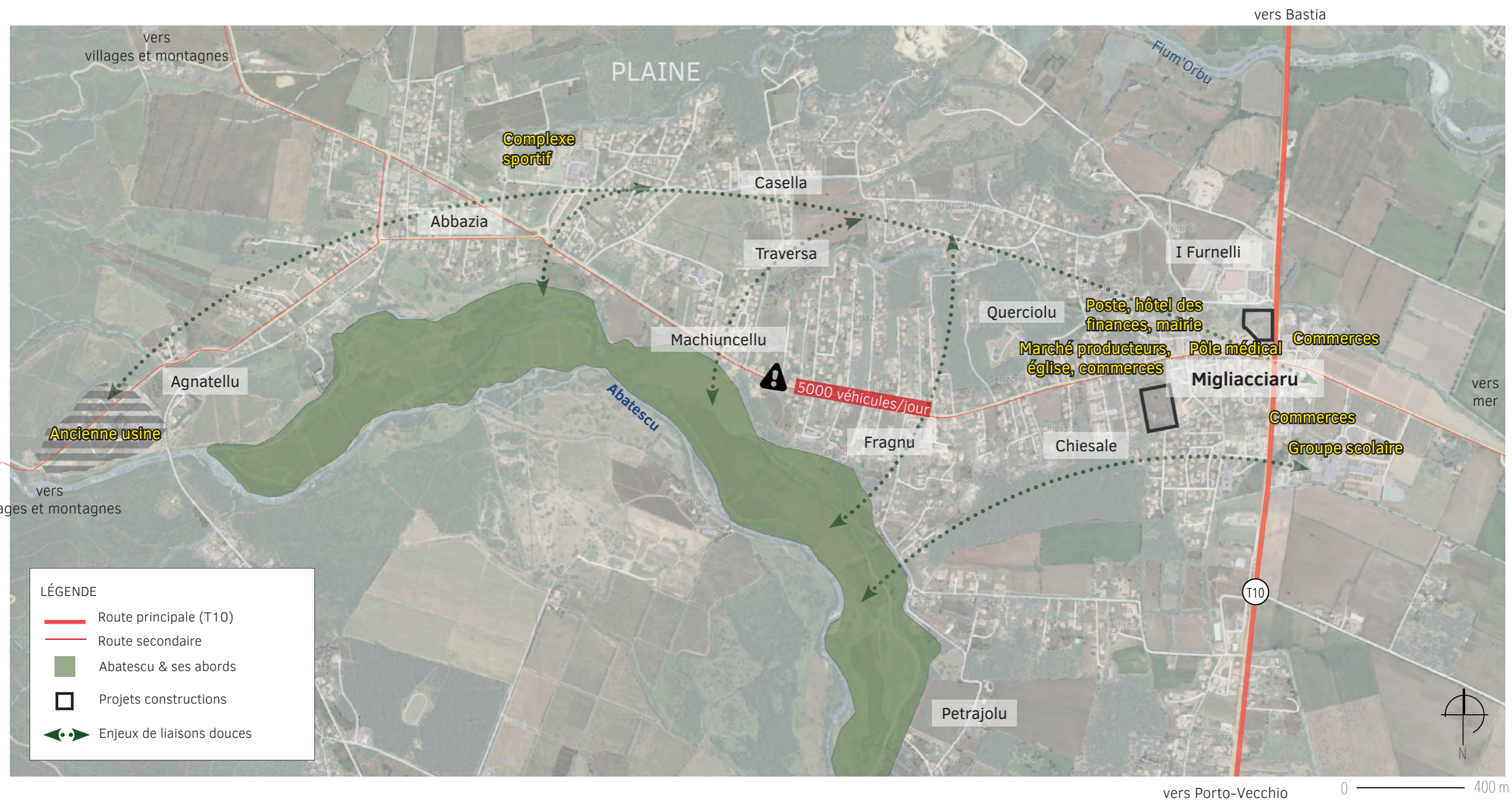


LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX

UN TRAFIC INTENSE ET DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS

LA VOLONTÉ DE RELIER LES QUARTIERS EN MODE DOUX

LE SOUHAIT ET LE POTENTIEL DE VALORISATION DU FLEUVE POUR LES HABITANTS



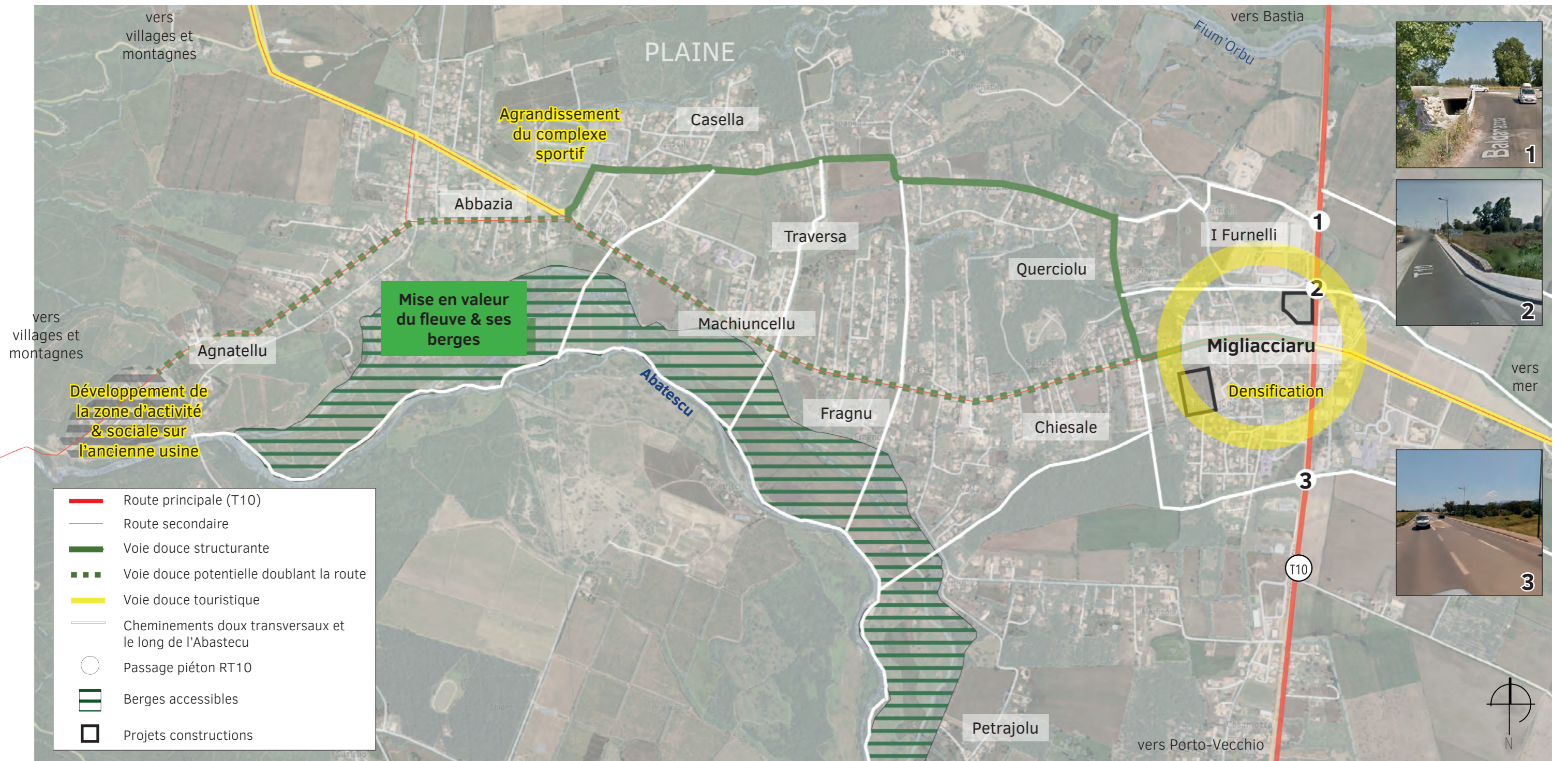
INTENTIONS POUR LES MODES DOUX ET LA MISE EN VALEUR DE L'ABATESCU

Un réseau de liaisons douces pourrait être établi entre les quartiers, en prenant appui sur une transversale structurante entre le complexe sportif et Migliacciaru par le nord des quartiers, ce qui permettrait aux piétons et cycles de circuler de façon apaisée, en dehors de la route principale.

Toutefois, et dans une optique de mode de transport quotidien et efficace, il ne peut être écarté la possibilité de doubler la route principale d'une voie cyclable, qui irait de plus jusqu'à Agantellu, pôle d'activité en développement.

Le réseau nord-sud des itinéraires doux auraient aussi vocation à relier la «ville» à la nature, et notamment les berges et l'aunaie de l'Abatescu, devenant un véritable parc urbain.

Egalement, les passages de la RT10 sont compliqués actuellement, une réflexion pourrait être engagée avec la Collectivité pour envisager de nouvelles solutions, dont peut-être des passages souterrains.

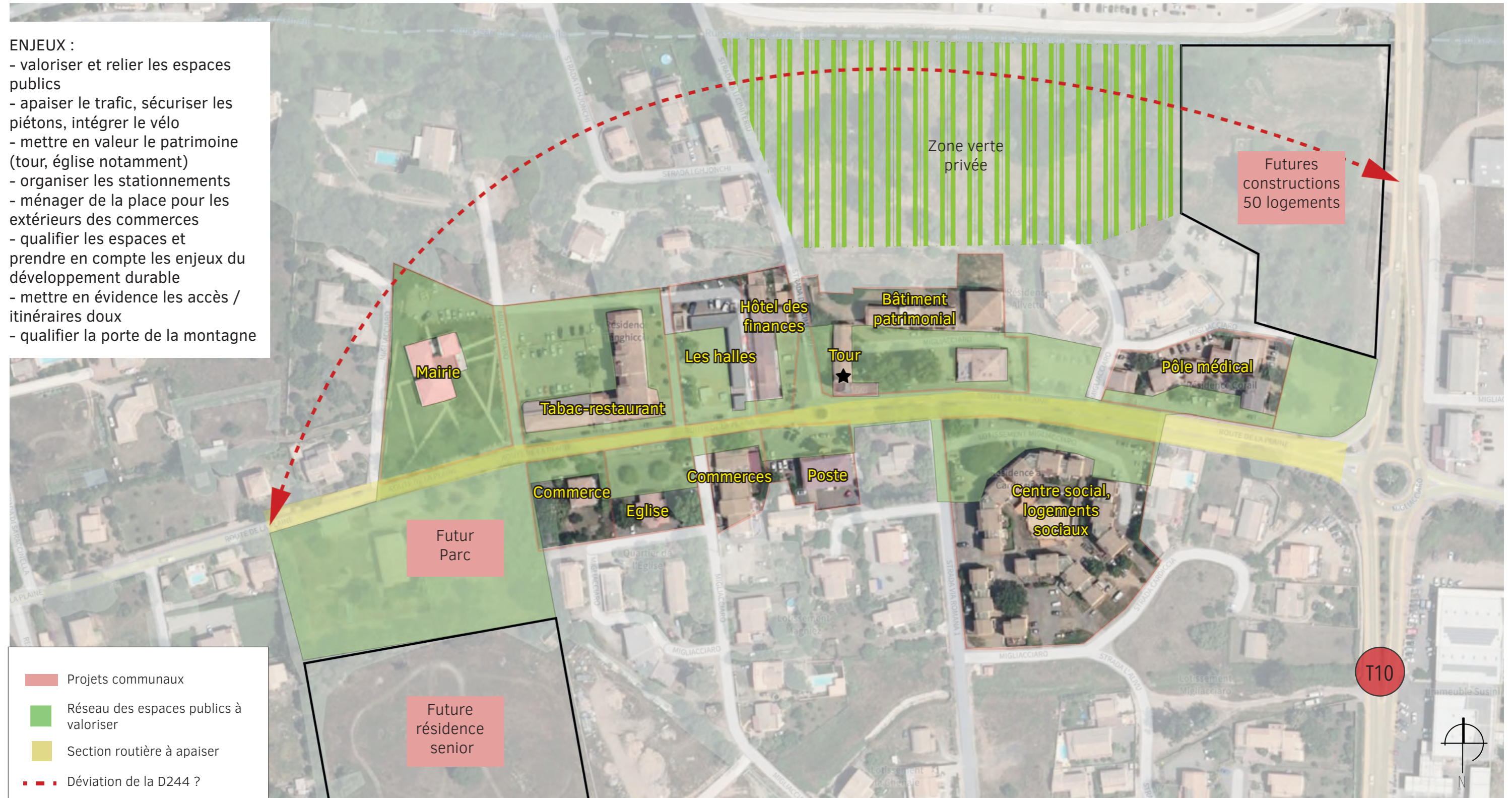


MIGLIACCIARU, UN COEUR DE VILLAGE À APAISER ET VALORISER

Migliacciaru concentre les équipements publics, administratifs, médicaux, et des commerces. De nombreux espaces bordent la voie, qui se trouve être particulièrement utilisée (5000 véhicules par jour). L'ambiance est tendue, pour les véhicules et les piétons, et le potentiel de valorisation du réseau d'espaces publics est bien réel.

ENJEUX :

- valoriser et relier les espaces publics
- apaiser le trafic, sécuriser les piétons, intégrer le vélo
- mettre en valeur le patrimoine (tour, église notamment)
- organiser les stationnements
- ménager de la place pour les extérieurs des commerces
- qualifier les espaces et prendre en compte les enjeux du développement durable
- mettre en évidence les accès / itinéraires doux
- qualifier la porte de la montagne



- Projets communaux
- Réseau des espaces publics à valoriser
- Section routière à apaiser
- Déviation de la D244 ?

CROQUIS DE PRINCIPE : APAISEMENT DE LA VOIE AMÉNAGEMENTS & LIAISON DES ESPACES PUBLICS, ENTRE MAIRIE ET FUTUR PARC



AUJOURD'HUI

Espace extérieur de la Casa Cumuna investi par les habitants, des bancs en bois, de nouveaux arbres...

Voie rétrécie et plateau traversant empierré, pour ralentir et marquer le lien entre mairie et parc

Stationnement mutualisé à l'arrière des bâtiments

Voie vélo et piéton

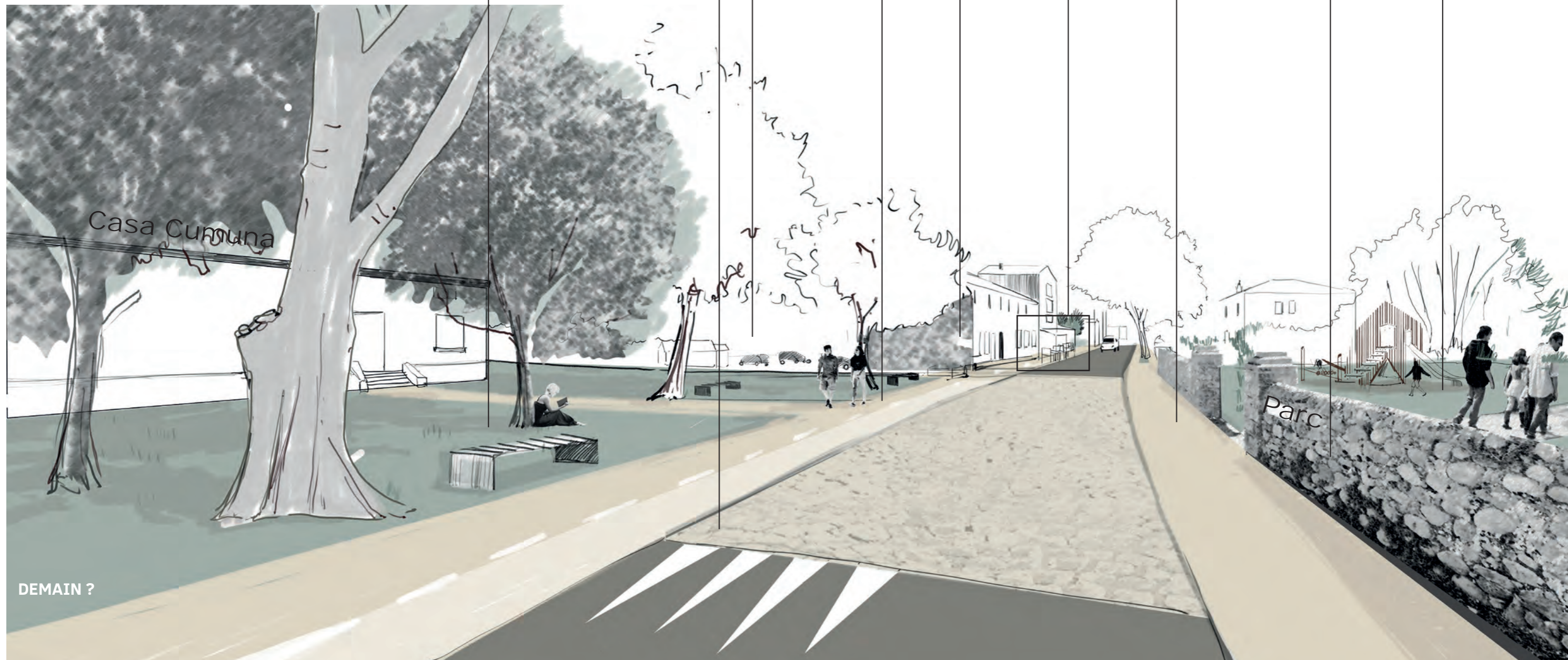
Façade végétalisée ou rénovée

Terrasse du restaurant apaisée

Système anti-stationnement bornes bois

Patrimoine mis en valeur

Aire de jeux en bois dans un parc nature



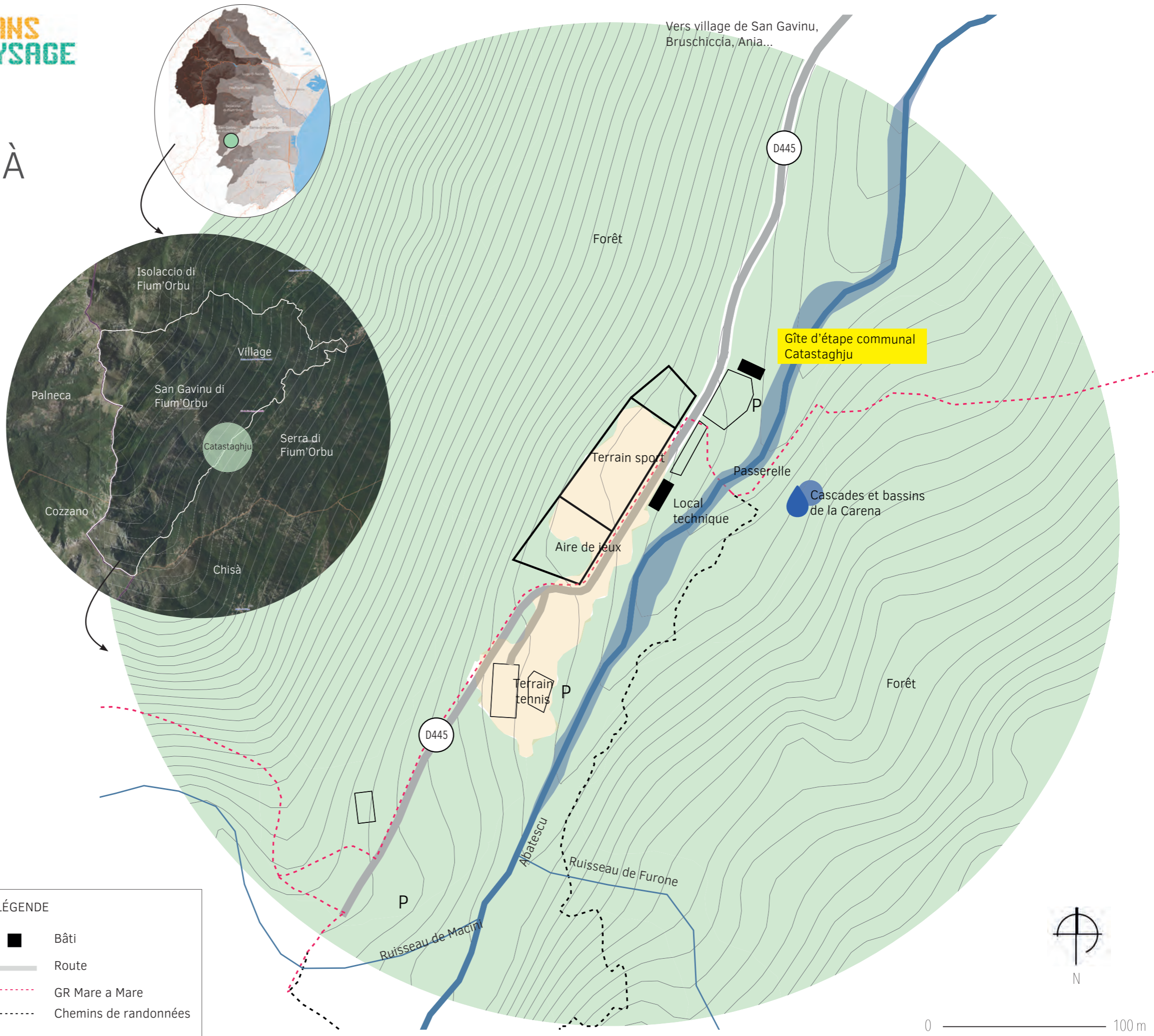
DEMAIN ?

LE SITE INSOLITE DE CATASTAGHJU À SAN GAVINU DI FIUM'ORBÙ

Le site de Catastaghju, sur la commune de San Gavinu se situe en pleine forêt, dense, verte, et auprès de l'Abatescu sur une portion particulièrement remarquable, avec cascades et bassins. Le capital nature y est fort et cela se ressent dans l'ambiance. Traversé par le chemin de grande randonnée Mare a Mare, il offre une étape de choix au bord du fleuve, dans un gîte communal qui sert aussi des repas confectionnés sur place, spécialités corses...

L'on s'étonne des dimensions des installations, à commencer par la stature et l'architecture du gîte, les murs de soutènement du stade, les larges espaces ouverts et aplanis dans cette ambiance si montagneuse... Tout ceci semble hors contexte surtout lorsque le site est comparé au village... C'est parce que ces éléments constituent les traces du site d'exploitation de la Fortef, monumental et ayant fortement marqué une période industrielle de la Corse, dont le gîte était, entre 1930 et 1935 l'usine hydroélectrique, et les plateformes les zones de stockage des grumes, amenées notamment par téléphérique dont il reste aussi les piliers et des poteaux au sol non loin du gîte.

Enfin, grâce à ces infrastructures de loisirs et de sport, son accessibilité et sa capacité d'accueil, le site reçoit des publics locaux, jeunes sportifs, écoles... des villages alentours, de la plaine et même de plus loin en Corse.



FORTEF, UN JALON IMPORTANT DE LA ROUTE DU BOIS



Route du bois
et ses jalons



1. Vestiges de l'ancien barrage de Catastaghju sur le ruisseau de Macini, Catastaghju



2, Ancienne usine d'Agnatellu



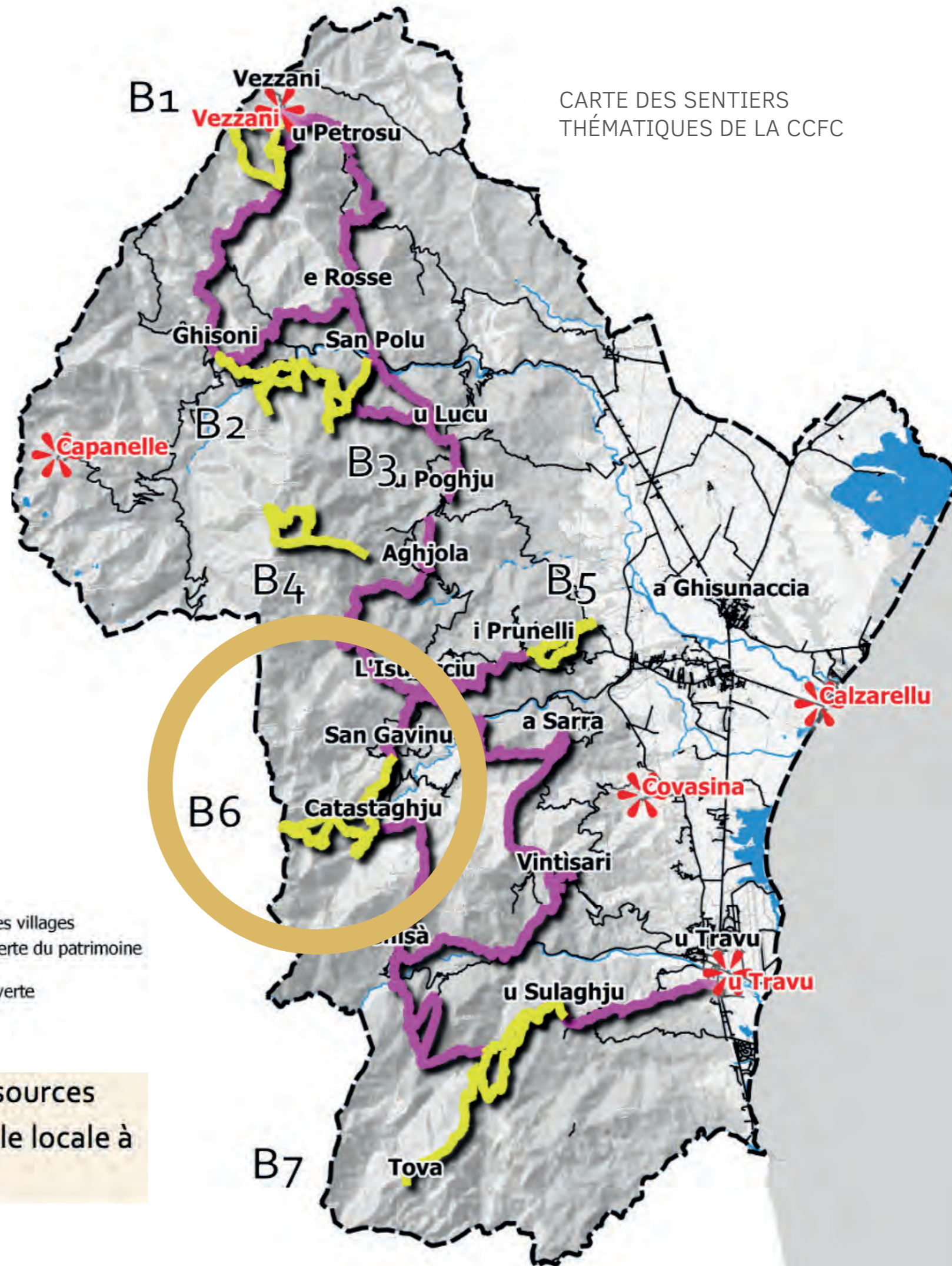
3, Ancienne tour d'appel de Migliacciaru



4, Ancienne tour de Calzarellu

FORTEF, UNE BOUCLE THÉMATIQUE DE LA CCFC

CARTE DES SENTIERS
THÉMATIQUES DE LA CCFC



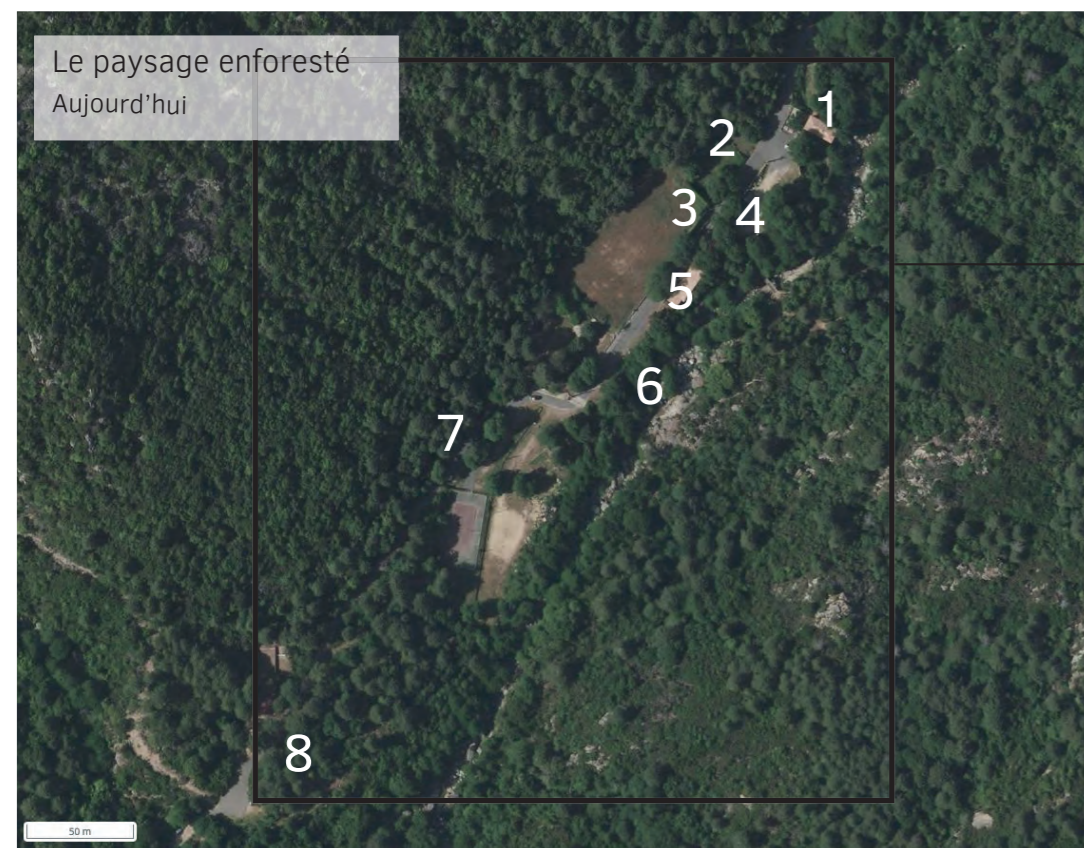
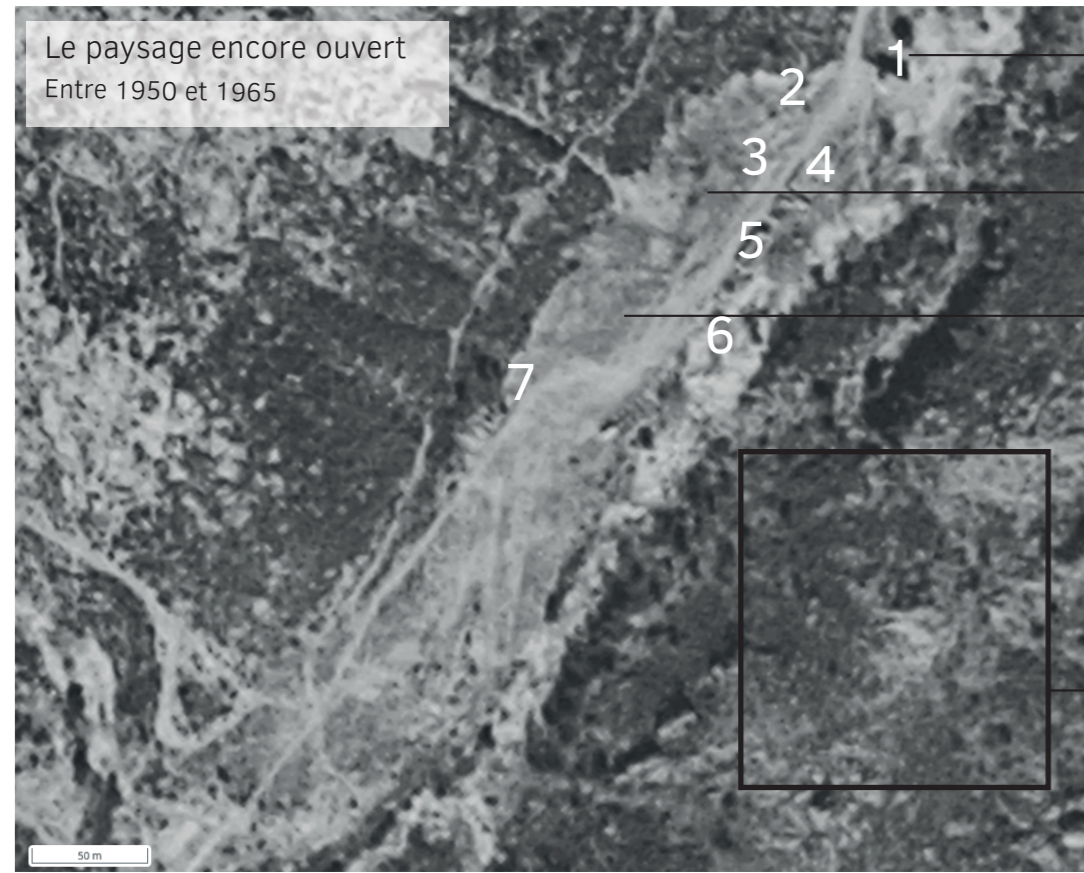
Boucle Catastaghju /
FORTEF

B6

L'exploitation des ressources
forestières : de l'échelle locale à
l'échelle industrielle

FORTEF, DES «VESTIGES» BIEN VISIBLES

Durant les années 1930 Catastaghju est occupé par les activités de la FORTEF, «Forêt, Terres et Forces du Fium'Orbu», société d'exploitation forestière et d'industrie du bois, qui développe fortement le terroire mais disparaît de façon abrupte en 1936.



1 Jadis centrale électrique, c'est aujourd'hui le gîte d'étape communal Catastaghju.

2 Les piliers téléphériques permettaient le transport du bois.




3 Des plateformes recevaient les déchargements de bois depuis notamment le téléphérique.

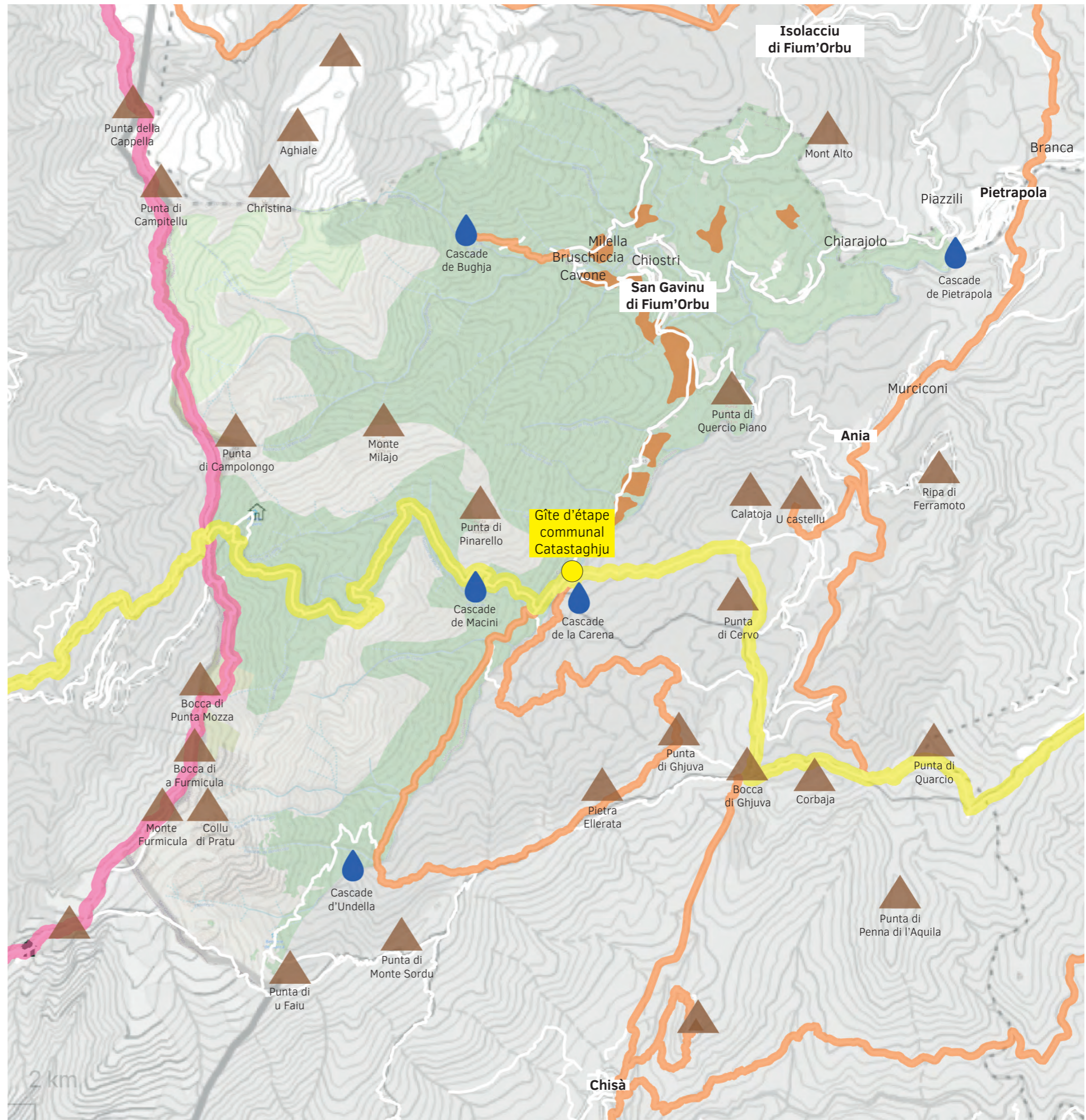
4 Des chalets tout confort, avec électricité, étaient installés dans la forêt pour les milliers de travailleurs, dont beaucoup d'étrangers, slaves, russes...

5 Aujourd'hui, la forêt recouvre une partie du site, mais l'histoire du lieu reste bien visible grâce à ces traces patrimoniales.



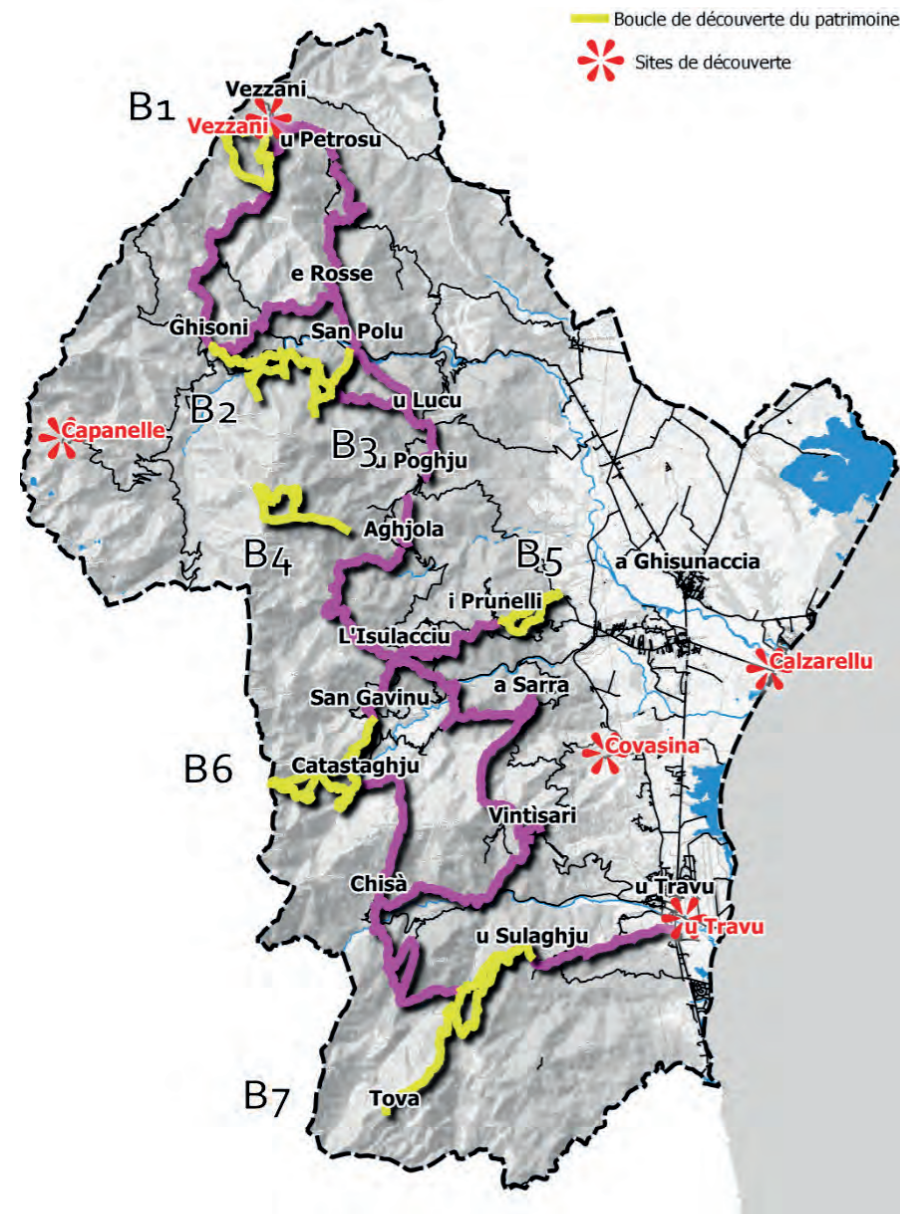
LE GRAND TOURISME : GR, MONTS, CASCADES...

-  Gîte d'étape communal Catastaghju
-  GR 20
-  GR Mare a Mare
-  Sentiers
-  Cascades
-  Sommets des Monts
-  Chataigneraie

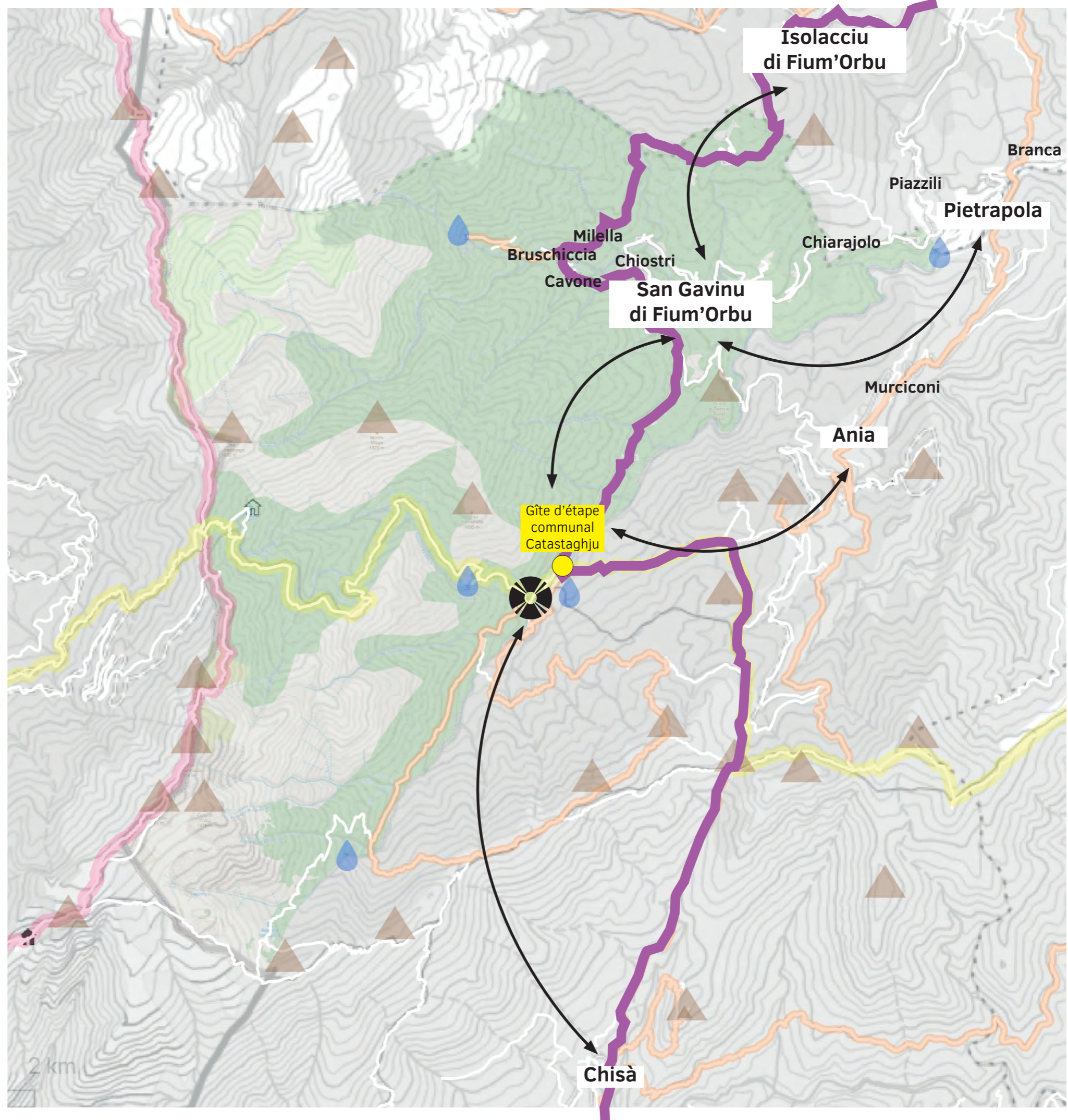


RELIER LES VILLAGES, LOISIRS ET PÉDAGOGIE DE PROXIMITÉ

CARTE DES SENTIERS
THÉMATIQUES DE LA CCFC



- Itinérance entre les villages
- Gîte d'étape communal Catastaghju (accueil des enfants)
- ↔ Liens entre les hameaux de proximité
- ⊙ Équipements (tennis, terrain de sport, aire de jeux)



LOISIRS, TOURISME NATURE & PÉDAGOGIE



0 ——— 40 m



1 Gîte d'étape communal Catastaghju

LE GÎTE EN ÉVOLUTION

Ce bâtiment est accessible depuis une placette située au niveau de la route D445 (cf photo ci-à-gauche) et se trouve en surplomb de la rivière. Le gîte a fait l'objet de premiers travaux de rénovation qui vont être complétés bientôt. La commune réfléchit en parallèle à l'extension du gîte et à son ouverture à un public plus large que les randonneurs, avec éventuellement un restaurant et un bar ouverts à tous.

LE GR MARE A MARE

Le GR attire un tourisme adepte de la nature sur le site, les randonneurs fréquentent le gîte d'étape Castaghju. Il faut pouvoir accueillir ces visiteurs tout en gérant la surfréquentation des lieux.

UNE FRÉQUENTATION LOISIRS/SPORTS DE PROXIMITÉ

Il est particulièrement intéressant pour la commune et la communauté de communes d'avoir ces infrastructures permettant d'accueillir des clubs, des tournois tout autant que des activités familiales de proximité, des classes natures...

UN POTENTIEL PÉDAGOGIQUE MULTITHÉMATIQUE POUR LES HABITANTS, TOURISTES & RANDONNEURS

Un sentier respectueux des milieux pourrait faire découvrir le site du PAT et ses richesses végétales naturelles et cultivées corses. Les loisirs seraient par ailleurs mis de l'avant en permettant aux visiteurs de passer par ces espaces dédiés. Des points d'interprétation botanique et faunistique, pourrait également passer dans la forêt et au bord de l'Abatescu. D'autres pourraient jalonner les vestiges de la Fortef. Enfin, un point d'accueil multithématique, en face du gîte et au pied du site du PAT pourrait voir le jour.

LÉGENDE

- PAT
- Point d'accueil
- Patrimoine Fortef
- GR Mare a Mare
- Espace piscicole
- Abatescu
- Route D445

DES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT TOUT DE MÊME COMPLEXES...

- L'anticipation de la fréquentation possible et les choix d'aménagement en conséquence
- Le dimensionnement des projets PAT, l'espace piscicole dans le respect de la biodiversité et en prévenant les intrusions d'animaux sauvages ou divagants
- La poursuite de la rénovation du gîte, voire de son agrandissement et de sa restauration
- Le dimensionnement et la construction du point d'accueil
- La route et les stationnements
- La définition précise de l'interprétation, sentiers et panneaux...

FORÊT, BIODIVERSITÉ & OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UN CONSERVATOIRE D'ESPÈCES CULTIVÉES LOCALES

UN PATRIMOINE VÉGÉTAL À VALORISER



Bras de l'Abatescu
& ses truites

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le PAT « Mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » s'inscrit dans une démarche de relance des activités agricoles en zone de piémont et de montagne. Ce projet à l'échelle intercommunale vise à analyser les potentialités, les activités agricoles actuelles et faciliter les projets des communes. Les deux enjeux phares du PAT sont de maintenir des milieux ouverts et productifs notamment autour des villages et mobiliser et préserver le foncier agricole. San Gavinu a choisi un large site en foncier communal, à Catastaghju, avec la volonté d'y intégrer un conservatoire d'espèces cultivées traditionnellement en Corse, tout en réservant une large partie forestière à l'interprétation des essences présentes.

PALETTE VÉGÉTALE NON EXHAUSTIVE



Chêne vert
Quercus ilex



Chataîgnier
Castanea sativa



Noisetier
Corylus avellana



Cerisier
Prunus cerasus



Figuier
Ficus carica



Cédrat de Corse
Citrus medica L.

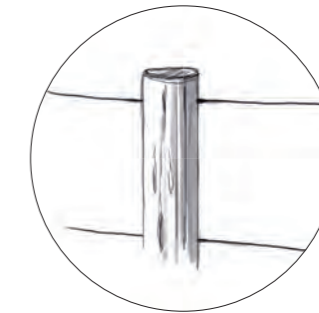
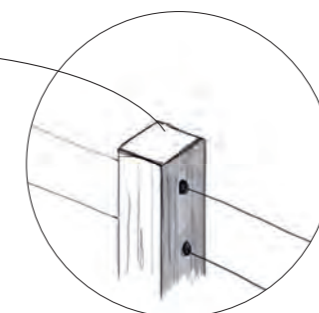


Abricotier
Prunus armeniaca

LÉGENDE

- Arbres du maquis
- Immortelle
- Noyer / figuier
- Verger
- Vigne
- Ruches
- Volière
- Espace piscicole
- Espace d'information

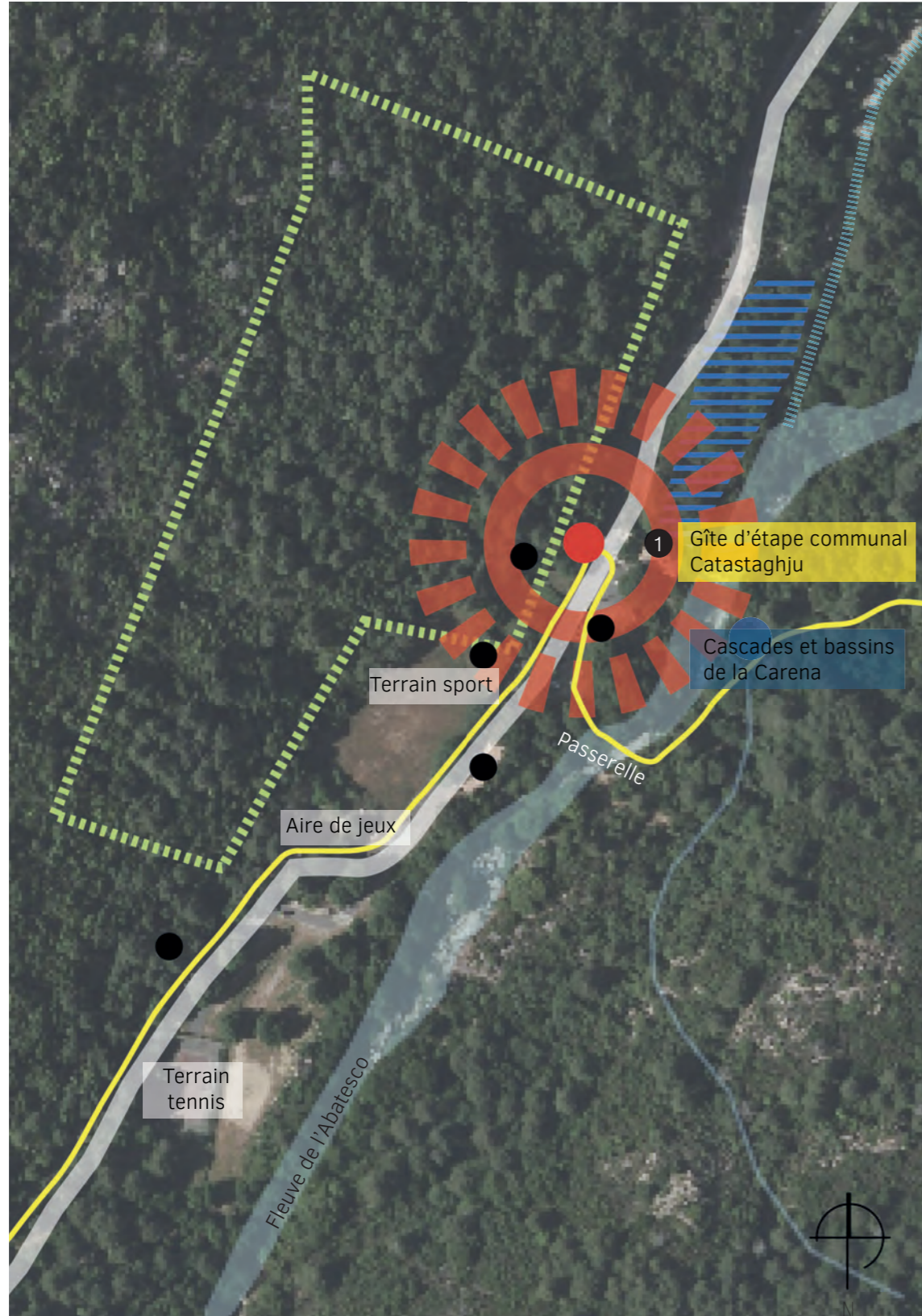
Bois



Une clôture électrique qualitative pour guider les visiteurs le long du chemin d'interprétation et contre les animaux sauvages

UN COEUR DE SITE ET DES AMÉNAGEMENTS À PENSER GLOBALEMENT

Capital nature, forêt et fleuve, patrimoine industriel, position sur le GR20, infrastructures de loisirs et de sport, dont le gîte, opportunité du foncier communal pour le PAT... font du site de Catastaghju un espace de première importance, pour San Gavinu, pour le Fium'Orbu Castellu, pour la Corse peut-être même. A ce titre, il paraît important d'organiser une véritable programmation, incluant la valorisation respectueuse de tous ses patrimoines, dans le respect aussi des habitants et utilisateurs locaux, et en enrichissant aussi peut-être (San Gavinu n'est-il pas à l'origine un village de berger ?), pour faire cohérence et esthétique et pour bien organiser la cohabitation des différents usages. Le coeur du site quant à lui doit bénéficier d'une attention particulière, entre gîte et espace d'accueil, la route passe...



0 ——— 40 m

LE POINT D'ACCUEIL

Un bâtiment d'accueil peut prendre place en face du gîte, au point de départ d'un sentier botanique et vers le conservatoire (PAT). Ses vocations sont à définir précisément : point information, muséographie, salles d'accueil «écoles»... thématiques...

Son architecture, ses matériaux doivent être aussi définis précisément, sa position et l'espace parvis, voire l'espace extérieur d'utilisation.

La transformation du petit bâti Fortef en toilettes pour le gîte est une réussite, peut-être une orientation en pierres serait à privilégier.

L'espace entre le gîte et l'accueil pourrait être marqué par un passage clouté pavé pour les piétons.



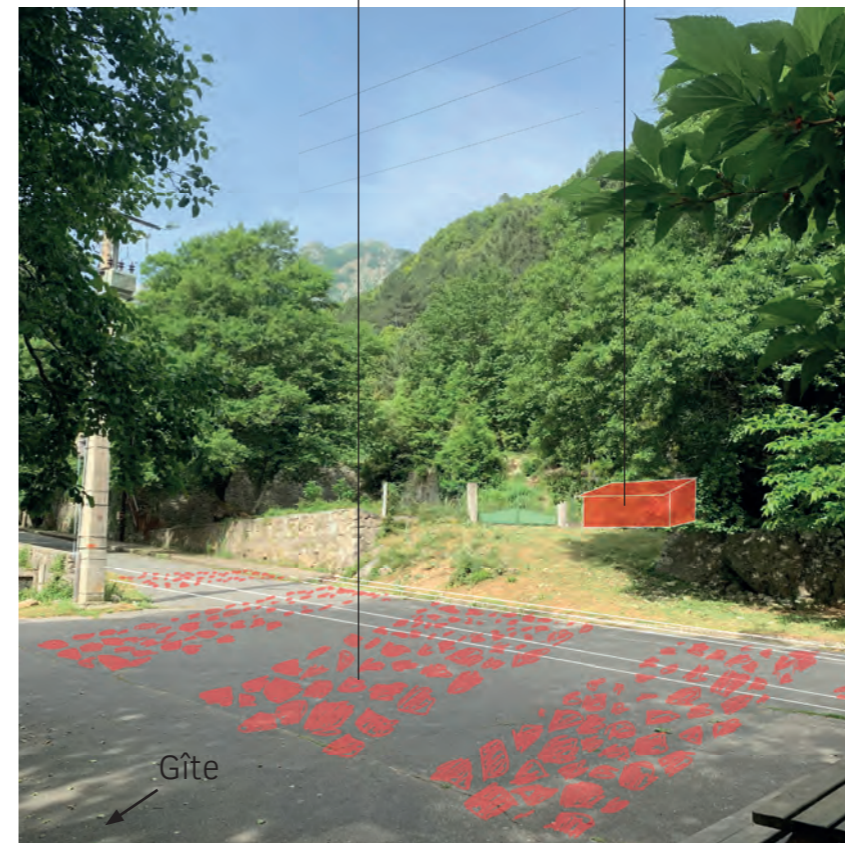
Un exemple de lieu d'accueil



La pierre pour matériau

LÉGENDE

- PAT
- Point d'accueil
- Patrimoine Fortef
- GR Mare a Mare
- Espace piscicole
- Abatescu
- Route D445

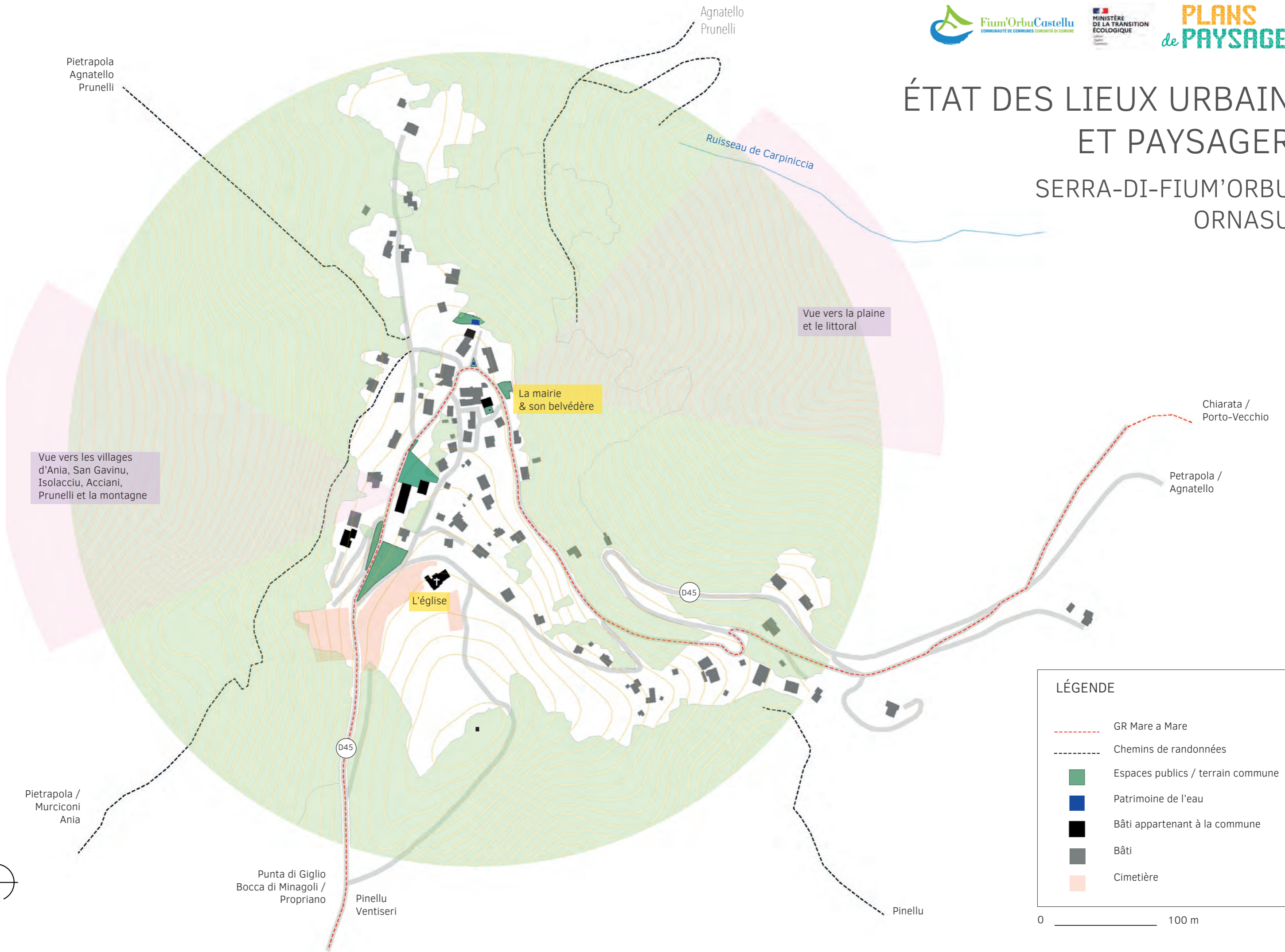


LE COEUR

Accueil et gîte vont se faire face, il s'agit d'apaiser la voie, de sécuriser, même s'il n'y a que peu de passage de véhicules, mais il s'agit aussi de lier ces espaces, en un point central, le coeur du site de Catastaghju.

ÉTAT DES LIEUX URBAIN ET PAYSAGER

SERRA-DI-FIUM'ORBU ORNASU



Vue vers les villages
d'Ania, San Gavinu,
Isolacciu, Acciani,
Prunelli et la montagne

Vue vers la plaine
et le littoral

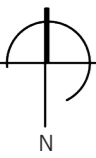
La mairie
& son belvédère

L'église

LÉGENDE

- - - - - GR Mare a Mare
- - - - - Chemins de randonnées
- Espaces publics / terrain commune
- Patrimoine de l'eau
- Bâti appartenant à la commune
- Bâti
- Cimetière

0 100 m



PROJETS DE LA COMMUNE

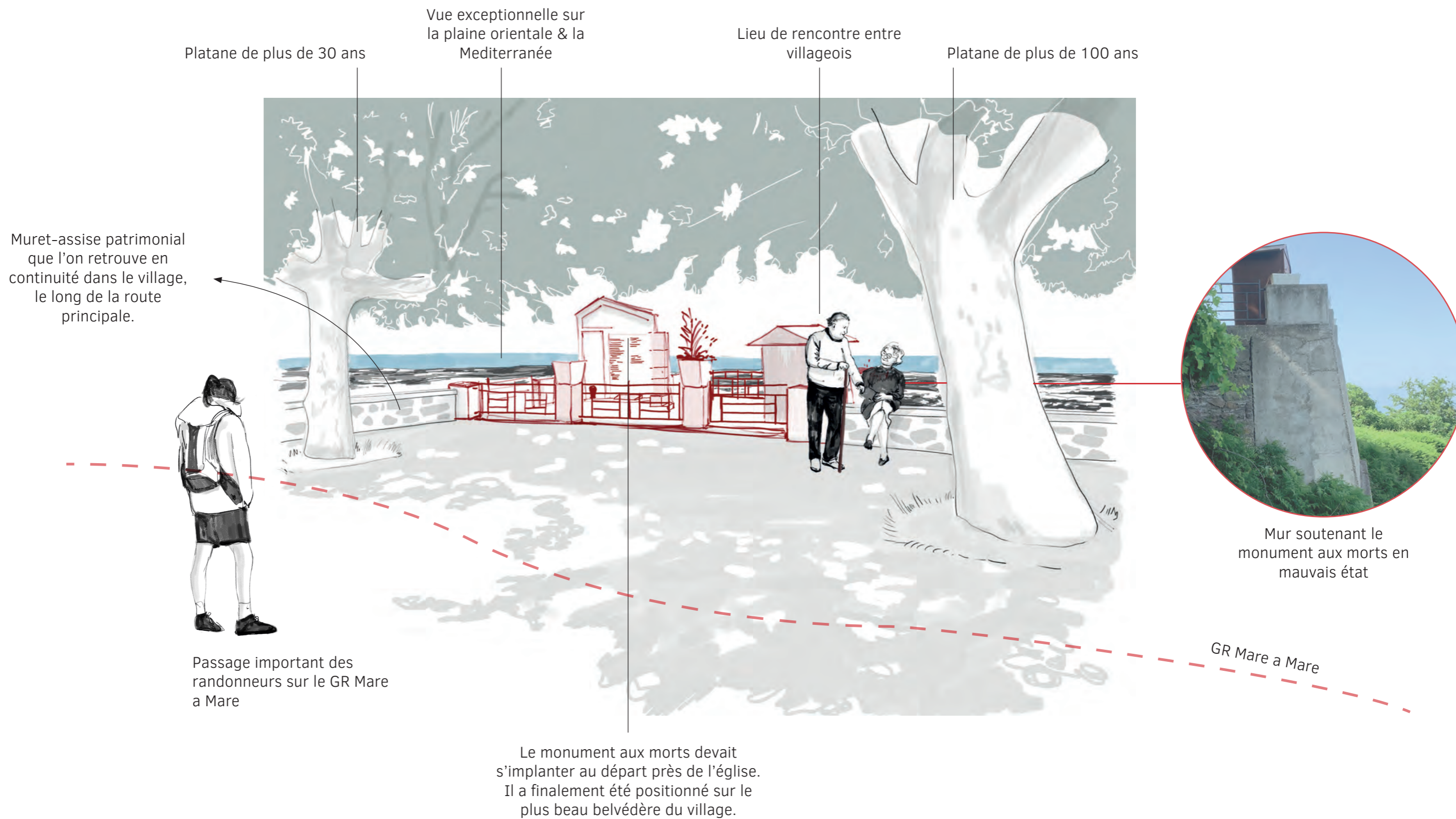
- 1 Place de la mairie, belvédère, bar associatif ?
- 2 Parcelle (PAT)
- 3 Gîte (existant)
- 4 Agrandissement du restaurant avec terrasse orientée vers la montagne



0 ————— 50 m

ÉTAT DES LIEUX PLACE DE LA MAIRIE

UN BELVÉDÈRE EXCEPTIONNEL À LA VUE PARTIELLEMENT ENCOMBRÉE

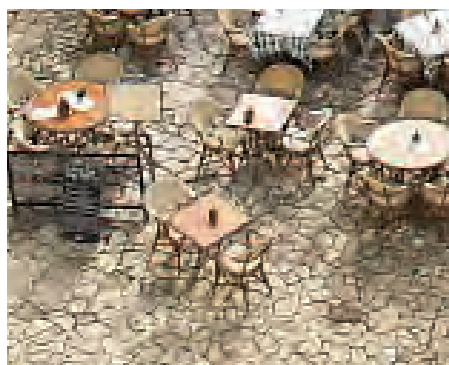


PRINCIPES ET CROQUIS D'INTENTION

UN PANORAMA RETROUVÉ, DES USAGES ENRICHIS

Dans un premier temps, le monument aux morts pourrait être déplacé sur le parvis de l'église à l'occasion de la fête patronale.
Cela permettrait de libérer un espace aux qualités exceptionnelles.
Le parapet serait complété sur le modèle des portions existantes
Une terrasse sur un niveau inférieur pourrait être aménagée.
Un cheminement traverserait enfin les restanques cultivées afin de se rendre dans la plaine.

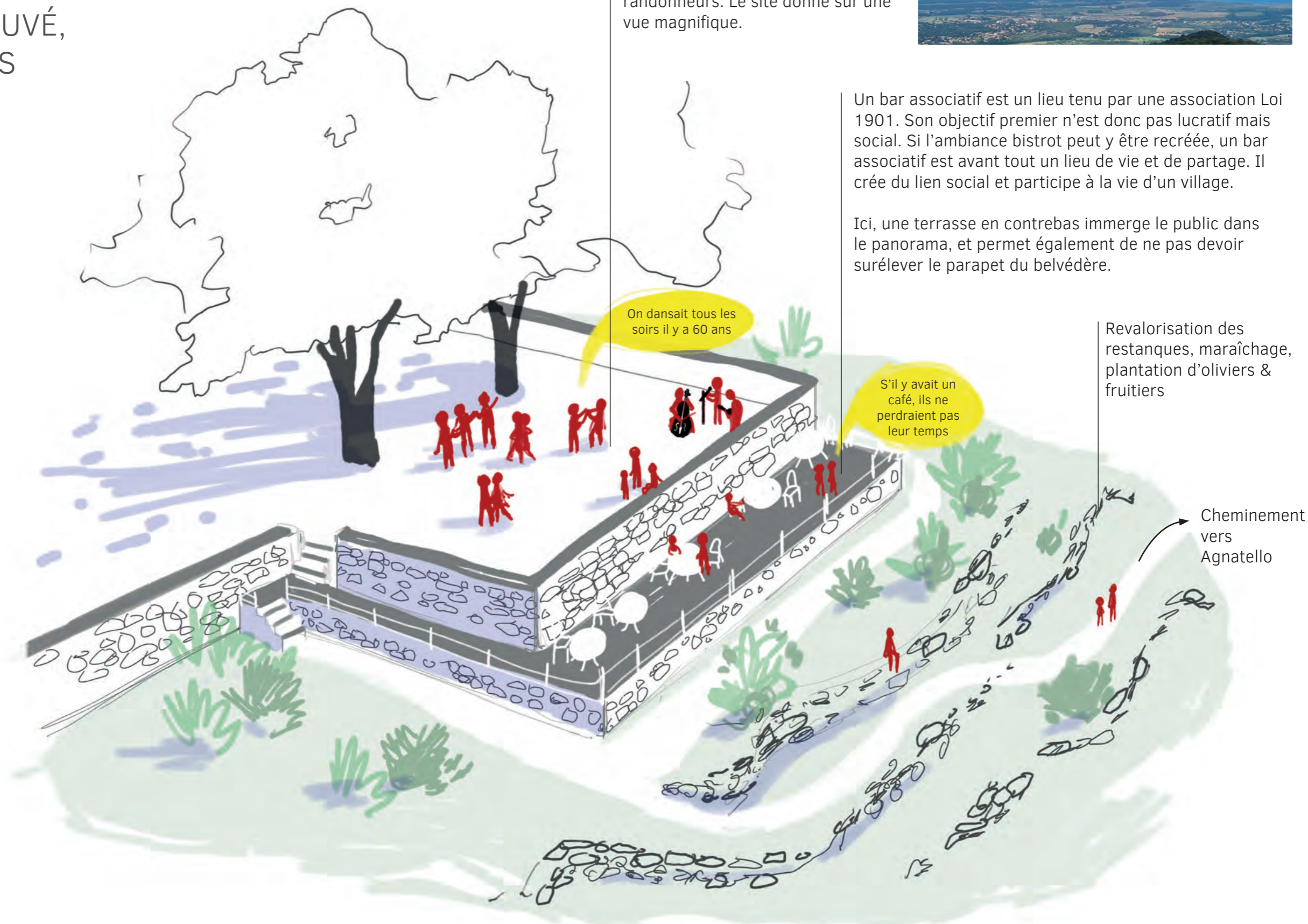
RÉFÉRENCES :



Terrasse du bar associatif



Les restanques retrouvées



PRINCIPES ET CROQUIS D'INTENTION

LA GRANDE PLACE DE LA MAIRIE

Le parvis de la mairie, au rez-de-chaussée duquel le bar associatif se serait installé, pourrait être aménagé pour devenir un lieu agréable et ombragé. Le piéton serait prioritaire devant le belvédère. Le pavage pourrait s'étendre à la place de la fontaine.

Espace pavé afin de
lier la mairie avec son
belvédère, priorité aux
piétons

Continuité
avec la
place de la
fontaine

Terrasse du «bar du
belvédère», un espace
convivial ombragé sous
pergola et grimpantes

Plantations en
bordure de la
terrasse



RÉFÉRENCES



Passage pavé et plantes



Pergola et ses grimpantes

SOLARO VILLAGE

UN VILLAGE À VALORISER

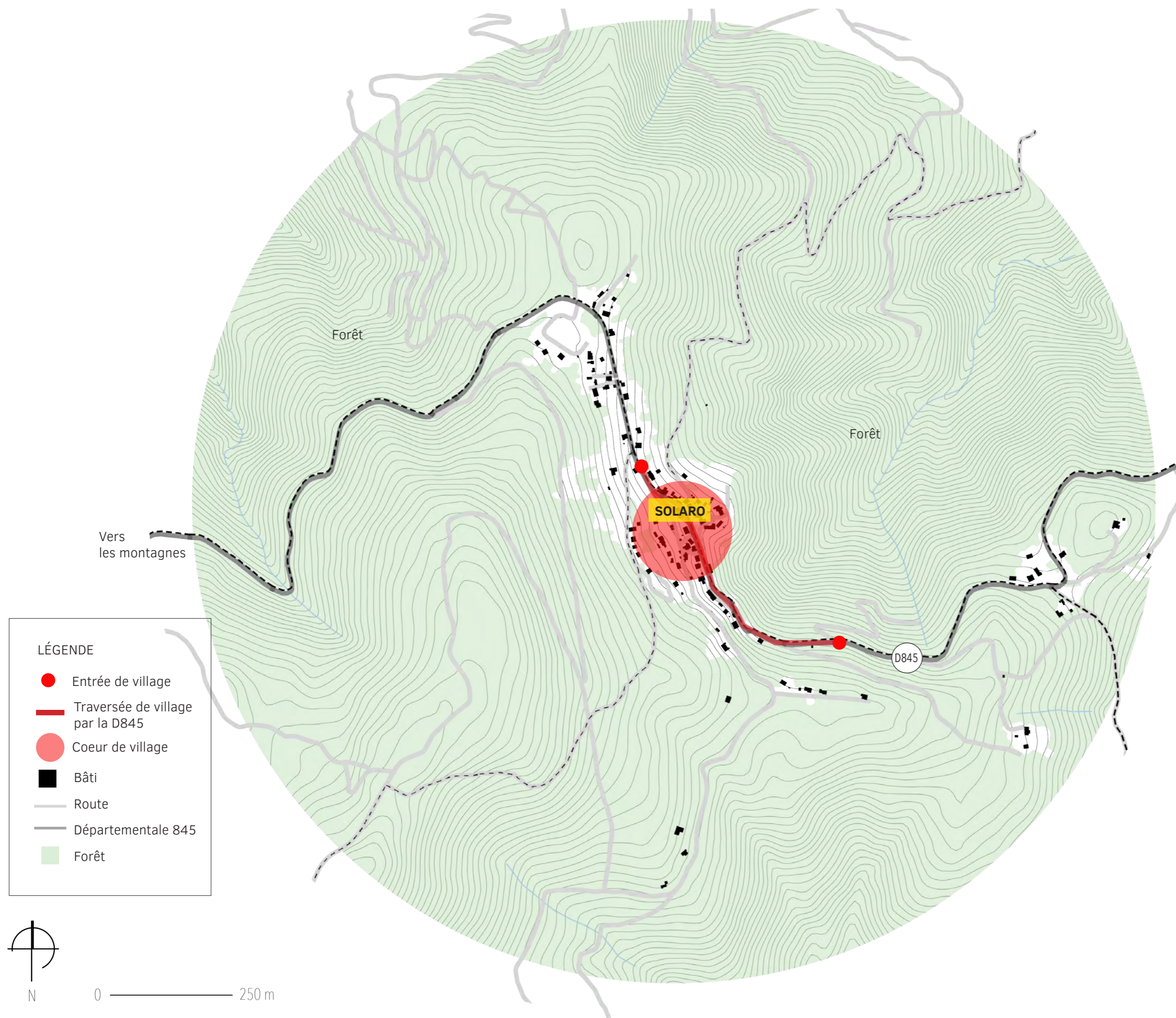
Solaro conjugue une situation exceptionnelle, dernier belvédère sur la plaine du territoire au sud, avec un état général des aménagements et équipements du village vieillissant.

De futurs travaux vont être engagés pour enfouir les réseaux notamment.

C'est l'occasion de questionner l'espace public, les entrées-vitrines du village, le réseau des places du coeur villageois, la place du véhicule...

La présente étude porte sur la traversée du village par la départementale 845, les points d'entrée, et le coeur de village.

Les éléments présentés sont des principes et grandes orientations.



Vers Arinella, Punta,
Pianiccia, Pozzone...



LÉGENDE

- Entrée de village
- Traversée de village par la D845
- Coeur de village
- Bâti
- Route
- Départementale 845
- Forêt



0 ————— 250 m

INTENTIONS GÉNÉRALES POUR LA VALORISATION DE SOLARO

Les enjeux sont d'adoucir et de qualifier les entrées et la traversée du village par la RD845, d'unir et qualifier le coeur du village au travers de ses espaces publics, en leur redonnant leurs fonctionnalités traditionnelles. Il s'agit aussi de considérer la place du véhicule, et d'offrir de nouvelles possibilités de stationnement, si l'on souhaite éloigner la voiture du coeur de village notamment, mais pas trop loin...

LES LIEUX D'INTÉRÊT PRINCIPAUX DE LA COMMUNE

- 1 Mairie & poste
- 2 Gîte restaurant & projet de logements
- 3 Ancien bar, projet d'un lieu traversant
- 4 Eglise & projet de place
- 5 Lavoir patrimonial
- 6 Fontaine patrimoniale
- ★ Belvédère

INTENTIONS POUR LA VALORISATION ET LA TRAVERSÉE DE SOLARO

- ⚠ Enjeux
- Mise en valeur du patrimoine bâti
- Mur patrimonial
- Requalification du mur béton
- Section de route/espace public apaisée, pavée
- ▨ Espace public végétalisé
- Arbre à conserver
- ▨ Stationnement perméable
- ↔ Continuité piétonne



0 ——— 40 m





A-STATIONNEMENT EN FACE DE LA MAIRIE

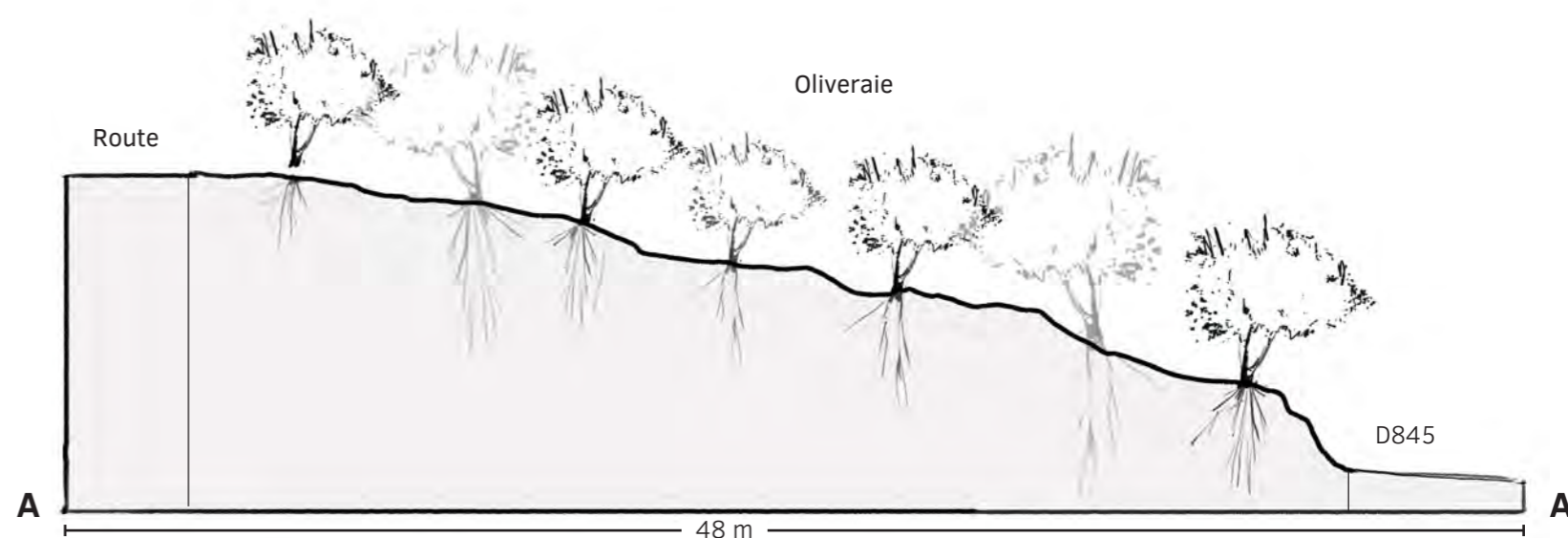
Un nouvel espace de stationnement doit permettre de libérer les espaces publics, notamment autour de l'église. Pratique, il se place juste devant la mairie et le gîte, et conserve au maximum les oliviers présents.

AUJOURD'HUI :

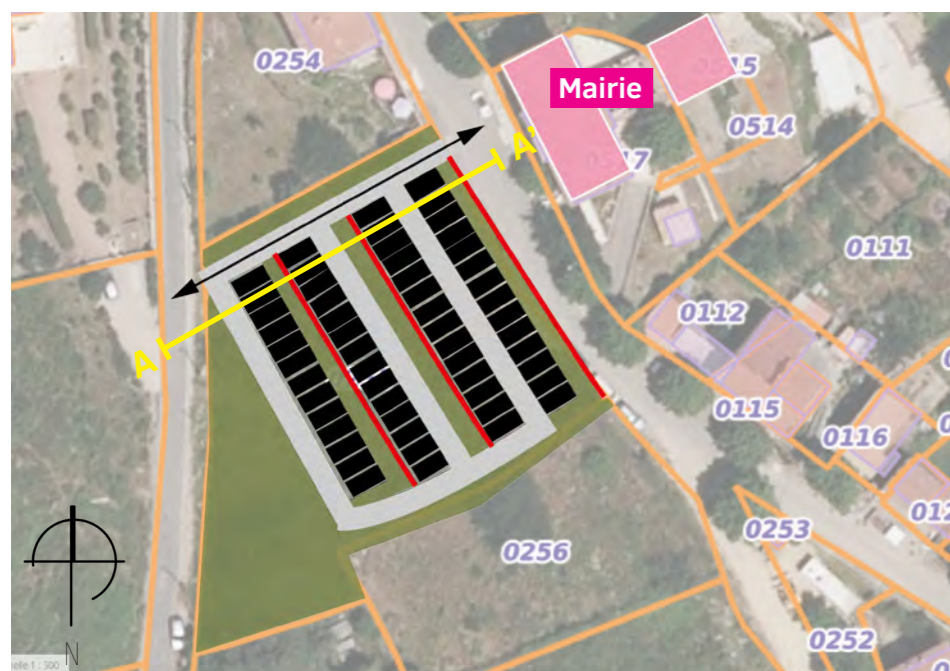


COUPES SCHÉMATIQUES

Talus existant

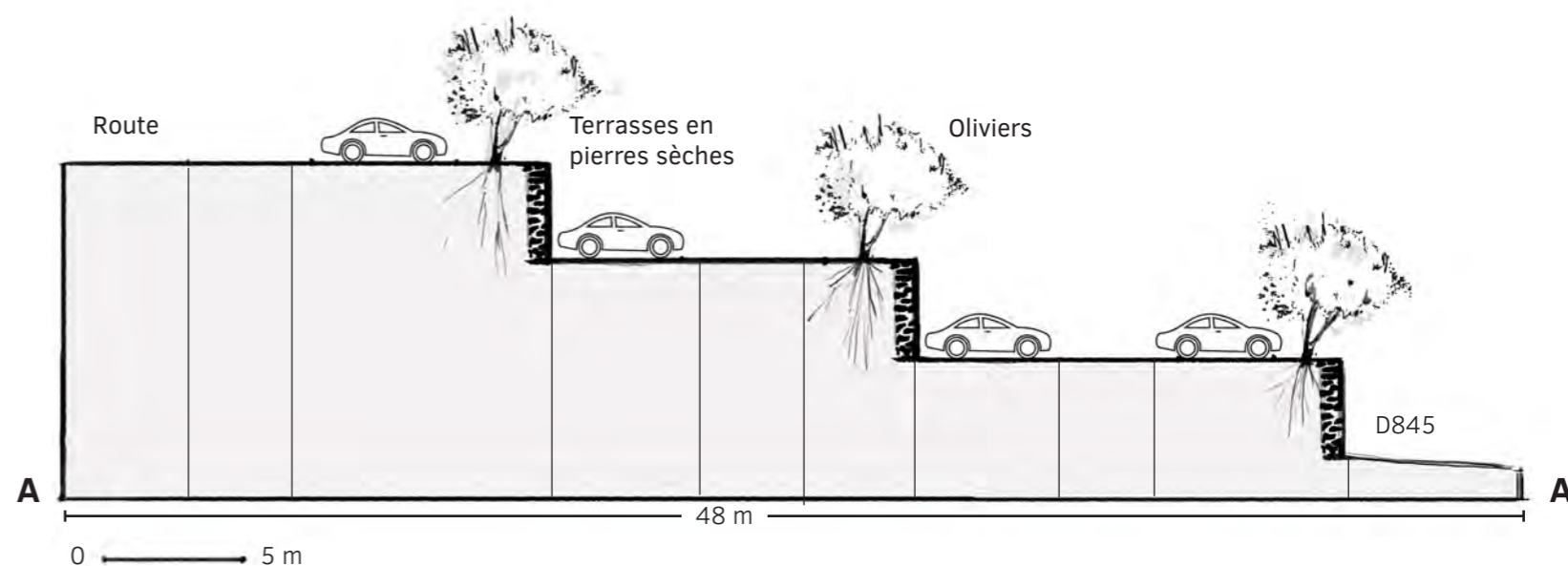


PLAN SCHÉMATIQUE DU STATIONNEMENT



- Place stationnement
- Route
- Restanque
- Espace végétalisé

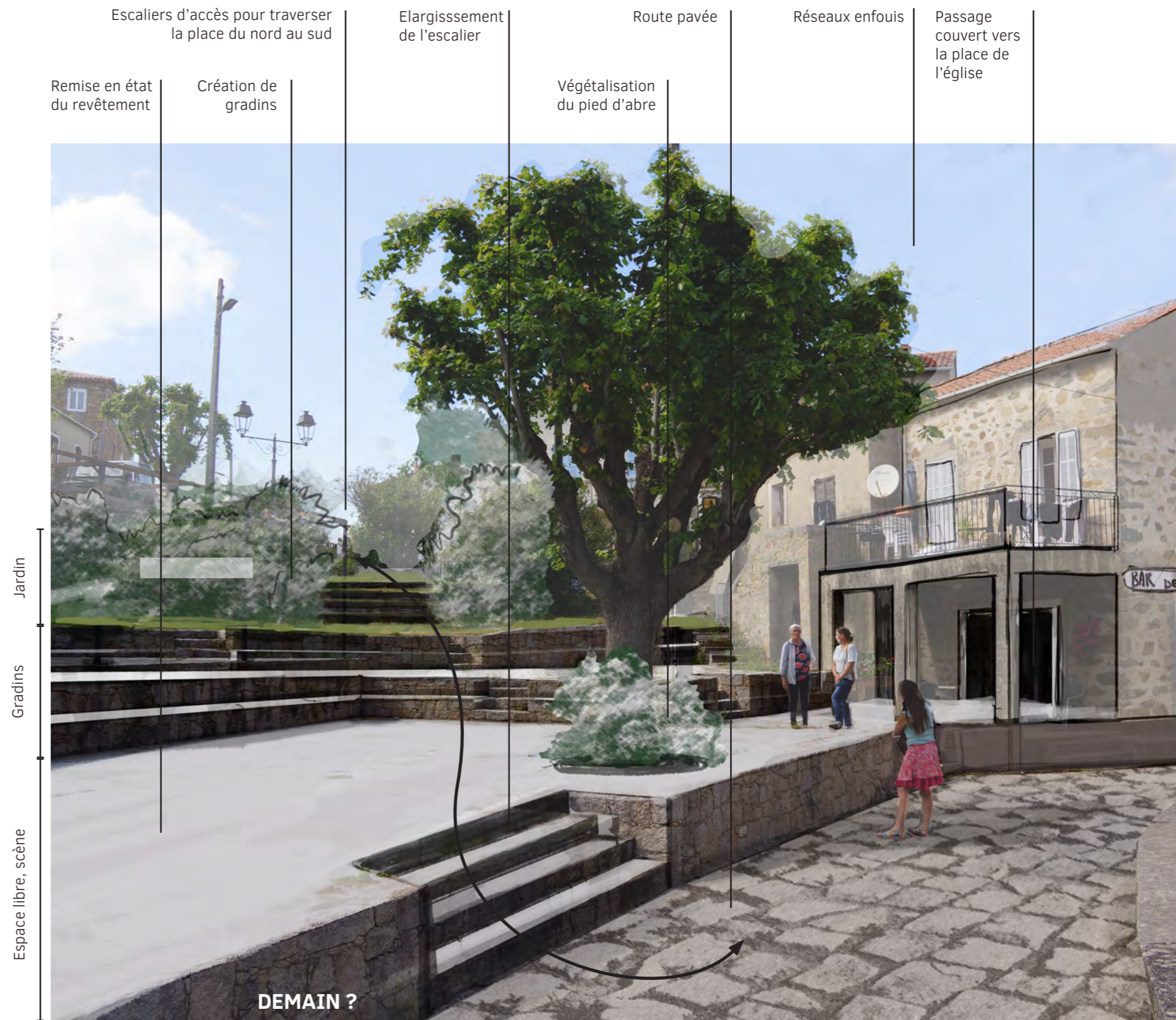
Proposition d'un stationnement sur restanques



B-EN COEUR DE VILLAGE

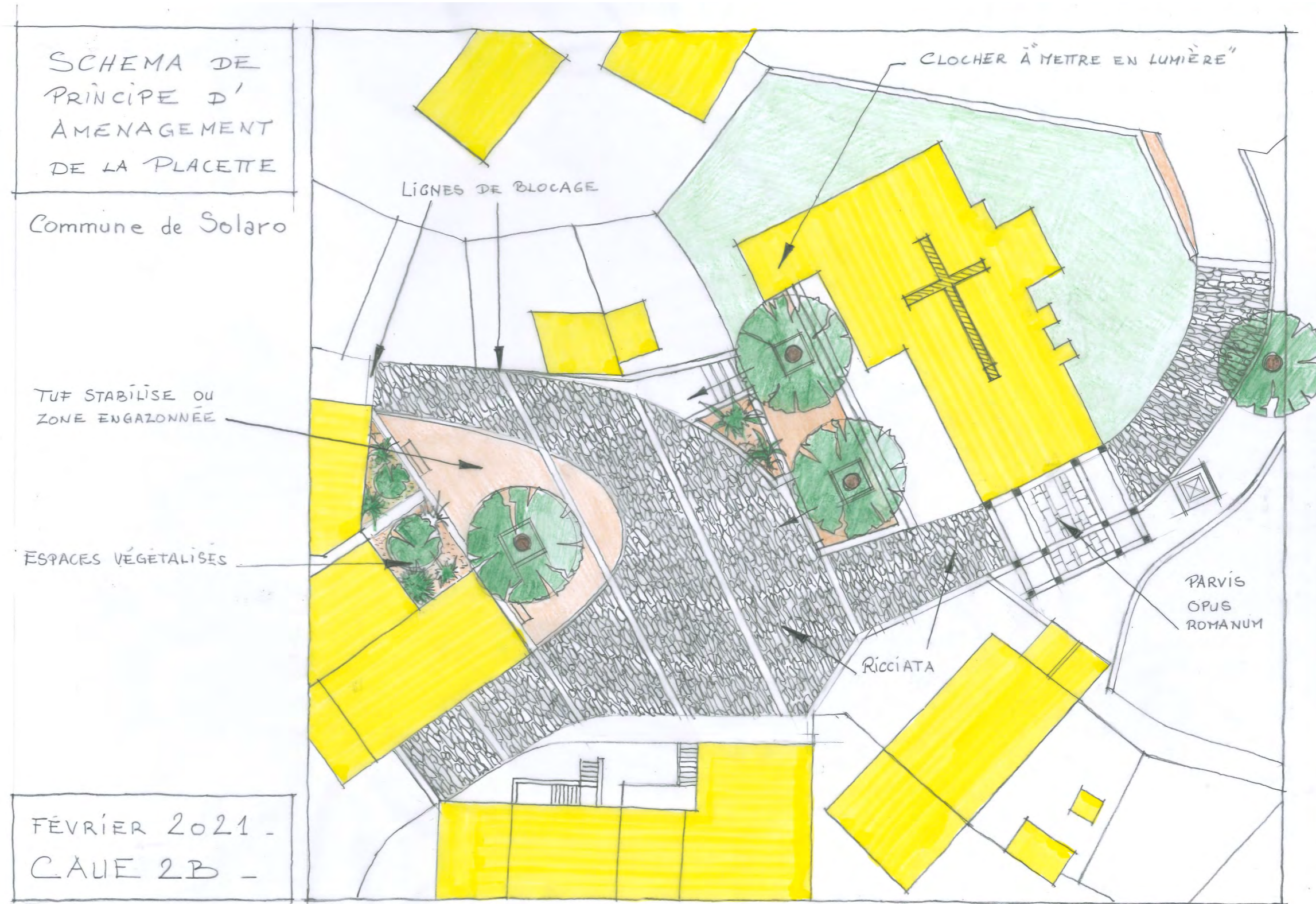
La place traditionnelle est restaurée, elle devient passante pour traverser le village plus facilement de «haut en bas», et elle accueille des gradins pour les évènements festifs.

AUJOURD'HUI :



C-LES ABORDS DE L'ÉGLISE

Un projet qui a fait l'objet d'une étude du CAUE poussée, prenant en compte le fonctionnement de l'église, l'espace belvédère, la patrimonialité du village en intégrant des matériaux nobles, les ricciate.



D-LE LONG DE LA ROUTE

Une traversée du village adoucie et requalifiée



AUJOURD'HUI :



- D845, enrobé
- Piétons/stationnement, stabilisé
- Section apaisée & pavée



La voie véhicule est réduite afin de partager la route avec les piétons/cyclistes. Ces derniers deviendraient ainsi prioritaires.

Des sections en pierres naturelles corses laisseraient la priorité aux piétons, et permettrait de faire le lien entre les espaces phares du village

AUTOMOBILISTES
Vous entrez dans un
CHAUCIDOU
Chaussée pour les Circulations Douces

JE RESPECTE
les piétons et les vélos

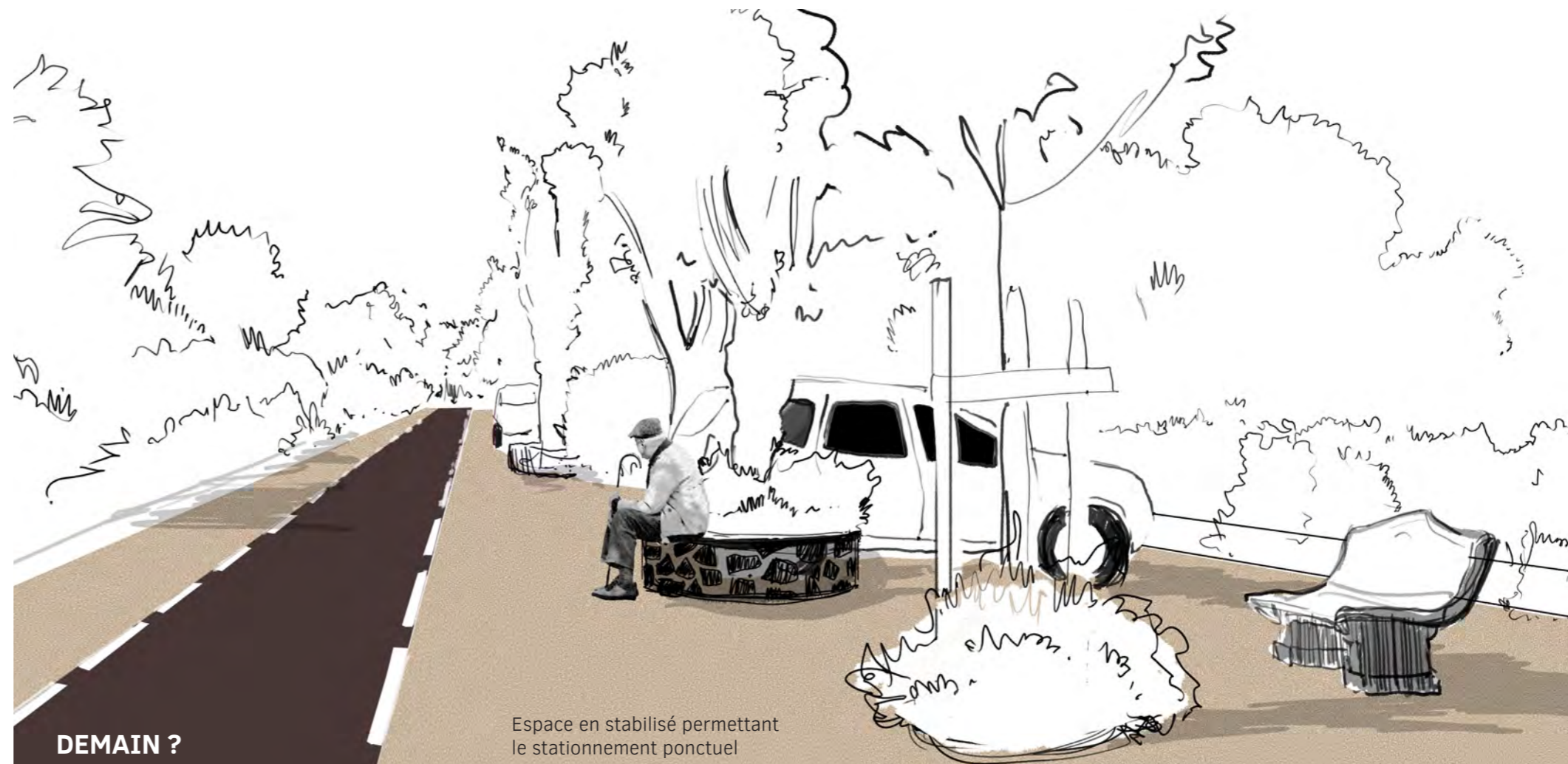
JE RÉDUIS
ma vitesse

JE ME DÉPORTE
(derrière les piétons / vélos)
en cas de croisement

PARTAGEONS LA ROUTE !



Un enrobé marron pour la route, qui s'intégrerait à l'esprit des lieux

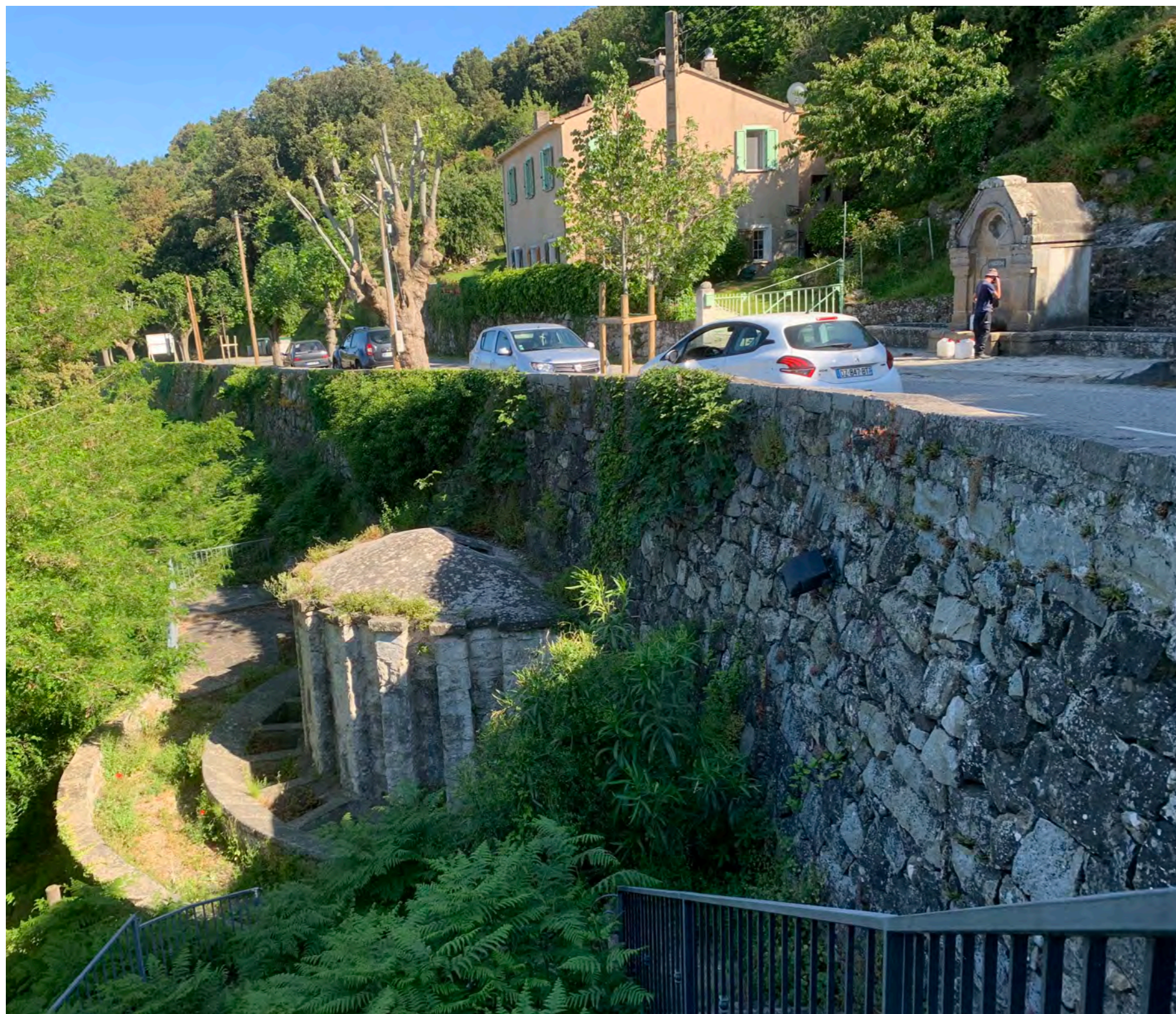


DEMAIN ?

Espace en stabilisé permettant le stationnement ponctuel

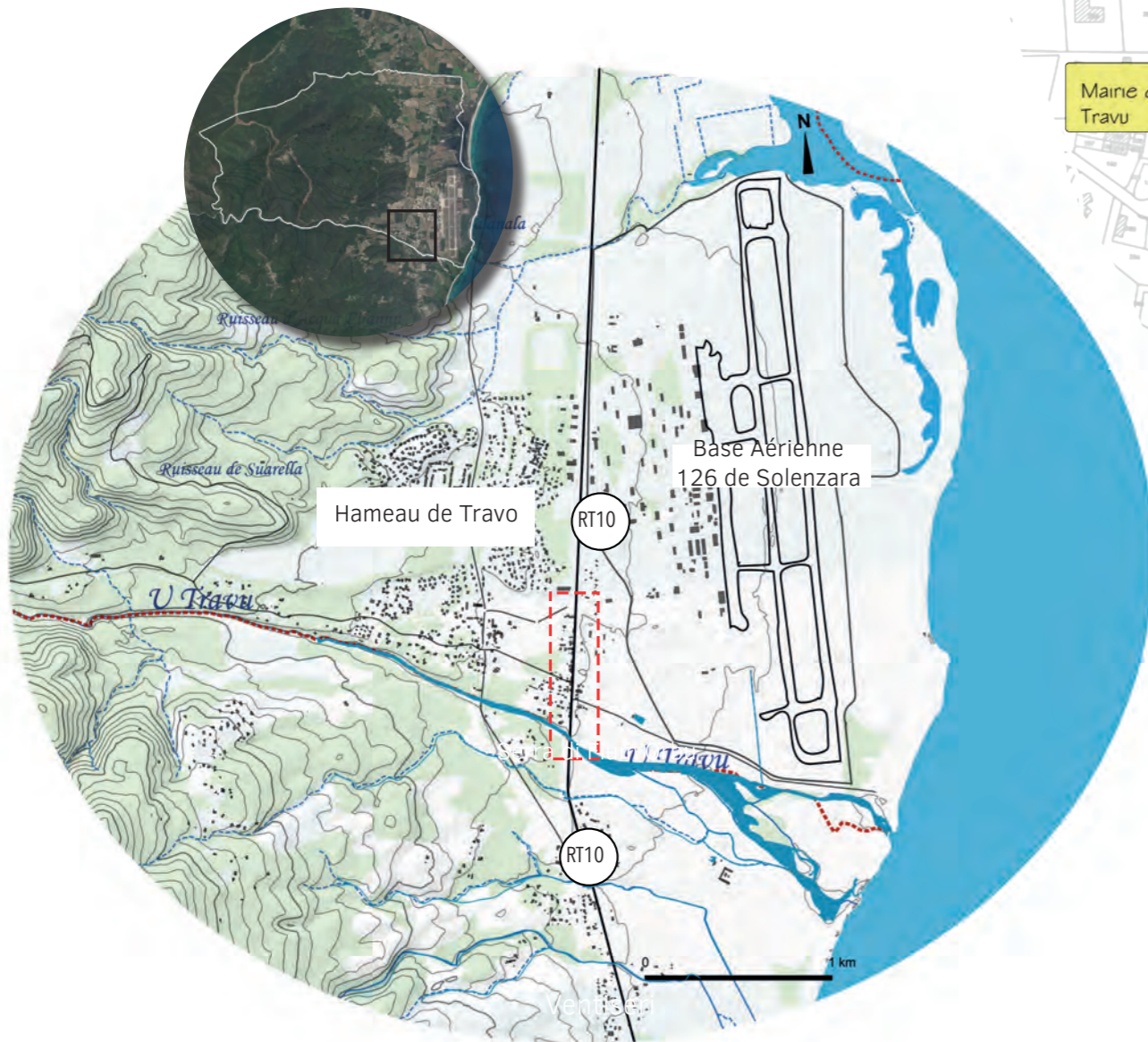
E-L'ENTRÉE DU VILLAGE, ENTRE FONTAINE ET LAVOIR

Une entrée particulièrement patrimoniale, à adoucir, valoriser, tout en tenant compte des usages de prélèvement d'eau à la fontaine. Une étude à mener avec l'ABF...



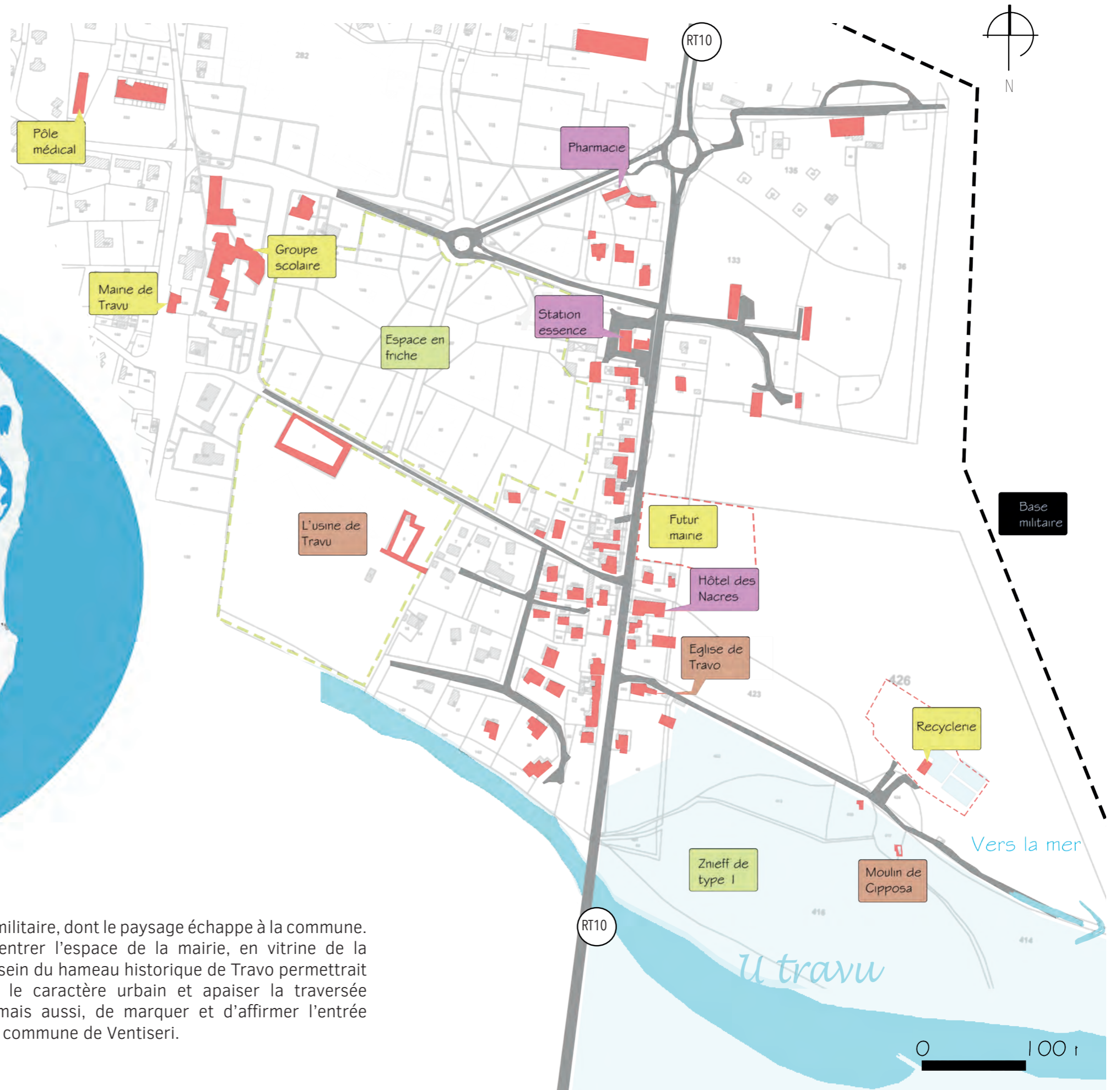
CONTEXTE DE L'ÉTUDE

TRAVO, UN PÔLE URBAIN DE PLAINE EN DÉVELOPPEMENT



Le tronçon de la RT10, axe de communication majeur et fréquenté, traverse l'ancien hameau de Travo, fragilisant la polarité urbaine et sectionnant des paysages habités, aujourd'hui déstructurés.
La commune de Ventiseri souhaite confirmer la vocation de Travo comme pôle urbain de plaine structurant, en investissant notamment l'espace situé entre le pont de Travo (entrée de la commune) et la rencontre avec la base

aérienne militaire, dont le paysage échappe à la commune. Ainsi, recentrer l'espace de la mairie, en vitrine de la RT10, au sein du hameau historique de Travo permettrait d'affirmer le caractère urbain et apaiser la traversée urbaine, mais aussi, de marquer et d'affirmer l'entrée dans le territoire commune de Ventiseri.



LA TRAVERSÉE URBAINE : DE NOMBREUX ENJEUX

La traversée de la T10 au niveau du hameau de Travu représente un point noir pour la commune, qui victime d'une sur fréquentation estivale et de la vitesse, cherche à apaiser le trafic routier au niveau de son entrée de ville, pourtant pleine d'atouts :

- Vues et fenêtres sur la montagne
 - Passage sur le cours du Travu et présence d'une large ripisylve : poumon vert protégé et riche de ses paysages naturels
 - Patrimoine proche de l'usine de Travu et du moulin de Cipposa
 - Présence d'un alignement d'olivier en façade sur rue.-
- Le charme de la route de Travu et de la voie permettant l'accès à la mer est rehaussé par la présence de murs de pierre.



1 Une fonction d'entrée de ville subite et vécue de manière négative.



2 Un ancien hameau, aujourd'hui traversé par la T10.

Créer du lien entre les espaces habités de plaine et la montagne proche

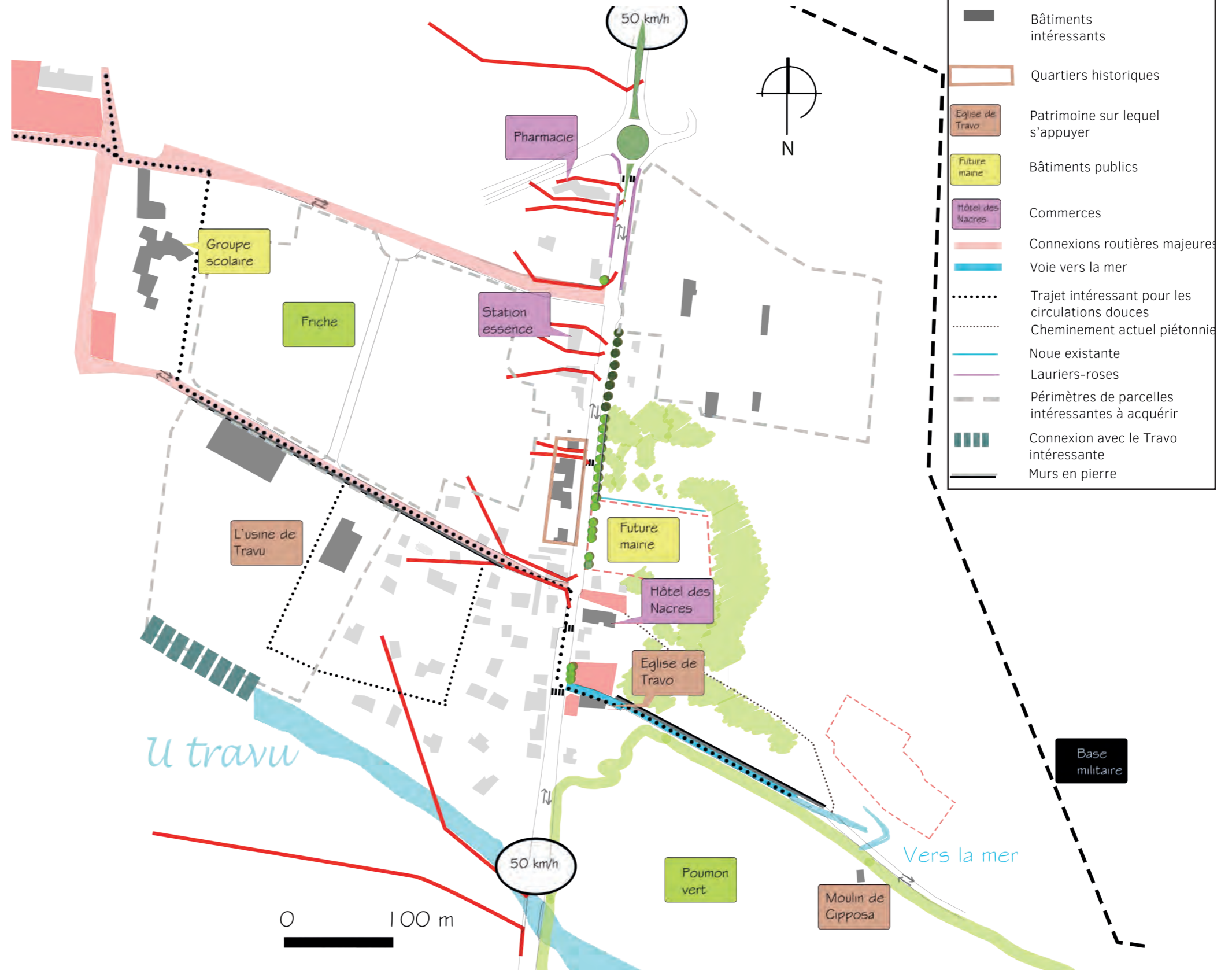
Valoriser les percées visuelles sur la montagne et le grand paysage

Créer une polarité le long de la RT10, pour le hameau de Travu

Déplacer la mairie pour recréer une centralité dans la vie locale

Apaiser un tronçon routier d'entrée de ville

Travailler le paysage routier pour inviter à ralentir
Proposer des itinéraires pour les circulations douces



APAISSER LA TRAVERSÉE

Apaiser, c'est inviter à ralentir. Si la fréquentation de la RT10 ne permet pas d'envisager le rétrécissement de la voie (passage de camions de transport, de cars, de transports exceptionnels...), il est possible par un aménagement paysager de la voirie de «donner le ton» à l'automobiliste pressé : nous sommes ici dans un tronçon routier, certes, mais au cœur du hameau de Travo, habité et fréquenté par

des locaux tout au long de l'année. L'aménagement d'un terre-plein central végétalisé voire arboré, ainsi qu'une attention toute particulière aux carrefours, lieux de rencontres entre voitures, vélos et piétons pourraient être envisagés. Notons qu'avec l'intensification des fortes chaleurs d'été, conjuguer voie douce et présence des arbres paraît judicieux.



Terre-plein central paysager à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Terre-plein central dans la zone commerciale de Porto-Vecchio, bordure en bois et pierre, vivaces et graminées



Traversée piétonne sur le quai Pascal Paoli à Porto-Vecchio

Terre-plein central à Aleria

UN PROCESSUS À METTRE EN PLACE

La réalisation en cours du PLU à travers une OAP sectorielle pourra préciser les servitudes nécessaires à prévoir, les alignements, des principes d'aménagement... Mais cet aménagement du tronçon routier de Travo doit être pensé selon un processus collaboratif, à mettre en place. La concertation et l'implication de divers acteurs seront garants de la réussite du projet :

- les riverains usagers et propriétaires : le projet peut être co-élaboré pour mieux cerner les besoins et attentes des riverains, des cessions foncières

envisagées, des conventions pour la gestion, une charte locale...

- le service des routes : les indications présentes dans ce document sont non-contractuelles mais permettent d'instaurer un dialogue afin de construire, en partenariat avec le service des routes en charge de l'aménagement routier territorial, une programmation. Il est important d'effectuer cette programmation en amont, afin de greffer l'aménagement sur le calendrier et le budget des travaux d'ores et déjà programmés par la collectivité.



2 m 6 m 2 m



4 m 6 m 2 m



2 m 3 m 6 m 2 m



4 m 6 m 4,5 m

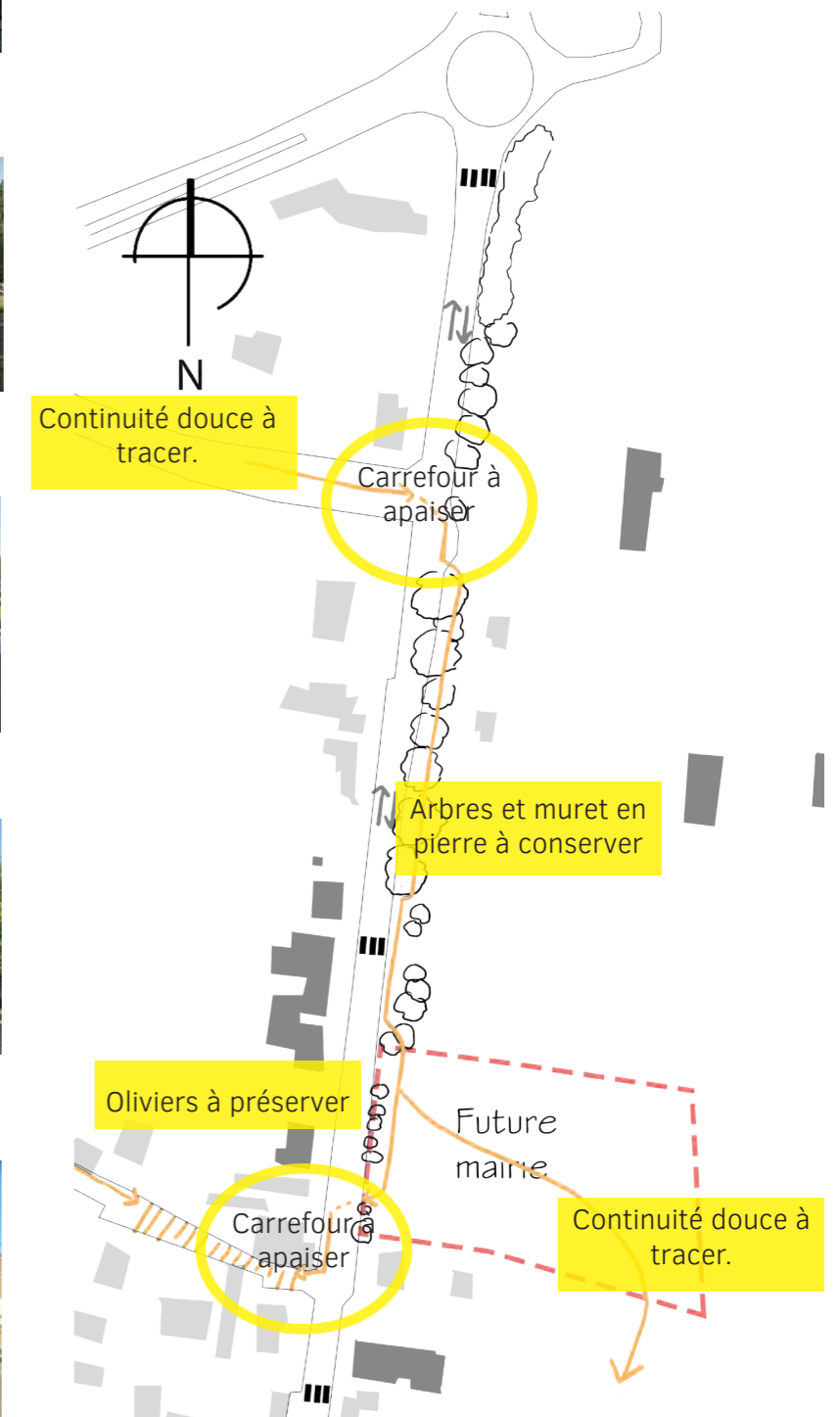
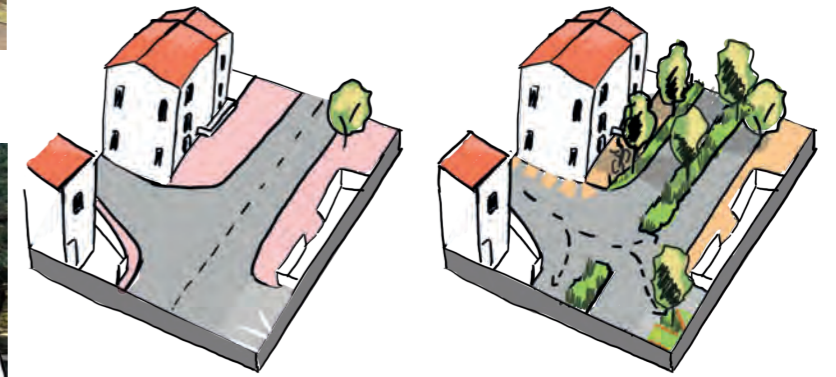


4,5 m 6 m 2,5 m



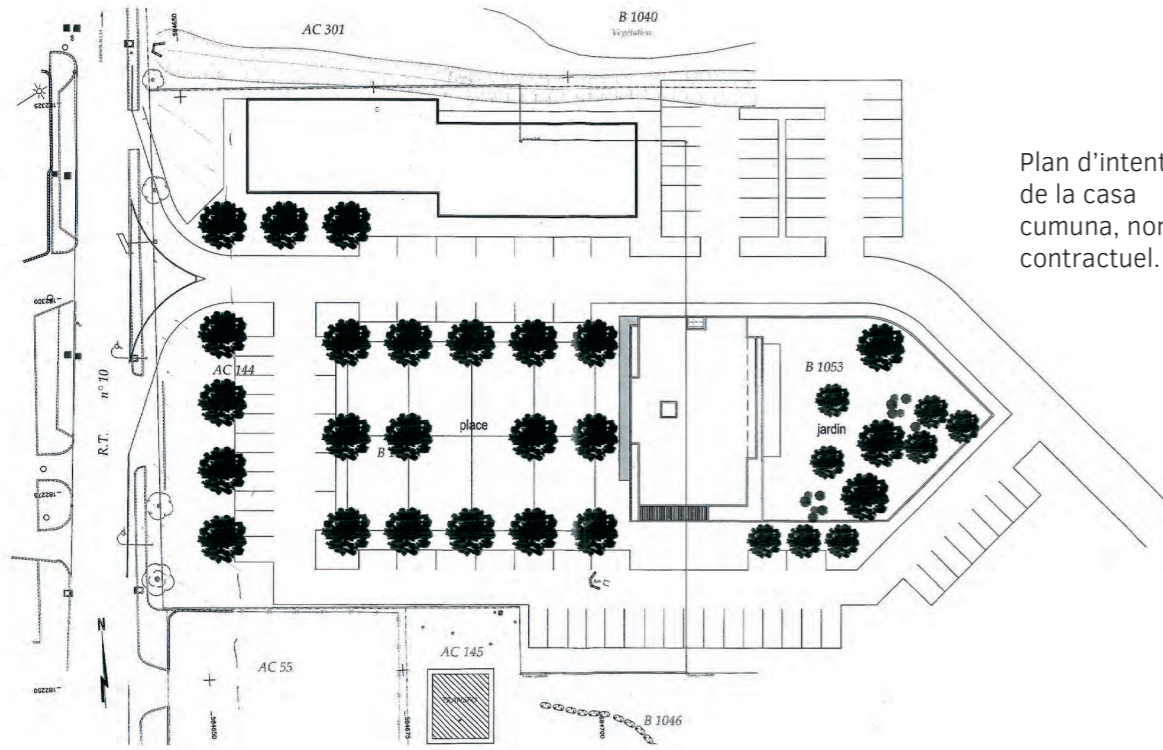
5 m

- » Arborer et ombrager
- » Transformer les trottoirs en une voie douce unilatérale
- » Stationnement végétalisé
- » Voie secondaire partagée



LA FUTURE CASA CUMUNA AU COEUR DE LA CENTRALITÉ URBAINE

- » S'inscrire dans un milieu rural.
- » Equilibrer végétal et minéral.
- » Recoudre le lien visuel avec la montagne.
- » Valoriser un lambeau de patrimoine ancien le long de la RT10 en créant une centralité urbaine multimodale et attractive qui s'organise autour d'une place.



Plan d'intentions de la casa cumuna, non contractuel.



Celtis australis-Micocoulier



Phytolacca dioica-Belombra

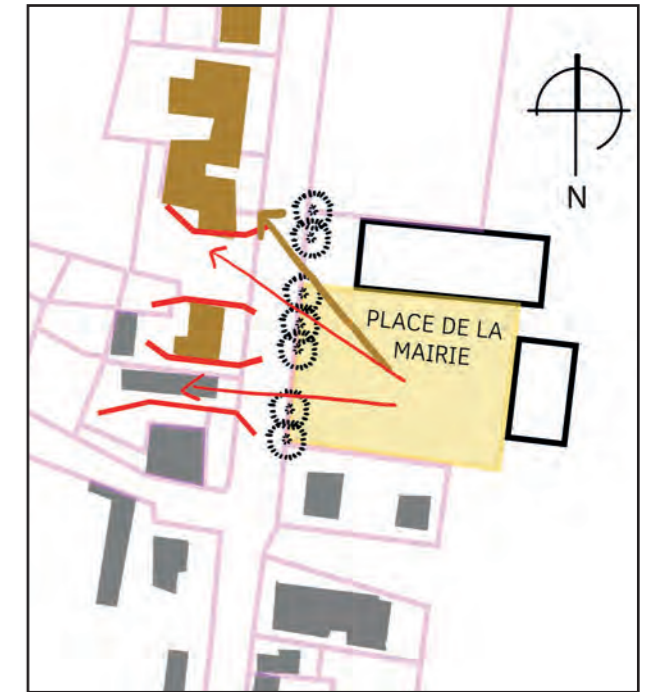


Schinus molle-Faux poivrier

Principe n°1 :
Une place, des cheminements piétons et vélos



Principe n°2 :
Des éléments de paysage à valoriser : oliviers existants, percées visuelles sur la montagne et patrimoine



Références : des espaces de stationnements perméables (infiltration de l'eau) et arborés (ombre)



Noue végétale pour récupérer l'eau



Aménagement de la place de la mairie à Vaudrey, commune rurale de 350 habitants (Jura)- Le parvis de la mairie reste simple, le végétal se mêle au minéral, créant un espace de vie spontané. Y. Hessou Guyoton, architecte paysagiste.



Aménagement de la place et de la rue de la mairie à Pommier, (69) - L'espace est préservé et la lisière entre massif végétal planté et place minérale se fait de façon progressive, en dessinant des cheminements ombragés. Réalisé par l'entreprise Parcs & Sports (69).



Aménagement des rues adjacentes et du parvis du château de Suscinio (56).- La priorité est redonnée aux piétons et vélos. La sobriété des matériaux, les jeux d'espacements des joints dans le pavage qui laisse une place au végétal, accordent le projet dans un espace rural, à la fois simple et d'exception (présence d'un château médiéval). PHYTOLAB, paysagiste mandataire.



Bandes perméables



Structure en dalle alvéolaire

UN PARC D'ACTIVITÉS RÉCENT ET MASSIF, EN FACE DE LA BASE AÉRIENNE DE VENTISERI

La toute récente zone artisanale de Ventiseri, «U Travu», prend place le long de la RT10 au niveau du hameau de Travo et directement en face de l'entrée de la base aérienne de Solenzara. L'harmonie architecturale a été recherchée, dans un style très massif aux couleurs uniformes gris foncé métallique, qui s'accorde finalement à l'ambiance des lieux (route et base militaire). Mais cet espace est fortement critiqué, qualifié de «point noir» dans le paysage, particulièrement visible depuis la RT10 car un peu au-dessus de celle-ci, s'intercalant entre la route et la plaine, et masquant sur son tronçon d'environ 400 mètres les vues monumentales vers la montagne. A l'intérieur, toutes les parcelles ne sont pas encore investies, et bien que les clôtures restent perméables visuellement (grillagées depuis le sol ou bien sur muret bas), l'ambiance est très minérale, et d'apparence peu agréable. On constate aussi une perméabilisation des sols des parcelles investies quasi-totale. Qualifier cette zone dynamique, dans l'intérêt des paysages mais aussi des artisans et commerçants, est l'un des plus forts enjeux du Fium'Orbu Castellu, pour la valorisation de son image à sa traversée.



MINÉRALITÉ ET IMPERMÉABILITÉ CROISSANTES

Quasiment tous les bâtiments ont choisi de bitumer leurs espaces extérieurs. Très peu de végétal est présent au sein des parcelles. Outre l'aspect étonnant qu'offre l'alternance de friches (parcelles non encore investies et terre-plein) et espaces minéraux, c'est le risque inondation qui est en jeu, avec celui de l'élévation des températures dûe à cette minéralité, et aussi, la biodiversité, peu mise en valeur. Si cette orientation minérale se poursuit, toute la zone ne sera plus qu'une grande plateforme de bitume surchauffée.



1 Parking imperméable





2 Bande de terre-plein sans fonction



SCHÉMA DES ESPACES

LÉGENDE

-  Surfaces (bâties et extérieures) imperméables ≈ 5 ha
-  Surfaces perméables non investies ≈ 5 ha
-  Route T10

L'OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ DURABLE, AGRÉABLE, ET TOUJOURS BIEN VISIBLE



AUJOURD'HUI :
Des espaces
« tout voiture »
non qualitatifs

Des espaces extérieurs végétalisés, des noues, ainsi que les clôtures vertes, pour limiter la surchauffe de l'îlot et des bâtiments en été, et des places de parking en mélange terre-pierre ou en dalles alvéolaires pour permettre l'infiltration de l'eau pluviale.

Les enseignes restent visibles depuis la route



Un totem annonce la zone depuis la RT10

La végétation installée sur le terre plein pourrait atténuer l'aspect massif des bâtiments vus depuis la RT10 mais également le bruit et la pollution de la T10.

Quelques espaces ouverts pourraient permettre la pause entre deux courses. L'on peut imaginer aussi un arrêt de bus...

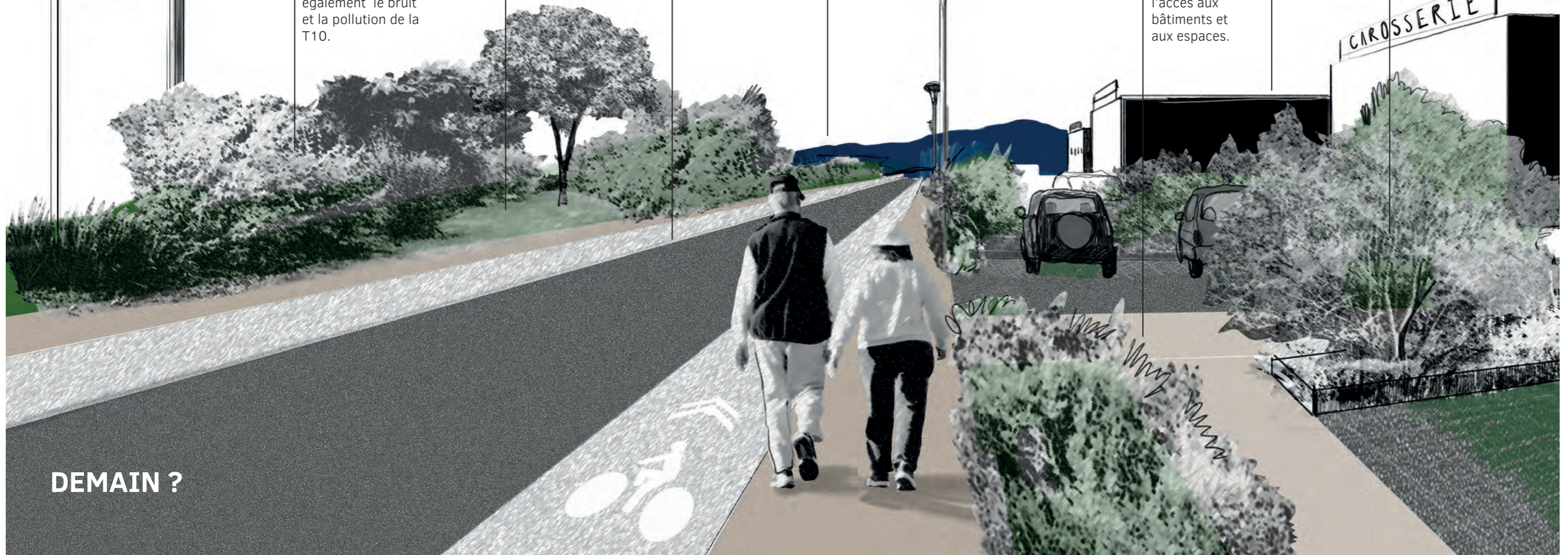
La piste cyclable permettrait de relier la zone d'activité aux habitations et principalement le hameau de Travo.

La vue sur les montagnes depuis la voie interne est mise en scène

L'éclairage est optimisé : alimentation solaire, LED, déclenchement au passage...

Des cheminements piétons secondaires en stabilisé, perméables, faciliteraient l'accès aux bâtiments et aux espaces.

Des toitures photovoltaïques seraient particulièrement pertinentes ici



DEMAIN ?

UN ESPACE DESSERVI PAR DES VOIES DOUCES

Si l'intérieur de la zone est à irriguer de cheminements piétons et cycles desservant les bâtiments, il est particulièrement intéressant sur la commune de Ventiseri d'envisager aussi des dessertes de la zone depuis le hameau de Travo et reliant les futures circuits doux prévus par la communauté de communes. Il est en effet constaté un fort usage du vélo par les habitants et les jeunes gens sur la commune, ce qui doit être confirmé et encouragé.

QUELQUES RÉFÉRENCES



Un parking végétal et perméable



Du photovoltaïque sur le toit d'un bâtiment commercial, il est possible de l'installer à plat.



Des lieux arborés : ici, le supermarché de la zone d'activité, «bon élève».

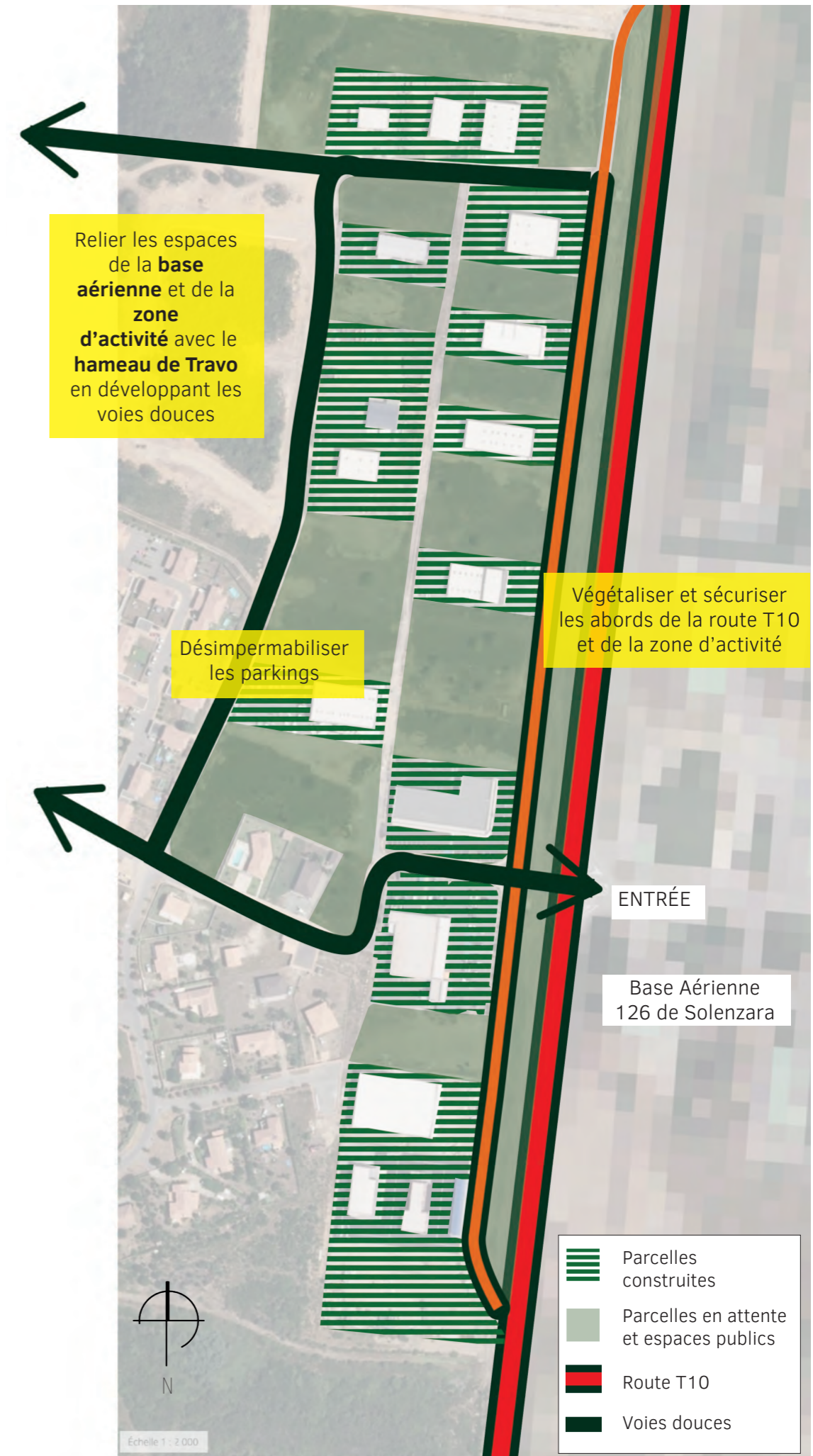
UN PROCESSUS À METTRE EN PLACE

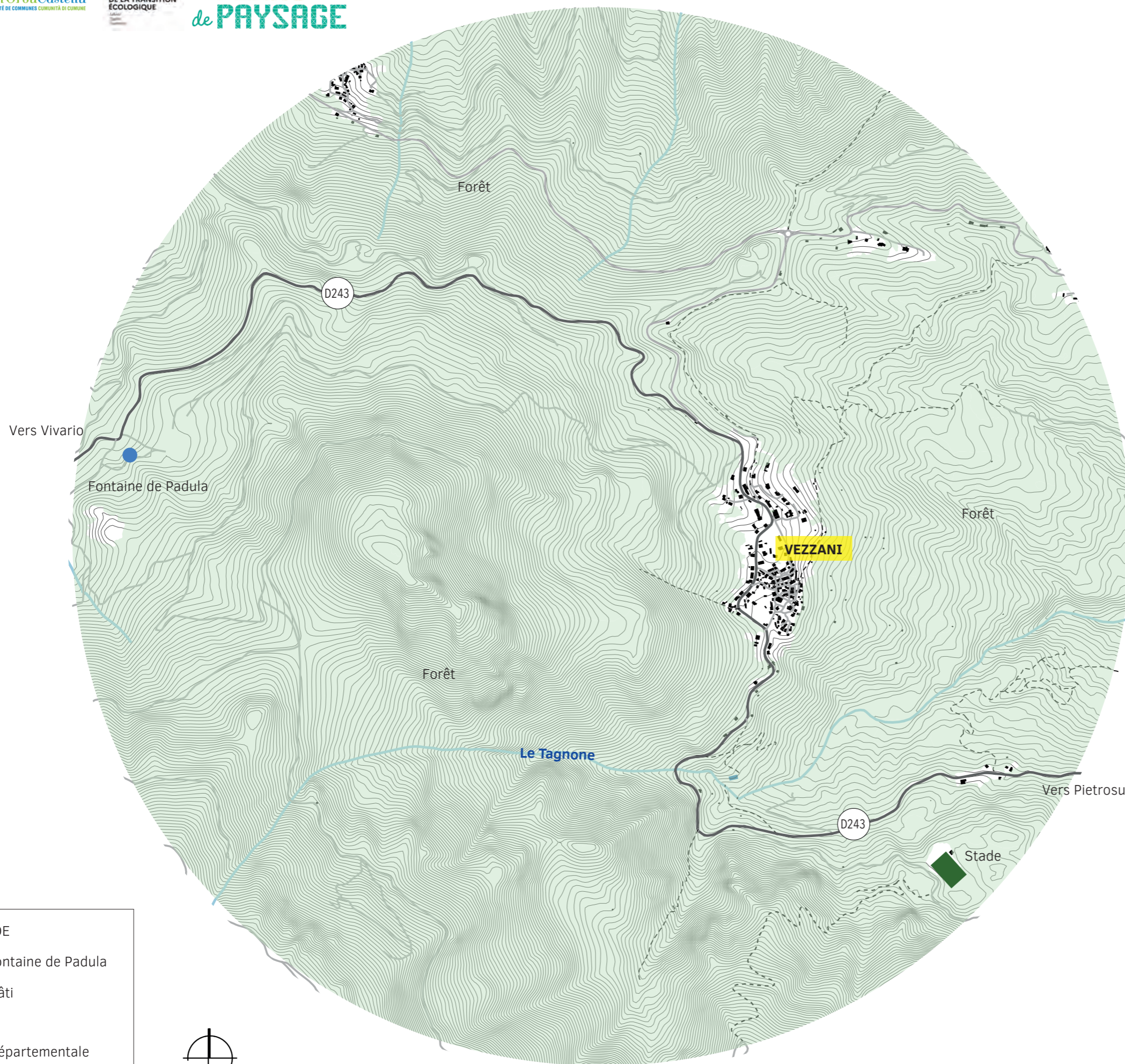
Intervenir sur le PLU aujourd'hui pour affiner les règles de perméabilité des sols, de végétalisation est un levier possible pour les futurs aménagements, mais ne permettra pas de revenir sur ce qui a déjà été fait, notamment la perméabilisation des espaces extérieurs des parcelles.

Pour ce faire, il peut être mené une action collective : informer, mobiliser et donner envie aux commerçants, artisans, exploitants et/ou propriétaires de valoriser leur image en transformant peu à peu leur parc d'activité en une zone durable, jardinée, apaisée et mettant en valeur le paysage et leurs activités en même temps.

Plusieurs autres acteurs sont à impliquer dans cette démarche : la Collectivité de Corse au travers du service des routes, car l'emprise foncière de la longue bande de terre-plein est partagée entre la sienne et celle de la commune ; la commune bien sûr qui peut être moteur de la démarche, mais également la base aérienne, autant que possible, car le linéaire de la RT10, s'il peut être amélioré du côté de la zone d'activité, doit aussi l'être de l'autre côté.

Le processus peut se traduire par une charte locale, avec des engagements, des contributions financières, des outils techniques tels qu'une palette végétale par exemple, une expertise (assistance à maîtrise d'ouvrage), mais surtout une mise en commun des démarches et travaux, comme par exemple celle de l'installation de panneaux solaires en toiture. Le potentiel y est suffisamment fort pour pouvoir par exemple envisager une location de toiture... Mutualiser l'entretien serait aussi une façon de limiter les coûts, sachant que ceux des espaces végétalisés seraient déjà largement couverts par la location de toiture et par les économies d'énergies faites sur la réduction de l'effet d'îlot de chaleur de la zone par les végétaux et la désimperméabilisation (réduction de la climatisation en conséquence), sans compter la limitation du risque inondation...





LÉGENDE

- Fontaine de Padula
- Bâti
- Départementale
- Forêt



0 ————— 500 m

VEZZANI

UN VILLAGE DYNAMIQUE,
TRÈS PASSANT,
AU COEUR DE LA FORÊT,
QUI SOUHAITE VALORISER
SON PATRIMOINE ET
RETENIR LES VISITEURS

Porte du Fium'Orbu Castellu, sur la route de Corte et d'Ajaccio, Vezzani est un village en pleine forêt possédant de nombreux atouts à valoriser.

Actif, accueillant de jeunes familles et des artisans, notamment charcutiers, laitiers, et fabricants de canistrelli, il souhaiterait mieux mettre en valeur son patrimoine et retenir pour une nuitée, ou plus, notamment les cyclotouristes qui empruntent largement cette route de montagne traversant la Corse.

Vezzani s'inscrit dans le projet de sentiers thématiques proposé par la communauté de communes, pour lequel un travail d'interprétation a déjà été réalisé.

Le propos de cette étude, ici, est d'approfondir ce travail, compléter l'interprétation et localiser les lieux forts, tout en pointant plus particulièrement l'arbre et la forêt, patrimoines importants de la commune, qui organise annuellement la fête du bois.



INTENTIONS GÉNÉRALES

Un sentier sur le thème de l'histoire de la commune, du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, notamment la forêt

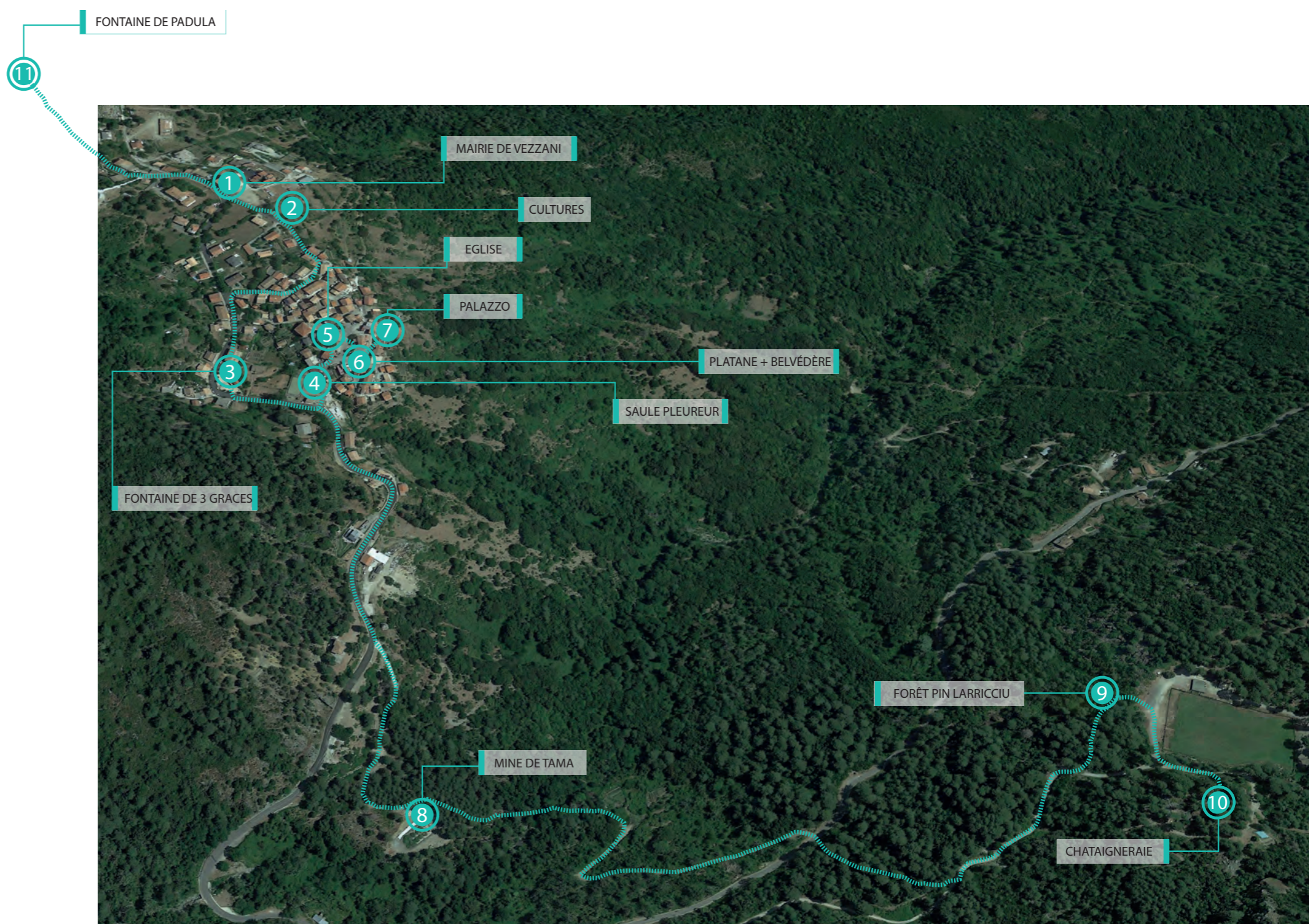
La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu a réalisé un travail de conception de sentiers thématiques du Fium'Orbu Castellu. Celui de Vazzani traite des ressources et exploitation des richesses naturelles de la commune.

Il est proposé ici de poursuivre ce projet en définissant un sentier qui approfondit le thème du bois, élargit la notion de patrimoine et évoque des sujets plus larges sur les usages du bois et sur le changement climatique.

La fête du bois et de la forêt de Vezzani ayant lieu tous les ans, c'est l'occasion de valoriser ce sentier autour de ce thème.

Des panneaux, totems, sculptures, en bois bien sûr, pourraient être placés en différents lieux propices à l'interprétation, jalonnant un parcours découverte du village.

Il est proposé ici 11 étapes, dont la 11^{ème}, plus éloignée du village, constitue une prolongation pour les promeneurs, vers la fontaine de Padula, qui est aussi le site de la fête du bois.



© Communauté de communes Fium'Orbu Castellu

Tous les éléments présentés en encadré noir dans ce document sont issus de l'étude sentiers thématiques, « Site n°1 Ressources et exploitation des richesses naturelles de Vezzani » réalisé par la Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu

En encadré vert, les propositions de complément d'interprétation



1 - L'homme et les ressources de son territoire

Ce panneau présente l'ensemble des ressources historiques de la commune et comment les hommes ont su les exploiter.



Il pourrait être complété par les usages d'aujourd'hui, et notamment l'artisanat présent sur la commune... mais aussi le renouveau du bois, bois-énergie, bois d'oeuvre peut-être, et les grands enjeux d'aujourd'hui

2 - La terre : céréales et jardins (P5 dans la version du document originel)

Ce panneau est consacré à la terre cultivée, des jardins aux champs de céréales. Les cultures céréalières ont profondément marqué le territoire de la commune. De très nombreux bâtiments ruraux, des aires à blés, des murs de soutènements des terrasses ou de clôtures, ont sculpté les côtes et les versants. Les moulins étaient nombreux le long du Tagnonu et transformaient grains et châtaignes en farine. Ce panneau pourraient localiser les vestiges associés sur une carte.

Ce serait également l'occasion d'évoquer l'utilité de ces terres entretenues dans la défense contre les incendies de forêt, risque qui s'accroît avec le réchauffement climatique, et notamment sur les pourtours des villages.

3 - La fontaine des 3 Grâces

Ce panneau peut être dédiée à la fontaine publique des « Trois Grâces », en fonte de fer ornée de mascarons et du groupe sculpté des Trois Grâces (Aglaié, Thalie et Euphrosyne). Cette fontaine symbole l'eau omniprésente dans la montagne, elle est très aimée par les habitants.



4 - Le vieux saule du village

Ce panneau évoque le saule centenaire qui serait issu d'un rameau du saule de Sainte-Hélène qui veillait sur le tombeau de Napoléon 1er. au-delà de l'aspect historique, et esthétique de cet arbre majestueux, il s'agit aussi d'inclure dans l'interprétation, les rôles des arbres dans les villages, l'ombrage, mais aussi le lieu de rencontres, de palabres....



Funérailles de Napoléon le 9 mai 1821

5 - L'Église paroissiale de l'Annunziata

Ce panneau présente l'église, bijou patrimonial de Vezzani.

L'association qui s'occupe de son entretien s'occuperait de la rédaction du texte et pourrait y inclure le récit des efforts réalisés pour sa restauration.



6 - Le platane monumental

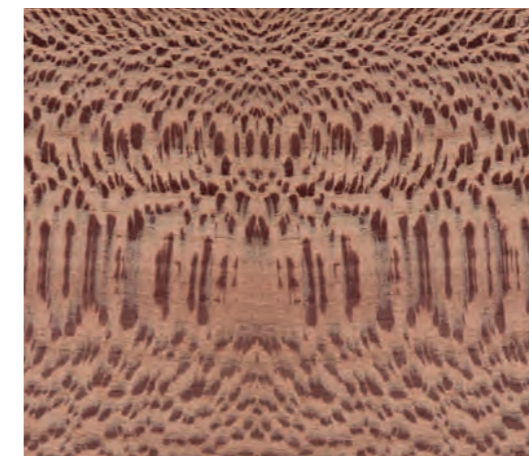
Le panneau présente l'immense platane qui trône non loin du Palazzo Vecchio, ce serait l'occasion d'y évoquer son bois et sa culture.

Proposition de texte :

On ignore souvent que le platane possède un bois de très bonne qualité, voisin du hêtre par l'aspect, et supérieur par les qualités mécaniques, bois rose brunâtre, sans coeur délimité, moyennement lourd (0,6-0,8), assez peu durable. On le distingue à ses nombreuses maillures brunes, plus larges que celles du hêtre. Les arbres meurtris par les élagages, noueux, altérés au coeur par les infiltrations des pluies, n'offrent qu'un matériau peu estimé tandis que les platanes de parc, au fût lisse et élevé, sont très propres aux meilleurs ouvrages et atteignent un prix peu inférieur à celui du hêtre.

Le platane allie les plus grandes qualités ornementales à une parfaite rusticité dans une grande partie de la France, à une large plasticité à l'égard du sol, à une croissance très rapide (on le compare quelques fois même, sous ce rapport, aux peupliers). C'est par excellence l'arbre des alignements du bord des grandes routes, des avenues citadines, des promenades et des places. Il ne prend toute sa beauté majestueuse que dans les parcs où ni la serpe ni la scie ne l'offensent mais, quand on le dispose pas de l'espace nécessaire où le laisser s'étendre, un élagage bien mené peut lui donner encore belle allure.

Il peut aussi être fait état des maladies et sensibilités des arbres ici, qu'elles soient de l'ordre des risques sanitaires durant les voyages (auxquels la Corse est très sensible) ou par impact indirect du changement climatique.



7 - Le Palazzo Vechio

Ce panneau présente le Palazzo de Vezzani. Très peu d'éléments à son sujet ont à ce jour été trouvés.



9 - La forêt et le bois (P3 dans la version du document original)

Ce panneau aborde l'exploitation forestière, avec toutes ses possibilités, notamment celle de la forêt de pin Larricciu.

Les peuplements forestiers de Vezzani, pins, chênes verts, châtaigniers, furent exploités depuis les temps les plus reculés. Le pin est une des ressources les plus importantes. La résine, extraite par gemmage, est utilisée pour fabriquer de la poix et du goudron. Les cônes sont séchés et exportés pour le reboisement, plus rarement pour leurs pignons. Les troncs produisent du bois d'oeuvre (poutres, mâts, planches...). Les chênes servaient à produire du charbon et du bois de chauffage. Les souches de bruyère étaient préparées pour faire des ébauchons de pipes.

La forêt de pins Laricci représentait 472 hectares à la fin du XIXe. Cette ancienne forêt royale, devenue communale en 1851 et soumise au régime forestier en 1857, va connaître une exploitation industrielle à partir de 1859. Au début, des volumes très importants ont été prélevés (jusqu'à 2000 m³/an) au point de mettre en danger la ressource. L'administration n'a eu de cesse de baisser les volumes autorisés et d'associer la régénération aux coupes.

Au col de Foce, se trouvait une scierie. Le bois était descendu par un téléphérique jusqu'au niveau du village voisin u Petrosu. Il était embarqué pour l'Italie au port de Calzarellu ou allait rejoindre les deux grandes villes de Corse : Ajaccio et Bastia.



Forêt de la Padoula (Vezzani)

8 - La pierre et la mine (P2 dans la version du document original)

Ce panneau évoque les richesses géologiques et plus particulièrement l'exploitation minière, à travers l'histoire de la mine de Tama. L'emplacement est à vérifier.

11 - Padula

Ce panneau présente la fête *Festa di a furesta e di a Natura*.

Ce serait également l'occasion d'y présenter la faune et flore principale, ainsi que les effets du changement climatique sur celle-ci. L'histoire de la fontaine de Padula serait aussi évoquée.

Padula est un site forestier où se déroule chaque été, durant deux jours, la *Festa di a furesta e di a Natura* (faune et flore) organisée par l'association A Levade Vezzani.

10 - La châtaigneraie et les vergers (P4 dans la version du document original)

Ce panneau présente la châtaigneraie, son exploitation, son étendue et ses particularités. Il montrera l'importance tenu par la farine de châtaigne dans l'alimentation, mais aussi de l'utilisation de son bois et de ses dérivés, des planches aux paniers en éclisses de châtaigniers. Il présentera aussi l'importance des autres vergers (pommes, poires, amandes, noix).

A la fin du XIXe, Vezzani comptait de nombreux vergers : 1,97 hectares de fruitiers, 5,29 hectares d'oliviers et 46,12 hectares de châtaigniers. Les fruitiers se trouvent autour du village, souvent près des jardins. Les oliviers sont plantés sur les coteaux ensoleillés au sol bien drainant comme entre Corti Vechju et Torre (vérifier les toponymes). A partir du mois de décembre, on amenait les olives aux pressoirs (ifragni) situés dans les villages pour produire son huile pour l'année.

Les châtaigneraies se trouvent à l'est du village (Petra Machjosa) et au sud du village, à l'est et à l'ouest du pont de Traghjetti - Serrera (vérifier les toponymes). Des arbres multisentennaires se dressent encore aujourd'hui, La production estimée par l'INAO est de 6 tonnes de châtaignes à l'hectare. Ce qui veut dire qu'il pouvait être produit 69 000 kilogrammes de farine de châtaigne sur Vezzani. Avec son bois, les villageois faisaient des planches, des poutres, mais aussi des tuiles (e scàndule). Avec les éclisses, ils confectionnaient des paniers. Autrefois, on plantait pour que les générations suivantes récoltent les fruits car un châtaignier ne va commencer à offrir une belle production qu'à partir de ses 40 ans. Arrosé et bien entretenu, il pourra pendant des centaines d'années conserver sa pleine productivité.

Les maladies du châtaignier pourraient être aussi évoquées. En effet, après le Cynips des années 2000, l'emblème de la Corse fait face à une maladie racinaire, appelée l'encre du châtaignier. Cette altération évolue en fonction de la présence de l'eau dans les racines de l'arbre.



SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER À L'IMAGE DE VEZZANI

Des oeuvres en bois
pour le village forestier

À l'occasion des fêtes du bois et de la forêt de Vezzani, des artistes sont invités à créer des sculptures in situ.

Il pourrait être intéressant de faire appel à ces artistes du bois pour concevoir des totems jalonnant le parcours d'interprétation.

Ces oeuvres seraient à l'image de Vezzani et garderaient le fil du bois tout au long du parcours.

Ces mêmes artistes peuvent être sollicités pour concevoir du mobilier original en bois, qu'il soit banc, support de signalétique d'interprétation, jeux d'enfants...

Ci-contre, quelques artistes en références.

Pierre Bona



Bob verschueren



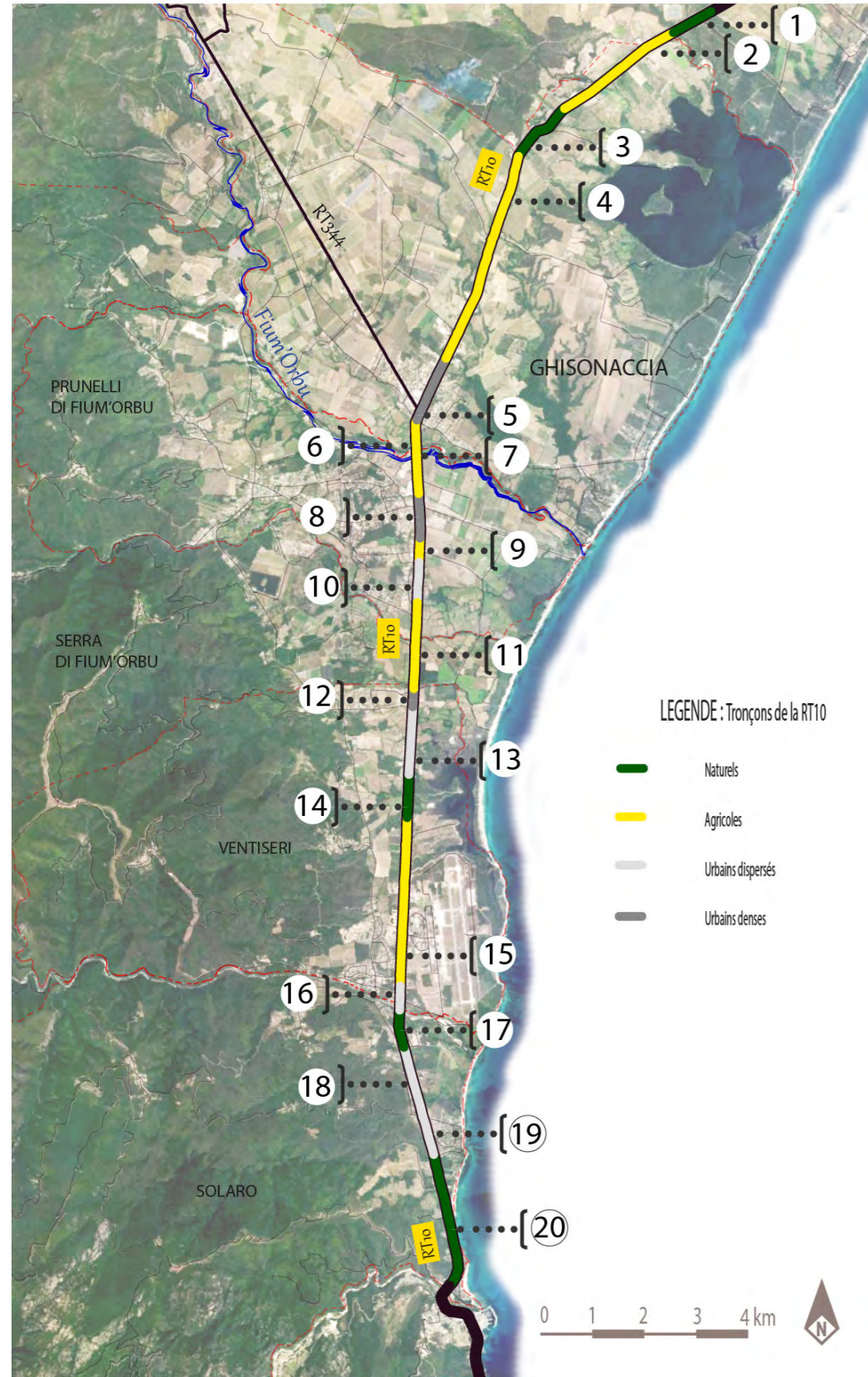
Thomas Dambo



LA FORÊT DE PINS LARRICCIU
À VEZZANI



RT10 UN CONCENTRÉ D'ENJEUX DE CIRCULATION ET DE PAYSAGE



La RT10 traverse le territoire au niveau de la plaine, sur l'axe Nord-Sud, sur 23 km, entre la limite intercommunale de Ghisonaccia et Aleria au Nord, et celle de Solaro et Solenzara au Sud, au niveau du pont traversant le fleuve Solenzara.

Très routière, c'est une voie territoriale aux enjeux de mobilité dépassant le territoire de la communauté de communes.

C'est aussi la première desserte du territoire en véhicule, l'artère depuis laquelle les traverses Est-Ouest, accès au littoral et à la montagne s'organisent.

Les préoccupations y sont multiples et non uniquement paysagères : gestion du trafic notamment en été, organisation de la multimodalité, gestion du pluvial et des risques inondations, sécurité...

En matière de paysage, il s'agit d'une vitrine déterminante, en mode dynamique, donnant à voir les paysages du Fium'Orbu Castellu.

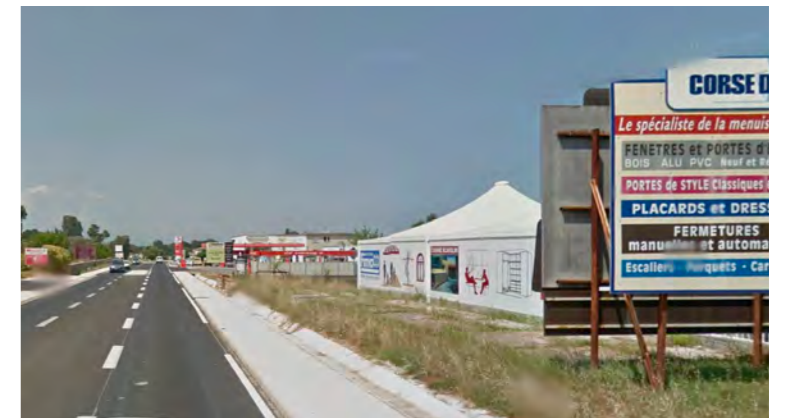
Les enjeux paysagers de la RT10 sont à minima :

- La qualité intrinsèque de la route et de ses abords
- Les vues offertes vers les paysages de campagne de la plaine et les montagnes
- La clarté et la lisibilité des voies d'accès vers la mer et vers la montagne
- La qualité « urbaine » des traversées de bourg-centre
- La qualification des entrées de ville pour en donner une identité singulière tout en maintenant celle de la RT



ÉLÉMENTS BÂTIS /ARTIFICIELS HORS AGGLOMÉRATION

La route traverse de larges espaces naturels et agricoles, au sein desquels les éléments bâtis ou artificiels marquent fortement le paysage car en premier plan. Les ponts jalonnent la route, plus ou moins qualitatifs. Des constructions apparaissent en discontinuité des zones urbaines. Le traitement de leurs abords, murs, clôtures, espaces extérieurs, mais aussi des façades... jouent un rôle important dans la perception du grand paysage. La signalétique publicitaire est très hétéroclite. La qualité des abords de la route contribue au premier plan à la composition paysagère. De par sa catégorie de voie rapide, le profil linéaire est optimisé avec remblais/déblais. En position de remblais, elle offre une vue dominante sur le paysage. En position de déblais, elle est encaissée entre des talus, souvent peu esthétiques. Les surlargeurs sont plus ou moins dégradées. Les glissières de sécurité métalliques donne un caractère «autoroutier». Il existe peu d'espace-d'arrêt, peu d'espaces piétons, aucune piste cyclable.



DES ENTRÉES ET TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION ASSEZ TENDUES ET PEU QUALIFIÉES

Les entrées nord et sud de Ghisonaccia ainsi que la traversée du hameau de Travo font l'objet d'études de site-projet. A Migliacciaru, se pose également la tension du carrefour entre mer et montagne, très usité non seulement par les véhicules mais par les piétons, des commerces et un groupe scolaire se trouvant côté mer. D'autres hameaux, comme Vix par exemple, se trouvent de part et d'autre de la RT10.



DES ACCÈS VERS LA MONTAGNE ET VERS LA MER PEU ÉVIDENTS

Les carrefours sont le plus souvent confidentiels. Il est difficile de faire la différence entre une voie interne à la commune, une desserte très locale, et la départementale «montant» à la montagne et aux villages. Les panneaux sont souvent peu lisibles. Aucune annonce en amont n'est faite. Vers la mer, seuls de petits panneaux «A mare», lorsqu'ils sont présents, indiquent l'accès vers le littoral. Et le long de la RT10 hors agglomération, il est très difficile de faire la différence entre l'accès à la mer et un chemin de campagne.



<= vers montagne, Ventiseri, Chisà



vers plage de Serra =>

UNE QUALIFICATION DE LA ROUTE À ORGANISER ENTRE DE NOMBREUX ACTEURS... POURQUOI PAS UN CONTRAT DE ROUTE ?

Rassembler tous les acteurs, propriétaires, riverains, gestionnaires, acteurs de l'urbanisme, conseils en architecture, environnement et paysage... autour d'un contrat d'objectifs volontaire contenant un plan d'actions basé sur un diagnostic. Les actions peuvent aller de la révision de documents d'urbanisme, à l'intégration de préconisations au sein d'un programme préétabli d'entretien, à la sensibilisation des propriétaires et riverains, en passant par des aides à la requalification, des ateliers d'insertion, etc. Le calendrier peut aller jusqu'au long terme, en incluant des principes et recommandations d'entretien. La désignation d'un porteur pour chaque action et d'un référent coordinateur du contrat, de réunions programmées pour le suivi (annuelles, bi-annuelles..) et d'indicateurs de suivi est nécessaire. Ici un observatoire photographique pourrait être l'indicateur par excellence, ce qui impliquerait de faire une campagne photographique pour établir le point 0. Mais la route étant balayée régulièrement par GoogleStreet, nous avons là un outil déjà utilisable. en effet, « StreetView » permet déjà de remonter le temps et conserve en mémoire tous les passages de repérage, ce qui constitue déjà une base de données indicatrice très pratique et facilement utilisable en indicateur (en conservant les coordonnées gps des points suivis). Ci-après, un exemple de contrat de route, porté par le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée depuis plusieurs années. La RD6009 fait en effet l'objet d'un contrat de ce type depuis 2015. Un bilan intermédiaire a été réalisé en 2019, les résultats sont déjà visibles... cette départementale traverse le piémont des Corbières dont les plaines agricoles, du Nord au Sud, avec à l'est les étangs et la mer. Elle se trouve être dans une configuration assez similaire à celle de la RT10. Le parc de la Narbonnaise sera tout à fait prêt à vous faire part de cette expérience, en détail.



MOT DU PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Depuis le début de mon mandat de président du Parc naturel, je vous ai proposé de nous mobiliser autour d'un enjeu qui me semble majeur pour l'image de notre territoire.

Je veux parler de la requalification et de la valorisation des paysages de la route départementale 6009 qui constituent à la fois une vitrine de notre territoire, et notre cadre de vie.

Pour que ces paysages soient le reflet de la qualité de ce territoire et de ses savoir-faire tel que la viticulture, je vous ai proposé d'adopter une démarche innovante... pour une route : associer tous les acteurs, publics et privés, pouvant contribuer à la qualité de cette « vitrine », et s'inscrire dans une démarche de contrat où chacune des parties prenantes s'engagerait sur des objectifs clairs et précis, en fonction de ses compétences et de ses moyens d'action.

Vous avez toutes et tous souscrit favorablement à l'intérêt de cette démarche et vous êtes nombreux à avoir engagé des travaux, grands ou petits, en faveur de ces paysages.

Je suis très heureux de votre mobilisation et je compte sur vous pour poursuivre sur cette voie !



Bernard DEVIC
Maire de Caves
Président du Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée

LE PIÉMONT DES CORBIÈRES

Le Piémont des Corbières est ce territoire viticole, entre étang et massif, sur les contreforts des Corbières maritimes. Il est parcouru du nord au sud par plusieurs axes de communication importants dont la RD 6009.

Les paysages de cette route constituent une « vitrine » du territoire pour les visiteurs et le cadre de vie de ses habitants. Le trafic, si on y inclut le transit, représente sur cette seule route, près de 10 millions d'usagers par an.

Mais, cette partie du territoire du Parc naturel souffre d'un déficit de reconnaissance, d'entretien et de valorisation de ses paysages, d'absence de dispositifs de préservation ou de gestion collective.

C'est devenu une zone prioritaire d'intervention dans la charte du Parc naturel.

Crédits photos © Parc sauf : p. 3 photo 4 © Marie Guilpain - p. 3 photo 6 © Marie Guilpain - p. 4 photo 6 © Département 11 - p. 4 Profil en travers type © Marie Guilpain - p. 6 photo 3a © DDTM11 - p. 11 photo 9 © Pascale Marconnet - p. 11 photo 10 © Pierre Déricz - Impression Antali. Graphisme C. Collaud.

SOMMAIRE

État des lieux au démarrage du programme en 2014	3
Les actions menées	4
Synthèse des résultats après 5 ans de mise en œuvre	11





1. Vue sur les vignes, les étangs et les reliefs



2. Vue sur les vignes, les murets, les Corbières

L'ÉTAT DES LIEUX AU DÉMARRAGE DU PROGRAMME EN 2014

DES PAYSAGES DE GRANDE QUALITÉ

- **Un axe de découverte**, souvent en balcon sur le paysage, avec des points de vue panoramiques sur le territoire : littoral, étangs, vignes, massif des Corbières, ...
- **Un paysage méditerranéen diversifié et original** grâce aux reliefs qui composent des alternances de combes, plaines, étangs, falaises et plateaux.
- **Une vitrine des productions locales** qui font la renommée du territoire (cru Corbières, cru Fitou,...). (1 et 2)



3. Délaissé routier



4. Friche et cabanon abandonné



5. Affichage publicitaire illégal



6. Zone d'activités

LE RISQUE D'UN TRAITEMENT EN « ARRIÈRE-COUR »

Le cœur des villages des communes traversées est plutôt tourné soit vers les Corbières, soit vers les étangs et le littoral, d'où le risque de voir ce territoire traité plus comme une « arrière-cour » qu'une vitrine. (3 > 6)

- La route et ses abords : plusieurs délaissés routiers, accotements de qualité variée, parkings plus ou moins aménagés et leurs usages divers.
- Un paysage de vigne localement « abandonné » : parcelles en friche, cabanes de vignes et bâtiments abandonnés...
- L'urbanisme commercial : stations-services, garages, snack, restaurants, primeurs, présentent des signes de vieillissement et de dégradation (absence d'aménagement des espaces extérieurs, décrépitude des bâtiments...).
- Affichage publicitaire : profusion d'affichage publicitaire, peu de démarches collectives de signalisation harmonisée.
- Artificialisation croissante : extensions urbaines (habitats, activités), projets d'aménagement (LGV, photovoltaïque, éolien, extension CET, ...)

L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE ROUTE 2015 - 2019

Pour faire des paysages de la RD6009, une vitrine respectée de notre territoire !

Partant de ce constat détaillé dans la charte paysagère du Piémont des Corbières, le Parc naturel a fédéré de nombreux acteurs du territoire pour partager les objectifs et définir des actions en faveur de la qualité de ces paysages. Ainsi est né le contrat de route qui est un programme d'actions portées par tous ces acteurs du territoire, pour 5 années et « pour faire des paysages de la RD6009, une vitrine respectée de notre territoire ! ».

Lecture des tableaux

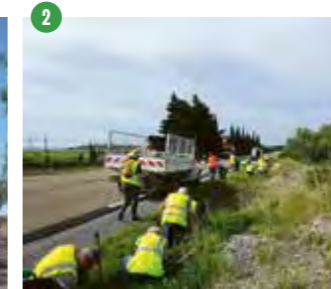
Les tableaux permettant de visualiser l'avancement annuel de la mise en œuvre de chaque action, sont à lire de la manière suivante >

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Nom des principaux maîtres d'ouvrages	Action pas ou peu engagée				
	Élaboration d'un document guide				
	Action engagée				
	Action engagée avec des résultats visibles améliorant la qualité des paysages				

Actions menées

LA ROUTE, SA CHAUSSÉE, SES ACCOTEMENTS ET SES AIRES DE STATIONNEMENT



Réhabilitation des délaissés routiers et des abords routiers, et aménagement des aires de repos et aires d'arrêt

- Identification des délaissés prioritaires à réhabiliter, des aires d'arrêt à supprimer et celles à réhabiliter, ainsi que des aires de repos (3) et des aires d'arrêts à conserver et/ou aménager (2015).
- Élaboration de préconisations paysagères, quant au mode de réhabilitation envisageable, pour chaque délaissé routier à réhabiliter, aire d'arrêt à supprimer, aire d'arrêt et aire de repos à aménager (2015). Les choix d'aménagement tenteront également de contribuer à la lutte contre la délinquance au bord de cette route.
- Réalisation progressive de ces travaux (à partir de 2016) : aire de Peyriac-de mer, végétalisation des accotements au giratoire de la Réserve africaine, expérimentation de semis hydraulique pour la végétalisation d'un nouveau talus, suppression de l'accotement de l'aire d'arrêt du Pla de Gracias.
- Renouvellement des équipements détériorés ou volés, sur les aires d'arrêt et de repos.
- Amélioration de la gestion des déchets (dès 2015, renforcée depuis 2017). En 2018, acquisition et mise au point d'un prototype d'une aspiratrice à déchets pour mécaniser le nettoyage des fossés.
- Chantier collectif avec les habitants pour le nettoyage des accotements à Fitou (2018 et 2019) et à Bages (en 2019 par l'association les verts de terre)

Maître d'ouvrage : Département, Grand Narbonne, CC Corbières Salanque Méditerranée, commune de Fitou, association Les verts de terre.
Partenaires : communes, Département, Parc naturel, services de l'État.

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département		1	1	1 2	1 2
Communes					3

- 1 Aire de repos à Peyriac
- 2 Chantier collectif de nettoyage à Fitou
- 3 Abords du giratoire de la Réserve Africaine

Harmonisation et amélioration des abords et dépendances de la route

Le Département réalise en plusieurs phases, sur le tronçon Sigean - Fitou :

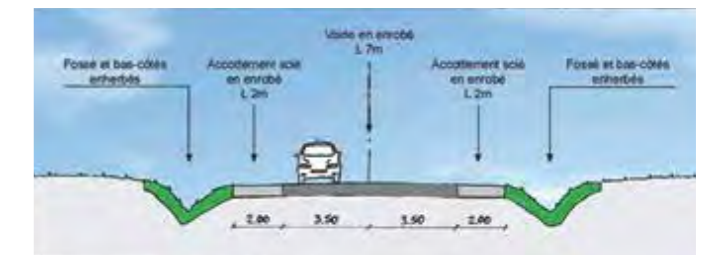
- la réfection uniforme de la chaussée ;
- l'homogénéisation des accotements (une partie revêtue et une partie végétalisée).

Maître d'ouvrage : Département. Partenaire : Parc naturel

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département			4	5	6

- 4 2x2 voies entre Roquefort et La Palme
- 5 Second tronçon entre Roquefort et Sigean
- 6 Troisième tronçon au sud de Sigean



Profil en travers type © M.Guilpain





Amélioration du mode de gestion des végétaux

Dans le cadre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) élaboré pour les routes, dès 2015, le Département poursuit la mise en œuvre de :

- la gestion différenciée et le développement de techniques alternatives aux traitements chimiques dont l'utilisation de plantes couvre-sol, d'espèces méditerranéennes,
- la mécanisation du désherbage (acquisition d'une balayeuse-aspiratrice pour les bordures et parapets),
- l'adaptation des outils pour une taille améliorée des arbres et arbustes,
- le fauchage raisonné (2 par an).

La suppression de l'emploi des pesticides est effective depuis début 2016.

Le Département a effectué un plan de gestion des plantations d'alignement afin d'anticiper les interventions d'entretien adaptées à chacun de ces arbres.

Maître d'ouvrage : Département. Partenaire : Parc naturel

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département				7 8	

- 7 Plantation test d'espèces couvre-sol (Peyriac)
- 8 Plantations de Chênes verts en alignement, amandiers, micocouliers et pins (Peyriac)

OBJECTIF DU CONTRAT DE ROUTE
Requalifier les abords routiers

Lutte contre la délinquance

Les services de l'État continuent à lutter contre les diverses formes de délinquance sur cet axe routier. Concernant la lutte contre la prostitution, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en avril 2016, une opération de verbalisation des clients de prostituées a été engagée sur la RD6009 en 2016 et 2017. Depuis, ce type de verbalisation est régulièrement effectué.

Maître d'ouvrage : État

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
État					

Sécurisation de la route et « irrigation » du territoire

Le Département réalise, en plusieurs phases, des travaux et/ou aménagements afin, d'une part de sécuriser les accès et les traversées de la RD6009 et d'autre part d'améliorer la lisibilité, la qualité paysagère et l'attractivité des axes secondaires : carrefours de Port-Fitou, de Sigean/Portel, de Roquefort, de Peyriac de mer (et étude du carrefour de St Jean à Peyriac).

Les vignerons initient une réflexion pour la création d'une voie « tractorable » qui serait une voie sécurisée pour les tracteurs (en priorité entre Fitou, Leucate et Roquefort).

Le Grand Narbonne prévoit l'aménagement de voies vertes cyclables à l'écart de la RD6009, notamment entre Narbonne et Leucate en passant par Port-la Nouvelle.

Maître d'ouvrage : Département, communes, Grand Narbonne, cave coopérative de Leucate, Parc naturel.

Partenaires : Parc naturel, services de l'État...

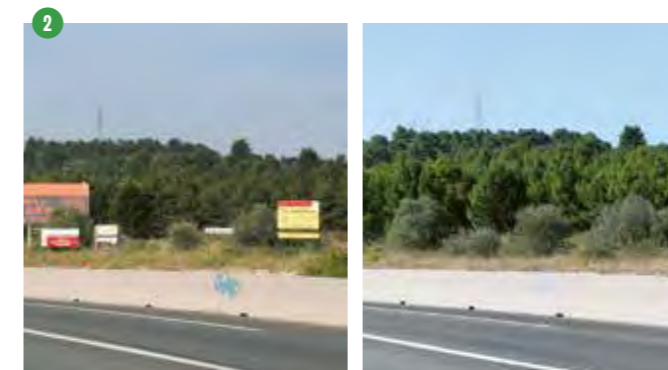
ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département	9	10	11 12		10

- 9 Giratoire de Sigean/Portel
- 10 Carrefour de Port-Fitou
- 11 Carrefour de Roquefort
- 12 Carrefour de Peyriac-de-mer



L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET LA SIGNALISATION DES ACTIVITÉS



Avant

Après

Suppression de l'affichage publicitaire illégal

Les services de l'État ont engagé un plan d'action pour supprimer ou mettre en conformité (nombre, dimensions) l'affichage publicitaire illégal :

- inventaire complet des dispositifs illégaux réalisé en priorité sur la RD6009 (2016) ;
- l'État, le Département, les communes et le Parc naturel, ont informé et accompagné les annonceurs pour le démontage des panneaux illégaux avant fin 2016 ;
- procédures pour faire démonter ces dispositifs illégaux (2016-2017) ;
- en 2018, finalisation de ces procédures sur les axes adjacents à la RD6009 (192 panneaux) et traitement des autres routes départementales de l'Est audois dont le massif de la Clape (110 panneaux).

Ainsi entre 2016 et 2019, ce sont 167 panneaux illégaux qui ont été supprimés le long de la RD6009 et 187 sur les axes adjacents à la RD6009.

La commune de Narbonne dispose d'un règlement local de publicité et a effectué inventaire et procédures qui ont permis la suppression de nombreux dispositifs illégaux depuis 2015, notamment aux entrées de ville.

Maître d'ouvrage : État, commune de Narbonne

Partenaires : Département, communes, professionnels, Parc naturel

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
État et Commune de Narbonne	1	1 2	1 2	3	2 3

- 1 Sur la commune de Narbonne
- 2 Sur les autres communes
- 3 Sur les axes secondaires à la RD6009 (entrée de Sigean, avant/après ©DDTM11)

Implantation de Signalisation d'information locale (SIL) harmonisée dans les villages

À l'intérieur des villes et villages, l'implantation de la SIL est de la responsabilité des mairies et des annonceurs.

Le guide de la signalisation et de l'affichage dans le Parc naturel contient des préconisations graphiques pour cette SIL de village.

L'inventaire des lieux d'activités, la définition de la hiérarchisation des activités à signaler et le plan de signalisation sont réalisés par les mairies. Certains villages ont déjà de la SIL organisée. Dans certains cas une rénovation complète de ces dispositifs est nécessaire.

Maître d'ouvrage : communes

Partenaires : annonceurs, CCI, Chambre d'Agriculture, Parc naturel...

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Communes			4		7

- 4 SIL de village à Fitou
- 7 Guide pratique de la signalisation et de l'affichage dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise (cf. p. 7)



Avant



Après



Implantation de dispositifs de Signalisation d'information locale (SIL) hors agglomération

Le Département finance et réalise l'implantation des dispositifs de SIL (signalisation d'information locale) pour les activités ayant besoin d'être signalées hors agglomération (moyennant une contribution financière de l'annonceur). Les premiers panneaux de ce type implantés sur cet itinéraire l'ont été en 2017 et mentionnent une douzaine de lieux d'activités.

Maître d'ouvrage : Département
Partenaires : communes, annonceurs, CCI, Chambre d'agriculture, Région, Parc naturel

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département			5	5	5

5 Signalisation d'information locale (SIL) hors agglomération

Élaboration d'un guide de la signalisation et de l'affichage

Le Parc naturel a élaboré un guide pratique de la signalisation et de l'affichage qui propose :

- une présentation de tous les dispositifs de signalisation et d'affichage utilisables ;
- un cadre graphique pour tous les dispositifs de signalisation (préenseignes, SIL de village, Relais Information Service);
- une hiérarchisation des activités à signaler et les dispositifs de signalisation adaptés à chaque niveau de priorité et à chaque thématique.

Maître d'ouvrage : Parc naturel
Partenaires : Région, Département, CCI, chambre d'agricultures et syndicats de vignerons, communes, services de l'État

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Parc naturel					7

7 Guide pratique de la signalisation et de l'affichage dans le Parc naturel régional de la Narbonne



Schéma départemental de signalisation touristique

Le Département a élaboré un schéma de signalisation touristique afin de permettre une meilleure perception des territoires en signalant à l'aide de panneaux de signalisation normés, les sites pôles Pays Cathare, les sites touristiques majeurs et des itinéraires touristiques. Fin 2018, sur l'aire de l'AOC Corbières, le Département met en place la signalisation de la route des vins Corbières, en relation avec le syndicat de cru.

Maître d'ouvrage : Département. Partenaires : professionnels, collectivités...

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Département				6	

6 Panneau de signalisation de la route des vins Corbières



OBJECTIF DU CONTRAT DE ROUTE

Promouvoir une signalétique harmonisée et maîtriser l'affichage publicitaire

Actions menées

LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

Identification des points noirs paysagers et des éléments du paysage à enjeux, et propositions d'aménagements paysagers

Le Parc naturel a mandaté une paysagiste qui a réalisé cet inventaire des points noirs paysagers et éléments du paysage à valoriser, ainsi que des propositions de réhabilitation et/ou d'aménagement (2015). Les points noirs et éléments du paysages considérés sont les cabanons, murets, friches, haies ou alignements d'arbres, délaissés routiers...

Maître d'ouvrage : Parc naturel. Partenaires : CAUE, Département, Région

Aides financières : la Région Occitanie finance la restauration paysagère d'espaces dégradés et l'enfouissement des réseaux secs

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Parc naturel	1				

1 Inventaire des points noirs paysagers et des éléments du paysage à valoriser, et propositions d'aménagements paysagers



Aménagements paysagers des abords du bâti commercial et suppression de points noirs paysagers

La paysagiste mandaté par le Parc naturel a élaboré des propositions d'aménagements paysagers des abords de chaque site commercial (2015). Puis le Parc naturel et les communes organisent l'information des propriétaires (en 2018 à Roquefort). Les propriétaires privés réalisent les travaux auxquels peuvent contribuer les pépinières départementales et la Région.

Le Parc naturel et Orange identifient les anciens bâtiments de télécom, sans usage.

Maître d'ouvrage : propriétaires privés
Partenaires : Département, communes, Parc naturel, CCI, Orange, Région

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Propriétaires	1				



Avant



Après

Suppression des dépôts sauvages de déchets

Une opération pilote est menée sur la commune de La Palme pour le repérage des dépôts sauvages et leur suppression puis la réhabilitation des sites si nécessaire.

Le Parc naturel réalise et diffuse des fiches techniques à l'attention des communes, des professionnels et des particuliers sur les dépôts sauvages de déchets,...

La commune de Bages engage les démarches auprès des propriétaires pour la suppression de la ruine des 3 frisés (2017-18).

Maître d'ouvrage : communes, Parc naturel
Partenaires : Grand Narbonne, Département, Région, CCI, DDTM

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Communes	2	2	3	3	

2 Suppression et réhabilitation d'un dépôt sauvage (La Palme : avant/après)

3 Démarches pour la suppression de la ruine et des dépôts sauvages des « 3 frisés » (Bages 2017-18)

OBJECTIF DU CONTRAT DE ROUTE

- Requalifier les abords des activités isolées
- Valoriser les éléments de repères végétaux
- Valoriser les éléments de repère bâtis
- Redonner une vocation aux friches agricoles

Valorisation d'éléments du paysage : cabanons de vigne, murets, petit bâti...

L'étude portée par le Parc naturel en 2015 a recensé les éléments du paysage à valoriser et définit des propositions pour leur valorisation. Le Parc naturel propose des initiations à la restauration des murets en pierre sèche (1 à 2 sessions par an) dès 2016. Le Département effectue la mise en valeur de l'ancienne borne de la saline d'Estarac, en la remplaçant à son emplacement d'origine (2017).

Une réflexion reste à mener afin de définir les objectifs de préservation des cabanons, les moyens disponibles pour leur restauration et leur entretien.

*Maître d'ouvrage : Parc naturel, privés, communes, Département.
Partenaires : caves coopératives, Chambre d'Agriculture, fédération des vignerons indépendants...*

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Propriétaires, Parc naturel, Département	1	4	4 5 6	5	7 8

- 4 Formations Pierre sèche à Prat de Cest (fin 2016 et mi 2017)
- 5 Formation Pierre sèche à La Palme (oct 2017 et juin 2018)
- 6 Mise en valeur de la borne de la saline d'Estarac (photo 12/09/17)
- 7 Formation pierre sèche à Fitou (juin 2019)
- 8 Formation pierre sèche en novembre 2019



Remettre en valeur les friches agricoles

En 2015, le parc a porté une étude permettant le recensement des friches à enjeu paysager. D'autres actions complémentaires de lutte contre les friches agricoles sont menées sur le territoire porté par les caves coopératives (Programme Terra Rural de Cap Leucate et des caves Rocbère – depuis 2017) et les collectivités (Le Département depuis 2016, le Grand Narbonne et les communes). Outre l'enjeu paysager très important, ces actions sont menées conjointement pour favoriser l'accès au foncier des agriculteurs du territoire, redynamiser les territoires ainsi que limiter la propagation des grands incendies. La sensibilisation des propriétaires fonciers à ces enjeux de territoire prend une place essentielle dans cette mobilisation multi acteurs.

*Maître d'ouvrage : caves coopératives (Cap Leucate et Rocbère), propriétaires privés, communes, agriculteurs.
Partenaires : Chambre d'Agriculture, fédération des vignerons indépendants, Parc naturel...*

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Commune, Caves coop	1		9		

- 9 Programmes Terra rural pour la remise en culture des friches

Conseil et soutien à la plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres « repères »

L'étude portée par le Parc naturel en 2015 permet l'identification des végétaux à préserver et des plantations à réaliser.

Les pépinières départementales et l'association Arbres et paysages 11 peuvent apporter du conseil et fournir des plans d'arbres et d'arbustes pour des plantations de haies et d'arbres d'alignement.

<http://arbresetpaysages11.fr/actions/haies/>

Aucun projet de plantation n'a été élaboré entre 2015 et 2019, dans ce territoire.

*Maître d'ouvrage : propriétaires
Partenaires : Département, Arbres et paysages 11, Parc naturel, communes*

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
privés	1				

Actions menées

LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES PROJETS URBAINS, LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES INFRASTRUCTURES



Prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme

Le Parc naturel édite (2018) un cahier technique de l'urbanisme afin d'aider les collectivités à prendre en compte les enjeux paysagers de ces territoires, tels que la qualité paysagère des « paysages sensibles emblématiques du piémont des Corbières » (cf. carte ci-contre). Ce cahier technique comprend notamment deux volets dédiés aux nouvelles formes urbaines et à l'urbanisme durable.

Les collectivités s'engagent à prendre en compte ces enjeux paysagers lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, SCOT et PLU.

Les services de l'État et le Parc naturel accompagnent les collectivités pour la prise en compte de ces enjeux.

*Maître d'ouvrage : Parc naturel, communes, Grand Narbonne, Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée
Partenaire : État*

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Parc naturel, Collectivités			1	1	2

- 1 Cahier technique de l'urbanisme dans le Parc naturel
- 2 Prise en compte de ces enjeux dans le SCOT de la Narbonnaise

OBJECTIF DU CONTRAT DE ROUTE

- Favoriser la qualité paysagère des extensions urbaines
- Favoriser la qualité paysagère des aménagements et équipements



Qualité paysagère de tout aménagement

Les porteurs de projets d'aménagement et les gestionnaires d'équipements existants s'engagent à prendre en compte ces enjeux paysagers lors de l'élaboration des projets et/ou lors de leur gestion. Ainsi, SNCF réseau, dans le cadre de la ligne nouvelle Montpellier-Perpignan, a réalisé un schéma directeur architectural et paysager (SDAP) spécifique à la traversée du territoire du Parc naturel. SUEZ Recyclage et Valorisation, réalise des travaux et plantations pour l'intégration paysagère du centre de traitement et de valorisation des déchets. En 2017, RTE intègre ces enjeux lors des travaux de rénovation de la ligne haute tension Livièrre-Mas Nou. La convention de partenariat entre le Parc naturel et le SYADEN comprend la prise en compte de ces enjeux paysagers par le SYADEN. ENEDIS prévoit de s'engager à ne plus créer de lignes électriques aériennes à proximité de la RD6009 et à embellir 2 postes électriques.

Les porteurs de projet éoliens et solaires s'appuient sur la charte du développement éolien et le guide de l'État pour prendre en compte ces enjeux paysagers. Le Parc naturel et les services de l'État accompagnent ces porteurs de projets. En 2017-18, Le Parc naturel a évalué sa charte éolienne puis a élaboré une charte qualité pour les énergies renouvelables (avec le Grand Narbonne), validée en juin 2019. En 2018, le Grand Narbonne confie un mandat d'études préalables à la réalisation d'une ZAC sur le secteur des Cabanes de La Palme.

Maître d'ouvrage : SUEZ, RTE, SYADEN, ENEDIS, SNCF Réseau, développeurs de projets éoliens et solaires, France Télécom, Vinci, opérateur de téléphonie mobile, Parc naturel, communes, Grand Narbonne, ...

Partenaires : État, CCI...

ACTIONS MENÉES

Réalisation	2015	2016	2017	2018	2019
Nombreuses	3 4	4	4 5	4	6 7

- 3 SNCF réseau : réalisation d'un SDAP
- 4 SUEZ : travaux pour intégration paysagère du CET
- 5 Travaux de rénovation ligne HT par RTE
- 6 Charte qualité énergies renouvelables
- 7 Convention de partenariat SYADEN / Parc naturel



COORDINATION DU CONTRAT DE ROUTE ET COMMUNICATION

Coordination et suivi

La coordination et le suivi global de la mise en œuvre de ce contrat de route sont effectués par le Parc naturel, en lien avec chacun des acteurs, porteurs de la mise en œuvre des actions qui constituent cette démarche collective. (8)

Maître d'ouvrage : Parc naturel

Partenaires : tous les acteurs du contrat de route

Contact au Parc naturel

Fanchon Richart • Référente Paysage

04 68 42 66 60 • f.richart@pnrm.fr

Communication sur cette vitrine

L'ensemble des acteurs, notamment les professionnels et les collectivités, valorisent la qualité de ces paysages «vitrine» et l'effort collectif déployé en leur faveur, à l'aide de différents outils de communication : presse, événements de découverte des terroirs, label « vignoble et découverte », sentiers de randonnée, sites touristiques existants, caveaux... (9). En 2016, Le Parc naturel a fait réaliser un film artistique sur la RD6009. En 2017, des étudiants de master 2 Tourisme ont élaboré « quelles pistes de valorisation touristique de la RD6009 en accompagnement du contrat de route ». (10)

Maître d'ouvrage : tous les acteurs du contrat de route

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS APRÈS 5 ANS DE MISE EN ŒUVRE

Cette démarche collective du contrat de route a rencontré **une bonne adhésion des acteurs** et sa mise en œuvre a grandement bénéficié de l'importante dynamique qui est née autour de son objectif.

En témoignent les nombreuses actions mises en œuvre depuis 5 ans, par de nombreux acteurs, en faveur de la qualité des paysages perçus depuis la route D6009, détaillées dans les pages précédentes.

Les améliorations du paysage les plus visibles ont été permises grâce, d'une part, aux travaux réalisés par le Conseil Départemental sur la route et ses abords ainsi que sur la gestion des déchets et l'harmonisation de la signalisation, et d'autre part, à la **suppression de l'affichage publicitaire illégal** menée par la DDTM de l'Aude.

Plusieurs documents guides ou stratégiques ont été élaborés pendant ces 5 années pour contribuer à la prise en compte des paysages du piémont des Corbières, dont on verra l'application dans les années à venir : charte qualité pour les énergies renouvelable, guide de la signalisation et de l'affichage, cahier technique de l'urbanisme dans le Parc naturel, etc.

D'autres actions sont à poursuivre avec les communes, les professionnels, les gestionnaires d'équipements et avec les particuliers, qui apporteront **des améliorations paysagères plus progressives** : mise en valeur du patrimoine bâti (restauration des murets, cabanons), remise en culture des friches agricoles, amélioration des abords des bâtiments commerciaux et des traversées de village, révision des PLU, réduction de l'impact paysager des réseaux électriques et télécom, etc.



LES ACTEURS DU CONTRAT DE ROUTE

Collectivités locales : Région Occitanie / Département de l'Aude / Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée et les communes situées sur la RD 6009 : Narbonne, Bages, Peyriac de Mer, Portel des Corbières, Sigean, Roquefort des Corbières, La Palme, Caves, Leucate, Fitou.

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Services de l'État : DREAL / Préfecture de l'Aude / Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Gendarmerie Nationale

Acteurs économiques : Chambre de Commerce et d'Industrie / Chambre d'Agriculture de l'Aude / Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc / AOC Fitou / AOC Corbières / Cave coopérative des vignerons du Cap Leucate / Cave Rocbère / Fédération des vignerons indépendants / SAFER / ...

Aménageurs : Vinci / SNCF Réseau / SYADEN / ENEDIS / SUEZ / Orange / RTE...

Conseil aux particuliers et aux collectivités locales : CAUE, Arbres & Paysages 11

Associations : les verts de Terre



LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE ROUTE

1. PROPOSER UNE VITRINE DE QUALITÉ DU TERRITOIRE

- Requalifier les abords routiers
- Promouvoir une signalétique harmonisée et maîtriser l'affichage publicitaire
- Requalifier les abords des activités isolées (stations-services...)

2. PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

- Valoriser les éléments de repère végétaux
- Valoriser les éléments de repère bâtis
- Redonner une vocation aux friches agricoles

3. URBANISER ET AMÉNAGER EN COHÉRENCE AVEC LES ÉCRINS VILLAGEOIS, LES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

- Favoriser la qualité paysagère des extensions urbaines
- Favoriser la qualité paysagère des aménagements et équipements



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE
1 rue Jean Cocteau - 11 130 Sigean • T. 04 68 42 23 70 • www.parc-naturel-narbonnaise.fr



UNE CHARTE AUEP* POUR LA PLAINE

*Architecturale, Urbanistique, Environnementale et Paysagère

La plaine est souvent perçue de façon négative. Longtemps « inhabitée », ou très peu, elle subit un développement urbain exponentiel depuis quelques décennies, qui fait souvent oublier ses atouts et son identité, notamment l'agriculture, la nature et les fleuves, et même son littoral, la plage monumentale...

Aujourd'hui, la plaine du Fium'Orbu Castellu se caractérise par :

- **Une campagne dynamique**, riche et variée dans ses paysages et dans ses productions :

Il s'agit d'une plaine très agricole. Ondulée, et à ce titre alternant espaces secs et plus humides, elle accueille de multiples productions dont le vin, les agrumes, les PAPAM, et aussi les activités liées à l'élevage...

Lorsqu'on la parcourt, l'on peut tour à tour observer des moutons en pâturage au sein de grandes prairies, des vignobles, des champs de plantes aromatiques colorées, des agrumes, des céréales ou cultures fourragères...

Les productions sont dynamiques, dont la clémentine, qui fait la fierté du territoire, mais aussi l'huile d'olive, le vin, certaines PAPAM...

- **La présence forte de l'eau et d'espaces de nature sauvage**

La plaine est très humide : fleuves, étangs, et bien sûr le littoral méditerranéen en un large et long cordon sableux...

Elle accueille une végétation sauvage associée très diversifiée, du plus sec (comme la forêt de Pinia par exemple) au plus humide avec les étangs bien sûr, mais aussi les fleuves et leur ripisylves et les aunaies, ces espaces un peu en creux très humides et accueillant une riche végétation très arborée, qui étaient représentées sur la carte de Cassini comme des plans d'eau. Le gradient de la végétation se transforme aussi vers le littoral, avec l'accueil de végétation halophile sur les plages et arrières-plages.

De nombreux espaces y sont protégés, certains valorisés, notamment par le Conservatoire du

Littoral (étang d'Urbinu et du Palu).

- **Un réseau routier particulier** : la RT10 et les voies transversales menant à la montagne et à la mer, la route de l'ancienne voie ferrée en piémont... L'artère rapide de la RT10 permet de traverser au plus vite le territoire corse de nord en sud, reliant ainsi les grandes villes de Bastia à Porto-Vecchio et Bonifacio. Très empruntée, elle constitue de fait une vitrine des territoires traversés et offre de nombreux points de vue sur ses paysages. Elle est cependant mal perçue, de part son dimensionnement et ce qui se passent le long de son tracé (urbanisme notamment) ...

Les autres routes de la plaine du Fium'Orbu Castellu favorisent une immersion plus rapprochée dans les ambiances paysagères de campagne et de nature, et des ouvertures vers les montagnes très diversifiées. Elles sont cependant assez peu nombreuses, souvent très rectilignes et presque toutes sujettes à un développement de l'urbanisation en linéaire. Par ailleurs, les voies vers la montagne et la mer sont assez peu identifiées et lisibles. De façon générale, il est de plus en plus difficile de percevoir cette ambiance très naturelle et agricole de la plaine.

- **Un patrimoine bâti atypique pour la Corse**

Ici, l'occupation humaine a été par le passé surtout liée à l'agriculture (notamment l'élevage) et industrielle, sans cœur villageois historique. On n'y retrouve ainsi pas la même facilité de caractérisation architecturale et urbaine qu'au sein des villages hauts. Ce qui n'empêche pas à la plaine de receler d'évènements bâtis participant d'une réelle identité, très atypique en Corse, et très visible aussi (avec souvent une appréciation négative car beaucoup d'éléments sont abandonnés), dont notamment :

- Le caractère de carrefour-relais du centre de Ghisonaccia (les bâtis du centre sont très intéressants, mériteraient certainement une reconnaissance à ce titre et un programme de requalification),

- Les bâtis de Ghisonaccia-Gare liés à l'époque à l'activité de la voie ferrée (qui accueillent aujourd'hui

de l'habitat et sont très spécifiques avec l'emploi de galets comme matériau de construction)

- Les traces de l'industrie du bois : l'usine monumentale et abandonnée d'Agnatellu, les quartiers ouvriers de la plaine de Prunelli, le centre urbain de Migliacciaru avec son église et sa tour construites par la Fortef, le Port de Calzarellu et son bâtiment étonnant...

- D'autres sites industriels comme l'usine de tanin de Ventiseri, également abandonnée

- Aujourd'hui, les infrastructures de la base aérienne, qui, sans être réellement considérées comme patrimoniales, n'en marquent pas moins une certaine identité du paysage du territoire

- Les bâtis agricoles et notamment les anciennes caves coopératives dont beaucoup sont aujourd'hui abandonnées...

La liste n'est pas exhaustive.

- **Une dynamique forte de développement de l'urbanisation** (habitats et activités)

L'explosion de l'urbanisation depuis quelques décennies marque profondément la perception de la plaine, et, à sa traversée, la perception du territoire lui-même, l'urbanisation ayant tendance à se faire en linéaire, le long des voies de circulation. Beaucoup de nouvelles opérations de construction sont jugées peu qualitative, et l'ensemble « anarchique ».

Pour le développement de l'habitat, on peut distinguer de nombreuses périodes, styles et modes de construction. La majorité de la consommation de l'espace s'est faite en pavillonnaire, maison individuelle au sein d'une parcelle plus ou moins étendue, entourée d'une clôture et, de plus en plus, de murs. On constate aussi une tendance au lotissement, avec des opérations d'ensemble récentes très prégnantes dans le paysage. De façon générale, il n'existe pas de recherche architecturale très marquée.

Concernant le développement des activités, là également, il existe plusieurs orientations, qui vont de la ZA de Ventiseri, très homogène dans ses formes, couleurs, organisation intérieure, à l'entrée de ville commerciale de Ghisonaccia, qui accueille

des grandes enseignes fréquemment rencontrées ensemble, à des zones plus diversifiées dans les destinations et l'agencement, comme au niveau de la RT10 à Prunelli, avec le centre médical d'un côté, des petits commerciaux de l'autre du rond-point... on retrouve aussi ponctuellement des artisans s'installant hors zone spécifiquement dédiée.

Qu'il s'agisse de l'urbanisation d'habitat ou d'activité, la question qu'une éventuelle charte AUEP doit se poser ici non pas sur le développement lui-même, car il synonyme de dynamique économique du territoire (l'une des plus fortes de Corse), mais sur la cohérence architecturale et paysagère, à laquelle il faut aussi ajouter la cohérence vis-à-vis des risques de la plaine, notamment d'inondation (la plaine y a toujours été soumise, mais aujourd'hui, ces inondations touchent la population et le développement de l'artificialisation des sols et le changement des « circuits » de l'eau pluvial posent question) et de submersion (le long du littoral et parfois bien à l'intérieur, l'élévation du niveau de la mer avec le changement climatique va modifier le trait de côte), la préservation de la biodiversité, du capital foncier agricole, ainsi que les questions de mobilité...

L'aspect social du développement est un point fort également, un investissement pour la qualité du cadre de vie futur, et là, le ménagement d'espaces publics, de convivialité, les équipements, etc. sont importants à considérer.

Enfin, dans le diagnostic et les Objectifs de Qualité paysagère du Plan de Paysage, il est affiché une volonté de relier la plaine au village, et de ne pas perdre la vitalité des villages hauts. Ainsi, le développement de la plaine doit aussi permettre d'assurer le maintien du dynamisme et de la qualité du cadre de vie aux villages.

CARTE DIAGNOSTIC
 LA PLAINE ET LE LITTORAL
 Plan de paysage Fium'Orbu Castellu



Sources: Corine Land Cover, RGP 2019, Occupation des sols 2020, Conservatoire du Littoral, Constatation, Ecourisme Corse Orientale, IGN, CCFC (PAT), mobilis@actua), Images aériennes (Google Earth) (interprétation bath), DRAAF (Région Corse).

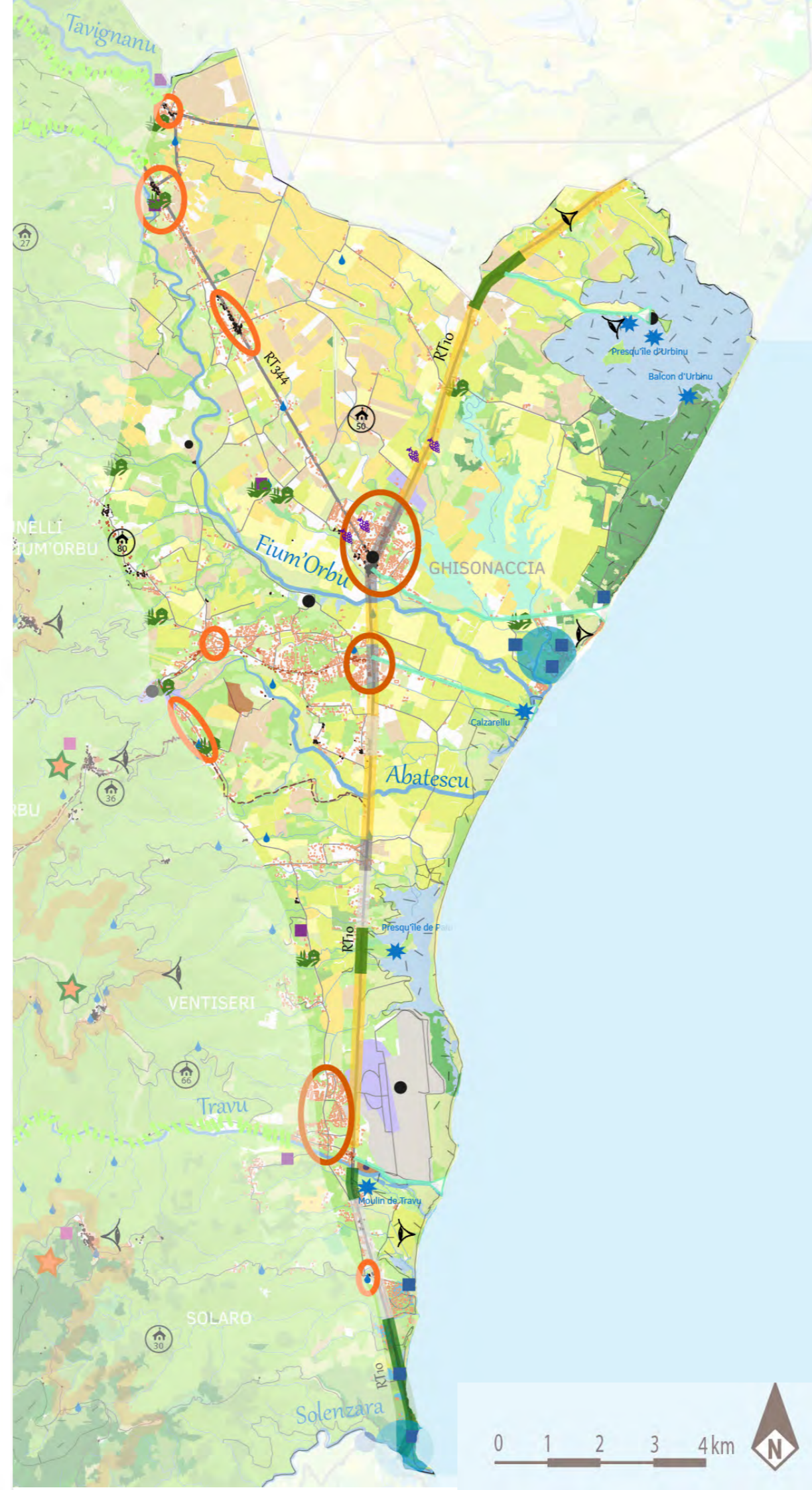
LEGENDE GENERALE

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Espaces naturels et agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces naturels Forêts fermées conifères Forêts ouvertes conifères Forêts fermées feuillus Forêts ouvertes feuillus Forêts fermées mixtes Forêts ouvertes mixtes Forêts fermées sans couvert arboré Châtaigniers Landes et formations herbacées Espaces agricoles Cultures Prairie Vergers Vignes Espaces vides Pas d'affectation au RPG 2019 | <p>Espaces bâtis</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâti antérieur à 1935 Bâti entre 1935 et 1960 Bâti postérieur à 1960 (données 2020) Base militaire Zones d'activités <p>Réseau routier</p> <ul style="list-style-type: none"> Routes principales Routes secondaires <p>Chemins</p> <ul style="list-style-type: none"> GR20 et Mare a Mare |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Hydrologie**
- Cours d'eau majeurs
 - Cours d'eau secondaires
 - Sources
 - Étangs

LEGENDE SPECIFIQUE

- Patrimoine bâti**
- Patrimoine bâti (monuments et vernaculaire...)
 - Friches viticoles
- Pôles urbains de la plaine**
- Pôle urbain en fort développement
 - Pôle urbain en développement
- Tourisme balnéaire**
- Hébergements liés à la mer
 - Centres de vacances/marinas
- Campagne, richesses paysagères et produits**
- Sites remarquables d'accueil mer et étangs, du Conservatoire du Littoral, existants ou en projet
 - PAT
 - Gîtes
 - Ecohébergements
 - Points de vente à la ferme ou à l'atelier
 - Points de vue remarquable
 - Espaces naturels protégés
 - Aunales
- Routes et points noirs**
- Tronçons de la RT10
 - naturels
 - agricoles
 - urbains dispersés
 - urbains denses
 - Routes vers la mer
 - Points noirs



Campagne



Espaces boisés



Fleuves & zones humides



Littoral



ZA



Lotissements



Friche agricole



Friche industrielle



RT10

LES THÉMATIQUES

ARCHITECTURE

Le patrimoine insolite

- Connaissance et reconnaissance : un inventaire spécifique à la plaine, des procédures de classification (MH, Patrimoine PLU...), des actions foncières
- Mise en sécurité
- Valorisation : des projets thématiques, requalifications, réhabilitations, valorisation touristique...

L'existant

- Connaissance et analyse critique : identification des secteurs et styles architecturaux (on rencontre de très nombreuses réalisations très diverses, avec des efforts de recherche, certains points communs, des styles affirmés... des innovations aussi
- Amélioration : des requalifications (en commençant par des bâtis publics ?), des programmes / aides aux particuliers, notamment vis-à-vis de la transition énergétique, de l'adaptation aux risques inondation...

Le futur

- Définition de recommandations par secteur, type de bâti, en fonction de l'existant et ambiance...
- Accompagnement par spécialistes : CAUE, archi conseil, programmes universitaires...
- Sensibilisation promoteurs, constructeurs, publics propriétaires, en amont
- Déclinaison en règles compatibles PLU,

préfiguration OAP...

ENVIRONNEMENT

Biodiversité

- Préservation des espaces et espèces, milieu naturel : vers l'établissement d'une TVB ?
- Les structures agroécologiques : une meilleure connaissance à acquérir ? des recherches ? une implication des agriculteurs (labels...) ?
- Nature en ville : vers une déclinaison de TVB urbaine ? un guide du végétal dans la ville ? une implication des services ? un partenariat avec les pépinières ?
- Nature « privée » : vers un livret-découverte du végétal naturel dans la plaine à l'attention du grand public ? vers un guide grand public pour les jardins ?

Risques

- L'identification précise des risques inondations et submersion (cartes) et un retour sur des opérations exemplaires
- Identification des leviers d'atténuation/réduction possible

Transition énergétique

- Les principes du bâti neuf, de la réhabilitation
- Les énergies renouvelables, implantations et principes d'intégration paysagères

PAYSAGE

Le grand paysage

- L'identification : des vues et points de vue emblématiques, des secteurs et ambiances, du paysage vu depuis les routes
- La définition des éléments à préserver, restaurer, valoriser, dont la définition des coupures d'urbanisme

Le cadre de vie

- L'identification et la caractérisation des espaces publics et équipements
- La définition de principes généraux d'aménagements en fonction notamment d'objectifs environnementaux et sociaux, et notamment la nature en ville, la perméabilisation des sols
- Un volet routes et chemins
- La mobilité douce entre les villages et hameaux, quartiers, zones d'activités, équipements publics...
- La circulation piéton au sein des unités urbaines
- Des principes pour les aménagements routiers et piétons/cycles à établir en typologie de cas de figure

URBANISME

Le cadre juridique urbain

- Identification précise du cadre réglementaire : PADDUC, Loi Littoral et montagne, Charte du Parc naturel régional de Corse, Risques, réglementation archi, objectifs énergie...

- Préconisations de zonages en conséquence et mise en évidence des espaces à questionner en fonction de la précision des documents supra et des thématiques transversales

Les orientations du fonctionnement urbain

- Identification des réseaux d'espaces publics, équipements, mobilité...
- Mise en évidence des projets et des objectifs de développement complémentaire liés

La réflexion sur les grands axes et zones de développement

- La partie la plus délicate : globalement, la définition des secteurs et principes d'urbanisme, une large concertation à mener, en tenant compte de l'ensemble des orientations/contraintes mises en évidence sur les thématiques paysage, environnement, patrimoine (archi)...

Traduction des orientations de la charte pour une annexion aux PLUs

- Identification des leviers, législation pouvant être utilisées
- Zonages à la parcelle
- Etudes spécifiques sur certains secteurs pouvant constituer des OAP (ou préfigurant)

Procédure « d'urgence »

- Pour certains secteurs très sensibles, identification de procédures à mettre en place en urgence

LES ACTEURS

- Elus
- Techniciens de la communauté de commune et des communes : urbanisme, aménagements, espaces verts
- AUE, CAUE, ABF
- PNC, CDL
- CA, agriculteurs
- Service des routes
- Acteurs de la construction (promoteurs, constructeurs, artisans)
- Acteurs du tourisme
- Commerçants et artisans
- Habitants (grand public)

LA STRUCTURE

Un ou plusieurs documents qui pourront constituer un ensemble cohérent au service de la qualité du territoire :

- Une charte pour être annexée aux PLU : en équivalent de règlement et/ou en incitatif
- Des guides à l'attention du grand public, des acteurs de la construction et de l'aménagement, des instructeurs
- Un document de zonage préparatoire à l'établissement d'un SCOT.

DES APPROFONDISSEMENTS

Analyse des principes de développement urbain constatés

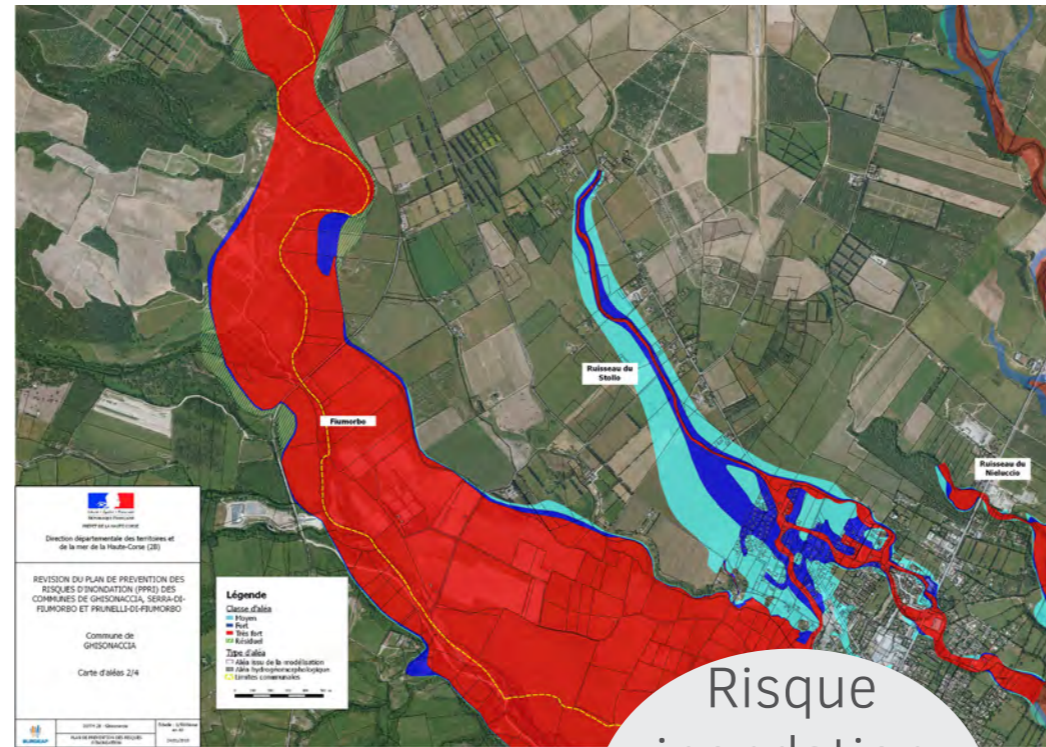
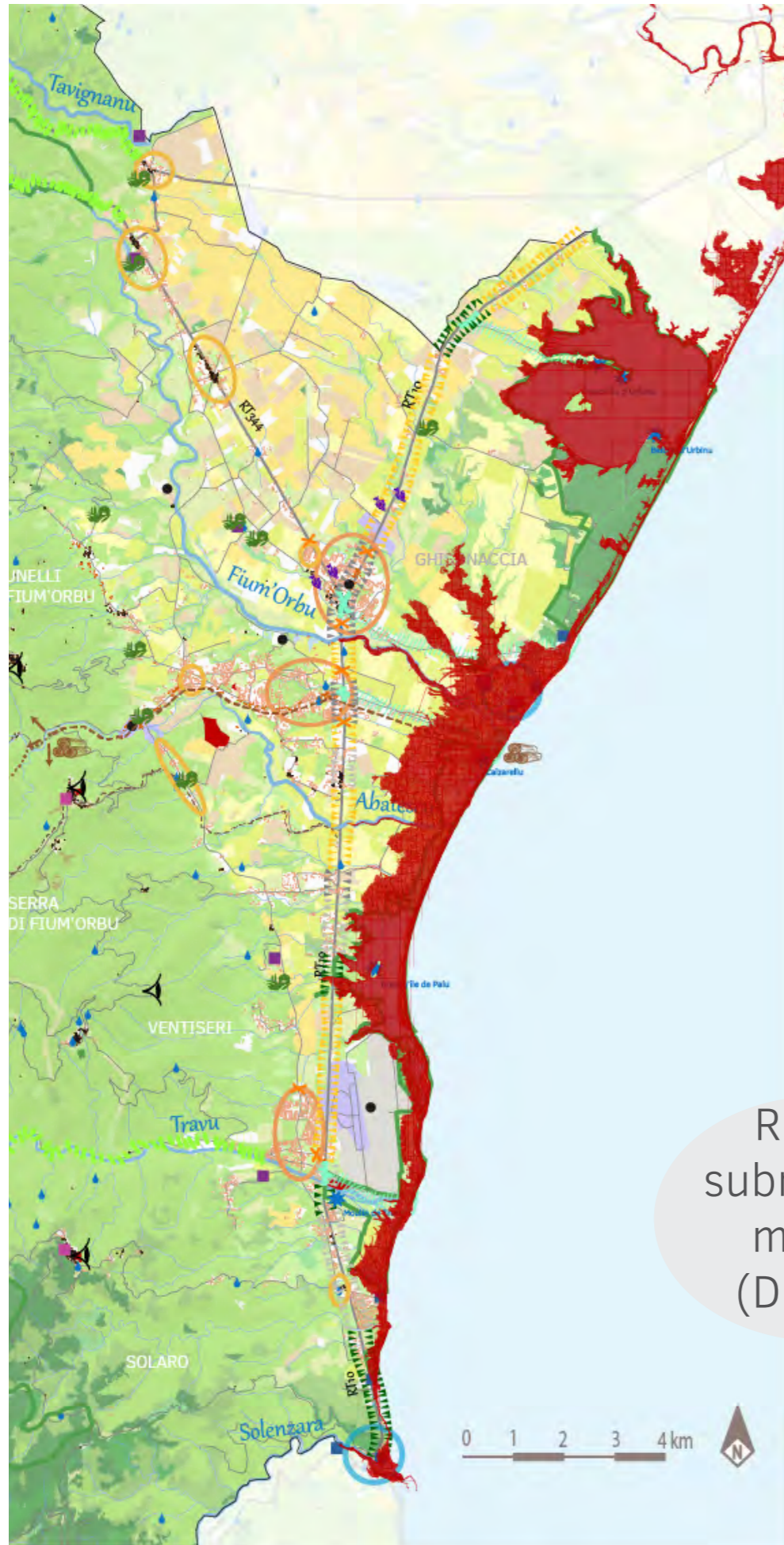
- Un développement principalement linéaire le long des voies
- L'investissement du piémont

La question de la ZAN et de la densification face aux aspirations des modes de vie

Les tendances architecturales constatées, problématiques et vertueuses

- Le pavillonnaire et ses « 4 murs » d'enceinte
- La question des lisières des secteurs urbanisés
- Le respect du micro-relief
- Les volumes, hauteurs, ouvertures, toitures et couleurs...

- Le traitement du pluvial
- La question thermique
- Les jardins
- Le bâti agricole**
- La valorisation des caves
- Les nouvelles constructions, et hangars
- Les principes pour les espaces publics**
- Les routes et chemins**
- Qualité intrinsèque, revêtements, mobiliers, éléments de sécurité, abords directs...
- Les accompagnements, dont les arbres d'alignement
- Les vues
- Les espaces d'arrêt



Risque inondation (extrait du PPRI)

Parmi les enjeux forts de la plaine, les risques, notamment liés à l'eau dans un contexte de changement climatique, sont à considérer ensemble (inondation et submersion sont actuellement étudiées par des organismes différents), et en recherchant des solutions fondées sur la nature, et notamment en s'inspirant des zones humides... En milieu urbain, la gestion du pluvial doit se baser sur la limitation des ruissellements et l'infiltration, avec des noues, des jardins pluviaux... plutôt qu'en canalisant...

Risque submersion marine (DRAAF)

Espaces naturels protégés



ÉTAT DES LIEUX

PLAGE DE SOLARO



Stationnement au bord de l'eau









Local à poubelle et station de relevage



Monument au mort et zone de stationnement



LÉGENDE

-  Chemins carrossables
-  Terrains de tennis
-  Camping Sole d'Oru et Village del Mar
-  Bâti
-  Stationnement actuel
-  Emplacement proposé pour déplacer le stationnement

0 — 100 m



PRINCIPES ET CROQUIS D'INTENTION

UNE PLAGE SAUVAGE SANS VÉHICULE

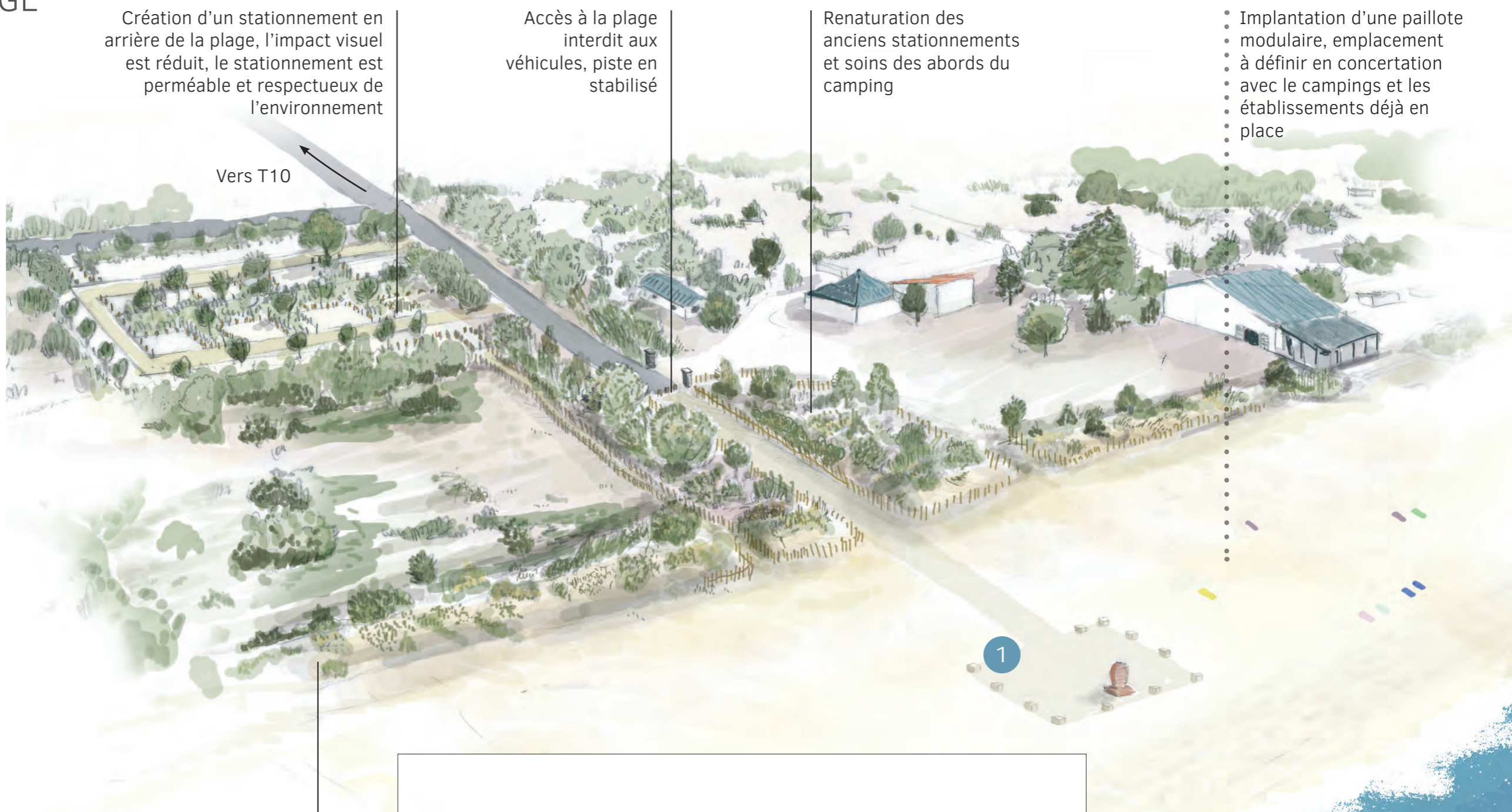
Déplacer les véhicules en arrière-plage permettrait de retrouver l'aspect naturel du littoral. La piste actuelle serait écourtée au niveau de l'entrée du camping. Une piste en stabilisé simple permettrait un accès restreint pour secours et monument. Une butte de sable viendrait créer une délimitation douce afin de bien distinguer l'entité de la plage tout en la préservant des voitures. Cette butte serait renaturée pour une interface plus douce avec le camping. La station de relevage serait déplacée en dehors de la bande sableuse, et intégrée dans les végétaux.



Ganivelle pour protéger et aider à maintenir la dune (temporaire)



Parking avec potelets bois dans les Landes



Création d'un stationnement en arrière de la plage, l'impact visuel est réduit, le stationnement est perméable et respectueux de l'environnement

Accès à la plage interdit aux véhicules, piste en stabilisé

Renaturation des anciens stationnements et soins des abords du camping

- Implantation d'une paillote modulaire, emplacement à définir en concertation avec le campings et les établissements déjà en place

Vers T10

Délimitation des abords de la plage tout en réorganisant les accès, par la création d'une dune de sable



- 1 Aménagement de l'espace autour du monument aux morts, et si possible, déplacement du monument plus en arrière sur la plage

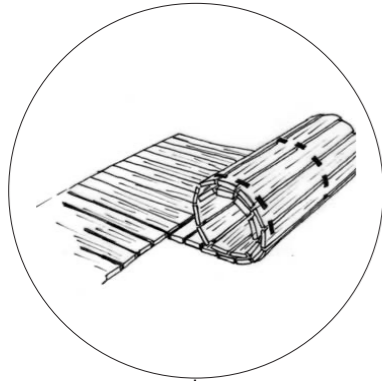
PRINCIPES ET CROQUIS D'INTENTION

UNE PAILLOTTE RESPECTUEUSE

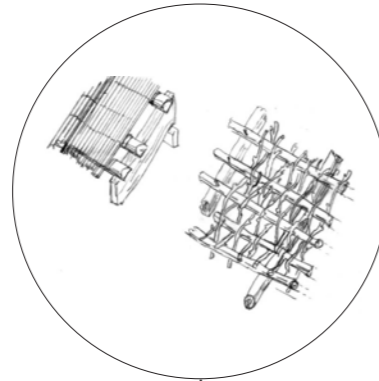
Le principe de la démontabilité permet d'implanter un service de façon saisonnière tout en respectant la législation et l'environnement. Le choix de l'implantation doit se faire en fonction des possibilités techniques, d'accès et vis-à-vis du camping et des établissements déjà présents.

80% du linéaire et de la surface de chaque plage naturelle doivent rester sans installation (50% pour les plages artificielles). L'obligation est faite pour les plagistes de démonter leurs installations en dehors d'une période d'exploitation qui ne peut excéder six mois par an, sauf dérogation. Les installations acceptées durant cette période, comme les bars, restaurants et leurs équipements, doivent donc être démontables ou transportables. Les plagistes doivent également tenir compte des recommandations locales, s'il en est.

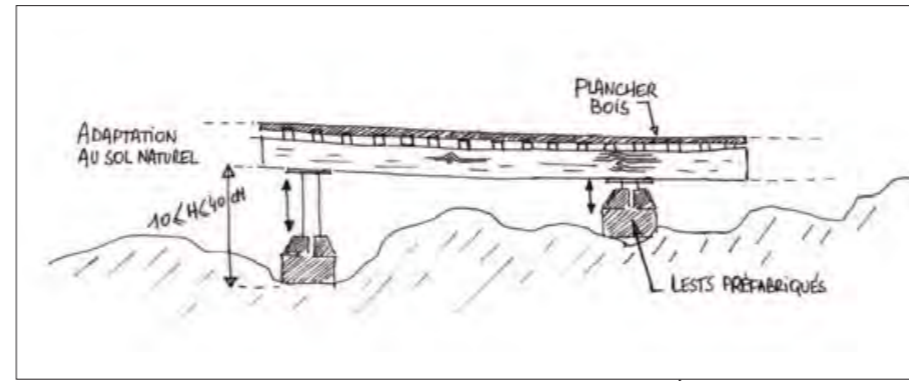
Platelage bois démontable : exemple de cheminement pour assurer l'accessibilité de la structure aux personnes à mobilité réduite



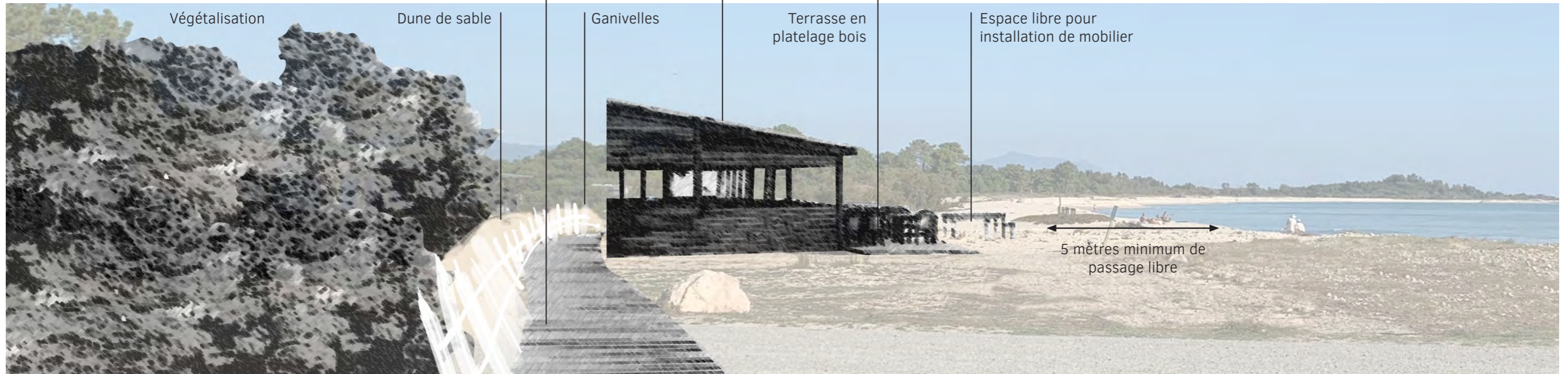
Exemple de couvertures pour des terrasses ombragées utilisant des matériaux naturels



Principe du plancher sur lest



Ci-dessus, croquis extraits de «Préconisations architecturales pour les installations sur le domaine public maritime», Département de la Haute Corse
Ci-dessous, montage illustratif de principes d'implantation et d'ambiance, TEM



SUITES À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE VERS UN ESPACE SPORTIF

La réhabilitation des terrains de tennis ainsi que la création d'une base nautique sont également souhaitées par la commune.

PROGRAMME D' ACTIONS



FA	OQP	INTITULÉ	PRIORITÉ	PORTEUR	RÉSUMÉ	FINANCEMENT
1	TRANSVERSAL	Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu	Forte	CCFC	Affectation de temps dédié à l'animation du Plan Paysage par la CCFC sur les chargés de mission des programmes ORT/OPAH & SCOT	Interne CCFC
2		Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu	Forte	CCFC	Communication par la CCFC, versement des éléments du Plan au site internet, communication grand public (feuillet inclus dans l'étude Plan Paysage), communication via la concertation du SCOT, planification d'un livret pédagogique	Interne CCFC - Budget PP & SCOT Financements liés à l'éducation pour l'environnement
3		Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme	Forte	CCFC - Communes	Traduction des orientations du Plan de Paysage dans le SCOT	Budget SCOT
4	PLAINE	Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine	Forte	CCFC	CQFD	Interne CCFC - ORT
5		Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique	Moyenne	AUE et/ou CAUE	Mise en place d'ateliers de l'urbanisme et de l'architecture sur le territoire, intégration de la réflexion sur les énergies renouvelables, la gestion du trait de côte et les risques liés au changement climatique	A définir
6		Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale	Forte	CCFC - Communes traversées	Définir une stratégie collective sur le développement le long de la RT10	Interne CCFC - ORT - Volet Loi Littorale du SCOT
7		Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains	Forte	CCFC	CQFD	Interne CCFC
8		Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine	Moyenne	CCFC - CL et PNC - communes - CTC routes	Intégrer la valorisation nature (eau et milieu) de la plaine à la GEMAPI, horizon 2026	Interne CCFC Appel à projet tourisme en cours (création de zones de découverte)
9		Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine	Moyenne	CCFC	Poursuite de l'animation du DOCOBAS, du PAT	Interne CCFC - Nouvelle candidature Leader (8 ans : alimentaire & énergie) Appel à projet tourisme en cours (création de zones de découverte)
10		Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte	Moyenne à Forte	CCFC - communes littorales - Service des routes CTC	CQFD, action-cadre à planifier, contenant une étude globale de risque, la requalification des accès depuis la RT10 et des débouchés sur la mer Réflexion à inclure dans le SCOT Stratégie nationale de gestion du trait de côte"	Interne CCFC - Service des routes CTC
11	VILLAGES	Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne	Forte	Collectivités - AUE - CAUE - associations - Université de Corse	Poursuivre les inventaires, les restaurations et les mises en valeurs du patrimoine, diffuser les connaissances et savoir-faire, action-cadre	En fonction des programmes d'accompagnement
12		Elaborer des chartes architecturales micro-locales	Forte	Communes en partenariat avec AUE, CAUE, ABF	CQFD, mise en place pilote à court terme sur Ghisoni	A identifier
13		Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village	Forte	Communes	Mise en œuvre d'opérations de requalification	Communaux - Cadre OPAH En fonction des programmes d'accompagnement
14		Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages	Forte	CCFC - Communes	Suivre les opérations en réalisant des projets paysagers	CCFC (équipement bornes électriques) Opérateurs, Syndicat d'électrification
15		Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages	Moyenne	CCFC - Communes	Action-cadre de soutien aux commerces et services	CCFC - Projet Leader, Accès à l'alimentation de qualité ADEC - ATC - ODARC
16		Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages	Moyenne	CCFC - communes	Action-cadre de desserte de commerces et services	CCFC - Projet Leader, Accès à l'alimentation de qualité ADEC - ATC - ODARC
17		Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière	Forte	CCFC - communes	Action-cadre pour la résilience des villages face au risque incendie Groupe de travail en cours Modélisation pilote réalisée	Interne CCFC Un chargé de mission dédié
18		Poursuivre et soutenir les pratiques "operati"	Moyenne	Communes	Développement volontaire d'actions collectives au service d'intérêt collectif à l'échelle communale	Aides aux associations CCFC - Communes
19		Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne	Forte	Divers porteurs dont PNRC, CL, CCFC, Communes, OT...	Poursuite des actions en cours sur la préservation des fleuves et l'accueil raisonné Office de Tourisme : ateliers promotion tourisme durable amorcés Poursuite du soutien au développement des offres d'écotourisme sur la montagne	CCFC OEC
20		Restaurer la station du Renosu	Forte	Commune	Poursuite de la réflexion, programmation, mise en œuvre de la requalification	A identifier
21	LIENS	Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont	Forte	CCFC	Réflexion sur le développement des hameaux de piémont à approfondir au SCOT	Interne CCFC Budget SCOT
22		Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne	Forte	CCFC	Lancement d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié	CTC
23		Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes	Forte	élus de la CCFC	Action politique visant à augmenter les moyens généraux à l'échelle de la Corse pour la requalification et l'entretien des routes	Interne CCFC et en partenariat avec autres territoires corses de montagne
24		Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne	Moyenne	CCFC	Relancer le processus du schéma vélo en priorisant sur les passerelles, points durs des itinéraires	Interne CCFC A identifier en fonction des programmes d'accompagnement
25		Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant	Moyenne	CCFC - Communes	Valoriser la base de données cyclo-rando réalisée en un support plus accessible et convivial, le diffuser	Interne CCFC, OT A identifier en fonction des programmes d'accompagnement

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

CALENDRIER GÉNÉRAL PROGRAMME D'ACTIONS



FA	OQP	INTITULÉ	Court terme	Moyen terme	Long terme	Permanent	
1	TRANSVERSAL	Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu	com / Trim 1 2024			animation	
2		Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu		2024-25 concertation SCOT		pédagogie, initiation 2024-25	
3		Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme			2026 finalisation SCOT		
4	PLAINE	Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine		2024-25 concertation SCOT			
5		Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
6		Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
7		Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains			initiation 2024 sur plusieurs années, reconductible		
8		Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine				initiation 2026	
9		Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine					
10		Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte			2024-26 réflexion parallèle à l'élaboration du SCOT puis long terme pour la réalisation		
11	VILLAGES	Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne					
12		Elaborer des chartes architecturales micro-locales					
13		Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village					
14		Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages					
15		Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages					
16		Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages					
17		Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière					
18		Poursuivre et soutenir les pratiques "operati"					
19		Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne					
20		Restaurer la station du Renosu					
21	LIENS	Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
22		Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne					
23		Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes					
24		Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne					
25		Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant					

PROGRAMME D' ACTIONS PLAN DE PAYSAGE

Fium'OrbuCastellu

2024

SOMMAIRE

LE CADRE DE L'ÉTUDE	4
CONTEXTE & OBJECTIFS	4
LE TERRITOIRE DU FIUM'ORBU CASTELLU	4
TROIS ÉCHELLES D'ÉTUDE	5
LE PROGRAMME D' ACTIONS	7
TABLEAU RÉCAPITULATIF	7
CALENDRIER GÉNÉRAL	8
TABLEAU DES LIENS ENTRE LES ACTIONS	9
PLAN D' ACTIONS	10
LES FICHES-ACTIONS	13
ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE	14
1-Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu	14
2-Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu	15
3-Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme	16
ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL	17
4-Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine	17
5-Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique	18
6-Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale	19
7-Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains	20
8-Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine	21
9-Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine	22

10-Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte 23

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES 24

11-Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne 24

12-Elaborer des chartes architecturales micro-locales 25

13-Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village 26

14-Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages 27

15-Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages 28

16-Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages 29

17-Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière 30

18-Poursuivre et soutenir les pratiques «operati» 31

19-Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne 32

20-Restaure la station du Renosu 33

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE 34

21-Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont 34

22-Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne 35

23-Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes 36

24-Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne 37

25-Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant 38

LE CADRE DE L'ÉTUDE

CONTEXTE & OBJECTIFS

La communauté de communes du Fium'Orbu Castellu est **lauréate du concours Plan de Paysage**, organisé par le Ministère de la Transition Ecologique.

Un plan de paysage est un outil issu directement de la **Convention Européenne du Paysage de Florence***, **2000**, qui définit le terme «Paysage» et qui demande la fixation d'objectifs de qualité paysagère et de plans d'actions en faveur de la qualité et de la diversité des paysages européens.

Le plan de Paysage a vocation à élaborer à partir d'un **diagnostic** une **stratégie pour les paysages** du territoire étudié, formée d'**objectifs de qualité paysagère** et d'un **plan d'actions**, rassemblant des partenaires, sur des échelles de temps allant du court au long terme.

Tous les paysages, des plus remarquables à ceux du quotidien, que l'on nomme souvent le «cadre de vie», sont à considérer.

La démarche d'élaboration d'un Plan de Paysage doit par ailleurs intégrer systématiquement une large **concertation** et prendre en considération les enjeux du **changement climatique**, de son atténuation à l'adaptation du territoire à ces effets.

Sur le Fium'Orbu Castellu, la volonté de **renforcement de la cohésion territoriale** entre les communes, entre la plaine et la montagne, entre les habitants, anciens et nouveaux, a été fortement exprimée dès le démarrage de l'étude.

Enfin, pour ce Plan de Paysage en particulier, une **opérationnalité** plus poussée a été demandée, au travers notamment d'études de sites-projet sur un panel représentatif de la stratégie paysagère.



Etang d'Urbinu, Ghisonaccia

« **Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.** »

CEP, 2000

*La Convention Européenne du Paysage est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2004. Par la suite, plusieurs lois françaises ont traduit des éléments de la Convention, dont la **LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages**, qui a notamment précisé la portée des objectifs de qualité paysagère :

«**Les objectifs de qualité paysagère** ... désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale.»

LE TERRITOIRE DU FIUM'ORBU CASTELLU

La Plan de Paysage est mené à l'échelle du territoire administratif de la **communauté de communes du Fium'Orbu Castellu**, qui regroupe **13 communes**, pour une population de **12 971 habitants** (INSEE 2018) sur une superficie de **635,80 km²**, et un dénivelé de **0 à 2352 m**, parmi les plus hautes crêtes de Corse.

Les communes, dont 8 sont adhérentes du Parc naturel régional de Corse et l'une associée :

Ghisonaccia, Chisà, Ghisoni, Isolacciu-di-Fium'Orbu, Lugo-di-Nazza, Pietrosu, Poghju-di-Nazza, Prunelli-di-Fium'Orbu, San-Gavinu-di-Fium'Orbu, Serra-di-Fium'Orbu, Solaro, Ventiseri, Vezzani.

Ces communes sont soit soumises à la **Loi Littoral**, soit à la **Loi Montagne**, ou bien aux deux.

TROIS ÉCHELLES D'ÉTUDE

La **méthodologie classique** d'élaboration d'un Plan de Paysage se décline en trois étapes :

- le **Diagnostic**, comprenant l'état des lieux et les enjeux paysagers

- la **Stratégie**, définissant et organisant des Objectifs de Qualité Paysagère

- le **Plan d'Actions**, constitué d'une série d'actions à mener par le territoire et ses partenaires, les temporalités, les indicateurs et potentiellement les budgets à allouer, pistes de financement et leviers à activer, ainsi que des préconisations de mise en oeuvre de ces actions

La méthodologie s'accompagne tout au long de l'élaboration du Plan de Paysage, d'**actions de concertation, de co-construction, de communication**. Enfin, dans le cadre de ce Plan de Paysage, **trois échelles d'étude** ont été définies :

- l'échelle de la communauté de communes
- l'échelle des communes
- l'échelle de sites-projet (ou d'études thématiques)

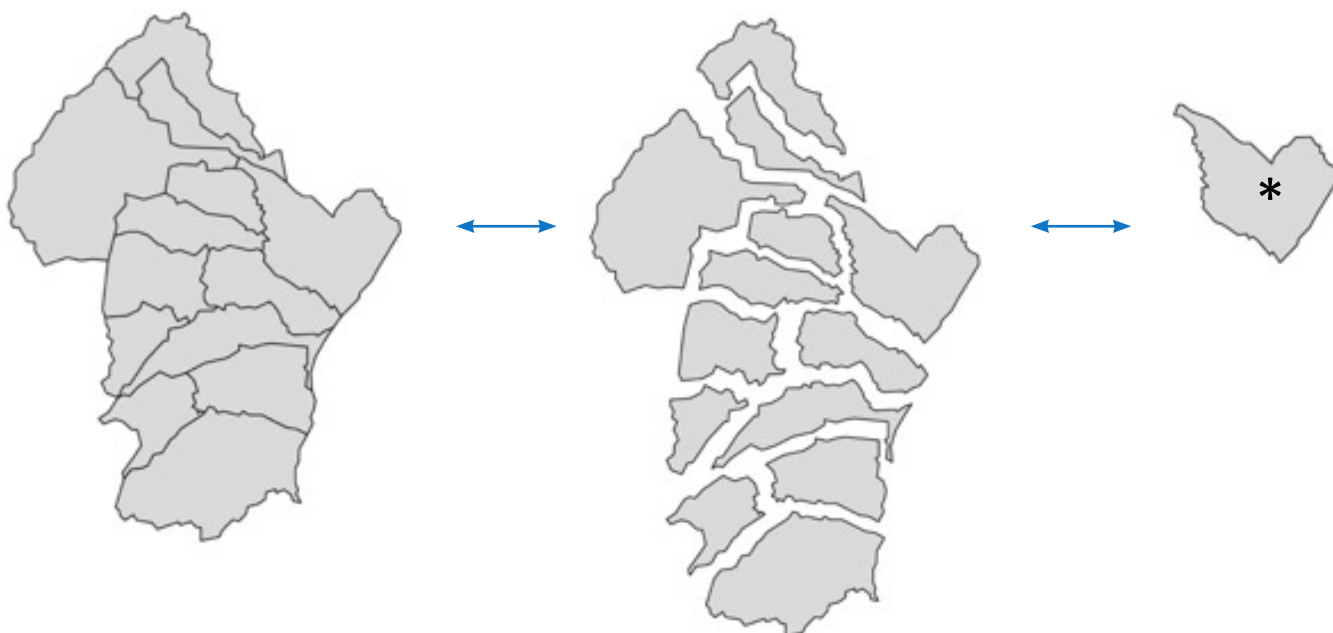
Ces trois échelles interagissent et s'alimentent l'une l'autre au fur et à mesure de l'élaboration du Plan de Paysage.

ÉCHELLES D'ÉTUDE

Intercommunalité

Commune

Site



Les rendus du Plan de Paysage sont les suivants :

- Le document Diagnostic
- Les dossiers Diagnostic des Communes
- Le document Stratégie
- Le Programme d'Actions (présent volume)
- Les dossiers Sites-Projet
- Le rapport de Concertation
- Le dossier Cartographique
- Les supports et comptes-rendus de réunions



Les participants étaient invités à inscrire leurs observations autour de huit thématiques.

PHOTOS I.V

Extrait de l'article de Corse Matin sur la réunion du Plan de Paysage du 30 septembre 2021 à Ghisonaccia

LE PROGRAMME D' ACTIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF

FA	OQP	INTITULÉ	PRIORITÉ	PORTEUR	RÉSUMÉ	PISTES FINANCEMENT
1	TRANSVERSAL	Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu	FORTE	CCFC	Affectation de temps dédié à l'animation du Plan Paysage par la CCFC sur les chargés de mission des programmes ORT/OPAH & SCOT	Interne CCFC
2		Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu	FORTE	CCFC	Communication par la CCFC, versement des éléments du Plan au site internet, communication grand public (feuillelet inclus dans l'étude Plan Paysage), communication via la concertation du SCOT, planification d'un livret pédagogique	Interne CCFC - Budget PP & SCOT Financements liés à l'éducation pour l'environnement
3		Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme	FORTE	CCFC - Communes	Traduction des orientations du Plan de Paysage dans le SCOT	Budget SCOT
4	PLAINE	Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine	TRÈS FORTE	CCFC	CQFD	Interne CCFC - ORT
5		Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique	MOYENNE	AUE et/ou CAUE	Mise en place d'ateliers de l'urbanisme et de l'architecture sur le territoire, intégration de la réflexion sur les énergies renouvelables, la gestion du trait de côte et les risques liés au changement climatique	A définir
6		Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale		CCFC - Communes traversées	Définir une stratégie collective sur le développement le long de la RT10	Interne CCFC - ORT - Volet Loi Littorale du SCOT
7		Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains	MOYENNE	CCFC	CQFD	Interne CCFC
8		Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine	FORTE	CCFC - CL et PNC - communes - CTC routes	Intégrer la valorisation nature (eau et milieux) de la plaine à la GEMAPI, horizon 2026	Interne CCFC Appel à projet tourisme en cours (création de zones de découverte)
9		Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine	MOYENNE	CCFC	Poursuite de l'animation du DOCOBAS, du PAT	Interne CCFC - Nouvelle candidature Leader (8 ans : alimentaire & énergie) Appel à projet tourisme en cours (création de zones de découverte)
10		Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte	FORTE	CCFC - communes littorales - Service des routes CTC	CQFD, action-cadre à planifier, contenant une étude globale de risque, la requalification des accès depuis la RT10 et des débouchés sur la mer Réflexion à inclure dans le SCOT Stratégie nationale de gestion du trait de côte"	Interne CCFC - ervice des routes CTC
11	VILLAGES	Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne		Collectivités - AUE - CAUE - associations - Université de Corse	Poursuivre les inventaires, les restaurations et les mises en valeurs du patrimoine, diffuser les connaissances et savoir-faire, action-cadre	En fonction des programmes d'accompagnement
12		Elaborer des chartes architecturales micro-locales	FORTE	Communes en partenariat avec AUE, CAUE, ABF	CQFD, mise en place pilote à court terme sur Ghisoni	A identifier
13		Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village	TRÈS FORTE	Communes	Mise en œuvre d'opérations de requalification	Communaux - Cadre OPAH En fonction des programmes d'accompagnement
14		Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages		CCFC - Communes	Suivre les opérations en réalisant des projets paysagers	CCFC (équipement bornes électriques) Opérateurs, Syndicat d'électrification
15		Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages	FORTE	CCFC - Communes	Action-cadre de soutien aux commerces et services	CCFC - Projet Leader, Accès à l'alimentation de qualité ADEC - ATC - ODARC
16		Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages	FORTE	CCFC - communes	Action-cadre de desserte de commerces et services	CCFC - Projet Leader, Accès à l'alimentation de qualité ADEC - ATC - ODARC
17		Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière	FORTE	CCFC - communes	Action-cadre pour la résilience des villages face au risque incendie Groupe de travail en cours Modélisation pilote réalisée	Interne CCFC Un chargé de mission dédié
18		Poursuivre et soutenir les pratiques "operati"	MOYENNE	Communes	Développement volontaire d'actions collectives au service d'intérêt collectif à l'échelle communale	Aides aux associations CCFC - Communes
19		Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne		Divers porteurs dont PNRC, CL, CCFC, Communes, OT...	Poursuite des actions en cours sur la préservation des fleuves et l'accueil raisonné Office de Tourisme : ateliers promotion tourisme durable amorcés Poursuite du soutien au développement des offres d'écotourisme sur la montagne	CCFC OEC
20		Restaurer la station du Renosu		Commune	Poursuite de la réflexion, programmation, mise en œuvre de la requalification	A identifier
21	LIENS	Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont	MOYENNE	CCFC	Réflexion sur le développement des hameaux de piémont à approfondir au SCOT	Interne CCFC Budget SCOT
22		Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne	FORTE	CCFC	Lancement d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié	CTC
23		Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes	FORTE	élus de la CCFC	Action politique visant à augmenter les moyens généraux à l'échelle de la Corse pour la requalification et l'entretien des routes	Interne CCFC et en partenariat avec autres territoires corses de montagne
24		Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne		CCFC	Relancer le processus du schéma vélo en priorisant sur les passerelles, points durs des itinéraires	Interne CCFC A identifier en fonction des programmes d'accompagnement
25		Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant	MOYENNE	CCFC - Communes	Valoriser la base de données cyclo-rando réalisée en un support plus accessible et convivial, le diffuser	Interne CCFC, OT A identifier en fonction des programmes d'accompagnement

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

CALENDRIER GÉNÉRAL

FA	OQP	INTITULÉ	Court terme	Moyen terme	Long terme	Permanent	
1	TRANSVERSAL	Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu	com / Trim 1 2024			animation	
2		Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu		2024-25 concertation SCOT		pédagogie, initiation 2024-25	
3		Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme			2026 finalisation SCOT		
4	PLAINE	Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine		2024-25 concertation SCOT			
5		Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
6		Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
7		Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains			initiation 2024 sur plusieurs années, reconductible		
8		Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine				initiation 2026	
9		Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine					
10		Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte			2024-26 réflexion parallèle à l'élaboration du SCOT puis long terme pour la réalisation		
11		VILLAGES	Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne				
12			Elaborer des chartes architecturales micro-locales				
13			Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village				
14	Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages						
15	Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages						
16	Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages						
17	Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière						
18	Poursuivre et soutenir les pratiques "operati"						
19	Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne						
20	Restaurer la station du Renosu						
21	LIENS	Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont		2024-26 parallèle à l'élaboration du SCOT			
22		Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne					
23		Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes					
24		Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne					
25		Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant					

LE PLAN D' ACTIONS

PLAN D' ACTIONS

Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu

Janvier 2024



OEUVRER POUR LA DIFFUSION ET LA PRISE EN COMPTE DE LA CULTURE PAYSAGE

- 1 Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu
- 2 Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu
- 3 Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN REVELANT SON CARACTERE RURAL ET NATUREL

SITES-PROJETS

4 Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine

Plaine

16 Charte AUEP Plaine

5 Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique

Plaine

16 Charte AUEP Plaine

6 Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale

Ghisonaccia, Migliaciaru Travu

2 Entrées Ghisonaccia

8 Migliaciaru Espaces publics

12 Travu Ventiseri

7 Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains

RT10

13 Zones d'activités Ventiseri

15 Contrat de route RT10

8 Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine

Aunales, Fleuves, Etangs

16 Charte AUEP Plaine

9 Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine

Agriculture de plaine

16 Charte AUEP Plaine

10 Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte

Zones submersibles, Accès mer principaux sur la RT10

17 Plage Solaro

ASSURER ET VALORISER LA QUALITE D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

SITES-PROJETS

11 Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne

Bâti patrimonial identifiés par commune

9 Catastaghju San Gavinu

12 Elaborer des chartes architecturales micro-locales

Villages de montagne

3 Charte Architecturale Ghisoni

13 Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village

Etat général des espaces publics

1 Route territoriale centre Chisà

6 Projet de constructions Pietrosu

7 PAT centre Pogghju di Nazza

10 Place-belvédère Serra di Fium'Orbu

11 Place Eglise Solaro

14 Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages

Villages de montagne

15 Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages

Niveau d'équipements et de service

16 Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages

Villages de montagne

17 Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cours villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière

Villages de montagne, Forêts

14 Châtaigneraie Vezzani

18 Poursuivre et soutenir les pratiques "operati"

Villages de montagne

19 Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne

Site classé, Fleuves, Catastaghju

9 Catastaghju San Gavinu

14 Châtaigneraie Vezzani

20 Restaurer la station du Renosu

Station du Renosu

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

SITES-PROJETS

21 Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont

Hameaux de piémont en développement, Hameaux de piémont abandonnés (Coassina, sud-est de Lugo di Nazza)

4 Pietrapola Isolaciu

22 Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne

Axes de liaison

23 Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes

Réseau routier montagne

5 Nouvelle route Lugo di Nazza

24 Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne

Spassi Verde & cyclorando

25 Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant

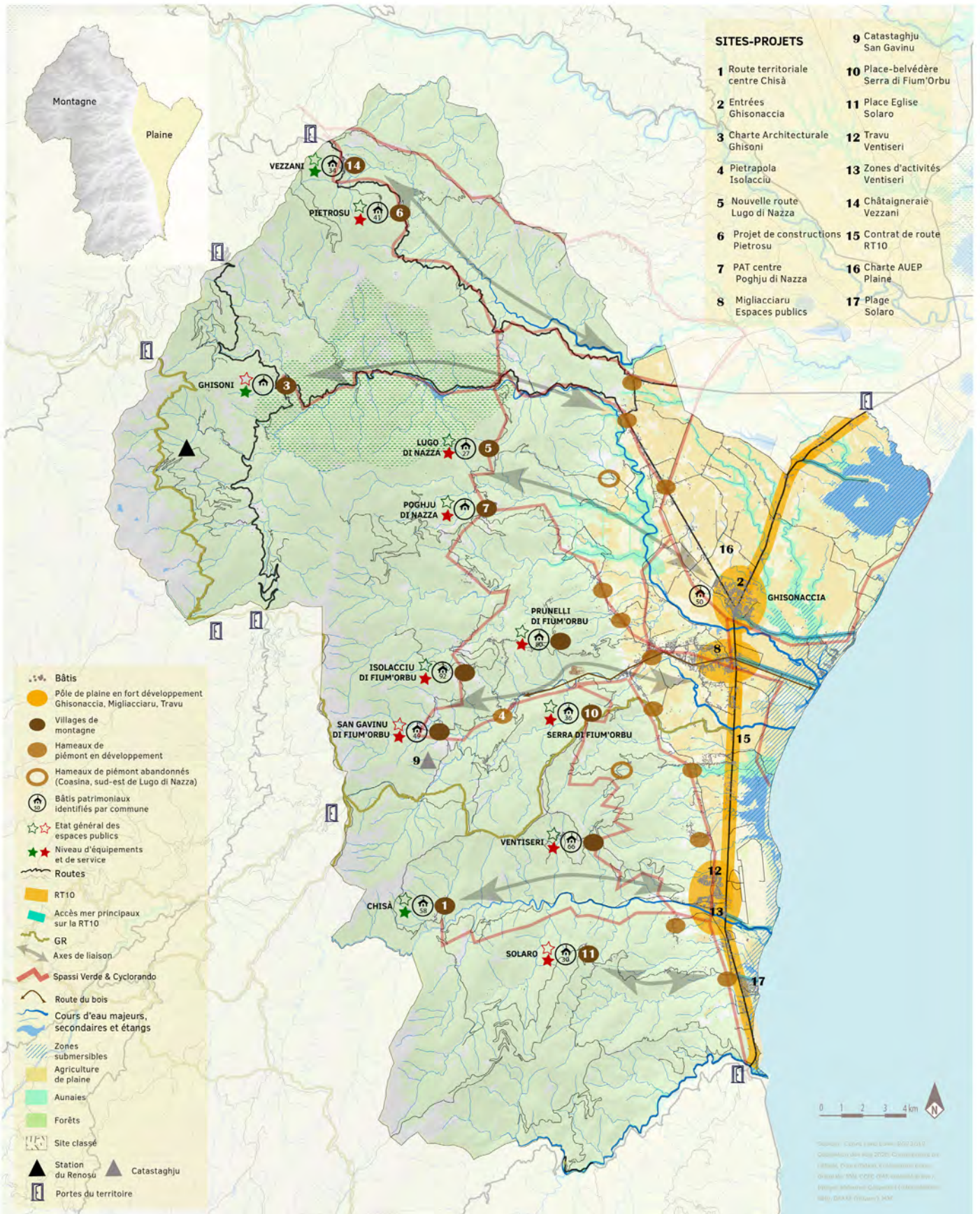
Route du bois

9 Catastaghju San Gavinu

CARTE PLAN D' ACTIONS

Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu

Janvier 2024



PROGRAMME D' ACTIONS PLAN DE PAYSAGE

Fium'OrbuCastellu

2024

LES FICHES-ACTIONS

ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE

- 1-Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu
- 2-Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu
- 3-Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

- 4-Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine
- 5-Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique
- 6-Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale
- 7-Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains
- 8-Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine
- 9-Contribuer à la mise en valeur de la campagne en plaine
- 10-Rendre lisible, (re)qualifier les accès à la mer et les interfaces littorales en anticipant l'adaptation au changement climatique et la variation du trait de côte

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

- 11-Poursuivre la préservation et la valorisation des patrimoines bâtis et vernaculaire, notamment dans les villages de montagne
- 12-Elaborer des chartes architecturales micro-locales
- 13-Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village
- 14-Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages
- 15-Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages
- 16-Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages
- 17-Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière
- 18-Poursuivre et soutenir les pratiques «operati»
- 19-Poursuivre la préservation et la valorisation du capital-nature de la montagne
- 20-Restaure la station du Renu

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

- 21-Accompagner un développement raisonné des hameaux intermédiaires de piémont
- 22-Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne
- 23-Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes
- 24-Poursuivre le développement de la mobilité active vélo et pédestre entre plaine et montagne, en plaine et en montagne
- 25-Poursuivre les programmes de sentiers thématiques en axant le lien mer-plaine-montagne et en les animant

1

Faire vivre le Plan de Paysage du Fium'Orbu Castellu

ACTION TRANSVERSALE

Priorité TRÈS FORTE (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Il s'agit d'apporter l'ingénierie nécessaire au suivi de la mise en œuvre du Plan de Paysage, faire le lien avec les communes, mobiliser les partenaires régulièrement, assurer un conseil et une assistance pour les partenaires porteurs d'actions et continuer à alimenter le programme d'actions, ainsi qu'à rechercher les programmes de financement et effectuer les montages des dossiers. Cette mission comprend la réalisation d'un bilan régulier de la mise en œuvre des actions auprès des élus de la CCFC et des partenaires et financeurs.

CONTENU

Concrètement, l'animation de la mise en œuvre du Plan de paysage se fera par les chargés de mission OPAH, ORT et SCOT du de la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu.

Un bilan annuel sera réalisé mobilisant pour une réunion les chargés de mission de la CCFC et les partenaires engagés.

La révision du programme d'actions peut être envisagée au bout de 5 ans.

Egalement, les communes et partenaires seront régulièrement incités à faire remonter leurs actions auprès des chargés de mission, qui pourront les intégrer au Plan d'actions.

Il est ici par ailleurs préconisé de réaliser une communication sur l'avancement des actions phares, soit, l'élaboration de la charte AUEP, action n°4, les aménagements des villages, action n°13, et permettre l'échange et le retour d'expérience entre les communes de la CCFC.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

DREAL pour l'aide au suivi de la mise en œuvre du Plan de Paysage

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

-

Pistes de financement

interne CCFC

Calendrier

5 ans renouvelables

Indicateur de suivi

avancée des actions

2

Œuvrer pour la culture du paysage dans le Fium'Orbu Castellu

ACTION TRANSVERSALE

Priorité
FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Comprendre et contribuer à la qualité du paysage passent par la connaissance. Il s'agit de mettre à disposition du plus grand nombre, habitants et acteurs du territoire, la connaissance des paysages de la CCFC.

CONTENU

Communiquer et diffuser le Plan de Paysage au grand public et aux acteurs du territoire, notamment au travers du site internet de la CCFC.

Elaborer un programme pédagogique sur le paysage auprès des jeunes publics de la CCFC et l'animer.

Diffuser les éléments du Plan de Paysage auprès de l'Education Nationale, ces éléments pouvant être utilisés dans le cadre de l'enseignement des paysages, programme d'Histoire-Géographie des classes des Collèges, pour que les élèves, et notamment les nouveaux arrivants, connaissent mieux leur lieu de vie.

Promouvoir les Paysages comme vecteur d'attractivité du territoire et de qualité du cadre de vie auprès des acteurs du territoire, en leur demandant d'œuvrer systématiquement pour la préservation et la valorisation des paysages dans leurs actions d'aménagement, de gestion des espaces et des bâtis, quelles qu'elles soient.

Développer et/ou soutenir des évènementiels et animations autour du paysage, de son histoire et de sa découverte auprès du grand public.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - OEC - PNRC - CTC service des routes
DREAL - DDT - CL - DMLC - DRAC - ABF
SDAGE (comité de bassin de Corse)

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

10 K€HT pour l'élaboration d'un livret pédagogique

Pistes de financement

Interne CCFC - à compléter

Calendrier

2025 mise en ligne du Plan 2025-26 livret pédagogique permanent pour la promotion auprès des acteurs et l'organisation d'évènementiels

Indicateur de suivi

nombre d'évènementiels réalisation du livret

3

Donner au paysage une place prioritaire dans les documents d'urbanisme

ACTION TRANSVERSALE

Priorité
TRÈS FORTE
(en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°2B-2022-04-26-00004 du 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a arrêté le périmètre d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Fium'Orbu Castellu. Cet arrêté est affiché : – au siège de la communauté de...

La démarche Plan de Paysage est volontaire. Afin de donner plus de force aux objectifs partagés dont se sont dotées les communes de la CCFC, l'intégration des éléments du Plan de Paysage au futur SCoT, mais aussi aux documents d'urbanisme locaux (Cartes communales, PLU) est envisagée.

CONTENU

SCOT

Intégrer le Diagnostic du Plan de Paysage à l'Etat Initial de l'Environnement
Intégrer les Objectifs de Qualité Paysagère du Plan de Paysage au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ou équivalent) et au Document d'Orientation et d'Objectifs du futur SCOT
Inciter dans le SCoT à la traduction de ces Objectifs dans les documents locaux, et la réalisation d'Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) aux PLU

PLU

Retranscrire les éléments du Plan de Paysage (Diagnostic, OQP, fiches d'identité village, sites-projets) aux PLU ou cartes communales à élaborer ou réviser
Elaborer des OAP spécifiques, sectorielles (pour les sites-projet par exemple) et/ou thématiques (paysages, patrimoine, espaces non bâtis des villages, espaces agricoles...)

PORTEUR

CCFC - COMMUNES

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

DDT

Etudes Sites-Projets en lien

18-ARTICULATION PLAN DE PAYSAGE - SCOT

Budget

celui du SCoT

Pistes de financement

interne

Calendrier

2024-2027

Indicateur de suivi

Transcription du Plan de Paysage et élaboration du SCoT

4

Elaborer une charte architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère pour la plaine

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Priorité TRES FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Face à un développement urbain rapide, il s'agit de se doter d'une feuille de route concrète pour l'aménagement, le «ménagement» de la plaine permettant de limiter les impacts de l'urbanisation sur le paysage, d'améliorer le cadre de vie, de préserver la biodiversité et de parer aux risques et aux effets du changement climatique.

CONTENU

Elaborer une charte contenant plusieurs déclinaisons poursuivant des objectifs et dédiées à différents publics et usages :

- un porter-à-connaissance grand public
- une annexe, ou un support d'aide à la rédaction aux documents d'urbanisme dont le SCOT, proposant ainsi des modules réglementaires pouvant être directement utilisés
- un guide à destination des instructeurs des permis
- un guide grand public intégrant pouvant intégrant des recommandations : palettes végétales, aménagement des extérieurs, rénovation, extension et construction des bâtis, traitement des limites, gestion pluviale, etc.
- un porter-à-connaissance pour les promoteurs, constructeurs, aménageurs, architectes et paysagistes maître d'oeuvre, entreprises.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - OEC - PNR - CTC service des routes
CA - DREAL - DDT - CL - DMLC - DRAC - ABF
SDAGE (comité de bassin de Corse)

Etudes Sites-Projets en lien

16-CHARTRE AUEP* POUR LA PLAINE

*Architecturale, Urbanistique, Environnementale et Paysagère

Budget

25 à 50 K€HT

Pistes de financement

Cadre ORT - à compléter

Calendrier

2024-2025

Indicateur de suivi

Réalisation de la charte

5

Poursuivre la réflexion sur le développement d'une architecture de plaine respectueuse des paysages et de l'environnement et permettant de lutter et de s'adapter aux effets du changement climatique

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Priorité MOYENNE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Face à un développement urbain rapide, il s'agit d'inscrire le développement urbain (voire le renouvellement) de la plaine en continuité avec les caractéristiques architecturales de la CCFC en plaine, et en accord avec la préservation de l'environnement et l'adaptation aux enjeux climatiques, ainsi qu'en allant vers une utilisation raisonnée des ressources et favorisant les filières locales. Ces réflexions gagneront à être conduites de façon la plus large possible en mobilisant les acteurs de l'aménagement mais aussi les habitants autour d'ateliers spécifiques, thématiques.

CONTENU

Mettre en place des ateliers de l'urbanisme et de l'architecture sur le territoire.

Cette action peut être accompagnée par un bureau d'étude en concertation, par le CAUE, par l'AUE ou la Maison de l'Architecture.

Elle peut également s'inscrire pertinemment dans le processus d'élaboration du SCoT, en tant que concertation citoyenne.

Cette réflexion pourra utilement s'étendre à la question des énergies renouvelables et leur implantation dans le territoire, ainsi qu'à celle de l'impact du changement climatique sur le trait de côte.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - OEC - DMLC - ADEME - CEREMA - DREAL - DDT - CL - DRAC - ABF - SDAGE - Universitaires - Maison de l'Architecture - Professionnels

Etudes Sites-Projets en lien

16-CHARTRE AUEP* POUR LA PLAINE

*Architecturale, Urbanistique, Environnementale et Paysagère

Budget

à définir

Pistes de financement

à identifier

Calendrier

2024 pour une première mise en place

Indicateur de suivi

Nombre d'ateliers réalisés

6

Mener une réflexion collective sur le développement et l'aménagement des pôles urbains de plaine le long de la RT10, à l'échelle intercommunale

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Non prioritaire (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Plusieurs pôles de plaine le long de la RT10 sont en fort développement urbain (Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri), d'autres pourraient se développer ainsi que certains tronçons déjà bâtis le long de la RT10, qui pourraient, ou non, faire l'objet d'extension à l'avenir (hameaux)... Pouvoir préserver des coupures d'urbanisme le long de la voie est un enjeu fort pour maintenir la singularité de chaque bourg traversé et la visibilité des ambiances paysagères naturelles de la plaine. Il s'agit de réellement définir les limites d'urbanisation d'une part, préfigurant les obligations d'un SCOT et notamment vis-à-vis de la Loi Littoral, mais aussi d'équilibrer les développements pour qu'ils servent toute l'intercommunalité dans une logique de complémentarité et de solidarité. L'idée est également de permettre à ces pôles de plaine d'inviter vers la montagne et de jouer un rôle de vitrine du territoire.

CONTENU

Déterminer tous ensemble les limites de l'acceptabilité du développement le long de la RT10, les potentialités, complémentarités et contraintes de chaque commune.

Cette réflexion peut être menée lors de l'établissement de la charte AEUP de la plaine et du contrat de route de la RT10. Mais les grands objectifs devraient être partagés auparavant.

En tout état de cause, le SCoT devra définir les coupures d'urbanisme littorale.

Concernant précisément les pôles de plaine, le programme ORT est en cours. L'action est donc démarrée.

PORTEUR

CCFC - ORT

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - CTC service des routes

Etudes Sites-Projets en lien

**02-ENTRÉES DE GHISONACCIA
08-ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS PRUNELLI
12-TRAVO VENTISERI
13-ZONE D'ACTIVITÉ DE VENTISERI
15-RT 10
16-CHARTRE AUPEP POUR LA PLAINE**

Budget

-

Pistes de financement

Cadre ORT - SCoT

Calendrier

2024-2027

Indicateur de suivi

Finalisation de l'ORT et inscription d'objectifs au SCoT

7

Elaborer un contrat de route pour la RT10 avec la CTC, les communes et les riverains

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Priorité MOYENNE

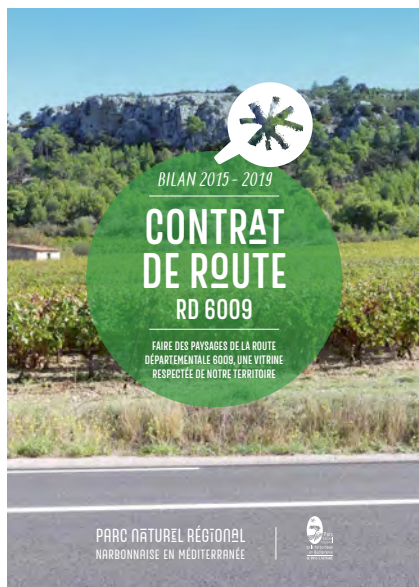
CONTEXTE - DESCRIPTIF



La RT10 est d'enjeu territorial, une artère essentielle aux communications nord-sud de l'île. C'est aussi le premier point de vue sur les paysages de la CCFC. Ce qui borde la RT10 et «se voit» n'a pas de limites cadastrales définies. De nombreux propriétaires, occupants ou gestionnaires sont acteurs des paysages de «bord de route». Leurs moyens sont aussi des plus divers, plus ou moins importants. Se mettre d'accord tous ensemble sur une feuille de route, autour d'un projet esquissé sur tout le linéaire, de points noirs à résorber, d'espaces à valoriser, de fenêtres sur la plaine et la montagne à ouvrir, etc. pourra permettre d'intervenir au fur et à mesure des possibilités, de la planification de travaux, de l'obtention de financements et signature de partenariats... tous dans le même sens.

CONTENU

Le contenu précis du contrat de route doit se définir ensemble au vu d'un diagnostic approfondi, préfiguré dans l'étude site-projet sur la RT10, du Plan de paysage. Il est cité pour exemple ici le contrat de route de la Départementale 6009 située dans l'Aude, élaboré à l'initiative du Parc naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, en 2015, et dont les fruits paysagers sont aujourd'hui visibles, en termes de requalification des abords, de modes de gestion, d'encadrement de la signalétique et restauration de petit patrimoine.



PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

CTC service des routes - Riverains dont commerçants, artisans, agriculteurs, base aérienne...

Etudes Sites-Projets en lien

02-ENTRÉES DE GHISONACCIA
08-ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS PRUNELLI
12-TRAVO VENTISERI
13-ZONE D'ACTIVITÉ DE VENTISERI
15-RT 10
16-CHARTRE AUEP POUR LA PLAINE

Budget

15 K€HT pour la mise en place du contrat

Pistes de financement

à identifier

Calendrier

à définir

Indicateur de suivi

Réalisation du contrat

8

Permettre la découverte et valoriser la présence de l'eau douce et de la nature dans la plaine

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



L'eau dans la plaine est omniprésente, il s'agit d'une richesse peu reconnue (parfois surtout perçue comme un fléau lors des inondations), peu accessible et encore assez peu valorisée à mettre en exergue. Excepté sur certains secteurs précis, notamment gérés par le Conservatoire du Littoral (Etangs d'Urbinu et du Palu), il est difficile d'accéder à l'eau douce, de voir les fleuves, de profiter de leur fraîcheur...

CONTENU

Il s'agit d'une action-cadre qui pourra à se décliner à long terme, notamment au travers du programme d'actions de la GEMAPI, dont le transfert complet de compétences à la CCFC est prévu en 2026. Des objectifs de qualité paysagère spécifiques peuvent être également fixés dans ce programme ainsi qu'au SCoT. Dans l'attente, la CCFC peut soutenir les initiatives visant à mieux faire découvrir ce patrimoine.

Parmi les actions à décliner, il peut être envisager de :

- Inscrire les aulnaies au patrimoine des documents d'urbanisme (en tant que patrimoine paysager en sus du patrimoine naturel)
- Etudier leur fonctionnement hydraulique et leur contribution à la gestion pluviale et des risques inondations
- Poursuivre l'aménagement de circuits découverte vertueux des milieux humides
- Mettre à jour et valoriser le Filu Neru, canal romain
- Aménager des accès aux berges des fleuves, inclure dans les processus une animation foncière
- Mieux signaler la traversée des fleuves le long de la RT10 et rénover les ponts, les doubler de passerelle piéton-cycle lorsque techniquement possible

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

OEC - PNRC - Office de Tourisme Corse Orientale - CL - DMLC - SDAGE

Etudes Sites-Projets en lien

16-CHARTRE AUEP POUR LA PLAINE

Budget

à définir

Pistes de financement

à identifier
Appel à projet tourisme en cours

Calendrier

long terme

Indicateur de suivi

Nombre de sous-actions réalisées

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE
EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATURELPriorité
MOYENNE
(en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Les productions sont multiples et riches dans une plaine mosaïque unique en Corse mais peu connue du grand public. La préservation de l'agriculture, sur une des terres les plus propices de Corse, notamment face à l'urbanisation et dans un contexte de changement climatique, est un enjeu majeur pour la CCFC, et à l'échelle de la Corse également, à la fois paysager, alimentaire et pour la gestion des risques (inondation notamment). Préserver les espaces agricoles passe forcément par la préservation du foncier mais aussi de l'activité agricole elle-même, ce qui induit des actions tout autant de l'ordre de la planification, du foncier que de l'ordre du marketing.

CONTENU

Il s'agit d'une action-cadre qui regroupe plusieurs axes :

- Poursuivre l'animation du DOCOBAS
- Traduire aux documents d'urbanisme la sanctuarisation des espaces agricoles
- Soutenir les initiatives agricoles.
- Favoriser les circuits courts, notamment en organisant la fourniture aux cantines, en soutenant les marchés de producteurs, en communiquant sur l'agriculture de plaine
- Organisant de nouveaux évènementiels liés aux productions agricoles spécifiques.
- Poursuivre l'animation du PAT qui est une réussite
- Créer des itinéraires de découverte de la campagne à l'échelle de la CCFC, vélo, piéton, le long des routes et chemins, jalonnés des exploitations, notamment celles qui proposent un point de vente à la ferme (dont la Route des Sens)
- Permettre la vente de production le long de la RT10 et aménager des espaces dédiés

Au sein de cette action, valoriser les efforts des agriculteurs en matière de transition écologique est important et à intégrer également en tant que conditions dans les programmes de soutien aux agriculteurs.

PORTEUR

CCFC - ORT

Communes concernées

**GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA -
VENTISERI - SOLARO - LUGO - PIETROSU**

Partenaires à mobiliser

CA - OT - CTC service des routes

Etudes Sites-Projets en lien

16-CHARTRE AUEP POUR LA PLAINE

Budget

à définir en fonction des sous-
actions

Pistes de
financement

Leader (candidature portée pour
une nouvelle tranche de 8 ans,
alimentaire et énergie)
Appel à projet tourisme en cours
Programmes liés à la viticulture

Calendrier

Permanent

Indicateur de
suivi

à définir pour chaque sous-action
engagée

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAINE EN RÉVÉLANT SON CARACTÈRE RURAL ET NATUREL

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Le long cordon dunaire du Fium'Orbu Castellu est unique en Corse et offre aux habitants et visiteurs une expérience inoubliable, avec en arrière-plan, la chaîne montagneuse de Corse. La mer n'est cependant pas visible depuis la plaine et les accès sont actuellement très discrets depuis la route, en cul-ce-sac, et souvent surprenants car on arrive en voiture pratiquement jusque dans le sable... Les routes d'accès elles-mêmes sont menacées par une urbanisation linéaire. La valorisation des espaces côtiers est assez limitée. Les arrière-plages sont soit occupées par des installations de tourisme «de masse», les grands campings, soit par des résidences souvent fermées, soit par des espaces naturels protégés (étangs d'Urbinu et du Palu, forêt de Pinia...) soit par la base aérienne. La plupart de ces installations se trouve dans un périmètre de risque submersion et à terme, possiblement menacé par l'élévation du niveau de la mer, à laquelle se greffe l'intensification du risque inondation des fleuves.

CONTENU

Il s'agit d'une action-cadre qui regroupe plusieurs axes, devra s'inscrire dans la rédaction du volet Littoral du SCoT (transcription de la Loi Littorale), mais également dans la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte :

- Rendre plus lisible les directions «mer» depuis les carrefours de la RT10
- Limiter les constructions le long des routes à la mer (cf. charte AUEP) et préserver des coupures d'urbanisme fortes
- Requalifier certaines arrivées sur les plages (Vignale, Solaro...)
- Entreprendre une étude globale de risque associant les risques inondations aux risques élévation et submersion, actuellement définis par deux organismes différents et ne prenant pas forcément bien en compte les liens étroits entre mer et fleuve sur ce territoire particulièrement
- Engager une large concertation avec les riverains, exploitants et gestionnaires du littoral (acteurs touristiques, militaires, écologues) sur son devenir à long terme pour aboutir à un plan d'adaptation (qui ne pourra être ici que celui du retrait le cas échéant, le linéaire côtier ne pouvant être aménagé en protection)

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

AUE - OEC - PNRC - CTC - CTC service des routes
DREAL - DDT - CL - DMLC - SDAGE

Etudes Sites-Projets en lien

**02-ENTRÉES DE GHISONACCIA
15-RT 10
16-CHARTRE AUEP POUR LA PLAINE
17-PLAGE SOLARO**

Budget

à définir en fonction des sous-actions

Pistes de financement

à identifier - financement européen lié à l'adaptation au changement climatique

Calendrier

à initier en 2024

Indicateur de suivi

à définir pour chaque sous-action engagée

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Non prioritaire (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Qu'ils soient monumentaux, industriels, agricoles ou pastoraux, d'habitation, d'art ou vernaculaire... les patrimoines des villages sont très nombreux et diversifiés. Ils font le caractère des villages, leur singularité les uns par rapport aux autres... De très nombreuses initiatives sont déjà en cours : d'inventaire, de restauration, de valorisation.

CONTENU

L'action ici présentée est une action-cadre, en continuité avec celles déjà réalisées et engagées, pour appuyer dans le cadre du présent plan de paysage, l'importance de poursuivre ces démarches sur le bâti, éléments à part entière des paysages. Il est difficile à l'échelle du Plan de Paysage de détailler ici toutes les pistes d'actions possibles.

Parmi les nombreuses possibilités, citons :

- Poursuivre les inventaires
- Restaurer les patrimoines (chantiers-écoles, compagnons bâtisseurs...)
- Mieux connaître l'histoire et les savoir-faire et capitaliser ces connaissances
- Diffuser les connaissances et valoriser les patrimoines

Certains thèmes ou bâtis exceptionnels ont particulièrement été abordés lors de l'élaboration du Plan de Paysage, dont :

- patrimoine religieux
- patrimoine de la Fortef (Usine d'Agnatellu, Port de Calzarellu, Site de Catastaghju, Tour de Miglicciaru...)
- patrimoine du pastoralisme
- Les Thermes de Pietrapola
- Le château de Coasina

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES
(VALABLE ÉGALEMENT POUR GHISONACCIA)

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - PNRG - DRAC - ABF - Maison de l'Architecture - Université de Corse - Ecoles d'architecture

Etudes Sites-Projets en lien

09-SITE DE CATASTAGHJU SAN GAVINU

Budget

25 à 50 K€HT

Pistes de financement

Cadre ORT - à compléter

Calendrier

2024-2025

Indicateur de suivi

Réalisation de la charte

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Dans la continuité de la préservation et de la valorisation des patrimoines bâtis, l'élaboration de chartes micro-locales doit permettre de mieux connaître, diffuser et sensibiliser habitants et acteurs aux caractéristiques micro-locales de chaque village. Au-delà de l'architecture et de la trame villageoise existantes, il s'agit aussi de construire ensemble les orientations de développement localisé et dans le respect des paysages, de la préservation des silhouettes traditionnelles... et en recherchant une continuité architecturale sans passéisme, en accord avec les nouveaux modes de vie, et visant l'adaptation et la lutte vis-à-vis du changement climatique.

CONTENU

La première charte à réaliser est celle de Ghisoni. Les priorités seraient ensuite Solaro et Pietrosu.

L'étude «site-projet» consacrée, définit un cahier des charges pour sa réalisation. Il est important que ces chartes soient élaborées en concertation avec la population, qu'elles contiennent également un volet paysage et urbanistique anticipant d'éventuelles extensions des villages, hameaux et puissent s'adresser tout autant aux propriétaires, aux occupants, qu'aux professionnels : entreprises, architectes, etc. et bien sûr aux élus et techniciens des communes et de l'intercommunalité.

A noter que nombres de villages possèdent des monuments inscrits ou classés, à l'instar de Ghisoni. Ces chartes peuvent donc permettre aux Architectes des Bâtiments de France d'avoir un guide tangible et fixe dans leurs décisions. La nécessité également pour la DRAC, de définir les périmètres des abords (dossier dans lequel doit figurer des recommandations d'aménagements, de restauration de façades, etc.) peut déclencher une réflexion commune pour les villages concernés.

A noter également que l'élaboration de ses chartes, faite en concertation avec la population, pourra servir de base pour celle des documents d'urbanisme.

Enfin, lancer en même temps plusieurs chartes peut permettre des économies d'échelle et un suivi par la CCFC.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES
(VALABLE ÉGALEMENT POUR GHISONACCIA, CENTRE, SAINT-ANTOINE, GARE)

Partenaires à mobiliser

DRAC - ABF - CAUE - AUE - Maison de l'Architecture
- Université de Corse - Ecoles d'architecture -
Architectes-Conseils de l'Etat

Etudes Sites-Projets en lien

03-CHARTE ARCHITECTURALE GHISONI

Budget

5 à 10 K€HT par charte

Pistes de financement

à identifier / à mutualiser

Calendrier

à définir

Indicateur de suivi

Nombre de chartes micro-locales élaborées

13

Poursuivre la valorisation des villages de montagne, l'aménagement des espaces publics, des circulations, l'enfouissement des réseaux, le soin aux entrées de village

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité TRES FORTE (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Le caractère des villages est conditionné par la qualité de ses espaces publics. Leur dynamisme et leur attractivité en dépendent également. De nombreux villages ont déjà réalisé des aménagements conséquents (Chisà, Lugo-di-Nazza, Poghju-di-Nazza par exemple), d'autres ont des projets en cours (Vezzani, Chisà par exemple). La poursuite de ces aménagements est importante pour que tous les villages retrouvent une qualité équivalente, chacun avec son propre caractère. La communauté de communes, au travers de certains programmes tels que le PAT ou l'OPAH, porte déjà des actions dans ce sens.

CONTENU

Ces aménagements sont aujourd'hui portés par chaque commune, mais certains programmes, tels que l'OPAH ou le PAT permet un appui de la CCFC. La présente action s'inscrit dans la continuité de la dynamique générale de requalification des villages, mais aussi dans l'appui aux villages pour l'assistance à la recherche de financements ou à l'élaboration de projets.

Plusieurs études de sites-projets ont permis d'enclencher la réflexion sur Pietrosu, Solaru, Serradi-Fium'Orbu par exemple. D'autres villages ont aussi des besoins.

Il est préconisé ici, à l'échelle de la CCFC de lancer une étude mult-site, pour identifier les besoins, tracer de premières esquisses ou des esquisses complémentaires et monter les dossiers de demande de subvention. Cette démarche permet une mutualisation des coûts.

La mutualisation peut aussi intervenir au niveau de la maîtrise d'oeuvre.

La poursuite des programmes PAT et OPAH fait partie de cette action également.

L'organisation de retours d'expérience entre les communes avec présentation des projets réalisés et en cours peut aussi entrer dans le cadre de cette action.

Enfin, l'enfouissement des réseaux et la réfection des voies territoriales doivent être accompagnés par une réflexion paysagère. Il sera ici intéressant d'avoir cette démarche en amont auprès des opérateurs réseaux concernés et auprès de la CTC service des routes, notamment en leur présentant une esquisse projet afin qu'ils puissent pertinement mettre en oeuvre leurs travaux programmés.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - CTC service des routes
DRAC - ABF - Syndicat d'électrification

Etudes Sites-Projets en lien

**01-TRAVERSÉE DE CHISÀ
03-CHARTRE ARCHITECTURALE GHISONI
04-PIETRAPOLA ISOLACCIU
06-NOUVELLES CONSTRUCTIONS PIETROSU
07-PAT POGHJU
10-PLACE BELVÉDÈRE SERRA
11-PLACE DE L'ÉGLISE SOLARO**

Budget

à définir

Pistes de financement

Cadre OPAH - à identifier

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Nombre de coeurs villageois requalifiés

14

Poursuivre l'équipement des villages de montagne en réseaux de communication téléphonique et internet, ainsi qu'en infrastructures du quotidien (dont bornes de recharge véhicules électriques) dans le respect des paysages

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Non prioritaire (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



En complément de l'action n°13, l'équipement numérique et électrique des villages est important pour offrir aux habitants des conditions de vie et travail essentielles aujourd'hui. Concernant les réseaux de télécommunication et internet (fibre), il s'agit ici d'accompagner leur développement d'un point de vue paysager, en enfouissant les réseaux filaires d'une part et en optimisant et mutualisant l'implantation des antennes-relais. Concernant les bornes électriques de recharge véhicule, il s'agit de les positionner et de les intégrer sans dégrader les paysages, mais aussi, de mutualiser leur installation à l'échelle intercommunale.

CONTENU

Il s'agit de poursuivre les raccordements à la fibre notamment. L'intercommunalité peut appuyer les communes ayant des difficultés à obtenir les raccordements. A l'instar de l'enfouissement des réseaux électriques, l'équipement en fibre et téléphonie peut être envisagé de façon concomitante avec une requalification des espaces publics. En tout état de cause, il faut :

- soit prévoir cette intervention en amont d'une requalification
- soit organiser la requalification en prévoyant la future intervention de façon à ne pas compromettre la pérennité des nouveaux ouvrages.

Concernant le déploiement d'antennes-relais, l'exemple de Lugo-di-Nazza est relativement intéressante en termes d'intégration paysagère. Il s'agit ici d'envisager la meilleure solution avec les opérateurs, et surtout, de mutualiser les antennes (à plusieurs communes tout autant que comme support à plusieurs opérateurs).

Il s'agit également d'organiser le déploiement des bornes de recharge électrique à l'échelle intercommunale et mutualiser les commandes. Le choix des emplacements ainsi que leur intégration paysagère (cf. image) devront participer de la qualité du cadre de vie des villages, de leur caractère et de leur esthétique. Il s'agit de respecter les codes architecturaux et de ne pas masquer de vue remarquable, ni troubler d'ambiance villageoise pittoresque.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

Opérateurs téléphonie et internet

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

à dimensionner pour les bornes

Pistes de financement

à identifier pour les bornes

Calendrier

court à moyen terme

Indicateur de suivi

Niveau d'équipement des communes

15

Soutenir les commerces et services existants et l'implantation de nouveaux établissements dans les villages

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Poste, épicerie... sont les premiers services essentiels de la vie quotidienne dans les villages. Soutenir leur maintien et leur installation est essentiel pour maintenir l'attractivité résidentielle des villages.

CONTENU

L'appui de la CCFC peut se porter sur le montage de dossiers de financement et un appui juridique.

Des partenariats pourraient être envisagés pour développer des franchises auprès de chaînes de commerces.

Il est à noter une initiative spontanée d'habitants de San Gavinu, s'engageant à dépenser une certaine somme d'argent de façon régulière pour soutenir l'ouverture d'un commerce de proximité s'il peut avoir lieu.

Les communes peuvent également, dans la mesure de leur possibilité, faciliter l'attribution de locaux.

Enfin, des solutions intermédiaires tels que des «bistrots de pays», des cafés associatifs, des points de vente de producteurs, etc. peuvent être étudiées.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

ADEC - ATC - ODARC - POSTE

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

à dimensionner

Pistes de financement

Projet Leader
Accès à l'alimentation de qualité
ADEC (Agence de développement économique de la Corse)
ATC (Agence du Tourisme de la Corse)
ODARC soutien financier à l'économie rurale

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Nombres de commerces et services créés

16

Organiser et/ou soutenir des services à domicile et de portage, ainsi que de commerces ambulants vers les villages

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Cette action, complémentaire à l'action n°15, est en cours de mise en place. Un bibliobus existe déjà.

CONTENU

L'action peut être complétée par une démarche auprès des supermarchés de la plaine, pour la mise en place d'un service de livraison.

Cette action pourraient aussi être élargies aux professionnels para-médicaux.

On notera également l'expérience de Chisà, avec l'acquisition par la mairie d'un four à pain communal mis à disposition des habitants et encadré par un boulanger venant régulièrement faire fonctionner le dispositif, c'est-à-dire tout simplement de superviser la cuisson des pains et autres préparations réalisés par les habitants eux-mêmes.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

ADEC - ATC - ODARC

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

à dimensionner

Pistes de financement

Projet Leader
Accès à l'alimentation de qualité
ADEC (Agence de développement économique de la Corse)
ATC (Agence du Tourisme de la Corse)
ODARC soutien financier à l'économie rurale

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Nombre de services proposés

17

Poursuivre l'organisation de la résilience des villages face au feu, par la mise en valeur des ceintures périphériques des cœurs villageois et par le soutien au renouveau de l'exploitation forestière

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité FORTE

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Préserver les villages et habitations du feu de forêt est un objectif majeur. Au-delà de la protection des forêts, c'est bien celle des habitants de la montagne qui est en jeu en cas d'incendie.

CONTENU

Un programme pilote sur le territoire est en cours, et un groupe de travail s'attache à étudier d'une part la modélisation du risque incendie, d'autre part les moyens de prévention et de lutte.

La CCFC prend pleinement part à ce projet pilote, qui est aujourd'hui bien avancé et se poursuit.

Le PAT est également un levier de cette lutte (cf. le PAT de Chisà avec une très grande surface naturelle dédiée au pastoralisme)

L'Assemblée nationale travaille actuellement sur un projet de Loi pour une stratégie de défense des forêts contre les incendies. Celle-ci inclut (entre autres propositions) un élargissement de ces pouvoirs aux élus locaux, mais elle propose aussi d'introduire le caractère multifonctionnel des espaces à enjeu, et notamment de reconnaître l'agriculture comme outil de défense. Le dimensionnement de l'action sera conditionné par le texte final, qui donnera les bases des marges de manoeuvre de la collectivité.

En tout état de cause, il s'agit de faire de la prévention et de la lutte contre le risque incendie un réel projet de territoire transversal à d'autres objectifs, économiques, environnementaux, etc.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

SIS - OEC - PNRC - Propriétaires forestiers

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

-

Pistes de financement

CDC

Calendrier

en cours à long terme

Indicateur de suivi

suivi de l'aléa incendie

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Priorité MOYENNE (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Cette tradition toujours vivante en Corse et dans certains territoires ruraux et/ou montagnards, souvent enclavés, permet non seulement d'entreprendre des actions qu'il est difficile financièrement de déléguer à des entreprises pour les communes, mais aussi de consolider l'esprit d'entre-aide et la convivialité au village. C'est une façon, aussi, de sensibiliser à la préservation du paysage.

CONTENU

Ces operati peuvent facilement se mettre en place sur des sujets de paysage, nettoyage, débroussaillage, petites rénovations urbaines, jardinage...

Difficile cependant à porter directement par les communes, elles peuvent être toutefois soutenues par l'intermédiaire d'associations ou dans le cadre d'événementiels festifs.

Dans un souci de lien mer-plaine-montagne, il serait intéressant de rechercher des opérations transversales et permettre ainsi aux habitants «d'en bas» de venir «en haut», et vice-versa. Solliciter les visiteurs et touristes peut aussi être envisagé.

Centraliser ces operati sur une page dédiée de la CCFC pourrait être aussi envisagé, un peu dans le même esprit que APIDAE qui centralise les événementiels en matière de tourisme et de culture.

Certains villages mènent encore ce type d'action collective sur le territoire.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

Associations locales - OT

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

-

Pistes de financement

Subventions aux associations
Contrats de ville...

Calendrier

Permanent

Indicateur de suivi

Nombre d'operati menées

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Non prioritaire (en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Il s'agit d'une action-cadre très large qui vise à préserver les espaces de nature de montagne, des piémonts aux sommets, les fleuves et leurs abords, les forêts, les lieux d'intérêt majeurs, vitrines, très fréquentés... De nombreuses initiatives sont d'ores-et-déjà en cours, parmi lesquelles des labellisations «rivière sauvage», mais aussi les programmes d'actions des sites Natura2000, etc. Parmi les axes, l'accueil des visiteurs et touristes est important et s'oriente sur deux grands axes : l'apaisement et la restauration des lieux surfréquentés et dégradés, la valorisation raisonnée de la nature de façon générale dans une orientation écotouristique.

CONTENU

Il s'agit d'une action-cadre qui peut impliquer de multiples acteurs et notamment pour :

- poursuivre les actions en cours sur la préservation des fleuves et l'accueil raisonné des visiteurs en milieu naturel.
- poursuivre le soutien au développement des offres d'écotourisme, en orientant plutôt sur la montagne.

Il est à noter un souhait fort de la part de San Gavinu, de mise en valeur du site de Catastaghju.

Ce site, autant naturel, touristique que patrimonial et pédagogique, et fortement fréquenté, constitue l'une des portes d'entrée et vitrine du territoire-nature, à pied, en randonnée.

De part son passé et son caractère, c'est un site d'intérêt à l'échelle de la Corse.

Déjà, la possibilité de mise en oeuvre d'un conservatoire est envisagé grâce au programme PAT, d'autres axes de mise en valeur peuvent être poursuivis.

Notamment, l'interprétation de la Fortef a été faite. Des contenus sont prêts.

PORTEUR

MULTIPLE

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

PNRC - OEC - Fédération de chasse - OT - Acteurs du tourisme - FFR

Etudes Sites-Projets en lien

09-SITE DE CATASTAGHJU SAN GAVINU
14-INTERPRETATION CHATAIGNERAIE VEZZANI

Budget

fonction des sous-actions

Pistes de financement

à identifier en fonction des sous-actions

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Données écotourisme

ASSURER ET VALORISER LA QUALITÉ D'UN CADRE DE VIE AUTHENTIQUE DANS LES VILLAGES

Non prioritaire

CONTEXTE - DESCRIPTIF



La réflexion est en cours depuis déjà longtemps et s'appuie notamment sur le constat du réchauffement climatique, de la forte dégradation du site (remblais/délais notamment avec érosion rapide), de la potentialité d'un accueil 4 saisons, de proximité, pédagogique... Si la station se trouve sur la commune de Ghisoni, c'est bien l'ensemble du territoire de la CCFC qui est concerné et au-delà, toute la Corse.

CONTENU

Il est nécessaire de poursuivre la réflexion avec un groupe de partenaires élargi, la commune de Ghisoni ne pouvant pas porter seule un tel projet.

La CCFC peut être moteur dans la constitution de ce groupe de travail.

Différentes pistes d'usages peuvent être envisagées :

- tourisme nature
- base de randonnée-découverte
- centre de pédagogie (stages associations, classes vertes...)
- centre de formation, scientifique (professionnels et chercheurs de la montagne, nature et biodiversité, forêt...)

Du fait de sa position symbolique centrale en Corse, ce site pourrait aussi accueillir une maison du Parc naturel Régional de Corse.

Il est indispensable de considérer l'accessibilité et l'accueil sur place en termes d'hébergement et de restauration.

PORTEUR

MULTIPLE

Communes concernées

GHISONI

Partenaires à mobiliser

AUE - CAUE - OEC - PNRC - CTC service des routes
DREAL - DDT - OT - acteurs du tourisme

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

à définir

Pistes de financement

à identifier

Calendrier

long terme

Indicateur de suivi

Requalification de la station

**TISSER DES LIENS DURABLES
ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE**
**Priorité
MOYENNE**
CONTEXTE - DESCRIPTIF


Alternative au développement exponentiel de la plaine, ces hameaux sont moins sujets à consommation d'espace agricole, ils sont aussi moins prégnants dans le paysage depuis les lointains, s'ils ne «remontent pas» sur la colline. Plus frais, ils permettent également de mieux supporter les effets du changement climatique que dans la plaine, sur les habitations, et vis-à-vis des risques d'inondation. Ils peuvent de plus jouer un rôle déterminant dans les liens à (r)établir entre plaine et villages hauts, comme étape, point de desserte, co-voiturage, services... Enfin, leur développement est bien réel et en cours, il s'agit de l'encadrer au mieux.

CONTENU

La réflexion est à intégrer à l'élaboration du SCoT afin d'établir une stratégie à l'échelle intercommunale de développement de ces hameaux en tenant compte des villages en lien avec eux, qui ne sont pas forcément les hameaux d'une seule et même commune. sont particulièrement concernés :

Pietrapola, Acquacitosa, Maison Pierragi, Ghisonaccia-gare, Agnatellu, les hauts de Travo, le long de l'ancienne voie ferrée à Solaro...

Dans cette réflexion, il s'agit aussi de retrouver un certain sens historique. En effet, comme par exemple autour de Coasina, ou bien, découvert récemment un ensemble d'habitation au bas du territoire de Lugo-di-Nazza, les piémonts étaient bels et bien occupés.

PORTEUR
CCFC
Communes concernées

TOUTES (PAS UNIQUEMENT LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT DES PIÉMONTS)

Partenaires à mobiliser

AUE - DDT

Etudes Sites-Projets en lien
16-CHARTRE AUEP* POUR LA PLAINE

*Architecturale, Urbanistique, Environnementale et Paysagère

Budget

-

**Pistes de
financement**

Cadre SCoT

Calendrier

celui du SCoT

**Indicateur de
suivi**

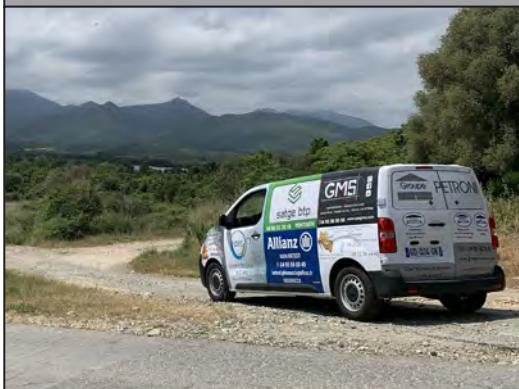
Elaboration du SCoT avec prise en compte de cet axe de développement

Organiser la mobilité collective entre plaine et villages de montagne, et entre les villages de montagne

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

Priorité
FORTE
(en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



La mobilité sera toujours limitée par la possibilité et la capacité à détenir et conduire un véhicule, à se déplacer à pied ou à vélo, d'autant plus que la population des villages haut est souvent vieillissante.

Les transports en commun réguliers sont par ailleurs très coûteux et n'ont pas forcément de sens sur ces types de trajets. La solution «à la demande» est plus adaptée, mais il existe aussi celle du co-voiturage, qu'il est possible d'encadrer localement.

CONTENU

La CCFC lance aujourd'hui un plan de déplacement et de mobilité simplifié qui va prioriser les itinéraires et envisager un public en insertion pour l'emploi.

Elle peut par ailleurs porter ces deux actions :

- Mise en place d'un service de navette
- Encadrement d'une plateforme locale de co-voiturage, ou bien d'un groupe sur réseau social, mettant en relation les utilisateurs.

Ce dernier point est très utile et utilisé en particulier dans les Territoires d'Outre-Mer aux accessibilités limitées, où la réservation d'un taxi est également partagée par ce biais.

Renforcer si besoin les dessertes scolaires et extra-scolaires pour les mineurs est également un axe d'action, notamment pour les trajets nécessaires aux activités sportives et culturelles.

Actuellement, la CCFC possède un minibus en partie financé grâce des encarts publicitaires. Cette solution permet également de donner une visibilité sur les activités du territoire. Elle peut s'élargir à la promotion même du territoire.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

OT - artisans et entreprises du territoire (publicité)

Etudes Sites-Projets en lien

-

Budget

à dimensionner

Pistes de financement

Publicitaire - CDC

Calendrier

2024-2025

Indicateur de suivi

Réalisation du plan de déplacement

23

Améliorer l'accessibilité aux villages par les routes

**TISSER DES LIENS DURABLES
ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE**

**Priorité
FORTE**

CONTEXTE - DESCRIPTIF



La problématique d'entretien des routes est globale à tous les villages de montagne de Corse. Particulièrement coûteux, il doit être de plus régulièrement effectué. S'agissant le plus souvent de routes territoriales, départementales, la charge de gestion revient à la collectivité de Corse. L'objectif ici ne peut être local à la CCFC mais porte sur l'ensemble des communes concernées de Corse, soit la quasi-totalité...

CONTENU

Cette action correspond à un portage politique.

Il s'agit d'oeuvrer collectivement et politiquement (CCFC et autres communes et intercommunalités de Corse partageant le constat d'insuffisance d'entretien des routes) pour un renforcement général des moyens dédiés de la Collectivité et pour la recherche de solutions de délégation de gestion au cas par cas, lorsque les communes peuvent elles-mêmes assurer la charge de l'entretien.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

CDC - Autres intercommunalités et communes

Etudes Sites-Projets en lien

05-NOUVELLE ROUTE LUGO-DI-NAZZA

Budget

-

Pistes de
financement

-

Calendrier

à définir

Indicateur de
suivi

-

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

Non prioritaire

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Alors que les cycles électriques permettent de mieux aborder les ascensions aux villages, les routes restent encore étroites et la cohabitation difficile. Cette mobilité active est pourtant intéressante à envisager, mais en étudiant plus avant des possibilités d'itinéraires alternatifs, dans le respect des paysages.

CONTENU

Il s'agit notamment pour la CCFC de relancer le processus «schéma vélo», en y associant la possibilité de la multifonctionnalité, comme par exemple, les pistes DFCI, les chemins forestiers, les anciens cheminements du bétail...

Les franchissements complexes, tels que les passerelles sur les fleuves et rivières sont à traiter en priorité.

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

TOUTES

Partenaires à mobiliser

CDC

Etudes Sites-Projets en lien

08-ESPACES PUBLICS ET DÉPLACEMENTS PRUNELLI

Budget

à dimensionner

Pistes de financement

à identifier

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Réalisation du schéma vélo

TISSER DES LIENS DURABLES ENTRE LA PLAINE ET LA MONTAGNE

Priorité
MOYENNE
(en cours)

CONTEXTE - DESCRIPTIF



Circuler en mode doux entre les villages de montagne et la plaine fait sens en termes de loisirs et tourisme vert. Il s'agit ici de proposer des liens en mode découverte, permettant de partir «randonner» ou simplement promener quelques heures au travers de la nature, de la mer jusqu'aux villages. De Solaro à Vezzani, les itinéraires peuvent être supports de découverte patrimoniale, historique, environnementale, gustative... une façon de modifier la perception des visiteurs du territoire, de les faire «monter au village» et de les fidéliser autrement que dans les sites balnéaires.

CONTENU

Des actions sont en cours sur plusieurs communes, qui sont à poursuivre et à soutenir.

Par ailleurs, la CCFC a développé un outil internet donnant accès à une base de données d'itinéraires cyclables : «cyclo-rando», qui serait à exploiter plus avant.

Deux autres pistes sont à approfondir :

- «La route du bois» et la valorisation de ses jalons liés à la période de la Fortef (Catastaghju, Agnatellu, Abbazia, Migliacciaru, Calzarellu)

- élargir les connexions aux itinéraires de grande randonnée, dont le GR20 et Mare a Mare

PORTEUR

CCFC

Communes concernées

GHISONACCIA - PRUNELLI - SERRA - VENTISERI - SOLARO

Partenaires à mobiliser

PNRC - OT

Etudes Sites-Projets en lien

09-SITE DE CATASTAGHJU SAN GAVINU

Budget

à dimensionner en fonction des projets

Pistes de financement

à identifier

Calendrier

court à long terme

Indicateur de suivi

Recensement des sentiers et itinéraires



PLAN DE PAYSAGE (PP)

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

« DE LA COHÉRENCE PAYSAGÈRE À LA COHÉSION DU TERRITOIRE »

Tout SCOT se doit de mettre en évidence un fil conducteur. Le SCOT n'est pas uniquement un document administratif, un «plan» sur une feuille blanche, mais bien la traduction d'un projet de territoire. Le fil conducteur peut être justement le paysage. C'est le cas de plus en plus de SCOT au niveau du continent. La réflexion qui sera menée pour la rédaction du SCOT, si elle se base sur un projet de paysage déjà partagé, permettra de configurer les mécanismes qui créeront des paysages à venir maîtrisés.

FICHES VILLAGES descriptif enjeux

Le DT doit intégrer éléments de géographie, de démographie, les services et équipements, les infrastructures, entre autres...
Les fiches-villages recensent déjà une partie de ces informations. Elles peuvent être jointes directement en annexe du DT.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (DT) descriptif enjeux

DIAGNOSTIC descriptif enjeux cartes

L'EIE contient un volet Paysage et Patrimoine obligatoire. L'EIE volet Paysage peut être reprendre stricto sensu le diagnostic du PP. Il sera peut-être nécessaire de mettre à jour certaines données cartographiques, les principes restent identiques.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (EIE) descriptif - enjeux cartes

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP)

Le PAS doit fixer des OQP.
Le PP a permis de les formuler en concertation et de les partager.
Ils peuvent être repris intégralement dans le PAS, OQP généraux et sous-OQP.
Le PAS peut également s'inspirer de la stratégie (document du PP présentant en détail les OQP) dans ces axes transversaux, et notamment au niveau économique, agricole, touristique, mobilité...*

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS) objectifs de qualité paysagère

*Les thématiques devant composer un Scot selon l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCOT
1) Activités économiques, agricoles et commerciales
2) Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification
3) Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

SITES-PROJETS (SP)

Le DOO gagne à être illustrer d'exemples précis de recommandations. Les études réalisées sur des SP dans le cadre du PP contiennent des principes d'aménagement, certaines spatialisations mais aussi des diagnostics approfondis comme ceux des SP Charte Plaine, RT10, Entrées de Ghisonaccia... qui peuvent préfigurer des bases pour établir les recommandations et prescriptions.

DOCUMENT D'OBJECTIFS ET D'ORIENTATIONS (DOO) prescriptions & recommandations cartes

PROGRAMME D'ACTIONS (PrA)

Le DOO s'apparente à un PrA, mais uniquement dans une optique urbanistique.
Les actions du PrA du PP sont plus larges et l'on peut y extraire les éléments urbanistiques utilisables.
Idem pour les études de SP, dont certaines contiennent déjà des formulations de type prescriptif ou des recommandations utilisables pour le DOO.

PLAN D'ACTIONS (PIA)

Le DOO doit être accompagné d'un jeu de cartes thématiques spatialisant les prescriptions et recommandations.
Le PIA peut servir de base à l'établissement de ce jeu de cartes.

LE PLAN DE PAYSAGE DU Fium'OrbuCastellu DÉMARRE !

Le paysage, c'est l'identité de notre territoire, ce qui fait qu'on est ici et pas ailleurs ! Il fait partie de notre vie, qu'il soit exceptionnel, grandiose, ou tout simplement celui de notre quotidien...

Attachée à garantir et améliorer sa qualité, la communauté de communes Fium'Orbu Castellu lance l'élaboration de son Plan de Paysage, un appel à projet national dont elle est lauréate !

◆ L'objectif du Plan de Paysage ?

C'est de mieux connaître et comprendre nos paysages afin de construire une stratégie et un plan d'actions pour les préserver et les valoriser en tenant compte des enjeux du changement climatique et en accompagnant les ambitions du territoire.

En détails, le plan de Plan de paysage va se pencher sur l'ensemble du territoire, pour une vision globale, sur chacune des 13 communes du Fium'Orbu Castellu pour aller au plus près du territoire, et sur 20 sites-projets, qui illustreront concrètement ce qu'il est possible de faire. Il s'attachera aussi à accompagner les grands projets du territoire, le réseau de mobilité douce, le Programme alimentaire Territorial, le développement de l'Ecotourisme...

◆ Qui va travailler sur le Plan de Paysage ?

- Les élus communaux et intercommunaux
- Les techniciens et gestionnaires communaux
- Les techniciens de l'Etat
- Les acteurs locaux, économiques et sociaux dont l'activité a une incidence sur le paysage : agriculteurs exploitants, artisans, professionnels du tourisme...
- Le « grand public » : les habitants, les visiteurs, les usagers
- L'équipe de paysagistes, urbanistes, environnementaliste, architecte du patrimoine, expert climat, et sociologues, qui a été désignée par la communauté de communes pour l'accompagner dans l'élaboration du Plan de Paysage



Construisons ensemble le Plan de Paysage !

Le travail va se dérouler en deux phases :

Le **DIAGNOSTIC** avec l'élaboration d'un portrait des paysages, et la définition des enjeux partagés

La **STRATÉGIE D'ACTION** : c'est la feuille de route avec ses objectifs, les actions pour les atteindre et des préconisations paysagères

La Communauté de communes a souhaité engager une démarche de co-construction du Plan de Paysage pour :

- ◆ Définir des enjeux partagés de paysage
- ◆ S'assurer que le projet intègre les besoins, les usages des acteurs, particulièrement ceux dont les activités ont une incidence sur le paysage
- ◆ S'assurer que le projet s'inscrive dans les cadres de référence et les attentes des partenaires institutionnels, de l'Etat et de la Collectivité Territoriale de Corse
- ◆ S'assurer de la bonne appropriation par les acteurs des actions définies, pour que le plan soit mis en oeuvre !

Comment va se dérouler cette co-construction ? A travers ces outils qui vont être déployés sur toute la durée de l'étude, soit près de deux ans :

- ◆ Un **QUESTIONNAIRE** pour comprendre ce que représente pour vous le paysage du Fium'Orbu Castellu (le grandiose mais aussi celui de votre cadre de vie au quotidien)
- ◆ La **RENCONTRE DES 13 COMMUNES** pour échanger avec leurs élus, leurs acteurs locaux, prévue avant l'été 2021
- ◆ Des **ATELIERS PARTICIPATIFS** pour co-produire le diagnostic, puis la stratégie et enfin dimensionner les actions, notamment autour de 20 sites-projets

Une lettre d'information vous sera proposée régulièrement :
en fin de diagnostic, lorsque les objectifs de qualité paysagère auront été définis,
puis pour présenter le plan d'actions, et enfin, fin 2022 pour vous exposer le bilan du Plan de
Paysage et lancer la mise en oeuvre des actions !

Pour répondre au questionnaire, c'est ici :
ou sur le site internet de la communauté de communes :
www.ccfiumorbucastellu.corsica
rubrique «actualité»



Le paysage, c'est l'identité de notre territoire, ce qui fait qu'on est ici et pas ailleurs !
Il fait partie de notre vie, qu'il soit exceptionnel, grandiose, ou tout simplement celui de notre quotidien...

Attaché à garantir et améliorer sa qualité, le Fium'Orbu Castellu a élaboré un Plan de Paysage avec tous ses villages.

Un questionnaire* vous a été proposé pour connaître vos aspirations.

Des réunions, des visites techniques et des études spécifiques ont été menées durant 2 années, afin de définir une stratégie constituée de grandes orientations et d'un programme d'actions.

Collectivité de Corse, CAUE, Parc régional de Corse, Dreal s'associent pour mettre en oeuvre tous ensemble ce programme pour préserver et valoriser nos paysages.

Maintenant, passons à l'action...



* 87 % des enquêtés pensent que le paysage va évoluer dans les prochaines années
66 % souhaitent faire quelque chose pour la qualité du paysage



Pour en savoir plus :

www.ccfiumorbucastellu.corsica

plan-paysage@ccfiumorbucastellu.corsica



Fium'Orbu Castellu

Nos ambitions pour le Paysage

Accompagner le développement de la plaine en révélant son caractère rural et naturel

Assurer et valoriser la qualité d'un cadre de vie authentique dans les villages

Tisser des liens durables entre la plaine et la montagne



Le Programme

Il faut
revivre à l'année
dans nos villages

Assurer et valoriser
la qualité d'un cadre
de vie authentique
dans les villages



- Maîtriser le risque incendie*
- Elaborer des chartes architecturales*
- Aménager les villages*
- Valoriser le patrimoine de la montagne*
- Soutenir les commerces*
- Organiser des operati*
- Développer le tourisme vert & raisonné*
- Restaurer la station du Renosu*

Il faut
réfléchir à associer le mode
de vie corse avec les besoins de
la société en développement

Accompagner
le développement
de la plaine en révélant
son caractère rural et
naturel



- Elaborer une charte urbaine
pour la plaine et réfléchir ensemble
sur son avenir en ateliers d'urbanisme*
- Requalifier les abords de la RT10*
- Valoriser la campagne, son paysage, ses producteurs*
- Mettre en valeur et préserver
l'eau et les zones humides de la plaine*
- Anticiper le changement climatique sur le littoral*

Tisser des liens
durables entre
la plaine et la
montagne

C'est
difficile entre
la montagne et la
plaine, mais en même
temps c'est ce qui
apporte du charme.
C'est presque une
chance !



- Développer en piémont de façon
raisonnée, entre plaine et villages*
- Organiser et améliorer
toutes les mobilités,
les routes, les sentiers, les transports*
- Desservir les villages
en infrastructures de communication*

